



BIOGRAPHIE NEUCHATELOISE

IMPRIMERIE COURVOISIER , AU LOCLE.

BIOGRAPHIE

NEUCHÂTELOISE

PAR

F-A-M. JEANNERET

membre de plusieurs sociétés savantes

et

J-H. BONHÔTE

son continuateur après sa mort

TOME PREMIER

LOCLE

CHEZ EUGÈNE COURVOISIER, LIBRAIRE-EDITEUR

—
1863



HISTOIRE

DE LA VILLE

DE NEUCHÂTEL

Q 298¹



La Notice biographique doit sauver de l'oubli certains travaux qui, sans elle, risqueraient d'être ensevelis avec leur auteur. Elle doit montrer aux hommes simples et laborieux qu'après eux il arrive un jour de justice et de rémunération, dont l'espoir pourra animer leur courage et soutenir leurs efforts.

DE CANDOLLE. *Notice sur M. Chaillet.*

PRÉFACE.

C'est à feu M. l'abbé Jeanneret que nous devons l'ouvrage offert aujourd'hui au public; c'est lui qui en eut la première idée, qui en conçut le plan et qui mit la première main à son exécution. Il avait déjà recueilli assez de matériaux pour former le premier volume lorsqu'une mort prématurée vint mettre fin à une carrière qui promettait de devenir brillante et arrêta la publication de la *BIOGRAPHIE NEUCHATELOISE*.

Il est toujours difficile de continuer une œuvre conçue et commencée par un autre, et ce n'est pas sans appréhension que nous avons essayé de terminer le travail de M. Jeanneret. Pour y parvenir nous nous sommes efforcé de suivre autant que possible le plan qu'il avait tracé et en général nous avons puisé aux mêmes sources que lui.

Les ouvrages biographiques suisses sont assez nombreux et l'on pourrait supposer que les Neuchâtelois y figurent en grand nombre, mais tel n'est pas le cas; ces biographies écrites pour la plupart en langue allemande font très-rarement mention de nos concitoyens. Le SCHWEI-

ZERISCHES LEXICON de Leu, fait pourtant exception à cet égard, ainsi que les ouvrages de Zurlauben, May et Girard, sur l'histoire militaire des Suisses. Le Dictionnaire de Leu, espèce d'encyclopédie en 25 volumes in-4°, donne des détails très-courts, mais aussi très-exacts sur une partie de nos familles. Cet immense travail, véritable œuvre de bénédictin, mériterait d'être réimprimé en le complétant jusqu'à nos jours. Tel qu'il est il sert encore de point de départ à toutes les recherches biographiques relatives aux Suisses qui se sont distingués aux siècles passés. Zurlauben, May et Girard ne s'occupent que des militaires, mais cela est encore fort heureux, car sans leurs écrits plusieurs Neuchâtelois qui se sont acquis dans la carrière des armes un certain renom, nous seraient probablement inconnus. Leurs notices sont ordinairement bien faites et ne manquent pas d'exactitude.

Nous pourrions nous dispenser de parler d'une partie des écrivains étrangers qui se sont occupés de nous; car, à de très-rares exceptions près, les notices qu'ils nous ont consacrées sont surtout remarquables par leurs erreurs: confusion de noms, de lieux, de dates, malveillance assez fréquente, quand ils ne peuvent rattacher nos hommes distingués à leur nation, cherchant même à s'en emparer s'ils trouvent qu'ils en valent la peine; ces articles ne méritent de confiance que lorsque nos compatriotes ont vécu à l'étranger, ou quand les renseignements sont partis de chez nous.

Ce que nous venons de dire ne s'applique cependant pas à tous les ouvrages biographiques étrangers, quelques-uns sont d'un mérite hors ligne et ont été d'une grande utilité, tant à M. Jeanneret qu'à son continuateur. Les dictionnaires de Bayle, Moréri et Chauffepié contiennent

d'excellentes données sur notre pays ; la BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, par les frères Michaud, a quelques bons articles neuchâtelois à côté d'autres fort incomplets. Une publication plus récente, la NOUVELLE BIOGRAPHIE GÉNÉRALE de MM. Didot et Hœffer, peut être consultée avec avantage ; il a été introduit dans cet ouvrage une amélioration qui le place bien au-dessus des autres livres de ce genre, c'est l'indication des sources où l'on a puisé pour la rédaction des articles : par ce moyen on peut toujours s'assurer du degré d'exactitude qu'ont apporté les auteurs à l'exécution de leurs travaux.

Pour terminer la liste des ouvrages français qui ont été employés, nous citerons encore la FRANCE PROTESTANTE, par MM. Haag. Cette œuvre éminemment remarquable et d'une vaste érudition, a fourni bien des renseignements utiles, ainsi qu'on pourra en juger par les fréquentes citations qui en sont faites.

Nous avons aussi pu nous servir avec beaucoup de profit d'un ouvrage allemand, l'ALLGEMEINE ENCYCLOPÆDIE DER WISSENSCHAFTEN UND KÜNSTE, von Ersch und Gruber. Imprimée à Leipzig de 1818 à 1861, cette immense collection, non terminée, se compose déjà de 130 volumes in-4° et, chose assez extraordinaire, les données sur notre histoire y sont relativement abondantes et faites avec beaucoup de soin. Nous croyons savoir qu'un ami de notre patrie, le comte Henckel de Donnersmarck, y a travaillé et que c'est de lui que provient en grande partie ce qui concerne Neuchâtel.

Comme il est facile de le penser, c'est dans des publications neuchâtelaises que l'on a trouvé le plus grand nombre de matériaux pour la composition de cette Biographie, mais la difficulté a été de les rassembler, disséminés

*Communier
& Flavien*

comme ils le sont dans une foule d'ouvrages très-différents : publications périodiques, revues, journaux politiques, almanachs, œuvres historiques, voyages, sermons, brochures de toute nature et de toutes les époques. Nous croyons avoir eu en main presque tout ce qui a été publié dans et sur notre pays. Les 150 volumes du *MERCURE SUISSE* nous ont donné de bons renseignements, mais le travail qui a dû être opéré pour arriver au dépouillement de cette collection, a été des plus ardues, les données utiles qu'elle renferme se trouvant mêlées aux choses les plus insignifiantes. Une petite publication annuelle, qui n'est pas toujours appréciée selon son mérite, nous a considérablement aidé dans notre œuvre, c'est la collection du *MESSAGER BOITEUX* de Neuchâtel. Ce modeste recueil, commencé en 1805 et continué dès lors sans interruption, contient parmi beaucoup d'autres bonnes choses, une foule de notices biographiques très-bien faites et pour la plupart rédigées par des contemporains des personnages dont il est question. Ces notices ont servi de fondement à beaucoup des nôtres, lorsqu'elles n'ont pas été reproduites textuellement.

Les travaux historiques restés manuscrits n'ont pas été oubliés, un surtout, le *NOBILIAIRE NEUCHATELOIS*, par le baron d'Estavayer, qui nous a été communiqué par l'auteur de *L'HELVETIA SACRA*, M. de Mulinen à Berne, à qui nous adressons ici le témoignage de notre sincère reconnaissance, a servi pour tous les articles concernant nos anciennes familles nobles; sans ce travail, fruit de longues recherches, beaucoup de renseignements sur des familles éteintes seraient peut-être à jamais perdus. Le continuateur de la *BIOGRAPHIE* a l'heureuse chance d'avoir maintenant en main un autre travail manuscrit, provenant du

comte Henckel de Donnersmarck et donné par ses héritiers à la Bibliothèque de Neuchâtel ; ce travail est à lui seul l'œuvre de toute une vie et contient l'indication des sources où l'on peut puiser pour l'histoire de tous les Neuchâtelois, même les moins marquants. Enfin, une foule de documents précieux et intéressants que possède M. Ulysse Mathey-Henry, du Locle, ont aussi été mis à notre disposition avec la plus gracieuse obligeance ; nous lui en témoignons toute notre gratitude.

En examinant attentivement les indications des sources qui accompagnent les notices, on verra que les ouvrages qui viennent d'être cités ne forment qu'une très-minime partie de ceux qui ont dû être consultés pour l'exécution de ce travail, mais l'énumération étant déjà bien longue, nous n'irons pas plus loin et nous dirons quelques mots sur l'œuvre que nous présentons essentiellement au public neuchâtelois.

La BIOGRAPHIE NEUCHATELOISE n'est point une œuvre originale dans le sens exact de ce mot, et encore moins une œuvre littéraire ; c'est la réunion de toutes les données qu'il a été possible de se procurer sur la vie et les œuvres de nos concitoyens distingués. Beaucoup d'articles sont la reproduction souvent intégrale, quelquefois abrégée, de travaux déjà imprimés, soit séparément soit dans de grandes collections ; d'autres sont extraits de nos ouvrages historiques ou de manuscrits en notre possession. Lorsque l'on a rencontré un travail bien fait, il a été reproduit textuellement, n'ayant pas voulu sous prétexte d'en changer la forme, faire moins bien que ce qui existait déjà ; mais on a laissé à chacun l'honneur qui lui était dû, ayant toujours scrupuleusement indiqué où l'on avait puisé.

Quelle que soit l'imperfection de cet ouvrage, c'est avec confiance que nous le soumettons au jugement de nos lecteurs, espérant que sans s'arrêter à la forme, ils en reconnaîtront l'utilité et le considéreront comme un monument que nous avons essayé d'élever à la mémoire de nos compatriotes.

Nous aimons à penser que l'on s'associera à nous dans l'expression de nos regrets pour celui qui eut la première idée d'un semblable travail et qui, après en avoir exécuté la moitié, mourut avant que son œuvre vit le jour. (Voyez la notice JEANNERET, page 555.)

En terminant cette préface nous nous permettons d'offrir nos vifs remerciements aux personnes qui ont bien voulu nous faire part des renseignements qu'elles possédaient, ainsi qu'à l'éditeur, M. Courvoisier, qui a droit à de justes éloges, non-seulement pour la remarquable exécution typographique de la BIOGRAPHIE, mais aussi pour les sacrifices qu'il a faits dans le but de l'amener à bien.

Ce premier volume est l'œuvre entière de M. Jeanneret, sauf les notices DeBellefontaine, DePierre, Dupeyrou, Dupuy, Farel, David Favargier, Gagnebin, Gallot, Gravier, L.-G. Grisel, Grosourdy, St-Guillaume, J. et P.-E. Henry, David Huguenin et F.-A. Jeanneret, qui ont été rédigées par son continuateur.

Février 1863.

J.-H. B.

BIOGRAPHIE NEUCHATELOISE.



ANDRÉ ADAM.

Ministre réfugié, que la persécution chassa du royaume de France. Il se retira à Neuchâtel où la Classe l'occupa quelques années à faire le catéchisme et à des fonctions pastorales. Diverses rêveries mystiques, empruntées aux illuminés de l'Allemagne, et qu'il publia en 1703, lui attirèrent des ennuis et le firent expulser du comté de Neuchâtel. Son livre est intitulé : *L'impie fanatisme convaincu par la vérité, ou la secte moderne du canton de Berne, qui domine principalement dans la ville de Vevey. Dialogue de deux voyageurs : Thibaud, orthodoxe et Trophon, piétiste.* Richwig in Stempatura Stempatorum. 1703, in-12. 94 p.

C'est pour l'impression de ce livre, que Haller dit être aussi rare que mal écrit, que Adam a été chassé de Neuchâtel.

Sources. Haller, *Bibliothek*. III. N° 540. — *Recueil bibliographique*, par F.-A.-M. Jeanneret, mss.

AIGNÉ.

Ancienne famille noble du comté de Neuchâtel. On trouve dans les anciennes reconnaissances du pays, que dans le 14^e siècle Jean d'Aigné habitait un petit château, situé à Pontareuse, à peu de distance de Boudry. On ne sait d'où ce Jean d'Aigné tirait son origine. Quelques-uns ont pensé qu'il pouvait être issu de la famille d'Agnens, alliée à la maison d'Estavayer; mais cela ne paraît pas vraisemblable. Il est probable qu'il appartenait à cette classe d'hommes royaux dont il est si fréquemment parlé dans l'histoire de Neuchâtel. Voici ce que l'on connaît de cette famille :

Jean d'Aigné, écuyer, vivant en 1386, épousa Valence, fille de Girard de Vieilmarché, dit Pestel, bourgeois du Landeron, et de Perissonne, sa femme, et en eut trois fils : 1^o *Jacquemin d'Aigné*; 2^o *Henri d'Aigné*, écuyer, marié à Annelette; 3^o *Jean d'Aigné*, écuyer, dont on ignore la descendance. L'aîné, Jacquemin, écuyer, prit le nom de la famille de sa mère, et sa postérité ne fut connue que sous le nom de Vieilmarché. Jacquemin et ses frères sont qualifiés, dans plusieurs actes, bourgeois du Landeron: cela se trouve constaté par une reconnaissance du 15 novembre 1433, du notaire Passibus. Suivant une autre reconnaissance du 15 septembre 1420, du notaire de la Bruyère, ces trois frères tenaient une maison, assise au lieu du Vieilmarché, du chef de leur mère, et située au Landeron. Jacquemin épousa Marguerite de Cressier, fille de Jean de Cressier et de Grede de Gleresse, fille de Petremann de Gleresse et de Françoise de Bariscourt. Après sa mort, Marguerite de Cressier épousa en secondes noces, par contrat du 6 août 1496, François Gruières, châtelain du Landeron. Grede de Gleresse, son aïeule, lui fit don de tous ses biens, hormis certain *curtil* qu'elle donna à François de Gleresse son oncle, par donation entre vifs du 6 juillet 1496. Jacquemin eut de son mariage deux enfants: *Jean* et *Henri d'Aigné* dit de Vieilmarché. Ce dernier, qui était le cadet, épousa Johannette, dont le nom de famille n'est pas connu, et en eut: 1^o Jacquemin de Vieilmarché, marié à Jeannette d'Enge, du Landeron; 2^o Isabelle de Vieilmarché, mariée en 1500 à Girard Val-

lier, bourgeois de Landeron; 3^o Pierre de Vieilmarché, dont on ignore la postérité.

L'aîné, Jean d'Aigné, prit le nom de Quemin, on ne sait trop pourquoi, et s'appela Jean Quemin de Vieilmarché: c'était une portion du nom de baptême de son père, qui passa comme nom de famille à ses descendants. Cet exemple est peut-être unique, qu'un gentilhomme quitte son nom et sa qualité d'écuyer pour en porter un au-dessous du sien, accompagné d'une portion de nom de baptême, qui devint bientôt un nom de famille. Jean fit un partage avec ses frères, le 12 juillet 1419. Il avait épousé Alix de Fontaines-Chalangrin, sœur de l'abbé de Fontaine-André de même nom, et fille de Jean de Fontaines-Chalangrin et de Willermette de Vaux-travers, laquelle testa en novembre 1436, laissant quatre enfants, dont l'aîné, Messire Nicod Quemin de Vieilmarché, chanoine de Neuchâtel, testa le 19 février 1460. Les derniers membres de la famille d'Aigné apparaissent dans l'histoire à la fin du 15^e siècle.

Sources. Collection diplomatique du baron J.-F. de Chambrier, chambellan de S. M. le roi de Prusse. — Notices généalogiques du baron d'Estavayer. t. XI. p. 4 à 6. — Collection diplomatique de F. de Mülinen-Mutach, à Berne.

AMÉDROZ.

Jacques-Abram Amédroz, né à la Chaux-de-Fonds en 1719, mort le 15 février 1812, maréchal de camp au service de France, chevalier du mérite militaire et premier lieutenant aux Gardes-Suisses. Il entra au service en 1739, comme officier dans une compagnie neuchâteloise aux petits corps, et passa, en 1744, dans le régiment de Castella. Après avoir rempli divers grades, il fut fait premier lieutenant des Gardes en 1762. Ses services lui avaient déjà valu, en 1759, la croix du Mérite, et en 1760, le brevet de colonel. Son régiment fut un de ceux qui, à la déroute de l'armée française, résistèrent le plus longtemps aux Prussiens, et Amédroz un des officiers qui contribuèrent le mieux à cette résistance. Il se distingua encore plusieurs fois pendant la guerre de sept ans, où les généraux lui confièrent toujours les postes les plus périlleux. Nommé lieu-

tenant du roi à Cassel, il y soutint un siège mémorable. Après avoir fait longtemps les plus grands efforts pour défendre les ouvrages extérieurs, il refusa constamment de signer la capitulation. Son nom se trouve mentionné de la manière la plus honorable dans la *Gazette de Paris* de 1745, où l'on rend compte de la bataille de Cestrières, en Piémont, gagnée par les Français. Amédroz s'y distingua comme aide-de-camp du général de Sury, et montra une bravoure qui faillit lui devenir fatale, car il fut grièvement blessé dans cette fameuse journée. Il reçut le grade de brigadier le 18 juin 1768 et celui de maréchal de camp en février 1780. Il avait quitté le service de France avant le licenciement des troupes suisses en 1792, et vivait dans la retraite à Neuchâtel lorsque la mort le surprit après une longue et honorable carrière, le 15 février 1812. C'est à tort que la *Biographie nouvelle des contemporains* lui donne le prénom de *Jacob*.

Le frère du colonel Amédroz, **Josué Amédroz** fut un des bienfaiteurs de la Chaux-de-fonds. Après avoir séjourné à l'étranger une grande partie de sa vie, et acquis une assez grande fortune pour le temps, il était revenu passer ses vieux jours et terminer sa carrière dans sa patrie. Par son testament, daté de l'année 1813, il a donné aux pauvres de la Chaux-de-fonds, sa commune, et pour en jouir après la mort de son frère, un placement considérable dans un emprunt du gouvernement anglais, et qui produit annuellement environ 2500 francs, mais avec la réserve expresse que cette somme serait chaque année mise en fonds et sa rente seule employée, ensorte qu'à l'expiration de l'emprunt au bout d'un certain nombre d'années, la Chambre de charité de la Chaux-de-fonds est devenue l'un des établissements les mieux dotés du pays. On ne peut assez faire connaître des traits pareils de patriotisme et de charité.

Sources. Girard, *Histoire des officiers Suisses dans les services étrangers*, t. I. p. 20. — Zurlauben, *Histoire militaire des Suisses*, t. III. p. 545. — May, *Histoire militaire des Suisses*, VI. 258. — Hassel, *Allgemeines Handwörterbuch der Geschichte*, Weimar 1826. t. I. page 258. — *Biographie nouvelle des contemporains*, t. I. p. 450, etc.

ABRAHAM AMIET.

Abraham Amiet, issu d'une famille originaire de France, naturalisée au commencement du 17^e siècle par la maison de Longueville, naquit aux Geneveys-sur-Coffrane dans le comté de Valangin. Après avoir terminé ses études à Bâle, il passa trois ans à la faculté de médecine de Montpellier, où il reçut le grade de docteur. De retour dans sa patrie, il publia, en 1689, un petit volume, fort rare aujourd'hui, sous le titre de : *Ephémérides ou calendrier pour l'an de grâce 1689, contenant une description générale de la sphère, le cours du soleil et de la lune, et quelques préceptes touchant la médecine, la chirurgie et l'agriculture*. Neuchâtel, imprimé par Jean Pistorius, avec privilège. Ce curieux opuscule est le premier almanach publié dans notre pays; il est « dédié au gouverneur Joseph-Nicolas d'Affry, et aux nobles et puissants seigneurs messieurs les Quatre-Ministres et Conseil de la ville de Neuchâtel. » Le calendrier est calculé suivant l'ancien style et le nouveau.

Abraham Amiet fut exilé du pays en 1690, pour des motifs que nous ignorons, mais où la politique n'était pas étrangère. Il se retira à Besançon, où tout en exerçant sa profession de médecin, il fit paraître un second livre, encore plus rare que le premier, qu'il intitula : *Description de la Principauté de Neuchâtel et Valangin par Abraham Amiet des Hauts-Geneveys sur Coffrane, mathématicien et médecin, dédiée à Madame Marie d'Orléans, duchesse de Nemours*. Besançon 1693, in 8°. Cette description sommaire est très-bien faite et témoigne des connaissances historiques de son auteur. A la suite d'un abrégé chronologique de l'histoire générale du pays, il donne une notice détaillée sur la topographie, l'histoire, l'industrie et les produits naturels de chaque juridiction, et raconte divers traits peu connus jusqu'alors. Les détails qu'il rapporte sur les anciennes usines de son temps sont curieux et méritent d'être connus. Amiet mourut vers 1726 dans la ville de Neuchâtel, où il était rentré lorsque madame de Nemours prit possession de la souveraineté. Un mauvais sonnet, de l'an 1688, nous montre que ce singu-

lier personnage jouissait chez nous d'une assez grande considération et que ses connaissances étaient appréciées.

Amiest garderoit un injuste silence,
S'il cachoit son esprit et son grand jugement ;
Etudiant le ciel sans perdre un seul moment,
Il prédit les effets d'une bonne influence.

Il voit dans l'univers une juste cadence,
Depuis les plus bas lieux jusques au firmament ;
Le souverain auteur de tout événement
Lui marque dans le ciel beaucoup de connaissance.

Il vous déclare icy les temps et les saisons,
Le cercle du soleil, celui des lunaïsons ;
Il nous enseigne tous, nous devons tous apprendre.

Ce bel art figuré qu'il fait voir à nos yeux,
Nous tire de la terre et nous élève aux cieus,
Pour admirer un Dieu que l'on ne peut comprendre.

Sources. Recueil manuscrit du 18^e siècle. — Ephémérides d'Amiet.

DAVID ANCILLON.

David Ancillon, second fils du célèbre David Ancillon, ministre à Metz, et frère de Charles Ancillon, qui se fit, à la fin du 17^e siècle, une grande réputation par ses nombreux écrits, naquit à Metz le 22 février 1670 et mourut à Berlin le 16 novembre 1723. Si nous le plaçons dans la *Biographie Neuchâteloise*, c'est qu'il fut naturalisé et reçu bourgeois de Neuchâtel, en 1707. Dès l'âge de 14 ans, son père l'envoya à Genève pour y poursuivre ses études. Il fit sa rhétorique et sa philosophie sous le savant ministre LeJeune et sous l'ancien professeur de Saumur, Robert Chouët, et se livra aux études théologiques sous Philippe Mestrezat, Louis Tronchin et François Turretin. Il ne les avait pas encore achevées lorsque la révocation de l'édit de Nantes força son père à se réfugier à Berlin, où il l'accompagna. Formey, dans ses *Eloges*, raconte ainsi l'accueil plein de bienveillance qui lui fut fait par le grand Electeur. « Après s'être adressé successivement dans les termes les plus affectueux à

son père et à son frère aîné : « Et vous, mon enfant, lui dit-il, que voulez-vous faire ? » Le jeune homme répondit qu'il venait de Genève, où il avait commencé sa théologie ; mais que voyant six cents ministres hors de France, sans emploi, il avait résolu de quitter les études et de prendre le parti des armes, si S. A. E. l'agréait. — « Non, répliqua l'Electeur, je ne le veux point. Voyez-vous ces cheveux blancs de votre père, ils demanderont bientôt votre secours. On manquera peut-être un jour de ministres ; il ne faudrait pour cela que quatre yeux fermés. ¹ J'ai résolu de vous faire achever vos études, je vous accorde pour cet effet cent écus de pension ; allez à Francfort, et lorsque vous serez en état d'être reçu ministre, je vous donnerai pour collègue et adjoint à votre père. » Ancillon se rendit donc à l'université de Francfort s/O, où il acheva ses études. En juin 1689, il retourna à Berlin, et après un examen brillant, il fut admis pasteur, le 7 juillet. Il partagea dès lors les travaux de son père, et à sa mort, en 1692, il lui succéda comme ministre ordinaire de l'église française de Berlin.

Dès l'entrée de sa carrière, M. Ancillon eut, au rapport de Formey, tous les succès qu'on peut attendre de la prédication ; personne n'a jamais été plus suivi et plus universellement goûté que lui, et cette vogue s'est soutenue jusqu'à la fin. Il possédait, dans un degré éminent, les avantages extérieurs qui peuvent captiver l'attention : une figure imposante, un extérieur admirable, la voix, le geste, tout ce qui forme l'action de l'orateur. Ses discours étaient remplis de sentiment et d'onction ; sans se piquer de cette sublimité, qui n'est souvent qu'un fastueux étalage de beautés déplacées, il se bornait à cette belle popularité que le P. Gisbert a tant vantée : il parlait au cœur et y faisait des impressions conformes au véritable but du ministère évangélique. Charles Ancillon lui-même caractérise ainsi son frère : « Digne successeur d'un père illustre, et imitateur des exemples mémorables qu'il lui a laissés, son fils par nature, son disciple par l'étude, et semblable à lui d'inclination et de volonté, de nom et de surnom, d'air et de manières. »

Ancillon remplissait depuis onze ans ses fonctions pastorales, lorsqu'en 1700, Frédéric I^{er} le chargea d'une mission en Hollande

¹ Louis XIV alors dangereusement malade et Jacques d'Angleterre.

et en Angleterre. Il s'en acquitta à l'entière satisfaction de son souverain. A son retour à Berlin, en 1701, il reparut dans la chaire et fit sa rentrée par un *Sermon sur le couronnement de l'Electeur de Brandebourg*, qui venait de prendre le titre de roi. Ce sermon, qui a été imprimé, est dédié à une demoiselle Mustelius, qui lui avait prodigué ses soins pendant une grande maladie qu'il fit dans son voyage. Au mois d'août de la même année, Ancillon fut honoré d'une nouvelle mission en Suisse; il y fut retenu une année entière. Pendant ce temps, il consacra ses loisirs à amasser ses matériaux pour écrire la biographie de quelques savants. Son frère utilisa, dit-on, une partie de ces documents dans ses Mémoires concernant la vie et les ouvrages de plusieurs modernes, etc.; mais il n'en est fait aucune mention dans la préface de ce livre. Lorsque Ancillon fut de retour de sa mission, le roi le chargea d'entretenir, au sujet de la succession des comtés de Neuchâtel et Valangin, une correspondance suivie avec les principaux habitants de notre pays; en 1707, il l'envoya à Neuchâtel pour y travailler sous le comte de Metternich, son ministre plénipotentiaire à Berne.

Pendant le séjour qu'il fit à Neuchâtel, après la mort de la duchesse de Némours, il prêcha tous les dimanches dans la collégiale et se fit aussi entendre avec un grand succès dans les autres églises de la ville et de la campagne. Mais comme il touchait dans ses sermons à des questions étrangères à la chaire, les différents prétendants à la souveraineté de Neuchâtel en prirent ombrage et lui firent interdire la prédication. La charge de chapelain de la Cour fut la récompense de ses services. Le 3 novembre 1707, Frédéric I^{er} reçut l'investiture de la principauté en la personne du comte de Metternich. Ancillon fit dans l'église de Neuchâtel le sermon d'usage en cette occasion solennelle, sur le texte qui lui avait été commandé par le monarque lui-même. Avant son départ de Neuchâtel, les Trois-Etats lui donnèrent des lettres de naturalisation neuchâtoise, confirmées par le roi, et la ville de Neuchâtel lui fit présent de la bourgeoisie, dont il se réclama toujours et qu'il regardait comme un titre de gloire. De retour à Berlin, Ancillon entra de suite en fonctions comme ministre de la Cour. Jaquelot, Beausobre et Lenfant étaient ses collègues. « Ses sermons, dit Formey, étaient toujours extraordinairement goûtés. » Lorsque le roi était

indisposé, il le faisait prêcher dans ses appartements, où la famille royale et les personnes de la première distinction se rendaient. Quand Ancillon paraissait dans les chaires des églises, il n'y montait et n'en descendait qu'à travers des flots d'auditeurs, et les temples ne pouvaient les contenir.

En 1709, le roi de Prusse enleva de nouveau son chapelain aux fonctions pastorales pour lui confier une mission secrète en Pologne. Déguisé, par ordre du roi, sous l'uniforme d'un officier prussien, il tomba plusieurs fois entre les mains des ennemis, mais réussit toujours à s'échapper. Arrivé à Lublin, où il comptait faire un court séjour, il aperçut un jour affichées à la porte du monastère des Jésuites une série de propositions qui devaient y être soutenues. A cette vue le théologien reparut aussitôt sous l'habit du diplomate; il fit demander un exemplaire de ces thèses aux Révérends Pères, qui lui députèrent deux de leurs confrères pour l'engager à une dispute publique. L'invitation était trop tentante pour que Ancillon y pût résister longtemps. Au jour fixé il s'y rendit. Les Jésuites lui firent le meilleur accueil; aussi la dispute se passa-t-elle très-convenablement, sans aigreur de part ni d'autre, et elle se termina, au contentement général, par un repas magnifique auquel les Révérends Pères convièrent leur adversaire. On peut supposer que, selon l'usage, les deux partis s'attribuèrent l'honneur de la journée. Dans de pareilles luttes ce sont moins les convictions que les amours-propres qui sont en présence, et l'amour-propre est invincible. De Lublin, Ancillon se dirigea sur la Hongrie, où il eut plus d'une fois l'honneur d'entretenir le prince Ragotzki, le chef des Mécontents, qui tenaient leur diète à Cassovie.

En 1710, Ancillon fut nommé membre de la société établie à Londres pour la propagation du christianisme: *for promoting Christian Knowledge*, société qui subsiste encore aujourd'hui. La société des Anonymes s'honora aussi de le compter parmi ses membres; il y tint la plume pendant plusieurs années. C'est à cette société que la *Bibliothèque Germanique*¹ doit son existence. Elle s'assemblait chez Lenfant. Des Vignoles, Beausobre, Chauvin, etc, en faisaient partie.

¹ De 1720 à 1740, Amsterdam, 50 vol. in 8°.

Une cruelle maladie, la gravelle, attrista les dernières années d'Ancillon. Il ne voulut cependant cesser ses fonctions qu'à la dernière extrémité. Son courage et sa résignation, au milieu des plus atroces souffrances, étonnaient ceux qui l'approchaient. A la fin, après bien des alternatives de convalescence et de rechute, il tomba malade pour ne plus se relever. « Son lit de mort, dit son biographe, fut une chaire d'où il prêcha avec plus d'éloquence que jamais, et ses dernières heures comblèrent d'édification sa famille et son troupeau. » Il mourut à l'âge de 53 ans, regretté de tous; son corps fut déposé dans un caveau du temple de Frederichstadt, réservé à sa famille, où reposaient déjà son frère Charles et quelques autres parents. Il avait épousé, le 11 août 1694, Suzanne Meusnier, fille d'un réfugié Français, qui lui donna dix-sept enfants, dont cinq fils et douze filles.

Sources. Haag, *la France protestante*, t. I. p. 95. — Formey, *Eloges*, t. I. p. 244—270. — *Nouvelle Bibliothèque Germanique*, t. XX. p. 55—57. — *Lebens-Beschreibung berühmter Personen*, I. 289-508. — *Journal littéraire de la Haye*, t. IX. Ersch und Grüber, *Encyclopädie* IV. p. 42 t. — *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, par M. de Tribolet, etc. etc.

Notice faite à l'aide de doc. orig.

D'ANDRIÉ, VICOMTE DE GORGIER.

Si la fortune capricieuse se plaît quelquefois à jouer des tours perfides à ses protégés, en les précipitant du faite de la grandeur et de l'opulence dans un abîme de misère et d'abaissement, elle se complait aussi à retourner sa roue, en faisant monter les êtres les plus chétifs aux plus hautes dignités. En 1657, un pauvre cordonnier, nommé Jean-Jacques Andrié, fut agrégé à la communauté de Valangin pour la modique somme de 200 livres faibles, un peu moins de cinq louis d'or. Eh bien! c'est de cet humble et modeste artisan que descendirent, en moins d'un siècle, les Andrié, barons, seigneurs et vicomtes de Gorgier.

Lors du séjour dans la principauté de Neuchâtel, de M. de Struckde, envoyé extraordinaire du roi de Prusse, en 1721, on lui présenta **Jean-Henri Andrié**, secré^{re} du duc de Saint-Pierre à Madrid, jeune homme distingué par ses talents et ses qualités. Il le prit chez lui

comme secrétaire, et l'emmena à Berlin où il ne tarda pas à percer et à être employé dans les affaires. Nommé secrétaire du roi et de ses commandements, ensuite Conseiller privé de la Justice, archiviste d'Etat, inspecteur de la Chancellerie, ses lumières le distinguèrent au choix du roi pour le poste élevé d'ambassadeur à la Cour d'Angleterre, où il sut rendre des services essentiels à son maître, et se concilier si bien l'estime du monarque anglais que celui-ci insista, en 1747, pour que M. Andrié ne fût pas rappelé par sa Cour. Le Grand-Frédéric, juste appréciateur du mérite, le fit à son retour Conseiller d'Etat, et par un rescrit du 7 juillet 1749, lui donna le château et la terre de Gorgier, qui venaient d'être réunis à la directe par l'extinction de la famille de Charlotte de Neuchâtel, Dame de Gorgier. Il revint dans ce pays pour en prendre possession; mais étant célibataire, la seigneurie de Gorgier, passa à la mort de M. d'Andrié, à son frère Jean-Jacques, intendant des bâtiments, maître-bourgeois et receveur de Valangin, qui mourut en 1765.

Le fils aîné de Jean-Jacques, **Jean-Henri d'Andrié**, fut le troisième seigneur de Gorgier de ce nom, il reçut l'investiture de la baronnie, le 13 juin 1765, et rendit ce même jour l'hommage de vassal au roi et prêta serment de fidélité à genoux, les mains jointes, tête découverte, sans épée et sans éperons, suivant le cérémonial prescrit aux vassaux dans cette occasion. Né en 1729, il avait d'abord été destiné au greffe de Valangin, modeste office que sa famille occupait depuis 1716; mais l'excellente éducation qu'il avait reçue et ses talents remarquables, fixèrent sur lui l'attention du roi pour l'éducation du prince Frédéric-Henri, neveu du Grand-Frédéric. Ce jeune prince, d'une grande espérance, étant mort de la petite vérole, M. d'Andrié revint dans sa patrie, emportant l'estime de son roi, des seigneurs de la Cour et surtout du frère aîné de son élève, Frédéric-Guillaume, prince royal et héritier de la couronne, avec lequel il entretenit une correspondance suivie. Depuis son retour, en 1765, il servit son pays en qualité de conseiller d'Etat, résidant habituellement au château de Gorgier, où ses vassaux le chérissaient. Lorsque Frédéric-Guillaume monta sur le trône, en 1786, il se hâta d'appeler à sa cour le baron de Gorgier en qualité de chambellan. Simple dans ses goûts, M. d'Andrié se

présenta à Berlin avec ses habitudes de modestie et avec son amabilité ordinaire. Le roi l'accueillit avec une distinction très-flatteuse et lui conféra le titre de vicomte, transmissible à ses descendants de l'un et l'autre sexe, par un diplôme en date du 5 décembre 1787. A cette occasion la communauté de Valangin crut devoir adresser à S. M. un placet d'actions de grâces, auquel le roi daigna répondre par un rescrit de sa propre main, conservé aux archives de Valangin et conçu en ces termes :

« Les gouverneurs et membres de la communauté de Valangin m'ayant, par leur adresse du 22 décembre de l'année dernière, témoigné leur joie relativement aux marques de mon affection données à mon Chambellan le vicomte de Gorgier, je ne puis y être indifférent, l'ayant fait avec bien du plaisir, par une suite de la juste estime que je porte au vicomte. — Donné à Berlin, le 12 janvier 1788. FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Les archives de Valangin possèdent aussi une lettre des plus affectueuses, par laquelle le vicomte de Gorgier remerciait la communauté de ses félicitations dans la même circonstance. Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire ces lignes, où se peignent si bien les sentiments de leur auteur pour le lieu qui l'a vu naître :

« Messieurs. Grâce à la Providence qui m'a fait naître au milieu de vous, j'ai conservé pour Valangin toute l'affection au moyen de laquelle je puis espérer de conserver la vôtre. Ces lieux éloignés où je me suis vu appelé dès l'âge de quatorze ans, les occupations diverses auxquelles j'ai dû me vouer depuis quarante-cinq ans, rien, Messieurs, n'a jamais pu affaiblir mon attachement pour cet heureux et bien-aimé bourg que vous habitez; c'est le privilège des œuvres de la nature sur celles de l'art: l'on admire celles-ci, mais on chérit celles-là. Londres, Paris, Berlin me sont connus, mais Valangin me plaît par-dessus tout. Cette profession de mes sentiments, envisagez-la, je vous supplie, comme la meilleure réponse que je puisse faire à votre lettre du 22 décembre. Et en vous remerciant en particulier de celle qu'il vous a plu d'adresser au roi et que j'ai fait parvenir, agréez avec mes vœux pour votre prospérité constante et universelle, la considération et le dévouement, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

» Berlin, 22 janvier 1788.

LE VICOMTE DE GORGIER. »

Cependant la santé de M. de Gorgier, délabrée depuis longtemps, souffrit beaucoup des rigueurs du climat du Nord et des fatigues de voyage. Après de cruelles souffrances, il mourut à Berlin, le 15 mars 1788, pleuré par le roi, par sa famille, par ses vassaux, dont il était le père, et par tous ses amis, qui perdaient en lui un homme profondément instruit, aimable et d'un commerce sûr. Comme homme de lettres, M. d'Andrié a fourni un très-grand nombre d'articles historiques, géographiques et scientifiques aux *Mémoires* de plusieurs sociétés savantes. Il est l'auteur de la plupart des articles de géographie moderne de l'*Encyclopédie d'Yverdon*, qui ne se trouvent pas dans l'édition de Paris; il en a retouché plusieurs autres et a toujours consulté les sources les plus sûres, entre autres le grand ouvrage de Busching. On trouve de lui, dans ce recueil, d'autres articles intéressants, par exemple le mot *Diète d'Allemagne*, qui suppose une grande connaissance du droit public de ce pays. Il a traduit pour le roi de Prusse l'ouvrage intitulé: *Le Christianisme aussi ancien que le monde*; mais cette traduction n'a jamais été imprimée. Les articles de Géographie moderne dont M. d'Andrié est l'auteur, se retrouvent presque tous dans le *Dictionnaire géographique de la Suisse*, de Lutz. Il a composé également un *Journal*, resté manuscrit, dans lequel on retrouve, dit-on, l'homme religieux, le bon époux, le tendre père, le citoyen dévoué, en un mot l'homme tel qu'il était connu de son prince, de ses amis et de la société.

M. d'Andrié laissa quatre enfants, deux fils et deux filles. Le cadet de ses fils mourut très-jeune; l'aîné le vicomte *Charles d'Andrié*, remarquable par sa haute stature, prit du service en Prusse et fut victime des guerres de l'empire, dans lesquelles il se distingua noblement. Peu de temps avant sa mort, il vendit, avec le consentement du roi et de ses collatéraux, la terre de Gorgier, au comte James-Alexandre de Pourtalès, qui la possède actuellement. Il ne restait plus de la famille d'Andrié que deux filles, *Sophie* et *Henriette-Marie*. Cette dernière épousa après la mort de son père, M. Jean-Pierre Vuillemier, jeune ecclésiastique neuchâtelois, et mourut aux Brenets, où son mari avait été nommé pasteur. La commune des Brenets lui éleva un monument dont voici l'inscription :

« Au pied de cette tour repose Henriette, fille de feu noble et vertueux Jean-Henri d'Andrié, vicomte de Gorgier et de dame Hélène-Marie, née Blom; née le 1^{er} janvier 1769, mariée le 8 février 1796 à docte Jean-Pierre Vuillemier, très-digne ministre du Saint-Evangile et pasteur de l'église des Brenets, et décédée le 24 juin 1799.

Des plus rares vertus elle était le modèle,
Un ange dont le ciel bénissait ce troupeau.
Toujours nous pleurerons cette perte cruelle;
Nos enfants sèmeront des fleurs sur ce tombeau. »

Sophie d'Andrié est morte célibataire à Bevaix en 1836, en léguant toute sa fortune, qui était considérable, à la Compagnie des pasteurs de Neuchâtel, pour des œuvres pies. On pourrait lui reprocher d'avoir complètement oublié les pauvres de Valangin, lieu d'origine de ses ancêtres; mais elle ignorait peut-être cette particularité.

Sources. *Jahrbücher der Preussischen Monarchie*, 1800, t. II, p. 161. — Recueil de notices manuscrites du siècle dernier, p. 280. — *Promenades autour de Valangin*, par Georges Quinche. — Messager boiteux de Neuchâtel, etc.

ANET.

Ancienne famille noble ministérielle de la maison de Neuchâtel, éteinte depuis longtemps. *Imon de Ins*, ou d'Anet, fut présent à une charte de l'an 1109, par laquelle Berthold, duc de Zéringen, donna le village de Buchse-le-Duc, à l'abbaye de Saint-Pierre dans la Forêt-noire. *Girard d'Anet*, chevalier, vivait en 1151. Un autre *Girard* paraît comme témoin dans un document de l'an 1171 et dans un autre document de l'an 1179, il est qualifié chevalier, avec *Borcard d'Anet* son frère, aussi chevalier.

L'an 1180, *Conon d'Anet* et *Ulrich*, son fils, donnèrent à l'abbaye de Hauterive la terre qu'ils avaient au territoire de Chosal, pour une cense de 4 sols. Les témoins présents à cet acte furent Conon, prêtre de Seedorf, Henri d'Epindes, Pierre Discophorus d'Arconcié, Ulrich de Vilaret, Conon de Marlie, Rodolphe de Dompierre, che-

valiers, et Pierre, ministral d'Arconcié. L'an 1181, Girard d'Anet et Borcard son frère, sont nommés ministraux du comté de Neuchâtel, dans un acte de cette année, portant qu'ils ont fait un échange de quelques héritages avec le chapitre de Saint-Urs à Soleure. Girard, chevalier d'Anet, fut témoin avec Ulrich, chevalier d'Egistorf, et Conon de Payerne, cleric, dans un acte de l'an 1192, par lequel Guillaume, abbé de Fontaine-André, renonça en faveur de l'abbaye de Hauterive, à toutes les prétentions qu'il pouvait avoir sur les vignes d'Arins, depuis la *terre rouge* jusqu'à la *vallée de Conon*, et depuis le lac jusqu'au monastère de Fontaine-André: cet acte est scellé des sceaux de Henri, abbé de Haut-Crêt, de Rodolphe de Neuchâtel et d'Ulrich son frère. On le trouve aussi nommé comme témoin, avec Othon, abbé de St-Jean, Ulrich, sacristain de Fontaine-André, Ulrich, chevalier d'Egistorf, et Ulrich, ministral, dans un acte de la même année, par lequel Rodolphe et Ulrich son frère, seigneurs de Neuchâtel, pour dédommager le monastère de Fontaine-André, des vignes d'Arins qu'ils avaient adjudées à celui de Hauterive, lui donnèrent, du consentement de Berthe, leur mère, et de Berthold, leur frère, évêque de Lausanne, un tiers de la dîme de Champvevres.

L'an 1193, *Conon d'Anet (Cono Anes)*, chef de cuisine du comte (*cocus*), et Jeanne sa femme, fille d'Anselme Paluchet, donnèrent à l'abbaye de Hauterive une vigne à Champvevres, que le dit Anselme Paluchet y avait plantée. On trouve dans l'acte de partage des ministraux de la maison de Neuchâtel, fait vers l'an 1218, entre Berthold, évêque de Lausanne, le comte Ulrich son frère et Berthold seigneur de Neuchâtel, leur neveu, que *Ditelen d'Anet* et sa femme tombèrent dans le lot de l'évêque; et que *Girard d'Anet* et ses fils tombèrent dans celui de Berthold, seigneur de Neuchâtel. On voit par un acte de l'an 1251, que *Girard*, chevalier d'Anet, ministral du comte, tenait du seigneur Burcard de Diesse, une tonne de vin en fief dans la paroisse de Neurol; que le dit Burcard la tenait lui-même en fief du comte Rodolphe de Neuchâtel, seigneur de Nidau, lequel l'ayant reçue de ses vassaux, la donna à l'abbaye de Saint-Jean, sous son sceau et celui d'Ulrich, seigneur d'Arconcié et de Berthold, seigneur de Strasberg, ses frères, et de Burcard de Diesse, en présence du seigneur Burcard de Brengarten et d'Ulrich

son fils, de Conrad de Brandis, de Jacques de Morens, d'Ulrich de Cerlier, de Bertrand de Bienne, de Jacques, maire de Bienne et de Hermann de Nydau, tous chevaliers et témoins. Suivant un acte non daté, du comte Rodolphe de Neuchâtel, fils de Berthold, *Ulrich*, chevalier d'Anet, obligea pour huit livres une dîme au village d'Anet. On trouve aussi une *Salomé*, femme de Conon d'Anet, nommée tante de Conon; et Jean de Morat, dans un autre acte de l'an 1262. On voit encore Jean Guisinter de Berne, domzel, nommé avec *Marguerite d'Anet* sa femme, fille de *Paris d'Anet*, bourgeois de Neuchâtel, dans un titre de l'an 1366, par lequel la dite Marguerite, de l'autorité de Louis, comte de Neuchâtel, son avoyer, acense une vigne à Jean-Henri de Courtelary, bourgeois de Neuchâtel. Voilà ce que nous avons pu recueillir sur cette ancienne famille, dont les armoiries ne sont pas connues.

Sources. *Cartulaire de Hauterive.* — Tschudi, *Chronique helvétique.* — Collection diplomatique du baron J.-F. de Chambrier. — Collection diplomatique de F. de Mulinen. — *Notices généalogiques* du baron d'Estavayer, t. XI. — Choupart, *Recueil sur Fontaine-André*, mss. de la bibl. de Neuchâtel. — *Monuments de Neuchâtel*, par G.-A. Matile, t. I. p. 40, 41, 42, etc., etc.

JEAN-MICHEL ASSPRUNG.

Jean-Michel Assprung, ministre du St-Evangile, a fait un séjour à Neuchâtel, qu'il quitta pour se rendre d'abord à St-Gall et de là à Ulm, où il est mort le 21 mars 1808, à l'âge de 58 ans; il était professeur de langue et de littérature grecque au gymnase.

Il a publié une brochure intitulée: *Der Charakter der wahren Christen, entwickelt in einer Predigt vor der deutschen Gemeinde zu Neuchâtel; gehalten am 26 Jänner 1800.* Basel 1800, in-8°. 46 p.

Le « citoyen professeur » habitait alors Neuchâtel, où M. Stoll lui permit de prêcher dans l'église allemande. Son discours est un bon sermon de circonstance. L'orateur avait pour but d'exciter l'auditoire à contribuer à la collecte pour les malheureux habitants des cantons suisses dévastés par la guerre. Il prit son texte dans l'Évangile de St-Jean XIII. 3-5.

Sources. *Neue theologische Annalen*, 1801. p. 452. — *Theologische Nachrichten*, 1804. p. 469, 404.

ANTOINE-SYLVAIN AVY.

Antoine-Sylvain Avy, baron, général au service de France, né à Cressier, canton de Neuchâtel, le 25 mai 1776. Il servit d'abord dans l'armée d'Italie jusqu'au 22 août 1802, époque où il fut admis au traitement de réforme. Ayant repris du service le 30 mars 1807, en qualité d'aide-de-camp du général de brigade, il fit les campagnes d'Allemagne, d'Espagne, et enfin celles de la grande armée, celles-ci depuis le 29 novembre 1813. Blessé mortellement au siège d'Anvers, en 1814, il mourut le même jour à Mexens près d'Anvers le 13 janvier 1814. Le nom de ce général est inscrit sur les tables de bronze du palais de Versailles.

Nous venions de lire les lignes qui précèdent dans la *Nouvelle Biographie générale*, en nous demandant si le général d'Avy était bien né dans le pays de Neuchâtel, et à quelle famille il pouvait appartenir, lorsque nous eûmes l'occasion de voir les registres de la paroisse de Cressier, où nous trouvâmes quelques détails sur sa famille. « En 1774 a été béni à Cressier le mariage de *François*, fils légitime de *Joseph Avy* et de *Madeleine Marras d'Arles* en Provence, avec *Louise Berthoud* de Neuchâtel. De ce mariage naquirent *Louise-Adelaïde Avy*, née le 7 mai 1775 et *Antoine-Sylvain Avy*, né le 25 mai 1776. » *François Avy* et son épouse habitaient Neuchâtel.

BAILLODZ.

Famille d'ancienne bourgeoisie de Neuchâtel, qu'on croit originaire du Val-de-Travers. *Perrod Bailloz* était châtelain du Vaux-travers en 1360; le dernier de cette famille, nommé **Antoine Bailloz**, fut châtelain du même lieu, et mourut vers l'an 1516. Il commanda avec *Jehanneret Purry* de Rive, deux compagnies neuchâteloises qui passèrent les Alpes en 1494, pour se joindre à l'armée de Charles VIII à Naples, et qui se trouvèrent à la bataille

de Tournoud , où elles se distinguèrent. Trois autres compagnies neuchâtelaises partirent successivement sous la conduite de Rodolphe Usterwald, de Jacques Tribolet , et de Blaise Hory, en 1495. La Chronique du Chapitre fait mention de leurs exploits. Un grand nombre de soldats perdirent la vie dans cette expédition , entre autres le capitaine Usterwald.

La sœur d'Antoine Bailloz, nommée *Jeanne*, avait épousé Gerard Petitpierre, originaire du Val-de-Travers, dont elle eut un fils appelé *Claude*, auquel son oncle légua toute sa fortune, au préjudice de sa propre fille *Clauda*, mariée à Jean de Vieilmarché. Ce Claude Petitpierre prit le surnom de Bailloz, et fut la tige d'une famille bien connue sous ce nom. Il fut d'abord secrétaire baillival des cantons, souverains de Neuchâtel, en 1520, et ensuite châtelain du Vauxtravers en 1534. C'est ainsi qu'on le trouve nommé dans un acte par lequel : « Nous » Jeanne de Hochberg, duchesse de Longueville, comtesse de Neuchâtel, etc.; par devant nous est comparu notre bien amé et féal » serviteur Claude Bailloz, notre châtelain du Vauxtravers, nous exposant que par ci-devant, du temps que les seigneurs des Ligues » tenaient notre dit Comté, lui fut permis d'acquérir les biens, terres, » possessions et vignes, maisons, etc., que tiennent de nous en fief » noble les seigneurs de Treytorrens, en notre Comté, en vertu de » quoi il a acquis par rachat aucunes vignes mouvant de ce fief ; » ce néanmoins n'a voulu le dit Bailloz à celui fief acquérir ni » acheter entièrement sans notre permission.... De notre bonne et » libérale volonté, en rémunération des bons et agréables services » que par ci-devant nous a fait le dit Bailloz, lui avons donné et » donnons le pouvoir d'acquérir le dit fief de Treytorrens pour lui » et les siens, et en jouir comme nos autres vassaux, sans empêchement. Donné à Château-Regnauld, le 19 novembre 1534. »

En 1537, la princesse lui permit d'acquérir une partie du fief de Grand-Jacques. S'étant rendu recommandable par ses services à Jeanne de Hochberg, elle le nomma conseiller d'Etat et l'anoblit en 1538. Il épousa Jeanne Franchet de Pontarlier, sœur de noble Claude Franchet, vivant en 1551. Il assista aux Audiences-Générales en 1538, 1547 et 1553, et laissa de son mariage quatre fils :

1° **Jacques Bailloz**, était maire de la Côte en 1554, et mourut, atteint de la lèpre, en 1565, ayant épousé Elsi-Simone l'E-

cureux, de la Neuveville, de laquelle il eut plusieurs enfants, qui nous sont inconnus.

2° **Wolfgang Bailloz**, marié à Rose Gaudet, et ensuite à Barbe Hory, dont il eut *Balthazard Bailloz*, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel, lequel épousa Marie de Vy, fille d'Abraham Vy, capitaine au service de France, et de Marguerite Bonvêpre. On ignore sa descendance.

3° **Balthazard Bailloz**, conseiller d'Etat de Neuchâtel, assista aux Audiences Générales en 1559. Suivant les fragments généalogiques du baron de Chambrier, il avait épousé Lucrèce de Neuchâtel, fille de Lancelot de Neuchâtel, chevalier, seigneur de Vaumarcus, de Travers et de Gorgier ; et selon la généalogie de Wallier, Peronne Wallier, fille de Pierre Wallier, conseiller d'Etat de Neuchâtel, et de Marie Odet. On ne voit pas quels furent ses enfants.

4° **Antoine Bailloz**, épousa Antoina L'Ecureux, fille de Claude-Simonin L'Ecureux, conseiller de Neuveville, et mourut lépreux comme son frère Jacques. Sa veuve testa en 1546, léguant à la Maladière de Neuveville 50 livres, et à celle de Neuchâtel la même somme, pour le soulagement des pauvres ladres. « Et pour subvenir aux nécessités de son bien-aimé mari, qu'il a plu à Dieu de frapper de sa verge de lèpre, elle lui donne tous les biens qu'elle possède à Cormondèche, qui devront être employés après sa mort pour l'usage des lépreux. » On voit par ce testament qu'Antoine Bailloz mourut sans postérité, et l'on ignore duquel de ses trois frères descendent ceux de ce nom qui paraissent plus tard et qui ont occupé des places honorables dans l'Etat. A la fin du siècle dernier, il y avait encore cinq frères du nom de Bailloz : l'aîné était colonel de cavalerie au service de Prusse, et les trois suivants, capitaines d'infanterie dans le même service; le cinquième, qui était lieutenant d'infanterie, quitta le service à raison de sa mauvaise santé, et ayant obtenu un office civil dans l'Etat, se maria en 1785. Les armes de la famille Bailloz sont : *de gueule, à deux chevrons d'or croisés, c'est-à-dire, au chevron droit entrelacé d'un autre renversé.*

Sources. *Traité des fiefs* du chancelier de Montmollin. — *Collect. diplom.* du baron J-F. de Chambrier. — *Annales de Boyve*, ann. 1553, 1558, 1544, 1545. — *Notices généalog.* du baron d'Estavayer, t. XI, p. 40—45. — Boyve, *Recherches sur l'Indigénat de Neuchâtel*, p. 245. — *Extraits de la Chronique des Chanoines*, etc., etc.

BAILLODZ.

Dans les glorieux combats que la Suisse eut à livrer aux armées de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, bon nombre de Neuchâtelois prirent part aux faits d'armes qui, à cette époque, couvrirent de gloire la valeur helvétique, et firent respecter l'indépendance des cantons, menacée de tous côtés par les soldats innombrables du duc de Bourgogne et de ses alliés. Au mois de mars 1476, après sa défaite devant Grandson, le duc rassembla de nouveau une formidable armée qu'il recruta dans les pays situés entre Liège et Naples, pénétra en Suisse par Orbe et vint camper devant Lausanne. Là, il résolut de marcher sur Morat, sur Berne et Fribourg, afin de se venger sur ces trois villes de la défaite de son armée dans les champs de Grandson. A cet effet il confia le commandement de son avant-garde au comte de Romont, qui se mit en route, s'arrêta à Estavayer, et commença à guerroyer contre les Suisses. Après avoir réuni tous ses hommes d'armes, il s'avança par Cudrefin, à travers les marais et par la Broie, surprit à l'improviste le village d'Anet. Au premier signal des sentinelles, que les confédérés avaient placées pour faire bonne garde, les campagnards des deux sexes apparurent pleins d'ardeur, munis de toutes sortes d'armes. Les gens de Neuveville, de Cressier et du Landeron accoururent aussi au secours de leurs voisins. Déjà un nombre considérable de ces aventuriers allaient opérer leur passage par le pont de Thielle resté sans défense, lorsqu'un Neuchâtelois, du nom de Bailloz, arriva seul au devant de l'ennemi. Armé en guerre, muni d'une hache d'arme et protégé par son bouclier, Bailloz défendit victorieusement et seul, comme Coclès, le passage du pont de Thielle contre le comte de Romont. Sa hache jetait l'épouvante dans les rangs des Savoyards et donnait la mort à tous ceux qui en étaient atteints. Après une longue résistance et des efforts surhumains, notre héros parvint à mettre en fuite cette foule de guerriers qui, tous bien armés, s'étaient rués comme des furieux sur ce courageux Neuchâtelois. A cette vue, le comte de Romont, dont une partie de sa troupe venait d'éprouver un échec à Anet, après s'être em-

paré de quelques pièces de bétail , retourna en toute hâte sur ses pas. Trop faible pour résister à de pareils hommes , il joignit le gros de l'armée du duc et alla avec elle se faire hacher devant Morat. Baillodz , qui est le père de l'auteur d'une Chronique neuchâtoise , fut fait chevalier et reçut en souvenir de son exploit une chaîne d'or et une médaille représentant un porc-épic, avec cette inscription : *Vires agminis habet.*

Sources. Haller, *Schweizer. Münz- und Medaillenkabinet*, t. I, p. 11, n° 17. — Bernouilli, *Beschreibung einer Lustreise in das Fürstenthum Neuenburg*. 1781. p. 541. — Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 187. — Boyve, *Recherches sur l'Indigénat helvétique de Neuchâtel*. — Muller, *Histoire des Suisses*, etc., etc.

SIMON BALLANCHE.

Simon Ballanche , bourgeois de Neuchâtel , capitaine au service de France , acquit le fief de Bellevaux en 1593 , de Jean-Amédée Gachet , avoyer de Payerne , et fut anobli à cette époque par la princesse Marie de Bourbon , duchesse de Longueville , comtesse de Neuchâtel , pour pouvoir le posséder et siéger aux audiences générales. Il avait épousé Isabeau de Thielle , dont il eut une fille unique, *Isabelle Ballanche*, qui fut mariée à Jean-Jacques Merveilleux, banneret de Neuchâtel, à qui elle apporta le fief de Bellevaux. Les armes de cette famille sont : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de deux étoiles d'or en chef et d'un croissant de même, en pointe.*

Sources. *Annales* de Jonas Boyve, ann. 1595. — Haller, *Biblioth. helv.* IV, 221. — *Collect. diplom.* de F. de Mulinen.

ABRAHAM BARBIER.

Abraham Barbier , bourgeois de Boudry , fit une assez grande fortune au Mississipi , et fut anobli par le roi Frédéric-Guillaume I^{er} en 1727. Il a laissé, de Marguerite de Chambrier sa femme, deux

fils , l'un officier au service d'Espagne, mort sans avoir été marié, l'autre, N. Barbier, se voua au commerce et ne laissa qu'une fille de N. Dardel son épouse.

Sources. *Notices général.* du baron d'Estavayer, t. XI, p. 14.

BARILLER.

Famille d'ancienne bourgeoisie de Neuchâtel, dont on trouve un Commissaire général à la fin du xv^e siècle. **Jean Bariller** était conseiller d'Etat et Commissaire général en 1537. Il paraît avoir été fort considéré dans son temps. Suivant le chancelier de Montmollin, Georges de Rive, gouverneur de Neuchâtel, l'anoblit de sa propre autorité, le 24 juillet 1550, en lui érigeant un fief à Corcelles, consistant en quelques terres du prieuré de Corcelles, des champs, prés, vignes, dîmes, etc., sous le cens annuel et perpétuel de 20 livres faibles, et à condition qu'il paierait la moitié de la pension du ministre de Corcelles; mais cette famille n'a jamais été appelée aux audiences générales, quoique ce fut le premier devoir d'un noble possédant fief. Ainsi, quoique regardé communément comme noble, il ne paraît pas qu'à raison de la singulière origine de sa noblesse, on l'ait admis aux devoirs ou au rang des nobles du pays. On attribue à **Louis Bariller**, conseiller d'Etat et, comme son père Jean, Commissaire général, un manuscrit assez curieux *sur les monuments anciens de Neuchâtel*. Cet ouvrage n'a jamais été imprimé, mais il y en a de nombreuses copies entre les mains de plusieurs personnes. Il avait épousé Antoina Jacquemet, fille de Guillaume Jacquemet, conseiller de Neuchâtel, et de Françoise de Gleresse, dont il eut plusieurs fils. On trouve les *honora*bles *Jonas Bariller*, maire de la Côte, *Guillaume*, justicier, et *David Bariller* frères, dans un acte de 1601. — *Louis Bariller* eut de sa femme Rose, fille de Hugues Tribolet, *François Bariller*, qui est qualifié dans son contrat de mariage du 7 décembre 1680 « noble et prudent François Bariller, fils de feu noble Louis Bariller, » et qui épousa Anne-Magdeleine de Bonstetten, fille de Jean-Jacques de

Bonstetten , seigneur d'Ortinen et de Mastetten , ancien baillif de Torberg. Cette famille Bariller a occupé des charges honorables dans le pays et s'est éteinte à la fin du dix-huitième siècle. — Ses armes étaient : *d'azur au compas de tonnelier d'or.*

Sources. *Traité de fiefs* par le chancelier de Montmollin. — *Histoire de Neuchâtel* par M. de Chambrier. — *Notices généal.* du baron d'Estavayer, t. XI, p. 15 et 16.

PIERRE DESBARRES.

Pierre DesBarres, originaire de Montbéliard, s'établit à Môtiers au Val-de-Travers, et fut anobli en 1724 par le roi Frédéric-Guillaume I^{er}. *Pompée DesBarres*, son fils, capitaine dans le régiment de Chambrier au service des Etats-Généraux, épousa N. de Meuron, dont il eut un fils, mort négociant en Angleterre sans avoir été marié. — Armes : *Ecartelé au 1^{er} et 4^e d'argent à une tête d'aigle de sable, au 2^e et 3^e bandé d'argent et de gueules.*

Sources. *Notices généalog.*, man. du siècle dernier, dans la bibliothèque de F-A-M. Jeanneret.

BEDAULX.

Famille originaire de Cormondrèche, établie à Neuchâtel. *Josué Bedaulx*, conseiller d'Etat, fut maire de la Côte pour la princesse Marie de Bourbon, et fut anobli en 1597. Sa descendance a subsisté dans ses deux petits-fils, qui fournirent une brillante carrière militaire :

1^o **Jean-Henri Bedaulx**, lieutenant-général au service de Hollande, où il entra en 1738, comme enseigne dans le régiment de Constant. Nommé sous-lieutenant en 1740, lieutenant en 1742, il leva, en 1745, une compagnie dans le régiment de Thiéri. Major de ce régiment en 1746, il obtint la commission de lieutenant-colonel le 16 mars 1748, et celle de colonel le 16 mars 1750. Il de-

vint , en 1774 , gouverneur de Lillo et de tous les forts qui en dépendaient ; il conserva cette place jusqu'à ce que , par la paix de Fontainebleau du 8 novembre 1785 , les Etats-Généraux cédèrent Lillo et ses dépendances, et que, par leur ordre, il fut commis pour les remettre, en décembre de cette même année, aux commissaires impériaux. Jean-Henri Bedaulx , officier-général du plus grand mérite, mourut à la fin du dix-huitième siècle, âgé et sans avoir été marié. May, dans son *Histoire militaire des Suisses*, n'en parle que comme général-major ; mais d'après les titres de famille, Jean-Henri Bedaulx était lieutenant-général.

2° **Jean Bedaulx**, mort en 1788 , général-major et capitaine dans le régiment des Gardes-suissees au même service, avait épousé Jeanne de Chambrier , fille de Josué de Chambrier , seigneur de Travonet, et de Jeanne-Henriette de Cabrol, dame de Travonet, en Languedoc , de laquelle il a laissé deux fils : *N. Bedaulx*, officier au régiment des Gardes-suissees en Hollande , et *Jean-Henri-Bedaulx*, lieutenant-colonel dans le même régiment, retiré du service en 1796 , et marié à cette époque à mademoiselle de Luze , fille de François de Luze, négociant à Neuchâtel. Il est auteur d'un ouvrage intitulé : *Traité où l'on démontre que l'abaissement du niveau vrai par rapport au niveau apparent augmente comme le quarré des distances*. Locle, chez Brandt-Girardet, 1828, in-8°.

Sources. May, *Histoire militaire des Suisses*, t. VIII, p. 257. — *Notices général.* du baron d'Estavayer. — *Notice sur la famille Bedaulx* par J-F. de Chambrier, etc.

BELLENOT.

A l'époque de la fameuse guerre de Bourgogne, en 1476, si glorieuse pour les Suisses , le Landeron y prit une part trop active pour que nous ne soyons autorisé à consigner un fait qui honore un bourgeois de cette ville. Les Neuchâtelois , d'abord repoussés devant Grandson, dont le baron avait embrassé le parti de Charles-le-Téméraire, firent quelques mouvements et quelques démonstrations contre les partisans du duc , surtout contre le prieur de Môtiers qui n'avait que faire de se mêler de cette querelle. Chacun

sait, qu'après une déroute complète dans les champs de Grandson, le duc de Bourgogne rassembla les débris de son armée, et y joignit quelques levées de troupes fraîches; il fit battre aux champs pour aller assiéger Morat et détacha d'abord son allié, le comte de Romont, avec huit mille hommes qui, voulant se signaler, passèrent les marais d'Anet pour piller les villages sur leur route; mais les habitants du Landeron et des lieux voisins tombèrent si vigoureusement sur ce détachement qu'il fut contraint de tout abandonner: les soldats se débandèrent et s'enfuirent; il s'en noya beaucoup au passage de la Broie, d'autres furent assommés. Le banneret du Landeron, nommé Bellenot, se distingua particulièrement dans cette circonstance, et excitait ses gens en leur disant: « Le jeu des Allemans rien ne vault, en la rive delà sont les paillards es chaipés de Valmarcus, fault les assaillir au cul. » Puis levant sa bannière, il s'écria: « Devers-moi enfants de bien de la Comté, faisons bon debvoir, » et il sauta dans la rivière pour poursuivre les Bourguignons qu'il acheva de mettre en déroute.

Après cette action, Bellenot fut créé chevalier par le comte Rodolphe, « dessous le grand huis de l'Eglise de Nostre-Dame, » dit le chroniqueur Hugues de Pierre. A la bataille mémorable que les Suisses remportèrent bientôt à Morat, le brave banneret Bellenot portait la bannière du Landeron et fit des prodiges de valeur. On conservait encore, il y a moins d'un siècle, le procès-verbal de la cérémonie par laquelle il fut armé chevalier. Ses descendants existent encore aujourd'hui.

Sources. *Description de la châtellenie du Landeron* par L. de Meuron, p. 22. — *Essai statistique de Neuchâtel*, p. 56. — Boyve, *Recherches sur l'Indigénat de Neuchâtel*, p. 190—196. — *Chronique des Chanoines*, p. 55.

BENOIT.

Famille honorable des Ponts-de-Martel, qui a donné à l'industrie neuchâteloise plusieurs artistes distingués et des savants naturalistes. Les cadrans d'émail, fabriqués par la famille Benoit, sont d'une perfection inconnue ailleurs jusqu'à ce jour. Nous avons vu un de ces cadrans, qui est un vrai chef-d'œuvre de pinceau par la peti-

tesse, la beauté et la netteté des caractères peints et des sujets dessinés, que l'on ne peut découvrir qu'avec une forte loupe. Les gens de l'art en parlent comme d'une merveille. Deux membres de cette respectable famille ont surtout contribué à illustrer leurs noms ; ce sont le *major Louis Benoit* et son fils le *capitaine Louis Benoit*.

Louis Benoit, fils de Guillaume Benoit et de Jeanne-Marie Vuilleumier, né aux Ponts en 1732, épousa Jeanne-Marie, fille de l'ancien d'église David Jean-Mairet ; il fut conseiller de la Bourgeoisie de Valangin en 1780, capitaine de milice et enfin major en 1786. Dénué des ressources de la fortune, il dut se mettre de bonne heure en état de pourvoir par le travail de ses mains à son entretien et à celui de la nombreuse famille dont il devint le père. Mais né avec le goût de l'instruction, il sut joindre aux occupations de son état, dont ce goût même avait peut-être décidé le choix, l'étude, la réflexion et la lecture d'ouvrages sérieux, où il puisa de belles connaissances, surtout dans la partie des arts et de la chimie, auxquels il s'attacha de préférence comme peintre et comme émailleur. Il devint célèbre sous ce double rapport ; se fit un nom qui lui attira souvent la visite de savants étrangers et lui valut la distinction flatteuse d'être nommé membre honoraire de la Société de Vétéranie pour l'avancement des sciences naturelles (siégeant à Hanau), dont il ignorait même l'existence au moment où elle venait le chercher de si loin pour se l'associer. Il est peu de voyageurs qui, en passant dans la vallée qu'il habitait, n'ait voulu voir sa collection peinte d'oiseaux indigènes de la Suisse, où l'on admirait une fidèle imitation de la nature par la correction du dessin et la vérité du coloris. Il n'avait eu que lui seul pour maître dans cet art ; mais le génie se suffit toujours à lui-même. Il dut au sien la découverte de quelques secrets pour la composition de diverses couleurs, le noir et le pourpre surtout, qui les firent rechercher par les plus habiles peintres en miniature de nos jours. L'on doit à ses succès et à son exemple d'avoir formé, aux Ponts, un établissement d'émailleurs et de peintres de cadrans, qui fait que l'industrie de nos Montagnes a cessé d'être tributaire de l'étranger pour cette branche importante de l'horlogerie. Son activité naturelle et la force de sa constitution pouvant suffire à beaucoup de choses, il trouva toujours du temps pour se livrer à des exercices à la fois

utiles et amusants. Les armes surtout , le tir au blanc , la chasse furent la passion de toute sa vie. Chef en second d'un des départements militaires du pays , il en remplit les fonctions pendant un demi siècle avec l'ardeur qu'il mettait à tout. Chasseur déterminé, il sut faire tourner au bien ce goût inné chez lui pour ce genre de récréation , en organisant une chasse au loup régulière et méthodique, qui a rendu moins fréquente et moins redoutable l'apparition de cet animal féroce dans nos Montagnes. La simplicité de mœurs et la sobriété dont il avait contracté l'habitude dès sa jeunesse, contribuèrent sûrement , autant que la vigueur de son tempérament à lui conserver un corps sain et une âme forte , malgré une vie de fatigues , et qui ne fut pas exempte de peines morales. On peut dire qu'il a eu une verte vieillesse. A l'âge de plus de 70 ans , il allait encore à pied chasser au grand marais d'Anet, et revenait en un jour, pour se remettre gaiement à l'ouvrage le lendemain ; huit jours avant sa mort, il travaillait encore et gagnait plus que sa vie. Il a écrit un volume in-folio, précieusement conservé par sa famille, dans lequel sont consignées toutes ses expériences pour la fabrication des couleurs.

Cet homme distingué est mort , aux Ponts , le 22 février 1825, dans sa 94^e année ¹.

Louis Benoit, fils du major , né aux Ponts , épousa, le 8 mars 1778 , Charlotte , fille du justicier Sandoz. Officier de milice en 1778, capitaine en 1808, il est mort en 1830 dans un âge avancé. Comme son père , il s'occupa à perfectionner la peinture sur émail et la fabrication des cadrans. Le meilleur noir employé dans cette peinture , était fabriqué par lui : il en fournissait aux émailleurs de Genève , du Locle et de la Chaux-de-fonds. Le hasard l'avait rendu botaniste : en cueillant des simples sur nos montagnes , il devint observateur ; il étudia la nature des plantes, se procura des livres , commença un herbier et s'appliqua surtout à peindre les fleurs avec une patience et une exactitude bien dignes du succès. Toutes les plantes de la Suisse , depuis la mousse imperceptible à

¹ Il n'est pas sans intérêt de remarquer ici que son père , le justicier Guillaume Benoit , était parvenu, comme lui , à l'âge de 95 ans , et qu'à sa mort il avait 95 enfants ou petits-enfants vivants. Cinq générations de cette famille vécurent en même temps.

l'œil nu jusqu'aux plus grands arbres, sont dessinées dans ce recueil, formant plus de vingt-quatre volumes grand in-folio, appartenant aujourd'hui à son fils, M. *Henri-François Benoit*, vénérable vieillard, qui a bien voulu nous montrer ses précieuses collections. Le capitaine Benoit se proposait de faire graver les plus intéressantes des plantes qu'il avait peintes; mais la mort le surprit avant qu'il pût réaliser cet utile projet, dont le prospectus est encore entre les mains du public. Louis Benoit fut créé chevalier de l'ordre du Lys en 1814; ses vastes connaissances en botanique l'avaient fait nommer membre de la Société des sciences naturelles de Vétéravie, et il a fourni des plantes rares à un grand nombre de savants de la Suisse, de la France et de l'Allemagne.

Un autre fils du major Benoit, **Henri Benoit**, membre honoraire de la Commission de Littérature à Neuchâtel, avait formé au commencement du siècle un très-beau cabinet d'oiseaux empaillés. Les attitudes aisées et variées qu'il a su donner à ses oiseaux, aussi bien que son empressement à recueillir tous les sujets qui pouvaient compléter sa collection, témoignent assez de ses talents et de son goût pour l'ornithologie. Il avait placé à côté de son cabinet un tronc en faveur des pauvres, rendant ainsi utile aux malheureux un cabinet déjà fort intéressant par lui-même. Si nous sommes bien informé, la collection de Henri Benoit a été acquise par M. Vouga de Cortaillod.

Nous terminerons cette notice par un détail qui n'est pas sans intérêt pour les horlogers de notre temps. MM. Benoit, dans les commencements de leur industrie, vendaient leurs cadrans trois écus-neufs (environ 18 francs) la douzaine; plus tard cinq petits écus (15 francs) la douzaine. Ce prix, déjà fort bas si l'on considère la supériorité du travail, tomba enfin à douze et même à neuf francs. Aussi furent-ils obligés de quitter la partie, ne gagnant plus leur vie; à peine, à ce prix, étaient-ils remboursés des matières premières.

Sources. *Allg. Litt. Zeitung*, 1809, n° 62, p. 44. — Peter, *Description topographique des Ponts*, p. 72, 75, 85. — Meissner's, *Natur-Anzeiger*, t. V, p. 64. — *Bibliothèque universelle de Genève*, t. XXI, p. 77. — Sandoz-Rollin, *Essai statistique sur Neuchâtel*, p. 125. — *Messenger boiteux de Neuchâtel*, 1851, 1850. — Jeanneret, *Etrennes Neuchâteloises*, 1^{re} année, p. 50, 54, et plusieurs détails communiqués par la famille.

BERGEON.

Famille bourgeoise de Neuchâtel, originaire de Serrières avant son établissement dans cette ville, et qui a fourni plusieurs officiers dans les services étrangers, entre autres :

1^o **Jean Bergeon**, fils de *Michel Bergeon* et de Marie, fille d'Antoine Royer, pasteur à Neuchâtel, capitaine au service de France, mort en 1654, ayant épousé en premières noces Isabeau Guyot, et en secondes noces, Marguerite Rollin. Il commanda, en 1653, une compagnie de bourgeois de Neuchâtel, envoyée au secours de Berne.

2^o **Samuel Bergeon**, frère du précédent, capitaine au service de France, épousa Marguerite de Tschudi, dont il n'eut point d'enfants.

3^o **Jean-Michel Bergeon**, frère des précédents, avocat; il défendit la cause de Charlotte de Neuchâtel, épouse de Philippe-Eugène d'Achey et de Thoraise, en Franche-Comté, pour la possession de la seigneurie de Gorgier. Elle gagna son procès par jugement des Etats, du 11 octobre 1680, lesquels déclarèrent qu'elle devait jouir de la baronnie de Gorgier, comme dernière fille de cette maison. Elle donna à son avocat la maison que ses ancêtres, les Bâtards de Neuchâtel, seigneurs de Vaumarcus et de Gorgier, possédaient au-dessus de Donjon. Les détails de ce procès furent imprimés par le défenseur sous le titre de : *Factum pour illustre et puissante Dame Charlotte de Neuchâtel, dame de Gorgier, douairière de feu seigneur Philippe-Eugène d'Achey*, etc. s. l. 1681, in-4^o. L'avocat Bergeon fut anobli par le duc de Bourbon en 1690, comme curateur de l'abbé d'Orléans, et fut nommé conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel. Il avait épousé Susanne, fille de noble Maurice Tribolet, du Petit-Conseil de Neuchâtel, et d'Isabeau de Chambrier, et mourut en 1694, laissant plusieurs enfants, dont l'aîné, C-F. Bergeon, joua un assez triste rôle au milieu du XVIII^e siècle.

Charles-François Bergeon, fut partisan déclaré des prétentions des princes français sur Neuchâtel. Louis de Mailly, marquis de Neelle, étant venu à Morteau, en 1734, pour faire valoir ses prétendus droits et nouer des intrigues avec ses partisans, Ch-F. Bergeon et J-J. Merveilleux travaillèrent à faire réussir ses desseins.

Bergeon avait déjà présenté un projet au régent de France pour lui proposer de travailler à réunir Neuchâtel à la France, mais il fut éconduit : ce fut alors qu'il offrit ses services au marquis de Neelle. Dès les premiers jours de 1734, on vit paraître un Mémoire curieux, intitulé : *Manifeste de Louis de Mailly, marquis de Neelle, tendant à opérer en sa faveur une révolution dans la principauté de Neuchâtel, l'an 1734*, in-f°. Imprimé d'abord à Paris, puis à Besançon, ce Mémoire, qui avait pour auteurs Charles Bergeon et J-J. Merveilleux, fut répandu secrètement dans toutes les parties de l'Etat. Quelque temps après, la justice mit la main sur un Mémoire en chiffre, destiné aux chefs du complot, imprimé à peu d'exemplaires, sous ce titre : *Mémoire de 557. 13 et son Conseil, en réponse des lettres de 557. 12., chef du projet*. Ce chiffre 557, 13, désignait le prince de Conté, et 557, 12, M. Bergeon. Les noms de lieux et de personnages étaient désignés par des chiffres : ainsi 141, représentait Neuchâtel, 175, Valangin, 287, Berne, 713, le roi de Prusse, etc. Bergeon et Merveilleux, dénoncés au gouvernement, prirent la fuite et se réfugièrent à Estavayer. Les enquêtes constatarent que Bergeon, ainsi que J-J. Merveilleux et le major Montandon de la Brévine, avaient eu des conférences, tant à la Brévine qu'à Morteau, avec le marquis de Neelle et le sieur de Montreuil son principal agent, et qu'ils avaient rédigés et distribués des Mémoires séditieux tendant à troubler la paix de l'Etat. Les Mémoires furent brûlés par la main du bourreau ; Bergeon et Merveilleux condamnés à mort par contumace ; Montandon, plus imprudent que coupable, fut condamné à faire amende honorable et à demander pardon à la justice. Charles-François Bergeon demeura plusieurs années à Estavayer, jusqu'à ce que le gouvernement eut obtenu du roi un oubli complet du passé. De son mariage avec Alexandrine Fride il laissa un fils, *Jean-Michel-Henri Bergeon* du Conseil de ville, à Neuchâtel, dont le fils, *Charles-Melchior Bergeon*, officier au régiment des Gardes-suissees de l'infortuné Louis XVI, embrassa la religion catholique à la fin du siècle passé. — Cette famille est éteinte.

Sources. Mélanges littéraires du XVIII^e siècle, mss. rédigé par M. Petit-pierre, pasteur à Bâle. — Zurlauben, VI, p. 475. — Tribolet, *Histoire de Neuchâtel*, p. 110, etc., etc.

JACOB BERGEON.

Jacob Bergeon , communier du Locle , bourgeois de Valangin , naquit en 1728 , et après des études solides , fut reçu ministre par la Classe de Neuchâtel en 1752. Il fut nommé pasteur à St-Martin en 1758 , puis à la Chaux-de-fonds en 1768 , et enfin à Cornaux en 1782. En 1796 , il était doyen de la vénérable Classe. — On doit à M. Bergeon divers ouvrages , peu connus aujourd'hui , mais qui eurent une certaine réputation dans leur temps :

1° *Remarques d'un ministre de l'Evangile sur la troisième lettre de la Montagne, de J.-J. Rousseau* , Neuchâtel, 1765. — C'est une apologie du clergé neuchâtelois contre les invectives du citoyen de Genève.

2° *Introduction à l'histoire naturelle , où l'on donne une idée générale de Dieu, du monde, de notre terre, des minéraux, des végétaux, des animaux, avec un discours sur la prééminence du chrétien*, Neuchâtel, 1795.

Lorsque la commune de la Chaux-de-fonds eut rebâti son temple , après le terrible incendie qui dévora 52 maisons , l'ancienne église et la cure , elle pria M. Bergeon d'en faire la dédicace. Le sermon qu'il prononça dans cette circonstance, fut imprimé par les frères Girardet sous le titre de : *Discours pour la dédicace du nouveau Temple de la Chaux-de-fonds , prononcé le 6 novembre 1796*, avec deux planches représentant l'extérieur du temple et la fête de la dédicace.

Sources. *Le livre des Cures de Neuchâtel et Valangin.* — Matériaux pour l'histoire littéraire de Neuchâtel , par F-A-M. Jeanneret , mss.

BERNE.

Ancienne famille noble de Neuchâtel , dont on ne peut donner qu'une courte notice.

En 1234, *Berthold*, fils du seigneur *Jacques*, chevalier de Berne, du consentement de Rodolphe , comte de Neuchâtel , seigneur de Nidau , son seigneur , fit un accord avec l'abbaye de St-Jean. Il

nomme dans cet acte, passé à Bienne sous le sceau du comte Rodolphe, *Jean et Henri de Berne* ses frères. Témoins : Simon de Courtelary, Ulrich de Nidau, Jean de Moringen, Pierre de la Tour, Henrick, villicus de Bienne, Louis et Jean ses frères, tous chevaliers. En 1239, *Rodolphe de Berne* fut témoin avec Pierre Achars, Guillaume et Conon d'Estavayer, à un acte scellé du sceau de Guillaume de Brandis, par lequel Conrad de Walcheringen donna à Wibert de Rovorée, donzel, tous les alleux qu'il avait près de Glane, avec tous leurs droits. En 1280, le seigneur *Conrad de Berne*, chevalier, avait des difficultés avec l'abbaye de St-Jean, au sujet d'un fief. Richard de Neuchâtel, chanoine de Châlons, nommé arbitre, termina ce différend en présence de Jacques et Renaud de Colombier, donzels, et autres témoins, sous le sceau du dit chanoine Richard. En 1324, *Henri de Berne*, bourgeois de Neuchâtel, devait une cense sur une vigne qu'il possédait à Neuchâtel. En 1334, *Guillaume de Berne*, chanoine de Neuchâtel, vendit un muirs de vin de cens. Nous trouvons également un autre *Guillaume de Berne*, chanoine de Neuchâtel et prieur de Morteau, en 1436. L'abbaye de Fontaine-André célébrait son anniversaire, le 29 avril. Citons encore *Jacob de Berne*, chapelain de Neuchâtel en 1464, et *Françoise de Berne*, veuve de *Henri de Berne*, donzel, qui fit un don, en 1399, à la chapelle de Sainte-Catherine devant Morat, dépendante de l'abbaye de Fontaine-André.

Sources. *Cartulaire de l'abbaye de Hauterive.* — *Collections diplomatiques de J-F. de Chambrier et du baron d'Estavayer.* — *Nécrologe de Fontaine-André*, etc.

FERDINAND BERTHOUD.

Parmi les artistes neuchâtelois qui ont illustré leur nom à l'étranger, il en est peu qui méritent plus d'être rappelés au souvenir de leurs compatriotes que Ferdinand Berthoud, horloger-mécanicien de la marine de France pour la construction et l'inspection des horloges à longitudes, membre de l'Institut, de la Société royale de Londres, et chevalier de la Légion d'honneur.

Ferdinand Berthoud , bourgeois de Neuchâtel et de Valangin , naquit à Plancemont sur Couvet , dans la principauté de Neuchâtel, le 18 mars 1727. Son père, qui était architecte et justicier du Val-de-Travers , avait d'abord destiné son fils à la carrière ecclésiastique ; mais le jeune homme ayant eu l'occasion d'examiner, à l'âge de seize ans , le mécanisme d'une horloge , sentit s'éveiller chez lui le génie de la mécanique , et son père eut assez d'esprit pour ne pas contrarier ses inclinations. Dans le dessein de développer de telles dispositions , il lui donna , dans la maison paternelle, un maître habile, sous lequel Ferdinand Berthoud reçut les premiers éléments de son art. Après s'être appliqué avec ardeur à l'étude des sciences mathématiques , et avoir acquis déjà des connaissances approfondies dans la mécanique et l'art de l'horlogerie, il se rendit à Paris, en 1745, pour s'y perfectionner, sachant bien qu'il y trouverait des lumières et des secours qui lui manquaient dans sa patrie. Accueilli dans cette capitale des sciences et des arts, son génie ne devait pas longtemps s'occuper de l'horlogerie simple de laquelle jusqu'alors il avait fait sa profession exclusive.

Le problème des longitudes occupait alors les savants et les artistes. Il s'agissait de trouver le moyen de déterminer avec exactitude , en tout temps et en tout lieu , l'heure marquée au même instant dans un lieu donné. On employait généralement à cet effet les instruments de réflexion imaginés par Newton ; mais l'imperfection des tables lunaires rendait les calculs incertains. On ne pouvait attendre la solution de ce problème que de l'horlogerie, et l'art de faire des chronomètres était encore dans l'enfance ; il n'avait fait aucun progrès depuis les premières tentatives de Sully, en 1724. Dès 1714 cependant, le parlement d'Angleterre avait proposé un prix de 20,000 livres sterling à l'horloge qui , après six semaines de traversée, ne se serait dérangée que de deux minutes, ou en d'autres termes, qui donnerait la longitude à un demi-degré près.¹ Une somme de 15,000 livres serait allouée à l'horloge qui déterminerait la longitude à deux tiers de degré , et enfin 10,000 livres seulement à celle qui n'arriverait qu'à un degré, ou à

¹ Une erreur d'un demi-degré équivaut à dix lieues marines sous l'équateur, à huit et deux tiers sur le parallèle de 50 degrés, à sept sur celui de 45, à cinq lieues sur le parallèle de 60 degrés.

soixante milles géographiques. Le gouvernement français avait également proposé un pareil prix. Le célèbre Harrison, qui, de charpentier dans un village, devint ensuite un très-habile mécanicien, après trente ans de travaux et d'expériences souvent malheureuses, était parvenu à faire une horloge qui lui valut une partie du prix anglais, mais qui laissait beaucoup à désirer.

Excité par le sentiment de ses forces et par le désir bien naturel de la gloire, ou plutôt par le motif plus louable de se rendre utile, Ferdinand Berthoud résolut de concourir ; il s'occupa du même objet avec l'ardeur et la persévérance qu'il mettait à tout ce qu'il entreprenait. Déjà en 1754, il avait construit une horloge marine, dont il exposa les principes en la présentant à la censure en 1761. Il en exécuta plusieurs autres qui subirent un examen rigoureux dans différents voyages sur mer en 1764, 1768 et 1769. Ces épreuves réitérées servirent à constater l'extrême précision de leur marche, et dès ce moment Berthoud fut mis au rang de ceux qui avaient le mieux résolu le problème. Ses machines, soumises par le gouvernement français, pendant un voyage de cinquante-quatre semaines, sous la surveillance de MM. de Fleurieu et de Borda, à l'action de toutes les causes physiques qui pouvaient en altérer la marche, conservèrent une précision étonnante. On remarqua aussi que l'explosion des canons ne troublait pas la régularité de leurs mouvements. Berthoud et Pierre LeRoy, un des premiers horlogers français, firent tous deux en France des horloges à longitudes. Quoiqu'ils aient employé des moyens différents, les machines qu'ils avaient construites eurent un succès à peu près égal ; mais une plus longue expérience a fait donner la préférence aux horloges de Berthoud, et ce sont les seules dont on ait fait usage par la suite. Ces deux célèbres artistes avaient déposé la description de leurs machines au secrétariat de l'Académie des sciences, dans des Mémoires cachetés, plus de dix ans avant l'épreuve définitive des horloges de Harrison. Berthoud fit deux fois le voyage de Londres, en qualité d'adjoint au commissaire qui avait mission d'assister aux explications que Harrison devait donner des principes de construction de ses horloges, et revint deux fois sans avoir pu satisfaire sa curiosité ; ainsi il ne doit rien à cet artiste anglais.

Contemporain et émule de Ferdinand Berthoud, Pierre LeRoy

lui conteste la découverte de l'isochronisme du spiral, qui a exercé une révolution complète dans l'horlogerie; quelques savants l'attribuent en effet à Pierre LeRoy. Nous ne prétendons pas décider la question, mais nous ne voyons pas sur quoi se trouve fondée l'opinion de ces savants.

L'Essai sur l'horlogerie parut au commencement de janvier 1763. Ferdinand Berthoud y décrit sa balance élastique avec laquelle il avait fait des expériences sur la durée des vibrations grandes et petites d'un même balancier, et les forces des ressorts spiraux diversement tendus; voilà donc l'origine de la théorie sur l'isochronisme des vibrations par le spiral. Aussi Daniel Bernouilli, célèbre mathématicien de Bâle, après avoir lu cet ouvrage, écrivait-il à Ferdinand Berthoud: « Voilà certainement des expériences infiniment intéressantes; elles constatent le vrai principe de l'isochronisme, etc. » Daniel Bernouilli reconnaît donc que ces expériences ont pour but la recherche de l'isochronisme du spiral.

Berthoud a développé sa découverte avec la plus grande clarté; elle peut se résumer dans les cinq propositions suivantes:

Première proposition. — Un spiral, pour être isochrone, doit être fort long; alors les grands arcs seront plus lents que les petits; si ce spiral est court, c'est l'inverse, les grands arcs seront plus prompts que les petits; mais dans le premier cas on le ramène à l'isochronisme en le raccourcissant.

Deuxième proposition. — Un spiral isochrone conservera son isochronisme, soit qu'on l'applique à un balancier qui fasse des vibrations promptes, ou à un balancier qui fasse des vibrations lentes.

Troisième proposition. — Si l'on a un balancier grand et pesant, qui fasse des vibrations promptes, il faudra que le spiral soit fort long, pour que l'augmentation de sa force soit en progression arithmétique; et dans un petit balancier léger, le spiral, pour être isochrone, doit être faible et court, en sorte que dans les montres de poche il est possible d'obtenir l'isochronisme des vibrations par le spiral.

Quatrième proposition. — Si l'on a deux lames de spiraux de même longueur et exactement calibrées, l'une pliée en un grand nombre de tours très-serrés, l'autre en un petit nombre de tours

très-ouverts , la première sera propre à l'isochronisme , parce que les inflexions se feront par des leviers plus semblables , et l'autre ne sera pas isochrone , parce que les inflexions se feront par des leviers plus inégaux ; c'est afin d'obtenir des inflexions par des leviers égaux qu'on emploie les spiraux cylindriques ou en forme de tire-bourre.

Cinquième proposition. — Si le spiral est faible du centre , fort au dehors, les grands arcs seront plus prompts que les petits ; si au contraire il est fort au centre et faible en dehors , les grands arcs seront plus lents que les petits ; alors en le raccourcissant de proche en proche il deviendra isochrone, etc.

Il fallait tout le talent de cet homme de génie pour établir sur l'isochronisme du spiral une théorie aussi vaste, aussi bien conçue et aussi savamment développée.

Le 10 février 1768 , F. Berthoud remit à l'Académie des sciences sa nouvelle théorie du spiral, dans laquelle il démontre que les oscillations d'un balancier quelconque peuvent être rendues isochrones par le spiral ; et en 1773, il l'imprima dans son *Traité des horloges marines*. Pierre LeRoy , dans son *Exposé succinct* , publié en février 1768 , par conséquent postérieurement au dépôt de F. Berthoud, dit (page 27) : qu'il a trouvé une propriété dans le ressort, au moyen de laquelle il parvient facilement au plus parfait isochronisme des vibrations ; mais rien ne constate ni expériences, ni épreuves , et à cette époque l'*Essai sur l'horlogerie* était connu depuis cinq ans, et plusieurs horloges marines de notre compatriote avaient déjà été éprouvées en mer. Certes, pour conserver une aussi grande justesse , les spiraux de ces horloges devaient être isochrones.

Pierre LeRoy présenta sa première montre marine à l'Académie le 7 septembre 1763, et une seconde le 18 août 1764 ; mais il n'en donne la description qu'en 1770 , dans son *Mémoire* sur la meilleure manière de mesurer le temps en mer ; il dit (page 15) : « Ce n'est que depuis quelque temps que j'ai enfin reconnu , comme je l'expliquerai plus particulièrement , ce fait important qui désormais doit servir de base et de guide aux ouvriers qui les construisent , savoir : qu'il y a dans tout ressort d'une étendue suffisante une certaine longueur où toutes les vibrations grandes et petites

sont isochrones ; que cette longueur trouvée, si vous raccourcissez ce ressort, les grandes vibrations seront plus promptes que les petites ; si au contraire vous l'allongez , les petits arcs s'élèveront en moins de temps que les grands. C'est de cette importante propriété du ressort, *ignorée* jusqu'ici, que dépend particulièrement la régularité de ma montre marine. »

Avant 1754 , Jean Jodin avait l'idée de l'existence de l'isochronisme dans le ressort spiral ; il dit page 48 de son *Traité* : « que l'augmentation de force motrice se réduit à opérer de plus grands arcs au régulateur ; mais l'isochronisme de ces arcs inégaux a lieu dans les ressorts spiraux ainsi que dans le pendule libre. » Aucun artiste , avant lui , n'avait reconnu cette propriété. F. Berthoud et P. LeRoy firent chacun de leur côté des expériences qui les conduisirent l'un et l'autre à la découverte de l'isochronisme du spiral ; mais on doit l'attribuer à F. Berthoud , dont les premières expériences sur les spiraux sont antérieures à l'année 1763 ; et ce ne fut qu'en 1768 que Pierre LeRoy annonça qu'il avait reconnu dans le ressort une propriété , au moyen de laquelle il parvenait facilement au plus parfait isochronisme, sans dire comment, ni par quelles expériences il y parvenait. D'ailleurs la théorie de Ferdinand Berthoud diffère essentiellement de celle de P. LeRoy. F. Berthoud , et presque tous les artistes , ont trouvé que les grandes vibrations sont plus promptes que les petites ; et Pierre LeRoy dit qu'il a toujours reconnu, comme les savants et les artistes les plus renommés , que les grandes vibrations étaient plus lentes que les petites. Il employait donc des spiraux d'un très-grand nombre de tours bien serrés. C'était contre l'usage de ce temps , car les spiraux étaient fort courts et avaient à peine trois ou quatre tours.

Si nous nous sommes un peu étendus sur la découverte de l'isochronisme , c'est qu'un grand nombre d'auteurs français , et dernièrement encore M. C. Saunier , rédacteur de la *Revue chronométrique*, dans le journal l'*Horlogerie*, à Besançon (19 janvier 1862), accuse notre compatriote d'avoir ravi la gloire d'une découverte qui revenait à Pierre LeRoy , et d'avoir profité des recherches de son confrère pour se faire un nom. *Suum quique* : nous tenions à rendre aux deux plus grands horlogers du xviii^e siècle la part

qui revenait à chacun d'eux , dans la plus belle découverte du bel art de l'horlogerie.

Dès l'année 1768 , Ferdinand Berthoud put livrer à la marine les horloges les plus parfaites. Une frégate fut armée par les ordres de Louis xv , pour les essayer , et les horloges réussirent au mieux. MM. de Fleurieu et de Borda , qui commandaient ce bâtiment, ont donné la relation de leur voyage. ¹ L'examen fut commis par le duc de Praslin , ministre de la marine , à l'Académie des sciences. Le rapport de cette savante Compagnie , dont le duc de Praslin rendit compte au roi , valut à Berthoud une pension de 3000 livres , avec le brevet d'horloger-mécanicien du roi et de la marine et l'inspection des horloges marines. Peu de temps après, l'Académie sollicita et obtint un nouvel armement pour éprouver le mérite des différentes méthodes proposées pour déterminer les longitudes en mer. F. Berthoud reçut l'ordre de faire embarquer une de ses horloges sur le vaisseau, *non point à titre d'épreuve, ni pour concourir*, mais seulement pour constater la suite de sa régularité et sa marche exacte pendant cette seconde campagne qui dura une année entière. L'abbé de Rochon , académicien expert , écrivait de l'Ile-de-France à l'auteur, en 1774, que « quelque prévenu qu'il fût de la perfection de l'une de ses horloges, qu'il avait eue sous les yeux pendant son voyage , elle était beaucoup au-dessus de l'idée qu'il s'en était faite. » Lorsque l'abbé Chappe partit pour son voyage de Californie, il emporta avec lui une horloge marine de notre artiste. Enfin les vaisseaux sur lesquels M. de Kerguelin s'était embarqué dans les premiers mois de 1773, pour aller faire des découvertes dans les mers australes , portaient deux horloges de Berthoud, dont la marche a été observée par deux astronomes qui s'y étaient embarqués dans ce dessein. Les horloges réussirent au mieux, et on peut dire que Ferdinand Berthoud est le père de l'horlogerie de marine : il était réservé à cet artiste , qui joignait aux connaissances astronomiques nécessaires une théorie profonde de son art, une pratique sûre et une longue expérience, de procurer à

¹ *Voyage fait par ordre du roi , en 1768 et 1769 , dans différentes parties du monde, pour éprouver en mer les horloges de M. Ferdinand Berthoud, publié par ordre du roi, par M. d'Evieux de Fleurieu, 2 vol. in-4°, avec cartes et figures. Paris, imprimerie royale, 1775.*

la navigation ce secours essentiel , qu'elle attendait si impatiemment depuis tant d'années.

A la suite d'un long travail et de recherches profondes , F. Berthoud est parvenu à établir des principes certains sur les régulateurs des machines qui mesurent le temps , telles que les horloges astronomiques, montres et horloges marines. Il a le premier, dans son *Essai sur l'horlogerie*, publié ces principes jusqu'alors ignorés ; il a fait un très-grand nombre de recherches et d'expériences dont nous nous bornerons à citer les principales : Sur les dilatations des divers métaux, etc. ; sur les divers moyens de suspendre un pendule ; sur les résistances que le pendule éprouve de la part de l'air , etc. ; sur les diverses sortes d'échappements , leurs frottements, etc.

On lui est redevable de la théorie sur le balancier régulateur des montres ; sur les frottements de ses pivots , etc. ; sur les causes des variations dans les montres, et des moyens d'en compenser les effets ; de sa théorie sur l'isochronisme des oscillations du balancier par le spiral. Il a imaginé plusieurs instruments ingénieux, tels qu'un pyromètre pour éprouver les pendules composés, sa balance élastique, etc. ; enfin on lui doit la méthode de suspendre le balancier des horloges marines par un ressort très-flexible qui en soutient le poids , et réduit les frottements à la plus petite quantité possible.

Il est aussi l'auteur de plusieurs inventions fort utiles : ses horloges astronomiques à équation ; divers échappements, entre autres l'échappement à vibrations libres qu'il a employé dans un grand nombre d'horloges et montres marines avec le plus grand succès, dont il a donné une notion en 1754 ; enfin , plusieurs instruments destinés à perfectionner la main-d'œuvre.

Cependant les horloges de Ferdinand Berthoud, si parfaites qu'elles fussent, offraient trois inconvénients : leur volume, leur poids et la nécessité de les maintenir dans une position verticale. Il essaya d'y obvier dès 1765 , mais sans espoir de réussir. Il était réservé à son neveu , **Louis Berthoud**, membre de l'Institut et horloger de la marine, mort en 1813, de trouver le moyen de réduire l'horloge marine au volume d'une montre, en compensant si exactement les effets du changement de la température, qu'elle conserve

la même régularité dans toutes les saisons. Aussi remporta-t-il le grand prix proposé à ce sujet par le gouvernement français. C'est Louis Berthoud, héritier des talents de son oncle et son élève, qui a inventé les châssis de compensation, au moyen desquels on obtient l'heure vraie, à une ou deux secondes près par année, dans les voyages les plus longs et les plus orageux. On lui doit un grand nombre de montres marines très-complicquées, qu'il exécuta dans sa retraite d'Argenteuil. Ses *Entretiens sur l'horlogerie, à l'usage de la marine*, Paris, 1812, in-12, sont estimés des plus célèbres horlogers.

Ferdinand Berthoud est mort le 20 juin 1807, âgé de 80 ans. Tout entier à ses travaux, il menait une vie très-solitaire dans sa terre de Groslay, près de Montmorency, qu'il avait acquise en 1767. L'austérité de ses mœurs, sa bienfaisance, sa charité, lui avaient acquis l'estime de tous ses voisins. Simple et modeste autant que savant, il avait toutes les qualités de l'homme juste et bon. Deux jours avant sa mort, quoique atteint d'une hydropisie de poitrine qui le faisait beaucoup souffrir, il s'occupait encore du plan d'une montre. Marié en 1764, avec Mademoiselle Chatri de Caen, et en 1782, avec Mademoiselle Dumoustier de Saint-Quentin, il ne laissa pas d'enfants de ces deux mariages; mais s'il est mort sans postérité, il a laissé un nom en honneur, et a emporté avec lui dans la tombe les regrets de sa veuve, de ses parents et de ses amis.

Quant au mérite des ouvrages de F. Berthoud, nous laissons aux savants et aux artistes instruits à prononcer; mais nous aimons à rappeler ici le jugement qu'a porté des travaux de notre compatriote un savant distingué par ses connaissances en mécanique, en astronomie et dans la science des navigateurs :

« Que sert, dit M. de Fleurieu en parlant de la négligence des marins, que sert que F. Berthoud en ouvrant aux artistes français une carrière nouvelle, en créant pour la marine une horlogerie transcendante, ait su allier à l'exécution la plus finie, la théorie la plus subtile. Cet artiste, non moins recommandable par son désintéressement que par la fécondité de son génie, a publié sans réserve, à différentes époques, les résultats de ses recherches nombreuses et de ses immenses travaux sur les machines propres à mesurer le temps; et sur celles qui ont pour objet spécial de déterminer

les longitudes en mer. Pour faire sentir toute l'importance de ses publications, pour l'art et pour la marine, il suffit de dire qu'un artiste nommé Armand a exécuté à Copenhague, sans autre secours que les ouvrages de F. Berthoud et les planches qui les accompagnent, des horloges marines dont M. Lœwenœre, capitaine de vaisseau de la marine royale de Danemark, très-versé dans l'astronomie, a fait usage avec le plus grand succès. »

On verra ici avec intérêt la liste des nombreux écrits de Ferdinand Berthoud, sur l'horlogerie, qui sont tous très-recherchés aujourd'hui :

I. *Observations sur une pendule à équation*, présentées par Ferdinand Berthoud. — *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris*, an. 1752. Hist. p. 147.

II. *Description d'une pendule à équation*, à secondes concentriques, marquant les mois et quantèmes de mois, les années bissextiles, et qui va treize mois sans être remontée. — *Machines approuvées* par l'Académie des sciences, t. VII, p. 475.

III. *Observations sur une pendule* qui marque le temps vrai et le temps moyen, les secondes, les minutes, les heures, les mois de l'année, etc., présentée par F. B. — *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1754. Hist. p. 14.

IV. *L'art de conduire et de régler les pendules et les montres*, à l'usage de ceux qui n'ont aucune connaissance de l'horlogerie. Paris, chez l'auteur, in-12°, 4 pl. — Contrefaçon à La Haye, 1761, in-12°. — 2^e édition, Paris, 1779, in-12°. — 3^e édition, Paris, Eberhart, 1805, in-12°. — 4^e édition, suivi d'une indication des règles, observations et calculs pour l'usage de montres astronomiques. Paris, chez Courvier, 1811, in-8°. — Il y a deux traductions allemandes de cet excellent livre. Meissen, 1791, in-8°; et l'autre en 1828, in-8°. — Il est également traduit en hollandais. Dordrecht, 1790, in-8°.

V. *Avis pour régler les montres*, s. l. et a., in-8°.

VI. *Essai sur l'horlogerie*, dans lequel on traite de cet art relativement à l'usage civil, à l'astronomie et à la navigation, en établissant des principes confirmés par l'expérience. Dédié aux artistes et aux amateurs. Paris, chez Jombert, Musier et Pankouke, 1765, in-4°, 2 vol. d'environ 450 p. chacun et 58 planches en taille-douce. — Il y a plusieurs traductions allemandes : Meissen, chez Erbstein, 1790, in-8°, 240 p. avec fig. — Leipzig, 1795, in-4°, X et 246 p. avec fig. C'est le 6^e volume du grand ouvrage de Geissler sur l'horlogerie, en 10 volumes in-4°. Dans les autres volumes, il est bien souvent question des découvertes de Berthoud. C'est ainsi, par exemple, que le troisième traite de ses expériences relatives au balancier, etc. — Leipzig, Baumgärtner, 1828, gr. in-12°.

VII. *Lettre sur J.-J. Rousseau*, écrite en 1765 et insérée par forme d'extrait dans les œuvres complètes de Rousseau, XXX, p. 229.

VIII. *Traité des horloges marines*, contenant la théorie, la construction, la

main-d'œuvre de ces machines et la manière de les éprouver, pour parvenir par leur moyen à la rectification des cartes marines et à la détermination des longitudes en mer, dédié à S. M. et publié par ses ordres. Paris, chez Musier, 1775, in-4°, 588 p. et 27 pl. — Trad. allemande. Leipzig, 1796, in-4°.

IX. *Eclaircissements sur l'invention, la théorie, la construction et les épreuves des nouvelles machines proposées en France pour la détermination des longitudes en mer, par la mesure du temps*, servant de suite à l'Essai sur l'horlogerie et au Traité des horloges marines. Paris, chez Musier, 1775, in-4°.

X. *Les longitudes par la mesure du temps*, ou méthode pour déterminer les longitudes en mer, avec le secours des horloges marines. Paris, 1775, in-4°, avec une planche.

XI. *La mesure du temps appliquée à la navigation*, ou principes des horloges à longitudes. Paris, 1782, in-4°.

XII. *De la mesure du temps*, ou supplément au Traité des horloges marines et à l'Essai sur l'horlogerie, avec figures en taille-douce. Paris, Merigot le jeune, 1787, in-4°, 292 p. — Lalande en donna une analyse critique dans le *Journal des savants*, 1788, VI, 1590; et Gessler le traduisit en allemand, Leipzig, 1798, in-4°.

XIII. *Traité des montres à longitudes, contenant la description, la construction et tous les détails de main-d'œuvre de ces machines, leurs dimensions, la manière de les éprouver, etc.*; suivi : 1° d'un Mémoire instructif sur le travail des horloges et des montres à longitudes; 2° de la description de deux horloges astronomiques; 3° de l'Essai sur une méthode simple de conserver le rapport des poids et mesures, et d'établir une mesure universelle et perpétuelle. Paris, chez l'auteur, 1792, in-4° avec 7 planches.

XIV. *Rapport sur les questions relatives au nouveau système horaire*, fait par le Jury nommé par le décret de la Convention nationale du 4 fructidor de l'an II, et assemblé au Louvre dans le bureau des consultations des arts et métiers, pour juger les pièces de concours. Paris, 1796, in-4°.

XV. *Suite du Traité des montres à longitudes*, contenant la construction des montres à longitudes portatives. Paris, 1797, in-4° avec 2 planches.

XVI. *Histoire de la mesure du temps par les horloges*. Paris, imprimerie de la République, 1802, in-4°, 2 volumes, avec 25 planches en taille-douce. — On en trouve une analyse raisonnée dans le *Magasin encyclopédique*, VIII^e année, t. III, p. 269.

XVII. *Supplément au Traité des montres à longitudes*, suivi de la notice des recherches faites depuis 1752 jusqu'en 1807. Paris, 1807, in-4° avec planches. — Ferdinand Berthoud était octogénaire lorsqu'il fit paraître ce dernier ouvrage.

Sources. *Gazette littéraire de Berlin*, 1775, p. 175; 1774, p. 8. — *Journal des savants*, t. LI, p. 108. — 1763, p. 278—288. — 1781, septembre p. 482. — 1788, VI, 1590. — *Neue Leipziger Literatur-Zeitung*, 1807, 1829. — *Intelligenzblatt*, n° 29, p. 454. — *Bibliothèque universelle*, sciences et arts, t. XXIX, p. 706. — *Magasin encyclopédique*, 3^e année, IV, p. 451; 4^e année, VI, p. 115; 8^e année, III, p. 269. — Beck, *Allgemeines Repetorium für 1828*, IV, p. 66. — *Allgemeine deutsche Bibliothek*, Band CIII, I, p. 147—149. — *Neue allgemeine*

deutsche Bibliothek, XIV, 2, p. 472. — *Göttinger Anzeigen*, 1788, III, p. 1588. — *Biographie nouvelle des contemporains*, II, p. 436. — *Eloge de Ferdinand Berthoud*, dans le traité des horloges marines. Paris, 1775, in-4°. — Bernouilli, *Beschreibung des Fürstenthums Welsch-Neuenburg*, p. 20, 21, 450. — *Journal helvétique*, années 1770, 1775, 1774. — Ersch und Gruber, *Encyclopädie*, IX, p. 258. — *Messenger boiteux de Neuchâtel*, année 1809. — *Voyage fait autour du monde, pour éprouver les horloges de Ferdinand Berthoud*. Paris, 1775, 2 vol. in-4°. — *Biographie de Michaud*, t. IV, p. 558 et 559. — Quérard, *la France littéraire*, t. II. — *L'Horlogerie*, journal hebdomadaire. Besançon, 1861, n° 44, 45, 46; 1862, n° 1. — Haag, *la France protestante*, t. I, article Berthoud. — Ostervald, *Description des Montagnes de la principauté de Neuchâtel*, p. 16. — J-H-M. Poppe, *Ausführliche Geschichte der Uhrenmacherkunst*, Leipzig, 1801. — *Etrennes Neuchâteloises*, Locle, 1862, p. 27 - 57, etc.

BERTRAND.

Après la révocation de l'Edit de Nantes, une branche de la noble famille des Bertrandi de Toulouse se réfugia en Suisse, dans le canton de Vaud, où elle s'établit d'abord dans la ville d'Orbe, puis à Neuchâtel où le prince lui donna des lettres de naturalisation, et la ville le droit de bourgeoisie. Deux frères de ce nom ont surtout contribué à illustrer leur patrie d'adoption : *Jean* et *Elie Bertrand*; le ~~fil~~ ^{neveu} d'Elie se distingua aussi à Neuchâtel, comme nous le verrons bientôt.

Jean Bertrand, l'aîné, naquit à Orbe, en 1708. Après avoir terminé ses études dans les académies de Lausanne et de Genève, il se rendit en Hollande, afin de les perfectionner par le commerce des savants et la fréquentation des écoles de ce pays. Il n'avait que vingt ans lorsqu'il fit une traduction des *Nouveaux sermons de Tillotson*, que Barbeyrac jugea digne de paraître à la suite de la sienne; elle forme le sixième volume de l'édition d'Amsterdam, 1728; le septième porte le nom de Beausobre. Pendant son séjour dans les Pays-Bas, Jean Bertrand publia plusieurs traductions de livres anglais : le *Léonidas* de Glover (La Haye, 1739, in-12°); *L'amitié après la mort*, d'Elisabeth Rowe (Amsterdam, 1740, 2 vol. in-12°); la *Fable des abeilles*, de Mandeville (1740, 4 vol. in-12°); les *Instructions pour les mariniers*, de Halle (1740, in-8°); le *Voyage de Kolb au cap de Bonne-Espérance* (1741, 3 vol. in-12°). A son retour en Suisse, l'église de Grandson réclama ses services, et peu

de temps après celle d'Orbe le nomma pasteur dans cette ville. Les dernières années de la vie de Bertrand furent principalement consacrées à l'agronomie. La Société économique de Berne le reçut au nombre de ses membres, après avoir couronné trois de ses Mémoires, et le choisit pour son secrétaire; il fut l'un de ses collaborateurs les plus actifs. Quérard nous donne la liste de ses principaux ouvrages. Ce sont :

I. *De l'eau considérée relativement à l'économie rustique, ou traité de l'irrigation des prés.* Avignon et Lyon, 1764, in-8°, avec planches. — 2^e édition, Paris, 1801, in-8°. — Traduit en allemand à Nuremberg en 1765, et inséré dans les Mémoires de la Société économique de Berne.

II. *Essai sur l'esprit de la législation favorable à l'agriculture, à la population, au commerce, aux arts et aux métiers.* Berne, 1766, in-8°. — Ouvrage couronné et traduit en allemand et en italien.

III. *Encyclopédie économique.* Yverdon, 1770—1771, 16 vol. in-8°. Compilation utile, où l'on trouve une foule d'articles qui méritent encore d'être lus.

IV. *Eléments d'agriculture fondés sur les faits, à l'usage des gens de la campagne.* Berne, 1773, in-8°; Inséré dans les Mémoires de la Société économique et traduit en allemand.

V. *Nouveaux principes d'hydraulique, appliqués à tous les objets d'utilité publique, et particulièrement aux rivières,* 1787, in-8°.

Barbier lui attribue par erreur une traduction des *Sermons de Doddridge*, qui appartient à son frère Elie. Selon Quérard, il a traduit la *Théologie astronomique de Derham*, Zurich, 1760, in-8°. Ce dernier écrivain classe aussi parmi ses ouvrages une édition considérablement augmentée de la *Théorie et pratique du jardinage*, par Dezallier d'Argenville. Enfin le Recueil de la Société économique de Berne renferme, outre ceux que nous avons déjà cités, plusieurs traités sortis de sa plume, sur le labour, la culture alternative et d'autres questions agronomiques.

Il mourut à Orbe le 28 décembre 1777, regretté de tous ceux qui le connaissaient et dont il s'était fait autant d'amis par sa douceur et sa bienveillance.

Elie Bertrand. Si le pays de Neuchâtel a le droit de revendiquer Jean Bertrand comme l'un de ses enfants naturalisés, il peut à plus forte raison réclamer son frère Elie, qui a vécu longtemps chez nous, qui a exploré notre Jura avec Bourguet, Cartier, Gagnebin et les autres savants Neuchâtelois contemporains, et enri-

chi le *Journal helvétique* d'un grand nombre d'articles. Comme son frère Jean, il étudia la théologie à Lausanne et à Genève; puis, à l'âge de vingt ans, se rendit à l'université de Leyde. A son retour en Suisse, il fut nommé pasteur d'un village ^{Vaudois} bernois, en 1739, et ^{+ Ballaigue} 1740, et cinq ans plus tard dans la ville de Berne, où la Société économique l'admit dans son sein. En 1765, il quitta de nouveau sa patrie et se rendit en Pologne, où le roi Stanislas le nomma conseiller privé et l'anoblit en 1768. Toutefois au bout de peu d'années il revint ^{en Suisse, (1768) à} ~~Neuchâtel, près de son fils~~, où il se livra entièrement aux sciences naturelles qu'il cultivait avec succès. Les sociétés savantes de ^{Champagne - puis à} Stockholm, de Göttingue, de Berlin, de Florence, de Lyon, etc., ^{Yverdon où il} se l'associèrent. Il a laissé un très-grand nombre d'ouvrages, que ^{mourut en 1797,} nous signalons aux bibliophiles neuchâtelois : ^{âge de 84 ans.} Il était né à Orbe, le 13 mai 1713. ^{recueil de pièces publ. par E. Bertrand.}

I. *Le philanthrope*. La Haye, 1738, 2 vol. in-12°.

II. *Trois sermons prononcés à l'occasion d'une conspiration*. Lausanne, 1749, in-8°.

III. *Mémoire sur la structure intérieure de la terre*. Zurich, 1752, in-8°.

IV. *Instructions chrétiennes ou abrégé du catéchisme*. Zurich, 1755, in-8°.
— Lausanne, 1756, in-8°.

V. *Essais sur les usages des montagnes, avec une lettre sur le Nil*. Zurich, 1754, in-8°. — 2^e édition augmentée, Lausanne, 1756, in-8°.

VI. *Mémoire pour servir à l'histoire des tremblements de terre de la Suisse*. Vevey, 1756, in-12° — La Haye, 1757, in-12°. — La première édition renferme quatre sermons prononcés au sujet du tremblement de terre de 1755, et qui ne se trouvent pas dans la seconde. Selon Kaiser, il y a une édition de Strasbourg, 1757, in-8°.

VII. *Recherches sur les langues anciennes et modernes de la Suisse*. Genève, 1758, in-8°.

VIII. *Recueil des ordonnances ecclésiastiques du pays de Vaud*. Berne, 1758, in-4°.

IX. *Musæi conspectus*. Dans le tome XXII de la Bibliothèque germanique.

X. *Dictionnaire universel des fossiles accidentels*. La Haye, 1765, 2 vol. in-8°. — « On trouve dans ce livre, dit Voltaire, plusieurs observations qu'on chercherait vainement ailleurs. L'auteur ne perd pas son temps à faire des systèmes; il rend compte de ce que la nature produit, sans vouloir inutilement deviner comment elle opère.... il explique nettement, sans affecter ni trop de brièveté, ni trop d'étendue, tout ce qui regarde la pyrotechnie, la métallurgie et les pierres précieuses. Il ne parle pas seulement de ce qu'il a lu, mais de ce qu'il a vu avec des yeux éclairés. Il possède un cabinet d'histoire naturelle fort curieux, lequel serait une acquisition très-utile à qui voudrait se donner sans peine des connaissances sûres dans cette partie. »

XI. *Entretiens de Phocion*, 1765, in-12°.

XII. *Essai sur l'art de former l'esprit*. Lyon, 1764, in-12°.

XIII. *La culture de l'esprit et du goût*, 1764, in-8°.

XIV. *Recueil de divers traités d'histoire naturelle*. Avignon, 1766, in-4°. — Ce recueil contient, outre une réimpression des traités cités sous les nos III, V, VI et X, un *Essai d'une distribution méthodique des fossiles*; un *Essai de la minérographie et de l'hydrographie du canton de Berne*, et une *Lettre sur la diminution des mers et l'origine des montagnes*.

XV. *Eléments de morale universelle*. Neuchâtel, 1776, in-8; traduit en allemand par Emmerich. Meining, 1777, in-8°.

XVI. *Essai philosophique et moral sur le plaisir*. Neuchâtel, 1777, in-12°; traduit en allemand, Leipzig, 1778, in-8°.

XVII. *Le Thevenon ou les journées de la montagne*. Neuchâtel, 1777, 2 vol. in-12°.

XVIII. *Le solitaire du mont Jura, récréations d'un philosophe*. Neuchâtel, 1782, in-8°.

En outre, Elie Bertrand a publié un nombre infini de Mémoires dans différents recueils périodiques, entre autres dans le Musée helvétique : *Tentamen philosophicum de cultu divinum*. — *Observat. quibus J. Elsneri dissert. de stellâ solis magis visa examini subicitur*. — Dans la Nouvelle Bibliothèque Germanique : *Lettres sur l'irritabilité Hallérienne*; — *Projet d'une nouvelle édition du Nouveau Testament, avec les réflexions du père Quesnel*. — Dans le Journal helvétique : *Lettres sur l'état de la religion en Suisse, 1758 — 1759*. — Dans les Excerpta litteraturæ Europ. année 1760 et 1762 : *De Amiantho*, et *Dissertation sur les Géants*, etc., etc.

On voit que Elie Bertrand a fourni un abondant contingent de publications à la littérature et aux sciences, et que sa plume féconde a traité tous les genres. Sous ce rapport, il serait difficile de trouver en Suisse un autre écrivain aussi universel; remarquons de plus que toutes ses publications sont marquées au coin du savoir, de l'érudition, de l'exactitude et de la saine critique. Peut-être son style pourrait-il être mieux soigné; mais Bertrand vivait dans un siècle où l'on s'occupait peu, en Suisse surtout, de polir le style et de lui donner cette forme attrayante qui distingue et fait lire avec plaisir nos bons auteurs contemporains. Les relations assidues que Elie Bertrand entretenait avec les savants les plus distingués, tels que Haller, Bœrhave, Jussieu, de Saussure, Gessner, Bonnet, Garcin, lui permettaient de traiter les sujets les plus variés; et on peut dire à sa louange qu'il savait rendre justice aux nombreux collaborateurs qui le secondaient dans ses travaux.

Jean-Elie Bertrand, ^{neveu} ~~fil~~ d'Elie[†], membre de plusieurs académies, professeur de belles-lettres et ministre du St-Evangile à Neu-

quimpes [Rojor] de
Notice sur M. Elie
Bertrand, d'Yverdon...
Lausanne, 1855, 8° 16 p.
roy. Bibliog. n. de

+ fils de Henri Bertrand d'Orbe, frère d'Elie —

châtel , naquit dans cette dernière ville , le 13 août 1737. Il fut choisi , en mai 1757 , pour être recteur du collège de Neuchâtel, emploi pénible , qui exigeait à la fois beaucoup d'activité , de connaissances solides, aussi bien que le talent d'instruire. Le jeune professeur s'acquitta de cette tâche à la satisfaction générale de la ville. Il fut consacré ministre le 3 août 1763 , et exerçait encore son emploi lorsqu'il se chargea des fonctions pastorales d'un ami malade, qu'il remplaça pendant deux ans et demi , sans que l'obligation où il se mettait par là de prêcher chaque semaine , lui fit négliger un instant l'instruction de la jeunesse. Son temps bien distribué suffisait à tout , et il lui en restait encore pour acquérir de nouvelles connaissances. Il fut un homme profondément instruit , réellement savant , et n'en sentit que mieux , dans le siècle dépravé où il vivait, l'excellence et la nécessité de la Révélation.

Dans le courant de 1771, un scandale public vint troubler la vie paisible du professeur Bertrand et mit en émoi tout le pays. Le banneret Ostervald et son gendre , M. Bertrand , avaient fondé à Neuchâtel cette célèbre société typographique qui rendit tant de services aux lettres en imprimant la plupart des chefs-d'œuvre de la littérature française. Cet établissement se chargea d'imprimer par commission et pour l'étranger l'ouvrage de matérialisme et d'athéisme du baron d'Holbach , intitulé : le *Système de la nature*. Quelques exemplaires , distraits de leur destination , circulèrent dans le public. Un cri général d'indignation s'éleva contre les imprimeurs , tous deux étroitement assermentés à la religion : l'un comme ministre de l'Évangile , l'autre comme premier magistrat de la Bourgeoisie. Dénoncés à leurs corps respectifs, la Compagnie des pasteurs, par un arrêté du 7 août 1771 , dégrada du ministère le professeur Bertrand, et le Conseil de ville, ayant convoqué l'assemblée générale des bourgeois, de qui le banneret Ostervald tenait sa charge , ceux-ci le destituèrent , et le Conseil enleva à son gendre la chaire de belles-lettres. Le livre fut brûlé publiquement par la main du bourreau. Des bienveillants tentèrent de faire valoir comme moyen de disculpation une permission verbale et de confiance , que le maire de Neuchâtel , Petitpierre , en sa qualité de censeur des imprimeries, reconnaissait avoir donnée pour l'impression de l'ouvrage dont il s'agit; ils représentèrent cette impression

comme une entreprise purement mercantile , étrangère à l'homme public et uniquement applicable à l'imprimeur , lequel se trouvait en règle par la permission obtenue ; mais ces distinctions , subtiles même aux yeux d'une prévention favorable , échouèrent à plus forte raison auprès d'un public en rumeur. Bertrand était cependant moins coupable qu'on pourrait le croire, car occupé fort laborieusement à sa *Description des arts et métiers*, l'ouvrage incriminé avait été imprimé à son insu. Après une réparation solennelle à la face de l'Eglise, à laquelle il satisfit un dimanche soir en prêchant, la Compagnie des pasteurs le réhabilita le 14 mai 1775. Ostervald lui-même rentra dans le Conseil de ville , dont il avait été éliminé en même temps que de sa place de banneret ; il y reprit son rang et redevint maître-bourgeois à son tour. Dès ce moment , jusqu'à sa mort arrivée le 26 février 1779 , Bertrand ne s'occupa plus de l'imprimerie , mais se livrant à la littérature et aux sciences qu'il cultivait avec succès, il acheva la *Description des arts et métiers*, le plus beau monument de notre imprimerie neuchâteloise , qui est encore estimée des savants. Voici la liste des ouvrages du professeur Bertrand :

I. *La morale évangélique , ou discours sur le sermon de Jésus-Christ sur la montagne*. Neuchâtel, 1775, 7 vol. in-8°. — Ce livre a été traduit en allemand par Emmerich, en 1777, in-8°.

II. *Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte*. Neuchâtel, 1775, 1779, 2 vol. in-8°.

III. *Sermons pour les fêtes de l'Eglise chrétienne*. Yverdon, 1777 ; traduit en allemand par Emmerich, en 1785.

On lui doit aussi une nouvelle édition annotée du *Voyage de Lalande en Italie*, 1769 ; les *Descriptions des arts et métiers, faites ou approuvées par l'Académie des sciences de Paris*, Neuchâtel, 1771—1785, 49 vol. in-4° ; ainsi qu'une édition latine d'*Eutrope* ; un *Discours sur les diverses périodes de la langue latine*, publié dans le tome XX de la Nouvelle Bibliothèque Germanique ; et enfin un *Discours sur l'histoire de la principauté de Neuchâtel et Valangin*, inséré dans le même recueil, en 1759.

Le style de ses sermons est onctueux et pénétrant ; il s'élève parfois jusqu'à l'éloquence la plus classique ; ses images sont généralement empruntées aux bons auteurs de l'antiquité. On pourrait lui reprocher la division trop rigoureuse de ses arguments qui donne une certaine sécheresse à quelques parties de ses discours ;

mais les sermons de Bertrand peuvent encore se lire avec fruit, non-seulement sous le rapport moral, mais aussi au point de vue littéraire.

Sources. *Etrennes historiques sur le comté de Neuchâtel*, pour l'année 1797. — *La France protestante*, par Haag, t. II. — *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, par M. de Tribolet, p. 223—224. — Formey, *La France littéraire*, article *Bertrand*. — *Neues gelehrtes Europa*, II, p. 859. — *Beschäftigungen des Berlinischen Gesellschaft naturforschender Freunde*. Berlin, 1777, t. III, VIII. — Quérrard, *la France littéraire*. — *Biographie de Michaud*. — Bernouilli, *Beschreibung des Fürstenthums Welsch-Neuenburg und Vallangin*, 1785. — *Nouvelle Bibliothèque Germanique*, t. XX. — *Allgemeine Encyclopädie*, etc., von J-S. Ersch und Gruber, article *Bertrand*. — *Etudes sur l'histoire littéraire de la Suisse française au 18^e siècle*, par Gaullieur. Genève, 1856, etc., etc.

ETIENNE BESANCENET.

Dans les hautes vallées du Jura neuchâtelois, au Locle particulièrement, la piété et la reconnaissance populaires ont conservé la mémoire d'un homme dont le souvenir se lègue dans les familles par une espèce de tradition depuis plus de trois siècles. Et pourtant aucune inscription pompeuse, aucun monument, aucun mausolée ne rappellent ses services et ses vertus : son tombeau est sur une terre étrangère, et sa famille est depuis longtemps éteinte. Mais la vie d'Etienne Besancenet, le dernier curé du Locle, semble donner un nouvel accomplissement à cette parole d'un saint livre : *In memoria æterna erit justus*. Les habitants du Locle se souviendront toujours avec respect du vénérable prêtre qui, pendant de longues années, donna à leurs pères l'exemple d'un vrai chrétien, d'un homme juste et bon, d'un patriote dévoué.

Etienne Besancenet était fils de Blaise-Petremand Besancenet, communier du Locle et bourgeois de Valangin. Son père, homme simple et paisible, exerçait la profession de cultivateur, et par occasion faisait le commerce de la poix qu'il recueillait sur nos montagnes boisées. Il eut plusieurs enfants : *Henri-Petermand*, mentionné dans un acte de vente d'une maison à Valangin ; *Daniel*, dont il est parlé dans le même acte ; *Jeanne*, qui épousa Jacques Perret-Gentil de la Sagne ; *Etienne*, curé du Locle ; et *Blaise*, héritier universel du curé par dispositions testamentaires de ce der-

nier. Tous ces enfants furent baptisés par messire Alxé, curé du Locle, qui mourut en 1488. Une nièce d'Etienne Besancenet épousa Hennemand Matile et laissa trois enfants : Jacques, Batiem et Guillaume Matile; ce dernier fut chanoine à Soleure.

Nous ignorons où Etienne Besancenet fit ses études : il est assez probable que dans ce temps où les séminaires ecclésiastiques n'existaient pas encore, il commença par servir dans le chœur de l'église de Notre-Dame de Neuchâtel, sous la direction du chapitre, qui enseignait la grammaire latine aux enfants de la collégiale et leur procurait ensuite les moyens d'étudier dans quelque université du voisinage.⁴ Nous voyons Etienne Besancenet, en 1518, au nombre des chanoines de la collégiale de Saint-Pierre de Valangin, fondée par Claude d'Arberg en 1499. A cette époque il était revêtu de la dignité de prévôt, et jouissait aussi d'une prébende de chanoine dans le chapitre de Saint-Imier. Plus tard il céda sa place de prévôt à un prêtre de la vallée de Miolans en Savoie, aventurier qui était parvenu, par la protection de René Challans, à entrer dans le chapitre de Valangin. Etienne Besancenet se retira alors au Locle, où il avait été nommé curé par le chapitre, collateur de cette église.

Claude d'Arberg, seigneur de Valangin, étant mort en 1517, Guillemette de Vergy sa veuve, engagea Etienne Besancenet à faire un voyage à Jérusalem, pour le repos de l'âme de son mari. Etienne partit du Locle le 3 mars 1519, accompagné de noble Pierre Faucon, chevalier, et de noble Guillaume d'Arsens; Nicolas Gachet de Payerne, prêtre, et plusieurs curés du pays de Vaud et de Fribourg faisaient aussi partie de la pieuse caravane. Le 4 décembre de la même année, il rentra dans sa paroisse, avec le titre de chevalier du Saint-Sépulcre, au grand contentement de ses ouailles, qui le reçurent avec force démonstrations de joie et le comblèrent de présents. Avant son départ, il avait vendu, pour subvenir aux frais de ce long et périlleux voyage, trente muids

⁴ Le *chanoine anonyme* raconte dans sa chronique que Philippe de Hochberg institua un fonds pour six enfants de chœur, et un maître pour les conduire, gouverner et instruire dans le chant, la musique, la grammaire et toutes bonnes mœurs : *Instituit ac fundavit in ejusdem ecclesia Novi Castri sex innocentes pueros cum uno magistro cantus, etc.*

d'orge à Jacques Droz et à Nicolas Lesquereux, pour la somme de soixante écus d'or.

L'année suivante, Etienne Besancenet fit bâtir la tour de l'église du Locle, qui existe encore. La pierre de ce monument fut tirée du Crozot, et maître Pierre Paton de Flanchebouche, au comté de Bourgogne, en fut l'architecte. Le 30 avril, la première pierre fut posée par le curé, au nom de Guillemette de Vergy, dame de Valangin, qui avait demandé à la communauté de lui faire cet honneur. Trois grandes messes furent chantées à cette occasion; tous les prêtres du voisinage y vinrent en chappe et en surplis et firent une belle procession pour demander à Dieu que cette œuvre fut achevée selon la bonne intention des habitants. La tour ne fut achevée qu'en 1525, car l'architecte mourut et l'on dut faire un nouveau marché avec Pierre Dart du Bizot et Othenin Ballanche de Morteau. Le 7 octobre, Etienne Besancenet bénit solennellement l'édifice. Non content de travailler à l'embellissement de sa paroisse, le curé dota son église de vases sacrés et d'ornements sacerdotaux. Par ses soins une grosse cloche du poids de 3000 livres fut posée dans le clocher. On lui doit aussi la reconstruction de la cure du Locle, qui tombait en ruines.

Les troubles religieux qui agitèrent le pays de Neuchâtel à l'époque de la Réformation, ne se firent sentir au Locle que très-tard. Etienne Besancenet, ardent catholique, voyait avec déplaisir la nouvelle doctrine et s'opposait de toutes ses forces aux innovations que les réformés de Neuchâtel cherchaient à accomplir dans le comté de Valangin. En 1532, Farel étant venu au Locle avec madame de Valangin, pour la foire de la Madeleine, fut reçu avec une grande politesse par le curé, qui lui offrit une collation et, en présence de la comtesse, eut avec lui une longue discussion. Cependant, malgré ses efforts, Farel ne put prêcher au Locle, Guillemette le lui défendit *sous grievé peine*. « Je ne crois pas, disait à Farel la vieille et noble dame en voyant le zèle ardent du réformateur, je ne crois pas que vos procédés soient conformes aux vieux Evangiles, et s'il en est de nouveaux qui les permettent, j'en suis bien esbahie. » Etienne Besancenet résista à la Réformation pendant six ans; mais la dernière heure du catholicisme devait sonner au Locle comme dans les autres paroisses du comté de Valangin. La

dernière messe fut chantée le jour de l'Annonciation, 25 mars 1536, par le pauvre curé, fort affligé de la détermination de ses paroissiens. Ses vertus et l'amour du peuple, plus encore que l'autorité que lui donnaient ses titres de chanoine de Saint-Imier, de prévôt de Valangin et de prévôt du Saint-Sépulcre, avaient retardé longtemps le changement de religion qu'Etienne ne put voir sans larmes, quoique ses paroissiens lui eussent offert de rester leur pasteur. Il refusa et alla s'établir à Morteau. Son vicaire, Etienne Jacot-Descombes, qui avait embrassé la Réformation, devint, dit-on, le premier pasteur du Locle.

On trouve aux archives de Neuchâtel une requête qu'Etienne Besancenet adressa du lieu de sa retraite à madame de Valangin, pour la prier de prendre en considération sa vieillesse et ses infirmités. Cette requête, sans date, est conçue en ces termes :

« A la grâce de ma très-redoutée Dame, madame de Valangin. Supplie très-humblement le poure vieulx curé du Locle, qui plect à ma dicte Dame avoyr pitié et regard à sa poureté et misère de sa personne constituée en vieliessse et maladie corporelle manifeste, et que il ne soyt poyn deschassé ni destitué dez biens de son bénéfice, que l'on luy donne gracieusement à vivre comme sera advisé par gens de biens du Conseil de ma dicte Dame. Or est que par cy-devant le bénéfice du Locle et de la Sagnie n'estoyent que ung bénéfice, et le dict de la Sagnie estoyt filliole et membre du Locle, et ces deux esglises estoyent aultrefois desservies par le dict vieulx curé, coment chascung scet, et la chose est notoyre et publique, et depuis peu de temps a esté séparé le dict membre de la Sagnie de la cure du Locle, coment chascung scet : meyntenant qu'est venu le temps que le vieulx curé bonnement ne porroyait desservir aux dicts bénéfices, et pour lever la pension tant des ministres de présent que du poure vieulx curé, supplie le dict curé à la grâce de madame et de son conseilz, de rédiger les deux bénéfices du Locle et de la Sagnie en ung et des biens d'iceulx fermement soyt levez la pension du ministre de présent, et le reste pour Dieu soyt baillé au poure vieulx curé pour sa substantation sur le temps de sa vieillesse. »

Nul doute que la bonne dame n'ait accédé au désir d'Etienne Besancenet, qui, pendant tant d'années avait consacré sa vie et ses

forces à l'édification de ses paroissiens. Il testa en faveur de son frère Blaise, qui était resté au Locle sa commune, le 22 mars 1539, et mourut quelques jours après au prieuré de Morteau. Le prieur fit déposer son corps dans l'église du monastère, au pied de la chaire, et fit sculpter une pierre tumulaire qui a disparu aujourd'hui. Le Nécrologe du Prieuré de Morteau fait mention de lui en ces termes.

« 1539. Obiit vénérable et religieuse personne, messire Etienne Besancenet, prevost de Vallengin, curé du Loucle, avant la desolation advenuë es esglizes de la comté de Vallengin, qui trepassa dans nostre prioré et y vescu dans la religion de Saint-Benoist. Il nous a baillé xx livres bonnes Lauzannoises pour son anniversaire que fasons la veille des nones de mars, avec *de profundis* et l'oraison *pro sacerdote defuncto et miserere mei*. Requiescat in pace.»

Plus de trois siècles ont passé sur la tombe d'Etienne Besancenet, siècles tourmentés par d'innombrables révolutions qui confondent, bouleversent et détruisent tout; mais son nom subsiste encore, vivant de souvenirs aux lieux qui l'ont vu naître, et nous espérons que ces lignes ne seront pas indifférentes aux Neuchâtelois du dix-neuvième siècle.

Sources. *Registres des Notaires*, aux Archives de l'Etat de 1535 à 1542. — *Manuscrit* du 17^e siècle, par Balthazard Jeanneret. — *Le livre des Cures*, etc. — *Histoire de la seigneurie de Valangin*, par G.-A. Matile. — *Histoire de Neuchâtel*, par M. de Chambrier, p. 485. — *Cartulaire du prieuré de Morteau*, p. 450, 472, 485. — *Etrennes Neuchâteloises*, par F.-A.-M. Jeanneret, Locle 1862, p. 414—429. — Archives de la commune de Valangin. — *Promenades autour de Valangin*, par G. Quinche, etc.

BLAYER.

Nom d'une ancienne maison noble, originaire de l'Evêché de Bâle, attachée aux comtes de Neuchâtel et aux seigneurs de Valangin à la fin du xv^e siècle, soit comme écuyers ou officiers de la maison du prince, soit comme officiers de Juridictions. Plusieurs membres de cette famille furent maires de Valangin. Ils avaient un fief qui dépendait de ce comté en 1410. Un de ces Blayer, titré d'écuyer ou de noble, était châtelain du Landeron, mais depuis l'an

1550, ils ne paraissent plus dans ce pays. Voici ce qu'on trouve sur cette maison :

Messire *Henri Blayer* de Bariscourt et son frère Ymier, reçurent du comte Louis, par acte du 1^{er} février 1351, un fief noble dans le comté de Neuchâtel. Ils se disent fils de noble chevalier messire *Henri de Bariscourt* et reçoivent le dit fief de x florins de revenu pour le garder, et lui en prêtent hommage.

En 1410, *Louis Blayer*, fils de *Henri Blayer*, donzel de Bariscourt, fit son testament et légua trois setiers de vin de cens au chapitre de Neuchâtel, à acquitter par *Guillaume Blayer*, son héritier universel. Ce Guillaume, était-il son fils? cela est probable, cependant il ne le dit pas.

En 1438, *François, Jean et Henri Blayer*, donzels (de Altdorff prope Armigeri), donnent par un acte les biens qu'ils possédaient dans le comté de Neuchâtel, en échange d'autres qu'ils doivent posséder dans l'évêché de Bâle. Walter Andrié de Neuchâtel et Antoine Mathey, bourgeois de Valangin, sont nommés dans ce titre du 23 août 1438, conservé aux archives de Porrentruy. Voilà trois frères qui contractent, et l'on ne voit pas de qui ils étaient fils. On ignore même leurs alliances et leurs enfants. Suivant le livre des reconnaissances du fief de Blayer, il paraît que dans l'origine ce n'était pas un fief, mais de simples accensements donnés par la famille Blayer à divers particuliers. Le premier accensement fut fait par noble *Jean Blayer* et Aimonette sa femme, à N. DeMaumary, de Savagnier, en 1438, pour deux émines de blé et un chapon, payables aux héritiers de *Claude Blayer*, donzel, et à *Guillaume*, son frère, demeurant à Cerlier, dans leur maison de Valangin. Il est nommé Jean Blayer de Bariscourt, écuyer, avec Aimonette sa femme, dans un acte de l'an 1439, et fut héritier de Jean de Courtelary. On le trouve aussi nommé Jean Blayer, fils de Jean Blayer de Bariscourt, écuyer, dans un acte de l'an 1444, portant qu'il plaidait en justice à Neuchâtel, contre le chapitre de Neuchâtel, pour un cens de vin.

Un acte de l'an 1427 nous apprend qu'il était dû aux héritiers de *Claude Blayer*, donzel de Valangin, et à Guillaume son frère, dix-sept émines de froment, dix-sept émines d'avoine et quatre chapons. La portion de Guillaume était alors vendue à Jacques Haller

de Courtelary, châtelain du Schlossberg, pour une somme de 50 livres et sous bénéfice de rachat, par consentement de Jean d'Arberg, seigneur de Valangin. Les Commissaires disent : « Il ne paraît pas que ce soit un fief, à moins qu'on ne l'appelle ainsi dans le sens général qui signifie simplement *tenement*, et qui dans les siècles passés répondait au mot fief, parce que les tenanciers ne tenaient leurs terres que de la volonté du seigneur. »

Un acte du 8 novembre 1496 nous apprend que Jean de Bariscourt, châtelain de Thielle, fait au chapitre de Neuchâtel un don de 20 livres faibles pour avoir droit de sépulture pour lui et les siens dans l'église collégiale, etc.

Cette famille jouissait certainement d'une assez grande considération à la fin du xv^e siècle, car nous trouvons un *Jacques de Bariscourt*, fils du châtelain de Thielle, chanoine de la Collégiale de Neuchâtel en 1496; Claude d'Arberg, fils illégitime de Guillaume d'Arberg, souche de la branche des comtes d'Arberg établie en Flandres, épousa, en 1509, *Perrenette de Bariscourt*, fille de *Guillaume Blayer de Bariscourt*, et donna à sa femme, en douaire, la moitié de tous ses biens, maisons, rentes, qu'il possédait à Valangin et dans le pays de Vaud. La famille Blayer siégea aux audiences de Neuchâtel et de Valangin au banc des nobles; elle possédait, outre ses fiefs, la moitié des dîmes de Dombresson et quelques rentes à Auvèrnier, à Neuchâtel et au Landeron. On doit observer que ces nobles de Blayer ont pris le surnom de Bariscourt, soit par alliance, soit qu'ils eussent un fief de cette famille, ou peut-être un fief à Bariscourt. Leurs armoiries sont dessinées dans le grand livre des fiefs de l'évêché de Bâle à Porrentruy. Dès le milieu du xvi^e siècle ce nom disparaît de notre histoire. Une partie de ses possessions passèrent d'abord à Jean Esler, bourgeois de Neuchâtel, par une vente du 17 décembre 1534, lequel les revendit, en 1543, à Jacques Bourgeois-dit-Francey, receveur de Neuchâtel. En 1567, Blaise Junod, commissaire du comté de Madruz, acheta de noble Jean Blayer de Bariscourt et de Philiberte sa sœur, enfants de feu Pierre Blayer, écuyer, pour 1200 livres, tout ce qu'ils possédaient encore dans la seigneurie de Valangin et dans le comté de Neuchâtel. Le fief Blayer tomba ensuite entre les mains de J.-J. Tribolet, capitaine au service de France, créé chevalier par Henri IV; mais

nous voyons qu'en 1618, Jacques de Chambrier, gentilhomme ordinaire du prince Henri II, acquit ce fief et en prêta hommage. Le dernier propriétaire du fief Blayer fut N. Perroud, officier au service de France, qui en prit possession en 1796.

Sources. *Traité des fiefs*, par le chancelier de Montmollin, mss. — *Hist. de la seigneurie de Valangin*, par G.-A. Matile, p. 252-255. — *Nécrologe de l'abbaye de Fontaine-André*, 2 novembre. — *Collection diplom. du baron J.-F. de Chambrier*, etc.

JACQUES BONGARS.

Jacques Bongars, d'une famille d'Orléans réfugiée à Neuchâtel, bourgeois de Boudry, était conseiller d'Etat du roi Henri IV, et son ambassadeur en diverses cours; il se distingua par son amour pour les sciences et les livres; sa bibliothèque contenait plus de 500 manuscrits précieux qu'il légua à la bibliothèque de Berne. Voici ce qu'on lit dans Sinner sur ce personnage: « Fuit Jacobus Bongartius Aurelianensis nobili familiâ, Dominus in Bodry vel Boudry; de ejus re familiari varia invenimus in Codice 468, ejusdem manuscript. ubi extat hæreditatis paternæ et bonorum Bongarsii brevis quædam enumeratio. » Il mourut à Berne au commencement du XVII^e siècle. Son frère, *Abram Bongars*, était pasteur à la Chaux-de-fonds de 1579 à 1581.

Sources. *Catalog. Cod. manuscrip. Bibl. Bern.*, t. I, præf. p. IV et V auct. Sinner. — *Livre des cures des comtés de Neuchâtel et Valangin*. — *Recueil manuscrit du XVIII^e siècle*, etc.

JEAN-GEORGES BOSSET.

Jean-Georges Bosset, d'une famille originaire de la Neuveville, reçu bourgeois de Neuchâtel en 1729, séjourna pendant 15 ans à Batavia. C'est lui qui bâtit la magnifique campagne de la Rochette à Neuchâtel. On a de lui des *Lettres à M. Ostervald sur la manière dont les Européens travaillent à la conversion des idolâtres dans les*

Indes, et un Etat du christianisme dans les pays des Indes orientales, soumis à LL. HH. PP. les Etats Généraux. Il avait composé d'excellents Mémoires sur l'Indoustan et une Relation de ses voyages; mais il brûla tous ses manuscrits quelques jours avant sa mort. Un autre Bosset, pasteur à la Neuveville en 1662, qui mourut en 1667, descendait, comme Jean-Georges, de ce Jean Bosset que Farel envoya à la Neuveville pour y prêcher la Réformation. Il est l'auteur d'un livre curieux intitulé: *Topographie de la région de Sales en Suisse, ancien domaine d'une colonie romaine, où est traité aussi de la vallée de Neurol, de la Neufville, de la Montagne de Diesse, de la ville de Bienne, de l'Erguel, du Mont-Jura, par Ab. Bosset, pasteur à la Neuveville, 1662.* Ce manuscrit a passé, je ne sais trop quand, ni à quelle occasion, dans les archives de la ville de Porrentruy. Scheuchzer a donné le catalogue de ses écrits.⁴

Sources. Carl Meiners, *Briefe über die Schweiz*, etc. Berlin 1788, in-8°. — *Journal helvétique*, Neuchâtel 1752—1750. — *Recueil manuscrit du XVIII^e siècle*. — Scheuchzer, *Nova litteraria helvetica*, anno 1705, p. 61—65. — *Conservateur suisse*, II, page 549, etc.

CHARLES-PHILIPPE DE BOSSET.

Charles-Philippe de Bosset, arrière-petit-fils du précédent, colonel au service d'Angleterre, gouverneur de l'île de Céphalonie, en 1815. Malgré nos recherches nous n'avons pu nous procurer des détails biographiques sur ce personnage, dont on connaît la fin malheureuse. Nous savons qu'en 1805 il était banneret de la ville de Neuchâtel, et qu'il entra peu de temps après au service de l'Angleterre. Ses inclinations le portèrent de bonne heure à étudier les antiquités, et le séjour qu'il fit dans les îles Ioniennes lui donna

⁴ La plupart des manuscrits de Bosset sont perdus depuis longtemps; voici ce que Hottinger écrivait en 1704 à Ruchat sur cette perte: « Utinam felicius in campum hunc prodeas Bosseto, si bene memini, pastore Neocomenti ad lacum Biennensem: is historiam Episcopatus Basileensis multo labore adornasse, neque exiguam lucem illi suppeditasse fertur... sed fata impedivisse ne ederet: hæredum autem securitate factum esse vel nescio unde, ut cartæ illæ universæ in manus Episcopi Basileensis inciderint, ex qua Carybdi quis eas liberatus sit, ego non video; verum operosior fuit hujus labor, politica geographica complexus, æque ac ecclesiastica. »

occasion de recueillir un grand nombre de pièces curieuses, dont il enrichit le Musée naissant de Neuchâtel. A son retour, ce fut lui qui fit connaître en Angleterre les travaux de son compatriote Guinand sur le flint-glass, par une brochure en anglais, qu'il publia en 1825. En 1828, il établit à Fleurier une fabrique de gants. L'industrie de la dentelle, qui fleurissait chez nous au siècle passé, en offrant une ressource précieuse à un grand nombre de familles, et à laquelle plusieurs ont dû leur aisance et leur bien-être, avait considérablement déchu depuis que l'on avait appliqué l'usage des machines à sa fabrication. Les prix en étaient tellement tombés que la plupart des ouvriers qui s'en occupaient n'y gagnaient plus leur vie. Il devenait urgent d'apporter un remède à ce mal croissant d'année en année, en substituant à cette industrie mourante une industrie nouvelle qui n'exigeât pas de grands ateliers ou des outils coûteux, et fût à la portée des femmes. C'est ce qui engagea le colonel de Bosset à établir une fabrique de gants. Après avoir communiqué ses projets à ses amis qu'il disposa à y concourir avec lui, il fonda une société. Cent-soixante et seize actions de vingt-cinq louis (environ 580 francs) chacune furent souscrites en quelques semaines, et l'établissement fut promptement en activité. Trois habiles brodeuses et couscuses de l'étranger furent engagées pour enseigner gratis leur métier à un certain nombre de jeunes filles. Une année après la fondation de la fabrique, soixante et dix ouvrières y étaient occupées. Cette manufacture devint inutile lorsque l'horlogerie, par la division infinie de ses parties, fut accessible aux femmes, qui y gagnant plus d'argent qu'à faire des gants, abandonnèrent cette dernière occupation.

Le colonel de Bosset s'est fait connaître par diverses publications scientifiques et littéraires, soit à l'étranger, soit dans notre pays. Manquant complètement de renseignements sur sa personne, nous donnerons au moins la liste de ses ouvrages.

I. *Essai sur les médailles antiques des îles de Céphalonie et d'Ithaque*. Londres, 1815, in-4°, 30 p. avec 5 planches.

II. *Proceedings in Parga, and the Ionian Islands, with a series of correspondence and other justificatory documents*. London, 1819.

III. *Parga an the Ionian Islands, containing a refutation of the mistatements of the Quarterly Review and of lieut.-gen. sir Thomas Maitland on the subject, etc.* London, 1821, in-8°, 530 p.

IV. *Some account of the late M. Guinand and the important discovery made by him.* London, 1825, in-8°.

V. *Notice sur la présence temporaire de l'ophidium imberbe dans la cavité du corps d'une holothurie orangée de la Faune française*, lue à la Société des sciences naturelles de Neuchâtel, le 4 juin 1854, Mémoires t. II.

+ VI. *Idée sur les moyens de prévenir le choléra.* Genève, 1852, in-8°.

+ VII. *De l'asphalte et des mines du Val-de-Travers, dans la principauté de Neuchâtel.* Mai 1858, in-8°, 28 p.

+ VIII. *Le chiffonnier.* Neuchâtel, 1856, in-8°, 14 p. +

IX. *Notice sur la Carinaire*, lue à la Société d'histoire naturelle de Neuchâtel en 1858, Mémoires t. II.

On peut consulter sur les ouvrages du colonel de Bosset les livres suivants : *Göttinger gelehrte Anzeigen*, 1817, p. 647 ; 1825, p. 73. — *Brunet*, n° 16,507. — *Quarterly Review*, 1819, n° 45, p. 441—456. — *Jahrbücher der Literatur*, 1821, XV, etc.

LOUIS BOURGUET.

Il n'y a pas de plus beau spectacle pour l'honnête homme que celui d'une vie consacrée uniquement au bien public et au progrès intellectuel qui doit en hâter l'heure et en assurer l'accomplissement. Voilà pourquoi la vie intéressante du savant dont nous allons parler mérite l'attention de tous les Neuchâtelois qui connaissent si peu, malheureusement, la plupart des hommes célèbres de leur pays. On peut dire qu'un très-grand nombre de nos compatriotes, même parmi ceux qui ont reçu quelque instruction, n'ont jamais entendu parler de Louis Bourguet. Et cependant il est appelé dans son épitaphe : *Neocomi decus*; il est tellement connu à l'étranger qu'il n'est pas une Biographie générale qui n'ait consacré plusieurs pages à cet homme de bien et ne l'ait regardé comme un des premiers savants de son siècle.

L'année même de la révocation de l'édit de Nantes, un riche négociant de Nîmes, nommé *Jean Bourguet*, se réfugiait en Suisse avec sa femme Catherine Rey et un fils nommé Louis, en abandonnant la plus grande partie de ses biens. Cette famille malheureuse se rendit d'abord à Genève, puis à Lausanne où elle séjourna quelque temps. Plein de sollicitude pour l'éducation de son fils, Jean Bourguet l'envoya à Zurich pour y apprendre la langue allemande,

et peu de temps après s'y rendit lui-même pour y fonder un établissement. Associé à ses parents, Jacques Bourguet et Jean Rey, il monta une grande fabrique de bas de soie, de mousselines et d'autres étoffes. ¹ Le succès qu'il obtint en peu de temps le décida, en 1689, à fonder une seconde manufacture à Casteseigna, village du canton des Grisons. Il y emmena son fils, qu'il destinait à suivre la même carrière que lui, malgré ses progrès rapides, favorisés par une étonnante mémoire. Mais Louis Bourguet avait peu de goût pour le commerce : un penchant irrésistible l'attirait vers les lettres. En 1690, il retourna à Zurich, et son oncle Rey étant mort deux ans après, il se remit avec ardeur aux études qu'il avait été forcé d'interrompre pour obéir à son père. Tout en surveillant la manufacture, il s'appliqua avec passion à l'étude de la numismatique et de l'archéologie. Son goût pour ce genre d'étude se manifesta à l'occasion d'une dissertation de M. Terrin sur deux médailles de Mausole et de Pixodore, rois de Carie, insérée dans le *Journal des Savants* de 1685 ; et pendant toute sa longue carrière, l'étude des monnaies et des médailles fut une de ses plus douces jouissances. Il quitta le collège de Zurich en 1696, mais n'abandonna point ses études. Il commença à cette époque une magnifique collection de médailles précieuses et d'antiquités, composée de pièces les plus rares, dont il a donné en plus d'un lieu, dans les journaux du temps, une analyse détaillée, et qu'il vendit, en 1704, au célèbre Alphonse Turretin, professeur à Genève.

En 1697, Louis Bourguet fit un voyage en Italie avec son père. Il visita, à Milan, la bibliothèque ambrosienne ; à Vérone, le cabinet Moscardi, célèbre par ses richesses, et les antiquités de cette ville. Il se lia avec l'illustre chevalier Bianchi, antiquaire célèbre, duquel il acquit plusieurs médailles curieuses et divers manuscrits grecs et latins. Venise fournit aussi un bon contingent de médailles à sa collection. Un séjour de deux ans, qu'il fit à Bolzano, le mit à même d'étudier la langue hébraïque auprès d'un rabbin juif, qui lui vendit des livres rares et intéressants. Dans

¹ C'est surtout à la famille Bourguet que la ville de Zurich est redevable de l'établissement des métiers de bas et de manufactures de mousselines qui ont rendu le commerce de Zurich un des plus florissants de la Suisse. C'est un fait qui n'est point ignoré et dont on peut voir les particularités dans le grand *Dictionnaire de commerce*, de Savary, Genève 1742, t. I, col. 1026.

une lettre à M. Petit, ministre d'Orange, réfugié à Berlin, Bourguet disait, en 1705, qu'il avait acquis en Italie, des rabbins avec lesquels il était en relation, un *Pentateuque* in-4^o, en parchemin, en caractères carrés, sans points ni virgules, qui avait plus de 600 ans d'existence; un autre parchemin renfermant les *Prophètes*, d'une haute antiquité; les *Psaumes*, en très-beaux caractères, fort gros, avec un commentaire écrit par le rabbin Jehuda Pelkel; le livre hébreu très-rare des *Quatre Ordres*, imprimé sur vélin en petits caractères, sans aucun point, en 1475. Selon Bourguet, c'est un des premiers livres imprimés en hébreu; il fut imprimé à Pieria di Saco près de Padoue.

A son retour à Zurich, les hautes montagnes de neige qu'il venait de traverser, lui fournirent matière à une quantité de réflexions intéressantes, dont on trouve l'objet dans sa correspondance. Il ne discontinua pas ses observations sur les médailles et les antiquités. Ce fut à cette occasion qu'il eut, en 1700, une correspondance suivie avec le célèbre Sébastien Fœsch de Bâle. Mais une catastrophe inattendue vint subitement entraver les études de Bourguet. La ville de Zurich congédia les réfugiés français qui commerçaient à Zurich. La famille Bourguet fut obligée de se séparer: une partie alla s'établir à Francfort et l'autre à Berne. Louis Bourguet fit un nouveau voyage, en mars 1701. En mai, il se rendit à Vérone, où il resta trois mois, étudiant la Mischna, sous un jeune Juif. Il acquit encore dans cette ville plusieurs médailles du prince de Ligny et d'autres personnes, d'excellents tableaux, quelques manuscrits et des livres persans, juifs et arabes, entre autres un exemplaire de la *Cabale*, imprimé à Constantinople. Sa correspondance fait souvent mention de ces divers ouvrages. « Il y a dans mon psautier, écrit-il à J-B. Ott, des leçons que Capelle ni Buxtorf n'ont remarquées, et que je n'ai trouvées nulle part ailleurs. » « Vous n'ignorez pas, dit-il au pasteur Reboulet, toutes les difficultés qu'il y a d'acquérir les manuscrits et surtout les hébreux; il y a beaucoup de Juifs qui se font un scrupule de vendre leurs livres à d'autres qu'à ceux de leur nation. Le P. Simon le témoigne dans ses *Lettres choisies*. »

En 1702, Bourguet épousa mademoiselle Suzanne, fille de Claude Jourdan de Marvejole en Gévaudan, retirée à Neuchâtel depuis le

refuge. Divers voyages en Italie , dans les années 1702 et 1703, accrurent sa collection de manuscrits et de livres en langues orientales et esclaves. A son retour , il s'établit à Neuchâtel, au commencement de 1704. On voit dans sa correspondance de cette époque qu'il avait conçu le plan d'une *Histoire critique de l'origine des lettres* , qui devait former trois volumes in-folio et renfermer les alphabets, les essais de diverses écritures de toutes les langues, les lettres grises, les vignettes, les chiffres et les armes des imprimeurs qu'on trouve au commencement ou à la fin des livres , et généralement tout ce qui se rapporte à l'origine des langues, aux commencements de l'écriture et de la typographie ; mais la publication de l'ouvrage du P. Montfaucon, qui traite du même sujet et qui parut au moment où il aurait été en état de publier le sien, l'engagea à garder son travail en portefeuille et à se livrer à d'autres recherches. Il reconnaît dans le tome xviii^e de la *Bibliothèque italique* que l'ouvrage de Montfaucon contient la plus grande partie des choses qu'il eût pu présenter au public.

Nous le retrouvons à Vérone en 1705 , traduisant en français d'anciens écrits rabbiniques , correspondant avec tous les principaux savants de l'Europe, tels que Scheuchzer, Jablonsky, etc., et continuant ses recherches sur la philologie orientale. Sa correspondance , pendant les années 1705 à 1708 , est des plus intéressantes. Il donne la description des principales antiquités de ce beau pays ; il découvre chaque jour des livres rares et des manuscrits uniques. Le monument de Rome qui lui fit le plus de plaisir, fut l'arc de triomphe de Titus , où l'on voit la figure de la table , du chandelier , des trompettes et des vases de l'encens du temple de Jérusalem. Il copia chez l'archéologue Bianchini un des côtés d'une table d'Eugubio en caractères étrusques, et M. Fontanini lui laissa prendre dans la bibliothèque du cardinal Imperiali les légendes des médailles espagnoles du livre de Lastanova. Il eut plusieurs conversations scientifiques avec d'autres savants , et surtout avec les RR. PP. Tolomei , Bouchet et Bonanini , de la Compagnie de Jésus. Le père Bouchet avait été plus de vingt ans missionnaire dans le royaume de Madure ; il communiqua à Bourguet plusieurs observations sur les langues de ces peuples orientaux, et sur leurs livres symboliques. M. Rossi, directeur de l'imprimerie de la Pro-

pagande, lui fit présent d'une quantité considérable d'alphabets en diverses langues, de la table de Hephurnus et de plusieurs livres curieux imprimés par la Propagande. Bourguet, de son côté, lui classa l'alphabet des Brachmanes, dont la Propagande avait plusieurs lettres, mais qu'elle n'avait jamais employées. Il quitta Rome, emportant l'estime de tous les savants de cette ville, qui admiraient sa vaste érudition et ses connaissances approfondies de l'antiquité.

Bourguet se trouvait à Neuchâtel à la fin de 1708. Les événements politiques qui agitaient notre patrie à cette époque, le trouvèrent insensible. Enfermé dans son cabinet, il se mit à étudier la *Clef chinoise* du docteur Mentzel, qui lui avait été envoyée par Jablonski de Berlin, et dont il tira copie. Peu de temps auparavant, il avait fait présent à Jablonski d'un ouvrage rare en hébreu, intitulé : *Livre des faits de Jésus*. Au mois de juillet 1799, il explore en philosophe et en géologue les montagnes du Jura neuchâtelois, ne laissant rien échapper de tout ce qui pouvait intéresser le naturaliste. Il étudie les propriétés médicinales d'une source minérale à Brot, et recueille dans le voisinage des pierres d'une sélénite blanche, fort friable, dont il emporta quelques morceaux pour son cabinet de curiosités. A la Brévine, il fait une moisson abondante de pétrifications dans une marnière à deux cents pas du village. Toutes les curiosités que la nature a prodiguées avec tant de largesse à notre Jura, surtout dans la vallée du Doubs, furent de sa part l'objet d'une étude approfondie, et lui fournirent d'excellents matériaux pour son *Traité des pétrifications* et pour ses *Lettres sur les cristaux*.

Mais l'Italie avec son beau ciel et ses trésors scientifiques, attirait sans cesse Bourguet. En 1710, il y fit un nouveau voyage, dans lequel il se lia intimément avec Wallisnieri, professeur en médecine à l'université de Padoue, et avec Zannichelli, célèbre médecin de Venise, auquel il inspira tellement l'étude des pierres figurées qu'en peu de temps il surpassa tous les savants de la péninsule dans cette connaissance. Ils explorèrent ensemble plusieurs parties de la chaîne des Appenins, recueillant sur leur route tout ce qui avait quelque intérêt pour l'histoire naturelle. Ce fut principalement dans ces explorations que Bourguet recueillit la plus

grande partie des pièces de son cabinet , aidé principalement par M. Monti , professeur en botanique à l'université de Bologne , avec lequel il fut toujours lié. La correspondance de Bourguet à cette époque est immense : il écrivait à Lerbuch , à l'abbé Petrici , à l'abbé Conti , à Scheuchzer , à M. Rigord , conseiller de la marine de France , etc. Il paraîtrait même qu'à cette époque , il avait le dessein de se vouer à l'étude de la théologie , car il consulta le célèbre pasteur Ostervald sur ce sujet. Ce pieux théologien , dans une lettre qu'il lui écrivit à Venise , le 8 février 1713 , lui disait : « Le ministère serait le parti qui vous conviendrait le mieux , si votre poitrine le permettait ; étant homme de bien , connaissant votre religion et vos langues , pensant et parlant juste , vous seriez très-propre pour cet emploi. » Mais Bourguet ne put s'arracher à son goût pour les sciences naturelles et les antiquités. Nous le retrouvons , en 1715 , dans les montagnes du territoire de Bologne avec le professeur Monti et Jean-Daniel Geissel de Nuremberg , étudiant la configuration géologique de ces contrées.

Au commencement de l'automne de 1715 , Bourguet revint à Neuchâtel. Barbeyrac venait de quitter la chaire de droit à l'académie de Lausanne , pour se rendre à Groningue. Les amis du naturaliste lui conseillèrent de postuler sa place. Son intention était de concourir ; il composa même dans ce but deux discours , l'un en français intitulé : *Idée de l'histoire du droit naturel* ; et l'autre en latin : *De vero atque genuino juris naturalis studii usu* , qui sont insérés dans la *Tempe helvetica* , tome III , sect. 1. Cependant lorsqu'il apprit que le célèbre antiquaire Loys de RoCHAT se mettait au rang des concurrents , il se retira et renonça aux disputes et exercices publics pour se renfermer dans son cabinet avec ses livres , ses fossiles et ses médailles. Il étendit son commerce littéraire : à Abauzit et à Caze , il parle de l'histoire naturelle et des antiquités ; à Haller , de géologie et de botanique ; à Scheuchzer , de philosophie et de la fameuse question de la figure de la terre et de la pesanteur de chaque partie du globe ; à Loys de RoCHAT , de la géographie ancienne et des inscriptions ; à M. de Seigneux , de la langue des Etrusques et des anciens peuples de l'Italie ; à Bernouilli , d'astronomie et de mathématiques : ses vastes connaissances suffisaient à tout. L'étude des livres cabalistiques l'occupait aussi

beaucoup. Nous avons sous les yeux une lettre qu'il écrivait à Loys de Bochat, le 15 avril 1727, dans laquelle il lui apprend que le chef des cabalistes est un nommé Bernard. « Ce sont de bonnes gens, dit-il, infatués de cette science chimérique, et ils sont tous à peu près tels que les piétistes fanatiques. La cabale est un fanatisme d'une autre espèce : grands mots, idées extraordinaires, piété feinte ou sincère, mais peu éclairée, espérances vaines ou chimériques ; et tout cela fondé sur quelques vérités fort mal appliquées, et mêlées avec beaucoup de mensonges. A l'égard de la cabale défendue, il y a plusieurs auteurs qui en ont écrit, dont le plus méthodique est Corneille Agrippa. Je l'ai prêté au Conseiller qui protège ici les cabalistes. Ces messieurs et tous ceux qui sont infatués de cette vaine science, qui est la magie théurgique, font tous sonner haut qu'ils ne prétendent avoir recours dans leurs cérémonies qu'aux bons esprits. Voyez sur ce sujet un beau passage de M. de Thou, rapporté par Bayle dans une note sur l'article Tiresias. Toute cette cabale pratique est fondée sur les rêveries de l'astrologie judiciaire. »

Il paraîtrait qu'à cette époque il y avait à Neuchâtel un certain nombre de personnes qui s'occupaient des sciences occultes, cherchaient à faire de l'or, à découvrir des mines et des trésors. Bourguet s'en moque souvent spirituellement dans plusieurs lettres. Le 17 juin, il écrit à M. du Lignon : « Nos cabalistes de Neuchâtel devraient déjà avoir éprouvé la réalité de leur prétendue science, depuis que leur chef s'y est appliqué ; mais n'ayant encore rien aperçu, ils se bercent de vaines espérances. Messieurs nos cabalistes insinuent, quoique de loin, qu'ils pourraient être utiles à l'Etat, à l'égard des mines ; mais je crois qu'ils n'y entendent rien, et que lors même qu'on découvrirait des mines de plomb, de cuivre ou d'argent dans le pays (car pour celles d'or, il n'y en a absolument aucune), il serait impossible d'y travailler, faute de bois, car nos forêts seraient épuisées avant cinquante ans. Il faudrait que la mine fut aussi abondante que le Potosi pour supporter les frais qu'il faudrait faire. Ces gens se sont retirés je ne sais où ; on ne les voulait plus à Neuchâtel, parce qu'ils s'étaient attirés le clergé sur les bras à l'occasion de quelques expériences qu'ils firent dans le Val-de-Ruz. Outre cela le curé de Cressier et quelques autres catholiques avaient fort envie de se saisir de madame de Corsinge. »

Bourguet séjourna aussi en Hollande, et il rapporta de ses voyages de nouvelles antiquités, des manuscrits et des livres rares dans tous les genres. De retour en Suisse, dans l'année 1725, il entreprit de fonder à Genève un journal littéraire, qui servit à la fois de lien entre les savants des pays étrangers et ceux de la Suisse, et de dépôt pour les recherches qu'ils voudraient mettre en lumière. Ce journal fut la *Bibliothèque italique*, qui parut de 1729 à 1734, et qui forme 18 volumes.¹ Destinée essentiellement à faire connaître en France, en Allemagne, en Hollande et en Suisse les productions de l'Italie, que des préventions de divers genres avaient empêché de circuler dans ces pays, la *Bibliothèque italique* acquit bientôt de la consistance et de la réputation. Les principaux rédacteurs étaient, avec Bourguet, Cramer et Calandrini à Genève, Seigneux de Correvon, Abraham Ruchat, Loys de Bochat et du Lignon à Lausanne, gentilhomme français, oncle de Loys de Bochat, qui s'était fixé en Suisse, où il s'est fait connaître comme savant et comme philanthrope. Les articles de Bourguet dans ce recueil sont en fort grand nombre; nous en avons compté *trente-huit* dans les douze premiers volumes. C'est dans la *Bibliothèque italique* qu'il a publié principalement le résultat de ses recherches archéologiques, entre autres: *Lettre sur deux prétendues inscriptions étrusques*; — *Litanies pélagées des anciens habitants de l'Italie*; — *Lettre sur l'alphabet étrusque*; — *Explication de quelques monuments des anciens Pélagés*, etc.

En 1732, Bourguet créa le *Mercur suisse*, qui vécut sous différents noms jusqu'en 1784,² et qui occupe une large place dans

¹ Chaque mois il paraissait une livraison ou cahier, dont quatre forment un volume. Les éditeurs étaient Michel Bosquet et C^e, à Genève. Ce n'était pas encore un journal suisse, mais c'était un journal sur la science italienne, rédigé en Suisse et par des Suisses.

² Le premier numéro du *Mercur suisse* parut au mois de décembre 1732, à Neuchâtel. Il est dédié « au Gouvernement et au Conseil d'Etat de sa Majesté le roi de Prusse, et à messieurs les Quatre-Ministres de la ville de Neuchâtel. » Il est extrêmement rare, parce qu'il fut distribué à titre d'essai et que les exemplaires se sont presque tous perdus. Ce recueil parut ensuite sous le nom de *Mercur suisse*, de 1733 à 1737. En 1738, il changea de titre et fut divisé en deux parties, l'une littéraire sous le nom de *Journal Helvétique, ou recueil de littérature choisie*; et l'autre politique, sous celui de *Nouvelliste suisse, historique, politique et amusant*. Il parut sous cette double forme de 1738 au mois d'août 1769. Alors il se transforma en *Nouveau Journal Helvétique*, de 1769 à

l'histoire littéraire de la Suisse française, pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle. Cette feuille scientifique, historique et littéraire, qui paraissait à Neuchâtel, comptait un grand nombre de collaborateurs distingués, tels que Engel, Alemann, Watteville et Haller, de Berne; Iselin, de Bâle; Abauzit et Baulaire, de Genève; Bochat, seigneur de Correvon; Ruchat de Lausanne, et quelques autres plus ou moins actifs. Elle refléta pendant de longues années une partie notable du mouvement intellectuel suisse, en voyant toutefois varier le personnel de sa collaboration, depuis le patronage de Bourguet jusqu'à celui d'Elie Bertrand, le géologue, puis de Félice le littérateur distingué. Ce nouveau recueil se fit bientôt remarquer au dehors par d'excellents articles sur les antiquités, la littérature, les sciences physiques et naturelles, l'histoire ancienne et moderne. Mais ce qui doit surtout attirer notre attention, au milieu de cette variété de prose et de vers, c'est la partie réellement nationale, celle qui traite de l'archéologie, de l'histoire ecclésiastique, civile et militaire de la Suisse, de l'état de ses académies, de ses sociétés savantes. C'est là qu'on peut voir le travail qui s'opérait dans la Suisse française aux approches de l'année 1750. Les efforts incessants que faisaient à Neuchâtel, Bourguet; à Berne, Engel; à Genève, Baulacré, pour organiser et créer en quelque sorte les bibliothèques de ces trois villes, paraissent avec tout leur mérite dans un échange de correspondances entre ces trois savants. C'est de là que vient de première source tout ce qu'on a fait pour illustrer dès lors ces précieux dépôts. Quelle sagesse on voit briller dans les lettres de Bourguet sur l'office et les devoirs du bibliothécaire! Ce seul morceau, inséré dans le *Mercur suisse* de juillet 1736, suffirait pour donner de notre compatriote la plus haute idée.

Nous ne prétendons pas que tout dans le *Mercur suisse* soit d'un

1780, et reparut de nouveau en 1781, sous le titre de *Journal Helvétique*. Enfin le ministre Chaillet, qui en était un des principaux rédacteurs dans les dernières années, le fit paraître de 1783 à 1784 sous le titre de *Nouveau Journal de littérature de l'Europe et surtout de la Suisse*. En tout 158 vol. in-12° et in-8°. — Ce journal, que Néaulme, dans son catalogue, qualifie de très-curieux, a été critiqué assez vivement par Rousseau dans sa lettre au maréchal de Luxembourg: « Ils ont (les Neuchâtelois) une manière de journal dans lequel ils s'efforcent d'être gentils et badins. Ils y forment même de petits vers à leur façon. Madame la maréchale trouverait, sinon de l'amusement, au moins de l'occupation dans un *Mercur*, car c'est d'un bout à l'autre un logogriphe, qui demande un autre OEdipe que moi. »

très-bon aloi; il y a encore, surtout dans les premières années, bien du mélange; mais en général le bon l'emporte sur le mauvais. Nous ne saurions mieux faire, pour donner une idée de l'état où se trouvait la littérature périodique de la Suisse romande, au moment où Bourguet, en fondant cette Revue, imprimait un si grand élan aux esprits, que d'indiquer les titres des principaux morceaux que renferment les six derniers numéros de l'année 1750 :

Recherches sur la cathédrale de Genève. — Lettres à M. d'Arnaud sur quelques poètes français. — Epître du prieur d..... à M^{lle}..... — Stances sur les vicissitudes humaines. — Aventures amusantes. — Recherches sur le lieu où le concile d'Epaune s'est assemblé. — Recherches sur les cloches des églises et les horloges. — Essai sur cette question : Le rétablissement des sciences et des arts a-t-il contribué à perfectionner les mœurs? — Histoire tragique du sieur Carantini et de ses deux filles. — Réflexions sur la parabole du Semeur. — Essai sur l'astrologie judiciaire. — Lettre sur la mort du professeur Ruchat. — Lettres de M. d'Ivernois sur la petite-vérole. — Lettres sur l'origine de l'imprimerie. — Vie des réformateurs de Berne. — Ouvrages de botanique de Haller. — Lettres sur les piétistes. — Lettre sur les dieux de l'Egypte. — Lettres sur des dés anciens découverts à Baden. — Essai sur les songes. — Lettres latines et françaises sur l'inondation survenue à Neuchâtel en 1579. — Réflexion sur l'amitié. — La science du salut opposée aux curiosités blâmables. — Particularités sur l'académie de Genève. — Chronique d'Etterlin, imprimée à Bâle. — Lettres sur l'antiquité des Carmes. — Réflexions sur les mœurs de notre siècle. — Mélanges, variétés littéraires, etc. — Apologie des botanistes suisses. — Sur la nouvelle édition de la Bible de M. d'Osterwald. — Traité des fossiles de la Suisse. — Histoire des démêlés de religion en Suisse, etc.

Le *Mercur* ou *Journal helvétique* s'adressait donc un peu à tous les goûts; on peut en dire comme de toute œuvre de ce genre : *sunt bona, sunt mediocria, sunt mala plura*. Mais ce qu'il est impossible de méconnaître, c'est l'impulsion que donna aux études littéraires ce centre de publicité créé si à propos dans la Suisse française. C'est dans ce recueil que s'essayèrent les meilleurs auteurs que compte ce pays au xviii^e siècle. Bourguet lui a donné son bon contingent d'articles, marqués au coin du savoir, de l'érudition et d'une saine critique. On en trouvera le catalogue un peu plus loin.

En 1731, le gouvernement de Neuchâtel ayant créé une chaire de philosophie et de mathématiques, nomma pour professeur Bourguet, qui ne s'attendait point à cet honneur, mais qui l'accepta. Cette

nomination doit faire époque dans l'histoire scientifique et littéraire de notre pays, non-seulement à cause du mérite de la personne nommée, mais encore par la raison que Bourguet est, autant du moins que nous pouvons le savoir, le premier professeur en rang de date qu'il y ait eu à Neuchâtel. Les honoraires de cette place étaient bien minimes et ne dépassaient pas 400 livres. Plusieurs fois les amis de Bourguet l'engagèrent, mais toujours en vain, à demander une augmentation au roi: « Je ne suis point un sujet digne d'être connu de Sa Majesté Prussienne, répondait le savant; ce ne sera au moins jamais de ma part que je ferai agir personne auprès du roi. Pour ce qui me regarde, je ne suis pas accoutumé à faire la cour aux grands et surtout aux rois. Il est vrai que je m'accommoderais très-fort d'une pension de S. M. Prussienne. Je remerciais bien vite la Bourgeoisie, dont la plus grande partie me fournit fort à contre-cœur 200 francs, et le magistrat les 200 autres. »

Bourguet commença ses fonctions de professeur par un discours inaugural sur l'histoire abrégée de la philosophie et des mathématiques. Voici le titre de ce discours: « *Ludovici Bourgueti Philosoph. et Math. apud Neocomenses professoris: Dissertatio de fati Philosophiæ inde ab ejus natalibus ad nostra usque tempora*, 32 p. in-4°. Il le récita en présence de Messieurs les Quatre-Ministres et Conseil de ville, de Messieurs les pasteurs et diacre de la ville et d'un grand nombre d'auditeurs, le mercredi 19 décembre 1731, à 10 heures du matin. A la fin de ce discours, après avoir parlé des établissements pour la philosophie et les mathématiques dans les pays étrangers et en Suisse, il ajoutait: « Que si l'exemple de tant d'académies ne suffisait pas pour prouver l'excellence et l'utilité de l'étude de ces sciences, les soins des Pères de la Patrie nous le démontreraient assez, puisqu'il leur a plu de fonder une chaire de philosophie et de mathématiques pour servir de commencement à une académie. C'est ce dont je devrais parler à présent, mais persuadé des étroites limites de mes lumières, et que tous mes auditeurs n'ignorent pas la bonne volonté de messieurs les Quatre-Ministres et du Conseil de ville envers les bourgeois, je ne puis rien faire de plus à propos que de remercier premièrement en mon nom, messieurs les Quatre-Ministres et le magnifique Conseil, de ce

qu'ils ont daigné m'honorer, quoique sans le mériter, de la fonction de professeur; et de faire aussi des remerciements très-humbles, au nom des bourgeois, aux mêmes Pères de la Patrie, de ce qu'ils ont pensé ainsi à leur utilité, etc. » — Ce discours latin fut imprimé dans la *Tempe Helvetica*, t. I, p. 126. Le *Journal helvétique* de décembre 1732 en a donné une analyse.

On a quinze leçons en latin sur la logique, récitées ou lues dans l'auditoire de Neuchâtel par le professeur Bourguet, et deux discours français: l'un du 30 octobre 1733, et l'autre du 13 novembre de la même année, sur la philosophie. Ses entretiens publics sur l'excellence de la philosophie, la vérité historique, la formation de la terre, les minéraux, le *grand œuvre* ou la transmutation des métaux, les météores, les aurores boréales, les vents, etc., ont une clarté et une profondeur d'observation qui les rendraient dignes de l'impression et feraient honneur à leur auteur. Parmi les discours qu'il prononça en 1733, le public remarqua surtout celui sur la *Providence*, reproduit en partie dans le *Journal helvétique* du mois de mai 1734. Son auditoire était dans un appartement de la maison de Charité. Ce fut là qu'il prononça son beau discours sur l'origine des pierres, qui est imprimé en tête du *Traité des pétrifications*.

Personne ne contribua plus à répandre le goût des études, en particulier des sciences naturelles, dans sa ville adoptive, où il ne se borna pas à donner ses cours réguliers comme professeur: il en donna plusieurs où le public était admis. Dans son discours public du 7 avril 1734, il examine la question, si la terre est la même aujourd'hui qu'elle l'était dans sa formation. Il soutient avec tous les philosophes modernes que la terre porte des marques sensibles de plusieurs bouleversements consécutifs. On nous permettra de citer quelques lignes de ce discours :

« Les angles des montagnes sont toujours réciproques, de sorte que si l'on marche dans une vallée, on ne peut manquer d'apercevoir qu'ils sont alternativement saillants et rentrants, pourvu que l'on se donne la peine d'y faire attention. Ce sont au reste ces angles qui forment les contours des rivières, et les forcent de couler en serpentant. Ces angles sont moins aigus dans les vallées plus larges, et leurs côtés s'allongent encore davantage dans les plaines.

Disposition admirable de la partie solide de la terre qui avait échappé à tous les philosophes anciens et modernes, même à ceux qui avaient fait une étude particulière de la théorie de notre globe, mais que la Providence a permis que nous ayons découverte à l'occasion des fréquents voyages que nous faisons autrefois à travers les Alpes et les Apennins, et même aux environs du Jura. Nous n'avons qu'à renvoyer ceux de nos auditeurs qui douteraient de cette vérité, à l'examen du Val-de-Travers, du lit du Seyon, surtout depuis le pont au-dessus du moulin de ce nom jusqu'à Valangin et au Val-de-Ruz. »

Mais les titres de gloire les plus précieux de Bourguet, sont le *Traité des pétrifications* et ses *Lettres sur la formation des sels et des cristaux et sur la génération et le mécanisme organique des plantes et des animaux*, à l'occasion de la pierre bélemnite et de la pierre lenticulaire, avec un mémoire sur la théorie de la terre. Bourguet prévient que ce petit livre, qui ne renferme que quatre lettres, est la préface et le résumé d'un travail plus considérable qu'il se proposait de publier. Il y discute en dialecticien habile et en métaphysicien profond les systèmes philosophiques de Burnet, de Whiston, de Woodward, sur la matière, la formation et la génération des êtres, et fait voir que la pression infinie de l'éther de Mallebranche, les mouvements conspirants de Leibnitz, l'attraction de Newton sont la même chose sous des noms différents. On trouve énoncées dans ce livre une foule de vérités essentielles, dont la découverte a été attribuée à d'autres savants, quoiqu'ils n'eussent eu d'autre mérite que de les avoir réduites en système; mais à côté des principes les plus sains, se rencontrent aussi bien des hypothèses hasardées. Le mémoire sur la théorie de la terre est surtout remarquable; il assigne à Bourguet une place parmi les créateurs de la géologie scientifique.

Le *Traité des pétrifications* parut en 1742. A cette époque notre pays comptait plusieurs savants étroitement liés, dont les travaux se dirigeaient vers l'étude des fossiles; à Neuchâtel, Bourguet, Garcin, Cartier, Magnet de Formont et Gagnebin, exploraient nos montagnes avec intrépidité et rédigeaient des travaux pour les Mémoires scientifiques de l'époque. En 1740, ces savants constituèrent une sorte d'association sous la direction de Bourguet. Jugeant par

les collections de fossiles dont ils disposaient, de l'insuffisance des ouvrages de J.-J. Scheuchzer et de Lang, ils arrêterent la publication du *Traité des pétrifications*. Il fut décidé que ce que ces auteurs avaient déjà fait connaître serait reproduit et qu'on y ajouterait tout ce qui paraissait nouveau, du moins dans de certaines limites. Le tout fut figuré dans une série de planches, gravées par un artiste du pays, nommé Brandt, et accompagné de plusieurs Mémoires et Notices sur la spécialité: une *Dissertation sur l'origine des pierres en général*, et plusieurs lettres par Bourguet; une autre *Dissertation sur l'origine des pierres figurées*, par Cartier; un plan de classification des fossiles; un indice des auteurs qui ont écrit sur les pétrifications; une énumération des localités où l'on trouve des pétrifications; une explication des planches, où sont respectivement marqués d'une lettre de convention les fossiles provenant des divers collaborateurs de Bourguet. Cette publication, qui réunissait l'état des données positives et du débat paléontologique, fit époque dans les pays français encore peu initiés. Du reste elle fut patronée en France par des savants en haute position, tels que Réaumur et Mairan, à qui l'ouvrage était en quelque sorte dédié. La Suisse allemande n'avait pas besoin d'impulsion. Dans la Suisse française, le nom de Bourguet suffisait. Il importe également de consigner que dans les Montagnes neuchâteloises, plusieurs pasteurs portaient un intérêt remarquable à ces sortes de sujets; tels étaient: D. Rognon à la Côte-aux-Fées, C.-F. Rognon à Couvet, L. Osterwald à Travers, de Luze à Valangin. N'oublions pas enfin, que plusieurs des savants de notre petit cercle étaient membres d'associations scientifiques étrangères et célèbres, telles que celles de Paris, Londres, Berlin, Edimbourg, Göttingen et Turin.

Le *Traité des pétrifications* établit assez clairement l'état des opinions minéralogiques et géologiques à l'époque où il parut; on y voit naître la notion encore confuse du cristal, la distinction entre minéral, roche, pétrification, enfin la classification des *pierres* en trois origines: les unes développées sous l'empire des lois élémentaires, lors de la formation même du globe, ce qui achemine l'idée des terrains primitifs; d'autres formées postérieurement par dissolution de masses préexistantes, ce qui conduit à la notion des terrains sédimentaires en grand; les troisièmes se formant encore de

nos jours par voie de concrétion en petit. Quant aux fossiles, leur interprétation comme *pierres figurées* accidentelles est abandonnée, et on conclut à leur nature primitivement organique. On recherche si leur entassement dans les couches terrestres est le résultat d'un catachysme unique, ou s'il faut avoir recours à l'hypothèse d'une longue série de dépôts successifs, etc.

Bourguet était membre de l'Académie royale des sciences de Berlin et de celle de Paris. Il fut l'ami de Scheuchzer, dont il donne l'éloge. La plupart des savants le consultaient avec fruit et fesaient le plus grand cas de ses travaux : Hofer l'appelait *Neocomensium Plinius*. Le 23 décembre 1740, Mairan lui écrivait : « Les excellentes et utiles remarques que vous avez données sur les noyés dans votre *Mercurie suisse*, ont paru si importantes à l'Académie, qu'elle a exhorté le magistrat d'en faire publier un petit extrait d'une feuille, qui a été envoyé à profusion en divers endroits du royaume. » — « La découverte de Bourguet sur la langue des tables *En gubines* est admirable, écrit M. de Veze à Seigneux ; elle suffira à elle seule pour l'immortaliser. » En 1734, Seigneux l'invite à publier ses remarques « si curieuses et si précieuses sur une médaille de Crotona, unique, au jugement du président Bouhier. » Réaumur lui-même consultait fréquemment Bourguet et lui envoyait des remarques critiques sur ses ouvrages : « Vous avez oublié, lui disait-il en 1742, dans le catalogue des auteurs français qui ont traité des coquilles pétrifiées, un auteur qui mérite d'y occuper la première place, c'est Bernard Palissy, qui est peut-être le plus ancien de ceux qui en ont traité, et probablement le premier qui en ait fait des collections. » Bourguet avait une correspondance littéraire très-suivie avec Leibnitz, dont il fut un des partisans les plus zélés. Dans le *Mercurie* (année 1738 et 1739), on trouve quelques lettres que lui et le fameux théologien Roques, tous deux réfugiés français, échangèrent sur un des points fondamentaux de la philosophie de Leibnitz. Roques attaquait le philosophe allemand, Bourguet le défendait. Il discute souvent des questions d'antiquités avec Walisneri et Loys de Bochat ; nous lisons dans une biographie de ce dernier : « On sait que Bourguet avait expliqué avec beaucoup de bonheur la table de Lespirius, où Scaliger, Saumaire et Peiresc n'avaient vu que des énigmes indéchiffrables. Un savant italien ayant contesté l'expli-

cation donnée par Bourguet, Bochat, qui par les recherches qu'il faisait précisément alors sur la religion des anciens Helvétiens, avait qualité pour prendre part aux débats, découvrit le côté faible des argumentations du savant italien, et écrivit dans le *Journal Helvétique* cinq lettres à Bourguet, dans lesquelles il adopte tout à fait les explications du professeur neuchâtelois. »

Si Bourguet était en rapport avec des savants de divers pays, ses travaux consciencieux sur les antiquités de l'Italie et ses voyages dans ce pays, lui attirèrent une foule d'admirateurs dans toutes les parties de la péninsule, où on lisait avec attention sa *Bibliothèque Italique*; aussi dès que l'Académie étrusque de Cortone fut fondée, Bourguet en devint un des premiers membres. Il a fourni plusieurs dissertations aux Mémoires de cette société savante, dont on trouvera le détail dans le catalogue de ses ouvrages, qui accompagne cette notice.

Si Bourguet n'appartient à notre pays que par les longues années qu'il y a passées, et par les lettres de naturalisation qu'il reçut du roi en 1704, on peut dire que personne au siècle passé n'a mieux mérité de sa patrie adoptive que ce savant modeste. Son épitaphe l'appelle avec raison la gloire de Neuchâtel, l'admiration des savants, le modèle d'une vraie piété, l'espérance des pauvres. Dans un dernier voyage qu'il fit à Genève, il tomba malade, se hâta de revenir à Neuchâtel, où il mourut en 1742. Le *Lexicon de Leu*, l'*Histoire des savants actuellement vivants* (Geschichte jetztlebender Gelehrten) de Rathelf, le *Journal Helvétique* de février 1743, et Léonard Meister, *Helvetiens berühmte Männer*, ont publié des notices assez entendues sur Bourguet. La *Biographie de Michaud* et la *France protestante* de Haag, lui donnent aussi les éloges qu'il mérite.

Il ne nous reste plus qu'à donner la liste des ouvrages imprimés du professeur Bourguet, qui est fort étendue; la Bibliothèque de Neuchâtel possède plusieurs de ses manuscrits, qui ont assez de valeur pour qu'il fût à désirer que quelqu'un, qui serait qualifié à cet effet, fit dans cette collection inédite un choix de ce qu'il y aurait de mieux à publier. A cette publication, on pourrait joindre avec avantage celle d'un volume qui se composerait des écrits de Bourguet, qui, épars dans divers journaux, y sont comme perdus. On doit, nous semble-t-il, d'autant plus conserver et honorer sa mé-

moire, qu'il fut non-seulement un savant de premier ordre, mais encore ce qui vaut mieux, un savant pieux; les titres de plusieurs de ses opuscules en seraient à eux seuls déjà la preuve. Aujourd'hui que tant de personnes s'occupent de la conversion des Juifs au christianisme, on nous saura gré de citer quelques fragments d'une *Lettre sur la conversion des Juifs*, adressée à M. Osterwald et publiée dans le *Journal Helvétique*:

« Les chrétiens animés de cette espérance (la conversion des juifs), pour l'accomplissement de laquelle on prie dans toutes les églises des différentes communions chrétiennes, n'ont pas tout à fait négligé d'attirer les Juifs à la connaissance du Messie. Je ne parle pas de la contrainte et de la violence dont on a usé pour cette fin dans quelques états chrétiens; ce n'est pas ainsi qu'on doit travailler à l'avancement du règne de notre Seigneur. Heureusement l'exemple de cette mauvaise méthode, si opposée à celle des Apôtres, n'a pas été suivi dans d'autres endroits. En Italie même, on travaille à la conversion des Juifs par la prédication de l'Évangile, à laquelle on les oblige d'assister en certains jours. J'ai été, à Rome, au nombre des auditeurs d'une semblable prédication, dans une église destinée exprès à de pareilles fonctions, et déstituée d'images, pour ne pas effaroucher cette nation. — Tout ce qui s'est fait jusqu'à présent pour la conversion des Juifs, n'est rien, comparé avec ce que M. Callenberg, professeur en philosophie dans l'université de Halle, a entrepris, depuis quelques années, pour ce pieux dessein. Après avoir fait imprimer, en hébreu, et répandu parmi les Juifs des traités écrits pour eux, des portions du Nouveau Testament, etc., il forma, en 1730, un collège perpétuel, comme il l'appelle, composé d'un certain nombre d'étudiants en théologie, qui s'offrirent volontairement d'apprendre l'idiôme judaïque, afin d'être en état de s'entretenir facilement et d'une manière utile avec les Juifs, soit en voyageant, soit lorsqu'ils seraient de retour chacun dans leur patrie. — Pour contribuer, de mon côté, en quelque chose aux entreprises louables de M. Callenberg et à des succès aussi heureux, j'ai dessein de faire, entre les gens de lettres et quelques personnes pieuses de Suisse, une petite collecte en faveur des travaux de ce zélé serviteur de Dieu. Les établissements utiles dont nos églises vous sont redevables, les savants et pieux ouvrages que vous avez mis

au jour, et qui contribuent si efficacement à l'instruction et à l'éducation des chrétiens, même parmi différentes nations, et jusque chez les sauvages, seront toujours des monuments glorieux de votre piété et de ce zèle ardent qui vous fait consacrer des veilles continuelles à travailler à l'établissements du règne de J.-C. »

Tous les opuscules de Bourguet donnent l'idée la plus avantageuse de sa sagacité, de son esprit philosophique, et prouvent combien il s'intéressait à la propagation du christianisme chez les peuples païens et chez les Juifs. Il avait un extrême respect pour la Bible, respect qui l'entraîna non-seulement à contester la chronologie des Chinois dans une *Lettre à M. Hottinger sur l'histoire des Chinois*, mais à soutenir dans une *Lettre sur la jonction de l'Amérique et de l'Asie*, que l'ancien et le nouveau monde sont unis par un isthme. Les sentiments religieux qui lui ont valu le nom de philosophe chrétien, respirent dans toutes ses productions, mais surtout dans les discussions qu'il eut fréquemment au sujet de la philosophie de Leibnitz.

Catalogue des ouvrages de Louis Bourguet.

I *Traité des pétrifications*. Paris 1742, in-4°, 254 p. avec 60 planches. — 2^e édition, Paris 1778, in-4°, 545 p., 60 pl. — Une autre édition parut sous le titre de: *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des pétrifications, dans les quatre parties du monde*. La Haye, chez Jean Néaulme, 1742, in-4°, xvi et 520 p. et 60 pl.

Bourguet est l'auteur des pièces signées par la lettre B; les deux pièces signées C ont pour auteur Pierre Cartier, pasteur à la Chaux-du-Milieu, et contiennent 40 pages, qui furent vivement critiquées par l'auteur de la *Bibliothèque raisonnée*, t. XXX, p. 140-170. Cartier répondit dans le *Journal Helvétique* de mai 1755. L'abbé du Remel a donné un extrait raisonné de ce livre dans le *Journal des savants* de novembre 1742. On peut consulter sur cet ouvrage important *Deliciae Cobresianæ*, p. 723. Haller, Biblioth. I, N° 4827; Haller, Acta Helvet.; Ersch et Gruber, Encyclopädie, etc.

II *Lettres philosophiques sur la formation des sels et des cristaux*, et sur la génération et le mécanisme des plantes et des animaux, à l'occasion de la pierre belemnite et de la pierre lenticulaire, avec un Mémoire sur la théorie de la terre. Amsterdam, François l'Honoré, 1729, in-4°, XLIV et 220 p. et une planche. — Seconde édition, Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1762, in-8°.

III *Dissertation sur les pierres figurées*, 1745. Il y combat l'opinion du docteur Lang de Lucerne. Cet ouvrage n'est point indiqué dans le *catalogue bibliothecæ historico-naturalis, Josephi Banks, Londini*, 1798-1800, 5 vol.

IV *Opuscules mathématiques*, contenant de nouvelles théories pour la ré-

solution des équations de deux, trois et quatre degrés. Leyde, 1794, in-8°. Aucun des biographes de Bourguet ne fait mention de cet ouvrage posthume indiqué par Quérard.

V. *Bibliothèque italique*, ou Histoire littéraire de l'Italie depuis 1728 jusqu'en 1754. Genève, Marc-Michel Bourguet, 1728-1754, in-8°, 18 vol.—Bourguet fut le principal rédacteur de cet excellent ouvrage. Ses collaborateurs étaient Cramer, Calandini, Seigneux de Correvon, Ruchat, Loys de Bochat, du Lignon, etc.

Dans le Journal Helvétique.

- 1752 *Décembre*. Analyse du discours inaugural de M. Bourguet sur l'histoire abrégée de la philosophie et des mathématiques.
- 1753 *Août*. Eloge historique de Scheuchzer.
Octobre. Eloge historique de Jacques Hermann.
Novembre. Lettre sur les noyés par un philanthrope. — *Devita aqua submersis restituenda*. — Lettre adressée à l'Académie des sciences de Berlin.
- 1754 *Janvier*. Extraits du traité physique et historique de l'aurore boréale, par M. de Mairan.
Mars. Lettre au R. P. Bouvet, soc. Jésus, missionnaire à Pekin, du 5 mars 1707.
Avril. Lettre à M. Hottinger sur l'antiquité des chinois.
Mai. Discours sur la Providence de Dieu.
Juillet. Relation des progrès du christianisme dans les Indes.
Août. Lettre d'un philanthrope à l'occasion d'un jeune homme ramené à la vie.
- 1755 *Janvier*. Discours sur les phénomènes prétendus miraculeux.
Juillet. Lettre sur la jonction de l'Amérique et de l'Asie.
Septembre. Particularités intéressantes sur la colonie protestante de Herrnhout et sur les missions du Groenland et de la côte de Coromandel.
Novembre. Extraits du traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance (ouvrage de Bouhier, président du Parlement de Dijon.)
 » Première lettre sur l'histoire des insectes de Réaumur.
Décembre. Seconde lettre sur l'histoire des insectes de Réaumur.
- 1756 *Février*. Seconde lettre sur la jonction de l'Amérique et de l'Asie.
Juillet. Lettre sur l'office de bibliothécaire, adressée le 26 mars 1715 à l'abbé Guiseppi Signoretti à Venise et à M. Engel à Berne.
 » Lettre sur la conversion des Juifs à M. Osterwald, pasteur à Neuchâtel.
Septembre. Lettre sur les Eglises des prosélytes indiens.
Novembre. Lettre à M. Loys de Bochat, contenant diverses observations sur le livre de M. F., intitulé: « *Réflexions critiques sur les histoires des anciens peuples*.

- 1737 *Janvier.* Lettre à M. Chaillet, servant de réponse à l'épître adressée à M. le professeur B. dans le *Mercure* de septembre 1735.
 » Lettre sur le système philosophique de M. de Leibnitz.
Février. Lettre à M. Polier sur le tome II de l'histoire des insectes de Réaumur.
Avril, Juin. Lettres à M. Meuron, à l'occasion des recherches physiques et géométriques de Bernouilli sur la propagation de la lumière.
Mai. Lettre sur quelques missions de la communauté de Herrnhout.
Novembre. Lettre sur l'Académie étrusque de Cortone et sur deux ouvrages envoyés de Rome à l'auteur, qui traitent de quelques monuments antiques.
 » Explication d'une inscription messapienne, relative à la critique d'Olivier.
Décembre. Lettre d'un philosophe Leibnitzien, sur l'harmonie préalable.
- 1738 *Mars, Mai, Juillet, Décembre.* Quatre lettres sur la philosophie du baron de Leibnitz.
Décembre. Lettre à M. le conseiller C. (Chaillet), sur la relation du voyage d'un académicien de Paris vers le cercle polaire.
Novembre. Lettre sur les hypothèses, concernant l'union de l'âme avec le corps.
- 1739 *Août.* Réponse à M. Roques sur les objections contre le système de Leibnitz.
Octobre. Particularités curieuses sur les missions anglaises et sur la traduction des livres sacrés en idiome Wamgue.
- 1740 *Février.* Extraits des lettres de M. Cullenberg.
Mars. Lettre à M. Roques, sur les idées inées et leur développement.
Avril. Lettres sur les progrès de la conversion des Juifs et sur les missions protestantes de Tranguebar et de Madras.
Septembre. Lettre sur la pétrification des crabes de mer de Coromandel.
Novembre. Lettre à M. Osterwald, sur la conversion des églises du comté de Nortampton dans la Nouvelle-Angleterre.
Décembre. Lettre à l'occasion d'un extrait des lettres philosophiques de M. B., inséré dans le *Journal de Trévoux*.
- 1742 *Février.* Lettre sur la nouvelle édition du *Dictionnaire de Commerce* de Savary.

Dans la Bibliothèque Italique.

Le nombre des articles publiés par Bourguet dans ce recueil est si grand que nous devons nous contenter d'indiquer les suivants :

- TOME II. Echelle de fossiles, publiée d'abord dans un recueil d'observations naturelles de M. Vallisnieri, Venise 1728, en latin, puis en français dans la *Bibliothèque italique*, avec quelques additions.
- TOME III. Lettres sur deux prétendues inscriptions étrusques.
- TOME IX. Lettre sur les vers seminaux. Traduite en italien par Vallisnieri

dans *Istoria delle generazione dell'omo et degli animali*. Venise, 1721, in-4°.

TOME XIV. { Litanies des anciens habitants de l'Italie.
Explication de quelques monuments des anciens Pélagés.

Ces deux opuscules, ainsi que celui du tome III ont été traduits en italien par Anibal degli Olivieri, sous le titre de: *Spegazione di alcuni monumenti degli antichi Pelasgi, trasportate dal francese, con alcune osservationi sopra i medesimi*. Pesano, 1755, in-4°. Les études de Bourguet relatives à la langue et aux monuments étrusques ont été le sujet de critiques assez vives. Nous renvoyons sous ce rapport à Luigi Lanzi, *Saggio di Lingua Etrusca et di altre antiche d'Italia per servire alla Storia del popoli, delle lingue et delle belle arti*. Roma, 1789, t. I, p. 10, 12, 15, 28, 47, 48, 198, 200; t. II, p. 6, 59, 746, et Christ. Gerh. Sucke. *Commentario de recentissimis monumenta etrusca explicandi*. Lipsiæ, 1757, in-4°.

TOME XVIII. Lettre sur l'alphabet étrusque.

Le *Journal des savants*, 1744, p.480; 1745, p.80, critique cette lettre tout en en faisant l'éloge. On la trouve en italien dans le *Saggi di dissertazioni academice publicamente lette nella nobile Accademia Etrusca di Cortona*. Roma, 1755, in-4°, p. 1-25. — L'abbé Venusti, auteur de cette élégante traduction, n'a pas jugé à propos d'y joindre la lettre du président Bouhier de Dijon à LeClerc sur l'alphabétique, non plus que la réponse de LeClerc à ce magistrat.

Dans la Tempe Helvetica.

Dissertatio de fati Philosophiæ inde ab ejus natalibus ad nostra usque tempora. 52 p. in-4°, 1755, 2^e section.

Dissertatio de vero atque genuino Juris naturalis studii usu, 41 p. in-4°, t. III, sect. I.

Dans divers recueils.

I. *Dissertazione di Lodovico Bourguet, professore in Neufchastel sopra l'alfabeto etrusco diretta a monsignor Ernesto Conte d'Harrach, auditore di Rota, e principe d'ell acad. Etrusca in Cortona*, accompagnée d'une planche qui représente les caractères de cet alphabet, comparé avec ceux de l'hébreu Samaritain, Grec, Arcade et Pelage. Dans les *Saggi di Dissertazioni dell Acad. Etrusca di Cortona*, Roma, 1742, t. I.

II. *Observations sur une pierre de Berne, qui est une espèce de phosphore*: Dans l'Histoire de l'Académie royale des sciences, année 1724, p. 58, édition in-8°, p. 83.

III. *De crystallorum generatione*: Dans les *Acta acad. curios.* 1750, vol. IV. Appendix p. 7-46.

IV. *Epistolæ Ludovici Bourgueti, professoris hodie Neocomensis celeberrimi ac primorum Evangelii apud Malabares præconum ex ipsis authographis des-*

criptæ: Dans Schelhornii Amœnit. Hist. eccles. et litterariæ; Francofurti, 1758, II, p. 710-754.

V. *Plan abrégé de l'histoire critique de l'origine des lettres*: dans l'Histoire critique de la république des Lettres, Utrecht, t. I, p. 500-505. — Dans le *Journal des savants*, t. LVIII, p. 254-256, — et dans les *Mémoires de Trévoux*, 1714, août, p. 1478.

Sources. *Journal helvétique*, 1743, février, mars et avril. — Jöcher, *Allg. Gelehrten-Lexicon*, I, p. 1305. — Haller, *Biblioth. botan.*, II, p. 226. — *Histoire critique de la république des Lettres*, t. V, p. 551. — *Etrennes hist.*, 1795, p. 55-58. — *Helvetiens berühmte Männer*, t. II, 506. — Ersch und Grüber, *Encyclopädie*, 1824, t. XII, p. 151-154. — Sinner, *Voyage dans la Suisse occidentale*, t. I. — *Helvetische Bibliothek*, Zurich, IV, 228. — Lutz, *Nekrolog*, N° 62. — Gaullieur, *Etudes littéraires sur la Suisse romande*, Genève, 1856. — Hofer, *Acta helvetica*, III, 489. — Haag, *La France protestante*, article *Bourguet*. — *Biographie de Michaud*. — *Messenger boiteux de Neuchâtel*, année 1857. — Leu, *Lexicon*, art. *Bourguet*. — Sandoz-Rollin, *Essai statistique sur Neuchâtel*, p. 102. — Abram Gagnebin de la Ferrière, *Notice par Thurmann*, Porrentruy, 1851, p. 14, 15, etc. — *Mémoires de Trévoux*, 1714, août, p. 1478. — *Journal des Savants*, t. LVIII, p. 254-256; 1763, p. 245; 1744, p. 480; 1745, p. 80. — Sucke, *Commentario de recentissimis monumenta etrusca explicandi*, Leipzig, 1757, in-4°. — L. Lanzi, *Saggio di lingua etrusca et di altre antiche d'Italia*, etc. Rome, 1789, t. I, p. 10, 12, 15, 28, 47, 48, 198, 200; t. II, p. 6, 59, 746. — Leibnitz, *Opera omnia*, I, p. 488; II, p. 524; V, p. 14, 20, 490, 497, 504; VI, p. 202, 220. — Tiraboschi, *Storia della letteratura Italiana*, Roma, 1782, I, p. 52. — *Deliciae Cobresianæ*, p. 725, — Quérard, *la France littéraire*. t. I, etc.

JEAN-JACQUES BOURGEOIS.

On sait qu'au moment où Louis XIV commença à sévir contre les Réformés de son royaume, les Vaudois du Piémont éprouvèrent le contre-coup de ces persécutions. La politique française insinua au duc de Savoie qu'il devait imiter le zèle du grand roi en abolissant aussi la religion des Vaudois. L'ambassadeur de France en Piémont alla jusqu'à offrir 14,000 hommes pour soumettre cette population, et au mois d'avril 1686, les français, commandés par Catinat, dont le beau nom militaire fut compromis au service de cette détestable cause, commencèrent cette triste campagne. Après des efforts désespérés, les Vaudois réduits au nombre de trois mille, durent céder aux attaques combinées de deux puissantes armées, et se réfugièrent à grand'peine dans les pays protestants: en Angleterre, en Hollande, en Allemagne et en Suisse. Le pays de Neuchâtel en reçut un grand nombre, auxquels il donna une généreuse hospitalité.

Le pasteur Henri Arnaud, leur chef, demeura pendant les trois années et demie de l'exil à Neuchâtel, et quand il était appelé à faire des voyages en divers pays, il y laissait sa femme, qui y a séjourné beaucoup plus longtemps. Diverses notes des manuels des Quatre-Ministres et de la Compagnie des Pasteurs montrent même que c'est à Neuchâtel qu'il forma le plan du retour des Vaudois dans leurs Vallées.

Après plus de trois ans, dit-il, ces pauvres gens, aidés par leurs corréligionnaires d'Europe et excités par quelques chefs intrépides, prirent le parti extrême de rentrer à main armée dans leur pays; ils trouvèrent en Suisse et surtout dans la Suisse française, des secours, des encouragements et même la promesse formelle d'une vigoureuse et active coopération. Si le gouvernement de Neuchâtel voyait d'un assez mauvais œil les démarches des Vaudois, et s'il prit une attitude sévère à leur égard, la sympathie des simples particuliers leur était acquise. On se disait qu'il allait se passer parmi eux quelque chose de considérable. La preuve en est que c'était un Neuchâtelois, un bourgeois de Neuchâtel, ancien capitaine de France, homme capable et d'une grande expérience, qui devait être le chef de l'expédition; les deux principaux officiers, Renaud et Furel, tous deux de Die en Dauphiné, devaient être sous ses ordres. Nous voulons parler du capitaine Jean-Jacques Bourgeois, qui n'arriva pas assez tôt au rendez-vous des Vaudois, on ignore pour quelle raison, ce dont il fut si honteux et si désespéré qu'un peu plus tard il se mit en mouvement avec sa troupe¹ pour rallier la petite armée d'Arnaud. Mais il n'y parvint pas et n'eut rien autre chose à faire qu'à revenir avec sa troupe débandée, après avoir dévasté quelques villages du Chablais, où il fut battu près de St-Paul et de Bernex, par les troupes du duc de Savoie. LL. EE. de Berne, qui avaient fait défense à Bourgeois et à sa troupe de s'embarquer, n'ayant pas été obéies, et s'étant au retour emparées de sa personne, à Coppet, au moyen de leurs agents, lui firent faire son procès, comme ayant violé les territoires de Berne et de Savoie;

¹ Il y avait treize compagnies de Français réfugiés, trois de Suisses, deux de Vaudois de Piémont et une de grenadiers, ceux-ci presque tous Neuchâtelois. Peut-être aux yeux d'Arnaud cette troupe était-elle trop nombreuse sous le rapport des vivres à lui procurer et de la discipline à y entretenir.

elles tenaient à prouver au duc de Savoie qu'elles n'étaient pour rien dans cette échauffourée, et ne reculèrent pas devant une condamnation à mort, qui fut exécutée au mois de mars 1690, à Nyon, malgré le témoignage très-honorable qu'avaient rendu de Bourgeois « les capitaines, officiers et chefs des maisons des Vallées du Piémont. » Ce témoignage, portant la date de: *Neuchâtel, le troisième jour d'octobre 1689*, est signé: *Jean Robert, capitaine, Jean Renaud, capitaine.*

Bourgeois eut la tête tranchée; il mourut, paraît-il, avec beaucoup de courage. « Il n'y avait dans la foule des spectateurs que deux yeux secs, dit un récit du temps, c'étaient les siens. » Cette exécution fit alors grande sensation et il est d'autant plus incroyable qu'elle ait laissé aussi peu de traces à Neuchâtel, car il n'est peut-être pas vingt Neuchâtelois qui en aient connaissance, ou du moins qui sachent que le capitaine Bourgeois était Neuchâtelois. La plupart des historiens ne savent pas s'il était Neuchâtelois ou Vaudois; mais les documents les plus authentiques constatent sa qualité de bourgeois de Neuchâtel.

Arnaud lui-même a raconté avec de grands détails le retour des Vaudois dans leurs Vallées et l'expédition malheureuse de Bourgeois, dans un livre qui, par son extrême rareté, a la valeur d'un manuscrit,¹ mais qui a été réimprimé à Neuchâtel il y a peu d'années. Nous y renvoyons donc les lecteurs qui désireraient connaître cette histoire plus en détail, et nous nous bornerons à citer quelques documents originaux.

¹ Le livre d'Arnaud porte un titre original, qui est à lui seul une chronique, le voici :

Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs Vallées, où l'on voit une troupe de ces gens, qui n'a jamais été jusqu'à mille personnes, soutenir la guerre contre le roi de France et contre S. A. R. le duc de Savoie; faire tête à leur armée de vingt-deux mille hommes; s'ouvrir le passage par la Savoie, et par le haut Dauphiné; battre plusieurs fois les ennemis, et enfin miraculeusement rentrer dans ses héritages; s'y maintenir les armes à la main et y rétablir le culte de Dieu qui en avoit été interdit depuis trois ans et demi. Le tout recueilli des Mémoires qui ont été fidèlement faits de tout ce qui s'est passé dans cette guerre des Vaudois, et mis au jour par les soins et aux dépens de **Henri Arnaud, pasteur et colonel des Vaudois. MDCCX.**

Ce volume, selon toutes les apparences typographiques, fut imprimé à Bâle chez Brandmüller. Il est à peu près introuvable ailleurs qu'en Suisse, où on le rencontre quelquefois à des prix élevés dans des ventes faites à l'enchère. En 1825, un exemplaire fort mal conditionné de ce méchant in-8°, se vendit cinq livres sterlings et cinq schelings; et dès lors on en a offert un pour huit guinées.

Voici ce que nous trouvons sur le capitaine Bourgeois dans les registres du Conseil de ville de Neuchâtel : « 13 septembre 1689, Messieurs les Quatre-Ministres s'étant transportés auprès de M. le Gouverneur, il leur aurait dit que l'affaire des Vaudois faisait partout bien du bruit; qu'il venait de recevoir une lettre de Monseigneur le prince, qui la lui avait envoyée par un exprès, laquelle il leur communiqua et qui contenait en substance, que quantité de Français rebelles s'étaient ici attroupés et s'étaient pourvus d'armes; mais encore que le capitaine Bourgeois de cette ville était leur conducteur; qu'il lui ordonnait d'empêcher cela et même arrêter le capitaine Bourgeois jusqu'à nouvel ordre, s'il était possible. — Il a été arrêté que l'on écrirait à S. A. S. Monseigneur le prince pour lui faire connaître que nous n'avons eu aucune part dans l'entreprise des Vaudois, et que nous sommes entièrement innocents de ce qu'on nous accuse, et qu'on n'a nulle part à ce que fait le capitaine Bourgeois, étant une affaire de particulier. — M. le maire a représenté que chacun savait de quelle manière les Vaudois et autres réfugiés français avaient passé à main armée dans les terres de Savoie; qu'après y avoir séjourné quelques jours et fait quantité de dommages, ils se voyaient revenus, que comme nous avons reçu des reproches de différents endroits, à cause de cette affaire, comme si nous avions eu quelque part à leur entreprise; qu'il importait extrêmement de désabuser le monde; que pour cet effet la Seigneurie avait ordonné à M. le châtelain de Vauxmarcus d'établir des gardes, afin d'empêcher que ces Vaudois et Français ne rentrassent dans ce pays; qu'ainsi il importait aussi que la ville fit en cette occasion quelque démarche d'éclat, en établissant des gardes pour empêcher qu'ils n'entrassent dans la ville, soit par les portes, soit par le lac; que par là nous ferions connaître à toute la terre que nous n'avons aucune part en cette affaire et que nous suivrions en cela l'exemple de la Seigneurie. — Il a été arrêté qu'on mettrait des gardes aux portes et sur le bord du lac pour empêcher que ces gens n'entrent dans la ville; de plus, que l'on ordonne aux dizeniers de visiter exactement leurs dixaines, et que s'ils trouvent qu'il y ait des bourgeois ou autres habitants de cette ville qui aient logé des étrangers, ou qu'ils aient été reçus habitants, ils les pourront châtier jusqu'à cinq livres. De plus, que M.

le capitaine Bourgeois s'étant mis à la tête de ces Vaudois et Français, qui sont entrés en Savoye, où ils ont commis des dommages si considérables, tant par les incendies de plusieurs villages et châteaux, pillé plusieurs églises et tué des personnes de qualités; que ces excès se sont commis sous son autorité, puisqu'il était le commandant de ces gens; que pour notre décharge et pour les considérations rapportées ci-devant, comme aussi pour agréer à cette occasion à Monseigneur le prince, que l'on devrait dès à présent, décerner un châtiment contre lui. — Il a été arrêté que pour punir le capitaine Bourgeois de son entreprise téméraire, laquelle il a entreprise sans estre advoué de personne et pour les excès qu'il a commis, qu'on le trace et raye, dès à présent, de la bourgeoisie, et qu'en cas qu'il revienne dans ce pays, on consent dès à présent, que la Seigneurie le fasse saisir. »

Le récit qui précède offre plus d'un côté remarquable; on y voit les exagérations des bruits populaires, accueillies par les autorités Neuchâteloises, pour motiver des mesures plus ou moins sévères, dans un moment où la rentrée des Vaudois attirait l'attention de toute l'Europe, et pouvait susciter à la Suisse et en particulier au canton de Berne et aux Neuchâtelois des affaires sérieuses. Les particuliers, moins soucieux à l'endroit des dangers que les autorités, continuaient à sympathiser avec les réfugiés, même en apparence mis en déroute. Il paraît que les bourgeois de la ville logeaient clandestinement des Vaudois et étaient pour ce fait menacés de châtimens. Il fallait, pour en venir là, que les Quatre-Ministres fussent bien persuadés de la gravité des circonstances; car avant cette époque toutes les pages de leurs registres témoignent de leur active sympathie pour les réfugiés.

Cette sympathie des Neuchâtelois pour les Vaudois ne se montrait pas seulement par l'hospitalité qui leur était accordée, mais encore par des écrits et surtout par une participation active à leur entreprise, par les armes qu'on leur fournissait et par les dangers qu'ils étaient heureux de partager avec eux. Les Mémoires du temps nous apprennent que dans ces siècles-là les Neuchâtelois ne désobéissaient à leurs princes que quand on voulait les empêcher d'aller guerroyer au dehors. Un grand nombre de ceux qui suivirent le capitaine Bourgeois ne demandaient sans doute pas mieux que de

courir jusqu'au bout les chances de cette chevaleresque entreprise; mais la fortune trahit leur courage. On conçoit que, n'étant pas arrivés à temps au rendez-vous, le fatal *trop tard* leur ait ôté les bras et les jambes et fait tomber les armes de leurs mains.

Les Suisses donnèrent l'hospitalité à ces malheureux Vaudois jusqu'à ce que le duc de Savoie eût permis à ceux qui restèrent encore sur la terre étrangère de rentrer dans leurs Vallées.

Sources. *Le refuge dans le pays de Neuchâtel*, par A. Guillaume, n° 3 et 4 du *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*. — Arnaud, *Histoire de la glorieuse rentrée des Vaudois dans leurs Vallées*. — *Une expédition en Savoie en 1689*, dans les *Etrennes nationales*, 1845. — Hagenbach, *la Suisse évangélique et la persécution des Vaudois au XVII^e siècle*, in-8°, 1845. — *Histoire de Henri Arnaud, pasteur et chef militaire des Vaudois*, par Th. Muret, Paris 1853. — Archives de la ville de Neuchâtel, etc.

FRANÇOIS BOURQUIER.

François Bourquier, abbé de Fontaine-André, qui monta sur le siège abbatial en 1458 et mourut le 18 juin 1489, s'est rendu célèbre par ses démêlés avec le chapitre de Neuchâtel. L'abbé de Fontaine-André n'était pas chanoine, mais jouissait d'une prébende dans la collégiale, pour laquelle il devait faire son stage, avec l'habit de son ordre et non revêtu du costume de chanoine.

Le 5 avril 1461, François Bourquier se présente dans l'église collégiale pour y célébrer la messe, sur le grand autel, selon sa dignité, comme il en avait agi dans la dernière fête de la Toussaint, et comme l'avaient fait depuis longtemps ses prédécesseurs, ensuite d'anciens traités. Le peuple était assemblé pour entendre la messe. « La première heure ayant frappé et le signe pour dire l'office ayant été donné, l'abbé s'approcha avant que la messe fut commencée, et tournant à l'entour du chœur, il chercha, mais en vain, le moyen d'y pénétrer, parce que les portes étaient gardées et fermées à clef. Le prévôt et tous les chanoines étaient alors dans le chœur. L'abbé, grièvement offensé, témoigna de la douleur profonde qu'il éprouvait de ce qu'en un tel jour et en présence de tout le peuple on commît envers Dieu et envers lui-même un pareil acte de violence. Arrivé à la porte du chœur, du côté du couchant, il

essaya de nouveau de l'ouvrir, mais ne pouvant y parvenir, il s'écria à haute voix : « Monsieur le prévôt et vous, Messieurs les chanoines, ouvrez-moi cette porte. » Mais ils ne daignèrent pas lui faire la moindre réponse et firent la sourde oreille, tout en se promenant dans le chœur ; ou bien, d'un air feint de surprise, regardaient l'abbé tout en se moquant de lui et en continuant leur marche.

» L'abbé fit une seconde tentative en adressant de nouveau sa requête au prévôt, mais ce fut inutilement ; bien plus, le prévôt commença la célébration des saints mystères en disant prime. L'abbé voyant que pour le moment il n'apporterait aucun remède à ses maux, fit une protestation formelle dont il réclama une expédition. La première heure et les autres ayant été chantées, la procession n'étant pas encore partie, l'abbé s'approcha derechef et se plaça devant la porte, alors fermée, qui donne sur le vestibule de l'église, à l'ouest du chœur, à l'heure où le prévôt et son diacre et sous-diacre sortant du vestiaire revêtus des saints habits, devaient passer par cette porte pour aller au chœur ou devant l'autel de la nef. Il répéta de nouveau à haute et intelligible voix l'objet de sa demande, mais ce fut encore sans succès ; le prévôt passa sans s'inquiéter de lui répondre. L'abbé de Fontaine-André fit alors une nouvelle protestation. Un peu plus tard, et alors que le prévôt était devant le grand autel pour y célébrer les mystères, et avant que la procession fut partie, l'abbé, revêtu de ses habits pontificaux, tenant dans ses mains la crosse en signe de sa dignité, vint à la porte sous le clocher du côté du midi ; mais il la trouva également fermée. Dans ces entrefaites, le prévôt récitant le *Confiteor* et le chœur chantant le *Resurreri*, l'abbé dit à haute voix au prévôt et au chapitre : « Vous me faites injure et extorsion avec violences ; voici je proteste devant Dieu et devant le monde pour le maintien de mes droits et ceux de mon église, pour les injures que m'avez faites en me fermant le chœur et en m'empêchant d'officier, comme c'était mon droit. » Mais le prévôt et le chapitre se prirent à rire plus fort à l'ouïe de cette nouvelle protestation, dont acte fut demandé à un notaire qui accompagnait l'abbé. »

Ces scènes de scandale donnèrent lieu à un procès entre François Bourquier et l'Eglise de Neuchâtel, plaidé devant l'officialité et jusqu'en cour de Rome. Le 12 février 1462, les parties déclarèrent

vouloir se soumettre à la sentence de l'abbé de St-Jean et de l'officialité de Lausanne, délégués par le pape pour terminer les difficultés toujours renaissantes entre les deux corporations. Le 7 septembre de la même année, l'abbé fit un compromis avec le chapitre, dans lequel Rodolphe de Hochberg fut arbitre avec d'autres ; il convoqua à plusieurs reprises les parties qui produisirent leurs demandes et réponses, dans lesquelles elles déversèrent tout le fiel qu'elles nourrissaient l'une contre l'autre. Tout le procès reposait sur de misérables chicanes, et le ton qui régnait était on ne peut plus mauvais ; les parties allèrent même jusqu'à d'odieuses personnalités. La procédure instruite, elles furent convoquées pour ouïr la sentence, le 31 octobre 1463 ; mais l'arbitre ayant été obligé de suivre le duc de Bourgogne dans les guerres de France, de Flandre et de Bourgogne, les parties demeurèrent en cet état jusqu'en 1470, où elles renouvelèrent le compromis, à la suite de nouvelles difficultés.

Le 31 octobre 1470, les vêpres étant commencées dans l'église de Neuchâtel, comparut messire François Bourquier, abbé de Fontaine-André, disant qu'il était chanoine du chapitre et qu'il se présentait pour faire le stage prescrit par les statuts, suivant les conventions réglées entre le monastère et le chapitre. Là-dessus Jacques de Fève, chanoine et procureur du chapitre, répondit qu'il ne serait pas reçu avec un habit de chanoine, parce que ce n'était pas la coutume ; mais que s'il se présentait dans un autre jour de fête, avec un surplis et une aumusse, comme cela avait lieu jadis, on le recevrait, lui ou le prieur de son couvent. Après quelques discussions entre eux, l'abbé protesta et se retira. En 1471, le 22 juillet, nous voyons la même scène se reproduire au chœur : l'abbé s'étant présenté, toujours en habit de chanoine, pour faire son stage, messire Guillaume Sugeti, chapelain et marguillier de l'église, l'en empêcha en fermant la grande porte et les trois autres portes de la grille du chœur. Deux ans plus tard de nouveaux scandales se passèrent dans la collégiale. On avait dérobé dans le chœur de l'église un livre nommé *la règle* ou *le livre de vie*, soit le martyrologe, contenant les anniversaires et les revenus de la dite église. Ce livre ayant été cherché sans succès, les chanoines s'en mirent fort en peine. Pour le retrouver, ils s'adressèrent à l'official de Lausanne,

dont ils obtinrent des lettres monitoires portant que celui qui, ayant le dit livre, ne le rendrait pas dans l'espace de 24 heures, serait excommunié. Ces lettres furent lues le jour de Pâques, à la messe, devant l'autel paroissial et à neuf heures dans le chœur. Elles ne demeurèrent pas sans effet : l'abbé de Fontaine-André, François Bourquier, qui avait le livre en question, vint de grand matin à Neuchâtel, se rendit sur le cimetière devant l'église et s'assit sur le banc adossé à la muraille, tenant *la règle* entre ses mains. Alors Pierre Clerici, chanoine, s'étant présenté, l'abbé lui rendit le livre, disant qu'il ne voulait pas encourir l'excommunication. Cette restitution faite, le chanoine Louis de Pierre protesta contre l'action de l'abbé et la qualifia de larcin et de sacrilège, puis il se fit donner acte par un notaire de tout ce qui s'était passé.

Le 30 avril suivant, Pierre Clerici, chanoine, étant dans l'église collégiale, en présence d'un notaire et de témoins, demanda aux chanoines et chapelains où était l'abbé de Fontaine-André, qui devait toujours faire son stage sans aucune interruption dans la messe et les heures canonicales et y assister personnellement. Ils lui répondirent qu'il n'avait point paru à la messe et qu'à cause de son absence il avait perdu son stage. Pierre protesta contre l'abbé, et le lendemain après les offices, réitéra la même protestation à l'abbé lui-même qu'il trouva assis sur le banc de pierre du cimetière, et qui lui dit que s'il n'avait point officié, c'était par suite d'une indisposition, à quoi le chanoine Clerici répliqua qu'il était notoire et connu de tout le monde, qu'il n'était point incommodé, comme cela pouvait se voir sur sa figure et à son air, et que l'eût-il été, il aurait dû se faire récuser selon la coutume.

D'autres difficultés se présentèrent encore entre le chapitre et l'abbé; mais elles furent enfin terminées, au contentement de chacun, par des arbitres, le 1^{er} juin 1473, qui statuèrent que l'abbé n'était que simple prébendien, qu'il dirait la messe sur le grand autel aux cinq grandes fêtes de l'année; qu'il assisterait à l'élection du prévôt et non à celle des chanoines; enfin qu'il devrait faire son stage, lui ou son prieur, depuis la veille de la Toussaint jusqu'au mois de mai suivant, avec l'habit blanc de la profession de son ordre; sur le dit habit un surplis de toile, et sur le surplis une aumusse d'écureuil et non une chape noire à queue, comme les chanoines, etc.

On lit encore le nom de François Bourquier sur la bouche de la fontaine qui se trouve près de l'abbaye, et que cet abbé remuant fit réparer: *Anno domini 1488, hunc fontem Andræ redificare fecerunt dominus Franciscus Bourquerii, abbas et frater Antonius de Costes canonicus hujus ecclesiæ.*

Sources. *Recueil manuscrit sur Fontaine-André*, par Choupard, t. I, p. 114, 190, 218, 252, 254, 255. — *Descript. de la collégiale de Neuch.*, par J.-F. de Chambrier. — *Geschichtsforscher*, VI, p. 210. — Archives de Neuchâtel, M6 n° 7, Y9 n° 19, K6 n° 50, etc.

BOURQUIN.

Quelque modeste qu'ait été la vie des deux compatriotes dont nous allons parler, leur générosité et leur patriotisme vivront longtemps dans la mémoire des habitants de la Chaux-de-fonds et méritent une place dans un ouvrage destiné à tirer d'un oubli non mérité les titres de gloire des Neuchâtelois illustres.

Par un acte de dispositions testamentaires, du 13 mai 1801, M. **François Bourquin**, un modeste ouvrier de la Chaux-de-fonds, qui à force de travail et d'économie était parvenu à ramasser une fortune relativement considérable, consacrait cette fortune à des œuvres de bienfaisance et de patriotisme et donnait à la communauté de la Chaux-de-fonds :

1° Une somme de 840 écus pour éteindre les dettes de la Commune.

2° Une somme de 840 écus à la Chambre de charité.

3° Une somme de 4000 écus à la Chambre d'éducation.

4° Au fonds de l'orgue, 1680 écus.

5° A la Communauté, en augmentation de son capital, 1680 livres.

6° Pour la construction d'un presbytère, 6000 écus.

7° Pour la construction d'une salle de justice, 3360 écus.

8° Aux pauvres honteux, 1000 écus.

Somme équivalente à 35,440 livres de Neuchâtel, soit environ 50,000 francs de France.

Deux ans plus tard, M. **David-Pierre Bourquin**, par une do-

nation entre vifs du 21 février 1803, augmenta les largesses de son frère et ajouta aux sommes léguées par ce dernier à la Commune de la Chaux-de-fonds, une nouvelle somme de 30,496 livres (plus de 42,000 francs), distribuée de la manière suivante :

1° Pour l'érection d'une maison de Commune, 20,000 livres.

2° Pour la Chambre d'éducation, 6000 livres.

3° Pour l'ameublement de la maison de ville, 3024 livres.

4° Pour l'établissement d'un balcon et d'une grille en fer sur la tour du Temple, 632 livres.

5° Pour la route neuve, 840 livres.

L'état spécifique de ces sommes considérables pour le temps, et consacrées ainsi à des objets d'utilité publique par une seule famille, ayant été mis sous les yeux du Conseil d'Etat, le gouvernement en ordonna l'inscription dans ses Manuels, pour en transmettre le souvenir à la postérité, et rendit un arrêt, par lequel il témoignait à M. David-Pierre Bourquin la satisfaction qu'il éprouvait des actes généreux par lesquels, lui et son frère défunt, se sont éminemment distingués. De tels traits portent avec eux leur éloge et leur récompense. Heureux ceux qui savent ainsi honorer leur nom et faire bénir leur mémoire! et heureux aussi le pays qui compte de tels hommes parmi ses citoyens!

Lorsque la munificence de François Bourquin fut connue, après sa mort arrivée le 27 mai 1804, la Commune de la Chaux-de-fonds envoya en cérémonie auprès de sa veuve et de son frère, une députation, ayant à sa tête le maire de la juridiction et le Consistoire, pour leur manifester l'admiration et la gratitude de la population. Le discours du pasteur, qui prit la parole dans cette circonstance, est imprimé, aussi n'en parlons-nous que pour mémoire. Les frères Girardet consacrèrent aux frères Bourquin un volume entier de leurs *Etrennes historiques*; et le Conseil d'Etat, désirant à cette occasion conserver le souvenir des actes de patriotisme et de bienfaisance, des traits de dévouement, de générosité et de courage, qui lui paraîtraient mériter cette distinction, décréta l'établissement d'un registre, déposé à la Chancellerie, où l'on inscrirait avec le nom de l'auteur et les circonstances de détail convenables, toutes les actions, toutes les entreprises qui contribueraient au bien-être de l'Etat en général ou d'une partie du pays et de ses habitants.

Nous ignorons combien de bonnes œuvres ont été inscrites dans ce livre, mais nous savons que les œuvres des frères Bourquin, aussi bien que celles des autres bienfaiteurs Neuchâtelois, sont écrites dans le ciel et dans le cœur des malheureux qu'ils ont soulagés et secourus par leur charité.

Sources. Röckner, *Rieber Neuchâtel*, etc., 1807, in-12°. — *Etrennes historiques et morales pour la Chaux-de-fonds, pour l'an de grâce 1802*. Locle 1802. — *Messenger boiteux de Neuchâtel*, 1811, 1828. — Ersch und Gruber, *Encyclopædie*, article Chaux-de-fonds, etc.

BOYVE.

Famille bourgeoise de Neuchâtel, qui apparaît pour la première fois dans notre histoire à l'époque de la Réformation. Cette famille était originaire de la ville de Lyon. *Pierre Boyve* s'établit à Gex au commencement du xiv^e siècle; nous voyons son fils, *Bernard Boyve*, au nombre des bourgeois de Gex, en 1450. Son fils, *Antoine Boyve*, né à Gex en 1487, accompagna Farel à Neuchâtel, et fut un des plus ardents promoteurs de la Réformation. Reçu bourgeois de Neuchâtel en 1531, il n'eut qu'un fils nommé *Esaïe*, né en 1536, châtelain et receveur de Prangins. Cette famille a fourni à l'Eglise Neuchâteloise neuf pasteurs, ainsi qu'un grand nombre d'officiers militaires aux services étrangers, parmi lesquels nous remarquons : 1^o *Isaac Boyve*, mort en 1728, capitaine dans le régiment d'Affry, au service de France; 2^o *Jérémie Boyve*, mort en 1722, officier dans le régiment de May au même service, et ses deux frères *Frédéric* et *N. Boyve*, capitaines dans le même service; 3^o *Jonas-Pierre*, fils d'Abram, ministre à Bevaix, Engollon, Dombresson et Verrières, né en 1724, mort en 17.., fut officier au service des Etats-Généraux et banneret de Neuchâtel; il épousa Esther de Pury, qui ne lui donna qu'une fille, Marie-Henriette Boyve, née en 1772, épouse de J.-L. Pourtalès.

Parmi les membres de cette famille qui méritent une notice spéciale, on peut compter les suivants :

Jonas Boyve, né en 1654, mort en 1739, pasteur à Fontaines et fils d'Abram Boyve, pasteur à St-Martin et à St-Blaise, et de



Marie Favargier. La carrière de ce pasteur paraît avoir été celle d'un homme très-laborieux, mais occupé exclusivement, soit de ses fonctions pastorales, soit de recherches historiques qui ont eu pour résultat l'élaboration des *Annales*. Néanmoins ayant vécu à l'époque si agitée pour le pays de l'extinction de toutes les branches de la maison de Longueville, il aurait montré une sympathie décidée, soit pour les prétentions du prince de Conti, soit pour celles du comte de Matignon. Voici du moins, indépendamment d'une autre source, ce qu'on lit à cet égard dans *l'Histoire de Neuchâtel et Valangin*, de M. Godefroi de Tribolet: « La sentence du 3 novembre 1707 n'avait pas éteint toute intrigue. Le ministre Boyve, pasteur à Fontaines, fut dénoncé par ses paroissiens comme suspect de relations secrètes avec un nommé Abram Nicolet, de Renan, pensionné par l'ambassade de France. » — Nous ne sachions pas que les archives de la vénérable Classe contiennent rien au sujet des vues qui ont été prêtées au pasteur de Fontaines, pas plus qu'à l'égard de l'imputation de l'auteur de *l'Histoire de Neuchâtel*. Ce que l'on sait, c'est que la sentence des Trois-Etats qui, en 1707, adjugea la souveraineté de Neuchâtel à la maison de Prusse, ne fut pas accueillie également par toutes les familles notables du pays. Toutefois l'opposition de la famille Boyve ne paraît pas avoir eu des racines bien profondes.

Jonas Boyve a laissé plusieurs manuscrits intéressants, dont un seul a été publié par les soins de M. Gonzalve Petitpierre, de 1854 à 1860, en 5 vol. in-8°. Nous voulons parler des *Annales du comté de Neuchâtel et Valangin*, vaste compilation, amassée péniblement pendant près de quarante ans, et qui embrasse toute l'histoire de Neuchâtel depuis les temps les plus anciens jusqu'en 1722. Malgré les défauts nombreux de ce livre, on doit savoir gré à son infatigable auteur d'avoir recueilli tous les documents, toutes les traditions orales et écrites, tous les faits et même toutes les particularités de nature à jeter du jour sur ce petit coin de terre qu'on a appelé pendant des siècles le comté de Neuchâtel et Valangin, et auquel la transformation politique qu'il a subie depuis quatorze ans, n'a, abstraction faite de l'opinion qu'on peut avoir de cette transformation, rien fait perdre de l'intérêt qui s'attache à la connaissance de son origine et de son développement successif. Si l'œuvre de Jonas

Boyve n'est pas un chef-d'œuvre, c'est au moins une œuvre de patience et d'érudition ; comme le dit très-bien M. Gonzalve Petitpierre dans l'*Avant-propos* qui précède le premier volume des *Annales* : « Entre l'opinion qui n'aurait que des formules laudatives pour les *Annales*, et celle qui voudrait asseoir des motifs de dénigrement sur des erreurs inévitables à l'époque où le pasteur de Fontaines enregistrait le résultat de ses recherches, et où l'absence de documents locaux laissait facilement s'accréditer des traditions hasardées ; entre ces deux opinions il y a un milieu à garder ; et si les lumières qu'on a acquises de nos jours, à l'égard de certains faits admis autrefois comme incontestables, ont réduit ces faits à leur juste valeur et ont modifié certaines appréciations empruntées d'une crédulité inhérente à l'époque où l'auteur a vécu, ce n'est pas une raison pour méconnaître l'immense service que Boyve a rendu à la science historique, en recueillant et transcrivant soigneusement, jour par jour, tout ce qui, dans le domaine de la vie publique d'un Etat, lui semblait propre à atteindre le but qu'il s'était proposé. »

Que l'on me permette de citer encore le jugement qu'a porté du travail de son grand-oncle, le chancelier *Jérôme-Emmanuel Boyve*, dans la préface des *Recherches sur l'Indigénat helvétique de Neuchâtel* ; il complète les lignes que nous venons d'écrire : « Les *Annales* travaillées par mon grand-oncle Jonas Boyve, mort en 1739, pasteur à Fontaines, comprennent l'histoire la plus complète que l'on ait du pays. Elles devaient être rendues publiques du vivant de l'auteur ; mais l'étendue de l'ouvrage, qui est de trois gros volumes in-folio, et les frais de l'impression l'en rebutèrent. Cette histoire aurait besoin des attraits du style et de diverses autres perfections qui lui manquent ; mais elle ne cesse pas pour cela d'être très-précieuse, par les étonnantes recherches diplomatiques de son auteur infatigable, qui, pendant plus de 40 ans, fouilla par tout l'Etat, dans les dépôts publics et chez les particuliers, pour acquérir la connaissance de tous les actes et titres qui pourraient servir à son travail. Mon père, *Jacques-François Boyve*, maire de Bevaix, mort en 1774, travailla à la fin de sa vie à la perfection de cet ouvrage, par une copie de sa façon qu'il a eu la satisfaction de finir avant sa mort. Il en est résulté assurément plusieurs bonnes corrections ;

n'y eût-il que les matières de jurisprudence et surtout de droit féodal, qu'il s'est entièrement appropriées, et qu'il a traitées dans le troisième volume en particulier, avec autant de solidité que d'érudition. Mais ni plus ni moins faudrait-il encore passer cet ouvrage par quelque bon tamis, qui achevât d'en épurer le langage et d'en resserrer le style, et qui à l'égard des faits ne retînt que la chaîne historique, en laissant couler toutes les particularités incohérentes, dont celles qui sont dignes de mémoire formeraient des notes, etc.»

Jonas Boyve a laissé trois autres ouvrages manuscrits, intitulés : 1^o *Dictionnaire historique, étymologique et critique, contenant l'explication des termes surannés qui se trouvent dans les anciennes chroniques, les monnaies, les poids et mesures de la Suisse et de ce pays*, in-4^o; — 2^o *Dictionnaire des antiquités suisses*, in-4^o; — 3^o *Dictionnaire monétaire de la Suisse*, augmenté par son petit-neveu, le chancelier Boyve, in-4^o.

De son mariage avec Esther Pury, Jonas Boyve laissa un fils et deux filles. Son fils, *Abram Boyve*, né en 1684, mourut en 1746; il fut ministre à Bevaix, à Engollon, à Dombresson et aux Verrières. *Anne-Barbe*, sa fille aînée, épousa un anglais, M. Emery; la cadette fut mariée en 1705, avec Th. Guerre, chirurgien de Genève. Le pasteur de Fontaines avait été plusieurs fois doyen de la Classe. Le 12 décembre 1739, à 11 heures du soir, Dieu le retira à lui à l'âge de 86 ans. Il servit l'église pendant 67 ans, ayant reçu l'imposition des mains à l'âge de 19 ans; et prêcha jusqu'à la dernière année de sa vie, ayant toujours refusé un suffragant.

Jacques-François Boyve, fils d'Abram Boyve et de Marguerite Chaillet sa femme, était notaire et membre du Grand-Conseil de la ville de Neuchâtel et maire de Bevaix; il naquit le 5 août 1692 et mourut en 1771. Son père a transmis le souvenir de cette naissance dans une note originale conçue en ces termes: «Le 5 août 1692, Dieu m'a béni d'un fils entre 10 et 11 heures devant midi, sur le signe de la Balance; il fut présenté au baptême le vendredi suivant, et un ministre réfugié, nommé Gress, lui administra le saint sacrement du baptême; son nom est Jacques-François; ses parrains, noble François Chambrier, maître-bourgeois, le sieur David Rollin, boursier, et le sieur Abram Mouchet; et ses marraines, dame Suzanne Hory, veuve de Jonas Chaillet, oncle de ma femme,

et Sara, fille du cousin Jacques Favarger. Dieu lui donne son bon esprit et lui baille la crainte de son nom. »

Jacques-François Boyve fut un des jurisconsultes les plus savants de son siècle. On lui doit plus de vingt factums imprimés sur des procès difficiles, et nous voyons qu'on avait recours à ses lumières et à ses connaissances du droit féodal, non-seulement en Suisse, mais même en France et en Allemagne. Pendant plusieurs années il remplit les fonctions d'avocat à la Chambre suprême des appellations romandes de Berne. Les ouvrages qu'il a publiés sont peu nombreux; ce sont :

1° *Remarques sur les lois et statuts du pays de Vaud*. Neuchâtel 1756, 2 vol. in-4°, à la tête desquelles est un morceau remarquable sur le droit féodal de cette contrée.

2° *Examen d'un candidat à la charge de justicier de Neuchâtel et Valangin*. Neuchâtel 1757. Ouvrage élémentaire, mais rempli de recherches historiques très-curieuses sur ces deux anciens Comtés.

3° *Définitions ou explications des termes du droit, consacrés à la pratique judiciaire du pays de Vaud*. Berne 1750, in-12. Lausanne 1766, in-12. Petit livre estimé des jurisconsultes, qu'on peut encore consulter avec fruit.

4° *Recueil de factums*, imprimés à diverses époques et en différents lieux, 17 vol. in-folio.

Nous avons vu plus haut qu'il continua et corrigea considérablement les *Annales* de son oncle Joseph, avec une persévérance digne d'éloge. La bibliothèque de Neuchâtel possède de lui un grand nombre de manuscrits inédits, dont plusieurs mériteraient les honneurs de l'impression. Nous en donnerons les titres des principaux pour la satisfaction des curieux :

1° *Premier livre et sept titres du second livre des Instituts*, à l'usage du pays de Vaud, in-4°.

2° *Commentaire sur toutes les lois du code du pays de Vaud*, in-folio.

3° *Projet de système sur les us et coutumes écrites et non écrites de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, in-folio.

4° *Les Institutes de l'empereur Justinien, conférées avec les lois et statuts du pays de Vaud et la coutume de Neuchâtel*, 1755, 3 vol. in-folio.

5° *Dictionnaire de définitions et de remarques pour l'intelligence des lois, us et coutumes du pays de Vaud et de la principauté de Neuchâtel et Valangin*. Neuchâtel 1755. Le titre seul est imprimé.

6° *Coutumier de Neuchâtel*, 3 vol. in-folio.

7° *Jurisprudence féodale*, in-folio.

8° *Répertoire des matières curieuses que je lis*. 1719, in-folio.

/ Jonas

Jacques-François Boyve épousa Anne-Marguerite Legoux, qui lui donna quatre enfants, un fils et trois filles. La cadette épousa, en 1771, Bêat de Tavel, membre du Conseil de Berne.

Son fils **Jérôme-Emmanuel Boyve**, conseiller d'Etat et chancelier de la Principauté de Neuchâtel, obtint, en 1767, des lettres de noblesse de Frédéric II, roi de Prusse. Il est l'auteur d'un excellent traité de *l'Indigénat helvétique de la souveraineté de Neuchâtel*. Neuchâtel 1778, in-8°. Le but de ce livre, qui appartient à la bonne école historique, fut de faire comprendre Neuchâtel dans les traités que les Suisses étaient à la veille de renouveler avec la France. Les pièces justificatives renferment des fragments de chroniques Neuchâteloises, qui sont des sources originales pour l'histoire suisse au temps des guerres de Bourgogne. Il a fourni des matériaux aux auteurs du *Dictionnaire géographique, historique et politique de la Suisse*, et à G.-E. de Haller pour la confection de sa laborieuse *Bibliothek der Schweizergeschichte*¹, et de son *Cabinet des médailles suisses*². Ses connaissances dans le droit et l'histoire de la Suisse étaient fort étendues. Le chancelier Boyve épousa, en 1767, Louise Viala, fille d'un négociant français établi à Genève, dont il eut un fils nommé *Paul Boyve*, né en 1775, qui se voua au commerce, et une fille, *Nanette Boyve*, morte en 1852.

Mentionnons encore *Abram Boyve*, le père de l'annaliste, qui naquit en 1626 et mourut en 1684, pasteur à St-Blaise. Il est auteur d'un livre assez rare intitulé: *La sainte Chronologie de la vie du Seigneur Jésus-Christ*. Yverdon 1661, un vol. in-12. Enfin un autre *Jacques Boyve* publia, en 1740, un ouvrage volumineux sous le titre de: *P. Fagerani, jus canonicum sive commentaria in V libros*. 1740, 4 vol. in-folio.

Les armes de la famille Boyve sont: *écartelé au 1^r et 4^e de sable à deux branches d'arbustes entrelacées d'or; au 2^e et 3^e de gueule à la coupe d'argent*. C'est ainsi qu'elles sont peintes encore aujourd'hui sur un des vitraux du temple de Cernier.

Sources. *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin*, par Jonas Boyve, t. I. *Avant-propos*, par Gonzalve Petitpierre, et dans le supplément du même livre. — Extraits d'un manuscrit intitulé: *Livre contenant les choses*

¹ Voyez la Préface de cet ouvrage.

² Schweizerisches Münz- und Medaillenkabinet, I Vorrede, p. 506.

les plus curieuses et remarquables arrivées dans la famille Boyve depuis l'an 1676. — G. de Tribolet, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p, 40. — *Messenger boiteux de Neuchâtel*, année 1859. — *Recherches sur l'Indigénat helvétique de la principauté de Neuchâtel*, par J.-E. Boyve, préface. — *Notices généalogiques*, mss. du 18^e siècle, dans la bibliothèque de l'abbé Jeanneret. — *Tableau généalogique de la famille Boyve*, etc., etc.

HENRI-FRANÇOIS BRANDT.

Henri-François Brandt, communier du Locle, bourgeois de Valangin, un des nombreux artistes que nos Montagnes ont fournis aux Beaux-Arts, était un des quinze enfants d'*Abram-Louis Brandt* et de sa femme, Charlotte Tissot. Il naquit à la Chaux-de-Fonds le 13 janvier 1789. Placé à l'âge de onze ans en apprentissage chez un très-brave homme, le justicier Perret, graveur en horlogerie, dont il conserva toujours un agréable souvenir, il y resta sept ans, au bout desquels M. Perret le crut assez avancé pour le recommander à son illustre compatriote Jean-Pierre Droz, graveur et conservateur de la Monnaie et des Médailles à Paris. Brandt arriva dans cette ville en 1808 : il ne tarda pas à être remarqué par le célèbre peintre David, qui prit le plus grand intérêt à ses premiers travaux et l'aida de ses conseils.

Ce fut en 1812 que Brandt commença à se faire connaître en concourant pour le prix de gravure en médailles. Il suivait avec assiduité l'atelier de Bridan le sculpteur, et fit suffisamment de progrès pour remporter, en 1813 et à l'âge de vingt-quatre ans, le premier prix de gravure. Le sujet du concours était *Thésée relevant la pierre sous laquelle son père avait caché ses armes*. La classe des Beaux-Arts rendit compte de ce succès en ces termes : « Le premier grand prix a été remporté par M. Brandt, de la commune de la Chaux-de-fonds, principauté de Neuchâtel, âgé de 24 ans, élève de M. Droz, graveur ; de M. Bridan, sculpteur et de M. David, membre de l'Institut. » A peine Brandt eut-il obtenu ce brillant succès, que le célèbre archéologue Denon lui commanda une médaille allégorique qui devait représenter l'aigle française sur le Borysthène, pour la galerie métallique de l'histoire de Napoléon. Les grands prix de gravure en médailles, dont le premier fut obtenu

par Tiollier, en 1805; le second par Gatteaux, en 1809; le troisième par Durand, en 1810; et le quatrième par Brandt, donnaient, ainsi que les grands prix en pierre fine, le même privilège que les grands prix de peinture et de sculpture, la pension de cinq ans à l'Académie de France à Rome. Ce n'est que depuis 1816 que les graveurs ne reçoivent que quatre années de pension. Brandt partit donc pour Rome, ayant comme sujet du prince Berthier placé à l'Académie dans la villa de Médicis. Son séjour dans cette ville, de 1814 à 1816, fut marqué par de nouveaux succès qui lui firent obtenir la place de conservateur de l'Académie de France. On remarque dans les médailles qu'il grava à Rome :

1° *L'ange faisant sortir Saint-Pierre de prison*, allusion à la captivité du pape Pie VII.

2° *La restitution des légations au Saint-Père*, portant le buste de Pie VII, avec ces mots au revers : *Bonnonia, Ferraria, Emilia, Pigeno, Beneventi, Fregellis Pontifici potestate restituti, anno MDCCCXV*. Brandt obtint pour ce travail cinq séances du souverain Pontife, qui distribua deux mille exemplaires de cette médaille.

3° *Brutus jugeant ses enfants*, d'après le tableau de Lethières.

4° *Sa Majesté le Roi Louis XVIII*, exécutée pour l'Institut de France en 1815.

5° *Médaille frappée en l'honneur de S. M. Louis XVIII, pour le rétablissement de l'église de la Trinité des Monts à Rome*, commandée par S. E. M. de Blacas.

6° *Médaille représentant la façade de l'Académie de France à Rome, avec le portrait de son directeur, M. Lethières, hommage des pensionnaires de 1815, etc.*

Comme amusement il fit à Rome quelques études d'après l'antique et des portraits sur corail et sur coquilles. En juillet 1816, il entreprit un voyage à Naples et dans la Sicile, dont il visita les ruines et étudia les antiquités. L'Italie avait une haute estime de ses talents : l'incendie du théâtre de Saint-Charles à Naples servit encore à l'augmenter par la médaille qui lui fut commandée à ce sujet par M. Barbaja, entrepreneur, et Nicolini, architecte, et qui lui fut payée, outre les frais de son voyage, 3000 francs. Sa réputation commençait à s'étendre au loin : il reçut, en 1817, de la part du ministre des finances de Prusse, comte de Bulow, l'offre de la place de premier médailleur de la monnaie royale, qu'il n'accepta qu'après avoir obtenu l'agrément du directeur de l'Académie de France à Rome, et de l'ambassadeur de France, le comte de Blacas.

Les monnaies de la Prusse ont beaucoup gagné , grâce surtout à Brandt, qui a fait tous les nouveaux coins des Frédéric d'or et des Thalers, et qui a réformé tous le système du monnayage. Mentionnons parmi les médailles qu'il a exécutées à Berlin, les suivantes :

Médaille frappée à l'occasion du 3^e *Jubilé de la Réformation et de la réunion des deux confessions luthérienne et réformée*, commandée par le roi.

Médaille frappée à l'occasion du *retour du pays de Neuchâtel et Valangin sous la domination du roi de Prusse*. L'avvers porte le buste du roi Frédéric-Guillaume III, avec cette légende: *Fred.-Wilh. III. Rex. Borus. Princ. Novicastri et Val.* Au revers on voit l'église de Neuchâtel avec ces mots: *Restaurata felicitas Novicastroensis*, et au-dessous: *Fredericus-Wilhelmus III, victor. et pacificator Deum laudate.*

Le portrait du roi de Prusse, commandé pour l'Académie des sciences par le ministre des cultes et des arts, le baron d'Altenstein.

Les bustes de l'empereur de Russie, Alexandre I^r et de Frédéric-Guillaume III, à l'occasion de la pose de la première pierre fondamentale du temple Servy près de Berlin, en mémoire des événements de 1813, 1814 et 1815, médaille commandée par le roi.

Le congrès d'Aix-la-Chapelle, commandée par S. A. le prince de Hardenberg.

La mort de S. M. l'empereur d'Autriche, François I^r, commandée par le ministre de la guerre M. de Witzleben, etc. etc.

Son nouvel emploi n'empêchait pas Brandt de faire tous les trois ou quatre ans des voyages artistiques en Hollande, en Danemark, à Paris et en Italie; partout il reçut un accueil mérité; plusieurs académies et sociétés savantes le reçurent avec empressement dans leur sein, entre autres celles de Naples et de Berlin, en 1824; celles de St-Luc à Rome et de Copenhague, en 1825. Les souverains mêmes lui donnèrent des preuves de leur estime en le comblant de présents et de distinctions. ¹ Reconnu généralement comme l'un des premiers graveurs du monde, lui seul n'était jamais content de ses ouvrages, n'avait jamais atteint son idéal, tant il est vrai que la modestie accompagne toujours le vrai talent. Brandt admirait sincèrement les ouvrages de ses rivaux; et quand il réussissait, quand il obtenait un succès, il l'attribuait à un concours heureux de circonstances, à un bonheur qu'il avait eu: jamais de sa part il

¹ Il fit don aux incendiés du Locle, en 1835, d'une grande médaille d'or, qu'il avait reçue du roi de Prusse, et dont la vente a produit trois fois la valeur intrinsèque de la médaille.

n'était question de son talent. Dieu l'avait béni, disait-il à la fin de sa vie, beaucoup plus qu'il ne l'avait mérité.

« Distingué par son talent, dit la *Gazette de Berlin*, dans l'article nécrologique qu'elle lui a consacré, il l'était aussi par l'agrément de son commerce et l'amabilité de son caractère, qui lui avaient procuré beaucoup d'amis. » Il avait conservé des sentiments de piété, qu'il devait à sa première éducation, et il attachait une grande importance à l'éducation religieuse de ses enfants. La veille de sa mort, il reçut la communion des mains d'un pasteur de notre pays, M. Andrié, qui était son ami et qui a toujours été, par son dévouement et son patriotisme, le pasteur de tous les Neuchâtelois domiciliés à Berlin. Brandt était marié depuis l'année 1823. Sa femme, Gertrude Begas, fille du président Begas de Cologne, était sœur d'un peintre célèbre, fixé actuellement à Berlin. Il a laissé quatre petits enfants, dont l'aîné, *Henri-François-Otto Brandt*, né à Berlin le 5 mars 1828, élevé dans notre canton, a gagné en 1846, à l'âge de 18 ans, un des premiers prix de gravure à l'Académie des Beaux-Arts de Berlin, dans une séance où la mémoire de son père était singulièrement honorée par le discours du secrétaire de l'Académie. Cette coïncidence, qui avait quelque chose de bien touchant, redoublait l'intérêt pris au succès du jeune artiste. Nous pouvons espérer que formé à l'école d'un maître si distingué, il ira un jour aussi loin que lui, et réalisera quelques-uns des perfectionnements auxquels rêvait son père quand la mort est venue l'arrêter au milieu de sa carrière. Nous pouvons d'autant plus envisager le fils de M. Brandt comme notre compatriote, qu'il a reçu son éducation dans une pension de notre pays.

H.-F. Brandt a formé de nombreux élèves, devenus chefs d'établissements distingués. Son fils n'est pas le seul Neuchâtelois qui se soit formé à son école. Donnons ici un exemple remarquable de la manière dont nos compatriotes savent faire acte de confraternité patriotique et se rendre service les uns aux autres. C'est à son compatriote Jean-Pierre Droz, artiste distingué et bien connu, que Brandt a dû essentiellement ses succès. C'est à M. Roulet de Mezerac que Léopold Robert a dû en partie les siens: ce fut Brandt qui recommanda son ami à ce généreux protecteur des arts, dont le nom est à jamais lié à celui du peintre de la *Madone de l'Arc* et des

Pêcheurs de l'Adriatique. Les deux amis Brandt et Robert, cultivant le même art, se doivent beaucoup l'un à l'autre. Il reste deux monuments remarquables de leur amitié : un excellent portrait de Brandt par Robert, et une belle gravure d'un portrait de Robert par Brandt. A leur nom vient se joindre bien naturellement celui de M. Maximilien de Meuron, l'émule et l'ami dévoué de l'un et de l'autre. Brandt aimait à dire les services et les conseils qu'il en avait reçus et parlait de lui avec une vive reconnaissance. Ce n'est pas aux Neuchâtelois qu'il faut apprendre ce que fut toujours pour les arts et les artistes de son pays, le président de la *Société des Amis des Arts*.

On ne peut lire sans émotion les lettres touchantes que Léopold Robert écrivait d'Italie à son ami, lorsque Brandt fut appelé à Berlin. Il l'initie à ses succès, à ses déceptions, à ses espérances, et lui confie tous les secrets de son âme ardente : « Tu peux savoir, lui écrivait-il en décembre 1817, quel désir j'ai de voir l'Italie et avec quelle ardeur j'entreprendrais ce voyage, dans l'espoir de faire des progrès et de vivre peut-être quelque part avec toi. Je me sentirais fort, si j'étais appuyé de tes conseils. Quand on a rencontré des obstacles, on se défie de son talent et de ses moyens. Pour m'exciter, mon cher, il faudrait que je fusse auprès de toi ou que je reçusse souvent de tes nouvelles. J'espère que tu seras persuadé de la vérité de mes paroles et que tu m'enverras bientôt une lettre ; une seule page, si tu n'as pas le temps de m'écrire davantage, suffira pour me rappeler que ma destinée n'est pas de rester à la Chaux-de-fonds, et pour me rendre cette énergie dont malheureusement je manque trop souvent. »

Ces vœux ardents devaient être exaucés. Dieu ouvrit à Robert cette sainte Italie, où son génie devait éclore. M. Roulet de Mezerac, instruit par Brandt de la position de Léopold Robert, lui offrit tous les moyens d'étudier pendant trois ans à Rome, sauf à le rembourser à son aise quand il aurait pris son essor. On devine si Léopold accepta avec joie.

« Enfin, mon cher, écrivait-il à Brandt le 30 avril 1818, toutes mes inquiétudes se dissipent, je vais partir ! Je sens en moi une partie de ta force. Ta manière élevée de voir se communique à moi, et quoi qu'en ce moment il se trouve ici beaucoup d'ouvrage pour moi,

je laisse tout pour ne suivre que tes conseils. » — A son arrivée à Rome, ses premières lettres, ou plutôt ses premières exclamations sont pour Brandt: « C'est de Rome que je t'écris, et ce n'est pas un rêve! quel séjour enchanteur! Ah! cher ami, je n'oublierai jamais que je te dois ce bonheur. Tout fait naître en moi des sentiments inconnus, délicieux. Je sens que jusqu'ici je n'ai pas vécu. On est ici forcé de penser et on ne peut avoir de ces pensées étroites et mesquines comme on a chez nous. Mon cœur est trop plein; je ne sais comment commencer ma lettre. »

Nous ne voulons pas suivre plus loin cette correspondance intéressante entre Brandt et Léopold Robert; nous y reviendrons dans la biographie de ce dernier; mais nous pouvons dire que jamais amis ne s'aimèrent aussi tendrement, et que Brandt a bien mérité des arts en ouvrant la voie de l'Italie à son ami, qui lui en témoigna toujours une vive reconnaissance, et ne cessa jusqu'à sa mort malheureuse de lui faire part de tous ses succès.

Puissions-nous voir le noble goût des arts se répandre parmi nous de plus en plus, et les pertes telles que celles de Robert et de Brandt réparées par de nouveaux talents. Pour faire aussi bien qu'eux, il faut pour première condition de rigueur, travailler autant qu'eux. Brandt était peut-être plus grand travailleur encore que Robert, dont l'assiduité à l'ouvrage était phénoménale à Rome, et compromettante pour sa santé. A Paris, Brandt allait de grand matin, avant les heures où il était appelé à travailler chez M. Droz, modeler chez M. Bridan. A Rome, le plus souvent il était à l'ouvrage à quatre heures du matin. Sa santé de fer pouvait seule y tenir, car l'unique maladie qu'il ait eue est celle qui l'a conduit au tombeau. La liste que fit imprimer, en 1837, M. Brandt-Giardet, libraire, des médailles exécutées avant cette époque par H.-F. Brandt, comprenant cinquante-six numéros, donne une idée des travaux de cet artiste; et il en a fait un bien plus grand nombre qui ne se trouvent pas dans ce catalogue; par exemple, beaucoup de coins lui ont été achetés, sous la condition qu'il n'en ferait lui-même aucun usage. Il ne s'est pas borné à graver des médailles, car on a de lui une multitude de bas-reliefs en bronze sur divers sujets, entre autres ceux qui décorent le monument de Blücher. « Brandt, dit l'auteur de l'article nécrologique publié dans l'*Almanach de Neuchâtel*,

en 1846, Brandt compte parmi les hommes distingués qui ont été fils de leurs œuvres, et qui, parvenus par leurs talents et leurs travaux à la gloire et à la fortune, confirment la sage et utile leçon du poète français :

Travaillez, prenez de la peine,
C'est le fonds qui manque le moins. »

Cet artiste remarquable est mort à Berlin le 9 mai 1845, regretté des savants, des artistes et de tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître.

Sources. *Messenger boiteux de Neuchâtel*, année 1846. — *Léopold Robert, sa vie et ses ouvrages*, par Feuillet de Conches, p. 24, 25, 26, etc. — *Verzeichniss der k. Academie der Künste*, Berlin, 1826, p. 71. — *Allg. preuss. Staats-Zeitung*, 1826, p. 43. — *Verhandlungen des Gewerbe-Vereins*, 1822, p. 18; 1823, p. 51, 193; 1827, p. 25; 1828, p. 22. — *Catalogue des médailles de Brandt*, Locle, 1837, une feuille 4°, etc.

ABRAM-LOUIS BREGUET.

Abram-Louis Breguet, un des coryphées de l'art de l'horlogerie, est né à Neuchâtel le 10 janvier 1747. Sa famille, originaire de Picardie, avait émigré dans la principauté de Neuchâtel au commencement du xvii^e siècle.¹ Nous avons peu de détails sur la jeunesse du célèbre horloger de Paris; nous savons seulement qu'après avoir appris dans sa patrie les éléments de son art, il alla se fixer à Paris. Breguet eut cela de commun avec un grand nombre d'hommes supérieurs, qu'il ne se révéla pas d'abord. Aux écoles, ses maîtres mêmes déclarèrent qu'il ne donnerait jamais rien; mais c'est qu'apparemment ces maîtres-là ne connaissaient point le secret de Socrate pour faire accoucher les esprits. De même que les aptitudes sont diverses, aussi doit-on varier la culture. Une même mé-

¹ Déjà en 1676, c'est-à-dire dix ans avant la révocation de l'édit de Nantes, il existait à Neuchâtel un ministre du nom de Breguet, qui alla en France et entra dans l'Eglise catholique. Il a écrit un petit livre intitulé: *Motifs de la conversion à la foi catholique du sieur E. Breguet, ci-devant ministre de la R. P. R.* Paris, 1676, in-12°. Cet Etienne Breguet avait été consacré à Neuchâtel en 1656. Son père, Louis Breguet, aussi ministre, fut suspendu momentanément par la Classe, en 1670, à cause de son fils.

thode , une même règle ne peut s'appliquer à toutes les natures. « A chaque pied son soulier , dit Montaigne. Faulte d'avoir bien choisi leur route, pour néant se travaille-t-on souvent, et employe-t-on beaucoup d'aage à dresser des enfants ès choses auxquelles ils ne peuvent prendre pied. »

Breguet avait perdu son père de bonne heure , et sa mère s'étant remariée avec un horloger , celui-ci , sur la foi des régents, que l'enfant n'était pas propre aux études , le retira des écoles et voulut lui apprendre son état d'horloger. Mais il paraît qu'à l'atelier notre jeune indolent ne manifesta pas de plus heureuses dispositions que sur les bancs du collège. On désespérait de lui, lorsqu'on se décida à le placer à Versailles , chez un maître habile : il était alors dans sa quinzième année. Peu à peu son amour pour l'art se développa , il goûta l'étude , éprouva le besoin de s'instruire, et sa répugnance cessa. Mais la nécessité, cette violente maîtresse d'école, contribua peut-être plus que toute autre chose à faire éclater son génie. A peine était-il sorti d'apprentissage, qu'il perdit coup sur coup sa mère et son beau-père , et qu'une sœur aînée tomba à sa charge. Comment allait-il, au début de sa carrière, fournir à l'entretien de deux personnes ? En présence des nouveaux devoirs qui lui étaient imposés, devoirs sacrés qui élèvent et fortifient l'âme bien loin de l'abattre, Breguet comprit que pour faire face à ses obligations de frère et de protecteur, il n'y avait qu'un moyen, c'était de redoubler de zèle et d'activité. Il le fit, et le succès couronna ses efforts. Un travail prolongé le mit à même de subvenir non-seulement à ses besoins , mais encore de suivre un cours de mathématiques ; car déjà il sentait que la connaissance des sciences exactes était pour lui un préliminaire indispensable. Son professeur fut l'abbé Marie, qui sut apprécier son génie et son caractère.

C'est à partir de ce temps que le nom de Breguet commença à sortir de la foule. Tout en surmontant les difficultés de sa position, l'artiste avait reculé les bornes de l'art : ses ouvrages étaient déjà renommés dans toute l'Europe. On raconte que le duc d'Orléans, se trouvant un jour à Londres, fit voir une montre de Breguet à Arnold, qui passait alors pour le premier horloger de l'Europe. Arnold émerveillé de ce chef-d'œuvre, se hâta de venir à Paris pour rendre hommage au génie de l'artiste et se lier d'une étroite amitié

avec lui; et en partant il lui confia son fils, qui resta deux ans sous la direction de ce nouveau maître. Lors de la révolution, Breguet, quoique étranger à la politique, devint suspect au parti dominant; il ne se crut plus en sûreté sous le régime de la Terreur, et passa le détroit. Mais loin de l'opprimer, les misères de l'exil tournèrent à son profit. Grâce à la générosité d'un ami généreux, M. Desnay-Flytche, qui vint au-devant de ses besoins et le força d'accepter un portefeuille garni de banknotes, il put consacrer les deux années qu'il vécut sur le sol de l'Angleterre, à des recherches mécaniques; et c'est ce qu'il fit conjointement avec son fils qui l'avait accompagné sur la terre d'exil. Revenu en France, après avoir considérablement augmenté le fonds de ses connaissances, il y trouva ses établissements détruits; mais le secours de ses amis et les nouveaux moyens du succès qu'il apportait, l'eurent bientôt mis à même de les relever et de leur donner une plus grande extension. Dès lors, toute sa carrière ne fut qu'une longue suite d'inventions et de perfectionnements. Il devint successivement horloger de la marine, membre du Bureau des longitudes, et en 1816, membre de l'Institut en remplacement de Carnot. En 1823, il fut membre du jury pour l'examen des produits de l'industrie. C'est peu de temps après avoir cessé ces fonctions momentanées qu'il fut subitement frappé de mort, le 17 septembre 1823, à cinq heures du matin, tandis qu'il travaillait à son grand ouvrage sur l'horlogerie. Il était depuis de longues années en relations intimes avec ce que la France et l'étranger comptent de savants distingués et d'artistes habiles. Les papiers publics ont parlé de sa mort avec détails, et comme on le fait de celle de quelqu'un qui laisse un vide après lui. Son convoi funèbre a été honoré de la présence d'un grand nombre d'hommes de mérite de toutes les classes, entre autres d'une députation des trois corporations savantes, auxquelles il était associé, et qui ont prononcé sur sa tombe des discours qui annoncent qu'il fut aussi recommandable par l'honnêteté de sa vie et ses qualités que par ses talents. ¹ Sa fin rappelle celle d'Euler, qui, comme lui, mourut en quelques instants, sans avoir éprouvé d'agonie.

¹ Des discours furent prononcés sur sa tombe par MM. Arago, Ch. Dupin et Ternaux l'ainé. M. Népomucène Lemercier consacra des vers à sa mémoire. Le caractère de Breguet n'était pas moins remarquable que son talent: il était re-

Les perfectionnements apportés par Breguet dans cette partie de la mécanique à laquelle il avait consacré ses veilles, ont eu pour résultat de donner à la France la première horlogerie de l'Europe, au dire de tous ceux qui ne sont pas Anglais. Ses perfectionnements s'étendent à toutes les branches, comme à toutes les parties de l'art. Dans l'impossibilité de les énumérer tous ici, bornons-nous à en indiquer les principaux. C'est à lui qu'on doit l'usage commode des montres perpétuelles, qui se remontent d'elles-mêmes par le mouvement qu'on leur imprime en les portant, et qui avaient été inventées par son compatriote l'ancien Perrelet du Locle (*Voyez ce nom*). Les montres de ce genre étaient plutôt des hochets propres à satisfaire la curiosité que d'utiles instruments. Non-seulement elles ne se remontaient qu'à l'aide d'une marche longue et même pénible, mais encore elles se dérangent à tout instant. Breguet, en les recomposant sur de meilleurs principes, fit disparaître jusqu'à la moindre trace de ce double inconvénient. Il leur donna la plus parfaite régularité, les varia, les compliqua de toutes manières, les fit à secondes, à quantième, à équation, à répétition sonnant les minutes. Perfectionnées d'après sa méthode, elles sont aujourd'hui arrivées au point de n'avoir plus besoin du mouvement que communique la marche la plus douce, que pendant un quart-d'heure sur trois jours; et si l'on cesse de les porter, elles marchent encore trois jours quoiqu'au repos. Quelques-unes de celles qu'il a exécutées ont été portées huit ans sans être ouvertes et sans éprouver la moindre altération. C'est Breguet qui, pour garantir de fractures le pivot du balancier, en cas de choc violent ou de chute de la montre, imagina le parachute qui préserve le régulateur de toute atteinte, invention précieuse surtout pour les montres de poche. C'est lui qui, le premier, fabriqua des cadratures de répétitions d'une disposition plus sûre, laissant plus de place pour les autres parties de la montre. Aux timbres des montres à répétition, qui exigeaient pour être entendus que l'on pratiquât à la boîte des ouvertures par

cherché dans les premières classes de la société, où il comptait plusieurs amis. On a dit de lui qu'il avait toujours conservé la naïveté de la jeunesse et même celle de l'enfance; qu'il voyait tout en beau, excepté ses ouvrages; qu'en lui tout était égal, uni, simple; qu'il était timide sans être jamais embarrassé; qu'on trouvait des rapports entre lui et le bon Lafontaine; qu'il n'avait jamais voulu quitter sa petite et modeste maison, où la fortune était venue le trouver.

où la poussière s'introduisait et qui amenaient rapidement la destruction de l'instrument, Breguet substitua les ressorts-timbres, dont le son est d'autant plus fort et plus net que la boîte est plus exactement fermée, et qui bientôt, remplaçant les vieux timbres, donnèrent lieu à une branche d'industrie nouvelle, aujourd'hui répandue d'un bout à l'autre de l'Europe, les montres, cachets, tabatières et boîtes à musique. Portant également son attention sur tous les points de son art, sur ceux qu'appellent les exigences de la mode comme sur ceux qui offrent une utilité matérielle incontestée, il fit marcher de front et les dispositions modernes les plus avantageuses pour la bonté du mécanisme intérieur de la boîte, et les nouvelles formes de boîtes, de cadrans, la distribution agréable et commode des aiguilles, des quantièmes, l'emploi de métaux divers, les ornements, etc.; et comme l'idée des ressorts-timbres, toutes ces inventions donnèrent l'essor à une foule d'industries secondaires, et furent aussi utiles au mouvement du commerce qu'à l'art même.

Mais c'est surtout aux sciences exactes, à l'astronomie, à la physique et à la navigation que Breguet, en multipliant les moyens de calculer les minima les plus délicats de la durée avec la dernière exactitude, a rendu des services inappréciables. En vain la *Revue d'Edimbourg*, dans un article artificieusement louangeur, a semblé vouloir restreindre le mérite de Breguet sous ces points de vue, en plaignant l'artiste d'avoir trop souvent en France les caprices de la mode et non les demandes de la science à contenter et à servir. La réalité, c'est que les nombreuses modifications apportées par Breguet dans tout ce qui tient à l'élégance et au solide, l'occupèrent bien moins que les innombrables perfectionnements par lesquels il recommanda ses chronomètres aux astronomes et aux navigateurs. Plusieurs échappements libres témoignèrent de la fécondité de son génie et de la variété de ses plans. Tels sont l'échappement naturel qui peut se passer d'huile, et dont la théorie fut quelque temps un secret pour le public; l'échappement à force-constante et à remontoir indépendant; l'échappement à hélice; l'échappement à tourbillon, par lequel le balancier, outre le mouvement de vibration, exécute au bout d'un certain temps un mouvement de rotation sur son axe, de telle sorte que, supposé le chronomètre dans un

point donné, chaque extrémité du balancier a successivement été la partie la plus élevée au moment du repos, et que toutes les inégalités qui peuvent se trouver dans son poids sont compensées pendant chaque révolution; le double échappement, qui est tout simplement une montre-double, pourvue de deux échappements et de deux balanciers pour la régler. Cette idée fut depuis appliquée aux pendules par Breguet lui-même, en leur ajoutant un second régulateur. Les deux mouvements et les deux pendules, quoique absolument séparés, s'influencent néanmoins de manière à se régler mutuellement et à acquérir, l'un par l'autre, une marche beaucoup plus régulière qu'on ne l'aurait fait par un seul. Ce moyen de contrôle rectifie à merveille les erreurs. La perfection de la montre-double a été constatée par des expériences spéciales citées dans un rapport fait à l'Institut. C'est ainsi que de ses ateliers sortirent nombre de pendules astronomiques, de montres ou horloges marines et de chronomètres de poche dont les constructions diverses furent son ouvrage, et qui, en précision et en solidité, comme en élégance, surpassèrent tout ce que l'on connaissait de plus parfait. Parmi ces chronomètres, nous mentionnerons particulièrement ceux qu'il construisit en assez grande quantité, sur les mêmes principes et dans les mêmes dimensions, de manière à ce qu'une partie homologue de chacune d'elles pût s'ajuster dans toutes les autres, seulement en serrant deux vis, et à ce que, si quelque accident arrivait à l'un d'eux, la partie endommagée fut remplacée par une autre en moins de cinq minutes.

L'exposition de 1819 fut enrichie par Breguet de plusieurs chefs-d'œuvre, les uns d'une haute importance pour la science, les autres remarquables par le double mérite de la difficulté vaincue et la beauté de l'exécution. A la première classe appartiennent, outre l'horloge-double et la montre-double, ci-dessus mentionnées, l'horloge marine à tourbillon, achetée par le comte de Sommariva, et le compteur astronomique, renfermé dans le tube d'une lunette d'observation, qui permet d'apprécier jusqu'à un centième de seconde. Dans la seconde catégorie se rangent une infinité de beaux chronomètres de poche, simples ou à répétition, à quantième, etc.; plusieurs pendules de voyage à répétition, réveil, mouvement de la lune et quantième complet; un compteur militaire avec sonnerie

pour régler le pas de la troupe, et dont le mouvement est susceptible de s'accélérer ou de se ralentir à volonté; une montre de col, contenue dans une double boîte, le tout d'une ligne et demie d'épaisseur et de onze lignes de diamètre, avec une aiguille saillante, mobile au doigt dans un sens, mais s'arrêtant dans l'autre sur l'heure marquée par la montre que renferme la double boîte, ce qui permet de consulter en secret la montre, et de savoir l'heure et les quarts par le tact; enfin la fameuse pendule sympathique, sur laquelle il suffit de placer, comme sur un porte-montre avant-midi ou avant minuit, une montre à répétition qui avance ou qui retarde, pour qu'à ces deux époques les aiguilles de la répétition soient subitement remises, à vue, sur l'heure et les minutes de la pendule, et qu'en peu de jours le mouvement intérieur de la montre soit lui-même aussi exactement réglé que si un habile horloger avait veillé à cette opération. Une pièce de ce genre, exécutée par Breguet, avait été envoyée par Napoléon à l'infortuné Sélim III.

Le talent de Breguet pour la mécanique et pour les sciences n'était point exclusivement restreint à l'art auquel il fit faire des pas si prodigieux. Il imagina le mécanisme léger et solide du télégraphe de l'abbé Chappe; il créa un thermomètre métallique d'une sensibilité au-dessus de tout ce qui est connu, surtout pour le développement instantané du calorique. L'aiguille y est suspendue à une longue lame pliée en hélice, composée de trois métaux superposés et adhérents entre eux, lame qui pourtant n'a qu'un cinquantième et quelquefois un centième de ligne d'épaisseur. Il avait rassemblé beaucoup de faits intéressants sur la transmission du mouvement par les corps qui restent eux-mêmes en repos, et il avait dessein de les publier. Lorsque la mort le surprit, il mettait en ordre un grand ouvrage sur l'horlogerie, où toutes ses découvertes devaient être consignées. On a longtemps espéré que ce livre important serait publié par les soins de son fils; mais il ne l'a jamais été. Deux portraits lithographiés de Breguet parurent lors de sa mort. Son buste, de grandeur naturelle, a été moulé en plâtre.

Barbier attribue à Breguet un *Essai sur la force animale et sur le principe du mouvement volontaire*, Paris 1811, in-4°. Son fils, M. Louis Breguet, a continué les ouvrages de son père. Il est un des plus habiles horlogers de la France. Paris lui doit le perfec-

tionnement de ses horloges publiques et un nouveau projet pour les régler toutes simultanément au moyen de l'électricité.

Sources. *Biographie nouvelle des contemporains*, III, p. 450. — *Magasin encyclop.*, IV^e année, t. III, p. 599, 555; II^e année, t. V, p. 458, etc. — *Allg. litt. Zeitung*, 1796, p. 1205, 1437; — 1801, p. 1852. — *Bibliothèque universelle de Genève*, XXV, p. 450. — *La France protestante*, art. *Breguet*. — Sandoz-Rollin, *Essai statistique sur Neuchâtel*, p. 172. — *Magasin pittoresque* (Voir la table). — *Tribune chronométrique*, 1^{re}, 2^e et 5^e année. — *Eloge historique d'Abram-Louis Breguet*, par le baron Fourier, lu dans la séance publique de l'Académie des sciences le 5 juin 1826, et publié dans les Mémoires de l'Académie. — *Discours* de Ch. Dupin sur la tombe de Breguet. — *Etrennes Neuchâteloises*, par F.-A.-M. Jeanneret, Locle, 1862. — *L'Horlogerie*, journal paraissant à Besançon, années 1861 et 1862. — *Supplément à la Biographie universelle*, t. LIX, p. 207-211, etc., etc.

BRUN.

On sait que *Jean Brun* vint de Constance à Neuchâtel; qu'il s'y établit en 1550, et qu'il épousa N. de Diesbach. Ses descendants, bourgeois de Neuchâtel, exercèrent le ministère de l'église, et occupèrent divers offices publics avec le titre d'*honorables* jusqu'en 1633, qu'ils prirent le titre de *nobles*, en vertu d'une lettre de noblesse que le prince Henri II de Longueville, comte de Neuchâtel, leur donna, suivant l'opinion commune. Peut-être était-ce une lettre de reconnaissance, puisqu'ils prétendent descendre de Rodolphe Brown, chevalier, bourgmestre de Zurich, en 1350, célèbre dans l'histoire de ce canton. Mais on doit observer que les armes de cette famille n'ont rien de commun avec celles de Rodolphe Brown, qui étaient *d'argent à une grande étoile de sable*. En 1620, *Jonas Brun*, bourgeois de Neuchâtel, ayant acquis la dîme d'Oleyres, obtint de la république de Berne l'acquisition de la seigneurie de ce village, que ses descendants ont possédée jusqu'en 1753, époque où elle passa par alliance dans la famille de Chambrier. *Jonas Brun* avait épousé Marie de Watteville, dont il eut: 1^o *Jean Brun*, qui suit: 2^o Marie Brun, mariée en 1626 à Henri de Chambrier.

Jean Brun, seigneur d'Oleyres, conseiller d'Etat de Neuchâtel, épousa Barbe Merveilleux, fille de noble Jean Merveilleux, conseiller d'Etat, et de Salomé de Wurtemberg, qui lui apporta en dot le tiers de la dîme de Coffrane. De ce mariage naquit *Jean-Frédéric*

Brun, seigneur d'Oleyres en 1650, capitaine de 200 hommes au service de France; puis conseiller d'Etat et procureur-général de Neuchâtel. Il contracta alliance avec Barbe Merveilleux, fille de noble Simon Merveilleux, seigneur de Bellevaux, conseiller d'Etat et châtelain de Thielle, mort en 1664, et de noble Isabelle de Chambrier, dont il eut *Jean-Henri Brun*, seigneur d'Oleyres, marié en premières noces à Isabelle de Chambrier et en secondes noces à Louise de Chambrier. De l'une d'elles, il eut 1° *Jean-Pierre Brun*; 2° *Paul Brun*, capitaine au service de France, mort célibataire; et 3° *N. Brun*, capitaine au même service, mort aussi sans postérité.

Jean-Pierre Brun, seigneur d'Oleyres, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel, contracta deux alliances avec la famille de Chambrier, et ne laissa qu'une fille unique, *Marie-Marguerite Brun*, ^{Madeline} dame d'Oleyres, qui épousa Charles-Louis de Chambrier, colonel au service des Etats-Généraux.

Depuis l'an 1633, cette famille Brun a donné des hommes qui se sont distingués dans les principales charges de ce pays, et ont fourni plusieurs capitaines au service de France. N. Brun, du Conseil de bourgeoisie à Neuchâtel, étant officier du contingent que cette ville envoya à Berne en 1657, lors de la guerre des paysans, fut reçu bourgeois de Berne. Sa descendance s'est éteinte en 1792, par la mort de *Louis Brun* ou *Brown*, colonel au service d'Angleterre et ministre de cette couronne en Suisse. La mère de ce colonel Brown appartenait à la famille de Werth, et sa grand-mère était une demoiselle de Bonstetten. Il avait épousé, en 1767, Albertine de Haller, fille du célèbre Albert de Haller, à qui l'empereur François I^r accorda un diplôme de baron, en 1749, et d'Amélie Teichmeyer, morte en 1795, sa troisième femme. Il existe encore une branche de cette famille, formée par N. Brun, pasteur à St-Blaise, qui laissa trois fils, dont l'aîné fut pasteur à St-Martin et les deux cadets, *Louis* et *Jean-Henri Brun*, furent capitaines au service de France à la fin du XVIII^e siècle. — Les armes de la famille Brun sont: *d'azur à la fasce d'or*.

Sources. *Notices généalogiques*, du baron d'Estavayer, t. XI, p. 46 et 47. — Collection diplom. du baron J.-F. de Chambrier. — Boyve, *Annales*, année 1548. — Montmollin, *Traité des fiefs du comté de Neuchâtel*, mss. — Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*. — Archives de Neuchâtel J, 7, N° 22, etc., etc.

DE BRUNES.

Cette famille noble était domiciliée au Landeron, où elle avait acquis la bourgeoisie. Il est remarquable que cette petite ville était habitée par plusieurs familles d'ancienne noblesse, entre autres par celles de Vauxmarcus, de Bariscourt, de Blayer, de Vieilmarché, de Brunès, etc. Il paraît encore qu'elles y remplissaient des offices de la bourgeoisie. Un acte du 19 septembre 1511 nous prouve que *Bertrand de Brunès* fit foi, hommage et serment de fidélité à Louis d'Orléans, comte de Neuchâtel, pour le fief de Sauge, qui appartenait à Bertrand de Brunès à cause de Marguerite de Bariscourt, sa femme. Et par acte de l'an 1523, le même Bertrand de Brunès, écuyer, demeurant au Landeron, déclare que, « comme ayant puissance de sa bien-aimée femme Marguerite de Bariscourt, il a venduz a honneste homme Claude Simonin, borgeois de la Bonneville, un morcel de clozel et verger, giesant devant la ditte Bonneville, pour franc héritage, etc., pour le prix de 260 livres, monnoye de Berne. » Témoins, messire Rodolphe Benoy, abbé de l'île de Saint-Jean de Cerlier, messire Hugues de Gland, religieux au dit monastère, etc. — On doit observer que cette Marguerite de Bariscourt, fille de noble Etienne de Bariscourt et femme de Bertrand de Brunès, écuyer, était attachée comme dame d'honneur à la princesse Jeanne de Hochberg, comtesse de Neuchâtel en 1505. La postérité de Bertrand de Brunès n'est point connue.

Sources. Collect. diplom. du baron de Chambrier. — Notices général. du baron d'Estavayer, t. XI, p. 48.

MARIE-ANNE CALAME.

Marie-Anne Calame, la bienheureuse fondatrice de l'Institut des Billodes, est née au Locle le 5 mai 1775. Son père, le Maître-bourgeois *Jean-Jacques-Henri Calame*, était à la fois un homme d'une piété intime, un esprit cultivé et un amateur des beaux-arts. Habile graveur sur métaux, il avait transmis à plusieurs de ses enfants son talent pour les arts du dessin, son caractère lui avait ac-

quis la confiance et la considération générales. Maître-bourgeois de Valangin à une époque agitée, il avait rempli ses fonctions avec tant de fermeté, de loyauté et de sagesse que ses concitoyens crurent devoir lui décerner un témoignage spécial de leur reconnaissance, en lui offrant une épée d'honneur qui est soigneusement conservée dans sa famille.

Marie-Anne Calame n'annonça point dès ses premières années les dons éminents qu'elle a déployés plus tard. Chose remarquable, on la croyait peu douée du côté de l'intelligence. Une maladie opiniâtre, qui la fit souffrir pendant une partie de son enfance et dont elle fut guérie d'une manière fort extraordinaire, avait peut-être suspendu son développement. A l'âge de douze ans, ses parents la conduisaient à Genève, où ils se proposaient de consulter pour elle un médecin renommé. Un accident les attendait aux portes de cette ville : leur équipage fut renversé. L'enfant éprouva une violente commotion, soit physique, soit morale ; mais elle était guérie. Il ne fut plus question de traitement et, à partir de ce moment, ses facultés aussi prirent leur essor.

Marie-Anne Calame avait, de nature, l'âme ardente, l'esprit enjoué et original. Les choses dont elle s'occupait, elle ne s'y donnait pas à demi. L'agrément qu'elle répandait autour d'elle faisait rechercher sa société. Elle possédait en particulier un talent distingué pour la peinture. Ce talent, cultivé par de bonnes leçons et par une application soutenue, avait fait d'elle une véritable artiste. Son cabinet fut pendant bien des années l'école de dessin où la jeunesse du Locle alla recevoir un enseignement dont on sentait déjà l'utilité pour notre industrie. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que l'auteur du *Marino Faliero*, du Musée de Neuchâtel, M. Grosclaude père, a été au nombre de ses élèves. A une époque où la peinture sur émail occupait une grande place dans la décoration des montres, elle se créa par son pinceau la position indépendante qui lui permit de se consacrer tout entière, plus tard, à ses œuvres de charité. « Montrez-moi de vos ouvrages, je suis à jeun de peinture, » lui disait Léopold Robert dans une des dernières visites qu'il fit au pays natal. Ses goûts artistiques la suivirent jusqu'à la fin, et, dans ses dernières années, quand elle fléchissait sous le poids des soins que lui imposait son vaste établissement, il lui

arrivait, pour se délasser, de reprendre un instant ses crayons. Disons aussi que M^{lle} Calame était poète, et que plus d'une fois elle exprima les sentiments de sa belle âme par des vers qui, pour être inédits, n'en sont pas moins remarquables et touchants.

Mais il y avait chez Marie-Anne Calame autre chose que l'artiste, autre chose que la femme spirituelle et aimable. Ce qu'elle a été pour l'humanité souffrante, elle a commencé par l'être pour ses proches et pour ses amis. Le besoin du dévouement avait de bonne heure maîtrisé son âme : il était chez elle, tout à la fois, une disposition de caractère et le fruit de la piété vivante qu'elle avait puisée auprès d'une mère respectable et d'un père tendrement aimé. Uni à de rares facultés, à un merveilleux talent de faire bien tout ce qu'elle faisait, ce besoin d'être utile avait fait d'elle le conseiller, l'aide secourable de tous ceux qui l'approchaient. Les œuvres auxquelles Dieu la préparait ainsi, n'ont pas été pour elle un remède au désenchantement de la vie ; elles ont été l'épanouissement d'une carrière librement choisie, l'objet d'une vocation volontairement acceptée. C'est dans ces dispositions que la trouvèrent les circonstances auxquelles l'Institut des Billodes a dû sa fondation.

C'est en 1814, que mademoiselle Calame conçut le premier projet de faire élever de jeunes filles pauvres pour les retirer de la misère et des vices qui l'accompagnent trop souvent. Plus d'une fois son âme compatissante avait été émue, lorsqu'elle visitait les pauvres dans leurs demeures, en voyant les effets que le défaut d'éducation et le manque de religion produisaient dans le cœur des enfants. Depuis longtemps elle cherchait un remède efficace à ces maux ; aussi, lors du passage du roi Frédéric-Guillaume III dans la principauté de Neuchâtel, résolut-elle dans son cœur de célébrer cet événement par un monument vivant de charité. Elle s'associa quelques dames bienfaitrices, et, avec leur concours, plaça dans diverses écoles cinq ou six jeunes filles, qu'elle fit instruire aux frais du petit comité. Le nombre de ces enfants s'accrut bientôt jusqu'à vingt. Mais l'éducation que ces jeunes filles recevaient était nécessairement incomplète, car souvent la salutaire influence de leur instruction chrétienne s'effaçait devant les mauvais exemples qu'elles avaient sous les yeux dans la maison paternelle, où elles retournaient chaque soir. Marie-Anne Calame sentit la nécessité de les

réunir sous le même toit : elle loua pour cet effet une vieille maison où elle établit sa jeune famille.

La disette qui se fit sentir, en 1816, dans notre pays, mit sa foi à une forte épreuve. Plusieurs dames du Comité se retirèrent découragées, ou demandèrent qu'on renvoyât les jeunes filles chez leurs parents. M^{lle} Calame pensait au contraire que, s'ils n'avaient pu nourrir leurs enfants en temps ordinaire, ils le pourraient bien moins encore durant la cherté ; et quoique les ressources du Comité fussent, à vue humaine, hors de toute proportion avec ses besoins, elle considérait la difficulté des temps comme un motif d'augmenter la petite famille plutôt que de la diminuer. Mais chacun ne partageait pas sa confiance. « Si vous pouvez faire disparaître cette neige qui couvre la terre, lui fut-il dit une fois, et me montrer de l'herbe pour y paître vos brebis, je vous aiderai dans cette entreprise ; mais comme je pense qu'elle n'est pas fondée sur la raison, je ne veux pas y concourir. »

En effet, cette œuvre n'était pas fondée sur la raison, mais sur la foi. Marie-Anne Calame ne se reposait pas sur l'appui chétif de l'homme, mais sur Dieu seul ; elle marcha vers son but, persuadée que Celui pour l'amour duquel elle avait recueilli tant d'enfants abandonnés, l'aiderait et la soutiendrait dans la tâche sublime qu'elle avait embrassée. Comme elle se voyait sans cesse arrêtée par les divergences de vues qui régnaient dans le Comité, elle résolut de secouer cette entrave et de marcher seule sous le regard de Dieu : quelques principes de conduite, qu'elle rédigea pour établir l'ordre et la discipline dans l'établissement, furent vivement critiqués par le plus grand nombre des membres, qui jugèrent son plan inexécutable, l'accusèrent de vouloir dominer par orgueil, et l'abandonnèrent. « Vous voulez être un petit Napoléon, » lui disait-on. Ainsi, presque seule, mais fortifiée par le sentiment du devoir, M^{lle} Calame poursuivit son œuvre avec courage.

Durant la seconde année de disette (1817), Marie-Anne Calame fut obligée d'emprunter ; mais Dieu y pourvut par des collectes, et la pieuse fondatrice n'en vit pas moins prospérer peu à peu son entreprise. La disette cessa ; elle reçut des secours plus abondants, et l'on put loger les enfants dans une maison moins étroite et plus commode. Leur nombre augmentait tous les jours. En 1827, le

personnel de l'établissement était déjà de plus de 150; en 1828, de 190; en 1829, de 210; en 1832, de 250; et deux ans plus tard il atteignait le chiffre de 270, en y comprenant les maîtres et employés. Trois maisons contiguës, destinées à loger cette nombreuse famille, furent bientôt insuffisantes; il fallut y joindre de vastes bâtimens, dont la construction fut facilitée par un legs considérable fait à l'Institut par une dame de Neuchâtel.

Des enfants de tout âge et des deux sexes étaient admis dans la maison. Chacun y trouvait un emploi utile à l'établissement, tout en se préparant un état pour l'avenir: les uns comme domestiques, d'autres comme artisans, bonnes d'enfants et même comme institutrices. Pour faciliter les apprentissages, des ateliers de cordonnier, de tailleur, de tourneur, etc., existaient dans l'établissement même, et le pourvoyaient des objets nécessaires à ses habitants. Chacun d'eux y recevait une instruction et des soins proportionnés à son âge et à ses circonstances, depuis les plus jeunes, qui formaient une école enfantine, jusqu'aux plus âgés à qui l'on donnait des leçons de géographie, d'histoire, de dessin, etc.

Pour entretenir tous ces enfants, Marie-Anne Calame n'avait d'autres ressources que ses sacrifices personnels et surtout l'industrie de la maison, dont les artisans travaillaient aussi pour le dehors, la fabrication des dentelles, qui diminua beaucoup cependant par la difficulté de placer les produits, la modique pension de ceux des élèves qui payaient une faible partie de leur entretien, et surtout les dons que la charité chrétienne lui apportait.

Néanmoins, jamais M^{lle} Calame n'a refusé un enfant: les plus pauvres étaient reçus tout comme ceux qui pouvaient apporter quelque chose, et pour une place qui devenait vacante, il y avait toujours un grand nombre de postulants. M^{lle} Calame, qui ne se considérait que comme chargée d'administrer les biens du Seigneur, se confiait à la sagesse et à la fidélité de son Maître; et de ce qu'il lui envoyait tant d'enfants à élever, elle en concluait avec certitude que les ressources lui seraient aussi envoyées de même. Aussi, est-ce par la foi uniquement qu'elle a vécu, même dans le sens le plus matériel de ce mot. Souvent elle ne savait pas comment elle donnerait du pain le lendemain à ses enfants; mais le Seigneur y pourvoyait toujours avec une bonté et par des moyens que l'homme

n'eût jamais pu prévoir. Ainsi, il se trouvait ordinairement qu'au bout de l'année les dépenses étaient couvertes. M^{lle} Calame ne craignait point d'initier ses enfants à la pénurie où ils se trouvaient quelquefois avec elle. Dans ces cas-là, elle cherchait à leur communiquer sa confiance, et quand la délivrance arrivait, ils se joignaient aussi à elle pour en bénir Celui qui les nourrissait comme de sa main. Plus d'une touchante scène de joie et de reconnaissance envers Dieu ont terminé ces moments de détresse. On conçoit comment vingt ans d'une expérience aussi continuelle de la protection et de la fidélité de Dieu avaient porté la foi de Marie-Anne Calame à ce point de développement qui l'avait presque changée en vue.

Cependant qu'on ne croie pas que la fondatrice de l'Institut des Billodes n'eut pas aussi de cruelles épreuves à supporter. Souvent il arriva que son œuvre de foi chrétienne fut critiquée et même calomniée par des gens qui ne la comprenaient pas. Le monde est inimitié contre Dieu, et tout ce qui porte le cachet de la foi et du dévouement est exposé aux attaques des méchants. Ainsi, peu de temps après la fondation de l'Institut, on répandit le bruit que le maître auquel Marie-Anne Calame avait confié l'instruction de ses enfants leur infligeait des corrections trop dures et que la directrice elle-même était trop sévère et rendait la vie pénible aux malheureux qui lui étaient confiés. On nous permettra de reproduire ici les lignes suivantes, écrites par M^{lle} Calame, lorsqu'elle était sous le poids de ces odieuses imputations. Rien ne nous montre mieux la bonté de son âme et le désintéressement qui présidait à toutes ses actions :

« Ce n'est pas sans douleur que j'apprends les bruits tout à fait faux qui se répandent dans le public à l'égard d'un établissement dont la prospérité justifie la direction. Sans entrer ici dans des détails superflus, je me bornerai à assurer ce même public que le jeune Oberlandais à qui j'ai confié le soin de la jeunesse que je dirige, est le plus doux des hommes, absolument exempt de colère et d'entêtement, qu'il n'inflige aucune punition que je ne l'aie ordonnée moi-même; qu'elle n'a lieu qu'après avoir employé toutes les voies de douceur et de persuasion possibles; que jamais la correction n'a dépassé quelques coups d'une verge très-faible; que j'ai horreur de tous moyens violents; et qu'enfin mon dévouement pour

l'enfance malheureuse prouve assez que je ne trouve qu'amour dans mon cœur pour ces innocentes victimes.

» Au surplus, j'invite les directeurs de la Chambre de charité à retirer les enfants qui leur appartiennent, ainsi que messieurs les administrateurs des deniers du Comité à reprendre ceux pour lesquels je reçois sept batz (1 franc) par mois; j'offre même aux actionnaires de la maison qu'occupe l'Institut, de leur rendre la faveur qu'ils font aux pauvres en cédant l'appartement qu'ils occupent. Et si enfin mes offres ne peuvent satisfaire ce public que je sers depuis sept ans sans aucune rétribution, dans ces Instituts que j'ai fondés et auxquels j'ai consacré mon temps, ma santé, mon bien, mes plaisirs, mon repos, j'offre de me décharger d'un fardeau qui m'est devenu presque insupportable et que je ne porte encore que par l'amour qui m'attache aux enfants malheureux et par dévouement pour mon divin Maître. »

Au commencement de l'hiver de 1829, une épidémie de rougeole se manifesta dans l'établissement: soixante et un enfants furent atteints; quatre moururent dans des sentiments de piété qui suffisaient à eux seuls à prouver le bien et la salutaire influence qu'exerçait Marie-Anne Calame sur la jeunesse qu'elle avait adoptée. Les dépenses causées par ces maladies furent énormes, et la nécessité de séquestrer les malades, jointe au peu de place, avait occasionné beaucoup de peine et d'embarras: Dieu pourvut à tout comme à l'ordinaire. A la fin de l'épidémie, le médecin prescrivit aux convalescents des fruits cuits à l'eau; mais toutes les ressources étaient épuisées, et M^{lle} Calame demandait à Dieu de lui envoyer de quoi faire face à cette nouvelle dépense, lorsqu'elle reçut d'un ami le don d'un quintal de pruneaux secs. Cet ami ignorait ce qui se passait aux Billodes, et ne se doutait pas qu'en faisant cet envoi à M^{lle} Calame, il répondait à une prière qu'elle venait d'adresser au Seigneur.

Nous aimons à transcrire ici quelques fragments d'une lettre que Marie-Anne Calame écrivait en 1833 à une société d'étudiants qui lui avaient envoyé quelques dons. Elle nous a paru propre à faire connaître la foi et la confiance de cette pieuse servante du Christ dans les pauvres:

« Ma reconnaissance, disait-elle, monte à l'Eternel pour lui ren-

dre grâce de ce qu'il vous a choisis pour faire du bien à mes enfants. L'intérêt que vous manifestez pour la grande famille que le Seigneur confie à ma direction, m'assure que quelques détails récents seront accueillis et fortifieront votre foi, comme la mienne en a été augmentée à la gloire de Celui qui la donne.

» Vous savez peut-être que, depuis 1815, je vis au jour le jour, sans savoir avec quel argent j'acquitterai les comptes, n'ayant que cent louis de rente, et seulement depuis deux ans. Les petites pensions que je reçois pour plusieurs ne couvrent pas à beaucoup près la moitié des frais à faire; et pour cent enfants au moins, je n'ai rien du tout. On suppléait en partie à ce vide par une collecte annuelle dans la commune. Les fâcheuses circonstances politiques et commerciales, comme aussi le renchérissement des denrées dans nos Montagnes, rendaient difficile cette collecte; et une des dames préposées pour cela manifesta sa répugnance avec tant d'énergie que mon cœur en fut vivement peiné. C'était au commencement de février 1832 que j'avais réclamé cette œuvre. Je renfermais ma douleur dans le secret de mon âme; je me plaignais à Celui qui nous a recommandé d'avoir soin de la veuve et de l'orphelin, lorsque, fortifiant ma foi, il me fit la grâce de lui faire un abandon total de cette grande famille, comme étant puissant et bon pour la nourrir, et de comprendre que, n'oubliant pas les petits des oiseaux, il n'oublierait pas les enfants des hommes. Alors, dans l'effusion de mon âme, je lui dis: «Oui, mon Dieu, je me fie à tes promesses. Plus de collectes! Ces 250 personnes, réunies par ta grande miséricorde, t'appartiennent avant d'être à moi; je les remets entre tes bras divins!» — Dans ces jours-là, je reçus deux lettres d'amis chrétiens: l'une de Bruxelles, l'autre des environs de Neuchâtel, qui me disaient l'un et l'autre, qu'ayant vu par les papiers publics que j'annonçais un vide dans mes comptes de 1831, ils avaient dû se le reprocher, ayant trop négligé les orphelins. En réparation de cet oubli, ils m'envoyaient deux sommes qui, sans qu'ils s'en doutassent, comblaient le déficit de l'année précédente. Une quinzaine de jours après, je reçus une lettre de Liverpool, qui m'annonçait que quelques amis, ayant entendu raconter les détails de l'institution fondée pour les enfants malheureux, avaient mis à ma disposition soixante et douze livres sterling et dix schellings, somme

équivalente à peu près à la collecte annuelle. Vous comprenez quel fut le saisissement de mon âme à la vue de ce bienfait du Seigneur qui, dans le même moment, répondait à la foi qu'il avait mise dans mon cœur ! Quelle probabilité pouvait-il y avoir, à nos yeux humains, que la miséricorde divine porterait à Liverpool le cri de mon âme, et que là se ferait la collecte refusée ici ? Bénissez avec moi Celui qui a promis que, si même une mère pouvait oublier son nourrisson, lui ne l'oublierait pas. Je voudrais associer toute la terre à ma reconnaissance et publier sa fidélité. Je vous confie aujourd'hui le soin de le faire avec moi, puisqu'il vous a choisis pour augmenter ma dette envers ce charitable Maître, qui non-seulement nourrit le corps mais aussi l'âme de ses chers enfants, dont plusieurs cheminent dans les voies du Seigneur, et un grand nombre donnent de douces espérances. »¹

Marie-Anne Calame se trouvait entourée dans sa maison de personnes dévouées comme elle et par les mêmes motifs. Madame Zimmerlin, qui maintenant continue l'œuvre sainte, fut constamment son aide et son amie; et son nom s'associe à celui de la fondatrice dans la reconnaissance des habitants du Locle. Ce n'est pas une des moindres faveurs de Dieu à l'égard de M^{lle} Calame, que de lui avoir donné des aides capables de la comprendre, dont plusieurs avaient été élevées dans la maison, et qu'un même amour et un même dévouement animaient. Rien n'a plus peut-être contribué à donner à cette foule d'enfants, venus de tant de lieux, l'aspect d'une seule famille étroitement unie. Tout se faisait dans un esprit d'ordre et de soumission à la règle, dont la discipline douce et sainte soumettait les enfants les plus pervers. Un seul, du vivant de M^{lle} Calame, a été renvoyé comme incorrigible. Cependant il est arrivé que des enfants élevés dans des habitudes de vagabondage n'ont pu se soumettre au régime de l'Institut des Billodes et se sont enfuis. Mais Dieu a veillé sur ces petits fugitifs et les a toujours ramenés sous l'aile maternelle de leur mère adoptive. Un des jeunes garçons, âgé de douze ans et d'une intelligence

¹ L'année où M^{lle} Calame écrivait cette lettre admirable, la dépense de l'Institut des Billodes s'était élevée à L. 22,426, 46 sols, 6 deniers de Neuchâtel (fr. 30,955[»]55), somme considérable que Dieu avait fait envoyer au jour le jour par des bienfaiteurs souvent inconnus.

bornée, s'enfuit un jour, et courut à Neuchâtel; là, ne sachant que devenir, il s'adresse à un ami de M^{lle} Calame, qui le renvoya avec une lettre où il implorait son pardon. Cette intercession n'était pas nécessaire, car sa mère adoptive ne le voit pas plutôt arriver, qu'imitant le père de l'enfant prodigue, elle le prend et l'embrasse à plusieurs reprises. Les admonitions vinrent ensuite, mais elles furent pleines de tendresse; et l'enfant n'eut pour toute punition que la honte et le regret d'avoir causé tant de chagrin à sa bienfaitrice.

Pendant les premières années, l'Institut des Billodes ne reçut que des jeunes filles; mais sa pieuse fondation prospérant chaque jour, M^{lle} Calame en étendit les bienfaits, en 1820, aux jeunes garçons, et bientôt une maison voisine de l'établissement fut consacrée à l'éducation de plus de cinquante garçons, qui apprenaient divers métiers et ne sortaient que lorsqu'ils étaient en état de gagner honorablement leur vie. Le plan de cet établissement était le même que celui des jeunes filles, avec les seules modifications que peut exiger la différence du sexe. « J'irai chaque jour, disait M^{lle} Calame, interroger leurs jeunes cœurs et y déposer les germes de la vertu. C'est l'Évangile à la main que je leur enseignerai les sages maximes qui font le bon citoyen, l'homme de travail et l'artisan utile. Si une juste défiance de moi-même me fait craindre de ne pouvoir seule arriver à mon but, je m'entourerai des sages conseils de nos vieillards; je consulterai les années de l'expérience et j'espère obtenir du Seigneur une bénédiction pareille à celle qui repose sur l'Institut des Orphelines. » Cette attente n'a pas été trompée. Dignement scodée par quelques amis, elle a eu la satisfaction de voir ce nouvel établissement prospérer dès l'origine. A la fin de 1820, il comptait déjà 25 garçons, d'entre les plus dénués et les plus malheureux.

Quelques années après la mort de M^{lle} Calame, la nécessité de simplifier l'administration de l'Institut a fait supprimer l'établissement des jeunes garçons, et depuis ce moment, l'Institut a été ce qu'il était au début, un asile exclusivement consacré à l'éducation des jeunes filles.

L'établissement des Billodes ne tarda pas à avoir du retentissement dans le cœur des Neuchâtelois et parmi les étrangers: il intéressa par sa beauté et par la piété de la femme qui y consacrait

sa vie; il remua les sentiments de charité dans les âmes, et fit voir ce qu'en possédaient toutes les classes de la société. Grands et petits, ou pour mieux dire, riches, bourgeois, gens à leur aise et prolétaires, chacun ouvrit sa bourse et tout marcha en assurance. En 1819, il fut honoré de la présence et des bienfaits du prince royal de Prusse, qui témoigna à M^{lle} Calame l'admiration que lui faisait éprouver son œuvre. En 1831, lorsque le général de Pfuel parcourait la principauté en qualité de commissaire royal, il visita M^{lle} Calame, qui le reçut à la porte des Billodes avec sa famille adoptive, chantant un cantique. Le général s'entretint longtemps avec la vénérable fondatrice, et l'assura que S. M. le roi son maître avait connaissance de cet asile pour l'enfance malheureuse et en avait plus d'une fois témoigné sa satisfaction. En effet, le roi voyait avec joie une œuvre aussi considérable accomplie par le dévouement d'une humble femme. A plusieurs reprises l'Institut des Billodes a ressenti les effets de la munificence royale; et en 1834 en particulier, lorsque l'on apprit à Berlin la mort de la fondatrice, le roi Frédéric-Guillaume III fit envoyer spontanément une somme de 4000 livres (5518 fr.) pour subvenir aux embarras de ce moment douloureux. Une généreuse dame anglaise, M^{me} Thompson, fit un legs de 4000 livres pour l'agrandissement des bâtiments. Toute une partie des constructions nouvelles avait déjà été érigée, du vivant de M^{lle} Calame, par la libéralité d'une amie qui ne connaissait d'autre emploi de sa fortune que de la dépenser en bonnes œuvres. La grande-duchesse Constantin de Russie avait aussi désiré d'être au nombre des bienfaiteurs des Billodes, et par l'entremise de M. de Schifferly, son secrétaire, elle envoya à M^{lle} Calame une somme assez forte. « J'ai vu, disait M. de Schifferly en adressant cet argent, j'ai vu des savants, des guerriers de premier rang, des empereurs et des rois, des institutions de haute importance; mais ce qui seul a laissé en moi une impression indestructible, c'est l'école de M^{lle} Calame, et les mérites de M^{lle} Calame elle-même. Contrarié de ne pouvoir observer des jours entiers, j'ai cependant assez vu pour en garder une impression durable; j'en étais saisi: l'ensemble, le tout avait complètement captivé mon âme; je ne puis pas dire seulement la grandeur d'âme de l'auteur de cet Institut, ses connaissances, son courage, les résultats de ses sacrifices, c'est

le tout, l'énormité du tout qui me frappe. Après cela le reste, dans le monde, me paraît chétif et misérable. Si quelqu'un niait l'existence d'une vertu complète, si quelqu'un niait l'existence d'un ange sur la terre, je lui dirais : allez voir M^{lle} Calame. Je ne puis qu'admirer et me taire.... »

Tel a été l'établissement des Billodes. Nous avons parlé au passé de tous les actes de charité qui s'y sont accomplis ; nous aurions pu en parler au présent, car Marie-Anne Calame ne voulut pas quitter la terre sans laisser à ses enfants une autre mère. Elle leur légua sa noble amie, Madame Zimmerlin, dont la vie jusqu'à ce jour a été consacrée à cette œuvre si grande et si chrétienne. Nous avons raison d'espérer que cet édifice, élevé par la foi et qui n'a été qu'un instrument dans la main du Seigneur pour sauver du mal tant d'enfants malheureux, subsistera toujours et que jamais nos compatriotes ne l'abandonneront. Si notre pays a raison d'être fier d'avoir produit les Breguet, les Berthoud, les Jaquet-Droz, les Léopold Robert, des bienfaiteurs tels que les Marie-Anne Calame, les David de Pury, les Meuron, les L'Allemand sont rares et forment la plus belle couronne d'une nation. Bénissons donc tous ces bienfaiteurs, et en particulier la femme religieuse et compatissante, qui sut par sa vie donner un si bel exemple de désintéressement, d'amour des pauvres et de charité chrétienne.

Après avoir consacré vingt ans de sa vie à être la mère des orphelins et à les nourrir du pain que sa foi obtenait au jour le jour, Marie-Anne Calame quitta ce monde le 22 octobre 1834, remettant son âme entre les mains de son Sauveur avec la même confiance qui la faisait compter sur lui pour les moindres nécessités de la vie. Sa mort fut un deuil général, non-seulement dans la maison qui fut l'objet de sa plus tendre sollicitude, mais dans tout le pays de Neuchâtel. M. le pasteur Andrié fut l'écho de la douleur universelle dans la touchante allocution qu'il prononça sur la tombe de cette servante du Christ ; nous voudrions faire ressentir à nos lecteurs l'émotion que nous avons éprouvée en la lisant ; mais si sa longueur nous force à regret à la passer sous silence, nous sommes heureux de citer, en terminant ces trop courtes pages, quelques vers consacrés à la mémoire de sa bienheureuse tante par son neveu, M. H.-F. Calame, ancien conseiller d'Etat :

O vous qui frémissez au nom seul de la tombe,
Venez, ici la mort n'a point eu d'aiguillon ;
Sur la couche funèbre , où le chrétien succombe,
Descend un sublime rayon.

Vierge à qui Jésus-Christ a donné la victoire !
Ta foi s'est transformée en cantiques nouveaux,
Ton amour en triomphe, et ton espoir en gloire,
Et tes souffrances en repos !

Auprès de ton Sauveur tes œuvres t'ont suivie ;
L'Esprit de sainteté qui te les inspira
Les marqua de son sceau pour l'éternelle vie,
Où leur nom se répétera.

Vous qu'elle a tant aimés, vous qui lui dites **mère** ,
La paix soit avec vous ! tels furent ses adieux ;
Elle fut votre appui, votre amour sur la terre :
Elle est votre ange dans les cieux.

Sources. Cette notice a été composée d'après les documents recueillis par la famille de M^{lle} Calame et par M. Ulysse Mathey-Henry, du Locle, qui ont bien voulu nous les communiquer.— Voyez aussi : *Schweizer Monatschronik*, 1820, 229.—*Bibliothèque universelle*, XIII, p. 585.—*Allgem. preuss. Staatszeitung*, 1822, p. 4017.—*Messager boiteux de Neuchâtel*, années 1814-1854.—*Feuille religieuse du canton de Vaud*, année 1834, etc.

PIERRE CARTIER.

Pierre Cartier, pasteur à la Chaux-du-Milieu, savant géologue du siècle passé, a écrit une *Lettre à M. Jalabert sur l'origine des pétrifications qui ressemblent aux corps marins*, insérée dans les *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des pétrifications*, La Haye, 1742, pages 53-94, et dans le *Traité des pétrifications* de Bourguet. — Cette lettre fut vivement critiquée par le savant auteur de la *Bibliothèque raisonnée*, (t. xxx, p. 140-170). Cartier lui répondit dans le *Mercure suisse* du mois de mai 1755. On trouve encore de lui, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des pétrifications*, une *Lettre sur les fossiles*, (p. 129-132), et plusieurs articles dans le *Journal helvétique*. Le 6 juillet 1752, il envoya à Zurlauben une notice contenant une analyse raisonnée du manuscrit de Baillods sur les guerres de Bourgogne, qui se trouve insérée dans l'*Histoire*

militaire des Suisses au service de France. Haller en donne également un extrait. Pierre Cartier était en relation avec la plupart des grands naturalistes de la Suisse, tels que Haller, Bonnet, Bernouilli, Bourguet, Gagnebin, etc. Il avait même quelque talent pour la peinture; c'est lui qui dessina toutes les planches du *Traité des pétrifications* de son ami Bourguet. Cet excellent homme, aussi savant qu'il était simple et modeste, aurait acquis une grande réputation au dehors, s'il avait publié le résultat de ses observations sur les fossiles du Jura et les curiosités naturelles de nos Montagnes, qu'il explorait chaque année avec une persévérance intrépide.

Sources. Haller, *Bibliothek*, V. N° 244. — Zurlauben, *Hist. militaire des Suisses*, VIII, p. 550-555. — *Journal helvétique*, mai 1755. — *Bibliothèque raisonnée*, t. XXX, p. 140-170. — Mémoires, mss. du siècle dernier, etc., etc.

DAVID CHAILLET.

David Chaillet, fils de Guillaume Chaillet, bourgeois de Neuchâtel, prêchait à Lyon en 1565. Il fut secrétaire de l'ambassade envoyée à Turin, au mois de février 1566, de la part des princes protestants de l'Allemagne, et plus spécialement des princes électeurs palatins de Saxe, en faveur des Vaudois. Il composa, en 1566, un *Traité de la fin et usage des miracles et de la conception de la Vierge-Marie en péché originel, contre l'opinion de l'Eglise romaine*, 1566, in-8°. Il dit, dans la préface de cet ouvrage, qu'on lui avait remis l'histoire des Jacobins brûlés à Berne, pour la mettre au net et en langage intelligible. De Bure, dans sa *Bibliographie*, volume de la Jurisprudence, dit que cette traduction de David Chaillet est très-recherchée et difficile à trouver. En voici le titre: *Recueil entier des procédures tenuës à Berne contre quelques Jacopins, exécutez de mort pour leur sorcellerie et meschancetez horribles, l'an MDIX, de nouveau traduit de l'allemand de Nicolas Manuell, citoyen de la dicte ville de Berne, èsquelles sont accouplez les cordeliers d'Orléans, en pareilles impostures et exécutions, duquel le siège de l'Antechrist de tout temps s'est emparé.*

David Chaillet avait épousé Isabeau, fille de Jean Perrochet, con-

seiller d'Etat et maire de la Côte; il fut pasteur à Corcelles, de 1569 à 1574; à Colombier de 1574 à 1577, et enfin à Neuchâtel de 1577 à sa mort, arrivée en 1591. Il est l'auteur d'une lettre latine, souvent réimprimée, sur *le déluge arrivé en la ville de Neufchâstel le huitième jour d'octobre de l'an du salut 1579, par le débordement du Seyon*. Cette lettre, écrite avec élégance, et adressée à Musslin (Musculo), pasteur à Berne, renferme des détails fort intéressants sur ce débordement terrible qui compromit sérieusement l'existence de la ville de Neuchâtel. On peut la lire dans le *Journal helvétique* de Chaillet, dans le *Musée historique de Neuchâtel et Valangin* du professeur Matile, et dans le *Conservateur suisse* du doyen Bridel.

Sources. Gilles, *Histoire ecclésiastique des Vallées Vaudoises*, p. 211-217. — Haller, *Biblioth. Helvét.*, t. III, p. 25. — *Le livre des Cures de Neuchâtel et Valangin*, mss. — De Bure, *Bibliographie*, article Jurisprudence. — Haag, *La France protestante*. — Barbier, *Dictionnaire des anonymes et pseudonymes*, etc., etc.

HENRI-DAVID DE CHAILLET.

La famille de Chaillet d'Auvernier appartient à l'ancienne bourgeoisie de Neuchâtel. Un des ancêtres du pasteur dont nous allons parler, *Abraham Chaillet*, fut anobli, en 1670, par la princesse Anne de Bourbon, duchesse de Longueville, régente du comté de Neuchâtel, qui le nomma maire de la Côte. Il avait épousé Marguerite de Bariller. Ses descendants ont donné plusieurs conseillers d'Etat. *Jean-Henri de Chaillet* était conseiller d'Etat et gentilhomme ordinaire du roi Frédéric-Guillaume 1^{er}, en 1727. Plus tard cette famille se divisa en deux branches. La première formée par *Jean-Frédéric de Chaillet*, lieutenant-colonel au service de la maison de Savoie et ensuite conseiller d'Etat, fils de noble *Jean-Henri de Chaillet*, conseiller d'Etat et maire de la Côte, et de N. Favarger, lequel mourut en 1779. Il avait épousé Elisabeth de Chambrier, fille de noble Samuel de Chambrier, conseiller d'Etat et procureur-général, et de Marguerite de Chambrier, dont il eut deux fils: 1^o *Jean-Frédéric de Chaillet*, capitaine au service du roi

de France, chevalier de l'ordre du Mérite, non marié en 1796; 2° *Georges de Chaillet*, négociant, marié à N. de Mezerac, dont il n'a pas eu d'enfants.

La seconde branche fut formée par *Samuel Chaillet*, pasteur de Serrières et de Peseux, puis de Saint-Aubin; il avait épousé Barbe Tribolet, fille de David Tribolet, conseiller d'Etat et avocat-général, et de Marguerite-Catherine Matthey, qui lui donna deux fils, dont l'un, *Henri-David de Chaillet*, a été un des hommes les plus remarquables de notre pays.

Henri-David de Chaillet est né en 1751, à la Brévine, où son père était pasteur. Il fut consacré au saint ministère le 8 août 1772. Doué à un rare degré d'une âme forte et ardente, d'un caractère énergique et d'un esprit d'une vaste étendue, il cultiva dès ses jeunes ans ces qualités naturelles par une application infatigable, le travail le plus opiniâtre, et ne cessa de les développer et de les mûrir ensuite par l'étude et la méditation; aussi fut-il appelé au poste important et difficile de pasteur de Neuchâtel, à l'âge de 38 ans (de 1789 à 1801). Sa vie s'est écoulée paisiblement dans notre pays, en remplissant consciencieusement ses devoirs pastoraux, consacrant ses loisirs aux lettres qu'il cultiva avec un grand succès. Il ne tarda pas à s'élever au rang des premiers prédicateurs, par un genre d'éloquence qui lui était propre, où se peignait la trempe vigoureuse de son génie original et austère, et dont il faisait ressentir les traits en chaire par une action pleine de chaleur, de mouvement et d'autorité.

De tous les hommes, à la fin du XVIII^e siècle, qui cultivèrent les lettres à Neuchâtel, le plus original et le mieux doué fut assurément Henri-David de Chaillet. Le *Journal helvétique*, depuis la mort de ses fondateurs, de Bourguet surtout, ne faisait plus que végéter, entre autres dans la période de 1750 à 1775, et avait dû céder la plume à une polémique serrée de brochures parfois très-vive. Tous les bons articles sur l'histoire, les antiquités et la littérature nationale avaient disparu. A leur place, les éditeurs inséraient une masse d'articles insipides; ce journal n'avait plus guère de Suisse que le nom¹. M. Chaillet trouva moyen de rajeunir cette feuille

¹ On aura une idée du recueil par la nomenclature de quelques-uns des articles qui le composaient: Discours sur cette sentence de Salomon: *Il n'y a rien*

périodique qui se mourait, au moyen d'articles de critique littéraire, frappés au coin du bon sens et du goût. Plusieurs de ces morceaux sont des modèles. Nous citerons comme exemple l'article sur l'édition de luxe si recherchée des bibliophiles, que Sinner, bibliothécaire de Berne, donnait en 1780, de l'*Heptamevon de Marguerite de Navarre*; tous les articles sur la première édition complète des œuvres de Jean-Jacques Rousseau, entre autres ceux sur les *Confessions*; les réflexions sur le beau dans les arts, à propos des œuvres de Falconet; les analyses du théâtre de Shakespeare; des poésies de Delille, de Wieland, des premiers ouvrages de M^{me} de Genlis, du Tableau de Paris et des drames de Mercier.

M. Chaillet avait pour collaborateur à Paris, Grimod de la Reynière, avocat au Parlement, qui s'est acquis plus d'un genre de célébrité. Grimod était venu en Suisse à la suite de quelques difficultés, que la bizarrerie de son caractère lui avait suscitées avec des conseillers au Parlement pour affaires disciplinaires. Riche, spirituel, il avait partout été bien reçu, et s'était lié avec les gens lettrés du pays. Il professait une grande estime pour M^{mes} de Charrière et de Montolieu et pour M. de Chaillet. De retour à Paris, Grimod se chargea de rendre compte, dans le *Journal helvétique*, des spectacles et de toutes les nouveautés dramatiques. Il prit le titre en quelque sorte officiel de correspondant de ce recueil pour la partie des spectacles, et il s'acquittait de sa mission avec zèle et esprit. C'est par lui que M. Chaillet connut Retif de la Bretonne, autre original, pour lequel il affecta dans son Journal une prédilection qui frise le paradoxe et qui a souvent été reprochée à ce critique d'un goût irréprochable. *Le Rétif* était le faible, le travers du ministre Chaillet, et Benjamin Constant, dans sa correspondance avec M^{me} de Charrière, le lui reproche vivement et spirituellement.

Mais M. Chaillet était passablement gêné par les entraves que

de nouveau sous le soleil. — Vers tendres d'un jeune capucin à une demoiselle. — Histoire anglaise, ou manière de corriger une méchante femme. — Lettre sur les couches de l'infante de Parme. — Histoire du marquis d'Argens et de M^{lle} Cauchois. — Remarques sur les sépultures. — Le limonadier dupé, histoire galante. — Lettre sur les procès qui affligent les habitants des bords du Léman. — Jésus-Christ, remède universel aux maladies de l'âme. — Corydon et Daphné. — Ode sur la tolérance. — Essai sur le serment. — Voyage de Sophie en Saxe. — Essai sur la typométrie. — Lettres sur les équivoques de la langue hébraïque. — Extrait de Spartacus. — Le sauvage à Paris. — Chansons, énigmes, etc.

lui apportaient les éditeurs du *Journal Helvétique*, auxquels il était obligé de soumettre ses articles. Il laissa donc mourir de sa belle mort ce recueil et le fit reparaitre incessamment, en 1782, sous le titre de *Nouveau Journal Helvétique, ou Annales littéraires et politiques de l'Europe et surtout de la Suisse*. Devenu maître absolu du Journal, il élagua toutes ces pièces médiocres et insipides dont le public était fatigué, et commença une ère nouvelle de bonne littérature et d'articles de la plus saine critique. Il avait pris pour devise de son Journal cette sentence latine : *Non fumum ex fulgore, sed ex fumo dare lucem cogitat*, qu'il paraphrase un peu librement en ces termes : *Il se met beaucoup moins en peine de faire un brillant prospectus que de tenir exactement ce qu'il a promis*. Il fut le premier à révéler le mérite littéraire des *Voyages de de Saussure dans les Alpes*. Sa critique de ce livre célèbre est très-originale. De Saussure avait cru devoir adresser en passant quelques phrases de remerciements et de flatteries aux personnes qui l'avaient accueilli et secondé dans ses excursions aux environs de Neuchâtel. Le journaliste le remercie, mais d'une manière assez ironique :

« M. de Saussure, dit-il, a parlé fort avantageusement de notre petite ville, où il y a, assure-t-il, très-bonne compagnie et beaucoup de gens de lettres... Très-bonne compagnie, soit; mais beaucoup de gens de lettres! Où donc M. de Saussure les a-t-il trouvés?

» Il en est jusqu'à trois que l'on pourrait nommer.

» L'ingénieux auteur du *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*, M. de Sinner, qui a passé plus de deux jours à Neuchâtel, dit au contraire : « Il n'est guère question aujourd'hui de science à Neuchâtel; on songe à gagner de l'argent ou à le dépenser. » — Lequel croirons-nous des deux voyageurs? J'en suis très-fâché, mais vous savez mieux que moi que c'est le dernier qui a raison. »

Madame de Charrière, pendant son long séjour à Colombier, exerça une influence littéraire très-réelle à Neuchâtel : elle fit école. Plusieurs magistrats doués de talent et d'instruction, mais qui sans elle n'auraient peut-être pas cultivé les lettres aussi assidûment, profitèrent de ses conversations et de ses conseils. Nous citerons parmi ses amis M. de Chambrier d'Oleyres, ministre de Prusse à

Turin, M. de Sandoz-Rollin, M. César d'Yvernois, maire de Colombier, auteur de plusieurs charmantes poésies. M. Chaillet était un admirateur passionné de cette femme d'esprit. Elle avait publié, en 1784, un volume anonyme sous le titre de *Lettres Neuchâtelaises*, un petit chef-d'œuvre qui a pris aujourd'hui une place distinguée dans la littérature du siècle dernier, dans lequel se trouvait une fine critique des défauts de la Société Neuchâteloise. Qui n'a lu ce charmant ouvrage, auquel la critique de M. Sainte-Beuve est venue donner un lustre nouveau? Il serait parfaitement inutile d'en faire connaître le plan, la conception, la morale. Toute personne un peu lettrée a ce livre présent à la mémoire. Lorsque les *Lettres Neuchâtelaises* parurent, « grand orage au bord du lac et surtout dans les petits bassins d'eau à côté, » dit Sainte-Beuve. On ferait une bibliographie de toutes les réponses satiriques auxquelles ce court roman épistolaire donna lieu. Malgré la mauvaise humeur et la susceptibilité des coteries, le livre eut du succès; mais on ne pardonna pas à son auteur. Dans une seconde édition des *Lettres*, M^{me} de Charrière plaça quelques vers en guise d'apologie:

Peuple aimable de Neuchâtel,
 Pourquoi vous offenser d'une faible satire?
 De tout auteur c'est le droit immortel,
 Que de fronder peuple, royaume, empire.
 S'il dit bien, il est écouté,
 On le lit, il amuse, et parfois il corrige.
 S'il a tort, bientôt rejeté,
 Il est le seul que son ouvrage afflige.
 Mais, dites-moi, prétendiez-vous
 N'avoir pas vos défauts aussi bien que les autres?
 Ou vouliez-vous, qu'éclairant ceux de tous,
 On s'aveuglât seulement sur les vôtres?
 On reproche aux Français leur folle vanité,
 Aux Hollandais, la pesante indolence,
 Aux Espagnols, l'ignorante fierté,
 Au peuple anglais, la farouche insolence.
 Charmant peuple Neuchâtelois!
 Soyez content de la nature;
 Elle pouvait, sans vous faire d'injure,
 Ne pas vous accorder tous les dons à la fois.

Ces vers gracieux et flatteurs ne raccommoquèrent rien, et furent regardés comme une ironie de plus par le gros de la société. Mais

M^{me} de Charrière eut aussi ses partisans, ses amis et ses défenseurs. Ils formèrent autour d'elle un petit cercle d'élite, qu'elle se plût à instruire, à amuser, à former. Bientôt ce cercle forma école. Pour la hardiesse des pensées, pour la manière d'écrire, il se distingua de tous les alentours. C'est dans ce sens que l'influence de M^{me} de Charrière a été grande dans la Suisse française.

M. Chaillet, dont la critique était aussi originale que juste et spirituelle, osa prendre la défense des *Lettres Neuchâtelaises*. On nous saura gré de citer un fragment de cet article, qui donnera une idée des critiques du rédacteur du *Nouveau Journal helvétique*, et de la finesse de ses saillies :

« Ces pauvres *Lettres Neuchâtelaises*, comme elles ont été prises de travers, diversement jugées, censurées avec gravité, blâmées avec aigreur, critiquées avec prévention!.... Ce n'est qu'une bagatelle assurément, mais c'est une très-jolie bagatelle; il y a de la facilité, de la rapidité dans le style, des choses qui font tableau, des observations justes, des idées qui restent; il y a dans les caractères cet heureux mélange de faiblesse et d'honnêteté, de bonté et de fougue, d'écart et de générosité, qui les rend à la fois attachants et vrais; il y a une sorte de courage d'esprit dans tout ce qu'ils font, qui les fait ressortir, et je soutiens qu'avec une âme commune on ne les eût point inventés. Vous parlez de la méchanceté des *Lettres Neuchâtelaises*. Eh! c'est une critique bienveillante qui ne tombe que sur des choses légères, qui nous accorde *officiosité, sociabilité, charité, talents*, que voulons-nous de plus? On dit, il est vrai, que nous n'avons pas trop de lumières, que nous ne connaissons guère les grandes passions.... Mais par hasard, y prétendrions-nous? On rit un peu de notre train de vendange, de nos conversations sur la vente, de ce que le même nom est commun à un conseiller d'Etat et à un pâtissier; on en rit, mais sans humeur, sans acreté, sans aigreur. Pourquoi cela nous fâche-t-il? Quel tort cela nous fait-il? Mais, dit-on, qu'avait-on besoin de relever tout cela?... Et qu'était-il besoin de n'en rien dire? Qui savait que ces remarques légères pussent être offensantes? Qui se doutait que ces minuties fussent si sacrées? Heureuse la nation dont il n'y aurait rien de plus à dire! — Eh! pourquoi parler de nous? dit-on encore. — Pourquoi non? vous dis-je. Quand on a de l'esprit, de la

vivacité, de la franchise, de la gaieté et je ne sais quel courage; quand avec cela on se sent bien disposé à l'égard de ceux dont on parle, on croit pouvoir se laisser aller, dire tout ce qu'on pense. On se trompe: avec ce caractère on passera presque toujours pour méchant. Aussi, quand on me dit que quelqu'un est méchant, je n'en crois rien pour l'ordinaire, et cela me donne plutôt bonne opinion de son esprit, de l'énergie et de la vérité de son caractère, que mauvaise opinion de son cœur.

» Nous nous sommes donc fâchés et si bien fâchés (ce qui m'a paru fort plaisant), que des vers gracieux et même flatteurs pour nous, placés par l'auteur à la suite d'une seconde édition, ont été mal pris et regardés comme une ironie. Est-il donc si clair qu'on ne puisse rien nous dire d'obligeant que dans le but de se moquer de nous?

» Un petit conte pour finir. — J'ai lu quelque part qu'un anglais ayant écrit sur le gouvernement de Danemark, l'ambassadeur Danois reçut ordre de demander que l'indiscret écrivain lui fut livré. Je n'ai pas ce pouvoir, répondit Georges II; mais je vous promets de dire cela à l'auteur, il pourra faire usage de ce trait pour une autre édition. Mes chers compatriotes ne nous mettons pas en colère à la danoise. L'auteur et les fâchés se seraient, je le comprends volontiers, passés de mon arbitrage; mais il m'a pris un petit accès de la manie de Dandin; j'ai voulu juger. »

Un des malheurs de M. Chaillet a été de n'avoir jamais eu autour de lui des hommes qui pussent lutter avec lui, et de ne jamais avoir été appelé à essuyer des contradictions. Trop supérieur à ceux qui avaient des rapports avec lui, il s'était fait un peu trop une habitude de voir tout plier devant lui. L'éducation d'un homme n'est pas complétée, s'il n'a pas des contradicteurs. M. Chaillet avait l'esprit remarquablement juste, d'une grande justesse et d'une grande finesse tout ensemble; et cependant il soutenait quelquefois des paradoxes insoutenables, ce qui ne lui serait pas arrivé s'il n'avait pas été habitué à ce que ses nombreux admirateurs adoptassent ses opinions, simplement parce qu'elles étaient les siennes, par préjugé d'autorité. C'était surtout pour ses disciples que ses décisions étaient infaillibles et sans appel. Le prestige qu'il exerçait sur eux, était justifié par la haute supériorité de ses enseigne-

ments. Il a eu bien des genres de supériorité, mais on pourrait dire avec raison que la plus grande a été celle de l'enseignement. Son fauteuil semblait l'inspirer. Ses idées et ses expressions coulaient de source; il n'hésitait jamais et ne reprenait jamais ses expressions. Il parlait le latin avec une facilité et une pureté remarquables.

L'on admirera surtout sa facilité, quand on réfléchira à la variété de ses leçons. Il enseignait les langues anciennes, la rhétorique, la philosophie, la théologie dans la plupart de ses branches. Pendant bien des années, on le vit aller d'Auvernier, où il habitait, faire au collège de Neuchâtel les examens du grec, du latin, de la grammaire française, de la littérature, etc. On ne pourrait dire le nombre d'idées nobles, justes, frappantes, ingénieuses, de pensées pieuses, délicates, fines, profondes et élevées mises en circulation dans notre pays, parmi les ecclésiastiques surtout, par M. Chaillet, qui a été comme un semeur dans le champ des études. Comme nous l'avons dit, il a déposé ses idées littéraires dans le *Journal Helvétique*. Le traducteur d'Homère, Bitaubé, lui a rendu une éclatante justice, et l'a placé bien haut dans l'échelle des critiques, quand il dit dans sa préface de l'*Odyssée*:

« J'ai vu dans les deux extraits de ma traduction de l'*Iliade*, qui forme les cahiers III et IV du *Journal littéraire et politique de l'Europe, et principalement de la Suisse*, que M. Chaillet a pris la peine de confronter cette traduction entière avec l'original, travail qui marque son goût pour Homère, et qui m'est honorable. Je n'ai pas l'avantage de connaître personnellement M. Chaillet, mais il est du petit nombre de ces hommes dont l'âme se peint dans leurs écrits, et avec lesquels on croit vivre quand on les lit. Je travaillais à l'*Odyssée*, lorsque je vis ces extraits: ils sont très-flatteurs pour moi; mais loin de me porter au relâchement, plusieurs observations excellentes qu'ils contiennent, l'estime si sentie de M. Chaillet pour Homère, n'ont fait qu'ajouter à mon zèle pour vaincre les difficultés de mon entreprise. Je lui disais quelquefois en moi-même: « Vous que ce poète enflamme, car vous l'avez peint comme un homme qu'il inspire, tenez, prenez ma place, et vous asseyant sur le trépied, soyez son organe. »

M. Chaillet savait son Homère par cœur. Ses livres d'affection, il

les lisait et les relisait sans cesse. Il se plaignait de ne plus rien trouver de nouveau à lire; il ne lisait que ce qui était marqué au bon coin. La lecture des journaux, qui occupe actuellement tant de place dans la vie, n'en occupait aucune dans la sienne. Il tenait à savoir à fond. Il ne se bornait pas à lire les livres de sa bibliothèque, il y faisait des annotations, qui auraient, si on les recueillait, une certaine utilité et, en tout cas, un grand intérêt.

M. Chaillet, ayant publié un grand nombre de sermons, nous devons l'envisager ici comme prédicateur. Son vrai mérite, sous ce rapport, est d'avoir une âme ardente et un vaste fond de piété, uni à une grande sensibilité, qu'il communiquait aisément à ses auditeurs. Nourri de la lecture des anciens et rempli d'admiration pour le stoïcisme, il a voulu sanctifier cette disposition en lui donnant pour base le christianisme, c'est-à-dire le renoncement et la soumission à la volonté de Dieu. Cette idée est celle d'un homme supérieur, qui a de grandes vues; et cette idée il la ramène dans presque tous ses discours, non pas à la manière de Juventin, pasteur à Genève, qui ne prêchait presque que la résignation. M. Chaillet traite au contraire successivement toutes les vérités de la religion, il n'en laisse aucune en arrière, mais il a soin dans tous ses sermons de faire entrer quelque réflexion relative à son dogme favori. C'est ainsi que Saurin prêchait rarement sans dire un mot de la nécessité des bonnes œuvres; c'est ce qu'il répétait sans cesse, parce que les Hollandais avaient des opinions très-relâchées sur cet article: aussi triompha-t-il de l'hérésie qu'il avait si fort combattue, comme il en félicite son troupeau à la fin d'un sermon qui se trouve dans un des derniers volumes.

Un autre mérite qu'on ne peut contester à M. Chaillet, c'est de penser et de s'exprimer d'après lui. Il n'a pas le style brillant de Durand, mais il a une manière de penser et de sentir qui lui est propre; il ne ressemble qu'à lui-même; il n'imité personne. Tous ses sermons sont émaillés de fleurs et d'images empruntées à ses poètes favoris, lorsqu'elles lui ont paru grandes et naturelles. Il peint d'après Homère la stérile étendue des vastes mers, et d'après Milton la lumière naissante s'échappant du sein des ténèbres. Il dérobe à Thomson, à Gessner, aux grands peintres de la nature, divers traits qu'il fait entrer dans la composition de ses tableaux.

Le plus grand nombre de ses images lui appartiennent cependant. Il cite rarement l'Écriture sainte, et ne témoigne la vénération profonde dont il est pénétré pour ce livre divin, que par des allusions heureuses aux divers événements de l'Histoire sainte, et aux plus beaux passages des prophètes et des évangélistes. Il a donné lui-même une critique spirituelle de ses sermons dans le *Journal helvétique* : « Oui, dit-il, j'ai fait des sermons, et qui plus est c'est ce que je crois savoir le mieux faire. Je n'ai rien composé avec autant de soin, rien ne m'a tant coûté; j'y ai fait plus de dépense d'esprit en quelques pages que je n'en ai fait dans un cahier entier du Journal. J'ai étudié à fond la théorie de cette partie de l'éloquence, tout ce que j'ai lu et exprimé en ma vie, j'ai cherché à le tourner au profit de mes sermons : poètes, philosophes, entretiens, lectures, j'ai tout mis à contribution. Tout mon savoir, tout mon esprit, toute ma philosophie, toute mon âme est là, et qui voudra me connaître et savoir quelle est ma portée, n'a qu'à lire mes sermons. Ainsi lecteurs ayez l'indulgence de souffrir que je vous parle à mon aise de mes sermons :

» Navita de ventis, de tauris narrat arator;
Enumerat miles vulnera, pastor oves. »

Dans cet article, écrit avec la verve de son auteur, M. Chaillet donne d'excellentes règles aux prédicateurs, non-seulement sous le rapport moral de leurs discours, mais aussi au point de vue littéraire. « On ne croirait jamais, dit-il, quand on ne s'en est pas fait une étude, combien la tournure, qui semble n'être presque rien, donne ou ôte à la pensée : c'est comme le secret de l'ajustement. Retranchez ce mérite à La Bruyère et ses *Caractères* sont gâtés. » M. Chaillet, en effet, en composant, a soin d'éplucher scrupuleusement tous ses termes pour n'en employer aucun qui ne puisse être parfaitement compris du moins éclairé de ses auditeurs, de l'artisan, du villageois, de l'enfant même.

On pourrait lui reprocher un style trop coupé, semblable à celui de Tacite : ce n'est pas qu'il ne fasse souvent de longues phrases, mais elles sont composées de courtes incisives, qui ne sont pas favorables au nombre et à l'harmonie. Il a toujours le mot propre, mais son style manque d'abondance; il est plus fait pour être lu

tranquillement que pour être déclamé. Les pensées n'ont pas toujours le degré de développement nécessaire pour être bien saisies de la multitude; on pourrait peut-être aussi lui reprocher de donner souvent plus d'assertions que de preuves, de ne pas toujours appuyer ce qu'il avance sur des raisons, de là vient qu'on l'a accusé quelquefois d'exagération, peut-être sans cause; mais il s'en plaint lui-même, puisque dans son *Sermon sur la porte étroite*, il dit: « Ne s'obstinera-t-on point encore à ne voir dans cette doctrine que ma manière particulière de penser? » Il faut avouer que quelquefois sa manière de voir est différente de celle des autres; il peut avoir raison, mais au moins quand on propose des idées nouvelles, on n'a pas le droit d'exiger d'être cru sur parole; on doit apporter de bonnes preuves de ce qu'on avance, et c'est ce qu'il ne fait pas toujours. Malgré ces défauts, M. Chaillet est un des meilleurs prédicateurs que la Suisse ait fournis, et nous lui donnerons volontiers la louange qu'il a donnée à Osterwald: « Il est l'orgueil de nos chaires; » mais il ne faut pas l'imiter en tout.

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler;
Et ce n'est point du tout la prendre pour modèle
Que de branler la tête et de cracher comme elle.

Il est impossible d'imiter son style; son ton, sa manière, tout cela ne convient bien qu'à lui; d'ailleurs ce qui le caractérise, c'est d'être original et de ne ressembler à personne, et par conséquent l'on peut dire que ceux qui s'étudient le plus à lui ressembler et qui croient approcher de lui, par cela même qu'ils l'imitent, prouvent qu'ils n'ont pas avec lui le moindre rapport, et que leur caractère est fort éloigné du sien.

M. Chaillet, si distingué comme prédicateur ne l'était pas comme pasteur. Il était médiocre dans l'exercice des fonctions pastorales, peut-être par suite de sa timidité. Mais il possédait mieux que personne le don d'enseigner, et prenait plaisir à communiquer aux autres ce qu'il savait si bien lui-même. Les leçons qu'il a données aux étudiants du pays, sur les diverses branches de leurs études, étaient, disent-ils, les meilleures qu'ils aient reçues, par la netteté des idées, la lucidité des principes, la solidité des raisonnements, et

sa manière lumineuse et précise de les énoncer. Son influence, qui s'est étendue jusqu'aux pasteurs nés en 1797 et 1798, a été très-salutaire. Vivant dans un temps où les idées de la philosophie voltairienne et des encyclopédistes avaient gagné beaucoup d'intelligences, son but unique fut de défendre les principes de la religion révélée; jamais il ne laissa les exagérations prendre la place de la vérité. Dans sa brochure sur la simplicité chrétienne, il a pris pour épigraphe un vers latin, qui signifie: *On pêche entre les murs de Troie et hors des murs*. S'il a toujours signé ses ouvrages: *servi-* / *teur de Jésus-Christ*, c'était avec une intention formelle et positive. Il voulait faire par là une profession de foi chrétienne à une époque où elle signifiait: Il faut bien se garder de s'en tenir à la religion naturelle; et quelque chose de semblable à cette parole adressée plus d'une fois à des personnes qui lui rendaient visite: « Il faut toujours en revenir à l'amour de Jésus-Christ. » Les livres de sa bibliothèque portent tous, en même temps que son jugement: *Christi servus*; quelquefois avec une variante telle que celle-ci: *ex indole ut ex officio*. Il a toujours tenu haut élevé le drapeau de la foi, et c'est une des causes qui n'ont pas permis au rationalisme d'avoir des partisans dans le clergé neuchâtelois. M. Chaillet avait fait une partie de ses études à Genève, où il avait été en relation avec le philosophe Bonnet, et où il avait appris de lui à envisager le christianisme comme la plus sublime philosophie.

Dans la notice publiée en 1860 par un des disciples de M. Chaillet, dans l'*Almanach de Neuchâtel*, on trouve un parallèle très-juste de son caractère avec celui de J.-F. Osterwald, l'auteur des *Arguments et Réflexions sur la Bible*. « Osterwald est infiniment plus connu, dit-il, que Chaillet: il a laissé bien plus d'ouvrages; M. Chaillet n'a guère laissé que des sermons et des articles de critique littéraire. C'est la raison, la haute raison qui dominait dans la prédication de l'un; c'est la sensibilité et l'imagination qui dominaient dans celle de l'autre. Leur capacité était peut-être égale, leur talent s'élevait aussi haut. S'ils ne pouvaient être appelés *hommes de génie*, ils ont été souvent près de cette élévation, et l'ont atteinte quelquefois. Osterwald a été *toujours* homme supérieur, Chaillet, très-souvent homme supérieur, *toujours* homme d'esprit, ce que n'était pas Osterwald. L'un avait composé un nombre infini de sermons;

† On ne dira pas ^{ici} tel maître - tel valet (mot de M^{me} de G. en voyant le titre sur un volume de sermons de Chaillet).

l'autre un très-petit nombre, mais travaillés avec le plus grand soin. Ni l'un ni l'autre n'ont jamais prêché de méditation. Ils n'ont eu ni l'un ni l'autre le titre de professeur, mais ils en ont eu l'un et l'autre, à un haut degré, la capacité; plus que cela, ils ont été pour leur ville comme une académie. On a dû à l'un le réveil d'une foi active et morale, de la *piété*, dans un temps d'orthodoxie scholastique et morte; l'autre fit des efforts incessants pour sauver la foi, au temps de l'incrédulité voltairienne. La vie de l'un n'a pas été aussi absolument à l'abri de tout reproche que celle de l'autre. Osterwald fut un homme plus complet. On peut faire un reproche à l'un de n'avoir pas rendu assez justice à son prédécesseur.»

M. Chaillet a conservé jusqu'à sa fin toute la vigueur de son intelligence, tout le brillant de son imagination, et le même besoin de consacrer son temps aux lettres, à la prédication et à l'enseignement. La mort de cet homme remarquable a été extraordinaire comme lui. Un soir, en revenant de voir son ami le pasteur Galot, il avait pris imprudemment un sentier qui se dirige de Peseux à Auvernier, et avait fait une chute dans une fosse pleine d'eau; ses cris ne furent entendus qu'au bout d'un certain temps. Il était trop tard, le coup était porté. Il conserva toutes ses idées pendant le peu de temps qu'il vécut encore; enfin il expira, le 30 octobre 1823, dans sa 72^{me} année. M. de Bellefontaine, pasteur aux Verrières, lui fit cette épitaphe, qui a été gravée sur son tombeau :

Cœur simple, esprit sublime, éclairé, plein de zèle,
Du Maître qu'il servit il fit aimer les lois;
De sa volonté sainte, interprète fidèle,
Dieu semblait l'inspirer et parler par sa voix.

Voici le catalogue des écrits de Henri-David de Chaillet :

I. *La Subordination*, sermon prononcé à l'occasion de la mort de Frédéric-le-Grand, à Colombier, comté de Neuchâtel, sur 1 Pierre II, 8. Neuchâtel 1786. in-8°, 57 p.

II. *Sermons sur les dogmes fondamentaux de la religion naturelle*, suivis de celui sur la subordination, prononcés en septembre 1786, à l'occasion de la mort du Grand-Frédéric. Neuchâtel, Fauche Borel, 1787, in-8°, 2 vol.

III. *Discours qui a obtenu l'accessit au jugement de l'Académie de Besançon, sur la question proposée pour le prix d'éloquence, en 1788 : Le génie est-il au-dessus de toutes règles?* 1789, in-8°.

IV. *Sermon sur la nécessité et le but de la prédication.* Neuchâtel 1789, in-8°.

V. *Sermon sur les devoirs domestiques en général.* Neuchâtel 1812, in-8°.

52 pages.

VI. *Sermon sur la débonnairété,* in-8°.

VII. *De la simplicité de la doctrine chrétienne,* à M. Cellerier, pasteur à Saigny. Neuchâtel 1819, in-8°, 48 p.

VIII. *Sermons sur divers textes de l'Écriture-sainte, suivis de quelques oraisons funèbres.* Neuchâtel, chez Fauche Borel, in-8°, t. I^{er} 1797; t. II 1810; t. III 18..; t. IV 1822; t. V 1822.

Quelques-uns de ces sermons ont été traduits en allemand.

IX. *Les derniers sentiments d'un chrétien.* 1822, in-8°.

Il y a ajouté une longue et savante dissertation sur le mérite de l'ouvrage et sur les dangers du prosélytisme.

X. *Sermon prononcé à Neuchâtel le 3 mars 1795.* Neuchâtel 1795, in-8°.

XI. *Oraison funèbre de M. Mieg, docteur-médecin, prononcée à Colombier.* Neuchâtel 1815, in-8°.

XII. *Journal helvétique.* M. Chaillet a rédigé un grand nombre d'articles dans ce journal, jusqu'en 1780. Il le fit reparaitre de 1781 à 1785, sous le titre de *Journal helvétique ou Annales littéraires et politiques de l'Europe, et spécialement de la Suisse*; et en 1784, sous le titre nouveau de *Nouveau Journal de littérature et de politique de l'Europe et surtout de la Suisse*. Il fut presque le rédacteur exclusif de ce recueil mensuel.

On doit encore à M. Chaillet la publication des *Sermons de Louis-Frédéric Petitpierre* (Neuchâtel 1792), qu'il a fait précéder d'une préface remarquable. C'est lui qui a été l'éditeur de la traduction de *la Messiade* du même auteur; il l'a fait précéder d'une introduction fort intéressante. En 1781, il publia, d'après les notes trouvées dans les papiers de F.-O. Petitpierre, pasteur à la Chaux-de-fonds, un *Plan de lecture de l'Écriture-sainte*, où l'on trouve des idées et des réflexions originales de M. Chaillet. Il est aussi l'éditeur du *Mémoire sur le dessèchement du marais de la Sagne et des Ponts*, couronné par la Société d'Émulation patriotique, et composé, en 1725, par Ch.-F. Mathey du Locle. M. Chaillet a refondu et corrigé ce Mémoire très-défectueux.

Sources. *Notices généalogiques* du baron d'Estavayer, t. XI. — *Mélanges Helvétiques* des années 1787—90, Bâle 1792, p. 484. — *Geistliche Reden, nach dem Französischen frei bearbeitet*, von L.-E. Eichorius, etc., Leipzig 1797, in-8°. — *Études sur l'histoire littéraire de la Suisse française au XVIII^e siècle*, par E.-H. Gaullieur, p. 156, 181-185. — *Messenger boiteux de Neuchâtel*, 1824, 1860. — *Histoire de la prédication*, mss. par M. de Bellefontaine. — Sayous, *Le XVIII^e siècle à l'étranger*, II^e partie, chap. XVI. — *Journal helvétique*, 1778—1784. — Bitaubé, *Préface de l'Odyssée d'Homère*. — *Le livre des cures des églises de Neuchâtel et Valangin*, article Neuchâtel. — *Recueil de Bibliographie Neuchâteloise*, mss. par F.-A.-M. Jeanneret. — Divers mémoires communiqués, etc.

JEAN-FRÉDÉRIC DE CHAILLET.

« Les notices que l'on publie sur la vie des hommes qui ont rendu des services aux sciences et aux lettres, se présentent avec des caractères bien différents, selon le degré de célébrité de ceux qui en sont l'objet. S'agit-il de ces hommes illustrés par de nombreux écrits et déjà en possession d'une réputation plus ou moins brillante, la notice ne doit guère s'occuper de faire connaître des travaux déjà célèbres, mais de faire comprendre comment l'homme à qui elle est consacrée a franchi les difficultés de la science, de montrer l'influence que ces travaux ont exercé, de stimuler la jeunesse par l'exemple de ses succès. S'agit-il, au contraire d'un de ces hommes modestes, qui, sans publier aucun ouvrage, ont servi à l'avancement des études par leurs recherches solitaires, par leurs communications à d'autres savants, par leur influence immédiate sur ceux qui les entourent, alors la notice biographique prend un caractère différent. Elle doit sauver de l'oubli certains travaux qui, sans elle, risqueraient d'être ensevelis avec leur auteur; elle doit montrer aux hommes simples et laborieux qu'après eux il arrive un jour de justice et de rémunération dont l'espoir pourra animer leur courage et soutenir leurs efforts. Ces notices ne peuvent être écrites que par ceux qui ont vu de près les travaux et suivi l'influence de l'homme qui en est l'objet, et souvent par ceux sur lesquels cette influence a pu s'exercer. »

Telles sont les lignes dont M. de Candolle a fait précéder la notice qu'il a consacrée à M. de Chaillet, son ami et son premier maître, et auquel nous empruntons en grande partie les pages suivantes. Nous avons puisé également plusieurs détails dans la biographie du capitaine Chaillet, lue par M. Ch-H. Godet, notre célèbre botaniste neuchâtelois, à la Société helvétique des sciences naturelles.

Jean-Frédéric de Chaillet naquit à Neuchâtel le 9 août 1747, de *Jean-Frédéric de Chaillet*, lieutenant-colonel au service du roi de Sardaigne, et ensuite conseiller d'Etat, et de Elisabeth, fille de noble Samuel de Chambrier, conseiller d'Etat et procureur-général. Son éducation fut dirigée d'abord vers les études classiques ordinaires, puis vers celle de la langue allemande, alors nécessaire pour entrer

dans les troupes suisses capitulées au service de France. A l'âge de vingt ans, il fut admis dans le régiment qui, du nom de son colonel, portait alors le nom de Jenner, et plus tard celui de Châteaueux. Il y servit honorablement jusqu'au 31 juillet 1791, qu'il donna sa démission après 24 ans de service. Il se retira avec le grade de capitaine, et fut décoré de la croix du Mérite militaire, qu'il refusa plus tard de renvoyer lorsqu'elle lui fut demandée comme condition de la conservation de sa pension de retraite. Pendant cette période de sa vie militaire, il fut successivement en garnison dans un grand nombre de villes de France, ce qui lui donna occasion de voir d'un œil observateur tout ce vaste royaume, et il assista, dans le commencement de la révolution, à plusieurs épisodes délicats ou dangereux. Mais si la vie militaire de M. de Chaillet ne doit guère nous occuper, puisqu'elle n'a aucun rapport avec la vie scientifique qu'il embrassa depuis, il est juste de noter ici que ce fut dans les deux années (1784—1786) où il tint garnison dans l'île de Corse, que, frappé du contraste de la végétation de cette île avec celle de son pays natal, il sentit se développer en lui le goût de la botanique. Il est remarquable que malgré l'hétérogénéité de l'étude des armes et des plantes, il est sorti un certain nombre de botanistes distingués du rang des militaires, entre autres MM. de Lamark, du Petit-Thouars, Bory de Saint-Vincent, Mutel, Hardwicke, Vellely, Carmichael, de Welden, de Salis-Marschlins, etc. En temps de guerre, les voyages souvent lointains que les militaires sont appelés à faire; en temps de paix, l'oisiveté de la vie de garnison, sont les causes auxquelles il semble qu'on peut rapporter cette singularité apparente.

Rentré dans la vie civile à l'âge de quarante-quatre ans, M. de Chaillet se retira dans sa patrie et se voua dès lors tout entier à l'étude de la botanique, et surtout de la Flore de son pays natal. Il eut à vaincre d'assez grandes difficultés, et à un âge où d'autres commencent à aimer le repos, il fut obligé de se faire à lui-même son éducation scientifique. Isolé de tous les naturalistes, n'ayant jamais suivi de cours sur la botanique, dépourvu de tout autre moyen d'instruction qu'un petit nombre de livres, mais habitué par goût à observer, il se livra à l'étude des plantes avec un zèle et une sagacité remarquables. « Il étudia, dit M. Godet, les plantes du

canton de Neuchâtel avec une rare persévérance, et avec tant de succès que son nom est cité presque à toutes les pages des ouvrages des Candolle, des Persoon, des Fries, etc. Aucune végétation, si petite, si imperceptible qu'elle fût, n'échappait à sa sagacité. Tout était pour lui l'objet d'un persévérant examen, et aucune fatigue ne le rebutait quand elle pouvait le conduire à quelque découverte importante. C'est dans ce modeste cercle d'activité qu'il a passé quarante-huit années de sa vie. »

En peu d'années M. de Chaillet recueillit et classa avec soin toutes les plantes phanérogames du canton de Neuchâtel; puis il aborda cette classe si difficile de la cryptogamie, et ce fut à son étude qu'il consacra la plus grande partie de son temps pendant le reste de sa carrière. Il allait chaque été, tant que ses forces le lui ont permis, s'établir successivement dans diverses parties du pays pour en observer la végétation. Sa haute stature et l'extrême myopisme de sa vue l'obligeaient souvent, surtout lorsqu'il s'agissait des cryptogames, à herboriser presque couché sur le sol. Cette méthode lente et minutieuse d'observer lui faisait découvrir les moindres petites plantes, et jamais pays peut-être n'a été observé avec un soin aussi prodigieux. Les hivers étaient consacrés à étudier les collections amassées pendant l'été. Il observait ses plantes avec une rare patience; et ici la brièveté de sa vue, qui avait nui à ses herborisations, devenait au contraire un avantage, puisqu'elle lui permettait d'en voir les moindres organes avec plus de clarté. Il passait ses journées entières dans son cabinet, occupé à revoir ses récoltes de l'été, à les ranger avec ordre dans son herbier, à les comparer aux ouvrages des botanistes. Ce cabinet portait les traces de sa vie sédentaire: à force de s'y promener toujours dans la même direction de corps et d'esprit, le parquet y était usé en diagonale et témoignait par le sillon qui le traversait des habitudes de son maître. Il s'était fait à son usage une foule de registres divers de toutes les plantes décrites dans les livres qu'il possédait; et, grâce à leur lecture patiente et attentive, aux secours que ces registres lui prêtaient, et surtout à l'observation minutieuse des moindres plantes, il parvenait, malgré son isolement, à découvrir le plus souvent leur classe, leur nom et leur synonyme. Lorsque, malgré tous ses soins, il n'avait pu y parvenir avec certitude, il envoyait des échantillons

aux botanistes qui s'étaient occupés de ces objets, et parvenait ainsi à fixer ses doutes.

Ces communications avaient encore un autre but supérieur, il autorisait ses correspondants à publier dans leurs ouvrages les espèces qu'il avait découvertes et qu'il leur communiquait, accompagnées de notes précises et instructives. Ainsi on trouve son nom fréquemment mentionné dans les ouvrages classiques de Persoon, de Schærer et de Fries, pour la cryptogamie; de Gaudin et de Haller fils, pour les phanérogames de la Flore suisse. « J'ai moi-même, dit M. de Candolle, beaucoup profité de ces communications intéressantes, et je les ai fréquemment citées dans mes ouvrages. Pour donner une idée de l'importance de ces communications, je joins ci-après en note la liste des plantes alors inédites que M. de Chaillet a découvertes et qui ont été publiées par les botanistes auxquels il les avait envoyées. J'ai consigné l'indication de cent quarante-huit espèces, dont la découverte lui est due, et de deux cent trente-huit espèces rares, dont ses communications ont complété l'histoire. Certainement ces listes sont incomplètes, soit que quelques espèces m'aient échappé dans le recensement des auteurs, soit que quelques écrivains botanistes aient négligé de citer la source d'où ils avaient obtenu leurs échantillons; mais elles serviront cependant à constater les services rendus à la science par M. de Chaillet. Ces découvertes ont été faites sur un espace de terrain peu étendu et au centre des pays les plus souvent parcourus par les botanistes. »

Après avoir parlé des obligations personnelles qu'il avait à M. de Chaillet, M. de Candolle ajoute: « Son influence s'est fait encore sentir d'une manière spéciale, et qui tenait autant à l'aménité de son caractère qu'à la tournure de son esprit, par les excitations à l'étude de la botanique, qu'il donnait aux jeunes gens qui y témoignaient quelques dispositions. » Léon Henckel de Donnersmark a éprouvé cette influence bienveillante, et entre plusieurs Neuchâtelois, on peut citer MM. Louis Coulon père et fils, qui ont si puissamment contribué à fonder et à enrichir le beau musée d'histoire naturelle de la ville de Neuchâtel, et à M. Charles-Henri Godet, qui, après avoir étudié la botanique de la Crimée, a publié un *Traité des végétaux vasculaires* du canton de Neuchâtel, un *Traité des plantes vénéneuses du Jura neuchâtelois*, et une *Flore complète du Jura*, ouvrages

précieux et nécessaires aux savants qui s'occupent de botanique, et qui révèlent les connaissances mûries de l'auteur, aussi bien que son zèle et son amour pour la science qu'il a étudiée à fond. L'exemple de M. de Chaillet et ses encouragements ont heureusement influé pour répandre dans sa patrie le goût des sciences naturelles. ¹ La ville de Neuchâtel, par suite de cette direction, a fait dans ces derniers temps de nobles efforts en faveur des sciences, et M. de Chaillet les a encore secondés en léguant par son testament, au Musée, son herbier et ses manuscrits; à la Bibliothèque publique ses livres de botanique. Mais il convient de revenir encore sur le peu qu'il est possible de dire de la fin de cette vie, si pleine de travail et si vide d'événements.

Après plusieurs années, partagées entre ses études botaniques et les relations douces et amicales qu'il soutenait avec sa famille et une société bien choisie, la santé de M. de Chaillet, jusqu'alors forte et vigoureuse, commença à s'altérer. Une surdité dont il avait eu de bonne heure quelques symptômes, alla en augmentant, au point de lui rendre la conversation difficile; la brièveté de sa vue fit assez de progrès pour lui rendre pénible l'observation de ces plantes qu'il avait tant aimées. A l'âge de quatre-vingt-six ans il subit sur l'un de ses yeux l'opération de la cataracte; elle fut faite par le docteur Maunoir, avec la dextérité de cet habile praticien, mais elle faillit échouer par la pétulance du malade, qui lui dut cependant de pouvoir encore lire et même un peu observer jusqu'à la fin de sa vie. Sa vivacité, que l'âge n'avait point amortie, lui avait fait faire des chutes à la suite desquelles il avait eu un bras cassé, une cuisse déhanchée; enfin, ce qui est un malheur attaché à la vieillesse, la mort lui avait peu à peu enlevé la plupart de ses parents et de ses amis. « Je l'ai vu, dit de Candolle, dans ce triste état, conservant encore, à quatre-vingt-dix ans, toute la lucidité de son esprit et la vivacité de son caractère, travaillant encore autant qu'il le pouvait à cette science à laquelle il avait dû tant d'années heureuses, recevant un petit nombre d'amis et s'intéressant à toutes

¹ Parmi les naturalistes de notre pays qui, outre M. Godet, ont suivi avec distinction les traces de M. de Chaillet, on peut citer le capitaine Benoit des Ponts, MM. Leo Lesquereux, C. Nicolet, pharmacien à la Chaux-de-Fonds, Chappuis, à Boudry, etc. Nous ne parlons pas de MM. Agassiz et de Montmollin, assez connus par leurs travaux.

les idées qui avaient occupé sa longue carrière. Sa bonté, qui ressemblait un peu à celle du Bourru bienfaisant, ne se démentait pas dans cette position qui aurait rendu la morosité si excusable. Si l'on me permettait d'en citer une preuve un peu familière, je conterais qu'il avait l'habitude, chaque dimanche soir, de se faire coucher longtemps avant la nuit, afin de laisser à ses domestiques le temps de profiter des plaisirs de la soirée. Ce petit fait, qui peint toute une âme, m'a été conté les larmes aux yeux par l'une des personnes qui le soignaient. »

M. de Chaillet s'est éteint le 29 avril 1839, à l'âge de quarante-deux ans; et quoique cet âge avancé et ses infirmités lui eussent graduellement fait abandonner un grand nombre de relations, sa mort n'en a pas moins été vivement sentie par ce qui lui restait d'amis, et par ceux qui connaissaient les obligations que lui avaient et sa ville natale et la science de la botanique. Puisse l'exemple modeste de cet homme de bien, montrer aux amateurs de l'histoire naturelle, qui vivent loin des grands centres d'instruction, qu'ils peuvent encore servir utilement à l'avancement de la science!

M. Ch. Godet cite souvent son compatriote dans sa *Flore du Jura*. M. Gaudin a donné à une espèce de plantes le nom de notre botaniste: *Cirsium Chailletii*. M. de Candolle l'a donné à tout un genre d'arbres de l'Amérique méridionale. Ce genre, qui a obtenu les suffrages de tous les botanistes, est devenu le type d'une nouvelle famille les *Chailletiacées*. On trouve dans les *Annales du Musée d'histoire naturelle de Paris* (volume xvii, p. 153) un mémoire étendu sur le genre *Chailletia*, avec une planche. M. de Candolle, dans la *Flore Française*, dans la *Synopsis ou supplément de la Flore*, donne le catalogue de 77 espèces découvertes par M. de Chaillet, et 105 espèces mal connues, dont ses travaux ont éclairci l'histoire. Peerson, dans la *Mycologia europæa* (1822—1828), publie aussi, d'après Chaillet, 54 espèces nouvelles et 67 autres peu connues; Fries, dans son *Systema mycologium*, (1821—1832) lui a emprunté 18 espèces nouvelles et 36 imparfaitement décrites jusqu'alors; Scherer, dans son *Lichenum Helveticorum Spicilegium*, lui doit 29 espèces peu connues, trouvées en Suisse; et enfin Gaudin, dans sa *Flora Helvetica*, enrichit son ouvrage de deux espèces nouvelles, communiquées par notre botaniste, qui fut en correspondance avec

les savants du premier ordre, lesquels ont fait connaître son nom au loin.

Sources. *Notice sur M. J-F. de Chaillet*, par Aug-Pyr. de Candolle, dans les Mémoires de la Société neuch. des sc. nat. t. II. — *Notice sur M. de Chaillet*, lue à la Soc. Hélv. des sc. nat., par M. Ch-H. Godet, en 1859. — *Biographie de J-F. de Chaillet* dans le *Messenger boiteux* de Neuchâtel, en 1855. — *Notices généalog. du baron d'Estavayer*, t. XI. — *Annales du Musée d'histoire naturelle*, t. XVII, p. 155, etc.

JEAN-THÉODORE DE CHAILLET.

Notre pays a eu le bonheur de posséder quelques familles privilégiées, dans lesquelles la science et le talent étaient héréditaires et se transmettaient de père en fils pendant de longues générations. Les Osterwald, les Pury, les Chambrier, les Boyve, les Chaillet, et tant d'autres que nous pourrions citer, sont une preuve de la vérité de cette assertion. Il semble que la Providence a eu des privilèges pour ces familles fortunées; mais il faut dire que si le savoir était héréditaire, les vertus l'étaient aussi, et que notre histoire n'est pour ainsi dire qu'un miroir dans lequel viennent se refléter les mœurs simples, le patriotisme éclairé, la bienfaisance inépuisable, l'amour du prochain, le courage uni à la modestie, et cette loyauté rare qui se remarquent dans la vie de tant de Neuchâtelois.

La famille de Chaillet peut certainement tenir un des premiers rangs dans cette pléiade d'hommes remarquables qui ont illustré le pays de Neuchâtel dans tous les temps, mais surtout au siècle dernier. En parcourant les pages de ce livre, le lecteur pourra voir trois hommes de ce nom: deux pasteurs et littérateurs distingués, l'autre naturaliste de premier ordre. En voici un quatrième qui, s'il a mené une vie modeste et ignorée, n'en mérite pas moins une place dans la *Biographie Neuchâteloise*. Nous voulons parler de Jean-Théodore Chaillet, docteur en médecine.

La famille Chaillet se divisait en deux branches: les Chaillet d'Auvernier et les Chaillet de la Coudre; toutes deux étaient bourgeoises de Neuchâtel; mais les Chaillet d'Auvernier n'étaient pas communiens de la Coudre, comme ceux de la Coudre ne l'étaient

pas d'Auvernier. Les deux familles ont fourni des membres distingués à l'état militaire, aux administrations publiques, à la magistrature et à l'église. Des extraits du journal de l'un d'entre eux ont été publiés dans le *Musée historique* du professeur Matile.

La famille des Chaillet de la Coudre, à laquelle appartenait le médecin qui fait le sujet de cette notice, est une des plus anciennes de notre pays. Nous lisons en tête de la généalogie de cette famille ces paroles : « La famille Chaillet, originaire et bourgeoise de Neuchâtel, de temps immémorial. » En effet, nous trouvons des Chaillet dès le xiv^e siècle (1360) : *Rolinus Chaillet de Cudra, burgensis Novicastri*. Un grand nombre de Chaillet sont nommés dans les anciennes reconnaissances de l'Abbaye de Fontaine-André. Dans le xvii^e siècle, *Jean-Jacques Chaillet* était ministre à la Sagne, et en 1706, *Abram Chaillet*, capitaine d'une compagnie au régiment suisse de Montmollin, au service de Hollande, fut tué à la bataille de Ramillie.

Théodore, fils d'Abram Chaillet, qui s'était établi en 1620 à Chiètres, dans le canton de Berne, s'y fixa et fut naturalisé sujet de Berne en 1668. On voit encore son tombeau dans l'église de Chiètres, et c'est le seul qu'on y voie : beau monument en marbre, très-bien conservé. Il laissa sept fils et cinq filles. L'aîné, après avoir été deux fois ministre de camp, en France, devint pasteur aux Ponts, où il est mort laissant cinq fils, dont l'aîné, *Jean-Théodore*, docteur en médecine, est l'objet de cette biographie. Les trois cadets servirent avec distinction dans les armées étrangères. Quant au second des fils de *Théodore*, il eut lui-même quatre fils : le cadet, *Henri de Chaillet*, seigneur d'Arnex au pays de Vaud, conseiller d'Etat et directeur des sels à Neuchâtel, fut anobli par le roi de Prusse, en 1753, et laissa de sa femme, *Marguerite Montandon*, trois fils, dont la génération actuelle a connu le cadet, M. le lieutenant-colonel de Chaillet, marié à *Rose-Marie-Dorothée de Perre-gaux*.

Suivant les lettres d'anoblissement de cette famille, ses armes sont : écartelé au 1^{er} d'or à une tête d'aigle de sable ; au 2^e d'azur à deux jaillets d'argent ; au 3^e de gueules à la croix potencée d'argent ; et au 4^e d'or à la griffe d'aigle arrachée de sable.

Jean-Théodore Chaillet, né en mars 1685, à Neuchâtel, et mort

à Montilier près de Morat, âgé de 89 ans, était fils du pasteur des Ponts, et de Jeanne-Marie Ith, fille de Jean Ith de Berne, bailli de Signau. Son père ayant remarqué en lui le goût des études, le destina à l'église; il l'envoya d'abord à Berne, où il se distingua par son application à l'étude. De Berne il alla à Genève, où il étudia la théologie sous Turettini, Tronchin, Calandrini, Pictet et Leger.

A l'époque de son retour à Neuchâtel, il était question d'établir dans cette ville une chaire de mathématiques. Désirant beaucoup l'obtenir, il part à l'instant pour Bâle, afin de profiter des savantes leçons d'Euler et de Bernouilli. L'envie de remplir ce poste, qui était suivant son goût, l'anima à étudier cette science des mathématiques avec zèle et persévérance; ses progrès furent rapides, au point d'étonner ses maîtres. Malheureusement le projet de la création de ce poste ne se réalisa point, au moins pour le moment, ce qui décida J-T. Chaillet à étudier la médecine, pour laquelle il se sentait plus de vocation que pour la théologie. Ce parti de se vouer à la médecine lui fit prendre celui de se rendre immédiatement à Leyde, où il devint un des meilleurs élèves du fameux Bœrhave. La manière brillante dont il fit ses études lui procura des protecteurs, qui le firent connaître à l'armée de l'empereur; il accepta la place de médecin du régiment du comte de Bonneval. Peu après il passa, en la même qualité, dans le régiment de Langlet.

Le désir de voyager en Italie, et surtout de connaître l'université de Pavie, l'engagea à quitter sa place, pour s'y rendre. Il avait déjà acquis beaucoup d'amis par correspondance dans cette université, où il soutint plusieurs thèses, ensuite desquelles il fut reçu docteur et professeur en philosophie et en médecine.

Quelques mois après, M. de Chaillet revint à Neuchâtel. Son proche parent, M. *Jean de Chaillet*, allant à Paris, lui proposa ce voyage qu'il accepta, non point dans le dessein d'y pratiquer son état, mais pour voir cette ville remarquable. Néanmoins il ne put se refuser à donner des conseils à diverses personnes, et il y fit quelques cures qui lui procurèrent une telle célébrité que le duc d'Orléans voulut en faire son premier médecin.

Sa vue qui s'affaiblissait beaucoup, lui fit désirer de revenir dans sa patrie, en 1731. Le roi de Prusse l'honora du brevet de son médecin ordinaire dans la principauté de Neuchâtel et Valangin.

Mais trouvant ce poste trop fatigant pour lui, il le quitta quelques années après. Le reste du temps qu'il a vécu, il l'a partagé en habitant tantôt à Berne, tantôt à Neuchâtel. Enfin il se retira chez son frère à Montilier près de Morat, quelques années avant sa mort.

Une preuve que le docteur Chaillet a été un homme marquant pour nos pères, c'est que dans les *Etrennes historiques*, publiées en 1797 par les frères Girardet du Locle, sur 66 pages, il y en a 18 qui lui sont consacrées. Les *Etrennes* rapportent en entier le brevet de docteur en philosophie et en médecine qui lui fut conféré par l'université de Pavie et dont voici un extrait :

« L'ancienne et illustre Université de Pavie a continué d'élever au grade distingué du doctorat et de la dignité de Magister, ceux qui se sont montrés dignes des lauriers de l'Académie et de la couronne doctorale, par l'excellence de leurs vertus, par le grand nombre de leurs services, par leurs études soutenues, par leurs veilles, et enfin par les efforts d'un examen rigoureux...

» Nous attestons que noble et vertueux Jean-Théodore Chaillet, de Neuchâtel en Suisse, nous a été présenté avec les témoignages les plus convaincants de sa capacité, de sa probité et de son application soutenue dans la philosophie et la médecine, muni des documents de ses travaux et de ses veilles prolongées pendant un grand nombre d'années.... Dans tout son examen il s'est conduit si admirablement, si prudemment, si savamment, que non-seulement il a soutenu l'attente que l'on avait de lui, mais qu'il l'a même surpassée. C'est pourquoi nous recevons et voulons que soit reçu docteur en médecine et en philosophie, noble et digne Jean-Théodore Chaillet, homme très-habile et décoré de tous les dons de la nature et de l'art. Donné à Pavie, au lieu accoutumé pour les examens, l'an de Jésus-Christ 1726. »

Vient ensuite dans les *Etrennes*, le témoignage donné par l'académie de Genève à Jean-Théodore de Chaillet. Ses professeurs reconnaissent qu'il s'est acquitté de tous les devoirs d'un étudiant zélé. « A ces louanges, dit le témoignage, se joignent son attachement à la piété et à la vertu, la pureté, l'honnêteté et la probité des mœurs. S'il continue le chemin qu'il a commencé, nous n'attendons de lui rien que de louable. »

On doit au docteur Chaillet une pommade de raisin pour un grand

nombre de maux et fort employée à Neuchâtel ; un thé neuchâtelois ou infusion de simples, composé de véronique, de sanicle, de bétoine et de belle-étoile, que l'on peut recommander comme très-sain et très-agréable au goût. Quelques personnes possèdent aussi un vieux cahier d'excellentes recettes du docteur, ce qui prouve que nos pères en faisaient cas et usage. Il aimait à employer la plaisanterie dans sa pratique. Ainsi il avait prescrit des pilules à deux demoiselles, qui étaient des malades imaginaires, et leur avait recommandé de les prendre avec une extrême précaution, à cause de la violence extraordinaire du remède : d'abord le quart d'une pilule, plus tard la moitié, et seulement au bout de huit jours la pilule entière. Au bout d'un mois ces demoiselles, radicalement guéries, allèrent le remercier à deux genoux. « Ne me remerciez pas tant, leur dit-il, savez-vous quel était ce merveilleux remède?... Des pilules de mie de pain. »

Une de ces recettes d'hygiène pour lui-même, paraît avoir été la gaieté, qui a contribué sans doute à lui faire atteindre l'âge de près de quatre-vingt-dix ans, âge rare surtout dans la profession de médecin.

Sources. Extrait en grande partie d'une notice publiée, en 1861, dans *l'almanach de Neuchâtel*, par un arrière-petit-neveu du docteur Chaillet. — Voyez aussi les *Etrennes historiques* pour l'année 1797 ; elles renferment un portrait du docteur Chaillet.

LOUIS CHALLANDES.

Louis Challandes, trésorier-général, député au Corps-législatif, chevalier de l'ordre de l'Aigle-rouge, mort en 1848, était entré de bonne heure au barreau, où son père, le maître-bourgeois Challandes de Fontaines, avait déjà porté cette connaissance de notre droit coutumier que l'on puisait alors dans la vie publique, et l'expérience que donne la pratique des affaires. Louis Challandes avait étudié le droit à Genève. Fixé comme avocat à la Chaux-de-fonds, la confiance dont il y jouissait s'étendit de l'autre côté de la frontière, et pendant les premières années qui suivirent 1815, nos voisins du Jura bernois grossirent sa clientèle déjà nombreuse, et il

plaida souvent, soit devant les cours baillivales, soit devant la cour d'appel de Berne. Il abandonna cette partie de ses occupations, quand le canton de Berne eut régularisé par une loi qui n'admettait plus d'étrangers, tout ce qui tient à la profession d'avocat.

En 1830, Louis Challandes postula et obtint la mairie de la Sagne. Il fut, dès la première formation du Corps-législatif, en 1831, l'un des dix membres de ce corps dont le roi s'était réservé la nomination. Au commencement de 1832, la place de maire de la Chaux-de-fonds lui fut offerte, et il se décida, non sans quelque hésitation, à l'accepter. Il en remplit les nombreuses et pénibles fonctions jusqu'en 1844, qu'éprouvant le besoin du repos, il demanda, comme un poste de retraite, l'office, alors vacant, de trésorier-général. Ses longs services méritaient l'accueil favorable qui fut fait à cette demande. Louis Challandes se fixa alors à Neuchâtel. En passant ainsi dans l'administration centrale de l'Etat, il conserva néanmoins son siège au tribunal souverain, où il avait été appelé en 1833, lors de la reconstitution de ce tribunal, comme l'un des quatre juges à la nomination directe du roi. Ces fonctions judiciaires lui offraient un intérêt particulier: c'était un souvenir actif de ses premières études et de ses premiers travaux.

Cependant depuis quelques années, la santé de M. Challandes s'était affaiblie; il souffrait d'un mal organique qui réclamait des soins habituels. Il avait été frappé dans ses affections d'une manière d'autant plus douloureuse qu'elle fut chaque fois subite ou imprévue, par la perte successive d'une fille et de son épouse. Enfin, dès l'hiver de 1848, et même avant l'ébranlement que lui causa notre révolution, ses amis purent se dire qu'il n'était plus destiné à leur être conservé longtemps. Après que la nouvelle administration eut retiré de ses mains la caisse de l'Etat, il échangea pour l'été le séjour de Neuchâtel contre celui de la Chaux-de-fonds, où il avait laissé un fils et un frère. C'est là qu'avant d'avoir atteint l'âge de vieillesse proprement dite, il a trouvé le terme de son existence terrestre.

Peu d'hommes auront laissé, comme M. Challandes, au sortir d'une longue carrière publique, une mémoire agréable à tous et exempte, nous ne dirons pas des haines, qui d'ordinaire s'éteignent à la mort, mais des préventions des partis. Modéré et conciliant de

caractère, ces qualités eurent déjà leur part à la considération dont il jouit comme avocat. Dans le poste difficile de maire de la Chaux-de-fonds, où un dévouement de tous les instants le mit seul en état de suffire à la multiplicité de ses devoirs, il eut toujours à cœur le bien de la localité; aussi posséda-t-il, à travers tous les conflits politiques, la confiance même des hommes de l'opposition. C'est pendant qu'il occupait cette place importante que le roi lui donna une marque spéciale de satisfaction, en lui conférant la croix de l'ordre royal de l'Aigle-rouge. Au Corps-législatif, qu'il présida plus d'une fois, les opinions de M. Challandes furent toujours sages, son langage toujours mesuré. Enfin, dans les délibérations du tribunal souverain, ses collègues purent apprécier et apprécièrent en effet la sûreté et l'impartialité de ses jugements.

Sources. Nécrologie du *Messenger boiteux* pour l'année 1849, et du *Neuchâtelois*, année 1848.

CHAMBRIER.

Famille noble de Neuchâtel, qui a donné au pays de Neuchâtel un nombre considérable d'hommes distingués. Elle tire son origine de la ville de Traves, dans le comté de Bourgogne, où elle était connue au XIV^e siècle sous le nom de Girardin, et où, si l'on en croit d'anciennes notices, elle possédait des droits sur les halles de Traves et quelques biens communs avec les barons de ce lieu. On ne peut, faute de documents certains, établir à quelle date elle peut faire remonter sa noblesse. On a cru, et l'identité du nom de Chambrier a fait naître cette opinion, qu'elle avait une origine commune avec celle de Chambrier, établie anciennement à Salins et éteinte depuis longtemps; ¹ mais c'est sans fondement. On a encore sup-

¹ Cette maison, qui portait indifféremment les noms de *Chambrier*, *Chambier* et *Morel*, était une des plus anciennes de Salins. Elle y était établie avant que cette ville et son territoire passassent sous la domination de Jean, comte de Bourgogne. Le premier de cette famille est *Ulrich Chambrier* ou *Chambier*, nommé dans une donation faite à l'abbaye de Gouaille par Gaucher IV du nom, sire de Salins. On ne connaît point ses armoiries. (Voyez la généalogie de cette famille dans l'*Hist. des sires de Salins*, par l'abbé Guillaume, t. II, p. 78, in-4°.)

posé qu'elle pouvait descendre d'un cadet de la maison de Traves, appelé Girard, qui prit le nom de Girardin, et dont la descendance était tombée dans la médiocrité; mais on doit convenir que ces diverses opinions ne peuvent se soutenir par aucun document. On trouve seulement, par des recherches faites en 1560, par *Pierre*, petit-fils de *Jean de Chambrier*, le premier auteur de cette famille qui s'établit à Neuchâtel, que ses pères possédaient à Traves des droits sur les halles du dit lieu, et des *domaines alternes*, ou possédés alternativement par eux et les barons de Traves, ce qui paraissait indiquer des droits *paragers*, ou une preuve de partage ancien. Sur ce fondement il fit toutes les réclamations possibles, alla plusieurs fois dans le comté de Bourgogne pour tâcher de trouver des titres qui pussent lui en faire recouvrer la possession; mais les circonstances et les troubles du temps rendirent ses recherches inutiles. On est donc borné à la tradition, qui établit que sa noblesse est très-ancienne. Si l'on consulte le témoignage de LeLaboureur, prieur de l'Île-Barbe, dont les témoignages font foi dans les discussions historiques, et qui est souvent cité par ses grandes recherches et la critique lumineuse dont il sait faire usage, le passage qui concerne la famille de Chambrier ou de Girardin, et qu'on trouve dans ses *Mélanges manuscrits pour servir à l'histoire de France*, déposés sous le N^o 127 à la Bibliothèque impériale à Paris, vient à l'appui de cette opinion. Voici ce qu'il dit :

« *Girardin*, maison noble de la comté. Cette famille a été constamment attachée aux comtes de Bourgogne, et s'est éteinte dans ce pays à la fin du xvi^e siècle. Le margrave Rudolf de Hochberg, comte de Neuchâtel, se rendit en 1464 en Bourgogne, prit à son service *Jean de Girardin*, qu'il fit son chambellan et l'emmena en Suisse où il est demeuré. Son petit-fils *Jean Chambrier* (sans qu'on sache pourquoi il a quitté son nom de maison pour prendre ce dernier), était un des favoris de François, duc d'Alençon, frère du roi Henri III, et général des Suisses au service de France en 1575. Le duc affectionnait beaucoup ce gentilhomme, contre lequel quelques courtisans du même prince concurent de la jalousie. Un de ceux-ci l'appela pour se battre en duel, mais le duc, qui en fut averti, arrêta la querelle et engagea Jean Chambrier à revenir dans son pays, ce qui fut exécuté. »

Nous voyons en effet que ce prince lui accorda son congé en 1576. Un acte, daté de Bar-sur-Seine, le 28 mai de cette année, signé *François* (duc d'Alençon) et revêtu de son sceau, porte que « Jean Chambrier a bien fidèlement servi comme maréchal-général des régiments suisses, choisi comme tel par notre cousin le prince de Condé, etc. »¹ Mais si cette famille fut considérée dans la partie du comté de Bourgogne, qu'elle habitait dans l'origine, ainsi que l'observe LeLaboureur, sa postérité, depuis son établissement à Neuchâtel, n'a pas moins produit de personnages illustres, qui se sont fait remarquer dans leur nouvelle patrie, et surtout à la cour de Berlin. Frédéric I^{er}, ayant été mis en possession de la principauté de Neuchâtel, en 1707, comme héritier de la maison de Châlons, informé d'ailleurs combien la famille Chambrier avait contribué à faire valoir ses droits à cette succession, donna, le 8 avril 1709, un diplôme en sa faveur, comme un témoignage des services qu'elle lui avait rendus à cette occasion. Il y reconnaît son ancienne noblesse, et l'immatricule dans le corps de celle de ses autres Etats, lui concédant, suivant l'usage de l'empire, un quartier d'armoiries, portant *une tête d'aigle de sable, couronnée d'or, en champ d'argent*. L'an 1737, le roi Frédéric-Guillaume honora par un diplôme du titre de baron du royaume de Prusse, Jean de Chambrier, son ministre à la cour de France, avec le droit de disposer de ce titre en faveur de deux personnes de sa famille et de leur descendance : il le fit passer à ses deux frères. Le roi ajouta à cette faveur une distinction particulière, celle de porter sur le tout de ses armes un petit écusson chargé de l'aigle de Prusse. L'an 1782, par un autre diplôme du 25 avril, le roi Frédéric-Guillaume II, érigea en faveur de cette famille, sous le titre de *baronie de Chambrier*, le fief de Grand-Jacques et le domaine connu sous le nom de Pré-Chambrier. Et par lettres patentes du 12 février 1789, S. M., à raison de la succession éventuelle qui pouvait être ouverte de cette baronie à tous les membres de la famille, les reconnut, de même que leurs descendants, comme *barons de Chambrier*. C'est donc en vertu de titres bien connus que nous commencerons la généalogie et que nous parlerons des membres de cette illustre maison, qui ont honoré leur patrie.

¹ Archives de la maison de Chambrier.

I. **Jean de Chambrier**, premier du nom, attaché dès son bas âge à la personne et au service du margrave Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel. Il le suivit en Suisse et s'établit à Neuchâtel vers l'an 1465. Quelques manuscrits veulent qu'il ait été page, puis chambellan ou chambrier de ce prince; mais on ne trouve aucun titre qui le prouve; seulement on sait par tradition que le nom de Chambrier fut pris par sa postérité, à raison de l'office qu'il avait exercé à la cour du margrave. On le trouve désigné sous le nom de Jean Girardin, comme témoin, avec les nobles M. de Cléron, Conrad de Diesse, Nicolas de Bellevaux, Rodolphe de Vauxmarcus, Othenin de Cléron, Etienne de Bariscourt le jeune, Jean d'Erlach, Pierre Bergier, et plusieurs autres, dans une transaction passée le 7 mars 1480, entre Pierre de la Haye et Conrad Cordier, à l'occasion du procès qui s'était élevé entre eux, et sur lequel il avait été rendu un jugement aux audiences, le 23 janvier 1477. ¹ Il avait épousé Catherine du Locle dit Besancenet, et mourut le 30 septembre 1505. Il fut enseveli dans l'église collégiale de Neuchâtel, où l'on voit encore sur sa tombe une partie de la légende et de ses armes. Sa femme lui survécut jusqu'en 1521, date de son testament. Elle se dit, dans cet acte du 9 mai, veuve de noble homme Jean de Chambrier, et ne laissa de son mariage qu'un fils unique, qui suit :

II. **Pierre de Chambrier**, fils du précédent, reçut en 1537, pour ses services, de la princesse Jeanne de Hochberg, comtesse de Neuchâtel, 15 livres de cens sur un domaine en vignes qu'il possédait. Il est appelé dans cet acte lieutenant du Gouverneur; il était d'ailleurs châtelain de Thielle et conseiller d'Etat. Ce fut en vertu de cette dernière charge qu'il fut choisi pour l'un des quatre arbitres qui, déliés de leur serment envers cette princesse, prononcèrent, en 1539, sur les différents qui s'étaient élevés entre elle et le magistrat de Neuchâtel, à l'égard des biens de l'église. Il présida, en qualité de lieutenant au gouvernement de Neuchâtel, à la rédaction des Ordonnances ecclésiastiques, faites par le tribunal souverain des Audiences générales après la Réformation. Possesseur d'un domaine considérable dans le vallon des Ponts, on le trouve nommé

¹ Archives de la maison de Chambrier,

dans un arrêt de police, du 7 septembre 1552, qui concerne ce domaine, dans les manuels du Conseil d'Etat, donné peu d'années après son décès en faveur de son fils. Il mourut de la peste en 1545, et fut enseveli dans l'église de Neuchâtel, à côté de son père. Il avait épousé Jaqueline de Vieilmarché, fille de Jean Quemin de Vieilmarché, et de Clauda Baillodz, et en eût :

1^o *Benoît de Chambrier*, dont on parlera plus loin ;

2^o *Pierre de Chambrier*. Celui-ci servit dans sa jeunesse à la suite du marquis de Rothelin, fils de Jeanne de Hochberg, duchesse de Longueville, en qualité de colonel d'un corps de Suisses à la solde de François I^r. On conserve dans sa famille le journal de ce qu'il fit pendant le temps de son service. Il fut chancelier du prince dans le comté de Neuchâtel, office alors connu sous le titre de *secrétaire-général des princes*. Il avait été envoyé, en 1536, par le canton de Soleure, vers le roi de France pour le servir en qualité d'interprête des bandes suisses. Ce canton, par sa lettre du 9 février, le recommanda à ce monarque comme issu de *bonnes nobles gens*. On possède encore son testament de l'an 1570; il dit que « se trouvant à Nyon peu de temps auparavant, il vit monseigneur Celse de Traves, seigneur de Porchrusse, s. Leger, etc. Celui-ci lui demanda son fils unique pour page, voulant le nourrir et l'entretenir dans sa maison, comme son parent et allié, en présence de ses gentilshommes, après avoir vu les titres du testateur. » — Celui-ci ajoute : « *comme la certification du dit seigneur le prouve.* » Ce testament contient d'ailleurs diverses particularités sur sa famille, qui rendent sa conservation précieuse. On remarque aussi par quelques écrits qui restent de lui, qu'il fit beaucoup de recherches sur sa famille, dans le comté de Bourgogne. Il se procura même quelques notices qui auraient pu rendre ses recherches plus intéressantes, si les différents qui existaient entre plusieurs prétendants à la baronie de Traves lui avaient permis de les continuer. On sait aussi la perte considérable que cette province a essuyée par les troubles et les ravages de la guerre, depuis le xv^e siècle, à l'égard des dépôts d'actes publics et particuliers. Pierre mourut en 1571, n'ayant laissé d'Othenette Tschiffelly, sa femme, qu'un fils unique, nommé Pierre comme lui, qui mourut jeune et sans postérité ;

3° *Jean de Chambrier*, chef de la 6^e branche ;

4° *Georges de Chambrier*. On ignore sa destinée. Après avoir reçu sa part de l'héritage paternel, il disparut. Quelques notes anciennes, conservées dans la famille, assurent qu'il se retira en Allemagne. Il paraît encore dans un acte de l'an 1580 ; et dans un autre du 26 novembre 1586, il comparait un procureur de noble Georges de Chambrier ;

5° *Catherine de Chambrier*, mariée : 1° , en 1553, à Claude de Senarclens, seigneur de Perroix et de Rosey, au pays de Vaud, conseiller d'Etat à Neuchâtel, mort en 1573 ; 2° à Jacques de Menton, seigneur de Dusilly ; mais elle n'eut point d'enfants, ni de l'un ni de l'autre, et mourut en 1581. Ses neveux, qu'elle avait fait héritiers, reçurent de Léonor d'Orléans 800 écus d'or, qu'il devait à Claude de Senarclens son premier mari ;

6° *Louis, bâtard de Chambrier*, né d'une fille de Fribourg. Il servit sous son frère Jean dans une compagnie au service de France. On ignore sa descendance et même s'il a été marié.

III. **Benoît de Chambrier**, fut d'abord chanoine de l'église de Neuchâtel, pour obéir au vœu de son aïeule. On en trouve la preuve dans le testament de Catherine du Locle, de l'an 1521. Elle y fait don à son petit-fils d'un fonds de terre appelé *Benoît*, à condition qu'il soit voué à l'église. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il était l'aîné des quatre enfants de son fils unique. Sa dévotion lui dicta sans doute un pareil vœu. La Réformation ayant anéanti le chapitre, il succéda à son père dans l'office de châtelain, en 1545, et fut nommé conseiller d'Etat en 1548. On voit par divers actes publiés, qu'il était lieutenant du gouverneur en 1566. On conserve des instructions qui lui furent données, lorsqu'il fut envoyé, à diverses fois auprès du canton de Berne, par le gouvernement, pour différentes négociations entre les deux Etats. Il avait acquis, en 1537, le fief de Gruières, qui lui donnait place dans le rang des nobles aux Audiences-générales, où il siégea en 1547. Il acquit aussi le fief de Savagnier, qui lui donnait de même séance aux Etats de Valangin. On voit par divers actes de 1550 à 1560, que Benoît et ses frères eurent un procès à soutenir contre les héritiers du gouverneur Georges de Rive. Il avait épousé Rose L'Ecureux, fille de Claude Simonin et d'Isabelle Drogy, nièce et héritière uni-

verselle de feu noble homme Jean L'Ecureux, bourgeois de la Neuveville. Jean, fils de Claude Simonin, prit le nom de L'Ecureux, ainsi que ses sœurs. Benoît Chambrier mourut en 1571; il ne fut point enseveli dans l'église de Neuchâtel, auprès de ses prédécesseurs, parce qu'une ordonnance défendit expressément d'inhumer dans les églises. On établit un cimetière hors de la ville, où il fut enseveli le premier, et dans une place longtemps affectée à sa famille. On trouve dans une note écrite de la main de son fils, que son père fut inhumé dans ce nouveau cimetière, sous une grande pierre *armoyée* de ses armes. En 1700, une épidémie qui causa beaucoup de ravages, obligea de rendre toutes les places du cimetière communes. On enleva sans doute alors cette tombe ainsi que d'autres. Benoît n'eut de son mariage qu'une fille, nommée Jaquette, mariée à Louis Pury, capitaine au service de France en 1575, et un fils nommé Pierre, dont nous allons parler :

IV. **Pierre de Chambrier**, deuxième du nom, fit hommage en 1575, à Isabelle de Challant, dame de Valangin, pour le fief de Sauvagnier. Il fut nommé conseiller d'Etat en 1575, et lieutenant-général au gouvernement, par Nicolas Brulart, ambassadeur de France en Suisse, chargé de cette commission par Marie de Bourbon, en 1594. Il paraît qu'il eût une grande part à la bienveillance de cette princesse, et qu'il fut soupçonné de postuler la place de gouverneur du comté, malgré la survivance accordée à Pierre Vallier, en faveur de son fils Jacques Vallier. On voit encore un témoignage sensible de la confiance que Marie de Bourbon avait en lui, par la lettre que Marguerite et Catherine d'Orléans, ses filles, lui écrivirent après la mort de leur mère en 1602. Il fut employé dans plusieurs négociations en Suisse, et surtout auprès du duc de Wirtemberg, pour l'achat de la seigneurie de Valangin, vendue à ce prince par la comtesse d'Avy, et qu'il fallait engager à se désister de ses prétentions. On trouve dans les actes de partage des biens de Pierre par ses trois fils, un effet qui rappelle cette négociation; il y est parlé d'un vase d'or à lui donné par le duc de Wirtemberg. Possesseur de quelques fiefs dans les terres du prince-évêque de Bâle, on trouve, à la date de l'an 1609, une lettre de citation de ce prince « qui le requiert de se tenir prêt comme son fidèle vassal à se rendre auprès de lui au premier ordre, avec

armes, équipage de guerre et chevaux. » Pierre de Chambrier contracta trois alliances : la première avec Isabeau Gatchet-Vallier, fille de noble Jean-Amedée Gatchet, seigneur de Bellevaux, et de Marguerite Vallier, fille de Pierre Vallier, châtelain du Landeron, et de Marie Odet ; la seconde, en 1577, avec Anne Varnier, veuve de Henri de Diesbach, fille de Jean Varnier, conseiller du Landeron, née d'un père catholique ; la troisième, en 1589, avec Isabeau de Graffenriedt, fille de noble Nicolas de Graffenriedt, trésorier et du Conseil-étroit de Berne, veuve de noble David de Merveilleux. Pierre de Chambrier mourut en 1609, laissant pour enfants :

1° *Isaac de Chambrier*, qui s'établit à Berne, où il acquit le droit de bourgeoisie. Il épousa, en 1608, Jeanne Manuel, fille de noble François Manuel, du Conseil souverain de la ville de Berne, et de Dorothée de Lutternau, dont il n'eut que deux filles. L'aînée, Catherine de Chambrier, fut mariée en 1625 avec Albert de Ginggins, seigneur d'Eclepens ; la cadette épousa, en 1638, noble Jean Steiger, baron de Rolle. Isaac, leur père, mourut vers l'an 1620. Sa veuve se remaria avec Charles de Bonstetten ;

2° *Benoît de Chambrier*, qui suit ;

3° *Abraham de Chambrier*, auteur de la 3^{me} branche ;

4° *Isabelle de Chambrier*, mariée en premières noces, le 11 juin 1610, à noble François de Gleresse, bourgeois et conseiller de la Neuveville ; en secondes noces à François-Louis d'Erlach, baron de Spiez, fils de l'avoyer de Berne. Elle n'eut de son premier mari qu'une fille unique, Helène de Gleresse, qui mourut à l'âge de 17 ans, en 1628 ;

5° *Anne de Chambrier*, mariée en 1609 à Hugues Tribolet, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel ;

6° *Catherine de Chambrier*, mariée à noble Jean-Jacques de Merveilleux, seigneur de Bellevaux.

V. **Benoît de Chambrier**, deuxième du nom, fit hommage, en 1625, au comte Henri II de Longueville, pour le fief de Savagnier, que ce prince érigea en fief mâle devant passer d'aîné en aîné. Benoît fut maire de la Côte et contracta deux alliances. La première avec Isabelle de Merveilleux, fille de Jean de Merveilleux, conseiller d'Etat, et de Salomé de Wurtemberg, qui mourut tôt après. Elle est enterrée dans la vieille église de la Neuveville, sous une

tombe , dans la chapelle du Saint-Esprit. On a gravé sur cette tombe, avec les armes, quatre vers dignes du temps, qui prouvent que cette femme était distinguée par ses traits et son mérite. Il épousa en secondes noces Dorothee Wittembach, fille de noble Bénédicte Wittembach , bourgeois et conseiller de Bienne, et mourut en 1637, laissant de ce second mariage plusieurs enfants :

1° *Frédéric de Chambrier* , capitaine au service du duc de Savoie, mort sans postérité ;

2° *Pierre de Chambrier*, qui suit ;

3° *Jacob de Chambrier*, épousa l'an 1636, Anne de Merveilleux, fille de noble Guillaume de Merveilleux , bourgeois de Berne, conseiller d'Etat de Neuchâtel, et de Judith d'Arbonnier de Disy. Son petit-fils , David-François de Chambrier , officier au service des Etats-Généraux, fut tué en 1702 au siège de Kaiserwerth. C'était un jeune homme de grande espérance ;

4° *Anne-Marie de Chambrier*, mariée par contrat du 5 avril 1620 à Jérémie de Gumœns, fils de Michel de Gumœns, seigneur de Gumœns-la-ville , et de Madeleine de Bonstetten ;

5° *Esther de Chambrier*, femme de Samuel de Gingins, seigneur de Cornens ;

6° *Isabeau de Chambrier* , épousa en 1640, Maurice Tribolet, de Neuchâtel.

VI. **Pierre de Chambrier**, troisième du nom, rendit hommage, en 1647, au souverain pour le fief de Savagnier ; il fut nommé conseiller d'Etat , procureur-général , et ensuite maire de Neuchâtel ; il mourut en 1667, ayant épousé : 1° Lucrèce Rougemont, 2° Esther Pury , et laissant quatre fils :

1° *Josué de Chambrier*, qui suit ;

2° *Abraham de Chambrier*, conseiller d'Etat et maire de Valangin , épousa Marie de Chambrier , de laquelle il n'eut qu'un fils, nommé Benoît, qui lui succéda dans ses emplois et mourut en 1726 sans avoir eu d'enfants, de sa femme Anne Brun-d'Oleyres ;

3° *Samuel de Chambrier*, conseiller d'Etat et chancelier, marié à Lucrèce Tribolet, fille de Godefroy de Tribolet, procureur de Valangin , et de Marie Osterwald, dont la descendance est éteinte ;

4° *Henri de Chambrier*, chef de la 5^{me} branche.

VII. **Josué de Chambrier**, trésorier-général du souverain dans

le pays, mourut en 1700, ayant épousé Judith Tribolet, fille de noble Guillaume Tribolet, conseiller d'Etat, et de Marie Rougemont, dont il eut :

- 1° *Pierre de Chambrier*, qui suit ;
- 2° *Frédéric de Chambrier*, chef de la 2^{me} branche ;
- 3° *Guillaume de Chambrier*, mort en 1642, sans postérité ;
- 4° *David-François de Chambrier*, capitaine d'une compagnie Suisse de 200 hommes, au service du duc de Savoie, en 1704, nommé l'un des lieutenants-colonels de la Principauté, par Frédéric 1^{er}, en 1708, mourut en 1729, sans postérité. Il avait été gentilhomme de la Chambre du duc de Saxe-Balby, en 1696. Son congé, en quittant cette cour, est daté du 20 août 1698 ;

5° *Jean-Jacques de Chambrier*, officier dans le régiment des Gardes hollandaises au service de Guillaume III, roi d'Angleterre, mort célibataire.

VIII. **Pierre de Chambrier**, quatrième du nom, fut nommé conseiller d'Etat et trésorier-général par le roi Frédéric 1^{er}, en 1708, et mourut en 1744, après avoir épousé Marguerite de Montmollin, fille de Georges de Montmollin, de laquelle il eut *Josué*, qui suit :

IX. **Josué de Chambrier**, seigneur de Trav Janet, Saint-Pierre de Trévisi, etc., en Languedoc, reçut la clef de chambellan du roi Frédéric-Guillaume, en 1731, à laquelle fut attachée une pension de 375 rixthalers. Nommé conseiller d'Etat et trésorier-général, il mourut en 1763, laissant de Jeanne-Henriette, fille de noble Charles de Cabrol, seigneur de Trav Janet en Languedoc, capitaine de cavalerie au service de Prusse, et de Marguerite de Miramont, dame de Vestric, l'un et l'autre d'ancienne noblesse du Languedoc, deux fils et une fille. On trouve dans les *Mémoires de la Société économique de Berne* divers Mémoires d'agriculture, écrits par M. de Chambrier de Trav Janet ; entre autres deux Mémoires, l'un sur la *Culture de l'esparcette*, 1763, t. II, p. 139 ; et l'autre sur la *manière de fertiliser les fonds marécageux*, 1764, t. XIV, p. 5. Ce dernier fut traduit en allemand et parut dans le même recueil. Il parle des marais de la Brévine, du Val-de-Travers, et des grands marais entre les trois lacs.

- 1° *Charles-Henri de Chambrier*, qui suit ;

2° *Jean-Pierre de Chambrier-Travanet*, né en 1731, capitaine dans le régiment des Gardes-Suisses en Hollande, puis colonel en 1795, épousa Salomé de Chambrier, fille de François, baron de Chambrier et de Rose-Marguerite Meuron. Son fils, le baron Auguste de Chambrier, mort en 1811, a écrit plusieurs Mémoires intéressants sur l'agriculture, la géologie, etc. Parmi les plus remarquables nous citerons les suivants :

1° *Lettre sur un essai du procédé explosif de Jésop, fait par M. Huguenin à Neuchâtel*. Bibliothèque britannique, 1806, t. XXXI, p. 185.

2° *Lettre sur l'inoculation de la clavelée aux moutons*. Bibl. britann. Agricult. t. VIII, p. 117.

3° *Lettre à J.-C. de Lamétherie, sur l'asphalte du Val-de-Travers*. Journal de Physique. An XI, t. LVI, p. 351. Un extrait de cette lettre a paru dans L.-W. Gilberto. — *Annalen der Physik*. Halle 1804, XVIII, 423.

4° *Recherches sur les montagnes d'alluvions, ou poudingues de la Suisse*. Journal de Physique. An XIV, t. LXI, p. 241. Inséré par forme d'extrait dans Moll, *Annalen de Berg- und Hüttenkunde*. Nürnberg 1807, t. VI, p. 501, et dans *Jahrgang*, p. 165-168, 255.

5° *Lettre à J.-C. de Lamétherie, sur la formation des vallées*. Journal de Physique 1806, t. LXIII, p. 169.

6° Plusieurs articles du *Messenger boiteux de Neuchâtel*, sur l'agriculture.

3° *Jeanne de Chambrier*, femme d'Isaac Bedaulx, général-major au service de Hollande en 1788.

X. **Charles-Henri, baron de Chambrier**, né en 1728, conseiller au conseil d'ambassade de S. M. à Berlin, conseiller d'Etat de la principauté de Neuchâtel, en 1751. Par un diplôme de cette dernière année, le roi Frédéric II lui concéda le titre de baron du royaume, qu'avait déjà reçu le baron de Chambrier son ambassadeur à la cour de France. Il quitta Berlin en 1764 et mourut à Neuchâtel en 1769. De Charlotte-Albertine de Pury, son épouse, fille de noble Charles-Albert de Pury, officier au service de France, il eut pour fils unique *Charles-Henri*, qui suit :

XI. **Charles-Henri, baron de Chambrier**, né en 1767, entra le 1^{er} avril 1780, comme pensionnaire dans l'Académie royale des gentilshommes à Berlin, et fut officier dans le régiment des Gardes-Suisses en Hollande, en 1785. Le roi Frédéric-Guillaume, en érigeant en baronie le fief de Grand-Jacques, ainsi qu'un domaine

considérable pour le baron de Chambrier d'Oleyres, son ministre à la cour de Sardaigne, y fit participer le colonel de Chambrier, comme co-posseur du fief et du domaine. Cet acte est daté du 25 avril 1787.

SECONDE BRANCHE.

VIII. **Frédéric de Chambrier**, né en 1663, deuxième fils de Josué de Chambrier, et de Judith Tribolet, servit pendant quelques années en France, à la fin du XVII^e siècle, et fut nommé conseiller d'Etat, commandant et châtelain du Landeron par Frédéric I^{er}, en 1708. Il épousa Marie-Marguerite de Chambrier, et mourut en 1746, laissant pour enfants :

1^o *Charles-Louis de Chambrier*, qui suit ;

2^o *Philippe de Chambrier*, colonel au service des Etats-Généraux, et commandant en chef de la province de Surinam, mort en 1754, sans postérité ;

3^o *Josué de Chambrier*, major et capitaine dans le régiment suisse de Chambrier, au service des Etats-Généraux, mort en 1756, également sans enfants ;

4^o *Benoît de Chambrier*, officier au service de France dans le régiment de la marine de Karrer, décédé en 1742 ;

5^o *Henri de Chambrier*, officier dans le même régiment, mort en 1741 ;

6^o *N. de Chambrier*, femme de Frédéric de Pierre, conseiller d'Etat de Neuchâtel ;

IX. **Charles-Louis de Chambrier**, seigneur d'Oleyres, né en 1690, officier en 1709, dans le régiment du colonel-général des Suisses en Hollande, capitaine-lieutenant dans le régiment de Chambrier, en 1717, capitaine d'une compagnie de 200 hommes, en 1728, major du régiment de Hirtzel, en 1737, lieutenant-colonel de ce régiment, en 1745, fut dangereusement blessé au siège de Tournay. Les suites de cette blessure l'obligèrent à quitter le service, porteur d'un brevet du Sthatouder pour la levée d'un régiment qui lui était destiné. Il se retira, en 1747, après avoir servi avec beaucoup de distinction. Il avait épousé Marie-Marguerite Brun, fille unique de noble Jean-Pierre Brun, seigneur d'Oleyres, conseiller d'Etat, et

mourut en 1770, n'ayant laissé qu'un fils, *Jean-Pierre*, qui suit.

X. **Jean-Pierre, baron de Chambrier d'Oleyres**, né en 1753, chambellan du roi, chevalier de l'ordre de l'Aigle-rouge de 1^{re} classe, gouverneur et lieutenant-général de la principauté de Neuchâtel et Valangin, membre de l'Académie de Berlin, etc. Après avoir reçu une éducation soignée et avoir fait plusieurs voyages, il entra au service de Prusse sous Frédéric II. Pendant vingt-quatre ans il remplit les fonctions d'ambassadeur extraordinaire et de ministre plénipotentiaire à la cour de Turin et auprès de la Confédération Suisse. Deux fois il parut dans sa patrie comme ministre plénipotentiaire extraordinaire du roi: en 1806, pour remettre entre les mains du général Oudinot, commissaire de Napoléon I^{er}, la principauté de Neuchâtel, en exécution du traité conclu avec la France à Vienne, le 15 décembre 1805; en 1814, pour la reprise de possession de Neuchâtel; et à cette occasion il prêta au nom du roi le serment d'usage. Toutes les entreprises utiles trouvaient en lui un promoteur actif et intelligent; cela est prouvé par la fondation de la société d'Emulation patriotique, par les tentatives faites pour étendre l'industrie séricole, par la nouvelle charte constitutionnelle, par le rétablissement des Audiences-générales, si importantes alors pour ce pays. Son urbanité, sa franchise, ses habitudes du grand monde rendaient son commerce très-agréable. Il employait les revenus considérables de sa fortune paternelle, en partie à des œuvres d'utilité publique et de bienfaisance, en partie à l'enrichissement de sa précieuse bibliothèque dans sa maison de campagne à Cormondrèche. Elle est riche surtout en ouvrages d'histoire, de droit naturel et du droit des gens, sciences dans lesquelles il avait des connaissances approfondies. Il entretenait une correspondance très-étendue avec des savants distingués de sa patrie et de l'étranger, surtout avec l'Académie des sciences de Berlin, à laquelle il appartenait depuis 1792. Plusieurs mémoires envoyés par lui furent lus dans les séances publiques, et un grand nombre ont été imprimés dans les Mémoires de cette société savante. Il traite en général des événements de l'histoire universelle, qu'il appelle bien à tort, *problèmes historiques*; par exemple le Masque de fer, l'abdication de Charles-Quint, le margrave Casimir de Brande-

bourg-Baireuth , l'expédition de la Grèce en 1366 , etc. D'autres articles de lui parurent dans des écrits périodiques, tels que le *Magasin encyclopédique*. Pendant son séjour à Turin, il trouva le temps de rechercher des portraits pour illustrer les *Confessions de J.-J. Rousseau*. Il écrivait à madame de Charrière , à Colombier , avec laquelle il entretenait des relations littéraires très-suivies : « On attend ici avec empressement l'édition des *Confessions* , que M. Du-Peyrou annonce. Je voudrais fort contribuer à sa perfection par l'estampe du comte ou de l'abbé de Gouvon , que j'aurais pu vous envoyer, si les descendants de cette maison avaient permis que ces images parussent dans les *Confessions* d'un de leurs anciens domestiques.... J'ajouterai qu'on ne lit ici les *Confessions* qu'en s'en confessant à son confesseur. Voilà qui exclut de ce livre les estampes de la famille Solar; mais si les âmes scrupuleuses osent à peine convenir qu'elles l'ont lu , en revanche la plupart des lecteurs en dissertent à perte de vue , et j'ai eu le plaisir d'entendre discuter le genre de mérite qui ferait passer J.-J. Rousseau à la postérité, dans une société où se trouvaient plusieurs des meilleurs amis de Marie-Antoinette. L'un d'eux avoua avec une ingénuité touchante : « qu'hélas ! si chacun des écoutants avait à faire une confession aussi sincère que celle de Rousseau , peut-être serait-elle encore moins innocente.... »

L'abbé Denina, auteur d'un *Tour en Allemagne et en Suisse*, publié en 1795, fait le plus grand éloge du baron J.-P. de Chambrier, en parlant de Neuchâtel et de la société d'Emulation patriotique, sorte de petite académie qui venait d'y être fondée sous ses auspices, et qui, bien que circonscrite à dessein, exerça une influence sensible sur l'état intellectuel de ce pays, en couronnant chaque année divers mémoires sur la statistique du pays, l'histoire des mairies et juridictions, le desséchement des marais, l'agriculture, la culture de la vigne, les écoles de campagne, les inconvénients du droit de parcours, les moyens de prévenir les débordements de la Reuse, etc.

Voici le catalogue complet des divers écrits du baron de Chambrier d'Oleyres, tous marqués au coin du savoir, de l'érudition et d'une saine critique.

I. *Notices préliminaires sur des recherches historiques relatives à l'Etat de Neuchâtel et Valangin.* (Parme, Bodoni) 1789, in-8°, 74 p.

II. *Mémoires sur l'Etat de Neuchâtel et Valangin*, s. l. Janvier 1790, in-8° six feuilles d'impression. — Cet ouvrage renferme trois mémoires importants : 1° sur les rapports de Neuchâtel avec la ville de Besançon ; 2° sur la législation de l'Etat de Neuchâtel ; 3° sur le commerce de la souveraineté de Neuchâtel.

III. *Question de droit des gens, observations sur le traité du droit naturel de M. de Vattel.* Mémoires de l'Académie de Berlin. 1788-1789, classe de Philosophie spéculative, p. 456-459.

IV. *Essai sur le droit des gens.* Parme, Bodoni, 1795, in-8°, 109 et xxiv p. — C'est la réimpression avec additions du précédent. Dans cet ouvrage il a toujours en vue son compatriote Vattel. Son exposition calme se distingue par des aperçus ingénieux et de riches éclaircissements historiques. — Barbier, N° 5695, indique une édition in-4° de ce livre.

V. *Mémoires sur les problèmes historiques et la méthode de les résoudre, appliquée à celui qui concerne l'Homme au masque de fer*, par C. D.-O. (Chambrier d'Oleyres.) Magasin Encyclopédique, VI^e année, t. IV, p. 472-484. — Ce mémoire est également inséré dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, 1794-95, classe de Belles-lettres, p. 157-165.

VI. *Sur la question de prix de la classe des Belles-lettres*, en 1772. Mémoires de l'Académie de Berlin. 1794-95, classe de Belles-lettres, p. 158-156. — L'académie royale demandait un tableau général développant le rôle important qu'avaient joué les marquis et les électeurs de Brandebourg, non-seulement dans les affaires de l'empire, mais encore dans celles de l'Europe jusqu'à la fondation du royaume de Prusse. M. de Chambrier traita cette question avec une grande sagacité, et compléta, en 1800, son étude par un second mémoire qui parut dans les Mémoires de l'Académie, p. 188-199.

VII. *Premier mémoire sur le margrave Casimir d'Anspach et Bayreuth, médiateur de la fameuse paix de Bâle, en 1499, entre l'empereur Maximilien I^{er} et les Suisses.* Mémoires de l'Académie de Berlin 1801, p. 14-22.

VIII. *Mémoire sur les problèmes historiques. De la conjuration des Espagnols contre la république de Venise.* Mém. de l'Acad. de Berlin 1801, p. 54-69. — Daru, dans son histoire de la république de Venise, 5^e édit., Paris 1826, t. VIII, p. 200-208, fait la critique de cet opuscule.

IX. *Sur les problèmes historiques. De l'invasion de la Provence en 1707.* Mémoires de l'Acad. royale de Berlin 1802, p. 57-74.

X. *Second mémoire sur Casimir, margrave de Brandebourg-Bayreuth.* Mém. de l'Acad. de Berlin, 1803, p. 26-54.

XI. *Mémoire sur l'expédition de la Grèce, en 1366, et sur le système politique de l'Europe à cette époque.* Mém. de l'Acad. de Berlin, 1803, p. 55-54.

XII. *Sur le grand dessein attribué à Henri IV, roi de France.* Mémoires de l'Académie de Berlin, 1801, in-4°, p. 70-86.

M. de Chambrier a publié également quelques autres opuscules, insérés dans le *Calendario georgico della societa agraria de Torino*.

Le baron J.-P. de Chambrier d'Oleyres est mort le 20 décembre 1822, entouré de l'estime de ses concitoyens, auxquels il avait rendu des services durables. Aussi le Conseil-général de la ville de Neuchâtel, qui avait été à portée de voir de près le patriotisme éclairé et les douces vertus du gouverneur de la Principauté, résolut immédiatement de lui ériger un monument qui attestât et la reconnaissance et les profonds regrets de ses compatriotes. Ce monument a été exécuté en 1824, et placé dans l'église collégiale sur la tombe où repose sa dépouille mortelle. Simple, mais noble comme l'était le caractère de celui qu'on voulait honorer, il consiste en un cippe de marbre noir à double socle, avec quelques ornements emblématiques en bronze et l'inscription suivante en lettres d'or, qu'on y lit à la suite de ses noms et titres, et de la date de sa naissance et de sa mort :

DÉVOUÉ
A DIEU, AU ROI ET A LA PATRIE,
IL LEUR CONSACRA SA VIE ENTIÈRE.
SA MÉMOIRE
SERA TOUJOURS CHÈRE A SES CONCITOYENS,
ET LA VILLE DE NEUCHATEL
LUI A ÉLEVÉ CE MONUMENT
COMME UN TÉMOIGNAGE
DE RECONNAISSANCE ET DE RESPECT.
1824.

TROISIÈME BRANCHE.

V. **Abraham de Chambrier**, second fils de Pierre II et d'Anne Varnier, sa seconde femme, acquit du souverain la moitié du fief de Grand-Jacques, qu'il réunit à celle qu'il avait déjà. Il fut pourvu, en 1630, par le prince Henri II de Longueville, de l'office de conseiller d'Etat et de trésorier-général du pays. On conserve dans la famille plusieurs lettres de ce prince, qui prouvent sa bienveillance pour lui. Abraham mourut en 1642, ayant épousé Marguerite de Tiller, veuve de noble Jean Mouchet d'Auvernier, conseiller d'Etat et trésorier-général, fille de noble Jean-François de Tiller, gentilhomme et bourgeois de Berne, et de Marguerite de Bonstetten. De ce mariage naquirent :

1° *Rodolphe de Chambrier*, qui suit;

2° *Daniel de Chambrier*. Il servit pendant quelques années en France, et fut ensuite pourvu par le souverain de l'office de capitaine et châtelain du Vauxtravers. Il mourut en 1684. De son mariage avec Susanne Tribolet, naquirent: 1° *Rodolphe de Chambrier*, capitaine dans le régiment d'Erlach au service de France, mort en Dauphiné en 1695; 2° *Hugues de Chambrier*, officier dans le même régiment, mort sans avoir été marié; 3° *Abraham de Chambrier*, qui, d'Anne de Meuron sa femme, eut trois fils: *Daniel*, officier dans le régiment de Chambrier, se distingua particulièrement à la bataille de Denain, en 1712, où il fut tué; *Louis*, officier dans le régiment de Bettens, au service de France; et *Rodolphe*, pasteur à Colombier, tous décédés sans enfants.

VI. **Rodolphe de Chambrier**, fut nommé trésorier-général du pays en 1662, conseiller d'Etat en 1669, et mourut la même année, ayant épousé Susanne Marval, fille de noble François Marval, conseiller d'Etat et trésorier, qui lui donna deux fils:

1° *François de Chambrier*, qui suit;

2° *Daniel de Chambrier*, chef de la 4^e branche.

VII. **François de Chambrier**, né le 8 mai 1663, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel. Son père l'envoya, à l'âge de treize ans, avec son frère Daniel, faire des études à Saumur, université alors célèbre. Entré à l'âge de seize ans dans le régiment des Gardes-Suisses à Paris, il sacrifia ses goûts pour l'état militaire à l'obéissance à ses parents qui le rappelèrent bientôt. De retour dans sa patrie, il entra dans le Conseil de ville de Neuchâtel, où il desservit successivement toutes les charges les plus essentielles. En 1702, madame la duchesse de Némours lui conféra les places de conseiller d'Etat et de maire de Neuchâtel. Cette princesse, qui en faisait beaucoup de cas, le distingua et lui témoigna une grande confiance.

Envoyé souvent aux diètes pour différentes négociations, il s'acquit une grande considération, et les lettres que les rois Frédéric I^{er} et Frédéric-Guillaume lui écrivirent, le 26 septembre 1716 et le 27 septembre 1721, prouvent les témoignages de bienveillance dont ces monarques l'honoraient. Il mourut en 1730, ayant épousé Salomé de Chambrier, de laquelle il eut:

1° *Jean, baron de Chambrier*, né en 1686 à Neuchâtel, chevalier de la Générosité, ministre de Prusse à la cour de France, en 1722, conseiller privé du roi et conseiller d'Etat de la souveraineté de Neuchâtel et Valangin. Il obtint, en 1724, l'expectative du premier canonicat au chapitre de Havelberg. Demandé par son maître, en 1751, il se rendit, attaqué d'une maladie mortelle, à Wetzel, où il arriva à l'agonie, le 17 juin. Le roi, informé de son fâcheux état, l'honora deux fois de sa visite et s'entretint longtemps avec lui en particulier. Les entretiens de M. de Chambrier plurent tellement à Frédéric, que celui-ci déclara en sortant qu'il venait de voir un beau génie et un homme vraiment estimable: paroles remarquables dans la bouche d'un prince qui ne prodiguait pas la louange. Elles font un éloge complet d'un ministre éclairé, qui servit la monarchie pendant les trente années de son ambassade à la cour de France, avec désintéressement et dans des circonstances fort délicates. Après sa mort, arrivée à Wetzel le 26 juin 1751, le roi écrivit à sa famille une lettre des plus gracieuses et des plus honorables pour la mémoire du défunt, et lui fit présent de son portrait enrichi de diamants, en témoignage de l'affection qu'il portait à son ministre;

2° *François, baron de Chambrier*, contracta alliance avec Rose-Marguerite de Meuron, fille de noble Etienne Meuron, conseiller d'Etat, et de Judith Pury. Décédé en 1757, il eut trois enfants: 1° *François*, chambellan de S. M. à Berlin, en 1764, et qui mourut dans cette ville en 1781, sans avoir été marié; 2° *Salomé*, femme de J.-P. de Chambrier-Travanet; 3° *Daniel*, qui suit.

VIII. **Daniel baron de Chambrier**, né en 1708, nommé conseiller d'Etat en 1738, doyen et président du Conseil d'Etat en 1768. Par un diplôme du 12 février 1789, S. M. l'appela, lui et sa descendance, à la possession éventuelle de la baronnie de Chambrier, avec tous les titres, honneurs et prééminences qui lui appartiennent. Daniel épousa Susanne-Marguerite DeLuze, et mourut le 10 décembre 1793, âgé de 86 ans, généralement regretté et laissant pour enfants:

1° *Jean-François, baron de Chambrier*, qui suit;

2° *Samuel, baron de Chambrier*, né en 1744, mort en 1823. On lui doit plusieurs Notices historiques sur le pays, entre autres une

Description topographique de la mairie de Valangin, qui remporta le prix de la société d'Emulation patriotique de Neuchâtel, en 1794. Neuchâtel 1795, in-8°, 149 p. — Zchokke en a donné un extrait en langue allemande dans son *Wallfahrt nach Paris*, t. II, p. 549-570. — En 1809, Samuel de Chambrier présenta à la société d'Emulation patriotique un second mémoire très-long et fort curieux, intitulé: *Description topographique et économique de la mairie de Neuchâtel, avec des notes historiques*. La société fit dans ses registres la mention la plus honorable de ce livre, rempli de recherches intéressantes, de faits précieux et pour la plupart très-peu connus, qui fait le plus grand honneur aux connaissances et au travail de son auteur; mais la société ne put se charger des grandes dépenses nécessitées par l'impression de la *Mairie de Neuchâtel*; elle invita l'auteur à faire hommage de son manuscrit à la bibliothèque publique, qui se trouverait par là enrichie d'un volume fort précieux. Ce ne fut qu'en 1840 que le livre de M. de Chambrier vit le jour, édité par M. Térissé, un des membres de la société d'Emulation. Il parut, enrichi de nombreuses planches, chez Wolfrath, en un fort volume in-8° de plus de 600 pages. La *Description de la mairie de Neuchâtel* renferme un nombre considérable d'observations intéressantes sur l'histoire et les antiquités de Neuchâtel, sur la famille de ses anciens comtes, sur leur administration publique et domestique, sur les mœurs et les usages du pays dès le commencement du xv^e siècle, sur les développements progressifs de la constitution, des lois et coutumes, de l'industrie, du commerce et de la culture pendant ces quatre siècles. C'est une mine d'érudition, où l'historien, le généalogiste, l'archéologue, etc., trouveront des trésors à chaque pas;

3° *Rodolphe de Chambrier*, capitaine au service de Prusse. Blessé mortellement à la bataille qui se livra près de Varsovie contre les Polonais, le 29 octobre 1794, il mourut peu de temps après sans avoir été marié;

4° *Henriette de Chambrier*, non mariée en 1798.

IX. **Jean-François, baron de Chambrier**, né en 1740, mort en 1814, conseiller d'ambassade de S. M. le roi de Prusse et son chambellan en 1781, épousa, en 1775, Charlotte-Albertine Pury, veuve de Charles-Henri, baron de Chambrier, aussi conseiller d'am-

bassade, et fille de noble Charles-Albert de Pury, officier au service de France. Il fut nommé chambellan du roi Frédéric-Guillaume II, par brevet du 22 janvier 1787, et n'eut qu'une fille unique, *Susanne-Françoise-Rosalie, baronne de Chambrier*, mariée le 2 mai 1796 à Charles-David-Ferdinand de Saussure, seigneur et baron de Bercher.

Le baron J.-F. de Chambrier s'est fait connaître des savants par ses travaux historiques. Il avait de profondes connaissances sur l'histoire du bas et du moyen-âge; excellent critique et diplomate, il fit un recueil précieux de titres concernant son pays et les contrées voisines. La collection diplomatique que nous citons si souvent est de lui. On est étonné lorsqu'on parcourt les matériaux nombreux et solides qu'a préparés l'infatigable persévérance de cet émule des bénédictins, qui a passé la moitié de sa vie et une grande partie de ses nuits à déchiffrer et analyser les vingt-deux mille actes des archives de l'Etat et bien des centaines d'in-folio. C'est à lui que l'on doit l'*Inventaire raisonné des archives de l'Etat*, contenant dans quinze volumes in-folio une analyse aussi complète qu'exacte de 22,600 actes. Dire l'utilité d'un semblable travail, soit pour les recherches des historiens, soit pour les besoins du public, n'est pas nécessaire, car privé de lui on aurait toujours reculé devant des recherches qui auraient avant tout nécessité le travail colossal auquel M. de Chambrier s'est livré, et pour la consommation duquel il ne fallait pas moins que le sacrifice d'une vie d'homme tout entière. Le baron J.-F. de Chambrier était en correspondance avec tous les historiens de la Suisse et leur communiqua plus d'une fois des documents importants, dont ils ne soupçonnaient pas même l'existence, ou qu'ils croyaient détruits. Nous avons vu à Berne sa volumineuse correspondance avec l'avoyer de Mulinen et le baron d'Estavayer, ce célèbre généalogiste, qui a laissé une collection complète de documents sur les familles suisses, formant plus de quarante volumes in-4°. Toutes les notices sur Neuchâtel ont été en grande partie fournies par le baron de Chambrier. Lorsqu'en 1811, l'avoyer Nicolas-Frédéric de Mulinen fonda la Société suisse des recherches historiques, et qu'il lui donna l'année suivante pour organe le *Schweizerische Geschichtsforscher*, le baron Jean-François de Chambrier fut un des premiers membres de cette célèbre société,

qui rendit de si grands services aux sciences historiques en éditant un grand nombre de matériaux précieux enfouis dans les archives des cantons. C'est dans ce recueil que M. de Chambrier a publié les deux seuls mémoires qu'il ait jamais livrés à la presse. Le premier est une *Notice sur la vie et le procès criminel de Vauthier, bâtard de Neuchâtel*, publiée en 1812; le second est une *Description de la collégiale de Neuchâtel*, contenant environ 150 pages du tome sixième. Ces deux ouvrages, trop peu connus dans notre pays, suffisaient à eux seuls pour illustrer la mémoire de leur savant auteur, et révèlent à un haut degré une connaissance approfondie du droit public de la Suisse en général et de Neuchâtel en particulier. Qui dira jamais le nombre considérable d'extraits d'anciens manuscrits, d'éclaircissements généalogiques, d'histoires d'anciennes races dynastiques, de révisions d'ouvrages sur la Suisse, de recherches sur des points importants du passé et surtout de chartes, pièces de grand prix dont cet intrépide pionnier des sciences historiques a enrichi les collections et les ouvrages des savants suisses et étrangers! Disons encore qu'il fut l'un des fondateurs de la Société helvétique des sciences naturelles. Toutes les œuvres patriotiques trouvaient en lui un promoteur zélé et infatigable, qui ne reculait devant aucune difficulté, lorsqu'il s'agissait du bonheur de sa patrie.

QUATRIÈME BRANCHE.

VII. **Daniel de Chambrier**, fils puiné de Rodolphe et de Susanne de Marval, naquit le 9 janvier 1665, et accompagna, à l'âge de onze ans, son frère François à Saumur pour y commencer des études, qu'il alla finir à seize ans à l'université de Heidelberg. Il fut d'abord receveur de Colombier; il entra ensuite au service comme capitaine dans le régiment de Montbrun en Piémont, en 1690, et servit en qualité d'aide-de-camp du lord duc de Schomberg, général de l'armée des alliés. Il fut grièvement blessé à la bataille d'Orbessan ou de la Marsaille, et passa peu de temps après en Angleterre pour demander de l'emploi au roi Guillaume, qui lui accorda le brevet de major et cent guinées pour ses équipages. Il leva, en 1696, une compagnie de 200 hommes suisses, au service des Etats-Généraux, qui fit partie d'un corps particulier, dont le

roi lui donna le commandement , et réuni , en 1698 , au régiment de Muralt , dont il fut créé lieutenant-colonel. Colonel propriétaire de ce régiment en 1702, après le siège de Kaiserwert, où il fut dangereusement blessé , il se distingua aussi dans la nuit du 4 au 5 août 1706 , au siège de Menin , en empêchant par son activité , sa prudence et sa bravoure , le désordre que causait la mousqueterie des assiégés , qui avait jeté la terreur dans les troupes exposées à ses terribles effets. Brigadier en 1709, il fut détaché, en juin 1710, pour veiller à la sûreté de Comines et de Warneton : peu de temps après il reçut ordre de quitter ces postes et de se jeter dans Menin. Commandé ensuite par le général Chanclos, pour exécuter un projet sur Ypres, il se logea dans la contre-escarpe, malgré les efforts extraordinaires des ennemis, et il serait parvenu à entrer dans la ville, si le coup n'avait pas manqué aux autres attaques ; il fut donc obligé de se retirer. L'année suivante , il fut chargé de conduire un convoi de Tournai à l'armée des alliés : chemin faisant, il se vit tout à coup attaqué par vingt compagnies de grenadiers et 1500 mousquetaires, près de Luxembourg. Malgré la supériorité des ennemis, il résolut de se défendre et le fit avec tant d'opiniâtreté et de succès que les Français, irrités de la perte qu'ils avaient essuyée, s'en vengèrent avec la dernière inhumanité , en le traînant au-delà de la Scarpe par une corde. Il avait eu deux chevaux tués sous lui et deux doigts emportés. Il servit aussi comme brigadier dans le corps que les Hollandais envoyèrent en Angleterre, en 1715 , contre les partisans du prétendant. Ses talents militaires et sa conduite distinguée le désignèrent , en 1717, au choix des Etats-Généraux pour l'éducation du prince d'Orange. Nommé général-major, en 1727, il mourut à Bois-le-Duc le 13 février 1728, ayant laissé de Catherine-Gratianne de Schwertz Landas, sa femme, d'une ancienne noblesse de Flandres, deux fils et une fille :

1° *Samuel de Chambrier* , qui suit ;

2° *Ludovic-Guillaume de Chambrier*, né à Bois-le-Duc en 1709, officier dans le régiment de Chambrier en 1723 , mort en 1726, sans postérité ;

3° *Jeanne-Lucrèce de Chambrier*, mariée en 1725, à Bois-le-Duc, à Jean de Sayer , gentilhomme écossais , brigadier au service des Etats-Généraux.

VIII. **Samuel de Chambrier**, reçut une partie de son éducation à la cour du prince d'Orange, nommé, en 1721, officier dans le régiment de Chambrier, capitaine d'une compagnie de 200 hommes dans le régiment d'Hirtzel, en 1736, il fut fait colonel d'un régiment de son nom, en 1748. S'étant noblement distingué pendant les premières campagnes de la guerre de Flandres, il reçut le grade de général-major, en mars 1766, et celui de lieutenant-général en 1779. Avant sa mort, arrivée en 1784, il vivait à Bois-le-Duc, sans avoir été marié, auprès de sa nièce Jeanne-Lucrèce de Sayer, comtesse douairière de Limbourg-Stirum, son unique héritière, dont plusieurs de ses fils servirent avec gloire en Hollande.

CINQUIÈME BRANCHE.

VII. **Henri de Chambrier**, quatrième fils de Pierre, troisième du nom, et d'Esther Pury, sa seconde femme, prêta serment, en 1693, entre les mains du gouverneur du pays pour l'office de banneret de Neuchâtel. Il fut choisi par le corps de la bourgeoisie pour remplir cette charge, alors importante. Ce banneret s'acquitta de la considération dans son pays et au dehors par des talents et des qualités estimables. Il épousa, par contrat du 17 juin 1675, Susanne de Chambrier, fille de noble et vertueux Samuel de Chambrier, doyen du Conseil d'Etat et trésorier-général, et de dame Ursule d'Estavayer. Elle jouait encore avec sa poupée quand on baptisa son premier enfant, car elle n'avait que 14 ans. Elle passait pour la plus riche héritière du pays. Elle devint veuve en 1700, ayant eu de son mari deux fils :

1° *Henri de Chambrier*, qui suit;

2° *Pierre de Chambrier*, né en 1695, conseiller d'Etat en 1727, mort en 1774, sans postérité.

VIII. **Henri de Chambrier**, deuxième du nom, né en 1688, nommé banneret de Neuchâtel en 1741, prêta serment en cette qualité entre les mains du gouverneur, et épousa Esther-Jacquette, fille de noble Pierre Jean-Jacquet, conseiller d'Etat, et d'Isabelle Sandoz. Il mourut en 1761, ayant laissé de son mariage :

1° *Pierre de Chambrier*, qui suit;

2° *Frédéric de Chambrier*, né en 1726, enseigne dans le régi-

ment de Hirtzel, au service de Hollande, en 1745, capitaine-lieutenant en 1747, fut blessé dangereusement au siège de Berg-op-zoom, et fut obligé de quitter le service après avoir passé dans le régiment de Chambrier. Il se retira à Neuchâtel avec le grade de capitaine et une pension. Il est mort en 1798, sans avoir été marié.

IX. **Pierre de Chambrier**, né en 1721, contracta alliance avec Jeanne-Henriette de Chambrier-Travanet, et mourut en 1761, laissant :

1° *Frédéric de Chambrier*, qui suit ;

2° *N. de Chambrier*, demoiselle estimable par ses belles qualités, sa rare bienfaisance et ses vertus chrétiennes. Elle ne s'occupa qu'à soigner les malheureux et à venir à leur secours. Surprise dans une soirée par le feu, qui prit à ses vêtements, elle mourut misérablement en 1797.

X. **Frédéric, baron de Chambrier**, né en 1753, fut officier dans le régiment de Castella, au service de France, en 1773. Retiré dans sa patrie, il épousa, en 1782, Jeanne-Marie Mercier de Chardonne, au pays de Vaud. Par diplôme du roi de Prusse, du 12 février 1789, ce monarque l'appela aussi à la possession éventuelle de la baronnie de Chambrier. Il laissa deux fils, qui sont bien connus de tous les Neuchâtelois, par leur mérite et leurs vertus : *Frédéric-Alexandre de Chambrier*, et *Alexandre de Chambrier*.

XI. **Frédéric-Alexandre de Chambrier**, chevalier grand-croix de l'ordre de l'Aigle-rouge, chevalier de l'ordre de St-Jean, président du Conseil d'Etat de la principauté de Neuchâtel, procureur-général, président du département des Finances, de la Commission académique et de la Société d'émulation patriotique, membre du Corps législatif, naquit à Neuchâtel le 5 octobre 1785, et mourut à Cormondrèche le 21 octobre 1857.

Si nous n'écrivions que pour la génération contemporaine, nous n'aurions pas besoin de rappeler ici ce qu'a été cet homme éminent, qu'ont suivi dans la tombe les regrets de tous ses compatriotes. Frédéric-Alexandre de Chambrier tenait de la nature une réunion de dons bien rares, et la culture ajouta beaucoup à ses talents naturels. Une santé à toute épreuve lui permettait une assiduité de travail qui eut compromis gravement celle de beaucoup d'autres. L'exercice corporel ne lui était, pour ainsi dire, pas nécessaire : ce-

lui de l'esprit semblait lui en tenir lieu. La maladie qui l'a conduit au tombeau a été à peu près la seule qu'il ait eue, quoiqu'il fût septuagénaire. Fils adoptif d'un des hommes les plus instruits qu'aient possédés notre patrie (nous voulons parler du baron de Chambrier d'Oleyres), il avait acquis de grandes connaissances à son école, et les séjours qu'il fit avec lui dans plusieurs pays, en particulier à Turin et à Berne, où M. de Chambrier d'Oleyres occupa le poste de ministre du roi de Prusse, le mirent en rapport avec des hommes savants qui contribuèrent beaucoup à son développement, et lui firent faire de grands progrès dans la connaissance des hommes et des choses.

Modeste autant que savant, Frédéric-Alexandre de Chambrier faisait si peu parade de ses vastes connaissances, que plusieurs de ses mérites n'étaient connus que d'un petit nombre de personnes. Président de la Commission académique, il s'est souvent montré dans cette place savant de premier ordre; il fit même plus d'une fois dans les auditoires des examens tels qu'on eût pu les attendre de professeurs spéciaux. Il était un des Neuchâtelois les plus versés dans la langue grecque. Les livres qu'il a publiés lui assurent une des premières places parmi les écrivains neuchâtelois. Son *Histoire de la principauté de Neuchâtel et Valangin, jusqu'à l'avènement de la maison de Prusse*, montre une connaissance approfondie, non-seulement de l'histoire particulière de notre pays, mais encore de celle des pays voisins, et révèle à toutes les pages un haut degré de culture scientifique et littéraire. « La pensée d'écrire l'histoire de Neuchâtel, je la dois, dit-il, à mon père d'adoption, cet homme de la vieille roche, le type des anciens temps. Après avoir vécu à la cour jusqu'à l'âge de cinquante ans, il s'était fortement rattaché au sol et aux mœurs de sa patrie, et c'est ici qu'il a recommandé aux siens de choisir une carrière active et utile, sans ambition. Je n'aurais pas osé, ajoute-t-il, entreprendre cet ouvrage sans les matériaux nombreux qu'avait préparés l'infatigable persévérance d'un émule des Bénédictins, qui a passé la moitié de sa vie et une grande partie de ses nuits à déchiffrer les vingt-deux mille actes des archives de l'Etat, et bien des centaines d'in-folio. » *L'Histoire de Neuchâtel* fut saluée avec enthousiasme par tous les Neuchâtelois amis de leur patrie, car c'était le premier

ouvrage qui fit connaître à fond la vie générale de ce petit peuple et le développement progressif de ses institutions. L'auteur expose avec une remarquable clarté les relations des Neuchâtelois avec les Suisses, espèce de vie dans la vie générale, d'histoire dans l'histoire. Ennemis sous la première dynastie, celle de Neuchâtel, à Laupen où périt Gerard de Valangin, et au siège de Zurich, où le comte Louis de Neuchâtel commandait l'armée impériale, on les voit sous la seconde dynastie, celle de Fribourg, s'allier de plus en plus étroitement à la république de Berne. « L'alliance de Berne sauva Neuchâtel, dit M. de Chambrier; ses comtes demeurèrent debout avec l'indépendance nationale, au milieu de l'écroulement général. Il y eut un moment de crise terrible sous les Hochberg, la troisième dynastie des comtes de Neuchâtel. Le duc de Bourgogne entra en Suisse avec une armée formidable; le comte Rodolphe était son grand-maréchal, et avait son fils Philippe à la cour; mais déjà les guerriers neuchâtelois avaient combattu dans les rangs des Confédérés à Fraubrunnen, contre les bandes de Coucy, au siège de Berthoud, pour Berne, etc. » — La seule lacune de ce livre utile est le peu de place consacrée au tableau de la vie littéraire dans le pays de Neuchâtel. En effet, c'est à peine si l'on voit un mot rapide des monuments d'art du moyen-âge, un souvenir à cette mémorable famille de chanoines-chroniqueurs, qui, du xiv^e au xvi^e siècle, se passèrent de main en main une plume fidèle et inédite à la fois.

Un grand nombre des produits de la plume de Frédéric-Alexandre de Chambrier et de ses réflexions, ont honoré les pages du principal journal de notre pays: ils avaient tellement son cachet, que son nom n'était pas nécessaire pour les faire connaître. Le recueil, en un volume, des opuscules et des articles de M. de Chambrier, en ferait un précieux ouvrage. Il ne faut pas oublier non plus le volume qu'il publia sous le titre: *Des droits et des intérêts des Etats suisses quant au pacte fédéral*, Neuchâtel, 1836, in-8°, où il traçait de main de maître les dangers et les pénibles éventualités que se préparait la Confédération helvétique si elle touchait au pacte de 1815, base fondamentale de sa sécurité et de son bonheur. Ce volume eut un grand succès et fut traduit en allemand; tous les journaux en donnèrent des extraits, en rendant à l'auteur l'hommage qui lui était dû.

Mais le talent de la parole l'emportait chez M. de Chambrier sur celui de l'écrivain. Ses discours à la Diète helvétique et au Corps-législatif de Neuchâtel nous autorisent à le regarder comme un des premiers orateurs de la tribune suisse, et le premier de la tribune neuchâteloise. Prononcés dans les Chambres d'un des grands Etats de l'Europe, ils lui eussent acquis une renommée européenne. Aucun de ses collègues, soit à la Diète, soit au Corps-législatif, même de ceux qui appartenaient à une autre opinion politique que la sienne, ne s'inscriront à faux, nous le croyons, contre le jugement que nous portons. Quelle dignité dans sa personne et dans son langage ! quelle noblesse dans sa figure surtout, animée par le sentiment de l'importance de la délibération ! quelle connaissance des questions politiques et générales et particulières ! quelle observation scrupuleuse des règles prescrites ! Chacun admirait la pureté de sa diction. Si l'éloquence consiste à dire tout ce qu'il faut et à ne dire que ce qu'il faut, comme le dit le plus grand orateur de Rome, il était à un haut degré éloquent. Si l'orateur, ainsi que l'a défini le même écrivain, est un homme de bien, doué de la faculté de bien dire : *vir probus dicendi peritus*, il était à un haut degré orateur. Combien de fois, dans une assemblée délibérante, on l'a vu demander la parole sur une question qui semblait être épuisée, et trouver moyen de la faire paraître sous un nouveau jour ! Lorsque les questions traitées étaient peu importantes, il parlait assez souvent avec hésitation et une certaine difficulté ; mais lorsqu'elles acquéraient quelque importance, ses paroles coulaient comme de source, comme d'une source limpide et abondante.

Les vrais hommes d'Etat sont en Suisse excessivement rares : pour l'être il ne suffit pas de quelques succès dans les clubs et assemblées populaires ; il faut des études longues et approfondies, beaucoup de pratique et d'expérience, de grands dons naturels et des circonstances extrêmement favorables. Toutes ces circonstances se sont rencontrées chez M. de Chambrier, que personne ne refusera de ranger parmi le très-petit nombre d'hommes d'Etat de la Suisse moderne. Entre autres circonstances où il se montra homme d'Etat de premier ordre, nous citerons la décision de la Diète relative aux couvents d'Argovie. M. de Chambrier l'annonça solennellement au Corps-législatif, dans le discours d'ouverture ;

et d'un regard d'aigle, perçant l'avenir, il prophétisa les conséquences inévitables qu'aurait sa décision. Qu'on lise son écrit sur le pacte suisse, où la solidité du jugement le dispute aux vues les plus étendues, et aux connaissances du droit public les plus complètes, on verra quelle place distinguée on doit lui assigner parmi les hommes d'Etat.

Bon, charitable, bienfaisant, Frédéric de Chambrier cherchait toutes les occasions de se rendre utile. On ne saura jamais le nombre de jeunes gens, heureusement doués mais peu fortunés, dont il a payé de ses propres deniers l'éducation, avec une libéralité qui montrait le prix qu'il attachait à l'instruction. Cormondrèche, où il habita les dernières années de sa vie, lui doit une école enfantine qu'il a fondée, et plus d'une fois le pasteur de cette paroisse entendit son vénérable paroissien lui faire cette question ; « Connaissez-vous des malheureux qui aient besoin de secours ? » Aussi, demandez à quelqu'un des habitants de Corcelles ou de Cormondrèche, quel a été le plus grand bienfaiteur de leur paroisse, aucun n'hésitera à répondre : C'est M. de Chambrier. Dans la retraite où il se renferma après les crises publiques de 1848, il continuait à suivre avec la sympathie d'un cœur chaud et la lucidité d'une raison supérieure les destinées de son pays. Ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher pendant les dernières années de sa vie, ont toujours trouvé chez lui cette netteté de vues, cette sûreté de coup d'œil, cette largeur d'appréciation, cette modération dans les jugements, qui l'ont distingué à un degré si remarquable pendant le cours de sa longue carrière active. Vrai Neuchâtelois, la patrie, à travers ses vicissitudes, était toujours pour lui la patrie. C'est qu'aussi, disons-le encore, on a vu rarement une plus belle alliance des dons de l'esprit avec l'élévation et la pureté du caractère. Chez lui, derrière l'homme politique, il y avait l'homme de bien ; derrière l'homme de bien, le chrétien.

Les temps et avec eux les destins des peuples changent ; mais le vrai patriotisme est de tous les temps. Si c'est une chose rare qu'un ensemble de qualités et de dons pareils à celui qui plaça si haut le baron Frédéric de Chambrier, puisse de même la patrie Neuchâtoise compter des citoyens qui l'aiment aussi sincèrement, aussi purement que lui !

Plusieurs journaux de la Suisse et de l'étranger ont consacré un article nécrologique à la mémoire de M. de Chambrier. Cette notice, fort incomplète, sur l'ancien président du Conseil d'Etat; est empruntée, en grande partie, à un article de M. H.-F. Calame, et à la notice publiée par M. Guillebert dans le *Messenger boiteux de Neuchâtel*, en 1857.

M. de Chambrier a laissé de son mariage avec Julie de Pury, fille de Charles et de Sara de Pury, trois fils: *Charles, Frédéric* et *Guillaume de Chambrier*, et deux filles, qui marchent sur les traces de leur père et font revivre en eux les talents et les qualités qui ont distingué tant de membres de leur famille.

Alexandre de Chambrier, frère du président du Conseil d'Etat, est mort le 15 juin 1861, âgé de 73 ans. Entré jeune dans la carrière publique, il a occupé pendant de longues années, comme maire de Valangin, un des postes judiciaires les plus importants du pays. A deux reprises, en 1830, puis de 1841 à 1848, il a fait partie du Conseil d'Etat. Esprit élevé, caractère ferme et droit, d'une justice à toute épreuve, d'une bienveillance qui ne se démentait jamais, il s'était, par ses qualités et l'affabilité de ses manières, concilié à un haut degré la confiance publique et l'affection de tous ceux qui l'approchaient. Dans une acception un peu différente de celle du jour, il était vraiment populaire; de cette popularité que possédait entre tous l'homme droit dont il était le frère, mais à laquelle il avait une part d'autant plus large que ses rapports avec ses concitoyens étaient plus directs et plus nombreux.

SIXIÈME BRANCHE.

III. **Jean de Chambrier**, troisième fils de Pierre, premier du nom, et de Jacqueline de Vieilmarché, s'attacha au service de France. Il leva, en 1575, une compagnie de 400 hommes, par moitié avec un autre officier, pour servir dans l'armée du prince de Condé et du duc Casimir, de la maison Palatine, ainsi que cela est prouvé par l'acte de capitulation passé cette même année entre lui et Robert de la Graffinière, que le prince de Condé avait envoyé en Suisse pour y faire la levée de plusieurs autres compagnies. Il servit dans cette occasion comme maréchal-général des régiments suis-

ses, dans l'armée du duc d'Alençon, frère du roi Henri III. La preuve s'en trouve dans le certificat que ce prince lui délivra, le 28 mai 1576, à Bar-sur-Seine, signé *François*, et revêtu de son sceau, par lequel il dit, que « Jean de Chambrier a bien et fidèlement servi comme maréchal-général des régiments suisses, choisi comme tel par notre cousin le prince de Condé, etc. » C'est ce même Jean de Chambrier dont nous avons parlé au commencement de cette notice, et dont parle LeLaboureur dans ses *Mémoires manuscrits pour servir à l'histoire de France*. On voit par divers actes qu'il fut compris avec ses frères, Benoît, Pierre et Georges de Chambrier, dans les difficultés qu'ils eurent à soutenir contre les héritiers de Georges de Rive, seigneur de Prangins et gouverneur de Neuchâtel, depuis l'année 1550 jusqu'en 1560. Il mourut en 1582, ayant épousé Magdeleine Marcuard, dont il eut deux fils :

1^o *Jean de Chambrier*, qui suit;

2^o *Jacques de Chambrier*, gentilhomme de la maison du prince Henri II de Longueville, comte de Neuchâtel, en 1617, et maire en chef du comté de Valangin, en 1618. Il avait épousé Françoise Wuilleumier, veuve de Pierre Clerc-dit-Guy, colonel au service de France, en 1590, et mourut le 25 mars 1620, âgé de 46 ans, sans postérité. On voit encore aujourd'hui sa tombe, avec ses armes, dans l'église de Valangin.

IV. **Jean de Chambrier** fut aussi gentilhomme de la maison du prince Henri II, comte de Neuchâtel. Le brevet qui lui en fut expédié, le 17 septembre 1618, porte que ce prince « lui confère la charge de gentilhomme ordinaire, à raison de ses services, et aussi parce que ses pères ont toujours été reconnus nobles, et ont exercé des emplois et offices appartenant à la noblesse. »— Jean de Chambrier mourut en 1642, ayant épousé Susanne Merveilleux, fille de noble David Merveilleux, conseiller d'Etat et d'Elisabeth de Grafenried, dont il eut :

1^o *Samuel de Chambrier*, nommé trésorier-général en 1643, conseiller d'Etat en 1644, doyen et président de ce corps pendant longtemps. Il contracta trois alliances : la première avec Salomé de Chambrier; la seconde avec Ursule d'Estavayer; et la troisième avec une autre Salomé de Chambrier. Dans le traité de son second mariage, il est qualifié : « noble et vertueux seigneur Samuel de

Chambrier, conseiller d'Etat et trésorier-général, et vertueuse demoiselle Ursule d'Estavayé, du consentement et autorité de très-noble et généreux seigneur Philippe d'Estavayé, son père, seigneur de Bussy, Mezières, châtelain et baillif de Moudon, et de noble dame Catherine Joffrey, dame de Forêt, sa mère. » Si l'époux mourait avant l'épouse, il veut que sa dite épouse ne puisse sortir ses enfants hors du lieu de leur naissance, désirant qu'ils soient élevés pour le service de son altesse, à l'imitation de ses prédécesseurs. Samuel de Chambrier n'eut d'Ursule d'Estavayé, qui mourut jeune, qu'une fille, qui fut mariée à Henri de Chambrier, banneret de Neuchâtel. Elle n'avait que 14 ans lorsqu'elle contracta cette alliance. Il n'eut point d'autres enfants, car son premier et son troisième mariages furent stériles. A l'époque de son troisième mariage, il était très-vieux et perclus de la goutte; il fut obligé d'aller au temple pour se marier, à cheval (1663); on n'avait pas alors de carrosses. Il mourut en 1675;

2° *Henri de Chambrier*, qui suit;

3° *David de Chambrier*, capitaine de 200 hommes au service du duc de Savoie, en 1625, mort jeune, sans avoir été marié;

4° *Marie de Chambrier*, femme de François de Marval, capitaine en Piémont en 1630.

V. **Henri de Chambrier**, épousa par contrat du 30 décembre 1626, Marie Brun, fille de Jonas Brun, bourgeois de Neuchâtel, et de Marie de Watteville sa femme. Les parents de l'épouse, présents au contrat de mariage, furent: François-Antoine de Neuchâtel, baron de Gorgier, conseiller d'Etat, Nicolas de Watteville, Abraham Thellung, châtelain d'Erguel, etc. Henri de Chambrier commanda le secours envoyé, en 1653, par le prince de Neuchâtel à la république de Berne, pour sa défense à l'occasion d'une révolte qu'elle essuya dans ses baillages allemands. Il reçut de ce canton, en témoignage de sa valeur, une médaille d'or, accompagnée d'une lettre flatteuse, que la famille conserve. Henri n'eut de Marie Brun, sa femme, qu'un fils unique nommé Ferdinand.

VI. **Ferdinand de Chambrier**, servit comme officier au service de France, dans sa jeunesse, et mourut en 1668, après avoir épousé Marguerite de Montmollin, dont il n'eut qu'un fils, qui suit:

VII. **Jonas de Chambrier**, fut nommé par le souverain conseil-

ler d'Etat et procureur-général, en 1705. Il contribua beaucoup à faire reconnaître les droits du roi Frédéric 1^{er} à la succession de Neuchâtel, en 1707. Le roi daigna lui écrire qu'il en était informé et lui en témoigna son plaisir. Jonas de Chambrier est auteur d'un *Mémoire sur les finances de l'Etat*, imprimé à Porrentruy en 1830, plus d'un siècle après la mort de son auteur. Il fut nommé membre du Conseil privé du roi Frédéric-Guillaume, en 1713. Il mourut en 1743, laissant de Susanne de Chambrier, sa femme, un fils unique, nommé Samuel, et auquel il survécut.

VIII. **Samuel de Chambrier** fut pourvu de l'office de procureur-général de la principauté de Neuchâtel, par la résignation de son père, et fut agréé par la cour, en 1730; il avait déjà été établi conseiller d'Etat en 1725. Il mourut en 1736, n'ayant laissé d'Elisabeth de Chambrier, son épouse, que trois filles:

1^o *Elisabeth de Chambrier*, femme de Simon Roy, conseiller d'Etat et châtelain du Vauxtravers;

2^o *Lucrèce de Chambrier*, épouse de Samuel Petitpierre, conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel;

3^o *N. de Chambrier*, morte sans être mariée.

Nous nous sommes peut-être un peu trop étendu sur la généalogie de l'illustre maison de Chambrier, et nos lecteurs seront sans doute fatigués du grand nombre de détails arides qui remplissent cette notice. Mais cette famille a fourni tant d'hommes remarquables, d'officiers militaires, d'ambassadeurs, d'officiers supérieurs, de conseillers d'Etat, dans le pays, etc., qu'il était nécessaire de faire connaître avec quelques développements les divers membres de cette maison, dont plusieurs ont porté le même prénom, ce qui expose souvent les personnes qui ne connaissent pas bien la généalogie de la famille de Chambrier à confondre les personnages.

Les armes de la famille de Chambrier sont: *d'or, au chevron droit entrelacé d'un autre renversé, de sable, à la fasce de même brochant sur le tout. Cimier: un hérault d'armes, portant de sa main droite une masse d'armes, qu'il appuie sur sa hanche, couvert d'un bonnet à l'albanaise et d'une veste bandée d'or et de sable. Supports: deux lions.*

On trouve dans une ancienne chronique du pays, que les Chambrier portent en leurs armoiries la figure de Saturne, telle qu'elle est représentée dans Agrippa. « Aussi, dit la chronique, tous ceux de cette maison tiennent-ils beaucoup du saturnique, sont froids, prudents, politiques, riches et grands ménagers. »

On a vu plus haut que le roi Frédéric 1^{er}, en reconnaissant cette famille pour être d'ancienne noblesse, et en l'agréant comme telle dans tous les Etats de la monarchie, lui accorda par le même diplôme, du 8 avril 1709, un quartier portant la *tête de l'Aigle de Prusse sur un champ d'argent*.

On a vu aussi que le roi Frédéric-Guillaume 1^{er} accorda, en 1737, au baron de Chambrier, son envoyé à la cour de France, un *écu d'argent* sur le tout, portant *un aigle de sable couronné d'or*, qui est celui du royaume de Prusse. Cette concession a passé, avec l'agrément du roi, à ses deux frères, de même qu'au baron de Chambrier, conseiller d'ambassade à Berlin, mort en 1769.

Sources. Titres des archives de la famille de Chambrier. — Correspondance du baron J.-F. de Chambrier avec le baron d'Estavayer, dans la bibliothèque de M. F. de Mulinen-Mutach à Berne. — *Notices généalogiques* du baron d'Estavayer, t. XI, p. 52-80. — *Notices généalogiques*, mss. du 18^e siècle, dans la bibliothèque de l'abbé Jeanneret. — *Encyclopädie*, von J.-S. Ersch und J.-G. Gruber, t. XVI, p. 126. — LeLaboureur, *Mélanges manuscrits pour servir à l'histoire de France*, Biblioth. imper., N^o 127, ancien fonds du cabinet du roi. — May, *Histoire militaire de la Suisse et des Suisses dans les services étrangers*, Laus. 1788, 8 vol. in-8^o. — Zurlauben, *Hist. milit. des Suisses au service de France*, Paris 1751, 8 vol. in-8^o. — H. Girard, *Hist. abrégée des officiers suisses qui se sont distingués dans les services étrangers*, t. I, p. 125-126. — Muller de Friedberg, *Chronologische Darstellung der eidgenössischen Truppenüberlassungen an auswärtige Mächte*, p. 117. — Denina, *La Prusse littéraire sous Frédéric II*, Berlin 1790, t. I, p. 386-390, 400-450, 452 et 460. — *Précis de la Société d'Emul. patriot.*, du 10 février 1816. — *Neue Litteratur des Völkerrechts*, 1784, p. 25. — *Discours lu dans l'assemblée publique de l'Académie des sciences de Berlin*, le 10 janvier 1792, par le comte de Hertzberg. — *Messenger boiteux de Neuchâtel*, années 1815, 1823, 1824, 1857, 1858. — Lutz, *Chronolog.* — Leu, *Lexicon*, art. Chambrier. — *Allg. Preuss. Staatszeitung*, 1822, p. 1521. — *Verhand. des Gewerbe-Vereins*, 1828. — Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, t. IV, p. 154. — Quérard, *La France littéraire*. — *Berlinische Monatsschrift*, 1792, t. XIX, p. 244. — *Schweizerischer Geschichtsforscher*, Berne 1812, 1^{re} partie, p. IX. — *Etrennes hist. et intéress. concernant le comté de Neuch. et Val. pour l'année 1796*, p. 17. — Gaullieur, *Etudes sur l'histoire littéraire de la Suisse française, au 18^e siècle*, p. 176-187. — Voyez aussi le *Mercur Suisse* de 1740 à 1770: on y trouve un grand nombre de détails sur la famille de Chambrier. — *Mémoires de la Société économique de Berne* 1764, t. XIV, p. 5, etc., etc.

CHEVALIER

DE ROCHEFORT.

Famille d'ancienne bourgeoisie de Neuchâtel, qui posséda le fief de Rochefort, dont elle prit le nom. On voit qu'en 1499, l'Official de Lausanne s'adresse au curé de Neuchâtel pour qu'il enjoigne à Jean Chevalier, bourgeois de Neuchâtel, de payer 12 sols de cens qu'il devait au chapitre, sous peine des censures de l'Eglise. *Jean Chevalier* était maire de Neuchâtel en 1550, et avait épousé Marie Merveilleux, fille de Guillaume Merveilleux, banneret de Neuchâtel, et de Jaquette Guy-d'Audanger. C'est de ce mariage que descendait *Simon Chevalier*, habile médecin, et comme tel fort estimé de la duchesse de Némours. Cette princesse le nomma conseiller d'Etat et châtelain de Thielle; elle l'anoblit avec ses frères *Théodore* et *Jean-Jacques Chevalier* en 1681. Simon Chevalier épousa Marguerite Tribolet, fille de noble Samuel de Tribolet, receveur de Fontaine-André, et de Catherine Le Goux, dont il eut :

1^o *Simon Chevalier*, conseiller d'Etat, inspecteur-général des milices du comté de Neuchâtel et Valangin, chevalier de l'ordre de la Générosité, mort sans enfants en 1736, âgé de 59 ans. Il avait été colonel de cavalerie au service de Frédéric 1^{er}, roi de Prusse, qui le nomma adjudant-général de ses troupes. Il reçut de la propre main du roi, au mois d'août 1707, l'ordre de la Générosité, en récompense de ses services;

2^o *Elisabeth Chevalier*, femme de Henri Roy, conseiller d'Etat et châtelain de Vauxtravers en 1737;

3^o *Marie Chevalier*, épouse de Jonas Hory, conseiller d'Etat et châtelain de Boudry, morte sans enfants.

Il ne restait de la descendance de ces trois frères, Simon, Théodore et Jean-Jacques Chevalier, en 1780, que *François Chevalier*, petit-fils de Théodore, qui avait servi dans les Gardes-nobles du roi de Pologne, et qui fut ensuite lieutenant-colonel des milices des Montagnes, mort en 1780, ayant laissé de N. Des Barres, sa femme, sœur de Pompée Des Barres, capitaine en Hollande, quatre fils :

1^o *N. Chevalier*, capitaine dans le régiment de Chambrier au

service de Hollande, marié à N. Banal, française, dont il eut un fils, *François Chambrier*, qui épousa, en 1788, M^{lle} de Meuron, fille de noble Pierre de Meuron et de Rose-Marguerite de Luze;

2° *David-François Chevalier*, entra sous le nom de Rochefort, dans le régiment des Gardes-Suisses du roi de France, où il fut d'abord reçu comme enseigne, le 15 janvier 1747, second sous-lieutenant le 4 septembre de la même année, premier sous-lieutenant en 1759, lieutenant en 1766. Il obtint la commission de colonel, le 11 mai 1769, et le grade de brigadier, le 5 décembre 1781. Retiré du service avec le brevet de maréchal de camp, en 1786, et vivant encore en 1796, sans avoir été marié;

3° et 4° *Théodore et N. Chevalier*, négociants en Hollande et en Angleterre.

Sources. *Mercur suisse*, 1756, p. 59. — *Divers titres et notices manuscrites du 18^e siècle*, etc. — Archives de Neuch., K. 7 n° 7.

CHOLEX.

Famille noble du pays, dont on ignore l'origine. *François de Cholex*, écuyer de Philippe de Hochberg, comte de Neuchâtel, et son frère *Philibert de Cholex*, protonotaire du S^t-Siège, chanoine de Neuchâtel et conseiller du même comté, sont les premiers de cette famille qui paraissent à Neuchâtel à la fin du xiv^e siècle. ¹ On lit dans la *Chronique du chanoine anonyme*, f° 221, que Philibert de Cholex, curé d'Engollon, fut reçu chanoine et paya la chape qu'il fit faire de damas blanc, avec des franges d'or à doubles traits, et sur lesquelles il fit broder ses armes. Le même chroniqueur lui reproche d'avoir enlevé à la manse du chapitre, la collation de l'église d'Engollon, en consentant à ce qu'elle fut incorporée à la nouvelle église de Valangin, et cela à la persuasion de Claude d'Arberg, quoiqu'il eût été comblé de biens et d'honneurs par le comte Philippe de Hochberg.

¹ On trouve qu'un Robert de Cholex, donzel, avait épousé Guillemette, nommée dans un acte de l'an 1416, fille de feu Nicolet Mestral, de Payerne, donzel, et femme de Robert de Cholex donzel, par lequel elle et ses sœurs firent hommage lige et noble au monastère de Ronmont, pour les cens (*Acte au commissariat Romand de Berne*).

Arrivé à un âge fort avancé, il disposa de sa prébende de chanoine en faveur de son neveu *Amédée de Cholex*, que la chronique dit avoir été un homme de mœurs douces et honnêtes.

Après la mort de Guillaume et Pierre, bâtards de Vauxtravers, le fief de Grand-Jacques, qu'ils possédaient du chef de leur père, rentra dans le domaine de Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel. Le comte Philippe, son fils, remit ce fief à François de Cholex, son écuyer, qui le laissa en mourant à *Charles de Cholex* son fils. Celui-ci le vendit à Didier de Diesse et à sa femme, mais *Michière de Cholex*, sa sœur, femme de Pierre Métral, seigneur de Cottens, en fit le retrait, et le vendit, en 1537, à Claude Bailloz et à Jean Merveilleux, pour une somme de 600 écus d'or, à condition qu'ils satisferaient aux droits de Jeanne de Hochberg, comtesse de Neuchâtel, laquelle leur octroya le dit fief en 1538, aux conditions des autres nobles du comté de Neuchâtel.

Voilà tout ce que nous avons pu découvrir sur cette famille de Cholex, dont les armes nous sont inconnues.

Sources. *Traité des fiefs du comté de Neuchâtel*, par le chancelier de Montmolin. — *Chronique du chanoine anonyme*, fol. 254. — *Notices généalog. du baron d'Estavayer*, t. XI, 86. — Collect. diplom. du baron J-F. de Chambrier.

JEAN-LOUIS CHOUPARD.

Jean-Louis de Choupard, d'une famille originaire d'Auvernier, était pasteur à Neuchâtel en 1727, lorsqu'il fut député avec deux de ses confrères, par la Compagnie des pasteurs, à la cour de Berlin, pour demander le redressement de quelques griefs de la Classe contre le Conseil d'Etat. Un motif moins connu regardait certaines affaires intérieures, qui avaient occasionné divers troubles en 1725 et 1726, pour lesquels le baron de Strunkede, ministre d'Etat, avait été envoyé à Neuchâtel, mais que sa conduite partielle et peu habile avait plutôt fomentés que calmés. Le roi Frédéric-Guillaume 1^{er} les accueillit avec bonté, leur donna le titre de chapelains de la cour et les anoblit. Il n'y avait rien que d'assez naturel dans la concession de ces faveurs, mais on dit dans le temps que le roi les avait créés *nobles chevaliers*, ce qui était sans doute une mauvaise plaisanterie.

Ils obtinrent d'ailleurs une autre faveur marquante pour leur corps, celle de la préséance des ministres sur les conseillers d'Etat.

Choupard a fourni au grand *Dictionnaire de Moréri* de nombreux articles, entre autres ceux de *Neuchâtel*, *Valangin*, *Farel*, etc., et quelques notices sur divers hommes célèbres de la Suisse, dans lesquelles on remarque de l'exactitude et de grandes connaissances de l'histoire du pays. Il a laissé également deux volumes in-quarto de recherches et de documents sur l'abbaye de Fontaine-André, qui n'ont jamais été publiés, mais sont déposés à la bibliothèque de la ville de Neuchâtel. D'autres manuscrits historiques et religieux de ce savant sont peu connus, quoiqu'ils méritassent l'attention du public. Il avait été chargé de déchiffrer la Chronique des chanoines du chapitre de Neuchâtel, retrouvée fortuitement sous un amas de vieux papiers aux archives de Neuchâtel. Ce travail difficile était commencé, lorsque survint ce grand incendie qui détruisit la rue du Pommier et consuma ce recueil précieux, dont la science pleure encore la perte. On a de M. de Choupard un *Sermon sur le Jubilé de la Réformation à Neuchâtel*, prononcé en 1730, qui contient un abrégé historique de cet événement et diverses réflexions morales et de controverse religieuse. Cet ecclésiastique estimable menait une vie retirée, cultivant les lettres, non pour briller au dehors, mais pour satisfaire ses goûts particuliers. Son désintéressement égalait sa modestie; ses contemporains l'appréciaient, ses amis l'aimaient tendrement, son église le vénérail, et il a laissé la réputation d'un savant, alliée à celle d'un homme juste et droit. Le *Journal helvétique*, en annonçant sa mort, fit le plus grand éloge de ses qualités et de son esprit judicieux. Jean-Louis de Choupard mourut à Neuchâtel le 15 février 1740, âgé de 71 ans.

Sources. *Journal helvétique*, Mars 1740. — Boyve, *Annales*, 1727. — Divers Mémoires contemporains, etc.

LES CHRONIQUEURS

DU CHAPITRE DE NEUCHÂTEL.

On nous reprocherait d'oublier dans la *Biographie Neuchâteloise*, cette famille de chanoines-chroniqueurs, qui, pendant plus de trois

siècles, se sont passé de main en main une plume fidèle et inédite à la fois, avec laquelle ils tracèrent les faits et gestes de nos pères. Malheureusement on sait très-peu de chose sur eux : leur vie s'est écoulée paisiblement à l'ombre du cloître de Notre-Dame, et sans une espèce de miracle, jamais leurs noms ne seraient parvenus jusqu'à nous.

En 1714, on trouva aux archives du château de Neuchâtel, relégué dans un coin sous deux vieux et gros missels abandonnés aux vers, un énorme manuscrit de six pouces d'épaisseur, à moitié gâté par l'humidité et la vétusté. Ce manuscrit tomba heureusement entre les mains d'un homme habile, qui eut bientôt déchiffré l'écriture illisible du vieil in-folio, et qui, à son grand étonnement, s'aperçut que ce gros livre contenait un journal historique du comté de Neuchâtel, écrit successivement par les chanoines du chapitre de Notre-Dame de Neuchâtel. L'origine et la première date de ces annales ne pouvaient plus être connues, à cause du mauvais état du volume. La couverture manquait et les 88 premières pages étaient emportées ou si gâtées qu'il n'était pas possible d'en tirer parti. M. Samuel de Pury, procureur-général de Neuchâtel et conseiller d'Etat, auteur de cette précieuse découverte, s'empara des annales et des missels, à la tête desquels il avait aussi trouvé des feuilles blanches couvertes d'annotations, dans l'espérance d'y découvrir quelques matériaux pour un ouvrage sur l'indigénat helvétique du pays de Neuchâtel, auquel il travaillait.

M. de Pury n'avait encore extrait de ce manuscrit que les morceaux les plus directement relatifs à ses études, lorsqu'il reçut de la cour de Berlin l'ordre de se rendre incessamment à Baden, où devait être conclue et signée la paix déjà ourdie à Radstadt, entre l'Empereur et le roi de France. Avant son départ, et avec la permission du Conseil d'Etat, il remit ces livres au ministre Choupard, grand amateur et bon déchiffreur de vieilleries, qui se faisait fête de copier le manuscrit des chanoines, avec une version en langue moderne à côté du texte. M. Choupard comptait y puiser lui-même pour une histoire de la Réformation de Neuchâtel, à laquelle il travaillait. Malheureusement la chronique fut brûlée quelques semaines après par la négligence de M. Choupard, dans le grand incendie qui dévora la rue du Pommier. Il n'en est resté que les extraits faits

par M. de Pury, qui font regretter douloureusement la perte de ces précieuses chroniques.

Selon toute apparence, les premières pages remontaient au commencement du *xiv*^e siècle; le chanoine écrivain était certainement un ancien noble, car, quoiqu'il fit en plus d'un endroit l'éloge de la conduite adroite par laquelle la comtesse Isabelle cherchait et ménageait les occasions de complaire à Berne et à Soleure, ses alliés, il exprimait à plusieurs reprises son chagrin sur les progrès de la forme républicaine en Suisse, aux dépens de la grande et de la petite noblesse, dont il prévoyait le prochain écrasement, du moins à l'égard des hauts barons. Ce chanoine n'était pas bon latiniste; mais en échange sa manière de raisonner sur la nécessité où étaient nos anciens comtes de flatter la confédération des villes de la haute Allemagne (*villæ super allemaniam*), et la dextérité qu'exigeait alors la situation de ce pays, prouvaient que ce chanoine ne manquait pas de sagacité.

Les annales furent continuées alternativement et jusqu'en 1405, par **Pierre de Visemeau** et **Claude Mestral**, donzel. Ces deux chanoines faisaient mention d'une combourgeoisie déjà ancienne entre Neuchâtel et Morat, sans spécifier s'il s'agissait du comte ou de la ville de Neuchâtel. Ils racontent le traité d'alliance conclu en 1396, entre Soleure et Conrad de Fribourg, les traités de combourgeoisie avec Berne, en 1399. Par le langage de ces deux chanoines, on voyait évidemment qu'il y avait alors à Neuchâtel la même tendance vers l'esprit de confédération que dans les autres contrées de la Suisse. Les comtes de Neuchâtel s'étaient jetés habilement de ce côté-là, sous les trois derniers règnes, et par leurs liaisons avec Soleure et Berne, voulaient s'étayer autant contre les desseins exaltés de plusieurs des principaux bourgeois, qu'afin de se garantir du commun danger, chaque jour plus menaçant pour les grands seigneurs de la Suisse, *allemaniam superioris*. A cette occasion, Pierre de Visemeau remarquait judicieusement que, lorsque les bourgeois firent une course, en 1386, dans le Val-de-Ruz et le pillèrent pour punir Malhault dame de Valangin, qui, malgré les remontrances d'Isabelle, fournit sa bannière à Léopold d'Autriche contre les confédérés, il serait probablement arrivé pis encore sans les liaisons d'Isabelle avec les Suisses, qu'elle avait la sagesse de captiver

en toutes occasions, comme elle le fit voir alors en leur écrivant des lettres de félicitation sur leur victoire de Sempach, quoique cette journée eut porté un coup mortel à la puissance féodale en Suisse. Il y avait dans ce récit des choses bien vues et plusieurs observations de la plus saine politique.

Jean de Diesse, donzel, prit la plume après Pierre de Visemeau, et écrivit jusqu'en 1425. Il n'était pas meilleur latiniste que les précédents, et son écriture, surchargée d'abréviations, en rendait la lecture difficile. Ce Jean de Diesse était vraisemblablement un zélé client, donzel de Conrad, et un grand partisan de l'autorité féodale et absolue. Il blâme rudement la ville de Neuchâtel sur le fameux acte passé en faveur de Jean de Châlons, à l'insu et au détriment de Conrad. Cependant on sait que le sceau du chapitre de Neuchâtel était attaché à l'acte, ce qui prouvait, ou de la dissimulation de la part de cet écrivain, ou que s'il était véritablement attaché à Conrad, la majorité du chapitre ne pensait pas comme lui.

Son successeur, le chanoine **Rollin Maillefert**, d'une bonne famille bourgeoise de Neuchâtel, fut le premier qui écrivit en langue romande. Son langage sur le compte de Conrad, qui venait de mourir, était bien différent de celui de Jean de Diesse. Après avoir loué ce prince sur quelques qualités estimables, il disait que sa roideur impérieuse avait cabré les esprits à tel point qu'il tint à peu de chose qu'il n'eût été assailli par ses sujets. Il raconte le grand incendie de Neuchâtel, pendant lequel il assure avoir vu le jeune comte Jean de Fribourg se livrer au travail le plus pénible au milieu des bourgeois, avec une bonté et une constance remarquables. Il prend occasion de là de pronostiquer un règne aussi doux que le précédent avait été orageux. Ces différents morceaux sont bien faits et certainement par un homme d'esprit.

Un affaiblissement de vue ne permettait plus à Rollin Maillefert d'écrire lui-même; le chanoine **Guy de Cottens** prit la plume sous sa dictée. On apprenait par lui que le comte et la ville de Neuchâtel fournirent un secours à Berne et à Soleure pour une expédition dans le Milanais, où plusieurs de nos gens périrent. Voici ce récit dans le langage rude et naïf du temps :

« Le dict seignour comte Jehan estant postulé par la seignourie de Berne et ville de Solloure, leur bailley ayde par hommes d'ar-

mes , en virtou de la comborgeoisie , tut et ensi que estoit costoumier faire et se portey son benin sir Père Conrand (cui Dieu pardoint) remonstrant les dicts de Berne et Solloure comme quoy le douc de Milan contennant toutes joustices et rasons , sans vouloir se desportey de ses invasions et meprisements à l'endroit de ceux de Sultz, Ury et Unterwal: partant besoignoit que tuts comborgeois amez et partisseurs des Lignes et confraternaiges prestassent mains et force , tant et si long que le dict douc restaublit et rempollit les dicts de Sultz: prestement a forni le seigneur comte Jehan sa bandeyre, aussi les borgeois à ce semblablement exhortey: si que nos dicts gens de guerre, ensemble ceux de Solloure, Berne et autres, gambadirent par delà le Valis et monts-biancs, et comportoit ycelle bande seix voir octe mill, porchassant et dépiesçant deçà delà les domizels et gens d'armes dou douc , si que vaulx et chastels mies furent prins et sangués. Ceoyant et vedant le cautucleux sire, et que temps prou ne avoit de encheviller nouvelles pratiques et de le altés, fout contrainct bramey misericordemement bailley cigne charrée de florins blancs doubles et testons, et de prime se desportey des terres et droictures que il avait meschamment invadi: En après retournèrent les lignes par deçà un chacung en son heritaige. Prou trepassirent là des nostres aussi dou Vaul de Reul, et ne a vollou M. de Vallangin les nommerer. »

Ces derniers mots semblent indiquer que le seigneur de Valangin commandait le contingent de ce pays à cette expédition.

Pierre Marquis rédigea les Annales après Guy de Cottens, vers le commencement de 1433. Ce qu'il écrivit regarde principalement l'intérieur de l'Etat, mais dans des circonstances intéressantes, auxquelles sa manière de penser et de dire ajoutait un nouvel intérêt. Il fut le donzel dont le comte Jean se servit le plus, au dedans et au dehors: il est certain que ses écrits annonçaient l'homme de génie, bien au fait de l'administration et fort instruit pour ce temps-là. Il est regrettable que nous n'ayons pas sa chronique en entier, mais surtout les morceaux qui concernaient le mode féodal, la forme des tribunaux d'alors, et les idées de l'auteur sur les moyens d'améliorer l'administration par la correction de plusieurs abus. A côté du mal il plaçait le remède avec discernement et connaissance de cause. Cet habile homme remarquait judicieusement, en 1440, que

l'empereur Albert ayant renoncé à la suzeraineté sur les fiefs de la Suisse, les comtes de Neuchâtel ne seraient plus appelés dans la suite à réserver la foi au roi des Romains dans leurs hommages. Cette réflexion est si remarquable que nous n'hésitons pas à la transcrire ici en entier :

« Nul ne porait doubter ne desnier que cettuy Comtey et grand fied, giest ses terres, porprinses et borgeoisie des Lignes, partant doibt estre en ycelles comprins et emboiné. De seur nos sires par dextre sapience ne ont cherchey ne volu aultre, soulant courtoiser le bening voloir et affectuosités des villes et seignories des dictes Lignes, et se impêtrer en ycelles tant et tant par comborgeoisies, bon mesnage et grande amitié, lour baillant prompte assistance par tous coins, voir à l'encontre des haults barons, mesmement de ceux du Chezal. Et par telle preude goubernance ont nos dicts sires gaigné et romptu le hommaige au royx des Romains. Ung reste assavoir le liedge, si fault spérer que par chevances des villes et alliances yceluy baston se comptera tout pareillement et poront lors nos dicts sires instroumenter disant ainsi et comme Messieurs des Lignes : DIEU EST NOSTRE SEIGNORIE. »

Ce passage nous paraît on ne peut plus digne de mémoire. Croirait-on qu'au milieu du xv^e siècle il existât des vues aussi saines, nous dirons même d'une politique aussi profonde? Ce Pierre Marquis était véritablement homme d'Etat. L'étendue et l'énergie du sens frappent également dans ce paragraphe que nous venons de citer : l'espérance de soustraire le comté de Neuchâtel au domaine de Châlons, à l'aide des liaisons avec les Suisses, était une idée fine et hardie, qui portait l'empreinte du génie.

Sans avoir autant de génie, ni des vues d'une politique aussi étendue que le donzel Pierre Marquis, le chanoine **Henri Purry de Rive**, son successeur, pensait judicieusement et s'exprimait avec naïveté. Après un exposé succinct de la guerre de Zurich, cet auteur disait, en 1444, que Berne et Soleure ayant demandé un secours d'hommes, les troupes du comte Jean s'étaient mises incessamment en route, « le diemange avant la feste de Saint-Georges sous cuslode et auctoritey du sieur de Bellevaux : les borgeoix en firent de mesme ; ycelle bande non petette bien ordonnée et conduite en liesse par Thiebaud Jaquemot ministral. » Les gens, hom-

mes royes de M. de Valangin, commandés par Jacques Pictet de Savagnier, chevalier, s'étaient aussi mis en chemin par la montagne pour se joindre à ceux du Landeron : le quartier d'assemblée était à Aarau, où les troupes de Soleure devaient se rencontrer. Le chanoine entrait ensuite dans quelques détails au sujet d'une tracasserie survenue dans le chapitre de Neuchâtel. Il observait qu'une bulle du pape Eugène IV, de l'an 1433, semblait accorder sans distinction l'entrée au chapitre, moyennant que le candidat eût été gradué à l'université de Paris ou à celle de Bâle; d'où il résultait que les canonicats vacants étaient postulés par des personnes qui déplaisaient aux anciens chanoines, et qui, à l'aide de faibles études faites à Bâle, et des degrés obtenus légèrement ou à prix d'argent, auraient bientôt envahi le chapitre. Ces motifs déterminèrent le prévôt et le chapitre à envoyer, avec l'approbation du comte Jean, deux membres de confiance, Antoine de Chauvirey et Henri Purry de Rive, vers le pape Félix V, alors siégeant au concile de Bâle, pour obtenir un nouvel indult, par lequel il ne pût y avoir à la fois, désormais dans le chapitre, que quatre non-nobles, avec titre de docteurs en théologie, gradués de Paris ou de Bâle.

Nos deux chanoines étaient à Bâle lorsque le Dauphin, à la tête d'une nombreuse armée, arriva dans les environs, menaçant la ville et le concile. Ils se hâtèrent de terminer leurs affaires et de rentrer chez eux. Vers le soir de la première journée de marche, ils rencontrèrent ce fameux bataillon de 1600 Suisses, détachés du camp des Confédérés, avec ordre de se jeter dans Bâle à tout prix. « Grandement esbahis et marris fuimes-nous, dit Henri Purry de Rive, trovant ycelle bande tant petete, au demourant joyeuse et advenante; oncques ne se vit juvenesse plus merveilleusement belle et accorte. Des nostres estoient là cinquante, sous ordonnance de Albert de Tissot, vaillant chevalier, nous témoinnant force ayse et contentement de nostre improvise advenue. De ce advisez tout d'abord aulcung des principaux des Liges, yceulx nous requinrent leur bailler devisement des choses à nous cognues à l'endroit de Basle: sur ce leur remonstrances que l'ost du Dauphin comportoit vingt et cinq, voir trente mille Armailgnacs, champoyants et spoliants monts et vaulx par alentour la ville et circuit d'ycelle, et sembloit ugne entreprinse non hu-

maine de voloir avecque si petet reconfort gaigner les portes à l'encontre de telle épouvantable moultitoude. Ung des dicts seigneurs des Liges (et sembloit yceluy chevalier par grave et superbe prestance avoir auctoritey) respondit : *Si faut-il que ainsi soit faict demain , et ne povant rompre à la force les dicts empeschemens , nous baillerons nos asmes à Dieu et nos corps aux Armagnacs. »*

Il est bien naturel d'apprendre avec plaisir que nos pères ont été pour quelque chose dans cette célèbre journée , décrite en termes si magnifiques, à la louange des Suisses, par le pape Pie II (Aneas Sylvius) , témoin des prodiges de valeur de cette poignée d'intrépides , que le pontife compare dans son journal aux Spartiates des Thermopyles. Notre chanoine , après avoir exalté la vaillance de ces Suisses qui se dévouèrent tous à la mort aux portes de Bâle, excepté un très-petit nombre , lesquels , dit-il , furent punis dans leurs cantons, les uns de mort , les autres par le bannissement , le chanoine, dis-je, ajoutait que des cinquante Neuchâtelois, on croyait qu'il en était revenu sept , mais qu'ils n'osaient se montrer. De ce nombre était un bourgeois de Neuchâtel, « et recognu sain de corps, non feris ne mortris , a esté le dict Jehan Fevre , moult, honni et dejeté de tous comme vilain et déléal , debvant bien plustôt aller lui aussi de vie à trepassement que délaisser les bandières des Liges ensemble ses braves compagnons et frères occis. »

Ce chanoine écrivait dans un temps fertile en événements remarquables et il les déduisait avec intelligence. Ses annales finissent en 1455. Il fut remplacé par **Philibert Cathelan**, donzel de Romont, et **Loys DuTerreaux**. Ces deux chanoines étaient unis par la plus étroite amitié. Le premier fut le continuateur proprement dit des Chroniques ; mais employé fréquemment dans des négociations au dehors par le comte Jean, et plus fréquemment encore sous le règne suivant, il souhaita que son ami DuTerreaux tint la plume en son absence. C'était par ce dernier qu'on apprenait ces circonstances , ainsi que l'attention plus particulière que le chapitre apportait depuis quelque temps dans le choix des continuateurs de ces Chroniques. La partie rédigée par Philibert Cathelan et Loys DuTerreaux commence en l'année 1456 et finit en 1467. Le premier

mourut de *epydeme pestilence* en Savoie, où il avait été envoyé par le comte Rodolphe. Il paraît que ce prêtre était un homme à talents et en grande estime. Quoiqu'il y ait eu plusieurs Cathelan établis dans ce pays, cette famille était vassale de Savoie et des comtes de Romont. Loys DuTerreaux indiquait ces particularités, et ajoutait que la mort prématurée de son ami ne lui permettait plus de travailler à ces annales, qui renouvelleraient trop sa douleur.

Il fut remplacé par **Hugues de Pierre**, le plus original et le plus instruit de nos anciens chroniqueurs ; il écrivait avec gaieté et d'une manière très-agréable, à l'une des époques les plus intéressantes et pour la Suisse en général, et pour le pays en particulier. S'il est possible d'apprécier aujourd'hui le langage du xv^e siècle, celui de Hugues de Pierre est plein de sel et d'énergie, et rappelle les plus belles pages de Froissard. Son récit des guerres de Bourgogne est un chef-d'œuvre de style, bien connu de tous les historiens, qui ne serait pas désavoué par les meilleurs écrivains français de son siècle. Ce qu'il rapporte du caractère de Louis XI et de Charles-le-Téméraire, sur les vues et la politique de ces deux princes, sur l'état de la Suisse et sur celui de la maison d'Autriche, était un tableau de main de maître et une bonne introduction à la fameuse guerre que le duc de Bourgogne entreprit de faire aux Suisses. Ce bon écrivain attache également son lecteur par la manière dont il présente la situation inquiétante et difficile de notre comte Rodolphe, qui, par ses grandes liaisons avec les Suisses, était devenu suspect à Charles-le-Hardi, malgré ses soins à le ménager, à cause des terres considérables qu'il possédait en Bourgogne, et de la proximité de ce prince redoutable, dont les états bordaient les siens. D'un autre côté, Rodolphe n'était pas moins suspect aux Suisses : sa qualité de maréchal de Bourgogne, les fiefs considérables qui le rendaient vassal de Charles, l'affection particulière de ce prince pour le jeune Philippe de Neuchâtel, établi en quelque sorte à la cour de Bourgogne, toutes ces circonstances indisposaient les Confédérés. Cependant Rodolphe sentit le besoin de faire cause commune et s'abandonna à la grâce de Dieu, en mettant son comté sous la garde des villes de Soleure et de Berne.

Nous ne pouvons pas donner ici le récit de ces mémorables batailles de Grandson et de Morat, qui remplissent plus de vingt pa-

ges serrées des annales de Hugues de Pierre ; on peut le lire dans les *Mémoires du chancelier de Montmollin* et dans les *Extraits de la Chronique des Chanoines*, publiés à Neuchâtel en 1839. Cependant nous ne pouvons résister au désir de citer une page de ce chroniqueur, pour donner au lecteur une idée de son style attrayant :

« A grandes chevauchées venoit le duc Charle avecque moult gens d'armes de pied et de cheval , espendant la terreur au loing par son *ost* innumérable ; là estoient cinquante mill, voir plus, hommes de guerre de toutes langues et contrées, force canons et aultres engins de nouvelle facture, pavillons et accoustrements tous reluisants d'or, et grande bande de valets, marchands, et filles de joyeux amour. » Semblable moultitude bruyoit de loing, et bailloit epevantement ès confins. De tout quoy bien advisés les seigneurs des ligues tost ordonnèrent deux cent hommes d'armes et cent de Solleure, à celle fin reconforter la ville de Neufchastel et tenir dedans. Ceulx de la Bonneville, Biel, Cerlier et Landeron arrivés en haste furent ordonnés à la garde de la Tour-Bayard , où faisoit beau voir accourre pareillement tous les hommes forts et gens de bien de la comté, aussi ceux de M. de Valengin. Les archers de Rheutelin et aultres pays de nostre sire de vers le Rhin, partie se logèrent au chastel de Theile et en la ville de Landeron, partie furent meis et embusqués à la roche de St-Sulpy et en celle de la Clusseta. Bonne garde ainsi faicte et ordonnée apparait l'avant bataille des Bourguignons , cuidant descendre par la Tour-Bayard, et criant aux nostres de retrayer la chaîne et bailler passage, sinon tous pendus seroient. A telle semonce ne fut respondu que à grands coups d'arquebuzaides ; tant et si bien furent frottés les plus curieux et hardis Bourguignons , que tous virerent doz. Le comte Rodolf , bien que il eut prins demeure en la ville de Berne, allait et venait, se trouvant cy et là où besoing estoit , et ne faillit d'apparoir, incontinent après la nouvelle que la Tour-Bayard estoit assaillie, ayant avecque luy les archers du Rheutelin qui tenoient le pont de Theile et Landeron : arrivés dedans la ville la nuict, les dicts archers forains prestèrent serment , tout ainsi que ja avaient faict les aultres , de se comporter fidèlement envers messieurs des ligues , et furent conduits et logés à Boudry et Rochefort. Sur ce le grand duc Charle voyant le passage de la Tour-Bayard clos

aux siens, chemina sur Jouxgne, et posa son ost devant Grandson ; là où par vanitude et superbie fit monstre de ses puissances et richesses si grandes que pareilles ne furent oncques par deçà. Les seigneurs des ligues et alliances avoient octe cent des leurs dedans la chétive Grandson, enjoint à iceux de la tenir et défendre à oultrance, à quoy ne faillirent. Assaults un dessus l'autre, tours et murailles jà depieçées ne peuvent abastre le courage des assaillis ; ains se ruent-ils comme lions de jour de nuict dessus les assaillans, espérant après Dieu en la prompte assistance des ligues. De vray trois cent de Berne, aussi des nostres bien cent, bourgeois et autres du lac, résolvant porter ayde aussi provisionnement aux frères de Grandson, parassamblèrent force battaux à Neufchastel ; et parment ordonné pour l'heure de vespres, tous se ébattoient d'entrer, nul ne volait estre le dernier. Mais possible ne fut de tendre mains ne nourriture aux pauvres assaillis ja retrayés dedans le chastel ; et les nostres ne treuvant que brandons et fumée en la ville et Bourguignons mill et mill deçà delà en bonne garde, si furent contraints de revenir gémissants. Le duc Charle désireux de passer oultre, se courrouxe, jurant en sa coustume par St-George, si incontinent tradition ne se faict, pendus seront ces vilains : ceulx du dedans respondent, que portes ne portettes apertes ne seront sans exprès voloir de messieurs des alliances. Le Bourguignon oyant ce, requiert de paix les assaillis par traitreuse faintize, leur promestant vies et bagues saulves : ceulx-cy décrus plus de moitié par tant d'assaults et bateries, nuls reconforts ne aparaisants, et la nourriture non loing de défailir, baillent créance à la foy et parole du Bourguignon, et viennent en toute simplesse devers luy, qui par horrible méchanceté faict pendre ces gens de bien, aimant mieulx conquerer par abjecte trumperie que selon Dieu et raison. Le susdict duc ayant ainsi parachevé sa besongne de Grandson par perfides instruments sans nulle vergongne, résolvit d'invadir Neufchastel et faire rage en la comté, par vindication des bons traitements, grandes amitiés et bourgeoisies de nostre sire comte Rodolf envers messieurs des ligues et alliances : toutes lesquelles particulières choses ont été récitées à plusieurs de nous du chapitre de Nostre-Dame par le comte Philippe nostre tant

cher seigneur fils , compagnon d'armes du duc de Bourgogne et tesmoing bongré maugré présent à tout ce que dessus. »

Il faut voir avec quelle verve le bon chanoine raconte les exploits des Suisses, « se ruant dessus les Bourguignons, taillant, dépiesçant deçà, delà tous ces beaux galants, tant et si bien déconfits en vaulx déroutte que semblaient-ils fumée épandue par vent de bize. Messieurs des alliances, ajoute-t-il, retournèrent en leurs maisons que deçà que delà avec grand bruit de guerre, un chascun fort joyeux ; de ce quoi voulut estre oyant et voyant nostre sire comte, si s'advança avecque grande compaignie proche la porte des dames, ensemble plusieurs du chapitre, desquels je Hugues de Pierre altarien ; et de plus loing que le dict seigneur comte Rodolf vid la bandière de la ville ès poings du banderet Varnoud, se print à rire d'aise, esbattant ses mains et criant paroles d'affection au dict sieur banderet : *or sça, mon compère le bien revenu soyez, davantage force amitiés aux aultres compaignons dont neuf seulement trespasèrent par delà en bon somme.* »

Hugues de Pierre raconte également avec les plus grands détails la bataille de Morat et la déroutte du pauvre Charles, « qui se sauva quasi seul tout d'une boutée jusques à Saint-Claude, sans virer face. » Il termine son récit par un fait d'armes des Montagnards du Locle, auquel le style nerveux du chanoine donne un agrément particulier :

« Obmis ne doict estre le beau faict d'armes de nos Montaignons, et vault illec à rementevoir aussi bien que les aultres : deux jours après la feste de la nativité de nostre dame, passèrent le Doux six cent (aucuns disent octe cent) Bourguignons, desseignant faire sacs et pailiaiges ès Brenetz, Locle et lieugs proches, aussy ès maix et cernils le long des Chaux ; de quoy incontinent adverti Jehan Droz, bon et sage notable compaignon, alla promptement sonner la cloche au moustier du Creux, disant à touts hommes forts de courre aux armes et se parrassembler en certain lieug dedans les bois : semblablement furent tost advertis par messagers les gens de bien de long et de large ; délibérant le dict Droz pour plus assuré profict de laisser commode voye aux dicts Bourguignons à celle fin les assaillir, alors que débandés seroient par esbastement et pilliaiges : si dict, si faict : les Bourguignons cuidant regaigner

le pontenaige et retourner en leur pays , pance pleine et butin dessus l'eschine, nos Montaignons leur saultent rudement au corps que deçà que delà avecque piques , pertuisaines aussy couleuvrines , sans octroyer bague ne vie : tant et tant furent dépeschés , moult aussy déjettés dedans le Douxe : toutes fois aucuns nagèrent et gagnèrent la rive delà ; aucuns aussi se saulvant contre mont la rivière, treuvèrent deux battaux et passés qu'ils furent ces pauvres Bourguignons fouioient-ils à force , et cuide fouient encore. Par ainsy nos gens reprindrent tout bestail et butin, mesmement vingt et deux hommes notables vielx et chenuls, que les dicts Bourguignons menaient par delà : et fut prinse et gagnée à toujours leur bandière , et icelle plantée par gratitude en l'église du Seigneur ; de quel faict et prouesse fut fort parlé ès pays des ligues , et loan-ges baillées aux dicts Montaignons comme juste. »

Le chanoine de Pierre cessa d'écrire lors de la mort du comte Rodolphe. Il avait tenu la plume pendant vingt ans , avec autant de clarté que d'agréments ; nous allions dire avec élégance , s'il était possible d'apprécier un style de quatre siècles. Son patriotisme éclairé , qui perce dans toutes les pages de sa chronique, ajoute un nouveau mérite à sa manière agréable de narrer. Malheureusement nous n'avons aucun détail biographique sur la vie de cet homme d'élite. Homme d'église et chaud Neuchâtelois , sa vie s'est écoulée dans l'enceinte de la Collégiale , qu'il édifiait par ses vertus.

Adrien DuTerraux, son successeur , plus docte peut-être , ne fut pas comme lui un aimable écrivain , homme du monde. Sa manière, diffuse à l'excès, était chargée de saintes citations latines, souvent forcées. Ces choses-là n'annoncent pas le génie. En échange on remarquait l'honnête écrivain , scrupuleusement exact ; or l'exactitude est le premier mérite d'un historien. Son travail comprenait une époque de quatorze années (1487—1501), renfermant des détails précieux pour notre histoire , à en juger du moins par la pâle analyse qui en est restée.

A sa mort, le chanoine **Jehan Purry de Rive** ne prit la plume, c'est lui-même qui l'assure , que par obéissance aux volontés du chapitre ; il prévoyait que sa mauvaise santé ne lui permettrait pas de continuer longtemps les chroniques. Cet auteur intéressait au-

tant par sa modestie que par son style. Il trouvait que son savant devancier laissait à son successeur une tâche difficile à remplir. Un autre chanoine historien nous apprend que Jehan Purry, assistant aux vêpres, dans le chœur, le jour de la fête de Saint-Luc apôtre, fut frappé d'apoplexie, et mourut dans la nuit fort regretté du chapitre.

L'avènement de Jeanne de Hochberg et diverses circonstances qui l'accompagnèrent et le suivirent, formaient le début des annales du **chanoine Hory**, le dernier chroniqueur, très-bon écrivain, quelquefois un peu long et trop minutieux chronologiste. Il jugeait cependant avec sagesse et avec un vrai patriotisme les événements qu'il racontait, et ses réflexions prouvaient autant de justice et d'honnêteté dans ses sentiments que de rectitude et de fermeté dans son esprit. Sa chronique commence à l'année 1503 et finit en 1516. Son frère Pierre Hory périt à la bataille de Navarre, en 1513. Son ouvrage finissait par ces mots : *Dominus providebit. Amen, Amen, Amen.*

En général les annales étaient rédigées en forme de journal historique, dans lequel étaient inscrites à fur et à mesure les choses qui se passaient dans l'Etat, mais en échiquier et sans liaison, excepté la chronique de Hugues de Pierre et une couple d'autres. C'est ainsi que Hugues de Pierre coupait à tout coup ses intéressants récits, pour placer précisément à leur date les faits intermédiaires ; mais cependant avec une sorte d'art et un fil de liaison, qui permettait de relier les diverses parties du même récit. Le dernier des chroniqueurs, par exemple, interrompait sa narration de la campagne de 1515 en Italie à plusieurs reprises, entre autres par une assez longue digression au sujet d'une démarche du bailli de Lucerne, par laquelle il paraît reconnaître les ministres et conseillers de la ville comme les interprètes des lois coutumières du pays.

On conserve aux archives de Neuchâtel une autre chronique, formant un gros et grand in-folio, faite au commencement du xvi^e siècle par un chanoine anonyme, que l'on suppose être **Jean Du-Bosco**, et qui renferme sans ordre de temps et sans liaison, tout ce qui peut intéresser l'église de Neuchâtel. Enfin, un autre chanoine, nommé **Bailloz**, qui embrassa la réformation et qui fut

père du chevalier de ce nom, composa, à l'époque de la réformation, une troisième chronique fort intéressante, qui fut donnée au chancelier de Montmollin par le maître-bourgeois Baillodz. Le chancelier en faisait le plus grand cas, à cause de la scrupuleuse fidélité des faits et des citations.

Il nous semble que ces courtes notes, sur l'œuvre capitale des chanoines du chapitre de Neuchâtel, répondent assez aux reproches que l'on a faits au clergé neuchâtelois sur son ignorance avant la réformation. Personne ne peut dire le nombre d'hommes instruits, de savants modestes, de patriotes dévoués au bien public qu'a produits notre pays à cette époque. Si l'on a à déplorer des scènes scandaleuses dans la vie de certains ecclésiastiques ignorants et sans vocation sérieuse pour les saintes fonctions qu'ils étaient appelés à remplir, il y a une souveraine injustice à rendre le corps entier du clergé neuchâtelois responsable des fautes de quelques-uns de ses membres. Certes des hommes comme Hugues de Pierre, Jean Purry, etc., sont rares à toutes les époques; mais dans une sphère plus humble, on peut, sans être un phénix de science, se rendre utile, travailler pour le bien spirituel et temporel de la patrie. Il faudrait être bien aveugle pour croire que notre clergé, à cette époque d'ignorance, n'a produit que des hommes incapables. Nos chapitres, nos églises, nos couvents avaient des livres en assez grand nombre, pour l'instruction du clergé. Nous voyons dans l'inventaire que l'hôpitalier de Neuchâtel fit, en 1539, des objets appartenant à la pieuse institution dont il avait la direction, nous voyons, disons-nous, figurer au milieu d'une longue nomenclature de pièces de lit et de batterie de cuisine, les livres suivants : une *Bible* en latin; un livre des *Décrétales*; un livre de *sermones voragine*; un livre de *Oratione dimittorum*; un autre de *Vita sanctorum*, un autre de *sermonibus discipulorum*, etc. Le catalogue des livres de l'église de Saint-Blaise, en 1544, offre à notre attention divers livres : Le *Liber sententiarum* en papier écrit en pressure; *Decreta patrum*; trois *missels* sur parchemin; le *Catholicum magnum*; *Sermones quadragesimales*; *Thesauri novi*; la *Bible*, en pressure de papier; *Sermones de sanctis vocabulariis*; un *bréviaire* sur papier; un *Commentaire sur les Décrétales*; un *livre de chirurgie*, etc. On conviendra qu'une modeste église de village, qui, dans

un temps où les livres étaient chers et rares, avait pu s'en procurer un aussi grand nombre, ne mérite pas le reproche d'ignorance que l'on applique trop souvent à la légère aux anciens ecclésiastiques, parce que beaucoup d'entre eux, malheureusement, vivaient plus dans les intérêts matériels du monde que dans la vie intellectuelle et morale qui convenait à leur état. Le chapitre de Neuchâtel possédait aussi des livres, comme tous les monastères du pays. On trouve à chaque page, dans les comptes du chapitre, des sommes destinées à acquérir des ouvrages nouveaux et à réparer ceux qu'il possède déjà. Divers chanoines s'occupaient à copier des manuscrits pour la Collégiale; ainsi nous voyons qu'en 1450, le chanoine Jacques de Chalomont refuse un salaire pour la peine qu'il a eue de copier un livre, ayant fait ce travail *pro Deo, salute et remedio anime sue*. Le *Mystère de la Nativité*, imprimé à la suite du chanoine anonyme, et qui a probablement pour auteur un de nos anciens chanoines, ainsi que celui de la *Résurrection*, qui furent joués en 1478 et 1490, indiquent également que la poésie était cultivée à Neuchâtel. Le chancelier de Montmollin nous apprend que ce spectacle, auquel prirent part les chanoines, les chapelains et les clercs, dura trois jours, et que l'affluence fut si grande que les ministres jugèrent prudent de mettre des gardes aux portes de la ville. En témoignage de leur satisfaction, ils donnèrent trente livres aux auteurs de ces Mystères, somme assez forte pour le temps.

Déjà en 1446, un chanoine avait composé un Mystère sur *le personnage du mauvais riche*; et en 1469 et 1471, il y eut *des rimes et des fictos* pour la solennité de la Fête-Dieu. Sans doute toutes ces pièces n'étaient pas des chefs-d'œuvre, mais au moins indiquent-elles la facilité de leurs auteurs à composer des rimes, car généralement ces Mystères religieux avaient des prêtres pour auteurs. La seule pièce théâtrale ou comédie, qui n'eut rien de religieux, fut jouée en 1522, sous le titre du *Peuple qui cherche bon temps*. Le nécrologe de Fontaine-André nous fait aussi connaître le prix que les religieux de cette maison attachaient aux livres, puisqu'ils s'engagent à célébrer un office annuel pour Nicod Raclet de Morat, religieux de leur église, qui leur avait donné un bréviaire.

Les archives de Neuchâtel possèdent d'anciens registres notariaux de Richard le Pic, clerc, bourgeois de Neuchâtel, qui vont

de 1421 à 1470, et dans lesquels on trouve des vers accompagnés de cette devise : *La mort m'y mord*. Voici deux quatrains tirés de l'un de ces registres :

L'homme vivant selon raison,
 Considérant le temps qui court,
 Est plus ayse en sa maison
 Que les grantz seigneurs en cour.

Quand je naiquis rien nappourtay :
 En ce monde je vins tout nudz ;
 Se je nay rien quand je mourray,
 Je naurray gagné ne perduz.

Dans les comptes de Jean de Fribourg, il est quelquefois question des livres du château; ainsi, en 1437, on trouve cette note écrite de la main du comte : « Au prebtre qui m'a copié *le livre de l'arbre de bataille*, pour le parchemin, trois livres dix gros. » On voit ailleurs que Conrad de Fribourg fait acheter une peau pour recouvrir le *romant de Lancelot*, et du parchemin pour en recouvrir les *aisselles* en bois. On lisait probablement ce roman depuis longtemps, puisqu'il fallait en renouveler la couverture. L'imprimerie n'était pas inventée, et la vie très-active des seigneurs ne leur permettait guère de lectures que dans les longues soirées d'hiver.

Sources. *Extraits des chroniques ou annales*, écrites par les chanoines du chapitre de Neuchâtel. Neuch. 1859, in-8°. — *Mémoire sur la collégiale de Neuchâtel*, par le baron J-F. de Chambrier. — *Schweizer. Geschichtsforscher*, t. VI. — *Mémoires du chancelier de Montmollin*, t. II, p. 501. — *Musée hist. de Neuchâtel et Valangin*, par G-A. Matile, t. III, 1^{er} et 2^e cahier. — *Nécrologe de Fontaine-André*, 19 mars. — *Description de la mairie de Neuchâtel*, par S. de Chambrier, p. 422, 594. — Boyve, *Recherches sur l'indigénat helvétique de Neuchâtel*, etc., etc.

CLÉRON.

Ancienne maison noble de la Franche-Comté, dont une branche possédait un fief dans le comté de Neuchâtel. On trouve très-anciennement les individus qui en sont issus, titrés de chevaliers, figurant avec l'ancienne noblesse des deux Bourgognes et alliés

avec elle. Ils ont été attachés aux comtes de Neuchâtel pendant fort longtemps.

Jean de Cléron, chevalier, seigneur de Cléron, est le premier de ce nom que l'on connaisse. Il avait épousé, en 1250, Marguerite de Scey, fille de Guy de Scey, chevalier. De ce mariage naquirent : Othenin et Clémence. — *Othenin de Cléron*, chevalier, eut de son épouse, dont on ignore le nom : *Girard de Cléron*, écuyer, qui n'eut qu'un fils nommé *Humbert*, lequel contracta alliance avec Isabelle de Lomont. — Son fils, *Othenin*, deuxième du nom, est qualifié écuyer et conseiller du comte Jean de Fribourg, dans un acte de l'an 1457 ; il épousa Henriette Bourgeois, dame de Chaleseule, et en eut :

1° *Simon de Cléron*, chevalier, qui paraît parmi les vassaux de Rodolphe, marquis de Hochberg, en 1480. Il avait épousé Jeanette de Dompré.

2° *André de Cléron*, armé chevalier par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, en 1453, après la bataille de Gaure.

3° *Anne de Cléron*, épouse de Jacques de Rochefort.

4° *Louise de Cléron*, femme de Antoine de Willafans.

Parmi les enfants de Simon, au nombre de sept, nous remarquons *Simon de Cléron*, abbé de Montbenoît et de Goailles, et Othenin, 14^e du nom, seigneur du dit lieu et de Chaleseule, qui testa en 1535, et qui avait épousé Marie, fille de Pierre de Saigny et de Urbine de Choiseuil. Nous pourrions suivre la généalogie de cette famille jusqu'au xvii^e siècle ; mais comme elle vécut principalement en Bourgogne, nous devons nous borner à mentionner les membres qui jouèrent un certain rôle dans le comté de Neuchâtel.

On ne voit pas à quelle branche de cette maison appartenait Jean de Cléron, écuyer, et Villa de Cléron, femme de Villod de Cottens, qu'on trouve parmi les vassaux et les possesseurs de fiefs les plus considérables du temps d'Isabelle de Neuchâtel, en 1372. Jean de Cléron, père d'Etienne, donzel, était vassal du comte Conrad de Fribourg, en 1424. Simon de Cléron assista aux audiences générales en 1430, Guy de Cléron en 1537, en Joachim de Cléron en 1565.

On voit dans les anciennes reconnaissances des fiefs du comté de Neuchâtel, que nos comtes en érigèrent un en faveur de cette fa-

mille, sous le nom de Cléron. Ce fief consistait principalement en cens fonciers. Joachim et Bernardine de Cléron firent faire, en 1563, une reconnaissance de ceux qui leur étaient dus au Val-de-Travers. Balthazard Baillodz les ayant acquis depuis, ses héritiers les vendirent au comte, en février 1662. Ce fief consistait en plus de cinq muids de blé, qu'on payait annuellement sur la recette de Thielle, ce qu'on prouve par un acte du 12 septembre 1478, dans lequel il est dit que Jean de Cléron, fils et héritier de Antoine de Cléron, vendit ces cinq muids de cens à Jean de Bariscourt, pour le prix de huit-vingt florins de bon or, sous grâce de rachat perpétuel et avec le consentement de Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel. Ce fief fut, au xvii^e siècle, entièrement dispersé. — Les armes de la famille Cléron sont: *De gueules à la croix d'argent contournée de quatre croisettes fleuronées de même.*

Sources. Extrait établi d'après Danod: *Nobiliaire du comté de Bourgogne.* — Chevalier, *Histoire de Poligny.* — L'abbé Guillaume, *Hist. des sires de Salins.* — *Traité des fiefs*, du chancelier de Montmollin.

LOUIS COLOMB.

Louis Colomb, originaire de Cernier, bourgeois de Neuchâtel, dernier abbé de Fontaine-André, prit possession du siège abbatial en 1520 et mourut le 9 mai 1539. Il fit restaurer les murs de l'abbaye qui tombaient en ruines, et fit bâtir la grande salle du Landeron. « Sa charité, dit l'auteur des *Monuments parlants de Neuchâtel et Valangin*, fut en exemple et en admiration aux personnes de son temps et très-recommandable envers deux filles et un fils adoptifs, qu'il nourrit charitablement, et envers tous les chanoines et religieux de ce comté auxquels il donna asile à l'époque de la réformation. » Boyve dit qu'il fit rebâtir l'église de Fontaines à ses propres frais, et que ses armes se trouvaient encore dans le chœur de l'église en 1686.

La réformation s'étant établie à Neuchâtel, l'abbaye de Fontaine-André fut sécularisée, l'abbé se retira au Val-de-Ruz; mais un acte singulier de l'époque nous apprend qu'il se rendait fréquemment à Neuchâtel. « L'abbé de Fontaine-André, dit M. S. de Chambrier,

qui persista dans sa croyance, éprouva les effets du zèle trop ardent des Réformés; il ne put s'en mettre à couvert que par un sauf-conduit du magistrat. » Cette pièce, par son originalité, mérite d'être transcrite ici :

« Les Quatre-Ministres, en reconnaissance des bons services à eux rendus par leur bourgeois Louis Colomb, abbé de Fontaine-André, lui accordent, par acte en parchemin : — 1^o Protection au dedans et au dehors pour la tractation de ses affaires, à ses dépens. — 2^o S'ils imposent un giette de communauté, il payera l'équivalent de ce qui lui sera imposé. — 3^o Il engagera les gens de son ménage et autres à se convertir à la parole de Dieu, et leur permettra d'aller à l'église le dimanche. — 4^o Il pourra aussi aller écouter cette parole quand il lui plaira. — 5^o Il pourra, pour sa récréation, se rendre à Neuchâtel quand il le voudra, et sera mis à couvert de toutes les injures et avanies qu'il avait essuyées dedans et dehors par les bourgeois, mais il ne fera d'outrages à personne. — 6^o Quand il se rendra à Neuchâtel, il ne portera ni scapulaire, ni longue robe, mais seulement une robe moyenne avec son froc, comme il l'a fait depuis quatre ans. Cependant, devant la princesse et ses enfants, il pourra porter sa grande robe, ainsi qu'ailleurs et hors de Neuchâtel. — 7^o Pour assurance de la fidèle observation de cette sauve-garde, il lui a été expédié ce présent acte scellé du sceau de la ville, le 17 avril 1536. »

Deux choses sont à remarquer dans cet acte : 1^o l'abbé, quoique catholique, est encore considéré comme bourgeois de Neuchâtel protestant, six ans après la réforme, et comme tel tenu à en supporter les charges; c'est le seul exemple que l'on connaisse de cette bigarrure. — 2^o Quoique catholique, il reçoit l'instruction d'être convertisseur dans une croyance différente, et pour laquelle il devait avoir la plus grande aversion, puisqu'elle lui avait ôté son état. Ce trait de naïveté et de bonhomie est certainement unique.

Louis Colomb mourut dans son abbaye où il fut enseveli. On prétend qu'il laissa une fille illégitime, nommée Louise, dont Jean Favargier fut l'héritier; mais Barillier assure que cette fille était une nièce orpheline qu'il avait adoptée et à laquelle il légua une partie de ses biens. Par sa mort l'abbaye retourna entre les mains de la princesse, qui l'amodia, avec toutes ses dépendances, à un

bourgeois de Neuchâtel, pour la somme de 620 écus, à condition qu'il maintiendrait les bâtiments que Louis Colomb avait fait réparer avant la réformation. Les religieux et chanoines qu'il entretenait dans le monastère depuis la réformation, furent obligés de partir et se retirèrent en Bourgogne.¹ L'abbaye de Fontaine-André avait été fondée en 1143 par la maison de Neuchâtel, qui lui a fourni plusieurs abbés. Son tombeau ne fut pas si glorieux que son berceau : *Scandit fastigia virtus.*

Sources. *Description topographique de la mairie de Neuchâtel*, par S. de Chambrier, p. 482, 483. — *Monuments parlants de Neuchâtel et Valangin*, mss. attribué à J. Barillier. — *Annales de Boyve*, années 1550, 1556, 1559. — Staatsarchiv. Bern. ad. 1520. — *Généalogie de la maison de Neuchâtel*, par le colonel Steck, mss. ; preuves. — *Recueil de Choupard, sur Fontaine-André*. — F. de Mulinen, *Helvetia sacra*, t. I, p. 215, etc.

JEAN-PIERRE COMTESSE.

Modeste ouvrier des Montagnes de Neuchâtel, que tout le monde a connu et qui, s'il avait reçu quelque instruction, fut parvenu à une grande renommée par ses talents mécaniques. Il est l'inventeur de cette tarière qui est aujourd'hui entre les mains de tous les ouvriers, au moyen de laquelle on vient à bout de percer le roc dans ses couches les plus dures. Cette machine, qui fait office de perçoir ou de foret, d'un facile transport, applicable à toutes les localités, peut agir dans toutes les directions, mise en jeu par un seul homme, s'enfonce dans la pierre de deux pouces par minute. On conçoit avec quel intérêt fut accueillie la découverte du pauvre artisan, qui épargnait tant de temps et de main-d'œuvre dans tous les cas où il faut faire jouer la mine et sauter la pierre. Un ingénieur anglais, en passage à Neuchâtel, en 1820, à l'époque où

¹ On voit par un acte du 3 septembre 1551, que Ulrich Stör, prieur de Villars-les-Moines près de Morat, mande à Louis Colomb, abbé de Fontaine-André, et à noble Pierre Vallier, maître d'hôtel du duc de Longueville, de se rendre en personne et à cheval, ou deux autres à leur place, pour tenir otage à Morat, au logis de l'Aigle, et de n'en pas sortir, comme ils sont caution du chapitre de Neuchâtel pour une somme de 600 écus d'or, prêtée au dit chapitre par le prieur, jusqu'à ce que ce dernier soit payé des intérêts qui lui sont dûs, suivant l'engagement qu'ils avaient pris par serment. (*Archives de Neuchâtel*, U 8 n° 15; S 11 n° 12.)

J-P. Comtesse inventa cette machine, vint le visiter et se fit expliquer ses procédés. La tarrière de Comtesse fut grandement utilisée par les Anglais pour les fortifications de Gibraltar, et l'ingénieur qui prétend avoir inventé l'engin qui sert à percer le mont Cenis n'a fait que perfectionner celui de notre compatriote.

Bien des gens se rappellent avoir vu, il y a trente ou quarante ans, J-P. Comtesse déplacer et transporter d'une seule pièce, à plusieurs pas de distance, de hautes maisons, par des moyens ingénieux de son invention; mais ce qui pourra donner une juste idée de sa haute conception et de son esprit inventif, c'est la relation suivante.

Les journaux de ces derniers temps ont beaucoup parlé d'un procédé mécanique par lequel un ingénieur anglais avait récemment soulevé au-dessus du sol et exhaussé les maisons de toute une rue d'une ville américaine. Le récit a paru si extraordinaire qu'il a rencontré une incrédulité presque générale en Europe, et cependant les détails en sont parfaitement exacts. Eh bien, ce que cet anglais vient de faire en 1862, un Neuchâtelois, Jean-Pierre Comtesse, l'avait fait bien longtemps avant lui, il y a 40 ans, dans une proportion moindre, il est vrai, et voici dans quelles circonstances.

Une grande maison à deux étages sur le rez-de-chaussée, bâtie en pierre, couverte de tuiles, qui avait été construite en 1821 au bas du village du Locle, sur un sol marécageux, s'enfonçait insensiblement et irrégulièrement: la façade au midi, qui reposait sur la partie du terrain la moins solide, avait subi, en 1822, une dépression de trois pieds et tout le bâtiment menaçait de s'écrouler. Il n'y avait pas de temps à perdre: il fallait, ou le démolir ou trouver les moyens de le redresser. Jean-Pierre Comtesse fut consulté sur le parti qu'il y avait à prendre, et quelques jours après il contracta l'engagement de remettre d'aplomb cette maison. Quand cette décision fut connue du public, elle fut qualifiée d'extravagante, de folie, même par les gens du métier, et l'on était impatient de voir quels moyens l'entrepreneur emploierait.

Sans trop s'inquiéter de l'opinion, Jean-Pierre Comtesse se prépara à exécuter son projet: il fit ses plans, calcula la force et les moyens d'action dont il pouvait disposer, rassembla les engins et les matériaux nécessaires et convoqua de nombreux ouvriers pour le jour où les travaux devaient commencer.

Ce jour-là chacun était à son poste dès le grand matin, et une foule de spectateurs de la localité et des villages voisins étaient rassemblés sur les lieux. Jean-Pierre Comtesse dirigeait, donnait ses ordres et mettait la main à l'ouvrage. D'abord la maison fut étançonnée et liée avec des barres de fer boulonnées et serrées par des écrous pour éviter l'écartement. Des pierres furent enlevées aux murailles, immédiatement au-dessus des fondements et remplacées par de fortes pièces de bois qui remplissaient l'ouverture; et au moyen de crics et de puissants coins de bois dur, enduits de savon et chassés avec des masses de fer, régulièrement et simultanément depuis l'intérieur et l'extérieur du bâtiment et sous toute sa longueur ainsi que sous les murs latéraux, il se redressa insensiblement il est vrai, mais il se redressa. Quand les coins avaient été chassés à fond, d'autres coins étaient superposés et enfoncés de nouveau; sur ceux-ci d'autres et ainsi de suite, jusqu'à une épaisseur égale à la dépression que l'on voulait corriger. Après trois jours de travaux pénibles, exécutés par plus de cent ouvriers, le redressement fut complet et une réussite parfaite vint couronner l'œuvre de l'homme intelligent qui l'avait entreprise. Il est à remarquer que pas une tablette ou couverture de fenêtre, pas un carreau de vitre ne fut brisé ou endommagé, pas une tuile ne fut cassée ou déplacée. Il ne restait plus qu'à consolider l'ouvrage et à empêcher un nouvel enfoncement. Les coins furent enlevés successivement avec précaution et remplacés par de la maçonnerie; de fortes pièces de bois, supportées par des pilotis que l'on enfonçait dans le sol à l'intérieur et à l'extérieur, furent introduites sous les fondements, et tout fut terminé à l'admiration générale et à la satisfaction du propriétaire. Dès lors cette maison, qui existe encore aujourd'hui, a été parfaitement solide et personne, en la voyant, ne supposerait qu'elle a eu trois pieds de faux aplomb.

C'est encore à J-P. Comtesse que l'on doit l'invention d'une machine à déraciner les plus grands arbres pour être transplantés. Il en construisit une en 1819, qui a été essayée publiquement sur les Monts du Locle. Dès lors cette machine a reçu d'importants perfectionnements et elle est en usage dans tous les pays de l'Europe. A Paris, elle a servi ces dernières années à la transplantation des

arbres qui ornent les boulevards, les jardins publics et le bois de Boulogne.

Jean-Pierre Comtesse a aussi apporté de grands et utiles perfectionnements à la machine à piloter.

Sources. Cette notice a été rédigée sur les documents fournis par plusieurs contemporains et connaissances de celui qui en fait le sujet.

MATHURIN CORDIER.

Mathurin Cordier, en latin *Corderius*, régent à Neuchâtel au milieu du xvi^e siècle, naquit en 1479 en Normandie. Il nous apprend lui-même dans ses *Dialogues* qu'il dut à Robert Etienne la connaissance de la religion réformée. Il se distingua par son goût dans les belles-lettres, par sa pure latinité, sa vaste érudition et surtout par le talent particulier qu'il eut pour l'instruction de la jeunesse. « Il avait, dit Senebier, une de ces âmes antiques, qui désirait sincèrement le bien public, et qui le préférait toujours à ses intérêts et à sa propre gloire; aussi se consacra-t-il tout entier à l'éducation des enfants. Il fut régent pendant plusieurs années dans les collèges de la Marche et de Navarre, à Paris; et ce fut dans le premier qu'il eut pour disciple Calvin. Ce dernier, en reconnaissance des soins dont il fut l'objet, dédia à Mathurin Cordier son *Commentaire sur la 1^{re} épître de St-Paul aux Thessaloniens*. Il lui rappelle ce zèle, à la fois modeste et dévoué, qui le porta dès lors, comme plus tard à Genève, à quitter la première classe, où il enseignait avec distinction, pour devenir volontairement humble régent de la quatrième, parce qu'il avait remarqué qu'on instruisait mal les enfants dans les éléments de la grammaire, ce qui était préjudiciable à la suite de leurs études. Calvin lui attribue ensuite les progrès qu'il a faits plus tard dans des sciences plus relevées, et il désire, dit-il, que si la postérité retire quelques fruits de ses ouvrages, elle sache que c'est à Cordier qu'elle les doit en partie. *Hoc posteris testatum esse volui, ut si qua ex meis scriptis is ad eos perveris et utilitas; aliqua ex parte abs te manasse agnoscart.*

Vers 1528, Cordier, après avoir régenté dans le collège de Navarre, y étudia pendant quelque temps en théologie. S'il faut en croire LaMonnoye, il reçut l'ordre de la prêtrise et fut chargé de desservir l'église de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à Rouen. Cependant il ne tarda pas à abandonner cette cure pour reprendre son premier emploi de grammairien, qu'il exerça successivement à Nevers, de 1534 à 1536, et ensuite à Bordeaux. Mais il se retira bientôt en Suisse et fut mis à la tête du collège de Genève. Il s'y trouvait en 1538, lorsque Calvin et Farel en furent bannis par le magistrat, et comme il approuvait sans doute les vues de ces deux réformateurs, il participa à leur exil. Ce fut alors qu'il vint à Neuchâtel, où il enseigna la langue latine au collège de cette ville. Les Quatre-Ministreaux, en reconnaissance de ses services, lui donnèrent la bourgeoisie.

C'est à Neuchâtel que Cordier a composé ses *Colloques* ou entretiens familiers en latin, qui sont regardés depuis trois siècles comme un des bons livres classiques de l'enfance, et dont on se servait encore il y a peu d'années au collège de Neuchâtel. Dans un de ces entretiens familiers, il décrit avec quelques détails curieux, un repas auquel le magistrat de Neuchâtel l'avait convié.

En 1540, le Conseil de Lausanne fit des démarches pour l'attirer dans cette ville; mais les habitants de Neuchâtel ne voulurent pas le laisser partir. Cependant, après sept ans de séjour dans cette dernière ville, il retourna à Genève. Le 13 avril 1545, le Conseil l'établit pour gouverner l'école. Plus tard ceux de Lausanne réussirent à le placer à la tête de leur collège; il s'y trouvait en mars 1550, lorsque Calvin lui dédia le Commentaire mentionné ci-dessus, car il l'appelle: *Lausannensis scholæ moderator*, et Ruchat nous apprend qu'il y resta jusqu'en septembre 1557, époque à laquelle il retourna à Genève, pour y reprendre le poste qu'il avait déjà occupé. C'est dans cette dernière ville qu'il mourut, le 8 septembre 1564, dans sa 85^e année, quatre jours seulement après avoir donné sa dernière leçon dans le collège de Genève. « Le vendredi 8 de septembre, lit-on dans les archives de la Compagnie des Pasteurs, mourut le bon homme Corderius, en grand aage, heureusement et ayant servi jusques à la fin en sa première vocation d'enseigner les

enfants et conduire la jeunesse en toute sincérité, simplicité et diligence. »

Voici, d'après Gesner, Bayle et Senebier, le titre des ouvrages que Cordier a publiés, et dont plusieurs sont encore en grande estime, même en Angleterre, où cet auteur est connu sous le nom de *Cordery*.

I. *De corrupti sermonis apud Gallos emendatione et latine loquendi ratione* Rob.-Etienne 1534, in-4°. — Lugd. 1535, in-12°; Paris. 1536; Lugd. 1541, in-12°; — et souvent depuis, sous des titres un peu différents.

II. *De quantitate syllabarum*, 1536.

III. *Distica Catonis cum latinâ interpretatione*. Basileæ 1536; — et souvent depuis, ainsi que la traduction française. — Dom Liron en mentionne une édition de 1533, mais a-t-elle jamais existé?

IV. *Dicta sapientium cum latinâ interpretatione*. Basil. 1538. — Signalé par le *Lexicon* de Leu.

V. *Sentences extraites, à l'usage des enfants, hors de l'Ecriture-sainte, avec 26 cantiques*. 1551. Lyon 1561, in-8°.

VI. *Hymnes spirituels*, Lyon 1552. — Mentionné par Leu. — DuVerdier, de son côté, indique *Cantiques spirituels en nombre de vingt-six*. Lyon, J. Cariot 1560, in-16°.

VII. *Principia latinè loquendi scribendique selecta ex Epistolis Ciceronis*. Paris 1556, in-8°; Tigur. 1578, in-8°; trad. en anglais, 1575, in-8°.

VIII. *Conciones sacræ viginti sex*. 1557, in-16°; — et en français sous le titre d'*Epistres chrétiennes*. Lyon 1557.

IX. *Rudimenta grammaticæ de partium orationis declinata, recognita unâ cum appendice*, 1558.

X. *Le Miroir de la jeunesse, pour la former à bonnes mœurs et civilité de vie*. Poitiers 1559, in-16°; Paris 1560, sous le titre: *Civilité puérile*.

XI. *Colloquiorum scholasticorum libri IV, ad pueros in latine sermone exercendos*, 1564, in-8°. — Réimprimé fort souvent dans tous les pays de l'Europe. Nous citerons l'édition de Neuchâtel à l'usage du collège, sous ce titre: *Colloquia scholastica*. Wolfrath 1829, in-12°, 228 pages. — Cet ouvrage a été souvent traduit en français, notamment par Gabriel Chappuis, Lyon 1576, in-8°; par Jean de Cauvres, Paris 1578, in-16°; et en partie par Dumas, en 1762. Traduit en anglais, au moins en partie par Clarke, Londres 1722 et 1740, in-12°.

XII. *Remonstrances et exhortations au roi et aux grands de son royaume*. Genève, 1564, in-8°.

Sources. *La France protestante* de Haag, t. III, p. 59—60. — Bayle, *Dictionnaire hist. et crit.*, t. I^{er}, p. 925. — Joly, chanoine, *Remarques critiques sur le dictionnaire de Bayle*, etc. — Leu, *Lexicon*, art. *Cordier*. — Ersch et Gruber, *Encyclopædie*, art. *Cordier*. — Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*. Paris 1822, 1827, 4 vol. in-8°. — *Catalogue raisonné d'Etienne de Bourdeaux*, Berlin 1754, in-8°, t. I^{er}, p. 195. — Senebier, *Histoire littéraire*

de Genève. Genève 1786, 3 vol. in-8°. — *Bibliothèque ancienne et moderne*, par Jean LeClerc, XXIX^e volume, La Haye 1750. — *Comment. de Calvin sur la I^{re} Epître aux Thessaloniens*, dédicace. — *Registre de la vénérable Classe de Genève*, registre B, etc.

CORNAUT.

Très-ancienne famille ministérielle des comtes de Neuchâtel, et originaire du village de Cornaux. Dans l'acte de partage fait vers l'an 1218, entre Berthold, évêque de Lausanne, Ulrich de Neuchâtel, son frère, et Berthold, seigneur de Neuchâtel, leur neveu, des *ministériaux* de leur maison, on y trouve que *Marc de Cornaut* et ses fils; *Varnier* son frère et ses fils; *Thierry*, aussi frère des dits Marc et Varnier de Cornaut, tombèrent dans le lot du comte Ulrich. Dès lors nous n'avons rien trouvé de cette noble famille jusqu'en 1370, que *Jeannette*, veuve de *Villequier de Cornaut*, bourgeois de Neuchâtel, du consentement de ses fils Robert, Lambert et Minod, vendit à Jean de Châtillon, d'Estavayer, chanoine de Fontaine-André, le cens d'une vigne que Wilhelm de Giez, donzel, tenait de la dite Jeannette. *Uldriod de Cornaut*, bourgeois de Neuchâtel, est nommé, avec *Alexis de Cornaut* sa mère, et Jeannette sa femme, dans un acte de l'an 1375. Un autre *Uldriod*, fils de feu *Amiod de Cornaut*, bourgeois de Neuchâtel, du consentement de Clémence sa femme, vendit, en 1394, à Françoise, veuve de Henri de Berne, donzel, un cens à Cressier; et par acte de l'an 1397, *Perrod-Amiod de Cornaut*, reconnut tenir un cens de François de Berne, demeurant à Morat. Il paraît que les descendants de cette famille, plutôt que de chercher à s'élever comme l'ont fait plusieurs autres, dont les ancêtres étaient de même *ministériaux* de la maison de Neuchâtel, sont tombés dans la classe des cultivateurs, et que les Amiod de Neuchâtel descendent de ceux-ci.

Sources. Collections diplom. du baron de Mulinen et du baron J-F. de Chambrier. — Notices général. du baron d'Estavayer, XI, p. 95. — *Monuments de Neuchâtel*, par Matile, p. 58, etc.

DE COTTENS.

Très-ancienne famille noble, de laquelle on ne peut donner qu'une courte notice. On la trouve comme bourgeoise de Fribourg et de Neuchâtel dès le XIII^e siècle. *Conon de Cottens* vendit, vers l'an 1115, à l'église de Payerne, le tenement qu'il tenait d'elle en fief, dans le territoire de Nyrvoz. — *Guibert, Conon et Girold de Cottens* firent, l'an 1164, une donation à l'abbaye de Hauterive. La même année, *Philippe de Cottens* et ses frères donnèrent aussi à la même abbaye, *quando pater eorum se reddidit*, deux poses de terres à Unens. En 1173, Conon, sire d'Estavayé, fait mention du tenement de *Philippe, chevalier de Cottens*, son hommelige. Ce bien-là était près de Cottens et de Lentignie: *tenementum Philippi hominis et militis sui de Cottens*. Le même Philippe se trouve nommé fils de *Guilemi*, chevalier de Cottens, dans un acte de l'an 1179, où il paraît comme témoin. *Guibert*, nommé fils du même Guilemi de Cottens, paraît aussi, dans un acte de la même année, comme témoin, avec Conon, seigneur de Rue, et Ulrich, fils de Rodolphe Calvi de Chennens, écuyer de Burcard, chevalier, etc., par lequel le dit Burcard donne à l'abbaye de Hauterive une possession de son alleu à Cottens. Dans l'acte de partage fait vers l'an 1218, entre Berthold, évêque de Lausanne, le comte Ulrich son frère, et le jeune Berthold, seigneur de Neuchâtel, leur neveu, des ministériaux de leur maison assez nombreux, avec leurs femmes et leurs enfants, on y voit *Jordan*, fils de Conon de Cottens, ses trois sœurs et leurs enfants, qui tombèrent dans le lot de Berthold, évêque de Lausanne, et *Guillaume de Cottens*, qui tomba dans celui du jeune Berthold, seigneur de Neuchâtel. En 1219, par acte du 3 juin, le même Berthold, évêque de Lausanne, déclare que Guillaume de Cottens avait résigné en sa présence, en faveur de l'abbaye de Hauterive, les champs qu'il avait à Cottens, moyennant 50 sols et des peaux d'agneaux, qu'il reçut du dit monastère, en présence de Conon d'Estavayé, prévôt de Lausanne, Pierre d'Estavayé, chapelain de l'évêque, et Guillaume, sire d'Estavayé, et autres témoins. Dans un autre acte de l'an 1225, par lequel Conrad de Walcheringen, chevalier, se désiste en faveur de l'abbaye

de Hauterive de certains droits, en promettant de le faire ratifier par son fils quand il sera en majorité; on y trouve, pour garants de cette cession, *Hugues*, chevalier de Cottens, et *Guillaume* son fils, et pour témoins, Jorans de la Roche, Guillaume de Bulle, Rodolphe de Marlie, Othon de Chennens, Hugues de Cottens, tous chevaliers, et Guillaume de Cottens, fils de Hugues, et Jordan de Cottens.

En 1230, Wilhelme, Nantelme et Guidon de Villars-Severieux, frères, firent un accord avec l'abbaye de Hauterive, touchant l'héritage de leur grand-mère, dame Agnès de Cottens. On trouve dans le nécrologe de Fontaine-André cette Agnès de Cottens, femme de messire Renaud de Bavans, chevalier, comme ayant donné à ce monastère un cens sur sa maison située rue du Château à Neuchâtel, et possédée dans la suite par Jean de Colombier. Par acte du mois de décembre 1233, les mêmes frères renoncèrent à toutes leurs prétentions à l'héritage de leur grand-mère Agnès de Cottens, en faveur de l'abbaye de Hauterive. L'abbé de Hauterive leur donna gratuitement pour cette renonciation, cinquante sols et un bœuf de la valeur de trois sols.

En 1248, par acte du 4 novembre, Renaud de Vaumarcus, donzel, et *Jordan de Cottens*, donzel, son gendre, cédèrent à Conon et Pierre de Chenens, frères, tous les droits qu'ils avaient à Chenens, à condition que le dit Pierre de Chenens se reconnaisse pour ces droits homme lige de Renaud de Vaumarcus, *salva fidelitate unius domine*, et qu'il lui paierait 20 sols de cens. En 1258, *Guillaume de Cottens*, donzel, du consentement de sa femme et de ses enfants, et de Savarie, son gendre, céda au monastère de Hauterive ses droits sur un pré que *Jordan de Cottens*, son oncle, avait donné en aumône à cette maison. Présents Ulrich de Mittilon, Pierre Divitis et Ulrich d'Oron, bourgeois de Fribourg. Par un acte du mois de juin 1272, Guillaume de Cottens, fils de Hugues de Cottens, chevalier, Ita sa femme, *Ulrich*, *Pierre* et *Thomas* leurs fils, terminèrent un différend qu'ils avaient avec la même abbaye, au sujet d'un pré de feu Jordan de Cottens, donzel, oncle de Guillaume, et situé à Cottens. Le même Guillaume vendit, en 1284, du consentement de ses fils Ulrich, Pierre et Thomas, à Ebal, co-seigneur de Pont, tout ce qu'il avait dans les villes d'Antigny et d'Escuvillens. *Guido*

de Cottens paraît comme bourgeois de Fribourg, dans un acte de l'an 1272.

L'année 1278, *Rodolphe de Cottens* et Bartholomé d'Autenberg furent témoins d'un acte par lequel Burcard de Bonneville donne en fief la terre de Villaret à Ulrich de Marlie et à Henri de Wanges, donzels. On voit, qu'en 1285, Alexia de Cottens et Girard son fils, vendent au chapitre de Neuchâtel, un cens assigné sur leur maison de la rue du Château. En 1292, *Guillaume de Cottens*, fils de feu Guillaume, acquit de Alcyde, sa sœur, femme de Jean de Granges, tout ce qui lui revenait par droit d'héritage de famille, à Cottens et dans son territoire. En 1307, Guillaume de Nyrvoz, fils de Guillaume de Cottens, du consentement d'Agnès, son épouse, et de Perrod son fils, vendit au monastère de Hauterive, sa terre qui était du fief de cette communauté. Un autre acte de l'an 1312, nous apprend que *Thomas de Cottens*, fils de Guillaume, bourgeois de Fribourg, du consentement de sa femme Clémence et de Jacques et Jean, leurs fils, fit un échange avec l'abbaye de Hauterive, des biens qu'il avait hérité de son frère Ulrich.

En 1315, *Girard de Cottens*, bourgeois de Neuchâtel, acquit un cens sur une vigne, et on le trouve nommé possesseur d'un vignoble près de Neuchâtel, dans un acte de l'an 1329. On voit un autre *Guillaume de Cottens*, écuyer, présent, en 1400, à un acte passé en présence du comte Conrad de Fribourg. Le nécrologe de Fontaine-André fait aussi commémoration de Girard de Cottens et d'*Ulrich de Cottens*, comme donateurs à ce monastère, le premier d'un cens sur une maison à Neuchâtel; le second d'un cens de vin au Landeron; l'un et l'autre vivaient avant l'an 1400, bourgeois de Neuchâtel.

En 1425, le chanoine de la collégiale de Neuchâtel, *Guy de Cottens*, rédigeait les annales du chapitre sous la dictée de Rollin Maillefer, son collègue, auquel un affaiblissement de vue ne permettait plus d'écrire. On apprenait par lui que le comte de la ville de Neuchâtel fournit un secours à Berne et à Soleure pour une expédition dans le Milanais, où plusieurs de nos gens périrent.

En 1418, *Mathieu de Cottens*, écuyer, était maire de Neuchâtel. Il avait épousé Isabelle, dont le nom de famille n'est point connu. Cette dame, par son testament de l'an 1437, disposa en faveur de

son mari. On trouve encore Mathieu de Cottens, écuyer, maire de Neuchâtel, juge et chef de la justice, siégeant à Neuchâtel, ainsi qualifié dans un acte de l'an 1442. Il paraît qu'il mourut sans postérité, du moins on ne trouve plus dès lors personne de son nom à Neuchâtel.

Sources. Cette notice a été rédigée d'après le *Cartulaire de Hauterive*; le *Nécrologe de Fontaine-André*; les *Monuments de Neuchâtel*, p. 58, 109, etc.; et les Collections diplomatiques de Chambrier et d'Estavayer.

PAUL-LOUIS COULON.

Paul Coulon, père du philanthrope dont Neuchâtel pleure encore la perte, appartenait à une famille protestante de Cornus en Rouergue. A peine âgé de quinze ans, il fut séparé de sa famille par le redoublement de la persécution contre les protestants, et forcé de chercher un asile loin de sa patrie. Il arriva à Genève, y reçut l'instruction religieuse et y fit un apprentissage de commerce. Il était employé de la maison Rivier et Plantamour, lorsque le chef de la célèbre maison de commerce, qui jetait alors tant d'éclat sur Neuchâtel et qui fut la principale source de la prospérité dont notre pays a joui dès lors, M. Jacques-Louis de Pourtalès, eut connaissance des talents spéciaux et des qualités morales du jeune réfugié. Il l'appela auprès de lui et ne tarda pas à en faire son associé. M. Coulon acheta la bourgeoisie de Neuchâtel, et épousa une cousine de M. de Pourtalès, M^{lle} Viala, comme lui française d'origine et d'un nom illustré dans les dernières crises des églises réformées.

Son fils aîné, M. Paul-Louis-Auguste Coulon, dont nous allons entretenir nos lecteurs, naquit à Neuchâtel, le 28 février 1777. Il eut pour premier précepteur le ministre Imer de la Neuveville, qui sut exciter chez lui dès son enfance le goût de l'étude de la nature. Son oncle, le chancelier Boyve, le savant auteur de *l'Indigénat helvétique*, s'occupa aussi de son éducation. Ce respectable magistrat prenait tant de plaisir à développer l'intelligence de l'enfant et à voir sa précoce application au travail, qu'il dérobaît chaque jour

une heure à ses importantes fonctions pour lui enseigner l'histoire, l'allemand et l'arithmétique. Près de soixante et dix ans plus tard, M. Coulon parlait encore, avec toute la vivacité d'un cœur reconnaissant, de la peine que s'était donné son oncle pour lui aplanir, par une méthode à lui, les terribles difficultés de la langue allemande. Il profita si bien de ses leçons, qu'une fois en Allemagne, il parvint au bout de peu de temps et sans effort à parler l'allemand aussi facilement que sa langue maternelle. Quelques années après, M. de Pourtalès et lui, voyageant en Autriche pendant la guerre, tombèrent dans un corps de pandours qui, les soupçonnant étrangers, étaient sur le point de leur faire un mauvais parti. Mais M. Coulon fit signe à son compagnon de garder un silence absolu; il s'aboucha seul avec les Autrichiens et leur parla si bon allemand qu'ils n'hésitèrent point à le croire du pays et à laisser les deux voyageurs continuer leur route.

Un séjour en Allemagne étant alors comme aujourd'hui le couronnement obligé d'une bonne éducation neuchâteloise, le père de M. Coulon résolut de l'envoyer à Hanau chez le professeur Bergsträsser: ce fut encore le chancelier Boyve qui se chargea de l'y conduire. Il y arriva à la fin de mai 1790. « Le principal but du séjour que mon fils va faire chez vous, écrivait son père à M. Bergsträsser, c'est d'apprendre la langue allemande et d'acquérir les autres connaissances qu'un négociant instruit doit posséder. Mais ce qui importe surtout, c'est de lui former le cœur et les mœurs par des principes si purs, si lumineux, qu'il ne puisse jamais s'en écarter sans rougir. Je vous prie de veiller aussi à ce qu'il se rende régulièrement aux catéchismes, et de lui inspirer le goût du travail et surtout du plus grand ordre, en le lui représentant comme l'une des vertus les plus essentielles à son bonheur, et sans laquelle nul homme ne saurait prospérer longtemps. »

M. Coulon fit à Hanau de rapides progrès; le latin seul était un peu en retard. Un jour d'examen public, le professeur qui l'avait pris en grande affection et qui ne négligeait aucune occasion de le faire paraître avec avantage, déclara que son élève allait expliquer Virgile *ad aperturam libri*. Grand fut l'effroi du jeune homme qui n'en avait jamais lu qu'une page. Heureusement, grâce à la bienveillance du professeur, le livre s'ouvrit juste à cette page-là, et

l'examen fut brillant. M. Coulon fut vivement peiné de cette petite supercherie faite en sa faveur, et se reprocha d'en avoir été le complice involontaire.

La prise de Mayence par les Français, à la fin de 1792, abrégua son séjour à Hanau. A la nouvelle de l'approche des ennemis, l'Electeur de Hesse avait fait construire un camp près de cette ville, et le jeune Coulon, toujours avide d'acquérir des connaissances de tout genre, avait obtenu la permission d'accompagner l'ingénieur, afin de se faire une idée de l'art des fortifications et de se former à la levée des plans. Mais lorsque la ville fut près d'être occupée, il se retira dans l'Odenwald, avec un de ses compatriotes et camarades de pension, chez le comte d'Erbach, auquel il était recommandé. Il y passa un temps fort agréable, jouissant de la vie de château et des plaisirs de la campagne, prenant part aux grandes chasses du comte et s'amusant déjà à empailler des oiseaux.

De retour à Neuchâtel, M. Coulon ne fit qu'un court séjour dans sa famille; les affaires de la maison de Pourtalès étaient immenses à cette époque et l'on avait hâte d'y faire entrer M. Coulon. On l'envoya donc à Manchester pour y faire son apprentissage de commerce chez M. Brandt du Locle. Il y passa trois ans, et tout en s'y formant aux affaires, il ne négligea pas l'étude des arts et des sciences; il apprenait la physique et la botanique, s'occupait d'horticulture, dessinait, faisait de la musique et prenait des notes sur tout ce qu'il observait d'intéressant dans la nature et dans le monde. Aussitôt son apprentissage fini, il fut rappelé à Neuchâtel, d'où il fit de fréquents voyages à Londres, pour les ventes de la Compagnie des Indes, à Lyon et surtout à Paris. La maison Pourtalès ayant pris fin vers ce temps-là, il était entré comme employé dans la maison Coulon, que son père venait de fonder et dont il fut bientôt un des chefs.

Nous avons déjà parlé de son premier voyage à Vienne avec M. de Pourtalès. Ce négociant infatigable, génie commercial du premier ordre, ardent aux affaires et peu soucieux de toute autre chose, ne permettait ni à soi ni aux autres de dérober au travail un instant de plus qu'il n'était rigoureusement nécessaire. *Dépêchons-nous de dormir*, disait-il le soir à ses commis. Le repos, la table, le sommeil même, étaient pour lui des affaires d'autant meilleures

qu'elles étaient expédiées plus vite. On comprend que M. Coulon, curieux de voir et d'apprendre, avait quelque peine à subir la contrainte à laquelle le réduisait son patron ; il s'échappa quelquefois pour aller au théâtre, à l'université ou au jardin botanique. M. de Pourtalès ne dissimulait pas son déplaisir ; mais de retour au comptoir, le jeune homme savait si bien regagner le temps perdu et être tout aux affaires, que le mécontentement du patron n'était jamais de longue durée.

Pendant les nombreux séjours qu'il fit à Paris, dans les dernières années du siècle passé et au commencement de celui-ci, M. Coulon sut également concilier l'étude et les affaires, grâce à l'habile distribution qu'il savait faire de son temps, à l'énergie de sa volonté et à sa puissance de travail. Laissant murmurer ses associés, qui lui reprochaient de perdre son temps à suivre des cours et de dépenser son argent en livres et en plantes desséchées, il profitait de chacun de ses séjours à Paris pour compléter ses études, et surtout pour étendre ses connaissances dans la botanique, qui était alors son goût dominant.

Parmi les savants qu'il voyait le plus à cette époque, nous devons nommer Persoon, le célèbre mycographe, avec lequel il resta toujours en correspondance ; André Thorein, jardinier en chef du jardin des plantes et professeur d'économie rurale à l'école normale ; Desfontaines, qu'il fit entrer en relation avec notre botaniste neuchâtelois, le capitaine Chaillet ; Poiteau, et surtout L'Héritier. Ce dernier, à la fois botaniste et bibliophile, l'accueillit avec une grande bienveillance ; M. Coulon mit souvent à contribution sa magnifique bibliothèque, la plus riche collection de livres de botanique qui existait alors. On sait que L'Héritier en faisait part avec une rare générosité. Lorsqu'il fut question de faire payer l'entrée des bibliothèques publiques, L'Héritier résolut d'accorder sur-le-champ à tout le monde le libre usage de la sienne. M. Coulon suivit plus tard ce noble exemple : non content de mettre à la disposition de ses concitoyens ses belles collections de livres et de cartes géographiques, il acquérait souvent à grands frais tel ou tel ouvrage précieux, afin de se procurer le plaisir de le prêter à quelqu'un qu'il savait en avoir besoin. Il serait difficile de dire combien de per-

sonnes ont dû à sa générosité les connaissances qu'elles ont acquises et qui leur ont permis de se rendre utiles.

Outre les hommes que nous venons de nommer, M. Coulon, pendant ses séjours à Paris, se lia plus particulièrement encore avec deux jeunes gens de son âge, tous deux passionnés comme lui pour la botanique, et qui ne tardèrent pas à se faire un nom dans cette science, Lamoureux et de Candolle. Lamoureux, qui fut plus tard professeur à Caen et qui s'est fait connaître par ses beaux travaux sur les zoophytes, était alors dans une situation fort semblable à celle de M. Coulon. Fils d'un manufacturier d'Agen, il venait à Paris pour le placement de ses marchandises, et au milieu des achats et des ventes, il s'efforçait de trouver encore du temps pour lire, herboriser et suivre des cours. Mais son goût pour le plaisir le détournait souvent tout à la fois des affaires et de la science, et M. Coulon, son aîné de deux ans, usait de l'ascendant que lui donnait cette légère supériorité d'âge, et surtout le sérieux du caractère, pour le réconcilier avec le travail et le ramener à ses devoirs de négociant et de botaniste.

Quant à de Candolle, M. Coulon le connaissait peut-être déjà lorsqu'ils se rencontrèrent à Paris. En 1793, lorsque M. Coulon revint de Hanau, la famille de Candolle, que la révolution avait obligé de quitter Genève, habitait une campagne sur les bords du lac de Neuchâtel. C'est peut-être à cette époque que se formèrent entre eux ces relations d'amitié qui leur ont toujours été chères à l'un et à l'autre, et qu'ils ont entretenues toute leur vie. Quoiqu'il en soit, ils se virent souvent à Paris; tous deux furent accueillis avec affection par L'Héritier; tous deux avaient le même goût pour la botanique; un autre lien les unissait encore, c'était leur amour pour le bien public. M. de Candolle fut ainsi que M. Coulon, un vrai philanthrope; comme membre de la Société des arts et du Comité d'utilité publique, il rendit à sa patrie des services assez semblables à ceux que son ami a rendus tant de fois à la nôtre.

A la mort tragique de L'Héritier, en 1800, son magnifique herbier fut vivement ambitionné par les deux jeunes gens. Ni l'un ni l'autre ne se trouvant assez riche pour l'acquérir à lui seul, ils l'achetèrent en commun et se le partagèrent. De Candolle, qui travaillait à sa Flore française, garda pour lui les plantes indigè-

nes ; M. Coulon eut pour sa part les plantes exotiques. C'est cette collection qu'il donna plus tard au Musée de Neuchâtel, dont elle fait une des richesses les plus précieuses.

Nous avons vu jusqu'ici la jeunesse et les études de M. Coulon. Nous allons essayer de retracer ce qu'il a fait pour son pays et pour ses concitoyens. Notre récit sera nécessairement incomplet. Comment ne pas oublier bien des traits de patriotisme et de charité dans la vie d'un homme, dont toutes les pensées et toutes les actions avaient pour but le bien de son pays et de son prochain ! Et d'ailleurs, parmi tant d'actes de désintéressement et de dévouement, combien nous sont inconnus, qui sont pourtant les meilleurs ! Ils ont été faits dans le secret, Dieu les récompensera publiquement.

En 1802, quelques hommes instruits formèrent à Neuchâtel une société qui se proposait pour objet d'acquérir et de répandre des connaissances utiles, et de s'occuper en général de tout ce qui pourrait contribuer à la prospérité et au progrès de leur pays. Cette société, composée d'un nombre de membres très-restreint, évita de se donner une existence officielle ; on ne la désignait que par le nom du jour où elle s'assemblait, *la Société du Jeudi*. M. Coulon, dont les voyages commençaient à être moins fréquents et qui s'était marié l'année précédente, fut invité à en faire partie. Deux savants étrangers, alors en séjour à Neuchâtel, M. Tralles et M. Léopold de Buch, assistaient d'ordinaire aux séances. On s'y occupait surtout d'agriculture, d'éducation, des industries bonnes à introduire dans notre pays. On y rédigeait un almanach populaire. La Société de lecture et l'institution de registres météorologiques dans diverses localités du canton, doivent leur origine à ces réunions du jeudi. Plusieurs autres objets y furent discutés avec grand soin ; ainsi, par exemple, l'établissement d'une compagnie d'assurance contre l'incendie, la fondation d'une maison de travail pour les pauvres, l'introduction des exercices gymnastiques dans les écoles publiques, etc.

Mais l'institution la plus importante dont nous soyons redevables à cette société est sans contredit celle de la caisse d'épargne. Comme M. Coulon y eut la plus grande part et n'a pas cessé jusqu'à son dernier moment de s'en occuper avec un zèle et un désintéressement sans pareil, il convient de nous y arrêter un peu.

C'est à Berne qu'appartient l'honneur d'avoir fondé la première caisse d'épargne de l'Europe, en 1787 ; mais cette caisse, connue sous le nom de caisse des domestiques, n'était, comme son nom l'indique, destinée qu'à une seule classe d'individus. Le gouvernement lui avançait 60,000 fr. sans intérêts et en nommait les administrateurs. Cette belle institution fut ensuite établie par la ville de Bâle, qui étendit à tous les habitants les bienfaits de sa caisse d'épargne. Chez nous, dès l'année 1801, la société d'émulation patriotique avait formé le dessein de doter le pays d'une fondation pareille ; mais elle dut y renoncer, parce qu'elle ne put obtenir le concours de la ville de Neuchâtel. Dix ans plus tard, la société du jeudi reprit ce projet, et grâce au zèle et à la persévérance de M. Coulon et de quelques autres personnes, Neuchâtel eut, en 1812, une caisse d'épargne, à peu près semblable à celles qui se formaient à la même époque dans d'autres états de la Suisse, mais qui s'en distinguait pourtant par divers avantages de son organisation, entre autres par l'institution de receveurs dans chaque localité. M. Coulon a été l'âme de ce grand établissement : pendant près de trente ans il en a été à la fois le directeur et le teneur de livres, remplissant gratuitement cette double fonction. Son intelligence des spéculations a fait réaliser, à notre caisse d'épargne, des bénéfices considérables ; elle a pu traverser sans s'en ressentir les crises financières de ces dernières années, et elle administre aujourd'hui un capital de dix millions.

Un homme moins actif que M. Coulon aurait cru avoir assez fait pour sa patrie en l'enrichissant d'une telle institution, et en se chargeant presque seul des soucis et des fatigues d'une gestion si considérable. Mais M. Coulon, sans rien dérober aux soins qu'il consacrait à la caisse d'épargne, trouvait moyen de s'occuper encore d'une foule d'autres œuvres utiles, et poursuivait entre autres avec un intérêt tout particulier, le projet de faire avancer dans notre patrie l'étude des sciences et des arts. En 1815, il conçut avec M. le baron de Buren, de Vaumarcus, comme lui botaniste et dévoué à toute bonne œuvre, l'idée d'une *société pour l'avancement des études dans la principauté de Neuchâtel*. L'hôtel Du Peyrou aurait été érigé en Musée national ; on aurait formé des collections d'histoire naturelle et d'objets d'art ; le beau jardin de l'hôtel serait

devenu un jardin botanique. Malheureusement le moment était peu propice à une fondation de ce genre : les charges extraordinaires qui pesaient alors sur Neuchâtel par suite de la guerre, ne permirent pas de réaliser ce projet pour lequel cependant MM. Coulon et de Buren avaient déjà réuni 25,000 livres. Mais M. Coulon ne se découragea point, et il a eu la satisfaction de réaliser plus tard la plupart des projets qu'il formait alors pour l'avancement des études. Se trouvant à Nice en 1818, avec sa femme déjà malade et qu'il devait avoir la douleur de perdre peu d'années après, il y retrouva son ami M. de Buren, et se livra avec lui à son goût pour l'histoire naturelle; ils herborisèrent souvent ensemble. M. Coulon commença à former une collection de coquillages, de crustacés, de poissons et d'autres animaux, qu'il apprit à préparer lui-même, et qui furent la base de notre musée actuel. Dans toutes les collections qu'il faisait, il n'avait en vue que le plaisir d'en faire hommage à sa patrie. En 1840, il donna à la ville de Neuchâtel une riche collection de médailles, de cartes géographiques et de livres précieux, amassés pendant de longues années.

Lorsque la société neuchâteloise des sciences naturelles se constitua, en 1832, on lui déféra la présidence. M. Coulon remplit ces fonctions plusieurs années; les séances avaient lieu dans son salon. Lorsque plus tard il se démit de la présidence, il voulut bien se charger des fonctions de caissier. La société était alors engagée dans des frais considérables; le caissier, sans en faire bruit, avançait de ses propres fonds les sommes nécessaires, souvent assez fortes, et les comptes se bouclaient toujours d'une façon satisfaisante. Malgré ses nombreuses occupations et les charges publiques dont il était revêtu, M. Coulon ne négligeait pas les travaux scientifiques. Chaque semaine on le voyait passer par les marnières d'Hauterive, pour y chercher des pétrifications, qu'il étudiait et envoyait ensuite à DeFrance. Celui-ci donna le nom de M. Coulon au fossile le plus caractéristique du terrain néocomien, l'*ostrea Couloni*. M. Coulon avait entrepris aussi, dès 1817, une série d'observations limnimétriques, qu'il a poursuivies jusqu'à sa mort et sur lesquelles on peut consulter le compte-rendu de M. de Montmollin père, dans les Mémoires de la société des sciences naturelles de Neuchâtel, année 1836. Il ne cessa jamais de prendre une part

active aux séances de cette société , en lui communiquant ce qu'il avait trouvé d'intéressant dans ses lectures ou ses observations. Peu de semaines avant sa mort , ne pouvant plus se rendre aux séances , il lui envoyait encore un article qu'il venait de traduire d'un journal américain sur la morsure des serpents à sonnette.

C'est à M. Coulon que les habitants de Neuchâtel doivent l'arrangement du *Jardin du prince* , qui malheureusement a été un peu négligé depuis ; le dessin et l'exécution d'une partie de la promenade du Faubourg, la distribution de l'eau de l'Ecluse dans les fontaines, et plusieurs autres travaux d'édilité qu'il fit exécuter pendant qu'il était membre des conseils de la ville. En 1822 , il s'employa avec un zèle extrême à faire décréter la route neuve qui conduit à Neuchâtel du côté de l'ouest, et qui a pris tant d'importance qu'elle est maintenant l'une des deux seules grandes routes par lesquelles on arrive dans cette ville. Ce projet rencontrait beaucoup d'obstacles et de contradicteurs, mais M. Coulon se donna tant de peine à recueillir des souscriptions, fit tant de démarches pour persuader les uns et pour stimuler les autres, qu'il vint à bout de son dessein.

M. Coulon était entré dans le Grand-Conseil de la ville de Neuchâtel en 1804 ; il passa dans le Petit-Conseil en 1813, fut nommé membre des Audiences-Générales en 1818 , et fut plus tard à diverses reprises député au Corps législatif. En 1831 , il devint président de la régie des postes et membre de la Commission des finances de l'Etat. A peine entré dans cette Commission , il eut le courage de se prononcer avec énergie et de lutter avec persévérance pour la réforme de certains abus qui s'étaient glissés dans l'administration des recettes de l'Etat et qu'il parvint à faire cesser. Comme président de la régie des postes, il fit abaisser la taxe des lettres, malgré la vive opposition que souleva cette mesure, dont on ne comprenait pas encore la portée et dont le principe est maintenant adopté universellement.

Avant de quitter M. Coulon comme homme public, nous devons rapporter un trait qui achèvera de le faire connaître, et qui montrera avec quelle présence d'esprit et de cœur il savait se décider, sans balancer, quand il s'agissait du bien de son pays. On sait qu'en 1847, Neuchâtel ayant refusé de fournir son contingent à

L'armée fédérale pour marcher contre le Sonderbund, fut, après la guerre, condamné par la Diète à une contribution de 300,000 livres. Cette somme devait être payée le 20 décembre au plus tard. Le conseil d'Etat de Neuchâtel envoya M. Coulon à Berne pour régler cette affaire. M. Coulon se présenta au jour fatal, et offrit, de la part du gouvernement neuchâtelois, de remettre au Directoire des créances hypothécaires d'une valeur égale à la somme demandée. Les créances ayant été examinées ne furent pas jugées acceptables par le caissier de la Confédération, et sur son rapport le Directoire refusa de les admettre. On pouvait en appeler à la Diète, mais la Diète pouvait refuser le délai que Neuchâtel demandait pour s'acquitter en espèces, et le Directoire menaçait en attendant de faire occuper militairement le canton. M. Coulon ne voulait pas laisser son pays exposé à cette humiliation; il n'hésita pas un instant, négocia des valeurs qui lui appartenaient, et remit le jour même au Directoire, en écus sonnants, la somme de 300,000 livres, (fr. 435,000.)

Le 1^{er} mars 1848, pendant que le gouvernement provisoire était occupé à s'installer au château de Neuchâtel, la première personne qui se présenta à la porte, demandant à être introduite, était M. Coulon père. On le fit entrer, non sans se demander avec quelque surprise quel pouvait être dans un pareil moment l'objet d'une visite si empressée. M. Coulon n'apportait ni adhésion, ni protestation. « Je viens vous prier, messieurs, dit-il aux membres du nouveau gouvernement, de faire placer un factionnaire à la porte de la caisse d'épargne. La caisse d'épargne est la fortune des pauvres, il importe, quoiqu'il arrive, qu'elle n'ait aucun danger à courir. »

Après la révolution, M. Coulon continua, malgré son grand âge, à s'occuper avec la même activité de tout ce qui pouvait être utile à son pays. La maison de santé à Préfargier, qui se fondait alors, le comptait au nombre de ses administrateurs, et il déployait dans ces fonctions-là le même zèle et la même intelligence que dans toutes les autres. Il assistait régulièrement aussi aux séances de la commission de la bibliothèque publique, dont il était membre depuis longtemps. Il y arrivait rarement les mains vides: il avait toujours sous son manteau quelque livre ou manuscrit précieux qu'il apportait en don à la bibliothèque; et lorsqu'il avait quelque présent

à faire , il arrivait avant l'heure , afin de n'avoir pas de témoins de sa générosité.

Atteint dans l'automne de 1854 de la maladie qui devait l'enlever , il vit venir la mort non-seulement avec calme , mais avec la joie du chrétien : il sut oublier tout le bien qu'il avait fait pour ne laisser reposer son espérance que sur la miséricorde divine. Il ne cessa pas de travailler aux choses qui l'avaient occupé pendant toute sa vie , et voulut mourir à l'œuvre. La dernière fois qu'il sortit de chez lui , ce fut pour aller présider la direction de la caisse d'épargne. Peu de jours après , on lui apporta le compte annuel de cet établissement , qu'il signa d'une main défaillante ; le lendemain il expira. C'était le 22 mars 1855.

Après avoir montré tout ce qu'a fait M. Coulon , il peut paraître superflu de parler encore de sa passion pour le travail. Disons cependant qu'après avoir occupé sa journée aux affaires , il passait encore une partie de la nuit à transcrire des manuscrits dont il désirait enrichir la bibliothèque publique. La bibliothèque de Neuchâtel possède plusieurs volumes in-folio copiés de sa main.

Sa munificence était extrême : il avait une foule de protégés qu'il assistait avec une incomparable générosité ; il subvenait aux frais d'apprentissage d'un grand nombre de jeunes gens pauvres , leur procurait des places et se chargeait de leurs trousseaux. Il y avait dans sa manière d'obliger , de la grandeur , de la délicatesse , de la grâce et surtout de la simplicité ; son seul luxe était la bienfaisance. Prodigue pour les autres , il n'avait aucun besoin pour lui-même ; il était sobre à l'excès , ennemi de toute espèce de faste et de vaine gloire. Sa fortune ne fut jamais pour lui une source de tentations , il n'y vit au contraire qu'un moyen de faire le bien. En contemplant la vie de cet homme excellent , nous ne pouvons nous empêcher de rappeler ce beau mot de Fénelon , que nous voudrions voir gravé sur sa tombe : *Il n'y a que les grands cœurs qui sachent combien il y a de gloire à être bon.*

Le buste de M. Coulon par Schloëth , de Bâle , a été placé au musée d'histoire naturelle de Neuchâtel , le 20 octobre 1857. Il repose sur une colonne de marbre noir portant cette inscription :

CIVI OPTIMO
 MUSÆI INSTAURATORI
 P.-L.-A. COULON
 NATO A. D. 1777
 DEFUNCTO A. D. 1855
 CIVES.

M. Félix Bovet avait proposé d'abord celle-ci, qui s'est trouvée trop longue pour être gravée sur la colonne :

HUJUS MUSÆI INSTAURATORI
 P.-L.-A. COULON
 NATO A. D. 1777
 DEFUNCTO A. D. 1855,
 QUI
 LABORE, ÆRE, INGENIO,
 PUBLICO COMMODO
 LIBERALITER IMPENSIS
 DE PATRIA, PAUPERIBUS, SCIENTIIS
 OPTIME MERUIT,
 HOC MONUMENTUM
 GRATI POSUERUNT CIVES.

Sources. Cette notice n'est que la reproduction presque intégrale de celle de M. Félix Bovet, lue à la société helvétique des sciences naturelles, le 30 juillet 1855.

ANTOINE COURANT.

Antoine Courant, bourgeois de Neuchâtel, lieutenant-colonel au service d'Angleterre à l'époque de la révolution française, membre de la société d'émulation patriotique de Neuchâtel, et botaniste distingué, passa plusieurs années dans l'île de Ténériffe, où il fit une ample collection de plantes indigènes, qu'il communiqua, avec des notices curieuses, à MM. de Candolle, Choisy, etc. Léopold de Buch, dans sa *Flore des Canaries*, s'appuie souvent de l'autorité de ce botaniste neuchâtelois (Voyez L. von Buch's *Physikalische Beschreibung der canarischen Inseln*, Berlin 1824, p. 137 et suiv.) — On doit au colonel Courant le perfectionnement de plusieurs instruments d'agriculture.

Après son retour à Neuchâtel, il avait été chargé par le gouvernement de réorganiser les milices du pays, dont il fut un des chefs militaires pendant plusieurs années.

COURTELARY.

On trouve une famille de ce nom, éteinte depuis longtemps, vassale de la maison de Neuchâtel, laquelle ne possédait pas la seigneurie de ce nom dans l'Erguel, mais bien un fief qui subsistait encore à la fin du xviii^e siècle. Voici ce que les titres nous apprennent de cette famille, qu'on trouve du nombre des ministérielles des seigneurs de Neuchâtel.

Humbert de Courtelary (Corolary) tomba dans le lot de Berthold, seigneur de Neuchâtel, comme on le voit dans le partage des ministériaux de sa maison, fait vers l'an 1218, avec ses oncles Berthold, évêque de Lausanne et le comte Ulrich de Neuchâtel. Après lui on trouve *Simon de Courtelary*, qui fut témoin avec Ulrich de Nidau, Jean de Moringen, Pierre de la Tour, Heinrich, maire de Bienne, Louis et Jean de Bienne, tous chevaliers, d'un acte de l'an 1234, par lequel Berthold, fils de Jacques, chevalier de Berne, fait une donation à l'abbaye de Saint-Jean, du consentement de Rodolphe, comte de Neuchâtel et seigneur de Nidau, son seigneur. *Simon de Courtelary*, chevalier, est nommé avec Berthe sa fille, femme de Vaucher de Tavannes, et *Richard de Courtelary*, aussi chevalier, dans un acte de l'an 1296. Ce même Richard est nommé avec Judente, sa femme, Pierre, leur fils, et Julie, son épouse, dans l'anniversaire de l'abbaye de Frienisberg, comme ayant entretenu pendant trois ans le dit monastère, dont la communauté aurait été obligée de se dissoudre, sans le secours de Richard de Courtelary et des siens. Suivant l'anniversaire de Bienne, *Pierre de Courtelary*, chevalier, possédait une maison à Bienne, de même que *Immer de Courtelary*, donzel. L'an 1305, *Borcard de Courtelary*, donzel, se reconnut homme-lige de noble baron Vautier de Montbéliard, pour 100 soudées de terre, sur la vente de Vereux, sauf la feauté qu'il devait à l'évêque de Bâle. Par acte du jour après la fête de

Saint-Valentin, de l'an 1317, *Jean*, dit *Campagnet*, fils d'*Etienne de Courtelary*, déclara tenir en fief noble de Rodolphe, comte de Neuchâtel, le village et les hommes de Cormoret, avec les droits et appartenances universelles du dit fief, et lui en fit hommage. Ce même Jean Campagnet fut la tige de la famille de Hoffmeister qui a subsisté pendant quelque temps à Berne.

Immer de Courtelary, chevalier, était bailli de Neuchâtel en 1350. Il est regardé comme le premier gouverneur connu de ce comté. Il présida, l'an 1357, la cour des pairs du comte Louis de Neuchâtel, dans le jugement qu'elle devait rendre sur le crime de félonie dont s'était rendu coupable Arthaud d'Estavayer, seigneur de Gorgier, chevalier.

L'an 1366, *Jean-Henri de Courtelary*, bourgeois de Neuchâtel, reçut par accensement une vigne de Marguerite d'Anet, femme de Jean dit Guisinten de Berne, donzel. *Henri de Courtelary*, chevalier, avait épousé Béatrix, fille d'Estart de Monnet, chevalier, seigneur de la maison forte des Montets et de Montsangeon, et de Renaude de Joux, dont naquit un fils, qui vivait encore en 1370. Après la mort de Henri de Courtelary, sa veuve épousa en secondes noces Henri de Gleresse, chevalier, appelé dans les titres allemands Ulrich de Gleresse, baron et chevalier, co-seigneur de Gleresse. Cette dame se trouve rappelée dans un acte du 13 juillet 1370, conçu en ces termes : « Je Béatrix, fille de noble et puissant seigneur Estart de Montsangeon, chevalier, comme tutrice de *Jean*, mon fils et de feu messire Henri de Courtelary, chevalier, mon mari, constitue mes procureurs généraux et spéciaux, le dit seigneur Estart, mon très-cher père, Perrod Lambert, donzel, Peronet de Mont, châtelain de Boudry, et Perrod Tegand, bourgeois de Neuchâtel, etc. Henri de Gleresse, chevalier, fit hommage, le 10 juin 1388, au nom de Béatrix, sa femme, à Hugues de Châlons, sire d'Arlay, de la moitié de la garde de l'abbaye de Montbenoît, et de la garde du temple près de Pontarlier, des seigneuries de Lièvre-mont, Hostal et Dommartin, et protesta par le même acte, contre la vente de la plus grande partie de ces terres, faites à ce seigneur par Estart de Montsangeon, son beau-père. — *Isabelle de Courtelary*, sœur de Henri, avait épousé Conon de Moringen, donzel. Cette dame, qu'on trouve nommée veuve du dit Conon de Morin-

gen, donzel, et sœur de feu Henri de Courtelary, chevalier, dans un acte de l'an 1383, donna en 1385, de l'aveu d'Ancline, sa fille, au chapitre de Neuchâtel, dix sols de cens sur sa maison, (appelée aujourd'hui le Faucon) située rue de l'Hôpital de cette ville. On ignore la destinée de Jean de Courtelary, fils de Henri, chevalier, et de Béatrix de Montsangeon. On lit dans l'abrégé d'une *histoire manuscrite de Neuchâtel*, à la bibliothèque du baron de Chambrier, à Neuchâtel, que Jean Campagnet, donzel de Courtelary, fils de Henri, avait épousé Jeanne de Vauxtravers, dont il eut un fils qui porta depuis le nom de Courtelary, mais nous avons vu plus haut que ce Jean Campagnet était fils d'Etienne et non de Henri.

Le nécrologe de Fontaine-André fait mention de cette Jeanne de Vauxtravers en ces termes: « Obiit Jeannette de Vauxtravers, fille de messire Jean, chevalier, et femme de Jean Campagnet, donzel de Courtelary, qui nous a donné un baril de vin. »

Jean, fils de *Richard de Courtelary*, avait épousé Marguerite de Giez, fille et héritière d'Othenin de Giez, écuyer, et d'Aimonette de Savagnier, qui lui apporta les fiefs de Savagnier et de Gruères. On les trouve nommés Jean, fils de Richard de Courtelary et Marguerite sa femme, avec Henri de Bermont, de Hauterive, dans un acte de l'an 1417. De ce mariage naquit une fille, *Alexie de Courtelary*, mariée d'abord à Henscheli, bâtard de Rothelin, et ensuite à Ital de Trosberg, famille de l'évêché de Bâle.

Il faut sans doute qu'une famille Haller eût acquis ce fief de Courtelary, soit par achat, soit par un mariage, puisqu'on trouve un acte de l'an 1442, où contracte Ulrich Haller de Courtelary, écuyer, châtelain du Schlosberg. Bourcard Haller de Courtelary assista aussi aux audiences de 1547 à 1553. Ont aussi siégé aux audiences, comme vassaux de Neuchâtel au 15^e siècle, Henri-Albert de Courtelary, et Jean-Richard de Courtelary.

Les armes de la famille de Courtelary sont: *de gueules à la bande d'or, chargée de trois feuilles de lierre de gueules.*

Sources. Notices général. du baron d'Estavayer, t. XI, p. 110-112. — Collections diplomatiques de Chambrier et de Mulinen. — *Nécrologe* de Fontaine-André, 11 juin. — *Actes de l'abbaye de S.-Jean de Certier*, dans la collection de Mulinen. — *Histoire des sires de Salins* par l'abbé Guillaume, t. II, p. 22, in-4°. — *Traité des fiefs* du chancelier de Montmollin, p. 26. — *Hist. des institutions judiciaires de Neuchâtel*, par G.-A. Matile, p. 97 et 98, etc., etc.

CHARLES COURVOISIER.

Charles Courvoisier, issu d'une famille neuchâteloise transplantée à Vevey, où elle remplissait des fonctions publiques, maréchal-de-camp au service de France, ancien colonel-commandant du régiment d'Anhalt, entra fort jeune au service de Prusse, où il n'exerça qu'une charge subalterne. Il passa au service de Hollande, où on lui donna la commission de major, pour former les troupes à l'exercice prussien, et parvint, en 1757, au poste de colonel-commandant du régiment de Lindtman. Appelé en France, en 1759, par M. de Bellisle, il fut nommé lieutenant-colonel, et enfin colonel-commandant du régiment d'Anhalt; brigadier en 1769, et maréchal-de-camp en 1781. Il avait épousé M^{lle} Cottin, fille d'un négociant de Saint-Quentin, dont il n'a pas eu d'enfants.

Sources. Girard, *Hist. des officiers suisses*, t. 1, p. 149.— Divers Mémoires manuscrits.

CHARLES-HENRI COURVOISIER.

Charles-Henri Courvoisier, ministre du Saint-Evangile, né à Fleurier en 1772, mort le 16 mars 1859 à l'âge de 87 ans. Ce vénérable vieillard, consacré au saint ministère en 1793, fut plus d'un demi siècle pasteur à Couvet, comme son père l'avait été à Fleurier près de cinquante ans. Des antécédents favorables préparent les carrières distinguées. M. Courvoisier avait été très-heureusement doué par la nature: il réunissait une belle imagination et un grand sens, l'élément poétique et l'élément scientifique. La discipline sévère, dans laquelle il avait été élevé, fortifia en lui l'énergie de la volonté dont l'avait doué la nature et qui contribua si fort à son développement.

Sa prédication avait un cachet bien particulier. Malheureusement il ne reste plus que deux de ses sermons: il a détruit tous les autres, ainsi que tous ses catéchismes, son journal d'un demi siècle,

qui composait plusieurs volumes in-4^o, et son voyage en Italie. Comme pasteur et comme prédicateur il alliait remarquablement la douceur dans la forme avec la force dans le fond; il savait pour ainsi dire se multiplier dans l'intérêt de ses paroissiens. Non-seulement il agissait lui-même, toujours prêt à payer de sa personne; mais encore il faisait agir les autres; les Anciens de son Consistoire étaient ses très-utiles collaborateurs.

Un des traits les plus caractéristiques de son ministère était sa répugnance à se créer des devoirs en dehors de ceux qui découlaient de son état de pasteur, de ceux que la Providence lui montrait le plus rapprochés. Par cette raison sans doute il refusa plus d'une fois la place de doyen. D'un autre côté, il étendait sa houlette pastorale non-seulement sur ses paroissiens actuellement dans la paroisse, mais encore sur les absents, en particulier sur ceux qu'il avait suivis dans leurs études et placés à l'étranger. Ne laissons pas ici dans l'ombre ce qu'il fut comme instituteur et pour les écoles.

L'école est née de l'Eglise, et le pasteur qui comprend sa mission, s'occupe avec un soin tout particulier de l'éducation publique. Toujours M. Courvoisier prit un grand intérêt et attacha une grande importance à l'accomplissement d'un devoir que lui facilitaient ses connaissances variées et la pratique de l'enseignement (il fut bien des années chef de pension dans sa cure). Il rédigea lui-même des cours d'étude, surtout d'histoire. Combien de bons élèves l'école de Couvet n'a-t-elle pas préparés au collège de Neuchâtel? A l'époque des vacances, qu'ils passaient dans leurs familles, le pasteur les mandait à la cure, pour leur faire subir un examen, direct ou indirect, qui témoignait de sa sollicitude pastorale. Si la *Société d'émulation* a pu être fondée récemment à Couvet, est-il douteux que ce fut en grande partie, grâce à lui, au niveau intellectuel où il avait élevé la paroisse?

Quelles que fussent les dispositions de M. Courvoisier pour écrire, il n'a rien publié, excepté quelques articles du *Messenger boiteux*, entre autres une *lettre sur les ravages qu'occasionna le torrent du Sucre à Couvet, le 18 mai 1822*. Il avait cependant écrit un grand nombre d'ouvrages, que sa modestie lui a fait brûler avant sa mort. Jusqu'à ses dernières années, il étudiait tous les jours les auteurs

latins, avec l'assiduité et l'effort d'un écolier, tellement qu'il devait essuyer souvent la sueur qui ruisselait sur son front. Jamais il ne lut un de ses sermons, et malgré son extrême facilité à parler, il n'a improvisé en chaire qu'une seule fois. Pour suffire à ses travaux, il profitait avec soin de tout son temps, en particulier des heures matinales. Il devançait ses paroissiens à l'ouvrage, quelquefois même les faucheurs dans les champs, où il allait assez souvent faire sa prière. Sa vie tout entière fut une protestation contre la molesse de l'époque actuelle.

FRÉDÉRIC-ALEXANDRE COURVOISIER.

Frédéric-Alexandre Courvoisier, lieutenant-colonel fédéral, député au Conseil national, est né le 1^{er} juin 1799, à la Chaux-de-Fonds, de Louis Courvoisier, négociant, du Locle et de la Chaux-de-Fonds où il demeurait en qualité de juge suppléant. Les premières années de son enfance se passèrent à Genève dans le pensionnat de M. Malan, puis à Couvet chez M. le pasteur Courvoisier, où il fit sa première communion, et reçut de cet homme distingué ces principes de justice et de loyauté qui honorèrent sa vie et le firent aimer de tous ses concitoyens.

Son éducation terminée, F.-A. Courvoisier partit pour Bâle; il vit les deux sièges de Huningue et admira la défense héroïque de la petite garnison de cette place. Plusieurs fois pendant la nuit il alla dans les tranchées pour voir de près les opérations du siège. Malgré ses goûts militaires, il refusa toujours de faire partir un canon contre la forteresse, ne voulant jamais, disait-il, tirer contre un Français. Ce ne fut qu'à la sollicitation de son patron qu'il renonça au projet qu'il avait formé avec quelques jeunes amis de la Chaux-de-Fonds, alors à Bâle, d'aller porter secours à la garnison en se laissant couler pendant la nuit le long du Rhin sur un bateau qu'ils voulaient charger de vivres. De Bâle il revint à la Chaux-de-Fonds faire un cours d'horlogerie sous la direction de Maillardet et de Kleintschi, et pour terminer son apprentissage de com-

merce dans la maison de son père. Celui-ci l'envoya, en 1821, à Lisbonne pour y représenter sa maison; il fit un assez long séjour dans cette ville, employant tous ses moments de loisirs à étendre ses connaissances et à perfectionner son instruction.

Dans son voyage de Lisbonne à Livourne, M. Courvoisier vit sa vie exposée au plus grand péril. Il s'était embarqué sur un vaisseau qui faisait en compagnie de deux autres le trajet entre ces deux villes. Une terrible tempête assaillit les navires dans le golfe de Gênes; l'un d'eux fut incendié par la foudre; le second fut jeté à la côte; celui qui portait F.-A. Courvoisier fut sauvé comme par miracle, et après mille avaries put entrer enfin au port. Quelques années de séjour à Livourne, où son père avait fondé une maison de commerce, permirent au jeune négociant de visiter l'Italie et ses chefs-d'œuvre. Florence, Naples et Rome l'attiraient vivement en offrant à son goût pour les arts, les richesses artistiques que ces villes renferment et sont fières de posséder. Les courses nombreuses qu'il fit à Rome avec Léopold Robert, dont il fut l'ami, contribuèrent à développer chez lui cet amour des arts et ce sentiment exquis du beau qu'il rapporta dans sa patrie. Il eut le pressentiment de la maladie étrange qui devait trancher si misérablement les jours de notre grand peintre neuchâtelois; et lorsqu'ils se virent pour la dernière fois à Venise, peu de temps avant la mort de Léopold, il employa tous les moyens que l'affection la plus tendre et le dévouement le plus chaleureux pouvaient imaginer pour combattre la terrible maladie de son ami.

Quoique fort jeune encore, M. Courvoisier était, en 1830, capitaine de la compagnie d'élite des carabiniers de la Chaux-de-Fonds et député au Corps-législatif. Il prit une part active, comme militaire et député, aux mouvements politiques qui eurent lieu à Neuchâtel en 1831. A la tête de ses carabiniers, il entra un des premiers dans le château de Neuchâtel, et organisa le gouvernement républicain provisoire. Pendant que la plus grande partie des troupes d'occupation n'avait aucun frein et présentait le plus triste spectacle, son détachement donna l'exemple de l'ordre et de la discipline. Dans le Corps-législatif il défendit avec force les intérêts de la cause de l'indépendance du canton et vota avec la minorité pour la séparation de la Prusse. Envoyé en députation à la diète

de Lucerne, il en revint avec la conviction que la Confédération ne ferait aucune démarche pour l'émancipation de Neuchâtel. On sait les événements qui firent échouer cette révolution.

Forcé de quitter Neuchâtel, après le rétablissement de l'ordre monarchique, F.-A. Courvoisier se retira quelque temps à la Ferrière, d'où il obtint du gouvernement de Neuchâtel un sauf-conduit pour aller rendre les derniers devoirs à son père. Il se fixa ensuite à Bienne, où il resta plusieurs années sans cesser un instant de s'occuper à réparer les échecs et fautes du parti républicain neuchâtelois. La seconde tentative de révolution faite par Bourquin lui faisait prévoir de nouveaux malheurs pour sa patrie; il n'y prit aucune part active, mais il fit à la cause qu'il avait embrassée des sacrifices de tout genre, la soutenant dans plusieurs journaux par son influence et par sa bourse, ouverte d'ailleurs avec la plus grande libéralité à tous les proscrits qui partageaient son exil. Il réussit à faire faire les clefs qui ouvrirent les portes des prisons de Neuchâtel aux deux prisonniers politiques qui s'évadèrent. Ces clefs, qui ont intrigué l'ancien gouvernement de Neuchâtel, sortaient de Bienne; ce n'est que par une circonstance fortuite que son ami, l'avocat Bille, ne put ou ne sut pas profiter de cette chance d'évasion. A diverses reprises les réfugiés polonais, en Suisse, lui firent offrir avec instance leurs services pour une nouvelle tentative de révolution, s'engageant à lui remettre le château de Neuchâtel en vingt-quatre heures. Il refusa énergiquement cette coopération: « A nous seuls Neuchâtelois, disait-il, d'acquérir notre indépendance; la devoir à des étrangers serait une honte pour nous et un malheur perpétuel pour le pays. » Le général de Pfuel, gouverneur de Neuchâtel, voulut avoir une entrevue confidentielle avec lui, dans laquelle il fit tous ses efforts pour le décider à une transaction avec le parti royaliste, promettant toutes les libertés qu'on demanderait. Frédéric Courvoisier, prenant pour base fondamentale de la négociation l'émancipation de Neuchâtel, et le général restant sur le droit de la Prusse, l'entrevue n'aboutit à rien, mais laissa à tous deux un sentiment réciproque de respect et d'estime.

Rentré à la Chaux-de-fonds, à la suite d'une amnistie partielle et particulière, Frédéric Courvoisier se remit à la tête d'une maison considérable d'horlogerie, qui avait été fondée par son père et que

déjà il avait gérée avec ses frères. Un premier voyage qu'il fit en Russie lui donna occasion de recueillir de nombreuses collections de minéraux, d'insectes, d'oiseaux, de quadrupèdes de Russie, dont une partie figurent encore dans le musée de Berne, auquel il les offrit. Ayant perdu son épouse en 1836, il fut dès lors presque continuellement en voyage, tantôt en Italie, tantôt en Egypte, en Grèce, en Turquie, en Russie; revenant de temps en temps revoir ses enfants et se reposer de ses fatigues dans sa patrie. Il donna à ses affaires dans le Levant une extension considérable et fonda même une maison à Madrid. Vers 1839, il se fixa de nouveau à la Chaux-de-Fonds, et en 1842, il créa sa propre maison de commerce en sortant de celle de ses frères. Grâce à son activité, à l'intelligence qu'il apportait dans les affaires, et à la protection de Dieu, sans laquelle, disait-il souvent, rien ne peut prospérer, il parvint à se créer une position indépendante. Son bonheur était d'aider de ses conseils et de sa bourse les commençants qui se confiaient à lui et qu'il voyait travailler avec zèle et prudence. Combien de jeunes maisons n'ont pas prospéré sous ses auspices! Plus d'un négociant, fabricant d'horlogerie ou autre peuvent dire que c'est à Frédéric Courvoisier qu'ils doivent les premiers éléments de leur prospérité. Il rapporta aussi de l'Egypte plusieurs objets curieux pour le musée de Neuchâtel et celui de la Chaux-de-Fonds, entre autres une fort belle momie.

Mais au milieu des affaires et des voyages, F. Courvoisier n'oubliait rien de ce qui pouvait contribuer au bonheur de son pays et à la prospérité de la commune qu'il habitait. Il prit une grande part à la fondation de l'hôpital de la Chaux-de-Fonds et exerça avec désintéressement les fonctions de gouverneur de commune. Quoique enfermé dans son cœur, son projet d'amener un jour l'émancipation de Neuchâtel et son union plus intime à la Confédération suisse, était vivant et n'attendait qu'un moment favorable pour se manifester. Le Sunderbund le vit dans les rangs de l'armée fédérale, où il fut reçu comme capitaine d'Etat-major et adjoint à la division de réserve bernoise, comme adjudant du colonel Ochsenbein. L'amitié qui s'établit entre ces deux hommes pendant cette campagne fut une de ces amitiés réelles et intimes que ni la prospérité ni l'adversité ne peuvent rompre. Neuchâtel, devant être

occupé à cause de son refus de prendre part à la guerre ; la division de réserve bernoise avait été désignée pour cette occupation. F. Courvoisier demanda son congé, ne pouvant consentir à entrer dans son canton en ennemi ; l'occupation n'eut pas lieu. F. Courvoisier rentra à la Chaux-de-Fonds, aimé encore plus de ses amis politiques, mais non sans inquiétudes pour sa personne, car certains bruits annoncèrent que des mesures devaient être prises contre lui.

La révolution française de février bouleversa toute l'Europe ; le contre-coup ne tarda pas à se faire sentir à Neuchâtel. F. Courvoisier n'hésita pas une minute. Il appela à lui les patriotes des Montagnes, qui avaient toute sa confiance, leur fit prêter serment de faire tous les sacrifices nécessaires pour arriver au but, et par un coup de main aussi heureux, qu'hardi, il s'empara une seconde fois du château de Neuchâtel. Cette fois il fit en sorte d'y rester. On peut dire que sans lui la révolution de Neuchâtel était manquée. Le gouvernement provisoire s'installa et dès qu'un peu d'ordre et de régularité dans les services administratifs lui permirent, il laissa ses collègues faire de la politique, des lois, de la diplomatie et rentra dans ses foyers. Il refusa d'être nommé membre de la Constituante, disant qu'il avait accompli sa tâche et qu'il laissait à d'autres le soin d'édifier sur le fondement qu'il avait élevé par l'émancipation de Neuchâtel.

La bourgeoisie de Bienne, par un sentiment unanime, le reçut à cette époque, lui et ses descendants, bourgeois de cette ville, en reconnaissance des services qu'il avait rendus pendant son séjour dans cette localité, et pendant la guerre du *Sunderbund*, comme volontaire dans la division bernoise. Le Grand-Conseil bernois lui donna de même pour lui et ses descendants, le titre de citoyen bernois.

Dès lors les affaires commerciales de Frédéric Courvoisier lui laissant plus de loisirs, il les consacra uniquement au bien public ; sa générosité envers les malheureux était connue de chacun. Nous le voyons pendant plusieurs années caissier de l'hôpital, auquel il portait une affection spéciale. Comme membre de la Commission d'éducation, il prit l'initiative de la création du corps des cadets dans les écoles industrielles. Dans le but de procurer aux ouvriers des logements salubres et d'un prix peu élevé, il fonda la Société

de construction, et l'amena à un tel état de prospérité que lors de sa reconstitution, les actionnaires primitifs reçurent plus de quinze pour cent de bénéfices. Il fut aussi chargé, en 1851, du travail de commissaire pour la première exposition universelle de Londres, et s'acquitta de cette fonction à la satisfaction générale. Président du tir cantonal, on vit pour la première fois cette société réussir dans un de ses tirs. Il soutint aussi à diverses reprises la société des Armes-réunies dont il fut président plusieurs fois, ainsi que sa société de musique.

En février 1850, Frédéric Courvoisier fut promu au grade de major dans l'Etat-major fédéral; le 16 juin 1852, il passa lieutenant-colonel au même Etat-major. Il était chéri des soldats neuchâtelois, auxquels il témoigna toujours la plus grande bonté. Ils l'avaient surnommé *le père Fritz*, et ce nom qui lui est resté, est une preuve de la popularité qu'il avait acquise et de l'affection de ses concitoyens. Forcé enfin par la sollicitation de ses nombreux amis d'accepter son élection au Grand-Conseil, il alla reprendre son fauteuil dans la salle du château. Nommé deux fois membre du Conseil national, il y était aimé de tous ses collègues; on en eut une preuve convaincante lorsqu'on apprit à Berne la nouvelle de sa mort.

Pourrions-nous oublier de dire que Frédéric Courvoisier fut le créateur du projet du chemin de fer à travers le Jura industriel, pour lequel il a fait tant de sacrifices incessants de temps et d'argent? La possibilité d'une voie ferrée lui ayant été démontrée, il voulut cette voie pour ses Montagnes qui en avaient plus besoin que le Vignoble, si favorisé par la nature. Pendant longtemps il lutta, mais il arriva à faire partager son opinion. A l'époque de sa mort, l'œuvre était dans la meilleure voie possible. Une puissante compagnie étrangère avait adopté son projet; les assurances les plus réelles existaient soit pour l'exécution, soit pour la construction d'une ligne internationale, telle que l'avait conçue M. Courvoisier, c'est-à-dire reliant Paris à Berne par Besançon, Morteau, le Jura neuchâtelois, le Val de St-Imier, Bienne et Berne. Ce fait acquis, il savait que les fonds étrangers ne manqueraient pas pour son entreprise; il savait aussi qu'un petit pays comme le nôtre a des ressources limitées, et que ce n'est pas à lui seul qu'il faut demander

les sacrifices qu'exige une entreprise aussi colossale, que les puissances financières seules doivent être mises en avant pour l'exécution de pareils projets. Pourquoi les travaux préparatoires qu'il avait faits furent tronqués, modifiés, au point de renverser son plan, cela n'entre pas dans le cadre de cette notice. Nous tenions seulement à constater fortement que jamais Fritz Courvoisier n'eut consenti à abandonner son projet pour en faire ce qu'il est devenu et compromettre les intérêts financiers de son pays et de ses concitoyens.

A la fin de novembre 1854, M. Courvoisier se rendant à la session des Chambres fédérales à Berne, fit une chute en passant par la Vue-des-Alpes. Le traîneau qui le conduisait fut violemment renversé. Toutefois, malgré cette chute et les travaux qui avaient occupé son esprit à Berne, il revint à Neuchâtel en assez bonne santé; il était descendu à l'hôtel de l'Ancre. Dans la nuit du jeudi au vendredi, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie. C'est en vain que tous les secours de l'art lui ont été prodigués pendant quarante-huit heures: ils n'ont pu conserver à la vie cet excellent homme, qui rendit le dernier soupir le 10 décembre vers les dix heures du matin.¹ Son corps fut ramené à la Chaux-de-Fonds et accompagné à sa dernière demeure par une foule immense. Lorsque la nouvelle de son décès parvint à Berne, le président du Conseil national l'annonça à l'assemblée et proposa d'adresser à la famille une lettre de condoléance. Le Conseil envoya une députation de trois membres à l'ensevelissement, composée de MM. le colonel Ziegler, Blanchenay et Dr. Schneider. A leur retour à Berne, ces députés rendirent compte au Conseil de la mission dont ils avaient été chargés. Non-seulement les membres de la famille du défunt, mais encore les conseillers d'Etat neuchâtelois, délégués à cette cérémonie, ont chargé les représentants du Conseil national de témoigner à cette autorité leur vive reconnaissance pour une démarche si honorable pour la mémoire de F. Courvoisier, et dont la population neuchâteloise tout entière a senti la portée. Les funérailles eurent lieu avec une pompe inusitée chez nous: 5000 personnes, parmi lesquelles

¹ La non-réélection de son ami M. Ochsenbein avait produit chez lui une douloureuse impression. Il s'est exprimé là-dessus de manière à faire supposer que cette disposition d'esprit a pu contribuer à l'accident auquel il a succombé.

un nombre considérable d'officiers et de soldats, assistaient au convoi; un appareil militaire imposant a été déployé, et tous les habitants de la Chaux-de-Fonds et des lieux circonvoisins se sont associés à ce deuil public, tant était grande l'estime qu'un homme de bien, un citoyen dévoué, avait su inspirer à tous ses compatriotes.

M. Courvoisier s'était marié, en 1826, avec Anne Rothpletz de Brougg, canton d'Argovie, petite fille de Conrad de Meiss de Zurich; elle mourut à Bienne en décembre 1836, ayant donné deux fils à son mari: *Emile Courvoisier*, mort le 1^{er} janvier 1855 devant Sebastopol, où il servait en qualité d'officier d'artillerie dans le 1^{er} régiment étranger au service de France; et M. *Paul Courvoisier*, qui continue à la Chaux-de-Fonds la maison d'horlogerie fondée par son père. N'oublions pas de dire que M. Paul Courvoisier, après la mort de son père, se hâta d'envoyer à la ville de Bienne, dont il était bourgeois depuis plusieurs années, une somme de 1300 francs, dont 1200 francs pour la maison des orphelins et 100 francs pour le comité des pauvres.

Sources. Cette notice a été composée d'après des documents fournis à l'auteur par la famille de Frédéric Courvoisier, et d'après les nombreuses notices publiées en décembre 1854 par les journaux suisses.

COURVOISIER-CLÉMENT.

Jonas Courvoisier-Clément, communier du Locle, bourgeois de Valangin, fabriquait au Locle, en 1766, des balances pour les essayeurs des monnaies. Il avait inventé une machine mise en mouvement par l'eau et qui servait à séparer avec toute l'économie possible l'or et l'argent que contiennent les cendres des orfèvres. Il construisit une petite balance qui roule sur deux rubis, dont le balancier est d'or et que la 500^e partie d'un grain fait trébucher. Ce mécanicien distingué a fabriqué une quantité considérable d'excellents outils pour les horlogers des Montagnes.

Un membre de la même famille, **Daniel Courvoisier-Clément**, demeurant à la Chaux-de-fonds, excellait à la même époque en

différents genres d'ouvrages, tels que ceux d'horlogerie et de gravure; il a travaillé dans les monnaies du roi de Sardaigne, qu'il a perfectionnées. Il construisit un fusil à vent à deux canons concentriques, qui perçait une double planche à la distance de cinquante pas. Il est l'inventeur de l'instrument qui sert à estamper ou frapper d'un seul coup les aiguilles de montres en or, travaillées à jour. Nous croyons que cet instrument est encore aujourd'hui connu dans nos Montagnes.

Citons encore **Jonas-Pierre Courvoisier**, habile chimiste, qui vivait à la même époque à la Chaux-de-fonds. Ses ouvrages égalaient par leur beauté et leur élégance ceux des meilleurs artistes de Paris et de Londres. Il construisait des cabinets de pendules en marqueterie, en bois d'Inde, en nacre de perle et en ivoire. Il en a fait aussi en placage d'écaille naturelle, en couleur de jaspe avec des feuilles de corne blanche et transparente qu'il tirait d'Angleterre, le tout revêtu d'ornements en bronze doré, fleurs naturelles du meilleur goût, etc. Il est étonnant que dans un coin reculé comme l'était la Chaux-de-fonds à cette époque, on pût faire des ouvrages d'une telle délicatesse, avec une perfection qu'il serait difficile d'atteindre aujourd'hui.

Sources. *Description des montagnes et des vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin.* Neuchâtel 1766, 2^e édition, p. 74, 83, 84, 86.
— Notes fournies par diverses personnes.

CRESSIER.

Cette famille était nombreuse en branches ou rameaux au Landeron et à la Neuveville, où elle avait aussi droit de bourgeoisie; elle portait le nom du village dont elle était originaire, c'est-à-dire de Cressier, dans le comté de Neuchâtel. On trouve *Berthold de Cressier* nommé dans un acte de l'an 1391; il paraît aussi dans un titre d'affranchissement de certains cens en sa faveur de l'an 1441 (Archives de la maison de Roll). *Henri de Cressier* est nommé comme témoin dans un acte de l'an 1411, portant que Marguerite, fille de feu Othenin de Giez, écuyer, et femme de Iblet

Trosperg, vendit à Louis de Vaumarcus, écuyer, un cens de vin à Cressier. Un acte du 26 novembre 1439, nous apprend qu'Etienne Berthoud, riche bourgeois du Landeron, et Jeannette, sa femme, fondèrent la chapelle de Cressier, et que Jeannette, leur fille, était alors fiancée à *Jean de Cressier*, fils de feu *Jean de Cressier*. Après la mort de Jean de Cressier, cette même Jeannette Berthoud épousa en secondes noces Jean Wallier, bourgeois du Landeron, et mourut en 1500. C'est de ce mariage que les différentes branches de la famille Wallier descendent.

Un autre *Jean de Cressier* servit dans le corps des gens d'armes du marquis Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel, en 1464, dans la guerre du *bien public*. Ce Jean de Cressier fut anobli en 1465, à la recommandation du même Rodolphe de Hochberg, par Jean, duc de Bourbonnais, d'Auvergne, etc.¹ Voici comment s'expriment ces lettres d'anoblissement :

« Jehan, duc de Bourbonnoys et d'Auvergne, comte de Clermont, de Foretz, de l'Isle en Jordans, seigneur de Beaujeu, etc. Comme Jehan de Cressier, natif de la comté de Neufchastel, subject et homme de nostre tres-chier et amez cousin messire Rudolf, marquis de Hochberg, comte de Neufchastel et seigneur de Rothelin, soit venu par deçà en la compagnie et armée de nostre cousin, pour servir et soi exercer au faict de la guerre et des armes, ainsy que par cy-devant il ha accoustumez de faire en estat et habillement d'hommes d'armes en la compagnie de son dict seigneur, estant à present avecque nous pour le fait des seigneurs du sang, alliés pour le bien publicq de ce royaume, et ayans esté bien et dehument informé que le dict Jehan de Cressier a longuement et continuellement exercé le noble metier des armes, auquel il s'est conduit et gouverné bien honorablement et vaillamment, sans aucun reproche ne reprehension et encore faict a intention de toujours faire. Par quoi et par les grandes et bonnes vertus de sa personne il a et doict bien

¹ Ce Jean, duc de Bourbon, qualifié ici duc de Bourbonnais, est le même duc de Bourbon surnommé *le Bon*, qui fut pair et connétable de France, gouverneur de Guienne et de Languedoc, et qui se signala, en 1450, à la bataille de Formigny, où il fut créé chevalier. Il assista, en 1464, au sacre de Louis XI, où il représenta le duc de Normandie. Quelque temps après il fut un des chefs de la ligue dite du *bien public* contre le même roi, avec lequel il fit la paix. Il mourut chevalier de l'ordre de St-Michel, en son château de Moulins, le 1^r avril 1487, âgé de 62 ans.

avoir acquis tiltre de noblesse et doresnavant estre tenu pour noble a cause des choses dessus dictes dont nous avons heu digne, louable et véritable rapport, tant par nostre dict cousin que aultres chevaliers et gens nobles, estans à present entour de nous, ayans cognoissance de la personne du dit Jehan de Cressier, lequel nous a requis et supplié que en ayans esgard a sa bonne vollontez et courage qu'il a de persévérer de bien en mieux, au dict noble mestier des armes, il nous plaise en cette présente armée et assemblée, le décorer du dict tiltre de noblesse. Scavoir faisons que nous, attendu ce que dict est, cognoissons vertuestre vrai signe de noblesse et digne d'honneur et rémunération, du vouloir et consentement de nostre dict cousin, qui de ce nom a personnellement pryé et requis au dict Jehan de Cressier, avons donné et donnons par les causes dessus dictes le nom et tiltre de noblesse, pour doresnavant estre tenu et réputé noble luy et les siens, et jouir perpétuellement des privileges, prerogatives de noblesse, et desquels jouissent les nobles du pays de Neufchastel et des seigneuries de nostre dict cousin et aultre part, aussy pour pouvoir requerir et recepvoir ordre de chevalerie si bon luy semble, porter armes nobles, timbre et eseu, comme les aultres nobles du pays, lesquelles armes lui avons donnés en tel blason, c'est atsavoir *de gueules à une fasce d'or et sur le chef une fleur de lys d'argent et dessoulz une estoile de mesme*, et jouyr des honneurs, armoyries, prehemiances et prerogatives d'ycelle par tous les lieux et places où ils se trouveront, comme font tous aultres nobles hommes de semblable estat et degré; et afin que ce soit chose ferme et estable à toujours, nous en témoing des choses dessus dictes avons faict mettre nostre scel à ces présentes, donné en nostre chastel de Molins en Bourbonnoys au moys de juillet, l'an de grâce mil cccc soixante-cinq, etc. »⁴

Ce même Jean de Cressier mourut sans enfants; sa sœur, *Marguerite de Cressier*, femme de Jacques Wallier, bourgeois et conseiller du Landeron, fut son héritière avec ses deux fils, Pierre et Jean Wallier, lesquels supplièrent les cantons, qui possédaient Neuchâtel en 1524, de ratifier en leur faveur les lettres d'anoblisse-

⁴ Ces lettres en original, scellées du grand sceau en cire verte sur doubles laes de soie pendants, du duc de Bourbon, sont dans les archives de la maison de Roll à Soleure.

ment accordées à ce Jean de Cressier, leur oncle maternel, comme de les admettre à l'hommage pour les biens en fief qu'ils en héritaient. Cependant on trouve encore par titres un *Jean de Cressier*, qui fut caution pour Guillaume Wysin, du Landeron, d'une vente que ce dernier fit l'an 1478, au seigneur Conrad Vogt, avoyer de Soleure. C'est vraisemblablement ce Jean de Cressier qui avait épousé Grede de Gleresse, fille de Peterman, dit Homeli de Gleresse et de Françoise de Bariscourt, et dont la fille, *Isabelle de Cressier*, fut mariée à *Peterman de Cressier* de la même famille, banneret du Landeron en 1495, le même probablement qu'on trouve nommé dans un acte de l'an 1497, avoyer de Fontaine-André. De ce mariage naquit *Marguerite de Cressier*, alliée: 1^o à Jaquemin de Vieilmarché; 2^o par contrat du 6 août 1495, à François Gruères, châtelain du Landeron. Grede de Gleresse, aïeule de cette Marguerite de Cressier, lui fit don de tous ses biens, hormis certain curtil qu'elle donna à François de Gleresse, son oncle, par donation entre vifs, le 6 juillet 1496.

C'est de cette même famille que descendait **Balthazard de Cressier** ou **von Grissach**, qui fut d'abord valet de chambre du roi de France et son secrétaire-interprète en Suisse, puis lieutenant des Cent-Suisses, colonel et capitaine aux Gardes-Suisses sous Henri IV. Quelques historiens, faute d'instruction, lui ont donné pour origine, ou l'ancienne maison de chevalerie qui tirait son nom de la seigneurie de Cressier près de Morat, et qui remontait par titres à l'an 1139, ou à celle aussi d'ancienne chevalerie, qui tirait pareillement son nom du village de Cressier, près de Lausanne, et qui datait de l'an 1166. Ces deux maisons, éteintes vers la fin du quatorzième siècle, n'ont d'autre rapport que le nom avec celle-ci, dont on ignore la filiation des prédécesseurs de Balthazard. Un ancien titre nous apprend que Balthazard de Cressier, Jean de Giez et Jean de Cressier, beau-frère de Balthazard, bourgeois du Landeron, furent incarcérés à Neuchâtel, pour la rébellion des bourgeois de cette ville contre leur souverain, Leonor d'Orléans, duc de Longueville. Balthazard fut obligé de sortir de la ville de Neuchâtel et de se retirer à Soleure, en 1560.

Ce qu'on peut encore dire de lui, c'est qu'il fut anobli pour ses services à la cour de France. On le trouve inscrit dans les regis-

tres de la Chambre des comptes, à Paris, en ces termes : « Balthazard de Cressier, valet de chambre du roi et son interprète, résident près des Suisses en 1577. » On le trouve encore dans les registres de la même Chambre des comptes, à l'article des anoblissements, inscrit de cette manière : « Lettres d'anoblissement accordées à Balthazard de Cressier, Suisse, valet de chambre du roi, le 2 mars 1579, expédiées le 14 juillet suivant. »¹ Le désir de se distinguer dans la profession des armes le porta d'abord à lever une compagnie dans le régiment de Heidt. Ce régiment ayant été reformé en 1573, Balthazard de Cressier conserva sa compagnie, et continua de rendre de grands services au roi, qui l'employa, en 1578, en qualité d'ambassadeur à la Diète de Baden, le 13 novembre, et à celle d'Aarau le 7 février 1587. On le trouve mentionné dans un acte du 1^{er} août 1582, par lequel *Pierre de Grissach*, bourgeois et maître des postes à Fribourg, promet au dit Balthazard de Cressier, son cousin, dont il rappelle les services avec beaucoup de sensibilité, de lui payer la moitié de sa compagnie de 300 hommes, qu'il lui a donné à commander dans la guerre de Flandres, en le reconnaissant pour son capitaine ; le dit acte signé par les parties contractantes et scellé de leurs sceaux.² Par brevet du 16 mai 1584, le roi déclare qu'en raison de l'affection qu'a toujours porté à son service Balthazard de Grissach, son premier truchement en Suisse, et les preuves de service qu'il a toujours montrées en toutes occasions, sa majesté lui accorde la place de lieutenant des Cent-Suisses de sa garde, vacante par la mort de Frölich,³ décédé naguères. Il exerçait encore cette charge en 1595. Il leva, en 1587, un régiment suisse au service du même prince Henri IV, dont il fut colonel. Ce régiment de 4000 hommes ayant été reformé en 1589, il

¹ *Dictionnaire des anoblissements, par plusieurs maîtres de la Chambre des comptes*, t. I, p. 56 ; t. II, p. 54. Paris 1780. Cet ouvrage est devenu fort rare depuis la révolution de France.

² Il est bon de remarquer que les sceaux de Pierre et de Balthazard de Cressier portent les mêmes armoiries, c'est-à-dire celles qui furent accordées à Balthazard dans ses lettres d'anoblissement de l'an 1579. On conserve dans la maison de Vigier à Soleure un portrait de ce même Balthazard, où sont peintes les armoiries de Jean de Cressier, anobli en 1465.

³ Guillaume Frölich, chevalier et colonel au service de France, né de parents simples ouvriers de Zurich, fut créé chevalier sur le champ de bataille de Cerisolles en 1544, par le comte d'Enghien et anobli par le roi. Il fut reçu bourgeois de Soleure, et mourut à Paris le 4 décembre 1562, âgé de 70 ans.

forma des débris de ce corps un régiment de 1500 hommes , qu'il commanda à la bataille d'Ivry, à la prise des faubourgs de Paris, de Rouen, etc., en 1594. Le 27 novembre 1595, le roi lui écrivait, ainsi qu'au colonel Gallaté, la lettre suivante. Ce monument de l'affection du roi Henri iv mérite d'être rapporté, parce qu'il donne une grande idée de ces deux braves officiers :

« Messieurs les colonels, c'est à ce coup qu'il faut que vous fassiez paraître que vous m'aimez , car les ennemis se résolvent de venir à nous. Je m'assure que vous auriez trop de regret qu'une si belle occasion se passât sans vous et de m'avoir abandonné en ce besoin. C'est pourquoi je vous en fais ce mot de ma main , pour vous prier, surtout que vous m'aimez et le bien de la France, que vous avanciez à ce coup , étant assuré que vous me ferez en cela un signalé service et que je m'efforcerais de reconnaître en toutes occasions qui se présenteront. J'ai tant de confiance en votre affection, outre ce qu'il y va de l'honneur , que je ne pense être besoin de vous en dire davantage ; priant Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde.

HENRI. »

Balthazard de Cressier, ayant fixé sa résidence à Soleure, à l'occasion de sa place de secrétaire-interprète du roi en Suisse , fut membre du Conseil de cette république, à laquelle le roi écrivit, le 15 juillet 1586, pour la prévenir qu'il serait chargé des affaires de France pendant l'absence de l'ambassadeur , et il assista en cette qualité, comme nous l'avons déjà remarqué, à la Diète d'Aarau, le 7 février 1587. Peu de temps après il négocia la levée du régiment de 4000 hommes, dont on a parlé et dont il fut colonel. Ce régiment , qui acquit tant de gloire dans plusieurs batailles, fut réformé à la paix de Vervins ; mais sa compagnie colonelle fut conservée et attachée à la garde de la personne du roi. Balthazard fut nommé, par Marie de Bourbon , comtesse de Neuchâtel , lieutenant et receveur de la seigneurie de Valangin. Dans cet acte, daté de Trie, le 6 novembre 1597, scellé de son sceau et signé de sa main, cette princesse ne lui donne aucune qualité ; mais dans un autre de la même année, Marie de Bourbon dit : « qu'ayant confiance dans la personne du sieur Balthazard de Grissach , chevalier , colonel d'un régiment suisse des Gardes du roi et lieutenant des Cent-Suisses , aussi de la Garde du corps de sa majesté, bourgeois de sa baronie du Landeron

et du canton de Soleure, » elle le nomme capitaine, châtelain et receveur de la seigneurie de Valangin pour trois ans. Le dit acte, signé de sa main, de l'avis de messieurs de son Conseil. Les finances du roi étant en très-mauvais état, Balthazard avait avancé à ses soldats la paie et l'entretien de plusieurs mois, il ne put jamais recouvrer les fonds qu'il avait empruntés à cet effet. Ses biens furent mis en décret public, ce qui l'affligea au point qu'il en tomba malade, et mourut à Paris en 1602. Quel triste sort pour un homme qui pendant plus de trente ans avait donné des preuves du plus grand attachement à la monarchie, et quelle honte pour la couronne de France! Il avait épousé Barbe Nükam ou Nükum, fille de Silvestre de Nükam, d'une famille noble des Grisons (qui portait pour armes : *de gueules à trois étoiles d'argent posées en chef 1 et 2, et en pointe un croissant d'or*), et de Barbe Guggelberg. Cette Barbe partagea avec sa sœur les biens paternels et maternels, en 1563. On la trouve encore rappelée dans un acte du 2 décembre 1593, par lequel Barbe Nükam, épouse de Balthazard de Grissach, colonel de la garde de sa majesté très-chrétienne, Frédéric Graff, époux de Barbe de Grissach, leur fille, Petreman de Grissach, leur fils, se portent caution en faveur des créanciers du dit Balthazard, qui laissa de son mariage trois fils et trois filles :

1° *Petreman de Cressier* ou *Grissach*, qui suit;

2° *Werly de Grissach*, mort en 1603, dans un combat au service de France ;

3° *Wolfgang de Grissach*, mort officier au même service ;

4° *Marie-Anne de Grissach*, femme de Jean de Vigier, seigneur de l'Escanach, donzel, secrétaire-interprète du roi très-chrétien près du corps helvétique, mort en 1639 ;

5° *Barbe de Grissach*, épouse de Frédéric Graff, capitaine au service de France, mort en 1639 ;

6° *Elisabeth de Grissach*, alliée à Jost Greder, colonel d'un régiment suisse au service de France, mort en 1623.

Petreman de Grissach servit d'abord avec beaucoup de distinction dans le régiment de son père. Le roi étant à St-Denis, le confirma, par brevet du 31 octobre 1592, dans la charge de lieutenant des Cent-Suisses, en considération des services de son père Balthazard. Il prêta serment le 17 janvier 1593, entre les mains du

duc de Bouillon, colonel de la dite garde. On le trouve nommé Petreman de Cressier, capitaine d'une compagnie de gens de pied suisses aux Gardes du roi, fils de feu le colonel Balthazard de Cressier, dans un acte du 3 octobre 1603, par lequel il déclare qu'en considération de la somme de 5570 florins que Flory Simon, marchand du pays des Grisons, a fournie à son père, il s'oblige avec le capitaine Jacques de Grissach, son cousin, envers le dit Simon. Il conserva la charge de lieutenant des Cent-Suisses jusqu'au 9 juin 1603, qu'il obtint alors la compagnie aux Gardes-Suisses, levée par son père et vacante par la mort du colonel Hartmann. Il fut réformé en 1604 et mourut en 1605, sans enfants de Regule Frölich de Soleure, sa femme.

Cette branche de la famille de Cressier, portait pour armes suivant les lettres d'anoblissement de 1579 : *bandé d'or et d'azur de 6 pièces, au chef d'azur, chargé d'une étoile d'or. Cimier, un demi val d'azur portant une étoile d'or.* On voyait encore, en 1796, ces armoiries sur une vitre d'une maison à Cressier. Celles de Jean de Cressier, qui fut anobli en 1465, et qui sont, comme on l'a dit, *de gueules à la fasce d'or, accompagnée d'une fleur-de-lis d'argent en chef, et d'une étoile de même en pointe, l'écu surmonté d'un casque, ayant pour cimier la tête et le cou d'un cygne*, sont écartelées avec celles que porte aujourd'hui la famille de Wallier, avec cette différence cependant que ces armes sont blasonnées *au 1^r et 4^e de gueules à la fasce d'or, accompagnée d'une fleur-de-lis d'or, au pied coupé d'or en chef et d'une étoile de même en pointe.* C'est ainsi qu'on les voit dans la chapelle de Cressier, fondée par Etienne Berthoud en 1457, et appelée depuis la chapelle Wallier. On y voit aussi les armes primitives de Wallier, qui sont *au 2^e et 3^e d'azur à la croix fleuronée d'or.*

Sources. Zurlauben, *Histoire militaire des Suisses*, t. I, p. 194; t. III, p. 406-407. — *Dictionnaire des anoblissements par plusieurs maîtres de la Chambre des comptes*. Paris 1780, t. I, p. 56; t. II, p. 54. — *Collection diplomat.* de Mulinen. — *Notices général.* du baron d'Estavayer, t. XI, p. 114-125. — Archives des familles de Vallier de Roll et de Vigier de Soleure. — *Annales de Boyve*, 1400. — *Collection diplomatique* du baron J.-F. de Chambrier, etc., etc.

AUGUSTE DELACHAUX.

Auguste Delachaux-dit-Gay, mécanicien distingué, né le 17 janvier 1797, décédé le 28 juillet 1860, aux Planchettes, a rendu de véritables services à la fabrique d'horlogerie neuchâteloise par ses perfectionnements dans les outils de précision, par ses burins-fixes surtout, qui font l'admiration de tous les bons horlogers. Vrai type de l'ancien neuchâtelois, il fut jusqu'à sa mort un modèle d'humilité et de charité; sa grande modestie n'a pu être surpassée que par son rare talent, et certainement il se serait fait un nom dans les arts mécaniques, s'il avait voulu sortir de la sphère modeste où Dieu l'avait placé. Nous devons ces quelques lignes d'hommage à la mémoire de ce vertueux citoyen.

FRANÇOIS DELACHAUX.

François Delachaux, conseiller d'Etat, né en 1793, à Valangin, y fit ses premières études et montra de bonne heure beaucoup d'intelligence : à peine âgé de 12 à 13 ans, il tint une école de quartier aux Montagnes ! A l'âge de 14 à 15 ans, il entra au greffe de Valangin et y travailla pendant plusieurs années; ensuite devint notaire et procureur, puis avocat, état qu'il remplit avec beaucoup de succès jusqu'en 1831, où il entra dans le Conseil d'Etat. A deux reprises il occupa dans la bourgeoisie de Valangin les places cumulées de secrétaire et de boursier (de 1819 à 1822 et de 1825 à 1828). Il fut nommé à la présidence du conseil représentatif lors de la nouvelle organisation de la bourgeoisie. Il fut membre du Corps législatif, et membre influent, pendant tout le temps de sa durée, et quelques années membre du Grand-Conseil.

M. Delachaux était du nombre de ces Neuchâtelois qui ont acquis par eux-mêmes toute la science qu'ils possédaient et qui était souvent fort étendue. En dehors de ses emplois, il rendait beaucoup de services au public. Il était consulté par un grand nombre de

personnes ; ses conseils étaient toujours sages , prudents et désintéressés ; il ne les refusa jamais. Après 1848, il reprit son état de notaire et d'avocat.

Depuis deux ans sa santé déclinait sensiblement ; le 23 mai 1859, s'étant promené une partie de la journée, il rentra chez lui à Valangin, à 4 heures et demie, s'assit sur son fauteuil, prit un livre, et à 5 heures on le trouva dormant du dernier sommeil, son livre à côté de lui.

« Nous savons, a dit sur sa tombe M. Henriod, pasteur à Valangin, ce qu'il était pour ce lieu, où il a passé la plus grande partie de sa vie, où il a fait du bien à tant de personnes, et où il va laisser un grand vide. Habitants de Valangin ! nous n'oublierons pas cet homme respectable, qui fut pour tant de nos pauvres un généreux protecteur ; pour tant de nos familles un généreux conseiller. Nous savons ce qu'il était pour le Val-de-Ruz, pour sa bourgeoisie et pour son pays, qui le compta pendant 17 années au nombre de ses principaux magistrats. »

JEAN-PIERRE DELACOMBE.

Jean-Pierre Delacombe, horloger neuchâtelois, mort au commencement du siècle dernier, habitait sur les Montagnes de Travers. Cet homme de génie, sans avoir fait aucun apprentissage, faisait à lui seul toutes les parties d'une montre : l'échappement, le mouvement entier, le cadran, la boîte, le grand ressort, la chaîne, les aiguilles, etc. Il avait été obligé de fabriquer lui-même ses outils : qu'on juge de l'étendue de ses travaux ! Ceux qui possèdent la connaissance de cet art difficile, admirent respectueusement la patience, les veilles, les essais de ces premiers pères d'une industrie qui a fait le bien-être de plusieurs générations. Privé du secours de la géométrie pour les dimensions relatives aux pièces, J.-P. Delacombe et ses émules des Montagnes étaient réduits à diviser leur plateforme avec le compas ; et les roues des premiers horlogers furent divisées de la même manière : tout fut fait par ces hommes infati-

gables, à la lime, à force de bras, et pour les montres et pour les pendules, avec la plus laborieuse patience.

Sources. *Etrennes neuchâteloises*, 1^{re} année 1862, p. 21. — *Recueil manuscrit* du siècle dernier.

PIERRE DESSOULAVY.

Chanoine de Neuchâtel en 1475, mort le 1^{er} juin 1484, prieur de Douvaine en Chablais, ordre de Saint-Benoît, et curé de Notre-Dame des Granges et de Châtel-Saint-Denyz, fut un des prêtres les plus estimables de son temps. Le chapitre de Neuchâtel le députa, en 1477, à Lausanne, avec son collègue Louis de Pierre, pour faire approuver par l'évêque Benoît de Montferrand, les statuts de la collégiale qu'un incendie avait misérablement consumés et qui avaient été renouvelés. Il fut un des bienfaiteurs de son église, qui faisait son anniversaire chaque année, de même que l'abbaye de Fontaine-André.

Sources. *Statuts et franchises de l'église de Neuchâtel*, mss. — *Nécrologe de Fontaine-André*, 1^{er} juin. — *Geschichtsforscher*, VI, p. 210, etc.

DELUZE.

Famille bourgeoise de Neuchâtel, originaire de la Saintonge. *Jacques Deluze* se réfugia, lors de la révocation de l'édit de Nantes, à Neuchâtel. Il fut père de *Jean-Jacques Deluze*, du Conseil de la ville de Neuchâtel, qui contracta mariage avec Rose-Marguerite Chaillet de la Coudre, dont il eut un fils unique, *Jean-Jacques Deluze*, banneret de Neuchâtel, anobli par le roi Frédéric II, en 1773. Il avait épousé Marie-Anne Warney, fille de M. Warney, d'Yverdon, châtelain de Sainte-Croix, dont il eut : 1^o *Jean-Jacques Deluze*, négociant, marié à Henriette d'Ostervald, fille de noble Ferdinand d'Ostervald, lieutenant-colonel au service des Etats-Généraux, et de Barbe Pury. — 2^o *Alexandre-Jules Deluze*, officier dans le régiment des Gardes-Suisses du roi Louis XVI, marié à N. Fer, de Mul-

house; — 3^o *Frédéric-Auguste Deluze*, colonel au même service et lieutenant aux Gardes-Suisses, marié à Caroline-Frédérique de Mézerac, fille de N. de Mézerac, chevalier de Saint-Louis et capitaine dans le régiment de Champagne, gentilhomme breton, et de N. de Cologne. Le colonel Frédéric-Auguste Deluze est mort à Neuchâtel, le 17 mars 1837, à l'âge de 78 ans. C'était un des nobles débris de cette brave et fidèle Garde-Suisse qui, le 10 août 1792, préféra la mort à la honte d'abandonner Louis XVI et de trahir ses serments. Echappé comme par miracle au massacre de ses compagnons d'armes, M. Deluze a vécu dès lors dans sa patrie, aimé et estimé de tous ses compatriotes; son nom est inscrit sur le monument élevé à Lucerne à la fidélité helvétique, parmi ceux qui ont survécu à la catastrophe du 10 août, et dont la faux du temps éclaircit tous les jours les rangs. Peu de jours après cette terrible journée, il adressa une relation du massacre des Suisses à M. Jacotet, ancien capitaine au service de France et chevalier du Mérite militaire. On peut la lire dans le *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, par M. Matile; — 4^o *Charles Deluze*, négociant, marié à une demoiselle Betmann de Francfort, dont il a eu plusieurs enfants.

On doit observer que Jacques Deluze, sorti de la Saintonge, laissa un autre fils, *Abraham Deluze*, qui fut pasteur à Neuchâtel, et dont les fils n'eurent point part à la lettre de noblesse de J-J. Deluze, leur cousin germain.

Sources. Titres manuscrits, et *Musée hist.* de Matile, t. II, p. 544.

DE DIESSE.

Ancienne maison noble, éteinte depuis longtemps et qui tirait probablement son nom d'un fief qu'elle possédait dans le village ou dans la montagne de Diesse, auxquels elle a donné son nom. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle possédait un fief considérable dans le comté de Neuchâtel, consistant en dîmes, cens et domaines. La maison qu'elle habitait dans Neuchâtel, rue du Château, tenait à la porte de la ville du côté de l'orient, et touchait à une grande cour

carrée, bâtie de forts et épais matériaux, en bossages rustiques, qu'on appelle encore la *Tour de Diesse*. Comme c'était l'entrée de la ville, il est probable que sa garde était inféodée à la famille dont elle porte le nom, et que c'était anciennement une charge pour le vassal. Le comte de Neuchâtel avait son château à l'extrémité opposée, et la tour qui dominait le pont-levis ou la porte d'entrée à l'occident, faisait partie de son château. On trouve sur la famille de Diesse des fragments dans les actes du comté de Neuchâtel et de l'abbaye de Hauterive, où plusieurs gentilshommes de ce nom sont cités comme bienfaiteurs de ce monastère, dans ceux du pays de Vaud et surtout dans les titres de l'évêché de Bâle, dont une branche de cette maison était anciennement vassale de l'évêque. Il paraît d'ailleurs que les nobles de Diesse ont toujours joui d'une certaine considération auprès des comtes du pays; mais il est très-difficile d'établir par titres leur filiation et de connaître leurs alliances.

En 1231, *Burcard de Diesse*, chevalier, fut présent comme témoin à une donation faite à l'abbaye de St-Jean, par Berthold, seigneur de Neuchâtel. *Thierry de Diesse*, donzel, fut aussi témoin de cet acte. En 1249, le même Burcard de Diesse, chevalier, fut aussi présent à une donation faite par le même seigneur au même monastère. On le trouve encore mentionné dans deux actes de la même année. En 1251, Girard, chevalier d'Anet, minstral de la maison de Neuchâtel, déclare tenir en fief de Burcard de Diesse, une dîme de vin dans la paroisse de Neurol. Burcard la tenait en fief du comte Rodolphe de Neuchâtel, seigneur de Nidau. Celui-ci, à qui les vassaux l'avaient remise, la donna par le même acte à l'abbaye de St-Jean, en présence de Burcard de Brengarten et d'Ulrich son fils, de Conrad de Brandis, de Jacques de Morens, etc., tous chevaliers. Le comte Rodolphe scella l'acte avec Ulrich, seigneur d'Arconcié, Berthold, seigneur de Strasberg, et *Burcard*, seigneur de Diesse. Le dernier acte que nous connaissions de lui est une sentence arbitrale de l'an 1252, rendue entre le dit Burcard de Diesse et la commanderie de Buchsé, au sujet du patronat de l'église de Douane que Burcard prétendait lui appartenir par héritage, tandis que les chevaliers de St-Jean de Buchsé soutenaient qu'il leur avait été donné par Conrad de Douane. Dans cet acte sont nommés Berthe, épouse du dit Burcard et leurs enfants, *Bur-*

card et Marguerite de Diesse. On voit d'après cet acte que Burcard laissa de son mariage un fils et une fille, *Burcard et Marguerite.* Celle-ci fut mariée à Jean de Denisy; on la trouve d'abord nommée Marguerite de Diesse, fille de messire Burcard de Diesse, chevalier, dans un acte de l'an 1277, par lequel, de l'aveu de Burcard son frère qui apposa son sceau à cet acte, elle vendit une possession à Villarzel sous Gibloux dans la paroisse d'Estavayer, à Guillaume de Billens, donzel. La même Marguerite donna, l'an 1284, à titre d'aumône, à l'abbaye de Hauterive, un tenement qu'elle avait eu pour sa dot à Rivorée sous Gibloux. Elle testa la même année et choisit sa sépulture à Hauterive, faisant des dons à ce monastère, et nommant son frère Burcard et Pierre de Bonneville, son cousin, pour exécuteurs de ses volontés.

Burcard de Diesse, frère de Marguerite, paraît dans un acte de l'an 1288, portant que Rodolphe de Neuchâtel, seigneur de Nidau, prononça sur un différend qui s'était élevé entre Burcard et Henri, commandeur de Buchsé à Douane. En 1234, Othon de Vaumarcus, donzel, et *Claire de Diesse* sa femme, fille de noble *Eberhard de Diesse*, firent un don au monastère d'Interlacken. En 1405, Jean de Diesse, chanoine de Neuchâtel, écrivait les *Annales du chapitre.* Il tint la plume de 1405 à 1425. En 1406, Conrad de Diesse, écuyer, était châtelain de la Neuveville. En 1412, *Girard de Diesse* possédait une vigne près de Neuchâtel. La même année, *Nicolas de Diesse*, écuyer, était châtelain du Schlossberg. On le trouve rappelé avec Jeannette de Friberg, sa femme, et Jacques leur fils, et *Marguerite de Diesse*, prieure de Fraubrunnen, de même que *Burcard*, prévôt de Thierrenbach, et dame *Beatrix de Diesse*, dans l'anniversaire de l'abbaye de Fraubrunnen. En 1432, par acte du 19 septembre, *Jacques de Diesse*, fils de Nicolas, reconnut tenir de Jean, évêque de Bâle, son fief près du Schlossberg et autres lieux. En 1432, *Didier de Diesse*, écuyer, conseiller d'Etat à Neuchâtel, siégea comme vassal aux audiences générales du pays; il était seigneur de Champel. En 1451, *Conrad de Diesse*, Jean de Bariscourt et noble Pierre Champion, furent présents et témoins au contrat de mariage de Didier, fils de Jean-Louis de Thuillière, seigneur de Montjoie, avec Marie, fille de Jean d'Arberg, seigneur de Valangin. En 1462 et 1480, *Conrad de Diesse* siégea comme vassal aux

audiences de Neuchâtel, et en 1465, Marie de Châlons, par son testament, fit un legs à *Marie de Diesse*, sa filleule, fille de Jacques de Diesse, écuyer, et de Claire de Neuchâtel. Il est vraisemblable que cette Claire de Neuchâtel est la même Claire, bâtarde de Conrad de Fribourg, à laquelle le comte Jean de Fribourg assigna, en 1432, en la mariant, cinq muids de vin de cens dans la châtellenie du Landeron, rachetables pour 200 florins d'or. Nicolas Verdonnet, procureur-général de Neuchâtel, en fit le retrait pour le domaine et à ce prix-là, de *Olivier de Diesse*, seigneur de Champel, conseiller d'Etat et le dernier de sa maison. On les céda pour 150 écus d'or aux Quatre-Ministres, en 1569, lesquels les revendirent d'abord au gouverneur J-J. de Bonstetten. Il est donc apparent que cette Claire, bâtarde de Fribourg, est la même Claire qui avait épousé Jacques de Diesse, puisque Olivier de Diesse possédait par succession, en 1569, ces cinq muids de vin de cens.

En 1466, *Claude de Diesse*, écuyer, possédait des biens sur le territoire de la Neuveville. Il assista comme vassal du comte de Neuchâtel aux Audiences-générales, en 1480, où il avait un des premiers sièges. En 1495, noble *Conrad de Diesse* est appelé maître d'hôtel du comte de Neuchâtel et siégea comme vassal aux mêmes audiences. Nous trouvons, en 1499, un autre *Jaquet de Diesse* qui contracta à la Neuveville. La même année, Wilhelme Tissot de Couvet, au nom de noble *Philippe de Diesse*, certifie que Regnauld Berthold de *Fleurist*, au Val-de-Travers, a payé au dit Philippe de Diesse, sept livres et demie que ce dernier perçoit chaque année sur le grand péage. Cet acte est du 14 août 1499.

Le dernier membre de cette ancienne famille fut *Olivier de Diesse*, seigneur de Champel et conseiller d'Etat en 1560. Il paraît par quelques notices du temps que cet Olivier était couvert de dettes, et que son immoralité, comme son ivrognerie y avaient contribué. Obéré et sans enfants légitimes, il supplia le souverain de lui permettre de vendre son fief, ce qui lui fut accordé en Conseil, à condition qu'il le vendrait en main capable pour payer ses créanciers. Il fut donc vendu et dispersé. La tour de Diesse fut vendue aux Quatre-Ministres. Cette tour donnait le droit de fief, mais il devint inutile au magistrat par les réserves qu'y mit Marie de Bourbon lorsqu'il l'acquit en 1586. Son élévation dominant toute la

ville, l'a rendue propre à y placer le guet qui y restait jusqu'au jour dans les nuits orageuses, annonçant sa présence par des coups frappés à chaque quart-d'heure sur la cloche. Olivier de Diesse était domicilié au Val-de-Travers. Il fut poursuivi par la justice consistoriale pour sa vie peu édifiante, et cité au consistoire; il fit répondre par l'huissier au châtelain, *qu'il avait plus besoin le matin de vin clair et que de cette séance*, et s'en moqua. Il mourut en 1585, et laissa plusieurs bâtards. On trouve, en 1660, un Jean de Diesse, vivant à Couvet, à qui le prince faisait une pension modique, sans doute parce qu'il descendait d'un des fils illégitimes d'Olivier; mais on ignore si ces bâtards ont été légitimés et s'ils ont laissé quelque descendance. Au surplus la maison de Diesse, qui possédait aussi des biens dans le canton de Fribourg et en Bourgogne, portait pour armes: *De gueules à la croix de St-André d'argent, chargée de cinq feuilles de lierre de gueules*. Cimier: *deux cornes de buffle portant trois feuilles de lierre en dehors*.

Sources. *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, par G-A. Matile, p. 81, 82, 110, 112, 113, etc. — *Collection Choupart*, t. II, p. 122. — *Collections diplomatiques* de Mulinen et de Chambrier. — *Description de la mairie de Neuchâtel*, par S. de Chambrier, p. 93. — *Notices généalogiques* du baron d'Estavayer, t. XI, p. 128—132. — *Cartulaire de Hauterive*. — *Archives de l'officialité de Besançon*. — *Annales de Boyve*, années 1422, 1580, 1414, 1535, 1585, 1595, etc.

DEPIERRE.

Famille noble, originaire du bailliage de Grandson, ou plutôt vassale des sires de Grandson, où elle possédait des fiefs considérables avec la seigneurie de Lignerolles. Cette famille avait aussi un fief des comtes de Neuchâtel, appelé le *fief de Pierre*; mais on ignore quelle en était la nature. On voit par les registres des Audiences de 1553 et 1565, que Louis DePierre, donzel de Giez, soutenait qu'il mouvait du fief de Courtelary. La rareté des documents ne permet pas d'établir une filiation suivie de cette maison. Comme vassale des comtes de Neuchâtel, et quoique plusieurs DePierre soient nommés dans divers actes, cependant les faits et gestes de la plupart d'entre eux nous sont inconnus.

Il a déjà été parlé dans une précédente notice d'un membre de cette famille, *Hugues DePierre*, le chroniqueur du chapitre de Neuchâtel; nous nous occuperons maintenant d'un autre de ses membres, qui s'est acquis un certain renom.

Louis DePierre, chanoine de l'église cathédrale de Lausanne, protonotaire apostolique, chanoine de Neuchâtel, puis prévôt du chapitre de Notre-Dame de Neuchâtel. La chronique le représente comme un homme actif, ami de la paix, assidu à ses devoirs, vigilant à conserver les droits de l'église et fort libéral envers elle. Il fit de nouvelles fondations, en augmenta d'autres et embellit l'église en la décorant magnifiquement et somptueusement. Il fit faire entre autres, en 1505 et à ses frais, un grand tableau qu'il plaça dans le chœur, sur le maître-autel, et dont la peinture excitait l'admiration générale.

François de Chauvirey, prévôt du chapitre de Neuchâtel, étant mort en 1497, les chanoines se souvenant des mérites de Louis DePierre, qui, dix ans auparavant avait résigné sa prébende, parce qu'il estimait qu'étant domicilié à Lausanne il n'était pas bien de retirer les fruits d'un bénéfice à Neuchâtel, l'élurent prévôt à l'unanimité des voix. En 1510, il résigna de nouveau sa prébende et les chanoines élurent à la dignité de prévôt, son frère, *Pierre DePierre*, qui mourut peu de temps avant la réformation. Louis DePierre, avant de mourir, enrichit encore la cathédrale de Lausanne de plusieurs fondations pieuses; ainsi nous voyons dans le livre des anniversaires du chapitre de Lausanne, que les chanoines de cette ville célébraient, le jour de la Transfiguration de Jésus-Christ, un office solennel, que vénérable homme *Ludovicus de Petra*, chanoine de Lausanne et prévôt de Neuchâtel, avait fondé en l'honneur de Dieu. Des fondations semblables, richement dotées par notre chanoine, se célébraient encore les jours de la présentation de Saint-Jean l'évangéliste, le lendemain du mercredi des Cendres, etc.

Louis DePierre, cet ecclésiastique estimable, qui fut chéri de ses contemporains et qui vécut dans l'austérité et la mortification du christianisme, dans un temps où ces vertus étaient passablement négligées dans notre pays, mourut en 1526. Nos historiens neuchâtelois, tels que MM. Matile, de Chambrier, Boyve, font souvent mention de lui dans leurs savants écrits.

Les chroniqueurs des chanoines font aussi mention d'un « *Louis* ou *Loys Depierre*, sieur de Courcelles, qui fut tué le premier jour de la bataille de Marignan, à la tête des *hommes royés du Vaux de Roul et seigneurie de Vallangin*. »

Une autre famille DePierre, descendant probablement de la même souche, et encore existante, a donné à notre pays, au siècle passé et dans celui-ci, plusieurs magistrats distingués.

Sources. *Notices général. du baron d'Estavayer*, t. XI. — *Nécrologe de l'église cathédrale de Lausanne*, publié par l'abbé J. Gremaud. — *Chroniques des chanoines*. — Montmollin, *Traité des fiefs*.

DIEU DE BELLEFONTAINE.

Né à Caen, le 30 novembre 1759, de parents protestants, Jean-Michel-Samuel Dieu de Bellefontaine fut de bonne heure destiné au saint ministère. Il fit avec succès ses études théologiques à Genève et vint se fixer dans notre pays en 1795, où il fut agrégé à la Compagnie des pasteurs. Successivement subsidé à Valangin et à St-Aubin et diacre du Val-de-Travers, nommé en 1799 pasteur aux Planchettes, il quitta ce poste en 1806, pour celui des Verrières, dont il fut pasteur pendant 34 ans. M. de Béville, après l'avoir entendu prêcher à Neuchâtel, lui témoigna sa satisfaction, en lui accordant la qualité de bourgeois de Valangin.

Par ses talents, il semblait destiné à exercer ses fonctions dans quelque grande capitale, et il a été pasteur de village dans un des plus petits pays de l'Europe! Quoique sa réputation se soit peu étendue au dehors, il était néanmoins considéré dans tous les cantons protestants comme un prédicateur distingué, et plus encore comme un théoricien consommé dans l'art de la chaire, dont il s'est constamment occupé et qu'il a professé dans un cours qui fut très-suivi.

Il avait étudié la composition du sermon pendant toute sa vie, sans négliger l'art de la récitation; à cet égard on ignore sans doute que pendant son séjour à Genève, ses professeurs, désespérant de son mauvais organe, crurent un moment que sa voix, sourde et

désagréable, le forcerait à renoncer à la carrière du ministère; mais à force de travail et de persévérance, il parvint à acquérir une perfection de débit telle qu'il lui a peut-être dû en partie ses succès.

Les écrits de M. de Bellefontaine sont restés pour la plupart inédits. Dans les dernières années de sa vie il travaillait encore à un ouvrage sur l'éloquence sacrée, dont M. Coquerel a inséré quelques passages dans ses *Observations pratiques sur la prédication*. Un autre morceau du même ouvrage, contenant un jugement sur J-F. Osterwald, ainsi que deux sermons, ont été publiés dans le tome VII du *Disciple de Jésus-Christ*.

La poésie ne lui était pas étrangère; il composa pour le Jubilé de 1830, trois cantiques qui prouvent qu'il aurait pu se distinguer dans un genre qu'il n'a pas cultivé, mais pour lequel il avait du goût et de la facilité.

M. de Bellefontaine était tendrement attaché à sa nouvelle patrie qui l'avait accueilli avec empressement lorsque la tourmente révolutionnaire le tenait éloigné de la France. « Quand le grand Napoléon, disait-il un jour à quelques-uns de ses confrères, se ferait protestant, et qu'il voudrait me faire son chapelain, je ne quitterais ni ce pays, ni la Compagnie des pasteurs. »

Il mourut aux Verrières, le 14 janvier 1840. Ni ses infirmités, ni ses quatre-vingts ans, ne l'empêchaient de monter en chaire; il était du nombre de ces hommes privilégiés qui conservent jusqu'au moment d'entrer dans la tombe toute la vigueur de leur esprit et la sensibilité de leur âme.

Sources. Renseignements donnés par la famille. — *Cartulaire de la principauté de Neuchâtel*, mss. — Coquerel, *Observations pratiques sur la prédication*. — *Constitutionnel neuchâtelois*, 1840.

DAL DONJON.

Très-ancienne et noble famille du comté de Neuchâtel, éteinte déjà au milieu du XIII^e siècle, dont on ne peut donner qu'une notice fort incomplète faute de documents certains. Elle appartenait

à ces hommes libres, désignés dans nos contrées sous le nom d'hommes francs ou d'hommes royaux, en langue romande les *Reyes* ou les *Royés*, qui ne dépendaient primitivement que du roi de Bourgogne, puis du roi des Romains ou de l'empereur. C'est comme au représentant du roi qu'ils obéissaient au comte, dans le gouvernement duquel ils étaient domiciliés. Soumis à son autorité militaire et à sa juridiction, ils étaient d'ailleurs maîtres de leurs personnes et de leurs biens. Peu à peu ils se rendirent pour la plupart directement dépendants du comte ou de quelque seigneur, en recevant de lui des rentes ou des terres, que pour se les attacher il leur donnait à fief. Ces hommes royaux étaient répandus en grand nombre au XII^e et XIII^e siècle dans notre pays. Ils n'habitaient pas les villes, mais ils vivaient dans les campagnes sur la terre de leur héritage. La guerre dont ils faisaient partie, en a détruit un grand nombre. Les autres devinrent vassaux du comte, en recevant des fiefs de lui, ou en lui prêtant hommage pour leurs francs alleux. D'autres encore se firent bourgeois des villes ou se confondirent insensiblement avec les sujets affranchis, à cause de la désignation commune d'hommes libres.

La famille dal Donjon, nommée aussi dans les titres: *du Donjon* et *Dulione*, tenait en fief des rois de Bourgogne la tour appelée aujourd'hui encore le Donjon et ses dépendances à Neuchâtel, dont ils étaient gardiens héréditaires. Cette tour, dont les murs ont douze ou treize pieds d'épaisseur, n'est construite qu'en moellons; les angles seuls ont de plus gros matériaux. Plusieurs membres de cette famille figurent comme témoins dans les actes les plus importants de la maison de Neuchâtel. Ils sont titrés de *Domini* et de *Milites* et placés dans le rang des témoins, immédiatement après les Estavayer et les Grandson.

Le nombre des personnages de cette famille, dont le nom est parvenu jusqu'à nous est très-restreint. Dans la donation du comte Ulrich au monastère d'Hauterive, en 1162, de la dîme qu'il percevait sur les travaux des conventuels, nous trouvons *Cono dal Donjon de Novocastro*, au nombre des témoins avec Rainaldus et Richardus de Corcelles, Pierre, ministral d'Arconcie, et Borcardus de Bretigny. En 1201, *Rodolphe dal Donjon* assista comme témoin à un acte par lequel le comte Ulrich concède à l'abbaye de Hauterive,

en échange de vignes , situées à Arins , trois lunages de terre à Epagnier. Le même Rodolphe apparaît encore comme témoin, en 1202 , d'une donation d'un tiers de la dîme de Boudevilliers, faite par Conon Albrahe, confrère du prieuré du Vaux-Travers, à ce monastère. Il fut aussi témoin , en 1208 , dans un échange entre le couvent d'Hauterive et Berthold de Neuchâtel , prévôt de Bâle et trésorier de Lausanne, d'une terre à Epagnier.

Ulrich du Donjon assiste , en 1203 , à la donation que Berthold, seigneur de Neuchâtel, du consentement de sa femme Richense, et de ses enfants, fait à l'église de Frinisberg de certaines vignes qu'il possédait dans le val de Nugerol. Le même Ulrich fut témoin , le 7 des calendes d'avril 1203 , à un acte par lequel le comte Berthold remet à l'église de Frinisberg diverses terres. On le voit paraître, en 1213, comme témoin avec Wuillerme d'Estavayer et Walchems de Grandson, dans une charte par laquelle Conon de Duan, reconnaissant le tort que son oncle Conrad a fait à l'église de Cressier en retenant la dîme d'Enges, du domaine de cette église, fait une confession publique en cour du comte Ulrich et restitue ce qui avait été soustrait. La dernière fois qu'il paraît , sous le nom de *Ulrich de Dulione*, chevalier , est en 1224. Le 13 des calendes de novembre de cette année, il assiste à un acte par lequel Albert, prévôt de Neuchâtel, et son chapitre, font savoir qu'en leur présence et en celle de plusieurs autres personnes dignes de foi , Berthold de Neuchâtel a déclaré avoir vendu à Guillaume, évêque de Lausanne, le droit de battre monnaie, qu'il tenait en fief de lui. Cet Ulrich possédait une maison au château de Neuchâtel, car dans un acte de l'an 1286, il est parlé d'une maison *sita in castro Novicatri inter domum Johannis dicti Moneier et domum quondam Uldrici dicti don Dojom*.

En 1224, *Jacques du Donjon* est présent avec un grand nombre d'illustres témoins à la vente que fait Berthold de Neuchâtel à Guillaume, évêque de Lausanne, pour 105 marcs d'argent et 102 livres lausannoises , du droit de battre monnaie qu'avait acquis son aïeul Ulrich, de l'évêque Roger. Il est qualifié *Jacobus de Dulione, miles*, en 1234 , dans la convention passée entre Berthold , seigneur de Neuchâtel et le chapitre de Neuchâtel, au sujet du droit de présentation à la place d'un chanoine. Il fut aussi présent, en 1237, à la

donation que fait Berthold de Neuchâtel à l'abbaye de Saint-Jean de Cerlier, du droit sur les choses que les religieux achèteront ou vendront dans la seigneurie de Neuchâtel. Nous le voyons encore comme témoin d'une concession faite, le 2 des calendes d'avril 1237, par Berthold à l'abbaye de St-Jean et à l'église de Neuchâtel, du droit d'acquérir tout ce qui leur sera donné en aumône par les chevaliers et bourgeois dans l'étendue du fief qu'il tient de l'empire, et dans le domaine de Neuchâtel, ainsi que dans un titre du mois de janvier 1240, contenant un jugement porté par Berthold dans un différend entre l'abbaye de St-Jean et Guillaume de Vaux-Travers, pour une terre à Voens. Le dernier acte qui fait mention de lui est de l'année 1249, où il assista en qualité de témoin à la donation de la pêche de la Thielle, faite à l'abbaye de St-Jean, par Berthold de Neuchâtel, à condition que le passage des bateaux ne soit pas entravé.

Cette ancienne famille du Donjon s'éteignit à cette époque misérablement. Le chanoine anonyme raconte, qu'en 1249, Neuchâtel fut brûlé par le seigneur Henri, évêque de Bâle, qui était de la maison de Neuchâtel, par la trahison des nobles du Donjon, vassaux du comté. Aussi furent-ils exfédés et exhéredés. Quelques-uns même d'entre eux subirent une mort douloureuse et justement méritée.⁴ Le chancelier de Montmollin assure que cet incendie eut lieu dans la nuit du 27 au 28 septembre 1249, et qu'à la même heure « certains nobles, entre lesquels sont nommés Jehan de Porte, Benoît de Sochat et Pierre de Corgenay, lâchement pratiqués par le prélat, mirent le feu en deux endroits du Neubourg, et tentèrent le semblable en la ville haute ès maisons de Diesse et de Clairon, proche la Malporte, non sans succès. Les bourgeois grandement irrités murmurèrent sur la cendre de leurs maisons et demandèrent que justice soit faite des traîtres. Pierre de Corgenay (et plusieurs autres) convaincus furent décapités. »

⁴ Bellorum incursum magna ruina patuit Novi Castrum, nam anno Domini MCCXLIX, sicut in veteribus codicibus ecclesie repperimus, combustum fuit et destructum Novum Castrum a domino Henrico episcopo Basiliensi qui erat de Novicastrensibus per traditionem factam contra dominos Novi Castrum a nobilibus suis de Dulione qui nobiles erant. Inde fuerunt exfodati et exheredati et quidam eorum mortem crudelem et debitam parsi fuerunt.

(Manuscrit du chanoine anonyme, f° I.)

Il est fort probable que Jacques du Donjon, qui fut témoin cette même année dans l'acte de donation de la pêche de la Thielle, était un des malheureux qui trahirent leur patrie. Depuis ce temps il n'est plus fait aucune mention de cette famille dans le comté de Neuchâtel. Les armes des dal Donjon sont inconnues.

Sources. Matile, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, p. 45, 58 à 41; 51, 65 à 67; 86, 92, 95, 96, 110, 211. — *Cartulaire de St-Jean*, aux archives de Berne, t. I, p. 789. — Choupard, *Recueil d'actes*, t. II, p. 109, 110, 122. — *Livre des anciennes donations d'Hauterive*, p. 5. — *Collection diplomatique d'Hauterive*, p. 42, 50. — *Livre de Frinisberg*, t. II, p. 10, archives de Berne. — *Mémoires du chancelier de Montmollin*, t. II, p. 112. — *Chronique du chanoine anonyme*, f^o I. — *Monuments de l'ancien Neuchâtel*, par Frédéric DuBois de Montperreux, page 8. — *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, par F. de Chambrier, p. 17, 54, 61, etc.

JEAN-PIERRE DROZ.

Jean-Pierre Droz, célèbre graveur de la monnaie de Paris, naquit à la Chaux-de-fonds en 1746, et mourut à Paris le 2 mars 1823. Son père, propriétaire d'une fabrique de faux, apercevant en lui d'heureuses dispositions pour la gravure et le dessin, après lui avoir donné les premières leçons pour façonner les métaux et tremper l'acier, l'envoya, à l'âge de dix-huit ans, se perfectionner à Paris, où ses études se dirigèrent surtout vers l'art du monnayage, et où il s'illustra bientôt par ses talents et ses succès. En 1783, il fit à ses frais l'expérience de procédés de son invention, sur un balancier de la monnaie de Paris, et cet essai réussit. En 1786, lors de la refonte des monnaies d'or et d'argent de la France, il frappa sous ce même balancier des écus de six livres et des doubles louis, dont on admire la perfection et qui paraissaient plutôt être des médailles que de simples monnaies. Appelé ensuite en Angleterre par un savant artiste, Boulton, qui venait d'obtenir le privilège de fabriquer la monnaie de cuivre pour toute la Grande-Bretagne, et qui s'estima heureux de pouvoir s'associer un tel collaborateur, J.-P. Droz fit construire plusieurs balanciers de son invention avec les autres machines nécessaires, aussi perfectionnées par lui, et substitua la pompe à vapeur aux bras des hommes pour les mettre en

mouvement, ce qui procure une grande accélération de travail, ainsi qu'une économie d'argent et de main-d'œuvre. De retour en France, ses découvertes ayant été communiquées à la direction des monnaies, sur le rapport de celle-ci il obtint, en 1799, des encouragements du Directoire, et fut nommé la même année Conservateur de la monnaie et des médailles.

L'art du monnayage offre deux parties, qui forment deux divisions générales; à la première se rapportent les opérations chimiques et docimastiques qu'on fait subir au métal pour lui donner le degré de pureté ou le titre exigé par la loi. La seconde embrasse la construction et l'emploi des instruments et des formes nécessaires pour donner aux pièces le poids, la forme et les empreintes qui les caractérisent. Cette seconde partie est la seule dont Droz se soit occupé; en effet, tout ce qui a rapport à la fabrication, à la gravure, à la trempe des coins, au mécanisme de la virole brisée, du laminoir, du découpoir et du balancier, tout cela a fait l'objet des études approfondies de Jean-Pierre Droz. En 1802, les inventions et les services de cet artiste fournirent la matière d'un rapport à l'Institut de France, dans lequel on lui assigne un rang distingué parmi les hommes qui ont le plus contribué aux progrès de l'art auquel il avait voué ses talents et ses veilles. L'année suivante, un académicien célèbre, M. de Prony, les décrivit avec figures, dans un nouveau rapport à la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut, qui en ordonna l'impression. Ce rapport, rédigé par MM. de Prony, Desmarets, Perrier, Charles et Berthoud, est un des plus beaux titres de gloire de notre compatriote. D'après ce rapport, Droz a apporté dans la trempe et la fabrication des coins plusieurs procédés d'une perfection sans exemple, parmi lesquels on peut distinguer ceux qui sont relatifs aux moyens d'obtenir exactement la similitude des formes et l'égalité des volumes, en ayant égard aux dilatations des métaux. Il appliqua la presse inventée par Pascal au mouvement du balancier. Ses perfections sur le laminoir portent principalement sur l'engrenage qui mène en même temps l'un et l'autre cylindre; sur le moyen de tenir très-solide-ment le cylindre supérieur à une distance arbitraire de l'inférieur, sans que le parallélisme soit dérangé, et de rendre, au moyen d'une

articulation heureusement appliquée, le mouvement de ce cylindre supérieur compatible avec celui de l'engrenage qui le mène.

Mais le balancier est de toutes les machines employées à la fabrication des monnaies celle dans laquelle Droz a le plus déployé les ressources de son esprit inventif. Il n'est pas une partie de cette machine qu'il n'ait perfectionnée; mais les descriptions propres à donner l'intelligence parfaite des nouveautés qu'offrent ses mécanismes ne sont pas de nature à entrer dans cette notice. Disons seulement que ses balanciers offraient une garantie contre les contrefacteurs, car on pouvait frapper, au moyen de la virole brisée, la pièce sur face et sur tranche d'un seul coup, quelles que fussent les empreintes creuses ou saillantes que la tranche doit porter.

A l'exposition de Londres, en 1802, le Jury central, après avoir pris connaissance dans les plus petits détails des moyens employés par Droz pour opérer à la fois et d'un seul coup de balancier l'empreinte des deux faces et de la tranche d'une pièce de monnaie, ainsi que de ses autres découvertes pour obtenir autant de précision que de célérité dans l'exécution de ses ouvrages, le Jury central, disons-nous, s'exprimait ainsi :

« Cet artiste remarquable a embrassé dans toute son étendue l'art du monnayage, et il n'est pas une partie de cet art qu'il n'ait améliorée. Par ses procédés, s'ils étaient adoptés, la possibilité de contrefaire les monnaies serait presque entièrement détruite. Il frappe la pièce en même temps sur le plat et sur la tranche avec un degré de perfection tel, qu'on peut regarder les monnaies ainsi frappées comme ayant l'immense avantage de ne pouvoir être imitées. Toutes les parties de l'art monétaire ont été revisées, modifiées et perfectionnées par ses soins avec un succès qu'on refuserait de croire si l'on n'avait pas le fait sous les yeux. »

Le Jury décerna à Droz une grande médaille d'or; sa réputation commençait à s'étendre au loin; il était consulté par les gouvernements étrangers qui lui firent les plus magnifiques propositions s'il voulait se vouer uniquement à la perfection de leurs monnaies. En 1803, une députation de l'Institut se rendait chez lui pour admirer un magnifique balancier qui lui avait été commandé par le roi d'Espagne, et cette députation adressait au corps illustre dont elle fai-

sait partie un nouveau mémoire encore plus remarquable que le premier.

Comme graveur, J.-P. Droz a remporté le prix sur quatorze concurrents, au concours ouvert en 1810, pour la confection des monnaies, et l'on doit à son talent de nombreux essais en médailles et autres objets du même genre, qui auraient suffi pour lui faire un nom. Il avait résolu de publier lui-même l'historique de ses travaux et le résultat de ses diverses expériences ; mais, employant toujours la plus grande partie de son temps à esquisser de nouvelles conceptions relatives à des procédés d'arts mécaniques, il n'eut pas celui de mettre la dernière main à son ouvrage. Cet artiste a gravé la belle médaille frappée en mémoire de la paix de Lunéville ; d'un côté elle porte le buste de Napoléon 1^{er}, de l'autre une partie du globe sur laquelle on distingue la France et l'Angleterre. Cette médaille est remarquable par la parfaite ressemblance du profil de Bonaparte, ainsi que par la beauté du travail et la pureté du monnayage, que le relief très-saillant du buste rendait fort difficile.

J.-P. Droz a gravé un grand nombre d'autres médailles, toutes estimées et recherchées des amateurs. On en trouve la description dans les ouvrages suivants : *Schweizerisches Münz- und Medaillen-Cabinet*, beschrieben von Haller. Berne 1781, II, p. 532. — *Histoire métallique de la révolution française*. Paris 1806, in-4°. — *Histoire métallique de Napoléon 1^{er}*. Londres 1819, in-4°, avec le supplément, Londres 1821, in-4°, etc. Ajoutons que sous le régime du prince Alexandre Berthier le système monétaire de Neuchâtel devait être assimilé à celui de l'empire français, Droz s'était fait un plaisir de graver pour son pays natal, avec son habileté ordinaire, les coins nécessaires à cette opération, que firent ajourner des circonstances particulières, et que les événements survenus dès lors ont fait abandonner. Les coins subsistent encore et quelques collections possèdent une ou deux des rares pièces de cinq francs frappées à titre d'essai.

Droz a formé plusieurs élèves distingués, qui ont fait honneur à leur maître illustre. De ce nombre est Henri-François Brandt, le célèbre graveur en médailles de la cour de Berlin, son compatriote, qui resta six ans chez lui et y reçut tous les conseils et les soins de cet habile artiste. Il a paru à Versailles, en 1823, une *Notice sur*

les diverses inventions de feu M. J.-P. Droz, graveur-mécanicien, etc., par C.-P. Molard, membre de l'Institut, brochure in-4° de 32 pages. On trouve aussi sur cet artiste, dont le nom s'associe si honorablement à celui des Jaquet-Droz, des Berthoud, des Breguet, d'intéressants détails dans l'*Annuaire nécrologique* de A. Mahul, année 1823.

Sources. Outre les ouvrages indiqués plus haut, consultez : *Magasin encyclopédique*, 5^e année, t. II, p. 122 ; 9^e année, t. V, p. 245, t. I, p. 122 ; 8^e année, t. IV, p. 516-521. — *Rapport fait à la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut national sur diverses inventions de M. J.-P. Droz*, imprimé par ordre de la classe. Paris, imprimerie de l'Institut, an XI, in-4°. — *Recueil des ouvrages de peinture, gravure, etc., cités dans le rapport du Jury sur les prix décennaux, exposés le 25 avril 1810, etc.*, publié par Lardon. Paris 1810. — *Biographie nouvelle des contemporains*, t. XVI, p. 445-450. — Bernoulli, l. c. p. 456. — *Abbildung und Erläuterung der fünfzehn Denkmünzen, welche bestimmt waren an dem pariser grossen Feste unter die französische aus Deutschland zurückgekehrte Armee ausgetheilt zu werden.* 1806, in-4°, p. 15.

CHARLES-LOUIS DE LA GACHERIE DUBLÉ.

Charles-Louis de la Gacherie Dublé, issu d'une famille réfugiée, originaire de Pujols en Agenois, docteur en médecine, bourgeois de Neuchâtel où il est décédé le 2 décembre 1807, à l'âge de soixante et douze ans, sans laisser, ni dans le pays ni à l'étranger, aucun proche parent à qui il eut été naturel de transmettre sa succession, l'a destinée à un objet d'utilité publique qui prouve à la fois son patriotisme et son respect pour la religion. Dans la vue d'encourager les jeunes gens à se vouer au ministère évangélique, il institua pour son héritière universelle la Compagnie des pasteurs de Neuchâtel, en ordonnant que le revenu de son bien, assez considérable, serait essentiellement employé à salarier les jeunes ministres, qui, n'ayant point encore de places ni de pensions, étaient appelés à cette époque à aller prêcher dans tout le pays aussi souvent qu'il en était besoin, sans aucune rétribution. Une telle disposition donne à ce généreux citoyen des droits bien fondés à la reconnaissance de ses concitoyens.

M. de la Gacherie Dublé a publié une dissertation intitulée : *Dissertatio inauguralis medica sistens examen Bituminis Neocomensis*

quam die 5 julii Defendente. C. Lud. La Gascherie Dublé, Neocomensis auctor, Basileæ 1758, in-4°, 18 p. Réimprimé dans l'ouvrage de Stockar sur le même sujet. Leyde 1761, in-8°, 24 pages. C'est une dissertation sur les propriétés de l'asphalte du Val-de-Travers.

Sources. *Almanach de Neuchâtel*, 1809. — Haller, *Bibliothek helvet.*, t. I, n° 1809. — *Göttinger gelehrte Anzeigen*, 1759, p. 192. — *Acta helvetica*, t. VII, p. 251. — Haag, *La France protestante*, t. IV. — *Essai statistique sur Neuchâtel*, p. 96. — Bernouilli, l. c. p. 55.

FRÉDÉRIC DUBOIS DE MONTPERREUX. ¹

Frédéric DuBois de Montperreux naquit le 28 mai 1798, à Môtiers, dans le Val-de-Travers. Par son père, négociant en dentelles, il appartenait à la population montagnarde du pays de Neuchâtel, à celle qui se voue essentiellement à l'industrie et au commerce; par sa mère il tenait de la partie riveraine du lac, dont les habitants sont avant tout vigneron et agriculteurs. Son grand-père paternel, Claude-François DuBois, était un peintre sur émail réputé pour son art, bon dessinateur et amateur d'estampes anciennes. Il travaillait pour la cour d'Espagne et l'on voit de ses ouvrages à l'Escurial. Destiné au commerce, il avait été envoyé à Bâle où il commença à peindre des tabatières dans ses moments de loisirs. Ses patrons ayant remarqué le goût et la finesse de ses essais, engagèrent son père à l'envoyer à Genève, la grande école de la peinture sur émail. De Genève, il alla à Paris et à Londres. Les lettres de cet artiste dénotent un développement remarquable pour le temps, uni à cette simplicité montagnarde mêlée de finesse. Le grand-père maternel de F. DuBois, M. L'Hardy, lieutenant de

¹ Le nom de *Montperreux*, que M. DuBois avait ajouté au sien, ne dénote pas, comme quelques personnes l'ont cru, des prétentions nobiliaires dont cet homme si simple était fort éloigné; mais il se trouvait en même temps que lui, à Berlin, deux autres naturalistes du nom de *DuBois*, qui avaient fait paraître des livres qu'on aurait pu facilement confondre avec le sien. Pour éviter ces méprises, M. DuBois prit le surnom de *Montperreux*, hameau aux environs du Locle, où ses ancêtres s'étaient fixés depuis longtemps.

justice de la Côte , était un ancien officier , vétéran de Fontenoy, qui avait rapporté dans sa patrie des habitudes élégantes et même littéraires , le besoin d'un certain confort , et le goût des livres et des journaux.

C'est à ce double milieu , dans lequel se passèrent les premières années du jeune homme , qu'il faut attribuer les instincts d'artiste et d'homme de lettres qui se développèrent chez lui de si bonne heure. Entouré d'objets d'art , de portefeuilles de gravures , de livres et de cartes , il dessinait et il rédigeait des extraits de ses lectures à un âge où d'autres enfants savent tout au plus s'amuser. Les premiers objets qui frappent nos regards dans nos jeunes années, influent souvent sur toute notre destinée. L'enfant né, élevé dans une bibliothèque ou dans une galerie de tableaux, contractera naturellement des habitudes sérieuses, aura le goût de la lecture et des beaux-arts. C'est là une sorte d'éducation primitive que rien ne peut remplacer absolument , pas même la vie universitaire , la fréquentation et le commerce , dans l'âge de l'adolescence ou de la virilité, des gens de lettres et des savants.

Mais les mauvaises années vinrent trop vite troubler l'enfance studieuse de Frédéric DuBois. Des revers de fortune obligèrent son père à aller vivre à Bordeaux du produit d'un modeste emploi de commis. Sa mère, restée avec quatre enfants et quelques modiques ressources, se consacra à leur éducation avec une sollicitude et une force d'âme admirables. Femme supérieure , elle veille sur eux avec une tendresse éclairée. Dans la situation plus que modeste où ils étaient réduits, rien ne leur manqua de ce qui constitue une instruction libérale. D'une institution particulière, Frédéric DuBois passa au collège de Neuchâtel, d'où la maladie , produite en partie par l'excès de travail, le ramena bientôt auprès de sa mère à Aurnier. C'est là que notre adolescent commença alors l'essai sur lui-même d'un système d'éducation, dont plus tard les effets influèrent sur sa destinée , et le servirent puissamment dans ses ouvrages. Ce système était un mélange d'expérimentations parfois pénibles et dures, et d'applications à la vie réelle de tout ce qu'il avait noté de curieux dans ses lectures. Aussi , il se fit de bonne heure jardinier , charpentier , menuisier , constructeur. Le jardin de son aïeule maternelle et un domaine de peu d'étendue, situé dans un sol

accidenté et pittoresque à quelques minutes de sa demeure, servirent à cet apprentissage de divers métiers. F. DuBois construisit ainsi des digues, des murs, des canaux, des bâtiments rustiques, même des ruines destinées à faire point de vue dans le paysage. Ce qui était vieux et antique avait surtout le don de captiver son attention. Ayant entendu dire, d'après les mémoires alors manuscrits du chancelier de Montmollin, que les murailles de l'antique Avenches avaient été construites avec des pierres tirées des carrières de Neuchâtel, il n'eut aucun repos avant d'avoir vérifié le fait. Pour cela il entreprit une excursion, moitié par eau, moitié par terre, traversa le lac, parcourut dans tous les sens l'emplacement de cette cité, dont les ruines attestent l'ancienne grandeur, visita les bords du lac de Morat et tout le champ de bataille des Suisses et des Bourguignons. Ses parents commençaient à avoir de sérieuses inquiétudes sur son absence prolongée, quand il revint chargé de débris de matériaux de toute espèce, marbres, mosaïques, sans compter une ample collection d'ossements des soldats de Charles-le-Hardi. Alors seulement le jeune DuBois commença son travail d'investigation. Il ne prit aucun repos qu'il n'eut constaté la parfaite identité du calcaire jaune, si connu des géologues, qu'on trouve près de Neuchâtel, avec les antiques murailles d'*Aventicum*. Il voulut déterminer jusqu'à la carrière dont chaque fragment avait été extrait près de deux mille ans auparavant. Certes ce fait, que nous citons entre beaucoup d'autres, prouve une aptitude native, une véritable vocation d'antiquaire à laquelle DuBois ne fit pas défaut.

Tout en suivant, quand sa santé fut rétablie, les leçons du collège et de l'auditoire de belles-lettres, il chercha à soulager sa famille et à subvenir à son entretien, en entrant comme sous-maître dans l'institution tenue par M. Droz. Ainsi il donnait déjà des leçons dans un âge où on en reçoit encore, et il se préparait au métier ingrat de pédagogue, le seul que l'état précaire des affaires de sa famille, *res angusta domi*, laissât ouvert devant lui. Les livres, les gravures, les objets d'art de la maison paternelle avaient été vendus pièce à pièce pour subvenir aux besoins les plus pressants de l'éducation du jeune Frédéric. Il sentait le prix de ces sacrifices; il avait hâte de montrer qu'ils n'avaient pas été faits en pure perte.

MM. Petitpierre, pasteur à Serrières, et Chaillet, ministre, demeurant à Auvernier, s'intéressaient vivement à cette vie rude, courageuse et méritoire du jeune étudiant, et contribuèrent par leurs leçons et leurs conseils à mûrir son jugement et à hâter le moment si désiré où il allait pouvoir se tirer d'affaire tout seul. M. Petitpierre dirigea son instruction religieuse et inculqua fortement dans cet esprit judicieux ces principes sévères, cet inflexible sentiment du devoir qui ne faiblirent jamais en lui. M. Chaillet orna et polit son esprit encore un peu rude, par ces leçons d'un goût épuré et d'un tact littéraire, qui ont rendu son enseignement si précieux à tant de Neuchâtelois.

Ainsi préparé et muni d'une ample provision de science, de bons exemples et de bons conseils, F. DuBois quitta Neuchâtel en 1817, à peine âgé de 19 ans, pour aller à St-Gall occuper une place pénible dans une institution d'éducation. C'était dans un moment difficile. La Suisse orientale, naguère éprouvée par le séjour des troupes alliées, était en proie à la disette et au typhus. Notre compatriote fut vivement frappé de ce spectacle de misère. Il vit dans les campagnes de malheureux enfants, que de vieilles femmes conduisaient dans les champs pour arracher des herbes et des racines, leur seule nourriture. Ce spectacle le navra et lui inspira de bonne heure des sentiments profonds de pitié pour les malheureux. Lui-même fut atteint d'une grave maladie, qui le força, en 1819, de revenir au sein de sa famille. Les médecins l'envoyèrent aux bains d'Yverdon, et le séjour qu'il fit dans cette antique colonie romaine raviva son goût pour l'archéologie et les antiquités. Il releva l'enceinte et le pourtour des fortifications de l'ancien *Castrum Ebrodunum*, et c'est à lui que l'on doit le premier plan exact de cette localité intéressante.

Quand sa santé fut raffermie, F. DuBois partit avec l'une de ses sœurs pour la Courlande, dans l'été de cette même année 1819. La maison dans laquelle il entra comme précepteur, ¹ était heureusement pour lui un asile consacré aux arts et aux lettres, bien plus qu'aux prétentions nobiliaires et seigneuriales. Il y trouva de beaux livres, particulièrement de grands ouvrages sur l'architecture et les

¹ Celle de M. Ferdinand de Ropp, à Mittau.

arts, des tableaux des bons maîtres qu'il se mit à copier, des marbres et une ample collection de voyages. Le jeune instituteur, tout en remplissant en conscience les devoirs de sa place, trouva ainsi moyen de se perfectionner dans le dessin, dans la science archéologique, et dans les sciences indispensables au voyageur. Il acheva de cette manière cette éducation intime et pratique qu'il avait commencée en Suisse au foyer domestique. Au bout de deux ans de séjour, quand il eut interrogé à fond tous les trésors que ce séjour intéressant pouvait lui fournir, M. DuBois, ne se trouvant pas assez occupé par les devoirs de sa place, demanda à M. de Ropp de le placer dans la maison de son frère, M. Théodore de Ropp, dont la famille plus nombreuse offrait plus d'aliments à son zèle et à son activité. M. de Ropp consentit à cet échange, et c'est ensuite de cet arrangement que M. DuBois quitta Mittau pour aller habiter la terre de Pokroy en Lithuanie. Dans cette nouvelle résidence, il rendit à M. Th. de Ropp d'éminents services, non-seulement comme gouverneur de ses enfants, mais comme directeur des constructions, des plantations, des travaux agricoles. Tout était à créer dans ce vaste domaine, qui devint bientôt, grâce à l'accord parfait qui régnait entre le propriétaire et le jeune régisseur, l'un des plus remarquables de la contrée. Il était devenu le favori de toute la population, qui le voyait mettre la main à tout, dirigeant, enseignant, jardinant, mesurant, moulant et sculptant même au besoin. Il conquist l'affection des juifs très-nombreux dans ce lieu, en leur témoignant un intérêt qui était pour eux chose nouvelle. Il prit d'un de leurs rabbins des leçons d'hébreu.

Après huit années d'un temps si bien employé, M. DuBois, arrivé au bout de sa carrière de précepteur et de constructeur, quitta cette demeure hospitalière pour voyager dans le midi de la Pologne. Il se livra à des recherches géologiques, dessina une prodigieuse quantité de cartes, de fossiles, de plantes et d'autres productions naturelles, se préparant ainsi à ces voyages d'exploration auxquels, dès son enfance, il avait fait vœu de se livrer aussitôt que les circonstances le lui permettraient. Il détermina entre autres le plan du grand voyage au Caucase, qu'il méditait depuis longtemps, et auquel la guerre entre la Russie et la Turquie le força seule de renoncer alors. Notre voyageur s'arrêta pour cette fois aux rives du

Dniester. Riche de cette première moisson, M. DuBois se rendit à Berlin, en 1829, auprès d'un jeune seigneur polonais dont il devait surveiller les études universitaires. C'est durant ce séjour qu'il publia son premier ouvrage, ¹ qui fut à vrai dire un modeste essai.

Le plus précieux résultat de cette publication fut de mettre le naturaliste neuchâtelois en rapport avec plusieurs savants éminents de Berlin. M. Léopold de Buch, que de nombreux travaux sur la géologie de la Suisse et d'anciennes relations de science et d'amitié avec plusieurs familles neuchâteloises, rendait doublement intéressant aux yeux de M. DuBois, le prit en amitié et l'encouragea. Sous ses auspices, il fit la connaissance de Weiss, de Mitscherlich, de Rose, de l'helléniste Bœkh et de Carl Ritter. Les cours de ce dernier sur la géographie physique de l'Asie le captivèrent surtout extraordinairement, parce qu'ils se liaient surtout à ses plans d'explorations en Crimée et sur les flancs du Caucase. Le professeur Lichtenstein, son ami, qui avait vu ses cartes et ses travaux topographiques, voulut les montrer à l'illustre Humboldt. Celui-ci l'invita à déjeuner avec les plus célèbres académiciens de Berlin, l'encouragea, lui donna des conseils et lui parla avec amitié. Les lettres qu'il écrivit à sa sœur à cette époque, publiées dans la *Revue suisse*, en 1853, nous initient à toutes les péripéties de sa réputation naissante.

Frédéric DuBois passa deux ans à Berlin, se préparant incessamment par des études universitaires au voyage scientifique qu'il rêvait d'accomplir ; et quand il partit de cette ville, en 1831, il était connu de tout ce monde scientifique, au milieu duquel le hasard ou un peu de bonheur avait peut-être contribué à lui donner accès, mais où il s'était solidement assis par un mérite réel, comme un savant infatigable et exemplaire. L'académie de Berlin n'hésita pas à approuver ses plans, à en faciliter l'exécution. C'est le moment de dire en quoi consistaient ces projets.

M. DuBois, partant de l'idée qui le travaillait depuis les observations faites dans son enfance, avait conçu le projet d'un voyage à la fois géologique, archéologique et historique à travers quelque

¹ *Conchyologie fossile et aperçu géognostique du plateau Wolhyni-Podolien.* Berlin 1851, 1 vol. in-4° avec cartes et planches.

contrée célèbre dans les fastes de l'humanité. Il avait d'abord songé à l'Égypte, d'où bientôt son attention se porta avec les peuples sortis de la vallée du Nil, sur la Judée, la Palestine et la Grèce. De ce dernier pays il fut conduit naturellement, avec les expéditions mythologiques et héroïques des Argonautes et des premiers colons grecs, sur les bords du Pont-Euxin et dans la Colchide. Son séjour en Lithuanie, ses voyages en Podolie et en Volhynie lui permirent d'étudier plus à fond que d'autres érudits, ses prédécesseurs, ce qui concerne ces anciens établissements des Grecs en Crimée et vers les Palus-Méotides. Il se convainquit que l'histoire, telle qu'elle s'était passée, était l'inverse de l'histoire classique telle qu'on la fait ordinairement, et que le Caucase et le Pont-Euxin avaient envoyé en Grèce des colonies bien avant d'en recevoir d'elle. Il entreprit donc de rechercher la route qu'avait suivie la civilisation indo-germanique pour arriver dans l'Asie antérieure, en Thrace, en Thessalie et dans l'Hellade. L'étude des mœurs, des traditions et des antiquités des Lithuaniens, au milieu desquels il avait vécu, lui démontra que ce peuple, ainsi que les Celtes, les Kourdes, les Slaves qui se rattachent à lui, était bien l'héritier et le descendant direct des Scythes, des Cimmériens, des Sarmates et des Goths, membres des grandes familles finnoises et indo-germaniques. Dès lors il n'hésita plus à suivre les migrations de ces peuples du nord au midi, jusqu'au point précis où l'on signale le contact de ce peuple asiatique avec le type égyptien et les peuples appelés Autochtones et Aborigènes dans notre Europe et en Occident.

Le vieil Orient étant devenu ainsi le but de toutes les études de M. DuBois, il résolut encore, pour ne rien négliger avant de l'explorer, d'aller étudier dans le nord de l'Europe les antiquités des peuples scandinaves, dont la civilisation plus immobile, moins mêlée aux migrations et aux révolutions de notre monde central, a conservé plus de traces d'un monde primitif. Tel fut le but de plusieurs excursions dans l'île de Rugen, en Suède et en Danemark, qui précédèrent immédiatement son voyage en Asie.

Pour celui-ci, comme le champ était immense et les ressources du voyageur fort modestes, il résolut avant de se mettre en marche, de s'imposer une limite fixe. C'est le cas de faire remarquer que tout fut entrepris à ses frais dans cette vaste exploration. Il avait

bien le patronage de sociétés savantes, les recommandations et la protection des autorités russes, mais aucun subside, aucune avance d'un corps constitué ou d'un gouvernement. Quel exemple de dévouement à la science que celui de ce jeune homme ! A peine mis à l'abri de l'indigence et du besoin par les fatigues de douze années passées dans le métier ingrat de précepteur, il va consacrer les économies, fruit de ses labeurs et de ses veilles, à la réalisation d'une immense pérégrination dans des contrées à demi barbares, inexplorées et n'offrant d'autres ressources à l'intrépide voyageur que celles d'une hospitalité primitive et parfois dangereuse ! N'importe, rien ne l'arrête.

Le voilà en marche vers l'Arménie. Il veut arriver au pied de ce mont Ararat qu'il envisage comme le centre du grand système de soulèvements de l'Europe orientale. « Remontant de peuple en peuple, dit-il quelque part, ¹ de civilisation en civilisation, ma pensée s'était arrêtée au pied de ce géant, berceau du monde, et je voulais voir de mes yeux les vieux souvenirs que le temps et les commotions volcaniques y avaient épargnés. La Judée, l'Égypte, la Grèce, les flots de peuples de la Russie m'avaient tous menés là. J'ai marché, j'ai vogué, aucun obstacle n'a pu me retenir, et j'ai rempli ma tâche. »

Elle fut en effet accomplie cette tâche dangereuse, pénible, mais noble, grande, devenue en quelque sorte sacrée par la vocation du voyageur. Il s'en acquitta comme il sut s'acquitter de tout dans sa vie laborieuse, c'est-à-dire d'une manière complète, consciencieuse, la main sur le cœur et la vérité sur les lèvres ! Bel éloge pour un voyageur qui est revenu de pays où peu de personnes iront après lui ! Les officiers russes qui l'ont connu dans son exploration, qui ont eu occasion de l'accueillir et de l'escorter ne tarissaient pas en éloges sur la simplicité, la bonne foi, l'amabilité, le sang froid du savant. Ils ont conservé de lui un souvenir vivant et affectueux, et le beau livre qu'a produit cette exploration est devenu, dans les loisirs de la vie militaire de la guerre si extraordinaire et si chanceuse du Caucase, leur guide, leur compagnon, leur manuel.

¹ Discours de réception en qualité de professeur d'archéologie dans l'Académie de Neuchâtel, prononcé le 9 novembre 1845.

C'est le moment de dire quelque chose des accusations qui furent portées contre M. DuBois au moment où parut la relation de son voyage. On prétendit qu'il avait exploré la région caucasienne dans l'intérêt et à la solde du gouvernement russe. Jamais accusation ne fut plus fautive. Elle prit néanmoins de la consistance, et trouva accès dans quelques journaux de l'Allemagne et d'autres pays. Frédéric DuBois fut sensible à ces insinuations que son caractère ouvert et franc avait peine à concevoir. Il est bien avéré qu'il n'avait aucun engagement avec la Russie, et qu'il n'accepta de son gouvernement que la protection rigoureusement nécessaire à l'accomplissement de la mission scientifique qu'il avait reçue, de sa conscience seule et de son ardeur de savoir. Si plus tard, quand les résultats de son voyage eurent été signalés par les sociétés savantes de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre, il reçut de l'empereur de Russie des dons et des distinctions honorifiques, ces récompenses furent entièrement spontanées, et elles servirent à couvrir en partie les frais de publication du monument que DuBois éleva aux sciences géographiques et archéologiques. Le naturel candide, cordial, franchement libéral de M. DuBois se serait révolté à la seule idée de faire tourner au profit d'un but politique, d'une tendance conquérante ou despotique, l'hospitalité qu'il allait courageusement demander aux Tcherkesses en lutte contre la Russie. Les mœurs de ces populations belliqueuses l'intéressaient vivement à divers titres. Il leur trouvait la plus grande analogie avec les mœurs féodales; et il a signalé dans plusieurs passages remarquables de son livre, les traits de rapprochement entre la vie du chevalier du moyen-âge et celle du noble Tcherkesse.

Quatre années avaient été employées par Frédéric DuBois à l'exécution de son plan de voyage. Parti en 1831, avec les instructions et les directions de Humboldt et de Léopold de Buch, et muni de passeports et de recommandations auprès des autorités russes, obtenus par l'intervention du ministère prussien et de quelques membres du corps diplomatique de Saint-Petersbourg, il avait traversé la Pologne, d'où il s'était rendu en Ukraine. Là commencèrent ses explorations. Il s'attacha à faire connaître des monuments inconnus ou mal décrits de cette contrée, et à faire ressortir entre autres ce que les mœurs, les coutumes, les ustensiles des peuples

qui l'habitent présentent d'analogie avec les mœurs, les coutumes, les ustensiles décrits dans les auteurs classiques anciens. De là le voyageur passa en Crimée, l'ancienne Chersonèse taurique, consacrée par tant de souvenirs qui tiennent aux premiers temps de l'histoire, à l'époque fabuleuse et héroïque. De la Crimée il gagna la chaîne du Caucase, autour de laquelle il commença et poursuivit, avec un zèle admirable, une série d'excursions chez les Tcherkesses, les Abkases, en Colchide, en Arménie, au mont Ararat, et enfin de nouveau en Crimée.

A la fin de l'année 1834, M. DuBois était au bout de sa tâche active ou voyageuse, mais il lui restait à mettre en ordre les immenses matériaux, fruits de tant de courses, à rédiger le texte de son voyage, et à publier les atlas qui devaient l'accompagner. C'est de ces travaux qu'il s'occupa incessamment, durant l'année 1835, qu'il passa en partie en Suisse et en partie à Berlin et en Lithuanie, d'où il se rendit à Paris. C'est à la société de géographie de cette capitale qu'il voulait soumettre les résultats de ses investigations. Il tenait à savoir, de la bouche des hommes les plus compétents, s'il s'était exagéré l'importance de ses découvertes. Sa modestie eut tout lieu d'être rassurée. La société de géographie de Paris, sur le rapport de MM. Walkenær, Jomard, Eyriès, décerna son grand prix à M. DuBois, « pour avoir examiné les régions situées au nord et à l'orient de la mer Noire, sous tous les rapports qui peuvent attirer l'attention du géographe, du géologue, de l'historien, de l'antiquaire, de l'artiste, et de cette honorable classe d'observateurs qu'intéresse l'étude de l'homme. » Faisant allusion à la qualité d'étranger du voyageur couronné, le rapport ajoutait : « La société regarde comme membres d'une même patrie tous les hommes qui avancent les progrès de l'intelligence humaine. »

La société géologique de Londres ne resta pas en arrière. Elle déclara par l'organe de son président, le célèbre Murchisson, « que la tâche herculéenne entreprise par M. DuBois, donnait pour la première fois un tableau vrai de la géographie physique et de la structure géologique des côtes de la mer Caspienne et de la chaîne du Caucase, tableau qui était à la fois d'un géographe et d'un géologue. »

Quand Paris et Londres eurent prononcé, les autres approbations

ne se firent pas attendre. Le gouvernement russe, auquel le voyage de DuBois révélait tant de choses intéressantes sur un pays qui l'occupait et l'inquiétait à tant de titres, le gratifia d'un don de vingt mille roubles, qui servirent à la publication de l'ouvrage et des atlas qui l'accompagnent. L'empereur de Russie décora aussi le voyageur d'un ordre qu'il ne prodigue pas, celui de Saint-Stanislas, et lui fit présent d'une bague enrichie de brillants. Le roi de Prusse lui remit la grande médaille d'or pour l'avancement des sciences. Ces encouragements ne l'étourdirent pas un instant. Il n'y vit qu'une seule chose, savoir, les facilités que ces récompenses lui donnaient pour la publication de son voyage, qui devint la grande affaire de sa vie. Durant quatre années, de 1839 à 1843, à Paris d'abord, puis à Neuchâtel, il s'occupa incessamment de cette tâche qu'on peut appeler immense, en raison de la quantité et de la variété des objets qu'elle renfermait. ⁴

Il est bien rare en effet de rencontrer un auteur de voyages dont l'activité, la compétence et les recherches, roulent sur tant de branches à la fois. Frédéric DuBois est tout ensemble géographe, géologue, architecte, historien et philosophe. On est plus qu'étonné, on est réellement stupéfait en feuilletant les cinq atlas qui accom-

⁴ Le texte, publié à Paris par l'éditeur Gide, forme 6 vol. in-8°, intitulés : *Voyage autour du Caucase, chez les Tcherkesses et les Abkases, en Colchide, en Géorgie en Arménie et en Crimée, avec un atlas géographique, pittoresque, archéologique, géologique, etc., par FRÉDÉRIC DUBOIS DE MONTPERREUX.*

Un atlas de 200 planches grand in-f°, publié à Neuchâtel par l'auteur lui-même, accompagne ce texte et lui sert de complément. Cet atlas est divisé en cinq séries :

1° La *série géographique*, composée de cartes faites en grande partie avec les matériaux recueillis par les officiers de l'état-major russe. A ces cartes est jointe une série de tableaux représentant la position géographique des différents peuples du Caucase, telle que l'ont comprise les historiens et les géographes depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

2° La *série pittoresque*, représentant les points de vue les plus intéressants des pays parcourus par l'auteur, tant sous le rapport pittoresque que sous le rapport historique et politique, avec un panorama de la chaîne du Caucase.

3° La *série d'architecture*, contenant des vues et des plans d'ensemble et de détails de tous les monuments intéressants des pays Caucasiens et de l'Arménie.

4° La *série archéologique*, représentant une foule de cryptes, de vases antiques, de tombeaux, de bas-reliefs, d'inscriptions, etc., appartenant aux époques les plus anciennes de l'histoire.

5° La *série géologique*, comprenant une carte géologique du Caucase et de la Crimée, des coupes de terrain, des vues de plusieurs localités remarquables pour l'histoire des révolutions de notre globe, et une série de planches représentant les fossiles les plus intéressants rapportés par l'auteur.

pagnent son ouvrage , de penser qu'ils sont le produit du travail d'un seul homme. Lui seul a tout vu, tout noté, tout recueilli, tout mesuré, tout dessiné, dans ces contrées qui offrent si peu de ressources à l'étranger qui tente d'y pénétrer. A la vérité tout n'est pas également parfait et irréprochable dans le style et dans les dessins de F. DuBois. Il en convient lui-même dans sa préface : « Souvent, dit-il, sans antécédents, sans guide, j'ai été obligé de me suffire à moi-même. D'ailleurs, tout seul, toujours isolé, livré à mes propres forces, il m'était impossible de songer à tout, de tout voir, de tout examiner. Ceux qui parlaient de m'accompagner se sont laissé effrayer à l'heure du départ par la guerre, par les fièvres si souvent mortelles dans le brûlant et humide climat de la Colchide, par les Tcherkesses, les Kourdes, et surtout par les fatigues et les mille privations d'un semblable voyage. »

De pareilles raisons sont la meilleure excuse de quelques négligences. On a reproché au style de DuBois des idiotismes, une préoccupation trop constante, en décrivant les bords de la mer Noire et de la mer Caspienne, des mœurs, des sites, des mesures de la Suisse et du pays de Neuchâtel. Mais, comme on l'a fait observer dans le temps, cette critique renferme aussi un éloge, en ce qu'elle prouve à quel point le voyageur, au milieu de ses pénibles courses, était travaillé par le souvenir de la patrie absente.

En revanche de ces tournures familières, de quelques comparaisons parfois un peu risquées, de quelques phrases sentant le terroir, de quelques plaisanteries peu attiques, le style de DuBois s'élève par moments jusqu'à la noblesse. Il est presque toujours digne, clair, soutenu. Le ton est constamment vrai, convenable, naturel. Dans ses dessins on signale quelques inégalités. Les cartes et les dessins topographiques sont des modèles d'exactitude et de précision. Dans la reproduction des sites et des paysages, notre auteur sacrifiait volontiers le pittoresque, l'effet artistique à la vérité. Cela se comprend du reste : il n'était pas peintre de profession. Le dessin n'était pour lui qu'un moyen et non un but. La monotonie que l'on reproche à ses paysages est encore une preuve de sa parfaite bonne foi et de sa véracité ; elle tient d'ailleurs aussi à la nature du pays parcouru.

Mais dans les planches d'architecture et d'antiquités, dont beau-

coup sont coloriées avec grand soin, quelle scrupuleuse exactitude, quelle fidélité, quel amour de l'art, quel soin d'entrer dans la pensée des architectes de ces antiques monuments, quelle sagacité dans la reconstruction idéale des parties détruites ! C'est ici que l'on voit briller le génie de l'archéologue, auquel une pierre, une moulure, une frise, suffisent pour deviner le plus immense palais, le monument le plus compliqué. Frédéric DuBois montre dans cette science quelque chose de ce que Cuvier a été dans la sienne. Celui-ci devinait les œuvres de la création à l'aide d'un fragment fossile ; celui-là refaisait l'œuvre de l'homme avec un débris que tout autre aurait foulé aux pieds comme insignifiant.

L'apparition du *Voyage au Caucase* fit le plus grand honneur à son auteur. Elle ouvrit une troisième et dernière partie de sa carrière, le temps où il revint dans sa patrie, non point pour s'y reposer de ses travaux passés, mais pour en entreprendre de nouveaux et pour appliquer à l'étude des antiquités de la Suisse une expérience si chèrement achetée dans les pays lointains.

A son retour à Neuchâtel, et en rédigeant d'après ses notes le texte définitif de son *Voyage autour du Caucase*, Frédéric DuBois avait été maintes fois conduit à faire des comparaisons entre les mœurs féodales des Circassiens et nos vieilles mœurs helvétiques, comme aussi entre les monuments de l'Orient et les nôtres. L'architecture sacrée l'avait surtout préoccupé. A chaque instant, en parlant des églises byzantines et romanes de l'Arménie et de la Géorgie, il était ramené par analogie aux temples de son pays, à ces monuments défigurés de nos contrées, qui avaient été l'objet de ses premières études. Il se reportait en décrivant les basiliques de la Colchide et de la Crimée, aux années de sa jeunesse, où il mesurait la collégiale de Neuchâtel, en cherchant à la comparer avec l'église de Payerne, pour prouver leur communauté d'origine et l'authenticité de ces fondations de la reine Berthe de Bourgogne. Parfois même il ne pouvait s'empêcher d'interrompre ses citations pour exprimer en passant un regret sur certains actes peu esthétiques, pour ne pas dire tant soit peu vandales, de quelques-unes des autorités des petites villes de la Suisse. C'est ainsi qu'à la fin du premier volume, au milieu d'une dissertation savante sur le style architectural de la cathédrale de Koutaïss~~en~~ en Colchide, on trouve

une boutade originale sur l'église de Payerne, dont le portique sert de prison, le chœur de poids public, les sacristies d'écuries et de bûchers, et les voûtes de magasin à tabac, à foin, etc., parce que la population la trouvait trop belle pour le culte !

Le talent éminent d'application et de comparaison que déployait M. DuBois dans ses études, ne tarda pas à frapper plusieurs personnes de Neuchâtel, qui dès longtemps étaient en rapport d'amitié avec sa famille. Ces personnes l'engagèrent fortement à s'occuper des antiquités de Neuchâtel, et lui assurèrent, pour ses recherches et ses publications, le concours du gouvernement.

« Je viens de recevoir, écrivait-il à un ami, un avis du Conseil d'Etat, de la Société d'Emulation, qui m'annoncent qu'ils sont prêts à avancer les fonds pour la publication de la première partie de mes antiquités neuchâteloises, et cela jusqu'à la concurrence de fr. 5000. Je vais donc commencer incessamment. Les premières planches sont déjà à Zurich pour être gravées sous la direction de mon ami Ferdinand Keller, qui va bientôt aussi publier, de son côté, un ouvrage qui intéressera tous les amis de notre ancienne histoire. »

Les matériaux réunis par Frédéric DuBois étaient immenses ; il ne lui restait que l'embarras du choix. Dans ses voyages, il avait fait des recherches approfondies sur les antiquités du nord et sur l'époque celtique. Il eut un moment l'idée de procéder par ordre chronologique et de commencer par là ; mais bien que tout ce qui concerne cette période lui fut familier, qu'il connût jusqu'à la moindre pierre druidique de nos forêts, jusqu'à la plus étrange des traditions et des légendes féeriques de nos grottes et de nos montagnes, il ne tarda pas à reconnaître que tout cela ne constituait pas les bases d'un ouvrage sur les antiquités nationales. En effet, dans ce monde lointain, les traditions et les monuments d'un pays ont une ressemblance si parfaite avec ceux d'autres pays, qu'il est impossible de déterminer ce qui nous appartient en propre. Aussi l'époque romaine l'attira bientôt et lui fournit matière à des recherches plus précises. En 1839, il fit exécuter des fouilles près du château de Colombier. Il était guidé par l'idée fort juste que nos manoirs modernes ne sont que des reconstructions de castels du moyen-âge, lesquels avaient été eux-mêmes édifiés sur des débris romains, comme beaucoup de nos églises sont faites avec des matériaux de temples païens.

Le résultat justifia son hypothèse , et déjà en 1840 , il envoyait à Berlin le plan de ses fouilles et les dessins des vestiges d'édifices romains qu'il y avait découverts. Une chambre du château , celle des anciens seigneurs , fut transformée en musée et reçut ces anciens débris. Sans doute M. DuBois ne trouva ni statues de marbre, ni bas-reliefs, ni objets précieux ; mais à défaut de ces trésors, il réunit et classa tous les matériaux qui servaient aux constructions romaines, depuis les pierres taillées, les briques pour divers usages, les stucs, pavés, mosaïques, incrustations de marbre et peintures à fresque, jusqu'aux ustensiles variés, comme amphores, objets en verre, instruments en fer et en cuivre. L'antiquaire était ainsi parvenu à retrouver tous les éléments qui servaient chez nous à la construction d'une maison romaine. Il avait constaté aussi la provenance de ces divers matériaux, entre autres celle des marbres, qui étaient extraits de carrières ouvertes près de l'endroit où s'éleva plus tard la chartreuse de la Lance. Quand le roi de Prusse vint dans le canton de Neuchâtel, en 1842, il voulut visiter le musée nouvellement improvisé ainsi par notre archéologue, et il l'honora de paroles encourageantes et de distinctions flatteuses, que certes sa modestie était loin de rechercher.

Mais ce petit monde romain de Neuchâtel était encore trop peu caractéristique, trop peu considérable pour donner matière à des dissertations bien originales. Le *Castrum* et la *villa* retrouvés à Colombier, ressemblaient à tous les édifices consacrés à des destinations analogues sur toute la surface du vaste empire des Césars. C'était à une époque relativement plus moderne, au cœur du moyen-âge, que M. DuBois avait hâte de remonter, pour élever les fondements de son ouvrage. Cette époque lui offrait tout un monde neuchâtelois à révéler.

L'époque des rois bourguignons, connus sous le nom de rois *Rodolphiens*, ou rois de la petite Bourgogne, attirait souvent notre antiquaire. Les temps où ils régnaient, qui forment comme la transition entre le monde Helveto-romain qui s'en va, et l'époque féodale qui arrive, offrent en effet un monument unique de notre histoire. Quelle figure que celle de notre reine Berthe par exemple ! Qu'y a-t-il de réellement historique dans tout ce qu'on lui attribue ? car l'imagination et la reconnaissance des peuples a été jusqu'à lui

rapporter une foule de choses qui appartiennent à d'autres Berthe plus ou moins authentiques. Ce point délicat et difficile exerçait la sagacité de l'habile archéologue. Il avait pu se convaincre, dans les régions lointaines de l'Asie, qu'il faut y regarder à deux fois avant de traiter de fables et de chimères certaines histoires, sous prétexte qu'elles ne sont pas appuyées par des monuments, si l'on ne veut pas s'exposer à faire amende honorable, quand plus tard ces monuments se retrouvent. Aussi M. DuBois, pour en revenir à notre Berthe, soutenait l'authenticité de la plupart des actes attribués à cette reine populaire, fille d'un duc d'Allimanie, épouse de deux rois, Rodolphe II de Bourgogne et Hugues d'Italie, mère du roi Conrad et grand-mère du roi Rodolphe III, le dernier de sa race. Une découverte faite à cette époque par M. Matile, aux archives de Turin, en venant corroborer une des hypothèses de notre antiquaire, contribua à maintenir sa ferveur. Il avait toujours soutenu, conformément à sa théorie, que le château actuel de Neuchâtel avait été édifié sur les ruines d'un palais des rois Bourguignons. Or, dans l'acte trouvé à Turin et qui est une donation de plusieurs lieux faite à Aix-les-Bains par Rodolphe III, petit-fils de Berthe, à son épouse Irmengarde, Neuchâtel est désigné par l'expression de *Novum Castrum regalissima sedes*.

« Voilà donc, écrivait-il à M. Gaullieur, l'histoire de Neuchâtel fixée par cette charte, sur des points jadis parfaitement obscurs. Elle corrobore tout ce que j'avais avancé sur le château de Neuchâtel, auprès de MM. de Chambrier et de Sandoz-Rollin. Ils me disent que je suis sorcier, en devinant ainsi l'histoire sur des pierres. Ce *Novum Castellum*, ce Neuchâtel, *siège très-royal*, est retrouvé presque intact depuis 1837, et aujourd'hui, plans, vues, dessins de cette demeure ou résidence royale, dont j'avais trouvé la porte et une fenêtre fort décorée dans les caves du château actuel, sont chez mes artistes à Zurich. »

Mais les voyages de M. DuBois avaient usé sa robuste constitution, et c'est en vain qu'il cherchait à la raffermir dans la paisible retraite qu'il s'était ménagée à Peseux, près de Neuchâtel. Déjà, dans la préface de son livre sur le Caucase, il avait donné à entendre à quel prix ses recherches, dans un climat humide et brûlant, avaient été acquises. Il dut céder aux conseils de la faculté et aller,

en juillet 1846, aux eaux de Baden ; mais là sa vie fut aussi active qu'à Neuchâtel. Le gouvernement de Neuchâtel voulait qu'il augmentât son ouvrage d'un certain nombre de planches. Il trouvait urgent de joindre aux monuments de l'ancien Neuchâtel, les armoiries, les médailles et les monnaies. Aussi trouvons-nous notre antiquaire occupé à recueillir et à dessiner des anciennes monnaies et des médailles. « J'aurai environ soixante monnaies ou médailles à représenter, écrivait-il à Gaullieur, et cela sans me répéter. Il y en a des comtes de la première race, entre autres du comte Louis, de Jeanne de Hochberg, de Léonor d'Orléans, de Henri I^r. Henri II de Longueville, qui est l'une des figures intéressantes de notre petite histoire, sera représenté par treize pièces, choisies sur les trente d'années différentes qu'on connaît de lui. J'ai deux médailles sur la prise de possession de notre pays en 1707, et, ce qui est bien plus extraordinaire, une médaille en argent, frappée à Vienne, sur l'occupation de Neuchâtel par les Autrichiens, le 23 décembre 1813. Etaient-ils donc fiers ces *Kaiserliks* d'avoir pris sans coup férir notre petite bicoque, et d'avoir pu s'y refaire sans être troublés dans leur digestion ! Les anciens batz de Neuchâtel, que tu m'as envoyés, ont été les bienvenus. Celui de 1790 est beaucoup plus rare que celui de 1648. Cela provient de ce que tout le billon frappé de 1790 à 1803 a été refondu en 1806 pour faire la monnaie du prince Berthier. Les pièces plus anciennes n'ont point subi cette réforme. As-tu remarqué sur le batz de 1648 une singularité historique assez intéressante ? L'ancienne devise des Orléans-Longueville était : *Oculi Domini super justos*. Dans la célèbre année 1648, où notre Henri II concluait le fameux traité de Munster pour le roi de France, il fit ajouter à sa devise sur les monnaies de Neuchâtel ces deux mots : *et pax*, de sorte qu'on lit : *Oculi Domini et pax super justos*. Cette devise s'est perpétuée jusqu'à la duchesse de Némours, qui a fait effacer *et pax*. Il paraît qu'elle n'aimait pas la paix..... »

Cette citation nous donne une idée des correspondances de M. DuBois. Ce qu'il appelait souvent de la longueur dans le travail aurait pu passer pour de l'activité chez d'autres.

L'année suivante une amélioration sembla se manifester dans la santé de M. DuBois. Le 12 mai 1847, il écrivait à son parent Gaul-

lieur, de son charmant ermitage de Peseux , où il avait réuni tous ses proches , ses amis , ses livres , ses dessins et ses fleurs , tout ce qui pouvait lui constituer une vie de philosophe chrétien et d'érudit :

« Je me porte mieux , quoique je ne sois pas au bout de mes remèdes. Les forces me reviennent petit à petit après quarante-six accès de fièvre. Dieu soit loué, l'avenir est plus riant pour moi que dans ces douloureux mois de janvier , février et mars. C'est ce qui a retardé le renvoi de tes documents. Tu auras remarqué dans le sceau de Rodolphe III, provenant de l'abbaye de Saint-Maurice, que le sceptre de ce roi bourguignon est terminé aussi par une fleur-de-lis... Pour les sceaux de l'histoire de Neuchâtel, j'ai reçu communication du manuscrit le plus précieux et qui appartient à M. de Sandoz-Rollin. C'est celui de Walthard de Berne , avec les dessins originaux des différentes branches de la maison de Neuchâtel. Notre gouvernement veut que je paraisse au complet ; mais je ne veux pas que rien me trahisse aux yeux d'autres antiquaires , qui s'occupent des mêmes recherches et qui pourraient se chagriner de cette protection. Quand l'ouvrage aura paru, ce sera toujours assez tôt. J'ai reçu l'autre jour l'avis que la société impériale de géographie de Saint-Pétersbourg m'a nommé membre correspondant. Je le suis de celle de Berlin , membre honoraire de celle de Londres et correspondant perpétuel de celle de Paris. Tu vois qu'il ne manque plus de fleurons à ma corolle de ce côté-là. Mais garde cela pour toi , et ne me trahis pas vis-à-vis d'un public auquel je ne dis pas ces choses-là. »

Après, ou plutôt avec ses antiquités de Neuchâtel, l'académie de cette ville était ce que M. DuBois avait le plus à cœur. C'est que cette institution, récemment fondée, réunissait réellement alors des professeurs tellement distingués, qu'on les aurait vainement cherchés dans les plus grands centres. Le départ de M. Agassiz pour l'Amérique, bien qu'annoncé comme un simple voyage scientifique avec espoir de retour , commença à dénouer ce faisceau et fut comme le prélude de la dispersion. M. DuBois était attaché de cœur à M. Agassiz. L'éloignement de l'illustre auteur des *Poissons fossiles* alarma donc son ami et fut pour lui comme un triste pressentiment. Sa correspondance exprime les sombres préoccupations qui

le tourmentaient au sujet de l'avenir de l'académie. La guerre du Sonderbund , à la fin de 1847, en venant confirmer ses appréhensions, troubla aussi ses travaux.

La révolution française de février , qui amena la révolution neuchâteloise de mars 1848 , vint mettre le comble aux alarmes de Frédéric DuBois. Il avait vu trop de pays et de peuples pour ne pas avoir pris une certaine largeur d'idées en politique ; et s'il était conservateur , ce n'était pas un conservateur étroit. Il vit avec peine les événements de sa patrie qui interrompirent brusquement ses travaux , en supprimant d'abord l'allocation qui lui avait été allouée par l'administration renversée, et l'académie de Neuchâtel elle-même. Il pensait beaucoup aux autres et peu à lui. Il déplo-rait le renversement d'un ordre de choses qu'il estimait relativement le meilleur pour sa patrie , et le sort fait à des magistrats parmi lesquels il avait constamment trouvé des amis et des protecteurs.

Il recommença cependant son cours académique , sans savoir ce qu'il adviendrait de l'académie ; il reprit aussi ses travaux d'antiquités ; mais la caisse était vide , et il fut obligé d'employer une forte somme de sa bourse pour la gravure des planches. Mais son cœur aimant souffrait beaucoup ; il se vit bientôt seul, car ses collègues se dispersèrent : MM. Lesquereux, Guyot et Matile partaient pour l'Amérique , M. Guillebert rentrait dans la vie privée , et M. Sacc avait bien envie de partir aussi. Sa santé , un moment moins mauvaise, devint plus chancelante.

« Je suis , écrivait-il en novembre 1848 , dans l'impossibilité physique de faire aucune visite , même d'aller voir ma mère au château de Peseux. Quand je puis , pour quelques heures , m'occuper de travaux sérieux, je débrouille un arriéré qui me pèse sur la conscience. Quand la fatigue vient et qu'il fait une lueur de beau temps , je me traîne jusqu'au bas de mon jardin pour saluer le lac et les Alpes, et renouveler dans mon cœur tous les sentiments de reconnaissance que je dois à la Providence pour tant de magnificences dans les œuvres de sa création. Quand le temps est au froid, à la pluie et à la neige, je vais soigner mes fleurs que j'ai fait rentrer dans mes chambres de travail qui en sont encombrées. Je taille, j'arrose , j'épluche... et je souffre par-ci par-là. Je suis soigné ad-

mirablement oserais-je me plaindre, quand j'ai tant de sujets de bonheur et de jouissances? Quand il me vient sur la conscience des remords de ce que je ne répons plus à mes amis, je les apaise en me disant que je n'aurais que de mauvaises nouvelles à leur donner. »

L'hiver de 1849 fut très-pénible pour Frédéric DuBois : « Jamais, disait-il en juin de cette année, je n'ai passé un plus triste hiver; hiver de souffrances, qui s'est terminé par une quatrième rechute de ma fièvre qui me tient depuis bientôt trois mois. Dans cet état valétudinaire tout me coûte : écrire une lettre est une affaire. Mes travaux scientifiques sont totalement interrompus. Il faudrait pouvoir penser, compiler, résumer, et j'en suis incapable. J'attends avec impatience le soleil pour aller aux eaux de Baden, car l'affreux temps qu'il fait n'est pas propre à guérir les fiévreux. »

Il languit ainsi pendant quelques mois. Cette fièvre intermittente, qu'il avait rapportée du Caucase, le reprenait presque chaque jour avec une nouvelle intensité et ne céda à aucun traitement; enfin, le 7 mai 1850, la mort en mettant fin à ses souffrances, vint interrompre cette carrière honorable, si remplie et si active. Jusqu'au dernier moment ses pensées se sont portées sur sa patrie, qu'il chérissait avec l'affection instinctive qu'un enfant conserve toujours pour la mère qui l'a nourri et élevé.

Par ses dernières dispositions, M. Frédéric DuBois fit don à la bibliothèque et au musée de la ville de Zurich de ses collections d'histoire naturelle, de plans, de cartes et de livres, en général de tout ce qui constituait ses recherches scientifiques.

La disposition testamentaire ajoutait que ce legs était fait à Zurich dans l'espérance que cette ville recevrait incessamment l'université fédérale, dont la création occupait alors les Conseils de la Suisse. En général les amis que M. DuBois comptait en grand nombre à Neuchâtel, auraient préféré qu'il eût testé en faveur des établissements publics de sa patrie et entre autres du musée d'antiquités dont il avait eu la direction, et qui avait été en quelque sorte sa création. On aurait tort cependant de chercher dans cette espèce d'exhérédation une preuve de ressentiment pour les derniers procédés de sa patrie. M. DuBois estimait que depuis la suppression de l'académie de Neuchâtel, le gouvernement de ce canton avait re-

noncé à faire du chef-lieu un centre scientifique, abdiquant ainsi en faveur d'autres académies de la Suisse française ou de l'université fédérale à créer. Il estimait donc que les collections, fruits des labeurs de toute sa vie, profiteraient mieux à la jeunesse studieuse de toute la Suisse, s'il les déposait dans un lieu plus fréquenté par les étudiants, plus scientifiquement qualifié. Il rendait aussi hommage à la sollicitude que ses amis de Zurich avaient apportée dans la direction des planches de son dernier ouvrage.

Durant les derniers temps de sa vie, M. DuBois, arrêté dans son activité par la maladie, n'avait encore pu mettre la main au texte de son ouvrage sur les antiquités et en arrêter définitivement la rédaction. Nous avons déjà dit l'intérêt que le gouvernement et la Société d'émulation patriotique prenaient de cette publication neuchâteloise. Nous transcrivons ici un fragment d'une lettre de M. DuBois à l'occasion de laquelle ces deux administrations votèrent une allocation dans ce but :

« Depuis onze ans je m'occupe à recueillir tous les matériaux qui peuvent servir à l'histoire monumentale de notre pays. Un esprit de remaniement s'empare des particuliers, et bon nombre de monuments du goût de nos ancêtres, que j'ai trouvés intacts en 1835, n'existent déjà plus que dans mon portefeuille.... Et ma tâche je l'ai envisagée comme un devoir, quoique toute spéciale. Je viens vous offrir la première partie de mon travail ; elle forme un cadre complet qui embrasse les monuments qui appartiennent à l'ancien Neuchâtel, depuis le ix^e siècle jusqu'au xvi^e. C'est le Neuchâtel de nos comtes, avec les souvenirs qu'ils nous ont laissés, leurs châteaux, la collégiale, leurs tombeaux, le chapitre, les donjons des fiefs militaires, etc. Soixante dessins environ composeront cette première partie. La société des antiquités nationales de Zurich accepterait volontiers ce travail pour faire partie de ses *Mitteilungen*, sans aucune indemnité, ni frais de librairie, mais moyennant quelques avances faites par Neuchâtel. D'un tirage à part, de 500 exemplaires, on en réserverait 250 à 300 pour le public neuchâtelois. »

L'auteur n'eut pas la joie de voir son travail terminé. C'est sur des notes seulement que les amis de M. DuBois, entre autres M. de Sandoz-Rollin, ont rédigé les vingt-deux pages de texte qui ac-

compagnent les soixante planches de cet ouvrage. On comprend combien cela est insuffisant et à quel point cette lacune est regrettable. Cet ouvrage, poursuivi avec tant de ferveur et de tenacité, au milieu des circonstances défavorables que nous avons mentionnées, a eu jusqu'au bout la chance contraire. Inspiré, patroné et subventionné par le gouvernement du canton de Neuchâtel, il se vend aujourd'hui comme faisant partie du recueil d'antiquités que publie la Société d'archéologie du canton de Zurich.¹ Il est précédé d'une notice de trois pages sur l'auteur.²

La plupart des journaux de la Suisse et de l'étranger ont consacré un article nécrologique à M. DuBois de Montperreux. Au risque de répéter des faits déjà racontés, nous reproduirons un article du *Journal de Saint-Petersbourg*, du 1^{er} juin 1850, qui montre combien notre compatriote était apprécié à l'étranger, et quelle estime les peuples les plus lointains professaient pour ses ouvrages. Nos lecteurs liront ces lignes avec intérêt :

« La mort vient de frapper M. Frédéric DuBois de Montperreux. Cet homme distingué fonda sa réputation comme géologue par la *Conchyologie fossile du plateau de Volhynie*, publiée en 1831 à Berlin, ouvrage placé fort haut dans l'opinion des connaisseurs, tant par la justesse des vues que par la rare exactitude des dessins exécutés par l'auteur lui-même. Mais le titre le plus précieux à l'estime de la Russie, qui peut à bon droit le revendiquer, c'est son *Voyage autour du Caucase*, fruit de ses recherches personnelles depuis le milieu de l'année 1833 à la fin de 1834. Seul, avec ses ressources particulières, M. DuBois ne craignit point d'entreprendre un pareil voyage, justement réputé comme très-dangereux ; il puisa

¹ M. DuBois de Montperreux avait déjà fourni aux Mémoires de cette Société savante, dont les publications sont très-remarquables et très-soignées, une livraison contenant la description et le plan de la bataille de Grandson, avec plusieurs feuilles de planches. Ce travail est indispensable à tous ceux qui veulent être au niveau des publications historiques relatives aux guerres de Bourgogne.

² Les *Monuments de Neuchâtel*, 1^{re} partie, ouvrage posthume de M. Frédéric DuBois de Montperreux, forment un volume in-4° avec 60 planches gravées ou lithographiées ; Zurich 1852, prix 45 fr. Les monuments décrits sont : la tour des prisons, la tour de Diesse, celle du Donjon, l'église collégiale de Notre-Dame, le cénotaphe des comtes de Neuchâtel, de Fribourg et de Hochberg, le château de Neuchâtel, etc.

M. DuBois a publié, en 1846, dans la *Revue Suisse*, un autre travail intéressant sous le titre de : *Le château de Pounié, épisode de l'histoire de Lithuanie*.

sa force dans l'énergie de son caractère , en même temps que par ses qualités il sut mériter et justifier la protection constante du gouvernement impérial. Rarement en effet une exploration des contrées lointaines réunit en lui tant de moyens de succès. Habitué à manier le crayon du dessinateur, le marteau du géologue, les instruments précis du topographe ; amateur érudit de numismatique et d'antiquités , quelles qu'elles fussent ; ayant l'esprit nourri par une vaste lecture ; observateur attentif et éclairé de toute espèce de faits ; et pour comble sachant donner à son style le coloris d'une imagination ardente, il n'est pas étonnant que son livre forme une sorte d'encyclopédie caucasienne, qui pourra être surpassée peut-être dans les parties, mais difficilement égalée dans l'ensemble. Quant aux monuments géorgiques qu'il a si bien décrits, il est le premier qui en ait relevé les inscriptions ; car avant lui un préjugé reçu en niait jusqu'à l'existence. Les derniers voyageurs, et l'auteur de ces lignes en particulier, ont pu profiter personnellement des indications de M. DuBois et en vérifier sur place la scrupuleuse exactitude.

» L'album bien connu où M. DuBois a crayonné lui-même les vues et les restaurations d'édifices anciens de la Caucasic, les monuments d'archéologie recueillis par lui, n'est pas la partie la moins curieuse de son travail ; c'en est le corps, dont il faut chercher l'âme dans les pages brillantes de son texte.

» A un mérite reconnu comme investigateur, M. DuBois joignait une non moins grande modestie, un amour pour la vérité qui le portait à soumettre ses lumières au contrôle de celles d'autrui : c'est ainsi que pour la botanique, pour la minéralogie, pour l'archéologie proprement dite, et pour l'histoire, il fit concourir à son œuvre toutes les spécialités, et qu'en raison même de leur coopération, son livre présente réellement en chaque genre l'état de la science contemporaine. Tant de zèle et de mérite ne pouvaient rester sans récompense. Les savants les plus distingués de l'Europe, parmi lesquels il suffira de nommer Humboldt et Elie de Beaumont, prirent sous leur patronage les collections de M. DuBois. La savante Société géographique de Paris lui adjugea son grand prix, en 1838, distinction rare en France surtout, à l'égard d'un étranger, et qui lui facilita l'impression d'un texte volumineux. D'autre part, grâce

à la munificence du gouvernement russe , aux encouragements de sa patrie , car il était sujet du roi de Prusse , son riche atlas, composé d'environ 200 grandes planches, a pu voir le jour.

» Avant cette importante publication , l'académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg avait eu en vue M. DuBois pour lui décerner un fauteuil dans son sein ; mais sa patrie nous l'envia. Il fut nommé professeur d'archéologie à l'académie de Neuchâtel, place qu'il occupa jusqu'en 1848 , et dont il se montra digne , soit en publiant divers Mémoires sur l'histoire de la Suisse , soit surtout en préparant 70 planches et un texte explicatif pour un ouvrage sur les antiquités de Neuchâtel. Il s'occupait activement de ce travail lorsqu'il fut surpris par les bouleversements politiques des années 1847 et 1848. Réformé brusquement avec tous ses collègues, il rentra dans la vie privée dont il goûtait vivement les douceurs.

» Malheureusement aux agitations morales de son existence se joignirent les ressentiments d'une fièvre intermittente, dont il avait été atteint dans la Transcaucasie et dont il ne put être soulagé par des remèdes héroïques qui portèrent à son robuste tempérament une grave atteinte. M. DuBois était marié depuis peu d'années. Outre une modeste fortune , il a laissé à sa femme et à sa jeune fille le souvenir d'un noble cœur et d'un esprit distingué, la réputation d'un savant honorable et sincèrement estimé de tous ceux qui l'ont connu. »

Sources. *Frédéric DuBois de Montperreux , esquisse biographique*, publiée dans la *Revue Suisse* par M. Gaullieur, juillet et août 1855. — *Leben des Herrn F. DuBois von Montperreux ; Neujahrsblatt von Zurich* 1852, in-4°, portrait. — *Notice sur M. DuBois de Montperreux*, au commencement du volume des *Antiquités de Neuchâtel*, 1852, in-4°. — *Bibliothèque universelle de Genève*, janvier, avril, mai 1845. — *Journal de Saint-Petersbourg*, 1^r juin 1850. — *Discours du recteur de l'Académie de Neuchâtel à la réception de M. DuBois , en qualité de professeur d'archéologie*. — *Messenger boiteux de Neuchâtel*, 1851, etc. etc.

J-P-J. DUBOIS.

Jean-Pierre-Isaac Dubois, communier du Locle et régent d'école dans cette paroisse, s'engagea comme soldat en Hollande dans le

régiment suisse d'Hirzel. Il parvint par ses talents calligraphiques et son esprit à être secrétaire de l'ambassadeur de Pologne à La Haye, en 1745. En 1763, il fut secrétaire de la cour et république de Pologne. Il a écrit plusieurs mémoires d'Etat très-intéressants et remplis d'érudition, entre autres sur les affaires de Courlande.

Sources. Extrait d'un manuscrit écrit en 1786, par M. Petitpierre, pasteur à Bâle.

FRANÇOIS DUCOMMUN.

Parmi les artistes des Montagnes qui ont honoré leur pays par leur beau talent, nous nous reprocherions d'oublier François Ducommun de la Chaux-de-fonds. Ce vénérable vieillard octogénaire, que tout le monde a connu, est l'auteur d'un magnifique planétaire, œuvre de patience et de génie qu'il a exécuté seul. On a trop peu parlé de cet ouvrage digne d'examen et d'admiration, qui suppose des calculs difficiles et pénibles et des travaux aussi longs que coûteux. Laissons décrire ce planisphère à un Neuchâtelois qui a visité l'artiste en 1837 :

« Nous nous présentâmes chez M. Ducommun. Un vieillard d'environ soixante et dix ans (c'était l'artiste), vint nous ouvrir lui-même et nous introduisit dans un petit cabinet, où nous eûmes à peine assez de place. Au milieu de la chambre était placé sur un piédestal un globe de la couleur d'un ciel africain. Ce globe, d'environ quatre pieds de diamètre, a sur la surface extérieure les images des constellations, peintes par Charles Girardet. Tout d'un coup l'hémisphère septentrional s'éleva jusqu'au plafond, au moyen d'un cordon passé dans une poulie, et l'intérieur du globe fut ouvert à nos regards. Là se trouvait une mécanique en laiton poli, d'un coup d'œil charmant, et que l'on fit marcher en tournant une manivelle : nous avions devant nous le soleil, la terre, la lune et toutes les autres planètes de notre système solaire, représentées par des boules de métal et décrivant leurs révolutions par des mouvements proportionnés à ceux qu'on leur connaît dans le firmament. On nous expliqua avec bonté le jeu de toutes les pièces et les rap-

ports des rouages avec les corps qu'ils font mouvoir ; mais hélas ! malgré la meilleure volonté du monde nous étions comme le grand inquisiteur d'Espagne devant la pendule de Jaquet-Droz, nous n'y comprenions pas grand'chose. Nous n'en admirions pas moins, nous n'en étions pas moins reconnaissants envers M. Ducommun, et ce fut avec plaisir que nous lui payâmes le tribut que lui doivent tous les visiteurs, un franc par tête, destiné aux pauvres, et une bénédiction tacite ; car M. Ducommun est un riche bienfaisant, qui a entrepris le travail de cette machine par goût, et qui tout le temps de sa vie en a fait une œuvre de charité. Elle a déjà rapporté aux indigents du village plus de deux cent cinquante louis » (francs 5762»50).

Dans la dernière visite que Léopold Robert fit à ses parents, il alla voir le planétaire de M. Ducommun : il examina avec intérêt cette belle mécanique ; il admira le talent de l'ouvrier, et lorsqu'il fut au moment de se retirer, il saisit la main du vieillard en lui disant avec une émotion visible et une aimable timidité : « Mon cher confrère ! vous me permettrez bien, n'est-ce pas, de m'associer en partie à votre œuvre ? » A ces mots il sortit de sa poche un rouleau de cinq cents francs et ajouta : « Voici pour vos pauvres. » Depuis la mort de M. Ducommun, arrivée il y a vingt ans environ, le planisphère a été déposé dans la maison de travail de la Chaux-de-fonds.

M. Ducommun occupait aussi ses loisirs à la confection de petites pendules, avec une grande partie de notre système planétaire. La distribution en est élégante, le travail très-solide, l'exécution fort délicate.

Sources. F. Caumont, *Voyage d'un instituteur avec ses élèves dans le canton de Neuchâtel*. Bâle 1858, p. 500, 506. — *Chants Valanginois*, p. 67, note 1^{re}. — Ersch et Gruber, *Encyclopädie*, article *Chaux-de-fonds*, signé : Henckel de Donnersmark. — *Etrennes Neuchâteloises*, 1^{re} année, p. 72.

J-P-N. DUCOMMUN-DIT-VÉRON.

Jean-Pierre-Nicolas Ducommun-dit-Véron, communier de la Chaux-de-fonds, bourgeois de Valangin, auteur plus remarquable

par la singularité de ses ouvrages que par leur valeur, naquit en 1688, à Montécheroux dans la principauté de Montbéliard, où son père avait émigré, et mourut dans le village d'Etapes, dont il desservit la cure, le 24 mars 1745. Il commença ses études au collège de Neuchâtel, puis alla les achever à l'université de Tubingue. Ducommun visita ensuite la Suisse et l'Allemagne, et se fixa à Halle, où il fut pourvu d'une chaire de professeur de la langue française. Ce fut pendant qu'il se livrait à l'enseignement dans cette ville qu'il publia, sous le voile de l'anonyme, trois petits ouvrages badins, qui lui ont fait une espèce de réputation, mais dont le sujet ne convenait guère à un ministre de l'Évangile. En 1725, ayant renoncé à sa place, il vint à Neuchâtel où il chercha à obtenir une cure, mais la Classe le refusa à cause de ses ouvrages; il recourut alors au prince de Montbéliard, qui le pourvut du poste de pasteur à Etapes. Ducommun est auteur des ouvrages suivants :

Les yeux, ouvrage curieux et galant. Cologne 1715, in-8°.

Le nez, ouvrage curieux et galant. Cologne 1717, in-8°.

Les tetons, ouvrage curieux et galant. Cologne 1720 et Paris an VIII, in-16°, augmenté de trois nouveaux chapitres et de plusieurs pièces de vers, par Mercier de Compiègne, sous le titre de *Eloge du sein des femmes*.

Ces trois opuscules, au rapport de M. Weiss, ont été réimprimés plusieurs fois, soit séparément, soit réunis. Selon lui, l'édition la plus estimée est celle d'Amsterdam, 1760, 2 vol. in-8°.

Les fables de la Mothe, mises en vers. Montbéliard 1751, in-8°.

Quatrains. Neuchâtel 1740, in-8°. On trouve dans ce dernier livre une traduction assez heureuse de quelques épigrammes d'Owen. Ducommun, qui avait entrepris de traduire en entier l'ouvrage du poète anglais, laissa sa traduction inachevée.

Sources. *Notices biograph.* écrites au XVIII^e siècle, par M. Petitpierre, pasteur à Bâle. — Haag, *la France protestante*. — Barbier, *Dictionnaire des Anonymes*, etc.

N. DUCOMMUN-DIT-BOUDRY.

Ducommun-dit-Boudry, communier du Locle et de la Chaux-de-fonds, était fabricant de faux au Valanvron, près de la Chaux-de-fonds, à la fin du xvii^e siècle. Cet homme de génie, sans avoir jamais vu de pendules, en fabriqua une pour son usage. Il avait

d'abord voulu acheter une de ces pièces de mécanique qui excitaient alors une grande curiosité dans notre pays, mais son prix élevé le découragea, et il forma bravement le dessein d'en construire une qui surpassât tout ce qu'on avait vu dans ce genre. En effet, il fit une horloge à poids, sonnante les heures et les quarts, indiquant les heures et les minutes avec la même aiguille, par un artifice singulier, marquant de plus les équinoxes, le cours du soleil et de la lune, de même que les phases de celle-ci, et le quantième du mois pour l'un et pour l'autre. Quatre automates, sous la figure des apôtres, tenant un marteau de la main droite et un sabre de la gauche, et traversant une galerie dont les portes s'ouvraient et se fermaient à temps, sonnaient les quarts en frappant sur un timbre. Un aigle, ayant un marteau dans l'une de ses serres, paraissait après les apôtres et sonnait les heures sur un timbre différent et plus élevé, en ouvrant le bec à chaque coup. Cette machine, fruit du génie seul de son inventeur, simple et solide dans sa construction, fit grande sensation, et dans la suite cette horloge fut distinguée vulgairement par le surnom de *les Apôtres chez Boudry*. — Nous ignorons l'époque de la mort de Ducommun.

Son fils, le capitaine *Abram-Louis Ducommun*, était un serrurier de renom. Il a fait un canon à rubans pour des fusils et des pistolets, qui étaient fort recherchés et appréciés, et travaillait, en 1765, à divers autres ouvrages en fer et en acier, non moins réputés.

Un autre mécanicien du même lieu, nommé *Matthieu Ducret*, est le premier qui, à cette époque, ait fait chez nous des horloges mues par des poids.

Sources. Bernouilli, *Beschreibung einer Lustreise in das Fürst. Neuenburg*. Berlin 1782. — *Description des montagnes et des vallées de la princip. de Neuch.*, par le banneret Osterwald, p. 81-82. — *Etrennes Neuchâteloises*, 1^{re} année, p. 16-17. — Meisner, *Reise von Bern nach der Petersinsel und in die Thäler und Gebirge des cantons Neuenburg*. Berne 1820.

J-J. DUPASQUIER.

Jean-Jacques Dupasquier, colonel au service de la maison de Savoie, conseiller d'Etat à Neuchâtel, naquit dans cette ville en 1698.

Dans sa jeunesse il servit en Espagne et parvint successivement au grade de capitaine et de commandant de bataillon dans le régiment Suisse de Niedervest. Mais comme la religion réformée qu'il professait était un obstacle à son avancement dans ce service, il le quitta en 1728, se maria à Neuchâtel et fut nommé, en 1729, conseiller d'Etat et châtelain de Thielle. En 1733, ses inclinations guerrières se réveillèrent; il obtint du roi de Prusse la permission de servir sa majesté Sarde, en conservant ses emplois dans sa patrie. Il se rendit à Turin, capitula avec le marquis de Fontana, ministre de la guerre, pour la levée d'un régiment, qui fut formé dans la principauté de Neuchâtel et Valangin, et nommé par le roi de Sardaigne, *régiment suisse Dupasquier*. Ce corps avait pour lieutenant-colonel, major et premier capitaine, trois frères du colonel Dupasquier. En 1739, le roi ne voulant plus entretenir autant de troupes étrangères, licencia ce régiment, et M. Dupasquier vint reprendre ses fonctions à Neuchâtel, où il mourut en 1741.

Sources. Muller de Friedberg, *Chronol. Darstellung*, p. 406. — Girard, *Histoire abrégée des officiers suisses*, t. II, p. 189. — May, *Hist. milit. des Suisses*, t. II, p. 289.

JACQUES-LOUIS DUPASQUIER.

Jacques-Louis DuPasquier, chapelain du roi de Prusse à Neuchâtel, mort le 22 février 1830. Rédacteur pendant vingt-cinq ans du *Messenger boiteux de Neuchâtel*, il a enrichi ce modeste recueil de travaux intéressants. Ce seul fait peut donner l'idée de la persévérance avec laquelle il savait suivre des travaux utiles quoique sans éclat. Notre pays a toujours été riche en hommes dévoués, qui consacrent volontiers leurs loisirs et leur indépendance au bien public. M. DuPasquier pouvait leur servir d'exemple. Il n'est presque pas une administration dont il ne fut un membre utile: toujours exact, toujours laborieux et toujours sage, il fut regretté de tous. Les Audiences-générales, la Classe des pasteurs, la Société d'émulation, la maison des Orphelins, les pauvres, le collège de Neuchâtel, la chaire, ont fait en lui une perte véritable. Malade

depuis quelque temps, il remplit ses devoirs jusqu'au bout: deux jours avant sa mort, il s'acquittait encore de ses fonctions publiques.

M. DuPasquier est auteur des opuscules suivants:

I. *Compte-rendu aux signataires de l'acte d'union de 1794*. Neuchâtel, Fauche-Borel, 1795, in-4°, 25 p. — Le texte est orné d'une vignette d'Abram Girardet.

II. *Discours adressé au bataillon Perregaux, le 30 avril 1815, dans l'église de Betterkinden, le lendemain de son arrivée dans ses cantonnements*, in 8°, 12 p. — M. DuPasquier était aumônier de ce bataillon, dont le chef a fait imprimer ce discours à ses frais.

III. *Programme d'institution de la Société biblique*. Neuchâtel, 1816, avec une lettre circulaire adressée à ce sujet à messieurs les pasteurs de la principauté, in-8°.

IV. *Les rapports de la Société biblique de Neuchâtel*, 1, 3 et 4, publiés en 1817, 1825 et 1828, in-12°.

V. La plupart des articles concernant le pays, insérés dans le *Messenger boiteux* de 1805 à 1830.

PIERRE-ALEXANDRE DUPEYROU.

Pierre-Alexandre Dupeyrou naquit en 1729 à Surinam, dans la Guyane hollandaise, où son père était conseiller de la Cour de justice. Sa famille était noble et originaire de Bergerac dans le Haut-Perigord; elle se retira en Hollande à la suite des guerres de religion. Le père de Dupeyrou étant mort, sa mère, Lucie née Droilhet, se remaria avec M. Le Chambrier, gouverneur de Surinam. M. Le Chambrier et sa femme s'étant décidés à revenir en Europe, se fixèrent à Neuchâtel où Dupeyrou fut reçu bourgeois le 9 décembre 1748. Il se maria en 1769, avec mademoiselle Henriette-Dorothée de Pury, fille de M. Abr. de Pury, conseiller d'Etat et lieutenant-colonel.

La renommée de Dupeyrou lui provient essentiellement de ses rapports avec J.-J. Rousseau. L'intimité dans laquelle il vécut avec le grand philosophe semble l'avoir entouré d'un rayon de sa gloire.

Dupeyrou fit la connaissance de Rousseau pendant que celui-ci habitait Môtiers, ils se rencontrèrent chez M. le colonel de Pury.

Dans le douzième livre de ses *Confessions*, Rousseau fait le portrait suivant de son nouvel ami :

« Dupeyrou, fils unique, fort riche et tendrement aimé de sa mère, avait été élevé avec assez de soin, et son éducation lui avait profité. Il avait acquis beaucoup de demi-connaissances, quelque goût pour les arts, et il se piquait surtout d'avoir cultivé sa raison : son air hollandais, froid et philosophe, son teint basané, son humeur silencieuse et cachée, favorisaient beaucoup cette opinion. Il était sourd et goutteux, quoique jeune encore. Cela rendait tous ses mouvements fort posés, fort graves; et quoiqu'il aimât à disputer, quelquefois même un peu longuement, généralement il parlait peu, parce qu'il n'entendait pas. Tout cet intérieur m'en imposa. Je me dis: voici un penseur, un homme sage, tel qu'on serait heureux d'avoir un ami. Pour achever de me prendre, il m'adressait souvent la parole, sans jamais me faire aucun compliment. Il me parlait peu de moi, peu de mes livres, très-peu de lui; il n'était pas dépourvu d'idées, et tout ce qu'il disait était assez juste. Cette justesse et cette égalité m'attirèrent. Il n'avait dans l'esprit ni l'élévation, ni la finesse de mylord Maréchal; mais il en avait la simplicité: c'était toujours le représenter en quelque chose. Je ne m'engouai pas; mais je m'attachai par l'estime, et peu à peu cette estime amena l'amitié. »

Cette amitié, ainsi que les rapports qui en furent la suite, durèrent jusqu'à la mort de Rousseau, car les tracasseries qu'ils eurent entre eux n'amènèrent jamais une rupture totale.

Peu de temps après leur première rencontre, Rousseau publia les *Lettres de la Montagne*. L'on sait avec quelle passion cet ouvrage fut attaqué et comment l'auteur fut obligé de quitter Môtiers à la suite de ses débats avec la Compagnie des pasteurs. Dupeyrou prit vivement sa défense, et non sans esprit, dans une brochure ayant pour titre: *Lettre à M.*** relative à J-J. Rousseau. A Goa, aux dépens du saint-office. 1765.*

Ce fut aussi Dupeyrou qui, à la même époque, fit imprimer secrètement à Genève la *Vision de Pierre de la Montagne dit le Voyant*, « dans laquelle, dit Rousseau, je trouvai le moyen de tirer assez plaisamment sur les miracles qui faisaient alors le grand prétexte de ma persécution. »

En 1767, Dupeyrou se rendant en Hollande, fit une visite à Rousseau, qui dans ce moment habitait le château de Trye, propriété du prince de Conti; il y tomba malade d'une goutte remontée et d'une attaque de grippe; Rousseau lui ayant administré divers médicaments, il se crut empoisonné et l'accusa de ce méfait. La chose parut si grave à Rousseau qu'il crut devoir adresser une apologie de sa conduite au prince de Conti. Dans cette pièce singulière de treize pages d'une écriture serrée, appartenant maintenant à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rousseau, après avoir fait l'histoire de la maladie de Dupeyrou et de son traitement, finit par conclure qu'il n'aura plus aucun rapport avec cet homme, et que si jamais il avait besoin des secours de quelqu'un, il préférerait recevoir ceux du bourreau plutôt que les siens.

Malgré cela ils finirent par se raccommoier, et Dupeyrou continua d'être pour Rousseau le plus fidèle et le plus généreux des amis.

Après la mort du célèbre écrivain, arrivée en 1778, Dupeyrou réunit tous les manuscrits qu'il avait laissés et, de concert avec M. Moulou, autre ami de Rousseau, publia à Genève, en 1782, la première édition complète de ses œuvres. En 1790, il publia encore à Neuchâtel la deuxième partie des *Confessions*.

Dupeyrou était très-riche, il se fit bâtir un hôtel magnifique qui est encore un des ornements de Neuchâtel. De chaque côté de l'entrée du superbe jardin qui le précède, sont deux pavillons, dont l'un était destiné à servir d'habitation à Rousseau, mais il ne voulut jamais consentir à y résider.

Dupeyrou mourut subitement à Neuchâtel, le 13 novembre 1794, sans laisser d'enfants. Ensuite de ses dispositions testamentaires, ses héritiers déposèrent les manuscrits de Rousseau, lui appartenant, dans la Bibliothèque de la ville, où ils sont restés dès lors. Son hôtel, après avoir été pendant de longues années la propriété de la famille Rougemont de Löwenberg, a été acheté par la Commune de Neuchâtel, qui a établi dans ses dépendances un musée de peinture et d'histoire naturelle.

Sources. Archives de la Commune de Neuchâtel. — Correspondance de Dupeyrou avec Rousseau. — *Confessions de Rousseau*, livre XII. — *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, par Musset-Pathay. — Manuscrits de la Bibliothèque de Neuchâtel.

DUPUY.

Jean-Baptiste-Edouard-Louis-Camille Dupuy, né à Corcelles près Neuchâtel, en 1775, mort à Stockholm le 3 avril 1822. Elevé par un de ses oncles, à Genève, il fut envoyé à Paris en 1788, et y reçut les leçons de Chabran pour le violon et de Dussek pour le piano. Ses progrès furent si rapides qu'à seize ans il était maître des concerts du prince Henri de Prusse, à Rheinsberg. En 1795, Dupuy alla étudier l'harmonie à Berlin, sous Fasch; il parcourut ensuite l'Allemagne et la Pologne en donnant des concerts, et se rendit à Stockholm, où il fut engagé comme chanteur à l'opéra et maître de concerts de la cour. En 1799, il quitta Stockholm pour aller remplir les mêmes emplois à Copenhague. En 1801, lors de l'expédition des anglais contre le Danemark, Dupuy s'engagea dans l'armée danoise. Il devint lieutenant et se distingua, en 1807, lors du bombardement de Copenhague. En 1809, il fit un voyage à Paris et y séjourna jusqu'en octobre 1810, époque à laquelle il retourna en Suède. Il habita d'abord Schœnen, puis se fixa à Stockholm. En 1812, il fut nommé chanteur, professeur et maître de chapelle de la cour. Il mourut peu âgé d'une attaque d'apoplexie. On a de sa composition trois opéras : *Une Folie*, *Félicie* et *Bjorn farnsida*; le style est vif et animé dans les deux premiers, sentimental dans le troisième. Il a aussi laissé un grand nombre de duos, concertos, walses, contredanses et autres morceaux pour divers instruments.

Nous ignorons si cette famille est originaire de Corcelles. Des recherches faites dans les registres de la paroisse au sujet de l'extrait de baptême de ce musicien, ont été inutiles. S'il est né à Corcelles, il n'y a pas été baptisé, peut-être appartenait-il à la religion catholique et a-t-il été baptisé à Cressier. Des personnes âgées se rappellent pourtant qu'une famille du nom de Dupuy habitait Corcelles il y a soixante ans. L'une d'elles se souvient que cette famille était liée avec la sienne lorsqu'elle était enfant; mais là se bornent tous les renseignements. Ce qui est certain, c'est que les Dupuy ne sont pas communiens de Corcelles.

Sources. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*. — Hœfer, *Nouvelle biographie générale*, t. XV, p. 580.

DAVID DURAND.

A la fin du dix-septième siècle, un ministre Languedocien, nommé *Jean Durand*, originaire de Montpellier et pasteur à Comniers, se réfugia dans le comté de Neuchâtel, et mourut à Neuchâtel au mois d'avril 1695. Sa femme était restée en France avec ses quatre enfants, dont les deux aînés ayant passé l'âge de sept ans, ne pouvaient suivre leurs parents sur la terre étrangère; mais elle soupirait après le jour qui la réunirait à son mari. L'occasion se présenta enfin, et à force de précautions elle réussit à gagner la Suisse en compagnie du ministre Perrin. Elle mourut aux Brenets en 1707. Jean Durand laissa deux fils; l'aîné *Jean-Antoine* fut pasteur de l'église des Brenets, et n'eut qu'un fils, *David-Henri-Durand*, qui naquit en 1731, et mourut à Londres en 1808 après avoir desservi successivement l'église de l'artillerie et l'église Wallone. Un choix de ses sermons, qui a été publié après sa mort par son collègue Jean-Louis Chirol, et qui fut édité par Fauche-Borel (Londres 1814, in-8°), donne l'idée la plus favorable de son talent oratoire. Ses sermons ne sont pas moins remarquables par la simplicité des divisions que par l'énergie du style et la force des argumentations.

Mais le personnage le plus distingué de cette famille que le malheur transplanta sur le sol hospitalier de Neuchâtel, est un frère cadet du pasteur des Brenets, nommé *David Durand*, qui s'est fait dans toute l'Europe une réputation justement méritée. Historien, poète, traducteur, philologue, il a laissé des ouvrages qui justifient chacun de ces titres et dont la plupart sont très-recherchés. Né à Saint-Pargoire vers 1680, David Durand se réfugia avec ses parents dans notre pays et y demeura jusqu'au moment où il entra à l'université de Bâle pour y commencer sa théologie; il fut reçu ministre à l'âge de 22 ans, et fut attaché comme chapelain à un régiment de réfugiés au service de Hollande. Prisonnier quelque temps en Espagne, il s'évada, vint à Genève d'où il se rendit à Rotterdam, et se lia d'amitié avec Bayle, qui l'engagea à continuer à La Haye l'histoire des ouvrages des savants de Basnage. En 1714,

il passa à Londres et fut nommé chapelain du lord baron de North et Grey. Une note de la préface de sa *Religion des Mahométans* prouve, qu'en 1720, il desservait l'église française de Martins' Lane. Son *Histoire naturelle de l'or et de l'argent*, extraite de Pline, le fit connaître au public comme membre de la Société royale. Il dut peut-être cet honneur à l'*Histoire de la peinture ancienne*, extraite aussi de Pline et publiée en 1725 avec des remarques fort curieuses. Il devint ministre de l'église de Savoie à Londres, en 1750. C'est dans cette place qu'il termina sa longue et honorable carrière, à l'âge de 84 ans. Ce fut lui qui attira en Angleterre son neveu *Henri-David Durand*.

A la grande variété des connaissances et à la solidité du jugement, Durand joignait une remarquable pureté de langage, beaucoup de délicatesse de sentiments et une éloquence à la fois douce et majestueuse; tout cela soutenu d'un air et de manières qui lui étaient entièrement propres et qui l'élevaient hautement au-dessus de ceux qui sont simplement imitateurs ou copistes. Théologien et prédicateur de premier ordre, il était aussi grand humaniste, et possédait, dans un degré supérieur, tout ce que l'ancienne Grèce et Rome nous ont laissé d'excellent. Il en a donné au public plusieurs preuves non équivoques, comme on peut le voir dans le catalogue de ses ouvrages. Ses traductions de Pline et des Académiques de Cicéron, sont remarquables et lui ont mérité les suffrages des véritables savants, tant en Angleterre qu'en France. Ses talents pour la poésie n'étaient point méprisables; on peut s'en convaincre en lisant les pièces qui servent d'introduction à ses traductions de Pline. Nous ne voulons pas dire cependant que Durand fut parfait, car lui-même s'accusait d'être trop porté à se rendre justice et il s'appliquait volontiers ce vers que Horace donne aux Grecs :

Præter laudem nullius avaris.

On pourrait lui reprocher ses relations intimes avec plusieurs coryphées de l'incrédulité à Londres, tels que Tolland et Collins, relations qui scandalisèrent ses compatriotes de Neuchâtel. Nous avons une lettre de Bourguet à M. de Lignon, en date du 9 avril 1721, où il parle en ces termes de Durand et de sa famille :

« Je suis persuadé que M. Durand est l'auteur de la traduction

du livre de Reland. Vous avez au reste, Monsieur, très-bien jugé du caractère de cet auteur ; je pourrais vous en dire bien des nouvelles, mais je sais qu'il est plus convenable de se taire. Il se fait assez connaître dans la vie de Vanini sans qu'il faille rien ajouter à son portrait. Il a une des bonnes églises presbytériennes de Londres, et la seule, à ce que l'on m'a dit, où il y ait des cloches. Il est grand ami de Tolland et de Collins, avec qui il va souvent dans un café où se rassemblent les esprits de cette force. Sa famille au surplus m'est bien connue ; il avait pour père un pasteur très-honnête et sa mère était noble. Il a encore à Neuchâtel un frère, *Jean-Antoine Durand*, qui a beaucoup de bon sens en partage et qui est fort aimé et placé depuis quinze ans dans une des églises du pays. Il y a encore deux sœurs, tous très-honnêtes gens et fort estimés. L'aînée est mariée avec un médecin de Neuchâtel, nommé Coderc, et a plusieurs enfants, entre autres un fils proposant, qui a un grand génie et que M. Osterwald estime beaucoup. Je pourrais vous faire cent contes sur notre auteur ; mais ce que je viens de dire suffit. »

Nous avouons que Bourguet a été bien dur envers David Durand, qui expia du reste par beaucoup de contrariétés ses courtes amitiés littéraires avec les philosophes anglais. Cette lettre n'en est pas moins intéressante par les détails qu'elle donne sur la famille Durand aujourd'hui complètement éteinte.

Charles-Etienne Jordan, de Berlin, parle beaucoup de Durand dans la relation du voyage littéraire qu'il fit en 1733, en France, en Angleterre et en Hollande. Il alla voir à Londres notre auteur, qu'il trouva occupé à restituer des passages anciens et à déchiffrer des pierres antiques. Un de ses projets favoris était de publier une édition de Pline moins chère que celle du P. Hardouin. Il devait encore publier une édition complète des ouvrages philosophiques de Cicéron, traduits en français par différents auteurs. C'est dans cette vue qu'il traduisit les *Académiques* et le traité *De fato*. La traduction de ce dernier ouvrage est restée manuscrite. Il avait aussi composé une *Vie de Jacquilot* ; Jordan la vit entre ses mains, et elle lui parut contenir bien des faits. Le dernier ouvrage de Durand, qui était annoncé dans les journaux que nous avons pu consulter, est de l'année 1755 ; il avait à cette époque 76 ans.

Voici la liste et les dates de ses ouvrages qui sont venus à notre connaissance, soit pour les avoir eus sous les yeux, soit pour en avoir vu des annonces ou des extraits dans des journaux dignes de foi et dans les bibliographies de Quérard et de Barbier.

1° *La vie et les sentiments de Lucilio Vanini*. Rotterdam, Gaspar Fritsch, 1717, in-12°.

Lors de la publication de cet ouvrage, des gens soupçonneux prêtèrent de mauvais desseins à l'auteur, Naigeon entre autres, dans le *Dictionnaire de l'Encyclopédie méthodique* qui traite de la philosophie ancienne et moderne, regarde cet ouvrage comme rempli de digressions inutiles; il n'y trouve que les préjugés et l'esprit étroit d'un controversiste. Mais Naigeon n'est pas un modèle de véracité et de jugement; on doute avec raison de ses assertions. L'abbé Goujet, dans le catalogue raisonné de sa bibliothèque, dit que la *Vie de Vanini* a été traduite en anglais en 1730.

2° *La religion des Mahométans avec des éclaircissements sur les opinions qu'on leur a faussement attribuées*; tirée du latin de Reland, avec une *Profession de foi mahométane qui n'avait point encore paru*. La Haye, Isaac Vaillant 1721, in-12. — Cet ouvrage est estimé, et il fait autant d'honneur au caractère de l'auteur qu'à ses connaissances.

3° *Histoire de la peinture ancienne*, extraite de Pline, livre XXXV, avec le texte latin corrigé sur les manuscrits de Vossius et sur la première édition de Venise, et éclairci par des remarques nouvelles, Londres, Bowyer, 1725, in-folio, rare. — Une épître dédicatoire au roi d'Angleterre, en vers, ouvre ce volume. L'auteur y vante le rapport que la poésie et la peinture ont entre elles.

4° *Histoire naturelle de l'or et de l'argent*, extraite de Pline le naturaliste, livre XXXIII; avec le texte latin corrigé sur les manuscrits de Vossius et sur la première édition, et éclaircie par des remarques nouvelles, outre celles de J.-F. Gronovius, et un poëme sur la chute de l'homme et sur les ravages de l'or et de l'argent, dédiée au roi et à la reine. Londres, G. Bowyer, 1729, in-f°, très-rare. — Des critiques judicieux ont trouvé dans le poëme sur la chute de l'homme de la poésie et des images. Il a été réimprimé en 1730 à LaHaye, chez Vander Kloot, à la suite d'une édition en 3 vol., de la traduction française du *Paradis perdu* de Milton, par Dupré de Saint-Maur.

David Durand avait proposé, en 1725, par souscription, l'*Histoire de la sculpture*, extraite également de Pline; mais ce travail n'a point été publié.

5° *C. Plinii Historiæ naturalis ad Titum imperatorem præfatio; ex mss. et veteri editione recensuit et notis illustravit D. Durandus*. Londini 1728, in-8°, 80 pages. — Cette préface de Pline a été appelée un ouvrage divin par Alexander Benedictus, un des anciens éditeurs de Pline. Beaucoup d'auteurs ont cherché à en corriger le texte; on en trouve la liste au commencement du huitième livre des *Disquisitiones Plinianæ*, du comte Rezzonici. Parme 1763, 2 vol. in-f°. David Durand n'y est pas oublié; son nom est accompagné de cet éloge aussi noble que simple: *optimè de Plinio aliis etiam in volumini-*

bus meritis. On assure, dit le *Journal des Savants* du mois de septembre 1728, que cette dédicace de Pline est tout autrement correcte que dans l'édition du P. Hardouin, et même dans tout le livre il n'y a pas une seule faute d'impression. Cet opuscule n'a pas été mentionné par Bochmer dans sa *Bibliothèque des écrivains sur l'histoire naturelle*, Leipzig 1785-1789, 9 vol. in-8°, et il est si rare que nous ne le voyons pas dans le précieux catalogue de la bibliothèque de Joseph Banks, Londres 1796-1800, 5 vol. in-8°.

6° *Les aventures de Télémaque, fils d'Ulysse, par Fénelon*, nouvelle édition, enrichie des imitations des anciens poètes, de nouvelles notes et de la vie de l'auteur, Hambourg 1751, 2 vol. in-12°, et 1752, in-12°. — Dans une lettre écrite en 1742 à l'auteur de la *Bibliothèque britannique*, et insérée dans la 1^{re} partie du tome XIX°, David Durand déclare avoir fourni pour cet ouvrage la vie de Fénelon et les passages imités des poètes latins. Il avait l'intention de faire réimprimer cette édition en Angleterre, avec des augmentations considérables; Jordan le vit même occupé à ce travail, mais ce projet ne fut réalisé qu'en 1750, où elle parut à Londres chez Walts. Au reste on aura une juste idée du travail de Durand sur *Télémaque*, en lisant les réflexions suivantes tirées de l'avertissement de l'édition de cet immortel ouvrage que Bosquillon a publiée l'an VII, en 2 vol. in-12°: — « L'édition de Hambourg, 1751, dit le savant éditeur, l'emporte de beaucoup sur les précédentes. Elle est enrichie des imitations des poètes grecs et latins et de nouvelles notes. Les éditeurs ont conféré avec soin les meilleures éditions; le choix des diverses leçons est en général fait avec beaucoup de jugement, mais on ne peut leur pardonner d'avoir corrigé, sans autorité, divers passages qui leur ont paru altérés par l'infidélité des copistes ou par la négligence des correcteurs. Un éditeur doit toujours respecter aveuglement son texte, etc. »

7° *Histoire du seizième siècle*. Londres, Coudère, 1725-1729, 6 vol. in-8°. — Cette histoire faite sur le plan de celle de Perizonius, a obtenu un succès mérité. Pierre de Hondt l'a réimprimée à La Haye en 1734, 4 vol. in-12°, qui ne contiennent pas une septième partie de l'édition de Londres publiée par l'auteur en 1752; elle contient la vie de M. DeThou. C'est sans doute de ce volume qu'ont voulu parler divers biographes modernes, lorsqu'ils ont dit d'une manière vague, que Durand avait publié la vie de Thou en français et qu'elle était fort curieuse.

8° *Eloge de Perizonius*, 16 p. in-12°, à la tête du 4^e volume de l'*Histoire du XVI^e siècle*, édition de La Haye. — On trouve dans cet éloge des détails curieux sur la vie littéraire et les opinions politiques du savant Perizonius, dont David Durand avait suivi les leçons d'histoire pendant plusieurs années.

9° Onzième et douzième volumes de l'*Histoire d'Angleterre par Rapin-Thoyras*, La Haye, 1734; Paris 1749, 2 vol. in-4°. — Dans la préface de la nouvelle édition de Rapin-Thoyras, Le Fèvre de Saint-Marc juge un peu sévèrement Durand au sujet de ces deux volumes.

10° *Académiques de Cicéron*, traduites en français avec le texte latin de Cambridge et des remarques nouvelles, outre les conjectures de Davies et de Bentley. Londres, Paul Vaillant 1740. — Ce volume in-12° est d'une telle rareté

qu'en 1795, Capperonnier, l'un des conservateurs de la Bibliothèque nationale, voulant ajouter cette traduction à celles qui ont été publiées chez Barbou, fut obligé de la copier de sa main sur un exemplaire que lui prêta M. Chardin, possesseur d'un des plus beaux cabinets de livres de Paris. Salvemini de Castillon, membre de l'Académie de Berlin, n'avait pu se procurer non plus un exemplaire de ce livre pour ses *Commentaires des Académiques*, et à l'heure qu'il est nombre de grandes bibliothèques n'ont pas la traduction de Durand.

11° *Notice sur Pierre de Valentia*, dans la *Bibliothèque britannique*, t. XVIII. — Lorsque Durand fit réimprimer, à la suite des *Académiques de Cicéron*, le commentaire de P. de Valentia, il ne savait rien de positif sur la personne de l'auteur; mais ayant eu depuis communication de la grande bibliothèque espagnole de Nicolas Antoine, il y trouva un article instructif sur ce philosophe, ce qui lui donna lieu de rédiger une notice sur la personne et les écrits de Valentia, qu'il envoya à la *Bibliothèque britannique*.

12° *Exercices français et anglais*, au nombre de 80. Londres 1745, in-8°.

13° *Dissertation en forme d'entretien sur la prosodie française*, à la tête du *Dictionnaire anglais-français* de Boyer, Londres 1748. 2 vol. in-4°. — Cette dissertation a été réimprimée à la suite du *Traité de la prosodie française* par d'Olivet, Genève 1760. On en a donné une nouvelle édition à Paris en 1812, in-8°.

14° *Vraie notice de la république des Provinces-Unies*. Londres 1748, in-4°.

15° *Eclaircissements sur le toi et le vous*. Londres 1755, 24 p. in-12°, dans le *Journal britannique* de Maty, t. XI, p. 298 et suiv. — Durand a écrit en homme d'esprit dans ce morceau, l'histoire du *toi* et du *vous* chez les peuples anciens et modernes; mais particulièrement en France. Il prouve comme l'a fait depuis, d'après lui peut-être, le professeur Laharpe, dans la leçon qu'il donna aux écoles normales sur le tutoiement, que la grammaire, toute impérieuse qu'elle est, se trouve dominée par l'usage, et cela parce que des raisons de bienséance doivent être au-dessus d'une simple délicatesse d'oreille.

16° *Les devoirs du mourant*, sermon sur Isaïe xxxviii, i. On y a joint une *Lettre supposée venue du ciel de la part d'une épouse à son mari affligé*. Londres 1755, in-8°. — Ces deux opuscules sont annoncés dans le journal de Maty, t. XVIII. Le journaliste observe que le second est imité d'un poème latin de Dorville.

17° *Projet d'une édition complète de Cicéron*. Londres 1740, in-4°, et dans le t. XV de la *Bibliothèque britannique*.

18° *La vie de J.-F. Osterwald*, ouvrage posthume. Londres, Payne 1778, in-8° (rare), avec une préface sur la vie et les ouvrages de Durand, par Samuel Beuzeville, pasteur de l'église de St-Jean.

19° *Sermons sur divers textes de l'Écriture-sainte*. Rotterdam 1711, in-8°; Londres 1728, in-8°. Livre rare quoiqu'il ait eu deux éditions.

20° *Sermons choisis de divers auteurs*, avec un fragment de la vie de Jaquelot, et une oraison funèbre de la reine Anne, traduit du latin de Grævius. Londres 1726, in-8°; 2° édition, Londres 1728, in-8°. — Cette prétendue édition n'est que la première, augmentée d'un sermon sur la mort de Georges I^r, prononcé en 1727.

Picot attribue à Durand un *Abrégé de la morale chrétienne d'Osterwald*, dont aucun bibliographe ne fait mention. Masson, dans son *Histoire critique de la république des lettres*, 15 vol. in-12°, le présente, en 1717, comme l'auteur des *Réflexions morales, satiriques et comiques*, dont la 4^e édition parut à Liège en 1733, ainsi que des *Nouvelles réflexions sur le Pogge*, publiées à Amsterdam en 1712, in-12°. Mais Durand déclare dans la préface de la *Religion des Mahométans*, n'avoir jamais vu les réflexions sur les contes de Pogge, et n'avoir jamais pu achever la lecture des *Réflexions satiriques et comiques*. Il est étonnant, qu'après une dénégation aussi franche et aussi ferme, le P. Nicéron et Lenglet Dufresnoy se soient encore permis d'attribuer ces deux ouvrages à Durand, l'un dans le tome IX de ses *Mémoires*, à l'article *Pogge*; l'autre dans le second volume du *Traité de l'usage des romans*.

Il nous paraît résulter des différents jugements portés sur notre auteur, qu'il joignait un style naturel et aisé à des connaissances aussi étendues que variées et à un goût très-sain; ce qui est d'autant plus remarquable que les troubles politiques et religieux qui l'éloignèrent de nos contrées, le privèrent du commerce des bons auteurs français, qui ont contribué par leurs écrits à rendre la langue française la première des langues vivantes.

Sources. *Correspondance de Bourguet*, mss. — Quérard, *La France littéraire*, t. II. — *Magasin encyclopédique* de Millin, Paris 1802, t. XLVI. — *Journal britannique* de Maty, t. XI, p. 298 et suiv. — *Bibliothèque britannique*, t. XVIII, p. 60 et suiv. — *Journal des Savants*, septembre 1728, mai 1746. — Barbier, *Dictionnaire des livres anonymes*, article *Durand*. — *Vie de Durand*, dans la préface de la vie de J.-F. Osterwald, Londres 1778. — Denina, *La Prusse littéraire*, t. I, p. 204. — *Mélanges d'histoire littéraire*, t. XXXV. — Haag, *La France protestante*, article *Durand*. — *Biographie de Michaud*. — Formey, *La France littéraire*. — Bozérian, *Les Académiques de Cicéron*, traduites par Durand, 1796, 10 vol. in-12°, préface. — *Bibliothèque annuelle et universelle* par Burtin, Paris 1753, in-12°, t. III, p. 403. — *Disquisitiones Plinianæ*, auct. A. J. Rezzonici. Parme 1765 regest. — *Le livre des Cures de Neuchâtel*, mss. — Masson, *Hist. crit. de la républ. des lettres*, 15 vol. in-12°. — Nicéron, *Mémoires*, t. IX, etc., etc.

DUVERNOIS.

Adrien-Marie-François Verdi, chevalier Duvernois, officier des Gardes du corps de monseigneur le comte d'Artois, officier de cavalerie en France, né à Brans en Franche-Comté, le 15 avril 1738. L'abbé Denina, dans *la Prusse littéraire*, t. III, p. 435, dit qu'il était sujet du roi de Prusse par un fief qu'il possédait dans le comté

de Neuchâtel, et qu'il est l'auteur de plusieurs ouvrages historiques du plus grand intérêt.

En effet, la famille Duvernois, originaire de la basse Bourgogne, se divise en deux branches. En 1560, deux frères, Claude et Jean, s'expatrièrent et allèrent s'établir dans le pays de Montbéliard, où leurs descendants, qui se sont perpétués jusqu'à nous, se sont divisés en plusieurs rameaux. Le second se réfugia dans le comté de Neuchâtel, où il épousa Susanne Meuron, qui lui donna plusieurs enfants dont nous ignorons le nom. C'est de ce Jean, nationalisé Neuchâtelois, que descend le chevalier Duvernois, qui possédait un fief et des terres au Val-de-Travers.

Une liste des écrits du chevalier Duvernois se trouve dans Meusel's *sechster Nachtrag zu der vierten Ausgabe des gelehrten Deutschland*, 1804, p. 944; et dans *La France littéraire* de Quérard :

1° *Hommage à la vertu guerrière, ou éloges de quelques-uns des plus célèbres officiers français qui ont vécu et qui sont morts sous le règne de Louis XV.* Hambourg 1779, in-12°. — Deuxième édition sous ce titre :

Eloges de quelques-uns des guerriers français les plus célèbres, qui sont morts sous le règne de Louis XV, Strasbourg 1797, in-8°.

2° *Encyclopédie militaire*, par une société d'anciens officiers et de quelques gens de lettres. Paris 1770-1772, 12 vol. in-8°. — Quoiqu'il y eût plusieurs collaborateurs pour cet ouvrage, le plan et le plus grand nombre des notices appartiennent au chevalier Duvernois.

3° *Essais de géographie, de politique et d'histoire, sur les possessions de l'empereur des Turcs en Europe*, par L. C. D. M. D. L. D. G. D. C. D. M. L. C. d'A. (le chevalier Duvernois, maréchal des logis des Gardes du corps de M. le comte d'Artois.) Londres 1785, in-8°.

4° *Recherches sur les carrousels anciens et modernes.* Cassel 1784, in-8°. — Ouvrage rempli d'érudition et de recherches savantes.

5° *Réflexions sur l'éducation des jeunes gens destinés à l'état militaire; précédé d'un discours sur la nécessité de perfectionner l'art de la guerre.* Berlin, 1788, in-8°. — Seconde édition 1792, in-8°.

Le chevalier Duvernois est mort en Prusse à la fin du siècle passé.

Sources. L'abbé Denina, *La Prusse littéraire sous Frédéric II*, t. III, p. 435. — Meusel's *sechster Nachtrag zu der vierten Ausgabe des gelehrten Deutschland*, 1804, p. 944. — Quérard, *La France littéraire*, t. II, p. 752. — *Recueil manuscrits de bibliographie.* — Comte Henkel von Donnersmark, *Catalogue d'ouvrages neuchâtelois*, section *Biographie.* — Haag, *La France protestante*, t. III, p. 527, etc.

JEAN-PHILIPPE ECKARD.

Jean-Philippe Eckard, originaire d'une ancienne famille patricienne de Strasbourg, docteur en médecine, exerçait sa profession à Neuchâtel, où il naquit en 1774. Il fut naturalisé et membre du Grand-conseil de la bourgeoisie de Neuchâtel. Il a publié l'ouvrage suivant : *Parallèle des accouchements naturels et non naturels*, Paris et Strasbourg, Armand König, an xi, 1803, in-8°, 80 pages.

Sources. *Magasin encyclopédique* 1803, VI, p. 155. — *Allgem. Litteratur-Zeitung*, 1804, N° 105, avril p. 25.

D'ENGOLLON.

Ancienne famille noble, qui tirait son nom du village d'Engollon au Val-de-Ruz. *Perrod d'Engollon*, donzel, par un acte daté du mardi après la fête de St-Nicolas de l'an 1324, vendit du consentement de Jacquette, sa femme, à Henri et Perrin frères, seigneurs de Colombier, la moitié de la dîme de Chézard, avec toutes ses dépendances, situées dans les paroisses de Saint-Martin, de Cernier et ailleurs, pour la somme de 85 livres lausannoises, à condition que les dits seigneurs de Colombier acquitteront annuellement à l'abbaye de Fontaine-André un tercier de froment et un tercier d'avoine, ainsi que quatre émines de froment et quatre émines d'avoine à l'église d'Engollon, en vertu du don fait autrefois pour le repos de l'âme des prédécesseurs du dit Perrod d'Engollon. Cet acte est scellé des sceaux de Jean d'Arberg, seigneur de Valangin, de Nicolas, curé de Giez, et de Perrod d'Engollon. Nous voyons dans l'obituaire de Fontaine-André, que dans la donation faite vers 1143, par Mangold et Berthold de Neuchâtel, ces deux seigneurs donnent au monastère tout ce que tenaient d'eux en vignes, champs, prés et forêts, *Conon* et son frère *Ulrich d'Egollon*.

Guillaume d'Engollon, curé de l'église de St-Pierre d'Engollon, est ainsi nommé dans un acte de l'an 1463, portant : qu'agissant au

nom de son église paroissiale , il termina un différend avec Antoine, Jacques et Jean, seigneurs de Colombier, au sujet d'un don de quatre émines de froment et quatre émines d'avoine sur la dîme de Chezard, faite autrefois à cette église par *Pernette d'Engollon*, pour son anniversaire, et acquitté par Perrin de Savagnier son fils. On nomme dans cet acte Jacques de Savagnier , frère de Perrin , mais on n'y indique pas le nom de leur père , mari de cette Pernette d'Engollon. Guillaume d'Engollon négligeant le service du culte à lui prescrit, les seigneurs de Colombier refusaient de lui payer ce qu'ils lui devaient. Le curé s'étant plaint , on en vint à un arbitrage, ensuite duquel les défenseurs furent condamnés à payer ces cens , mais sous la réserve que le curé les préviendrait quelques jours à l'avance des anniversaires à célébrer pour la famille des donateurs. On voit que ce prêtre eut encore une difficulté avec le curé de Fontaines , Etienne Dumont , maître-ès-arts. Il ne voulait voir dans celui-ci qu'un simple vicaire , lui contestait le droit d'inhumér dans l'église de Fontaines sans sa permission , de célébrer avant lui les saints mystères aux quatre fêtes de Notre-Dame et à d'autres encore dans les églises de Cernier et de Fontaines , exigeant qu'il vînt à Engollon aux trois fêtes de St-Pierre et à la dédicace ; qu'il lui fit trois corvées de charrue annuellement , lui payât la moitié des dîmes , la moitié du luminaire et des oblations, et enfin lui payât soixante écus d'or de dommages-intérêts. Jean d'Arberg et Vauthier de Fallersans, prieur de Môtiers-Travers, furent nommés arbitres pour ce différend ; mais leur sentence ne nous est pas connue. Voilà tout ce que le temps nous a laissé sur la famille d'Engollon.

Sources. *Archives de Neuchâtel* , O² n^o 22 , L⁶ n^o 9 , L¹¹ n^o 25. — *Monuments de l'histoire de Neuchâtel* , p. 358. — *Collection diplomatique du Baron de Chambrier*. — *Nécrologe de Fontaine-André*, 22 septembre.

EYRINI D'EYRINIS.

On sait fort peu de chose sur la vie de ce personnage , qui se fit une réputation en Suisse au commencement du dix-huitième siècle.

Il se disait grec de nation et docteur en médecine. Nous n'en parlerions pas dans ce recueil si son nom n'était lié intimement aux mines d'asphalte du Val-de-Travers. C'est Eyrinis, qui a découvert ces mines, et qui le premier a indiqué les usages que l'on pouvait faire de cette substance minérale. Les nombreux écrits qu'il a publiés à ce sujet ont beaucoup contribué à faire connaître notre asphalte en France. En effet on se servit de l'asphalte du Val-de-Travers pour paver les écuries de Versailles avant qu'on songeât seulement à l'utiliser dans le pays de Neuchâtel. D'Eyrinis avait extrait de l'asphalte une huile médicinale qui fit beaucoup de bruit et qui donna lieu à un grand nombre de disputes dans le *Journal des Savants*, t. LXXI, dans les *Acta Helvetica*, etc. Il est le premier qui ait songé à employer ce bitume pour l'agriculture. Voici le catalogue des écrits de d'Eyrinis sur les mines du Val-de-Travers :

I. *Dissertation sur l'asphalte ou ciment naturel découvert depuis quelques années au Val-de-Travers dans le comté de Neuchâtel*, par le sieur d'Eyrinis, Paris 1724, in-12°, 50 pages.

II. *Dissertation sur les propriétés de l'asphalte ou ciment naturel; de l'usage de son huile, ses vertus merveilleuses dans la médecine et l'agriculture*, par d'Eyrinis, docteur et professeur grec. Neuchâtel 1784, 41 p. — Hirzel fils de Zurich en a donné un extrait en allemand dans *Hopfner's Magazin für die Naturkunde Helvetiens*. — 1788, t, II, p. 519-527.

III. *Avis sur l'usage d'un asphalte ou ciment naturel, trouvé par le sieur E. d'Eyrinis*, s. l. et an., 60 p. in-12°.

IV. *Avis sur l'usage médicinal de l'asphalte, les vertus de son huile et de l'huile de naphte*, par le sieur Eyrini d'Eyrinis, s. l. et an., in-12°. — C'est le même ouvrage que le précédent, avec quelques variantes.

V. *Bericht von Kraft und Wirkung des Asphaltts ingleichen von dem Gebrauch der Naphta, wie das erstere von 6 Jahren in dem königl. preussischen Fürstenthum Welsch-Neuenburg, in dem Thal Travers, die andere aber erst kürzlich in hochlöbl. bernischer Jurisdiction, nach bey Chavornay, von dem aus Russland gebürtigen griechischen Doctore und Professore Eyrino d'Eyrinis, etc.*, s. l. et an. in-12°

VI. *Bericht vom Nutzen und Gebrauch des von dem Herrn E. von Eyrinis von Russova gefundenen Asphalt*, 1718, in-12°.

VII. *Description des lois des mines, en latin et en français*, par M. Eyrinus d'Eyrinis. De Russienne. Besançon 1724, in-12°, 80 p.

VIII. *Dissertation sur l'asphalte découvert depuis quelques années au Val-de-Travers dans le comté de Neuchâtel*, par le sieur d'Eyrinis, professeur grec et docteur en médecine, avec la manière de l'employer tant sur la pierre que sur

le bois et les utilités de l'huile qu'on en tire. Paris, chez Philippe-Nicolas Lot-
tin, 1721, in-12°, 40 p.

IX. Réponse à un extrait du *Journal des Savants*, p. 110, hébraïque, grecque,
latine et française. *Asphaltasphalia prima seu invertibilis Bituminis veritas ac
securitas cum aliis Asphaltasphaliis et Alysteria*; ou véritable histoire de la dé-
couverte de la mine d'asphalte. Besançon, s. d. in-12°, 48 p.

Sources. Haller, *Bibliothek*, etc., I, nos 1802, 1803, 1806, 1808. — *Acta
Helvetica*, VII, p. 250, 251. — *Mémoires de Trévoux*, avril 1722. — *Göttinger
gelehrte Anzeigen*, 1759, p. 192. — *Journal des Savants*, 1722, t. LXXI, p. 376-
379. — *Bibliothèque italique*, t. I, p. 112. — Haller, *Iter Helveticum*, 1731,
p. 54.

D'ESCHERNY.

François-Louis, comte d'Escherny, naquit à Neuchâtel d'une fa-
mille noble qui jouissait d'une fortune considérable, et qui avait
acquis la naturalisation neuchâteloise après la révocation de l'édit
de Nantes. ¹ Il eut pour précepteur un Neuchâtelois célèbre par ses
opinions religieuses, Ferdinand-Olivier Petitpierre, ensuite pasteur
à la Chaux-de-fonds, qui eut une grande influence sur les idées
morales de son élève. A l'âge de 18 ans, il était à Crest en Dau-
phiné. Follement épris d'une dame aussi vertueuse que belle, il fit
pour se distraire de cette passion un voyage en Italie, fréquenta les
théâtres et les concerts, entendit les musiciens les plus célèbres,
entre autres Farinelli, retiré depuis peu de temps à Bologne, et qui
eut la complaisance de chanter pour lui plusieurs morceaux. De
retour à Neuchâtel, il se remit à l'étude du latin, et, pendant qua-
tre ans passa quinze heures par jour à lire les classiques. M. d'E-
scherny alla pour la première fois à Paris en 1762. C'était au mo-
ment où Rousseau, menacé d'un décret personnel, se disposait à
chercher un asile en Suisse. Il rencontra l'auteur d'*Emile* à Sau-
vigny chez M. de Berthien, intendant de Paris, mais ne lui parla
point. Admis dans la société des encyclopédistes, il fut bientôt l'un

¹ Un neveu de M. d'Escherny, le comte de Fries, épousa une princesse de
maison souveraine. Les comtes de Schönfeld et Haugwitz, qui appartiennent à
des familles d'Allemagne qui se sont distinguées dans les armes, le ministère
et la diplomatie, avaient épousé deux nièces de notre compatriote.

des convives des dîners de M^{me} Geoffrin, visita Thomas, Marмонтel, Helvétius, et se concilia l'amitié de Diderot et de d'Alembert. Au bout de dix-huit mois il quitta Paris et vint louer une petite maison de campagne au Val-de-Travers, afin d'avoir l'occasion de se lier avec Rousseau, qui venait de s'établir à Môtiers. Les premières avances qu'il fit au philosophe furent accueillies assez froidement. « Si, lui répondait Rousseau, notre goût commun pour la retraite ne nous rapproche pas l'un de l'autre, ayez-y peu de regrets. » (2 février 1764.) D'Escherny ne se découragea pas; le séjour qu'il venait de faire à Paris, et ses liaisons avec les anciens amis de Rousseau, ne pouvaient manquer d'inspirer à celui-ci le désir de le voir quelquefois. La passion de la musique les rendit bientôt inséparables. Pour plaire à Jean-Jacques, d'Escherny feignit de vouloir étudier la botanique; il apprit les noms et la description de quelques centaines de plantes, qu'il eut plus de peine à classer dans sa mémoire qu'il n'en eut à les oublier; et pendant l'été de 1764, ils firent de nombreuses courses dans les montagnes du Jura, au Locle, à la Chaux-de-fonds, aux Brenets, sur les bords pittoresques du Doubs, et jusque dans l'Erguel, herborisant avec Dupeyrou et le colonel de Pury. Il regretta depuis de n'avoir pas eu l'idée d'écrire tous les soirs les conversations de la journée: « C'eût été, dit-il, un ouvrage assez piquant que les *Entretiens de J.-J.* avec ses trois compagnons de voyage, dans ses courses sur les montagnes du Jura. » A la demande de Diderot, il tenta de le réconcilier avec Rousseau; mais Rousseau fut inflexible: « Je sais, lui écrivait-il, respecter l'amitié, même éteinte; mais je ne la rallume jamais: c'est ma plus inviolable maxime. » (6 avril 1765.)

Rousseau ayant quitté la Suisse, le 29 octobre suivant, d'Escherny, que rien ne retenait plus à Môtiers-Travers, alla visiter l'Allemagne, et s'arrêta longtemps à Vienne, où il avait une partie de sa famille. Honoré des bontés de Marie-Thérèse et de l'empereur Joseph, il y vivait dans l'intimité du prince de Kaunitz et des hommes les plus distingués par leur naissance et leurs talents. C'était alors la mode en Allemagne comme en France, de jouer la comédie; et, longtemps après, d'Escherny se rappelait avec une certaine satisfaction les succès qu'il avait obtenus à Vienne dans les rôles de Lekain, qu'il se flattait d'imiter assez fidèlement. Ce fut

à la même époque qu'il entendit pour la première fois Mozart, chez le grand prieur de Zinzendorf. Il osa prédire que cet enfant prodigieux ne serait jamais un homme; « mais l'événement est venu, dit-il, me donner un démenti complet. » En quittant Vienne, il passa par Stuttgart; et le duc de Wirtemberg, dont il était déjà connu, le décora du titre de son chambellan. De retour à Paris, en 1768, il continua de cultiver les arts en amateur riche et passionné, sans cesser de se livrer à son goût pour les plaisirs. Lorsque Rousseau fut revenu se fixer à Paris, d'Escherny reprit l'habitude de lui rendre d'assez fréquentes visites; mais ayant eu l'imprudence de lui présenter le banneret d'Osterwald, directeur de la société typographique de Neuchâtel, Rousseau se souvint qu'Osterwald s'était comme magistrat opposé quelque temps auparavant à la réimpression de ses œuvres, et lui ferma la porte, ainsi qu'à son introducteur qu'il ne voulut plus revoir.

Avec de l'esprit, de l'originalité, de l'instruction, et passant sa vie au milieu des chefs de la littérature, d'Escherny ne s'avisa que très-tard d'écrire. Comme Rousseau, ce fut une question proposée par une académie de province qui le fit auteur. L'académie de Besançon avait, en 1778, mis au concours : *les funestes effets de l'égoïsme*. Il résolut de traiter ce sujet; mais en le méditant il y trouva la matière d'un livre qu'il intitula : *du moi humain ou de l'égoïsme et de la vertu*. Cet ouvrage, dont il n'a publié que des fragments sous le titre de *Lacunes de la philosophie*, l'occupa pendant près de trente ans, à diverses reprises; mais lorsqu'il y eut mis la dernière main, il ne voulut point le faire imprimer, persuadé que lors-même qu'on n'en tirerait que vingt à trente exemplaires on ne parviendrait pas à les débiter. Ne pouvant rester en place, et ne manquant pas de raisons ni de prétextes pour justifier son goût pour les voyages, il se rendit, en 1780, à Berlin. Muni d'une lettre de d'Alembert pour le roi de Prusse, il reçut de ce monarque l'accueil le plus flatteur, et n'eut qu'à se louer des bontés du prince Henri. Il se lia très-particulièrement avec le premier ministre, comte de Hertzberg; et s'il avait eu de l'ambition, il aurait pu prétendre à l'ambassade de Prusse à Versailles. Quoiqu'il en soit, il était de retour à Paris en 1783. L'année suivante on le trouve à Varsovie, assistant à un grand dîner diplomatique dont il donne la

description dans ses *Mélanges*, puis à St-Pétersbourg, où il ne fut pas moins bien reçu de l'impératrice Catherine qu'il ne l'avait été du roi de Pologne. Il ne put voir le Nord que très-rapidement, car en 1785 il était à Versailles, occupé de quelques affaires diplomatiques. Il fit la même année une excursion en Savoie, et se trouvant à Chambéry, il ne laissa pas échapper l'occasion de visiter les Charmettes, ce lieu devenu si célèbre par le séjour de Rousseau.

D'Escherny retourna à Vienne en 1787; mais il prenait un trop vif intérêt aux événements qui se préparaient en France pour n'y pas revenir le plus promptement qu'il lui serait possible. Il adopta les principes de la révolution avec enthousiasme. Malgré son dévouement à la cause populaire, il fut arrêté, le jour même de la prise de la Bastille, par des hommes qui lui trouvaient l'air d'un aristocrate et d'un traître. Déjà la foule l'entourait, et les redoutables cris à *la lanterne* se faisaient entendre: sa présence d'esprit le sauva. Ayant demandé à être conduit au district le plus proche pour y faire d'importantes révélations, il parvint à se débarrasser ainsi de ces furieux. (Corresp. 72.) Il n'en continua pas moins de s'extasier sur la sagesse et la modération des Parisiens et de se mêler aux groupes: « tour à tour interrogeant, interrogé, écoutant et écouté, et même quelquefois applaudi, ce qui flattait beaucoup son amour propre. Il admirait les décrets de l'Assemblée constituante; mais il trouva qu'elle s'était trop pressée d'abolir la noblesse; il aurait voulu qu'en supprimant les privilèges, on eût conservé l'institution et créé, comme en Angleterre, une chambre haute héréditaire; prédisant, et cette fois d'accord avec tous les bons esprits, que sans cet utile contrepoids la France tomberait infailliblement dans l'anarchie. (Corresp. 136.) Son enthousiasme pour la révolution durait encore au mois de juillet 1790; il était du nombre de ceux qui se rendirent à cette époque au Champ-de-mars pour travailler à l'autel de la patrie. Au retour d'un pèlerinage qu'il fit alors à Ermenonville, il envoya six cents francs à Marmontel, secrétaire perpétuel de l'académie, pour augmenter le prix destiné au meilleur éloge de Rousseau. L'idée lui vint ensuite de concourir lui-même, et son discours fut remarqué par Marmontel, qui trouva « qu'il réunissait les beautés et les défauts que produit l'enthousiasme. »

Dès le principe de la révolution, d'Escherny n'avait pas cessé d'être en rapport avec les députés et les hommes les plus influents des opinions les plus opposées. Plusieurs fois on avait agité devant lui la question de la guerre, et toujours il avait soutenu qu'elle n'aurait pas lieu, puisque son résultat serait de porter la révolution à l'extrême. Il fut forcé d'ouvrir les yeux et songea à quitter prudemment la France pour conserver sa tête. Il sortit de Paris le 24 mai 1792, dans la voiture de l'ambassadeur de Prusse, et vint s'établir à Moutiers-Grandval dans l'évêché de Bâle. C'est alors qu'éclairé par une triste expérience, il reconnut combien il s'était trompé sur les moyens d'assurer le bonheur de la France : « J'avais, dit-il, partagé jusqu'ici l'opinion de Rousseau sur la perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine; je l'ai reproduite, en 1783, sous plusieurs formes dans les *Lacunes de la philosophie*.... La révolution a dissipé cette douce illusion » (De l'Egalité, I, 18). Il employa ses loisirs à composer, sous le titre de *l'Egalité*, un ouvrage dans lequel il se propose de montrer que ce principe est anti-social, et que c'est à son application que l'on doit attribuer tous les crimes qui venaient d'effrayer la France et le monde. N'ayant pu obtenir l'autorisation de le faire imprimer à Lausanne, d'Escherny alla, en 1795, à Paris, apportant son manuscrit, qu'il ne tarda pas à mettre au jour; mais, jugé sur son titre l'ouvrage eut peu de lecteurs, et ce fut vainement que l'auteur y substitua celui de *Philosophie de la politique*, dans l'espoir de fixer l'attention sur un livre dont il s'exagérait sans doute le mérite et l'importance, mais qui contient réellement quelques idées utiles. Cette indifférence l'affligea comme on le voit dans plusieurs passages de ses *Mélanges*. Ce livre, qu'on s'obstinait à ne pas lire en France, avait eu beaucoup de succès en Allemagne, où il s'en était écoulé une édition entière et où l'auteur était mis entre Montaigne et Montesquieu; mais les suffrages de l'Allemagne ne consolait pas d'Escherny de n'avoir pu obtenir ceux de Paris. Il avait retrouvé dans cette ville quelques-uns de ses anciens amis, entre autres Laharpe qui, revenu de ses égarements, lui disait chaque fois qu'il le rencontrait : « Vous seul aviez bien vu. »

Peu de temps après la formation de l'Institut, d'Escherny fut présenté pour une place à la classe des sciences morales; mais Nai-

geon, ce sot singe de Voltaire, fit manquer son élection en disant : « Oui, messieurs, nous aurions un bon joueur de violon de plus. » Il avait cependant d'autres titres à cette distinction. A la science que l'on puise dans les livres, il joignait celle que l'on n'apprend que dans le monde. Plein d'instruction et de politesse, il écrivait et parlait sur toutes sortes de matières avec une facilité remarquable. A l'âge de plus de 80 ans, il faisait encore sa partie dans les concerts qu'il donnait chez lui toutes les semaines, et chantait avec M^{me} Sessi, d'une voix assez agréable, les plus beaux airs des opéras italiens et allemands. Son esprit vif et toujours jeune avait besoin d'être occupé ; aussi jusqu'à la fin de sa vie il ne cessa pas d'écrire et de méditer. Parvenu, sans infirmités, au terme de sa longue carrière, il mourut à Paris le 15 juillet 1815, à 82 ans.

Dans ses ouvrages comme dans sa vie, M. d'Escherny présente une foule de contradictions ; mais on est toujours forcé de les lui pardonner, parce qu'il est constamment de bonne foi. Partisan des principes philosophiques, il montre en même temps un attachement sincère aux idées d'ordre et de hiérarchie sociale. Admirateur enthousiaste de Rousseau, il le contredit souvent ; mais comme on l'a déjà remarqué, ses critiques ne tombent pas sur les endroits les plus blâmables. Après avoir étudié cinq ans les mathématiques avec passion, il écrivit qu'il n'y a de bon dans les mathématiques que la partie élémentaire. Ailleurs il fait l'apologie de l'ignorance, et sans être prophète, croit pouvoir prédire que l'imprimerie ramènera les hommes à la barbarie. Ses jugements, comme ses opinions, étaient si mobiles qu'il n'est pas rare de le trouver en opposition dans le même chapitre.

Il nous reste maintenant à faire connaître les ouvrages de d'Escherny :

1° *Les lacunes de la philosophie*. Amsterdam (Paris) 1783, in-12°. — C'est comme on l'a dit un fragment du *Moi humain*, ouvrage qui l'occupait depuis trente ans, et qui a été traduit en allemand. Berlin 1787, in-8°.

2° *Correspondance d'un habitant de Paris avec ses amis de la Suisse et d'Angleterre*. Paris 1791, in-8°. — Réimprimé sous ce titre : *Tableau historique de la révolution jusqu'à la fin de l'Assemblée constituante*. Paris, 2 vol. in-8° ; 2° édition revue et augmentée, Paris, Delaunay 1815, 2 vol. in-8°.

3° *De l'égalité, ou principes généraux sur les institutions civiles, politiques et religieuses*, précédé de l'éloge de J.-J. Rousseau en forme d'introduction.

Paris 1796, 2 vol. in-8°. — Deux ans plus tard cet ouvrage a été reproduit sous le titre suivant : *Philosophie de la politique ou principes généraux sur les institutions sociales*, 1798. — Cet ouvrage est le développement des lettres IX et XI de la *Correspondance*. L'éloge de Rousseau, qui paraissait pour la première fois, fut traduit en allemand par Schelle. Leipzig 1798. Il a été mis à l'index *librorum prohibitorum*, par le gouvernement d'Autriche.

4° *Mélanges de littérature, d'histoire, de morale et de philosophie*. Paris 1809, 3 vol. in-12°; reproduits avec quelques cartons et des additions en 1814, sous le titre de *OEuvres philosophiques, littéraires, historiques et morales*. — Parmi les morceaux de ce recueil, nous citerons un morceau sur *l'égoïsme*; des *Anecdotes sur Pierre le Grand*; un *Essai sur le bonheur*; *De la poésie et des vers*, où l'on trouve entre autres paradoxes, que les vers de Racine sont au-dessous de la prose mesurée, dont l'auteur offre ingénument des modèles tirés de ses propres ouvrages; un morceau *sur la musique dramatique*, dans lequel on raconte plusieurs anecdotes sur les principaux musiciens du XVIII^e siècle; et enfin un autre intitulé: *de Rousseau et des philosophes encyclopédiques*, le plus curieux et le plus amusant de l'ouvrage.

5° *Fragment sur la musique*. Paris 1809, in-8°.

D'Escherny écrivait en 1809: « J'ai trente manuscrits, qui réunis formeraient vingt volumes, et que je ne publierai jamais. Le dernier des métiers est aujourd'hui celui d'écrire. Le nombre des connaisseurs et des bons juges a prodigieusement diminué depuis la révolution. » Dans sa dernière et courte maladie, il légua tous ses manuscrits à un M. Villenave; mais nous ignorons ce qu'ils sont devenus.

Sources. *Mélanges de littérature, etc.*, par d'Escherny, t. I, II et III. Paris 1809. — *Biographie universelle* de Michaud; suppl. t. LXIII, p. 424-426. — *Göttinger gelehrte Anzeigen*, 1783, N° 155; 1792, III. — *Etrennes helvet.*, N° IV. — *Journal encyclop.* 1791, t. VIII, 23. — Mensel, *Bibliotheca historica*, vol. IX, part I, p. 129. — Zimmermann, *Annales* 1790. — *Magasin encyclop.*, 2^e année, t. III, p. 155. — Quérard, *La France littéraire*, t. III, p. 51. — *Gazette de France*, 1811, N° 144, 150. — *Neue allgem. deutsche Bibliothek*, t. III, p. 251. — *Schlözer's Staats-Anzeiger*, t. XIII, p. 284. — J.-J. Rousseau, *OEuvres complètes*. t. XXII, p. 256.

CHRISTOPHE FABRI.

Christophe Fabri-dit-Libertet, né à Vienne en Dauphiné, se destinait à la carrière médicale et commença des études à Montpellier; mais la peste de 1531 l'ayant chassé de cette ville, il se décida à

aller les terminer à Paris. A son passage à Lyon il entendit parler des succès que la prédication de son compatriote Farel obtenait dans la Suisse romande. Enflammé du désir de marcher sur ses traces, au lieu de poursuivre sa route vers Paris, il alla trouver Farel à Morat, qui le chargea d'y continuer son œuvre. En 1531, il fut reçu pasteur à Neuchâtel, mais n'y resta pas longtemps. On l'envoya à Boudevilliers, où les chanoines de Valangin, collateurs de l'église, s'opposaient de toutes leurs forces à la Réformation. Il y consolida l'œuvre commencée par Farel; et ayant établi pasteur dans cette commune Jean de Bretoncourt, il revint à Neuchâtel. La même année nous trouvons Fabri occupé à prêcher la Réformation aux nombreux villages dépendants de l'église paroissiale de Pontareuse. Il y demeura pendant trois ans, d'où il écrivit, le 7 novembre 1532, une lettre à Farel, qui habitait toujours Morat, par laquelle il l'informe d'une conspiration ourdie contre lui par le châtelain de Boudry, nommé Vouga, et par le chapelain de Boudry, qui avait d'abord embrassé la Réformation, et était ensuite rentré dans l'ancienne église. Une autre lettre de Fabri à Farel, datée de Bâle le 12 janvier 1537, lui annonce que son église ne laisse pas d'être dans un état florissant, malgré les difficultés qu'on lui suscite. Il le prie d'assister si possible au synode qui était convoqué et qui devait se tenir à Neuchâtel; il lui parle aussi de l'impression des termes hébraïques de l'Écriture-sainte, qui se faisait alors à Serrières.

Après la tenue du synode de Neuchâtel, Fabri quitta l'église de Pontareuse. Boudry ayant entièrement embrassé la Réformation, il y établit pour pasteur à sa place Thomas Barbarin de Tubingue, et Fabri continua son ministère à Neuchâtel avec son collègue Marcourt. Farel l'appela à Genève en novembre 1535; il fut reçu dans cette ville avec de grands honneurs par le magistrat, qui le logea dans une belle maison près du temple de la Madeleine, dans laquelle le prêtre Suchat logeait auparavant. Lorsque les Bernois eurent conquis le Chablais, et y eurent introduit la Réformation, Fabri fut envoyé à Thonon en Chablais, où il resta dix ans. Un ancien manuscrit nous apprend qu'il eut de fréquentes disputes avec les chanoines et les prêtres de ce pays, qui s'étaient retirés dans les parties catholiques de la province. L'abbé Michel de Blo-

nay, à la sollicitation duquel Fabri était allé à Thonon, était un des champions de la nouvelle doctrine et appuyait Fabri de toute la puissance que pouvait lui donner son nom, sa fortune et ses dignités.

En 1546, la Classe de Neuchâtel le réclama avec instance : deux députés de Berne allèrent supplier LL. EE. de Berne de l'accorder à l'église de Neuchâtel. Farel fit aussi des démarches dans ce but. Fabri revint donc dans notre pays à la fin de cette année et fut nommé pasteur à Neuchâtel. En 1548, il fut envoyé en négociation à Berne par la Compagnie des pasteurs. Une lettre qu'il écrivit de Berne, le 18 août, à Farel, sur le succès de son voyage, montre que cette négociation concernait l'hôpital, le consistoire et l'école, et qu'il avait obtenu une réponse favorable. En 1560, Jaqueline de Rohan, protestante très-zélée, entreprit de convertir le Landeron. Accompagnée du gouverneur et de beaucoup d'officiers, elle y conduisit un jour son fils Léonor d'Orléans, prince de Neuchâtel, et entra dans la chapelle avec l'intention d'y faire prêcher la parole de Dieu par Christophe Fabri. Aussitôt une foule de bourgeois accourut en armes, et le jeune prince se retira en protestant qu'il ferait punir leur attentat. Mais Soleure et les cantons catholiques prirent fait et cause pour les bourgeois du Landeron et cette querelle ne fut terminée que par l'entremise de Berne, qui conseilla la prudence aux deux partis. On voit par des mémoires écrits de la main de Fabri, que des députés de Gap en Dauphiné vinrent à Neuchâtel, en 1562, pour demander Farel à la ville de Neuchâtel, mais seulement pour un temps. Il leur fut accordé. Fabri fut aussi appelé à Vienne en Dauphiné; il s'y rendit avec toute sa famille, dans le dessein d'y finir ses jours. Lorsque Jacques de Némours s'approcha de cette ville, il essaya de s'enfuir et se cacha dans le château de Pipet, où il fut fait prisonnier et tomba entre les mains des soldats qui le dépouillèrent. Après avoir été détenu trois mois en prison, il fut délivré par l'entremise du comte de Montceval, du sieur de Mandelot et par de Braille, chirurgien du duc de Némours. Après cette délivrance, il fut donné pour ministre à l'église de Lyon, où nous le trouvons en 1564, collègue de Viret, de Jacques Langlois, ancien pasteur de Lausanne, de David Chaillet de Neuchâtel, de Jacques Dieu et de Jacques Aubert. Fabri resta dans cette ville jusqu'à la mort de Farel, à qui il succéda dans l'église de Neuchâtel, et où il

mourut en 1588. Fabri, quoique moins célèbre que Farel, contribua peut-être autant que ce dernier à l'établissement de la réformation dans notre pays et dans la Suisse française, et à la mort de Farel l'église de Neuchâtel trouva en lui un chef qui succéda dignement au grand réformateur.

Quelques années plus tard, en 1580, l'église de Mens avait pour ministre un nommé Fabri, qui révéla à Lesdiguières une conspiration des *Désunis* contre sa vie. Peut-être était-il un des enfants de Libertet. La postérité de Christophe Fabri s'est perpétuée dans notre pays, où elle a fourni plusieurs ministres et plusieurs magistrats.

Le dernier pasteur de ce nom est mort en 1844. Pendant un quart de siècle il desservit la paroisse de la Sagne, où il était révérend et chéri de ses paroissiens. M. Fabri n'est guère connu que dans les paroisses où il a exercé son ministère, et cela par l'effet même de sa modestie et de son goût pour la retraite. Il avait des connaissances approfondies en mathématiques. Sans le secours d'aucune leçon, il avait poussé très-loin cette étude, et avait découvert des méthodes de calcul qui le conduisaient aux résultats par des chemins fort abrégés. Par lui-même encore, il était parvenu à une connaissance assez approfondie de la musique qui, avec la haute et belle littérature, faisait ses plus chers délassements. Doué d'une imagination vive et d'une sensibilité profonde, il était charmé, ravi de tout ce qui est beau, et le cherchait à sa vraie source, dans le christianisme. Sa paroisse lui donna une preuve de son estime et de son attachement en le nommant député au Corps législatif.

Sources. Haag, *La France protestante*, t. VII, p. 87. — Mss. de Genève, n° 147. — *Registres de la Compagnie des pasteurs de Genève*, reg. B. — *Annales historiques* de Jonas Boyve, années 1552, 1553, 1556, 1542, 1546, 1548, 1562, 1563, 1565. — *L'Eglise et la Réformation*, par A-C-E. de Perrot, t. II, p. 239 et 240. — Vuillemin, *Le Chroniqueur, journal de l'Helvétie romande*, Lausanne 1855-1856, in-folio. — *Le livre des cures des églises de Neuchâtel et Valangin*. — *Vie de Farel*, mss. à la bibliothèque de Neuchâtel. — *Recueil de Choupart sur la Réformation*. — Chambrier, *Hist. de Neuchâtel*, etc.

FALLET.

David Fallet de Dombresson, surnommé *le Kleinjogg Neuchâtelois*, est très-connu dans les cantons de la Suisse pour ses travaux

sur l'agriculture, pendant que la plupart de ses compatriotes n'ont jamais entendu prononcer son nom. Cet habile agronome est mort à la fin du siècle dernier, après avoir rendu à la paroisse qu'il habitait les plus grands services. C'est lui qui, dans notre pays, commença le premier à faire usage de la marne pour fertiliser les terres et augmenter la production des herbes artificielles, en particulier de l'esparcette. Doué de génie et rempli de l'ambition de se faire un sort meilleur, il osa secouer le joug des préjugés et de l'inertie, qui affaiblissait ses concitoyens; il comprit, d'après les sages réflexions d'un père raisonnable qui le guidait et l'éclairait, que les terres étaient trop fatiguées, qu'il n'y avait nul rapport entre ce qu'on leur donnait et ce qu'on en exigeait, qu'il fallait donc chercher les moyens de leur donner plus de repos et d'augmenter le fourrage, pour avoir une masse d'engrais capable de faire produire plus à une moindre quantité de terrains en champs, ce qui était une économie de peines et de dépenses. Cette première réflexion générale, faite et démontrée à ses yeux par son observation particulière, il s'informe, il consulte, il étudie. Un agronome du Vignoble, nommé Véluzat, qui avait amélioré sensiblement les terres de Saint-Blaise, lui indique la marne comme ce qui pouvait le mieux répondre à ses vues. Déjà depuis quelques années, vers 1760, Fallet en avait fait quelques faibles essais. Possesseur d'une marnière dans une métairie que son père avait auprès du Bugnet, il l'employa avec succès; mais incertain s'il en serait de même à Dombresson, où il n'en avait point encore fait l'épreuve.

Encouragé par Véluzat de Saint-Blaise, il se décide enfin; mais encore retenu par la crainte des moqueries s'il ne réussissait point, ce n'est que dans les ténèbres qu'il amène deux charriots de cette marne, éloignée de deux lieues du village. Il la répand en secret sur des terrains de diverses natures, et attend en silence, mais non sans une vive inquiétude, l'effet de cet essai. L'herbe s'épaissit, se renforce sur cette terre; et les informations que Fallet avait eu l'occasion de prendre dans la Haute-Alsace, achevant de l'éclairer, il se décide et achète de tous côtés des terrains qui doivent bientôt prendre de la valeur dans ses mains.

Cependant une réflexion de calcul l'arrête; il supputa le prix auquel lui reviendrait cette espèce de bonification à la distance à

laquelle il doit la chercher. Il voit que quelque avantage qu'il en retire, la dépense et la perte du temps diminuent beaucoup son profit : il se résout en conséquence à en chercher plus à portée et recourt pour cet effet à son oracle. Véluzat se rend sur les lieux, lui indique le siège de la marne et les marques auxquelles il peut connaître son existence. Fallet s'en assure, continue plus vivement ses achats de terrains, demande à la communauté, sur le terrain de laquelle était ce trésor, de pouvoir l'ouvrir à ses frais, moyennant un bail d'un certain nombre d'années. Alors se déployèrent les petites passions qui existent dans toutes les sociétés grandes et petites : des gens timides et paresseux cherchèrent à le décourager, les uns en lui présentant les risques qu'il courait de s'écraser, les autres en le couvrant de ridicule et en se moquant de lui. Ceux qui avaient quelques craintes qu'il ne réussît, fondèrent leurs objections sur de mauvaises raisons ; et enfin les gens à préjugés et à routine s'opposaient à toute innovation, pour ne rien changer, disaient-ils, aux usages de leurs pères. Enfin pourtant Fallet obtint avec beaucoup de peine ce qu'il demandait ; il put délier successivement les entraves qu'on lui avait mises, et agir ensuite en toute liberté. Ce n'est qu'après le passage des générations qui l'ont croisé, qu'après les fruits heureux que retirèrent celles qui le suivent des expériences faites par cet homme de bien, que justice lui est rendue et que ses idées sont mieux écoutées.

La marne répandue sur ses prairies développa avec plus de vigueur les germes du trèfle et d'autres plantes en usage pour la nourriture des bestiaux ; l'on en vint peu de temps après à former des prairies artificielles en trèfle étranger et en esparcette ; mais plus ces produits étaient considérables, plus les propriétaires sentaient quelle perte leur occasionnait, après des avances dispendieuses, une année sur trois, pendant laquelle le bétail sans doute trouvait à se nourrir, mais en foulant tous les jours ces plantes tendres, en en faisant périr la plus grande partie. Fallet s'appuya sur cet inconvénient, représenta l'utilité de mettre les foins en grange pour augmenter les engrais, fit voir une économie de temps en mettant en culture les champs laissés auparavant en jachère, ainsi que l'augmentation du gain dans leur emploi. Ces raisons furent dé-

monstratives et l'emportèrent enfin sur les objections faibles et ridicules que l'on essaya d'avancer contre lui. Si Dombresson possède aujourd'hui des terres, soit en vergers, soit en champs d'une excellente qualité et d'un bon produit, c'est à David Fallet qu'il en est redevable. Il fut un homme marquant par sa capacité et son désir de faire faire des progrès à l'agriculture, en améliorant tout ce qu'il voyait autour de lui : il aimait à faire des essais et des expériences. Il est bon qu'il y ait de ces hommes-là dans tous les états et surtout parmi les agriculteurs, plus portés à la routine que les autres classes de la société. Nous voudrions que David Fallet revécût dans la personne de quelqu'un des habitants de son village, auquel nous remettrions la question de la marne, qui n'est plus en faveur au Val-de-Ruz. Peut-être s'en était-on exagéré les avantages, ou les eut-elle perdus dans les terres où l'on en a fait un usage excessif ; ou bien s'est-on abusivement dispensé de mettre de l'engrais sur les terres où l'on avait employé la marne, comme si elle était un engrais, bien qu'elle ne soit qu'un *stimulant*. Il nous semble qu'un agriculteur expérimenté, qui ferait un travail sur les lieux-mêmes où David Fallet a fait un si excellent usage de la marne, pourrait être utile à d'autres agriculteurs.

Sources. *Description de la mairie de Valangin*, par Samuel de Chambrier, 1794, p. 66-72. — *Dictionnaire géographique et statistique de la Suisse*. Lausanne 1861, nouvelle édition, art. *Dombresson*. — *Messenger boiteux de Neuchâtel* pour 1861.

FAREL.

Il est peu d'hommes dont la destinée ait été plus extraordinaire que celle du Réformateur qui va nous occuper. Parti du Dauphiné, fervent catholique romain, il arrive dans notre pays prêchant la doctrine de Luther ! Par sa puissante parole il convertit nos ancêtres à la foi protestante et, lui étranger, accomplit chez nous une révolution qui changea complètement nos institutions religieuses et civiles, dont les effets se perpétuèrent de siècle en siècle et se perpétueront jusqu'à la fin des temps.

Guillaume Farel naquit en 1489, au hameau des Farelles près de Gap en Dauphiné. Sa famille était noble et riche ; une de ses

branches collatérales existe encore au lieu de sa naissance. Il se fit remarquer dès sa jeunesse par son goût prononcé pour l'étude des langues et des sciences. Après avoir étudié quelques années en Dauphiné, il se rendit à l'université de Paris, où il trouva Lefèvre d'Étaples, qui était alors très-attaché à l'église romaine, et Gérard Ruffi, docteur distingué, qui, après avoir embrassé la réforme, lui devint infidèle.

Sa connaissance des langues anciennes et de la philosophie, procurèrent de bonne heure à Farel une chaire de professeur au collège du cardinal Le Moine. Tout dévoué alors à l'église de Rome, il témoignait un profond éloignement pour ceux qui tentaient de réformer cette église, dont les erreurs avaient nourri son enfance. Cependant les leçons de Lefèvre, la lecture de la Bible et surtout l'étude des épîtres de St-Paul donnèrent à ses sentiments un cours opposé. Les écailles tombèrent de ses yeux et la vérité lui apparut. « Alors, dit-il, la papauté fut entièrement renversée; je commençais à la détester comme diabolique, et la Parole eut le premier lieu en mon cœur. »

Dès que l'œuvre des réformateurs allemands et suisses lui fut connue, il l'approuva et voulut y prendre part. Ayant été dénoncé au Parlement de Paris, en 1521, il fut obligé de s'enfuir avec Lefèvre et quelques autres partisans des nouvelles doctrines.

Ils se réfugièrent chez l'évêque de Meaux, Briçonnet, personnage de grand talent, penchant pour la réforme, mais qui ne voulait pas rompre avec la papauté. Au bout de deux ans Farel dut quitter cet asile, car Briçonnet, par crainte des persécutions, s'était fait lui-même persécuteur des protestants. Il retourna à Paris; mais poursuivi de nouveau il rentra en Dauphiné, où il eut le bonheur de faire adopter ses doctrines à ses trois frères. Traqué dans son pays natal encore plus vigoureusement qu'à Paris, Farel dut quitter la France et ne put se dévouer dans sa patrie, à la vocation qu'il avait reçue d'en haut.

Il arriva en Suisse en 1524 et se rendit à Bâle auprès d'OEcopolampade. Protégés par les magistrats et malgré l'opposition des théologiens, ils soutinrent publiquement des thèses rédigées par Farel; mais l'hostilité de l'université et de l'évêque contraignit encore Farel à se retirer. Il s'en alla à Zurich, puis à Berne, où

Zwingli et Berthold Haller l'affermirent dans sa résolution de consacrer sa vie à prêcher l'Évangile. De Berne il partit pour Strasbourg, où deux illustres réformateurs, Bucer et Capiton, prêchaient la vraie foi.

Ayant appris que plusieurs habitants de Montbéliard désiraient le posséder au milieu d'eux, Farel y arriva en juin 1524. Il y fut protégé par le duc Ulric, qui aimait les nouvelles doctrines et ne craignait pas les Réformateurs. Plus tard, en août 1525, les cantons suisses qui étaient les plus opposés à toute réforme religieuse, contraignirent Ulric à congédier Farel, « attendu qu'il était à craindre que les paysans, surtout de la Thurgovie, ne fussent poussés à la révolte par les prédicants. »

En quittant Montbéliard, Farel retourna à Strasbourg, où étant devenu prédicateur des réfugiés français, il les réunit en une petite église qui a subsisté jusqu'à nos jours. De 1526 à 1529, il prêcha dans différentes parties de la Suisse française. S'étant présenté à Aigle, sous le nom de Guillaume Ursinus, maître d'école, il instruisit les enfants sans recevoir aucune rétribution; mais ses principes religieux et sa manière d'enseigner lui suscitèrent aussitôt des obstacles, suivis de si mauvais traitements, qu'il fut forcé de se retirer.

Après une première apparition à Neuchâtel, en 1526, qui n'eut pas de suite, Farel ayant été expulsé de la ville, débarqua à Serrières le 14 décembre 1529, venant de Morat. Il avait appris que le curé de Serrières, Emer Beynon, était un partisan secret de la réforme. Beynon reçut bien Farel, mais ne put l'autoriser à prêcher dans son église; alors le Réformateur monta sur une pierre placée près du temple et prêcha au peuple qui était rassemblé en foule. Cette pierre qui lui servit de chaire, existe encore: elle a été introduite, en 1829, dans la muraille du temple avec l'inscription suivante:

EN 1529, LE 14 DÉCEMBRE,

C'est dans ce lieu sacré, sous la voûte des cieux,
Que de notre pays, Réformateur heureux,
Farel a commencé d'annoncer l'Évangile.
D'auditeurs attentifs il peuplait cet asile.
Puisse son zèle ardent, tout puissant sur les cœurs,
Renaître dans ses successeurs.

Les bourgeois de la ville ayant appris l'arrivée de Farel à Serrières, accouraient pour l'entendre. Un jour ils l'entraînèrent à Neuchâtel; ils entrèrent par la porte du château, et arrivés à la Croix-du-Marché, Farel prêcha à la foule qui l'entourait. Ce fut son premier sermon dans la ville. Les jours suivants il continua de prêcher dans les rues et dans les maisons; sa prédication avait un grand succès. Ce fut à cette époque que, prêchant à Corcelles devant le prieuré, les moines se précipitèrent sur lui; et le prieur Rodolphe de Benoît, un poignard à la main excitait au tumulte. Farel n'échappa qu'avec peine.

Peu de temps après il partit pour Morat, Bienne et l'évêché de Bâle et ne reparut dans notre pays qu'au mois de juin 1530. Pendant son absence sa prédication avait agi, et tout était en fermentation à son arrivée; la population l'entraîna dans la chapelle de l'hôpital, et, montant en chaire il dit: « Il paraît que comme jadis Christ est né dans une étable pauvrement, à Neuchâtel aussi l'Evangile doit naître parmi les infirmes et les pauvres. »

Si la cause de la réforme marchait à pas de géant parmi les bourgeois, il n'en était pas de même chez les autorités du pays et dans le clergé. Le gouverneur, George de Rive et le collège des chanoines, firent tout pour arrêter le progrès des nouvelles doctrines; ils étaient appuyés en cela par le gouvernement de Fribourg et par l'évêque de Lausanne dont notre pays dépendait pour le spirituel; mais la bourgeoisie de Neuchâtel avait pour elle Berne et surtout l'intelligence du peuple neuchâtelois, qui était rassasié de la messe et indigné de la conduite de son clergé.

Le 22 octobre 1530, les partisans de Farel commencèrent à briser les images dans le bas de la ville et se rendirent au château pour en faire de même. Le gouverneur accourut et parvint à les arrêter. Ce fut pour peu de temps, car le lendemain Farel, prêchant à l'hôpital, fut entraîné à l'église collégiale: les chanoines et leurs adhérents cherchèrent à lui barrer le passage, mais ils n'y réussirent pas; Farel monta en chaire et dès ce jour-là cette antique église cessa d'appartenir au culte romain. Les images furent détruites, et le souvenir de cette journée fut conservé par cette inscription:

L'AN 1530, LE 25 D'OCTOBRE

FUT OSTÉE ET ABOLIE L'IDOLATRIE DE CÉANS PAR LES BOURGEOIS.

Après avoir réformé la ville de Neuchâtel, Farel s'adressa au reste du pays et au comté de Valangin. Etant allé prêcher à Boudevilliers avec son jeune ami, Antoine Boyve, leurs discours amenèrent un tel tumulte qu'ils durent s'enfuir. Arrivés près de Valangin ils furent assaillis d'une grêle de pierres et allaient être précipités dans le Seyon, lorsqu'à l'intervention de quelques personnes on consentit à les enfermer. Les prêtres qui les conduisaient au château, voulurent les faire agenouiller devant une statue de la vierge; mais ils ne faillirent pas et Farel leur dit: « Adorez un seul Dieu en esprit et en vérité et non des images muettes, sans âme ni pouvoir. » Les prêtres l'accablèrent de tant de coups que son sang jaillit sur les murailles.

Les bourgeois de Neuchâtel ayant appris leur mésaventure, arrivèrent en force, et la comtesse de Valangin fut obligée de les mettre en liberté.

Au mois de mai 1531, Farel courut aussi un grave danger. Après une course d'évangélisation à Avenches et à Orbe, il était revenu à Neuchâtel et avait visité St-Blaise pour la première fois. Mais le lieutenant et le curé, l'appelant hérétique et criant qu'il fallait le pendre, avaient ameuté le peuple contre lui. Farel avait presque été massacré; il était revenu à Neuchâtel défait, crachant le sang, méconnaissable. Enfin grâce à l'énergie de Farel et de ses compagnons, en 1536, la réformation fut établie dans tout le pays, sauf dans les paroisses de Cressier et Landeron qui restèrent catholiques et le sont encore.

La paroisse de Lignières était aussi restée attachée à la foi catholique; mais en 1553 la peste ravagea ce village; le curé frappé de terreur s'enfuit, et les habitants s'adressèrent à la Compagnie des pasteurs afin d'obtenir un guide spirituel, ce qui leur fut accordé et dès lors la réforme fut établie dans cet endroit.

Farel fut invité à assister à un synode des églises vaudoises du Piémont, qui devait avoir lieu le 12 septembre 1532. Il s'y rendit avec son collègue Saunier. Plusieurs décisions importantes y furent prises, entre autres de faire une nouvelle traduction de la Bible.

Ce fut à son retour qu'il tenta à Genève les premiers essais de réformation. Cité devant le Conseil épiscopal à l'occasion de ses prédications, il y fut fort maltraité, tant en paroles qu'en actions, et reçut ordre de quitter la ville dans trois heures de temps, sous peine de mort. Les années suivantes il y fut mieux reçu, et, aidé de Froment et de Viret, il parvint à faire triompher la réforme dans cette ville, qui devait être la Rome du protestantisme.

Calvin, revenant d'Italie en 1534, entra à Genève dans l'intention de s'y reposer quelques jours seulement. Farel désira se l'adjoindre, mais Calvin était sourd à ses sollicitations; Farel dut lui signifier que c'était un ordre de Dieu. L'austérité des principes des réformateurs souleva contre eux une partie de la population et provoqua par deux fois leur bannissement. Cependant ils y revinrent tous deux et l'on sait ce que devint Genève sous la direction de Calvin.

La ville de Lausanne et la plus grande partie du canton de Vaud doivent la réforme à Farel; ce fut lui qui établit Viret pasteur à Lausanne.

Après son exil de Genève, Farel se rendit successivement à Berne, Zurich et Morat, d'où il faisait de fréquentes visites à Neuchâtel. Dès 1532, il établit des assemblées régulières de pasteurs, qui se tenaient tous les jeudis en divers lieux. C'est de ces réunions que se forma la Compagnie des pasteurs neuchâtelois, institution qui exista jusqu'en 1849.

En 1543, Farel étant allé en Lorraine pour visiter les réformés de ce pays, faillit y perdre la vie. Le duc de Guise, marchant contre Metz, le 25 mars, surprit les protestants à Gorze; ses troupes en massacrèrent beaucoup, plusieurs périrent dans la Moselle, et Farel reçut une grave blessure: il partit pour Strasbourg où il arriva épuisé de fatigue.

Ce fut en cette même année 1543, qu'il accepta comme poste fixe le pastorat à Neuchâtel. Sa vie n'en fut pas moins active et ses voyages ne cessèrent pas: il s'en va de Neuchâtel à Genève, de Genève en Allemagne, de là en Dauphiné, etc. En 1553, il fut atteint d'une maladie si grave que ses amis ne pensaient plus le conserver longtemps et que lui-même croyait sa carrière terminée; mais il se rétablit à la grande joie de son église,

Quelques années après, en 1558, il se décida à épouser une personne avancée en âge, Marie, fille d'Alexandre Torel, de Rouen, qui s'était retirée à Neuchâtel pour cause de religion. Ses amis, et surtout Calvin, trouvèrent cette union fort étrange et hors de saison; car, disaient-ils, se marier à 69 ans c'est se marier au bord de la tombe. Farel leur fit comprendre que pour lui c'était une affaire de principe; il s'agissait de prouver que le célibat n'a rien de méritoire; qu'il est contraire à l'Écriture-sainte, et qu'ainsi l'église romaine enseigne une fausse doctrine, qui a amené une grande dépravation dans les mœurs. De ce mariage naquit, en 1564, un fils baptisé sous le nom de Jean, et qui survécut à son père à peu près trois ans.

Après une courte maladie, Farel mourut à Neuchâtel le 13 septembre 1565. Il était âgé de 76 ans. Ainsi finit cet homme énergique, qui avait passé sa vie sur les grands chemins et lutté contre d'immenses obstacles afin d'amener une partie de ses semblables à la connaissance de la vérité.

« Sa parole était un tonnerre; petit, de pauvre apparence, la figure commune, le front étroit, le teint pâle et brûlé du soleil, l'œil de feu, la bouche parlante, tel se présentait le Réformateur. Il se distinguait par un zèle toujours fervent, par une éloquence mâle et entraînant; c'est du cœur qu'il parlait, ne se donnant d'autre titre que celui de prêcheur de l'Évangile. *Ce ne sont pas les biens, les honneurs, les plaisirs de ce monde que nous cherchons*, écrit-il à Calvin, *c'est uniquement de servir le Seigneur, car ce Seigneur prépare à ceux qui lui sont fidèles et qui souffrent pour lui, une vie et une paix éternelles*. Sa persévérance égale son enthousiasme, sa voix lutte avec les clameurs et domine le bruit de l'airain, ses discours, disent les chroniques, roulaient plus véhéments que les torrents. Sa prédication ressemblait plutôt à l'éclat d'un orage qu'à des paroles prononcées par un homme. Les persécutions, les mauvais traitements qu'il endure, les dangers les plus grands ne servent qu'à exalter son courage; il sait tout supporter pour le règne de Dieu, et déclare, en maintes circonstances, qu'il laisserait sa vie pour prouver la vérité de ses discours. Il unit une franchise énergique à une grande modestie, et ne craint point de censurer les tièdes, les indifférents, les pasteurs qui négligent leurs devoirs, les

hommes sans convictions religieuses. Il aime surtout sa patrie, saisit toute occasion pour y prêcher la réforme. En 1561, il parcourt la Suisse avec des députés des malheureux vaudois, implorant des aumônes, et dans le même but, pour la même cause, il écrit en France et en Allemagne. Il a d'abondantes larmes pour les infortunés huguenots, et fait les vœux les plus ardents pour qu'ils soient délivrés des maux de la persécution. Sa confiance dans la sainteté de la cause qu'il défend, demeure inébranlable, et la conviction que son œuvre ne sera pas vaine auprès du Seigneur, double ses forces pendant tout le cours de son ministère. La sévérité de ses principes rend ses mœurs irréprochables et lui inspire une grandeur d'âme vraiment extraordinaire. Il éclairait les lieux qu'il abordait, il rendait meilleurs les hommes qu'il instruisait, il dissipait les erreurs qui désolaient le genre humain, il triomphait même des passions les plus furibondes, par la pureté de la doctrine qu'il prêchait. S'il venait à rencontrer un paysan à la charrue, il lui expliquait la parabole du Semeur; étaient-ce des vigneron, il les entretenait de la vigne et des ouvriers. »

(*Ancillon, Vie de Farel.*)

« Il était, dit un illustre historien, éminemment propre, par ses défauts comme par ses qualités, à la tâche qui lui fut assignée dans le grand travail de la réforme. Il était infatigable de corps, ardent d'esprit, intrépide de cœur et doué d'une volonté indomptable. Sa conviction et sa passion lui donnaient un singulier ascendant. Il fut le plus entraînant des réformés français. Il avait de cette éloquence populaire avec laquelle Luther avait subjugué les masses, et de cette intrépidité héroïque qui fait sortir des grands périls en les bravant; mais il était dépourvu de la prudence politique qui avait concilié à Luther la faveur des princes d'Allemagne, et à Zwingli l'assistance des magistrats de la Suisse. Son courage était plus celui d'un soldat que d'un chef, et sa prédication annonçait plus un fougueux apôtre qu'un habile novateur. »

Farel n'était pas écrivain, la prédication improvisée convenait mieux à l'ardeur de son esprit; aussi quoique nombreux, ses écrits ne sont pas volumineux. Son style n'a rien de remarquable, sa phrase est d'ordinaire d'un tissu embrouillé, diffuse quelquefois jusqu'à en perdre toute forme. Il répond à Calvin qui lui recom-

mandait un style facile et attirant : « Je ne puis venir à bout de classer mes figures , mon style aura barbarisme et sollécisme , et nulle clarté. »

Malgré cette inhabilité grammaticale, Farel atteint à la grandeur et à la force. Ses expressions sont énergiques et parfois colorées, la clarté de sa pensée et la vigueur de ses convictions percent à travers tous les obstacles de style ; enfin , on entrevoit encore , dans ces pages encombrées , le plus grand missionnaire de la réformation française.

Pendant son premier séjour à Bâle il publia diverses brochures, mais l'existence de ces pièces, toutes anonymes, nous serait inconnue sans quelques passages de ses lettres et sans les plaintes d'Erasmus qui y était vivement attaqué.

Voici la liste des écrits de Farel qui sont parvenus jusqu'à nous :

I. *Themata quædam latinè et germanicè proposita. Basileæ et Bernæ, 1528.* — Les thèses soutenues à Bâle par Farel ont été publiées en latin par Gerdesius et M. Adam ; en français par Ruchat ; en allemand par Kirchhofer.

II. *Sommaire: c'est une brève déclaration d'aucuns lieux fort nécessaires à un chacun chrestien pour mettre sa confiance en Dieu et à ayder son prochain.* — La date de la 1^{re} édition de cet ouvrage est inconnue ; il a été réimprimé en 1537, 1542 et 1552.

III. *De oratione dominica, 1524.*

IV. *A tous seigneurs et peuples et pasteurs à qui le Seigneur m'a donné accez, qui m'ont aidé et assisté en l'œuvre de N. S. Jésus, et envers lesquels Dieu s'est servy de moy en la prédication de son saint Evangile, grâce, paix, salut et vie vous soit donné.* Morat, 1530. — Imprimé dans l'appendice du t. II de Ruchat, nouv. édit.

V. *A tous mes très-chers frères en nostre Seigneur, tous les amateurs de la sainte Parole.* Morat 1532. — Imprimé dans Ruchat, t. III.

VI. *La manière et fasson qu'on tient en baillant le saint baptesme en la sainte congrégation de Dieu, et en espouyant ceulx qui viennent au saint mariaige et à la sainte Cène de nostre Seigneur ès lieulx, lesquelz Dieu de sa grâce a visitez faisant que selon sa sainte Parole ce qu'il a deffendu en son église soit rejettez, et ce qu'il a commandez soit teneu. Aussi comment la prédication commence, moyenne et finist, avec les pryeres et exhortations qu'on faict à tous et pour tous, et de la visitation des malades.* Imprimé par Pierre de Vingle à Neuchastel, le 29^e jour d'août l'an 1535.

VII. *Lettres certaines d'aucuns grands troubles et tumultes advenus à Genève, avec la disputation faicte l'an 1534.* Genève 1534, in-8°. — Cet ouvrage a été traduit en latin par F. Manget. Genève 1644. Il a aussi été réimprimé sous

ce titre: *Dispute tenue à Genève l'an 1534, les entre-parleurs estant le moine dominicain Guy Turbili et un prescheur du Sainct Evangile. Genève 1634, in-8°.*

VIII. *Confession de la foi, laquelle tous bourgeois et habitants de Genève et subjez du pays doibvent jurer de garder et tenir. Genève 1557, in-24°.*

IX. *Epistre envoyée au duc de Lorraine. Genève, 1543 et 1545.*

X. *Epistre de maistre Pierre Caroly, docteur de la Sorbonne de Paris, faicte en forme de deffiance et envoyée à maistre G. Farel, serviteur de J. Ch. et de son église, avec la response. Genève 1545, in-8°.*

XI. *La seconde épistre envoyée au docteur P. Caroly par G. Farel, prescheur de l'Evangile. Genève 1543, in-8°.*

XII. *Traité du purgatoire. 1545, in-12.*

XIII. *La très-sainte oraison que N. S. J. Ch. a baillé à ses apôtres, avec un recueil d'aulcuns passages de la sainte Escripiture, fait en manière de prière. Genève 1543, in-12°.*

XIV. *Epistre exhortatoire à tous ceux qui ont cognoissance de l'Evangile, les admonestant de cheminer purement et vivre selon iceluy, glorifiant Dieu et édifiant le prochain par parolles. 1544, in-12°.*

XV. *Epistre envoyée aux reliques de la dissipation horrible de l'Antechrist. 1544, in-12.*

XVI. *A tous ceulx qui aiment et desirent ouïr la sainte Parole de Dieu. 1544.*

XVII. *A tous cœurs affamés du désir de la prédication du St-Evangile et du vrai usage des sacremens. Neuchâtel 1545.*

XVIII. *Le glaive de la parole veritable, tiré contre le bouclier de défense, duquel un cordelier libertin s'est voulu servir pour approuver ses fausses et damnable opinions. Genève 1550, in-8°.*

XIX. *De la sainte Cène de notre Seigneur Jésus et de son Testament confirmé par sa mort et passion. Genève 1555, in-8°.*

XX. *Du vray usage de la croix de J. Ch. et de l'abus et idolâtrie commise autour d'icelle, et de l'autorité de la Parole de Dieu, et des traditions humaines. Avec un advertissement de P. Viret touchant l'idolâtrie et les empeschemens qu'elle baille au salut des hommes. Genève 1560, in-8°.*

XXI. *Forme d'oraison pour demander à Dieu la sainte prédication de l'Evangile et le vrai droit et usage des sacrements. Genève 1545, in-8°.*

XXII. *Libellus de Parisiensibus et Pontifice. — De antehristis. — Déclaration de la messe, cités par Erasme.*

XXIII. *Lettres, insérées en diverses collections et dans la dernière édition de Ruchat, un grand nombre restées inédites et conservées dans la bibliothèque des pasteurs de Neuchâtel, dans la bibliothèque et aux archives de Genève, à Paris, etc.*

On attribue aussi à Farel l'ouvrage suivant: *Livret auquel, sans s'arrester à toutes les autres disputes et différens, est demandée seulement la réformation de la liturgie, pour pouvoir prier Dieu tous ensemble et parvenir peu à peu à une réconciliation. 1536, in-16°.*

Les fameux *Placards* affichés dans Paris et à Blois auraient aussi Farel pour auteur, selon quelques-uns.

Sources. Godet, *Histoire de la réformation et du refuge dans le pays de Neuchâtel*. — Goguel, *La vie de G. Farel*. — Choupard, mss. — De Perrot, *L'Eglise et la réformation*. — Ancillon, *l'Idée du fidèle ministre de J. Ch., ou la vie de G. Farel*. — Merle d'Aubigné, *Histoire de la réformation*. — Sayous, *Etudes sur les écrivains de la réformation*. — Mignet, *Notices et Mémoires historiques*. — Kirchhofer, *Ueber W. Farel's litterarische Thätigkeit*. — Schmidt, *W. Farel und P. Viret*. — Haag, *La France protestante*.

FAUCHE-BOREL.

Louis Fauche-Borel, l'un des hommes qui montrèrent le plus de zèle et de dévouement à la cause des Bourbons pendant la révolution et l'empire, est né à Neuchâtel le 12 avril 1762, d'une famille bourgeoise de cette ville. A l'époque de la révolution, il exerçait dans sa ville natale l'état d'imprimeur, pour ne pas dire le métier, car depuis longtemps le bel art de la typographie en était tombé à ce degré d'avilissement. On raconte que ses rapports avec la famille royale de France commencèrent à propos d'un pamphlet contre la reine, qui lui avait été confié pour l'impression et dont il donna communication à cette malheureuse princesse. Quelques paroles de reconnaissance l'attachèrent à tout jamais à la cause de la royauté : tant il en coûte peu aux souverains pour se faire aimer et servir ! Les sauvages barbaries que le parti démagogique exerça contre Louis XVI et sa famille ne firent qu'accroître son dévouement qu'il poussa jusqu'au fanatisme. Tous les émigrés réfugiés à Neuchâtel étaient accueillis par lui avec empressement ; il les aidait de sa bourse, mettait ses presses à leur service et se compromettait pour eux. En 1793, il fut banni pour six mois du pays, parce qu'il avait imprimé le *Testament de Louis XVI* dans un almanach.

Les dangers et les persécutions n'étaient pas faits pour corriger Fauche-Borel. Il finit même par renoncer à son établissement typographique pour se livrer tout entier à la cause de Louis XVIII. Il fut chargé de la part du prince de Condé, par le comte de Montgaillard, agent secret des Bourbons, de faire au général Pichegru des propositions, afin de l'engager à quitter les drapeaux républi-

cains et à passer avec son armée au service des Bourbons. Comme la démarche était périlleuse, il était bon d'en dissimuler les dangers sous la grandeur de la récompense ; on lui promit, en cas de succès, un million, la direction de l'imprimerie royale et le grand cordon de Saint-Michel. Dans le cas de non succès, il eut la promesse qu'il lui serait compté une somme de mille louis, pourvu toutefois qu'il abordât Pichegru et qu'on pût lui communiquer les intentions du roi. Fauche-Borel donna dans toutes ces grandeurs inespérées ; sans hésiter il joua sa vie contre l'honneur de Pichegru. Ce dernier perdit la partie. Fauche-Borel prit le nom de *Louis*, pour suivre cette mission périlleuse, et s'associa un Neuchâtelois nommé Courant, qui fit avec lui plusieurs voyages à Huningue, à Bâle, à Strasbourg et à Mulheim, où se trouvait le prince de Condé. Le 14 août de cette année, il se présenta devant Pichegru, à son quartier-général d'Altkirch, sous prétexte de lui dédier un ouvrage inédit de J-J. Rousseau, et, après quelques mots insignifiants sur cet objet, il lui dit avec un grand courage le véritable motif de sa visite. Pichegru n'hésita pas et promit de seconder la cause royale, si cependant il était assuré de la coopération des Autrichiens. Le pacte signé à Altkirch, Fauche-Borel alla s'établir à Strasbourg pour suivre cette affaire et attendre l'événement. Afin d'écarter tout soupçon, il s'annonça comme désirant acheter une maison pour y fonder une imprimerie. Il se lia avec plusieurs officiers de l'armée française, et prépara tous les esprits à l'exécution de ses plans, correspondant toujours avec le prince de Condé. Mais le Directoire, qui venait de s'installer, reçut quelques avis et Pichegru fut rappelé ; Fauche-Borel lui-même fut arrêté à Strasbourg, le 21 novembre 1795, comme agent des princes. Le succès de l'entreprise était donc bien compromis ; mais Fauche-Borel était homme à ressources. Remis en liberté, faute de preuves suffisantes, il ne tarda pas à renouer les fils du complot. Au mois de juin 1796, Louis XVIII le chargea d'une nouvelle mission auprès de Pichegru, alors retiré en Franche-Comté. Ce général adressa au prince une lettre, dans laquelle, en lui réitérant sa promesse de servir sa cause, il lui faisait sentir la nécessité d'abandonner des projets partiels et sans résultats, pour attendre que de grands événements militaires amenassent une occasion décisive. Fauche-Borel remit cette réponse au

roi, et vers le même temps il fut envoyé par ce prince auprès de l'archiduc Charles, commandant l'armée autrichienne, pour lui faire connaître l'utilité du séjour du roi à l'armée de Condé, ce à quoi il ne réussit point. Lorsque Pichegru eut été nommé président du Conseil des Cinq-Cents, Fauche-Borel se rendit à Paris. Le 18 fructidor vint renverser tous les plans de la contre-révolution. La correspondance de Fauche-Borel avec Pichegru, saisie dans les équipages du général autrichien Klinglin, servit de prétexte au Directoire pour son coup d'Etat. La maxime *salus populi* sera éternellement à l'usage de tous les partis pour légitimer leur ambition et égarer l'opinion publique. Il semblerait cependant, si le bien-être du peuple dépend de la loi, que son salut ne peut dépendre que du respect de cette loi. En faisant violence aux principes, le Directoire rouvrit les portes à l'arbitraire.

Fauche-Borel réussit à se soustraire aux recherches de la police, et se réfugia chez un certain David Monnier, avec lequel il avait eu des relations commerciales. Là, dès le lendemain même du 18 fructidor, cet infatigable agent des Bourbons s'occupait de nouer les fils d'un nouveau complot, dans l'intérêt des princes. Il sut amener David Monnier à le mettre en rapport avec Barras qu'il parvint à gagner. Au mois d'octobre, Barras lui fit donner, sous le nom de Borelly, un passeport pour sortir de Paris. Fauche-Borel, après avoir couru les plus grands dangers avant d'arriver à la frontière, passa en Angleterre et y attendit des communications que Barras s'était engagé à faire à Louis XVIII. Divers contretemps le retinrent à Londres; il put enfin se rendre à Hambourg, jouissant de toute la confiance du roi. On peut en juger par la réponse que ce prince fit à La Maisonfort, qui voulait obtenir des pouvoirs pour suivre en Allemagne la négociation que Fauche-Borel avait liée à Paris. « Si je n'écris pas à M. Fauche-Borel dans cette occasion, disait le monarque, c'est parce que j'ignore s'il est à Hambourg; mais les sentiments que je vous exprime à son égard ne sont pas nouveaux pour lui. Vous ne trouverez pas non plus étrange que ma sensibilité à son zèle soit encore plus vive qu'au vôtre. Il n'est Français que de cœur, vous l'êtes de naissance; mais que Dieu nous aide, il ne tiendra qu'à Louis (Fauche-Borel) de le devenir aussi. » Son activité égalait son dévouement; mais il était souvent mal secondé:

les événements marchaient toujours plus vite que les trames qu'il ourdissait si laborieusement. Cette fois encore les conjurés avaient compté sans un homme qui, lui, n'avait pas l'habitude des voies tortueuses, et qui, quelque inaccessible que parût le but, y marchait résolûment. Le 18 brumaire mit facilement à néant toutes les espérances des contre-révolutionnaires royalistes.

Découragé par tant d'échecs, Fauche-Borel voulut renoncer à la politique et reprendre son ancienne profession. Il se rendit dans cette intention en Angleterre. Cependant de nouvelles négociations dont il fut chargé, ne tardèrent pas à le ramener sur le continent. Il s'agissait de réconcilier Moreau avec Pichegru. Ses démarches eurent un plein succès : Moreau écouta ses propositions. Mais Fauche-Borel, qui avait été tant de fois signalé à la police de Bonaparte, ne tarda pas à être arrêté par ses ordres et fut conduit au Temple. Il parvint néanmoins encore, du fond de cette prison, à ouvrir des communications avec Moreau, par le moyen de son neveu Vitel (frère de celui qui a péri si misérablement) et de Tresnières, secrétaire de ce général ; mais la détention prolongée de Fauche-Borel détermina Moreau à se servir d'un autre intermédiaire, et cet agent fut l'abbé David, qui bientôt après fut arrêté. Il y avait déjà dix-huit mois que Fauche-Borel était détenu au Temple lorsque Bonaparte, voulant tirer de lui des aveux contre Moreau, le fit interroger par divers agents, notamment Desmaret et Réal. Ces interrogatoires furent inutiles : Fauche-Borel ne fit aucun aveu, et il ne cessa de protester contre cette détention, en se déclarant sujet du roi de Prusse. Cependant plusieurs personnes, détenues pour la même cause, avaient commis des indiscretions : on conçut des inquiétudes pour Pichegru qui devait arriver à Paris ; dans cette conjoncture Fauche-Borel tenta de s'évader ; il y réussit. Mais, trahi par la personne même qui lui avait donné asile, il fut ramené au Temple dix-huit heures après son évasion, et jeté dans un cachot. Le conseiller d'Etat Réal vint l'interroger de nouveau. Toutes les questions roulèrent sur ses relations avec Pichegru et Moreau ; il persista dans une dénégation absolue et resta encore dix-huit mois prisonnier. Enfin les instances de Lucchesini, ambassadeur de Prusse, et une lettre de son souverain lui-même, déterminèrent Bonaparte à le mettre en liberté. Des gendarmes le conduisirent

jusque sur le territoire prussien. Arrivé à Wesel, Fauche-Borel fut informé par le baron de Hardenberg que le gouvernement français exigeait qu'il ne retournât pas à Neuchâtel. Il partit alors pour Berlin, obtint une audience du roi et de la reine, et recueillit de la bouche de Frédéric-Guillaume ces paroles remarquables : « Je vous ai suivi depuis huit ans, et je n'ai rien ignoré de vos constants efforts pour le service du roi de France. Vous avez été bien malheureux d'avoir affaire à ce comte de Montgaillard, dont j'ai lu les *Mémoires*. »

Fauche-Borel s'établit à Berlin, et ne cessa de rendre de nouveaux services à la cause des Bourbons. Il fut chargé, en décembre 1804, par le comte d'Avaray, d'imprimer à dix mille exemplaires un manifeste de Louis XVIII, adressé aux Français. A cette époque les desseins de Bonaparte sur la Prusse n'étaient plus un mystère. Fauche-Borel suggéra au cabinet de Berlin l'idée d'appeler des Etats-Unis le général Moreau, pour opposer ses talents et sa renommée à Bonaparte. Le roi lui demanda à ce sujet des notes conformes à celles qu'il avait remises à l'ambassadeur de Russie à Berlin et qu'on lit dans ses *Mémoires*. Cependant il avait réussi à faire répandre en France un grand nombre d'exemplaires de la déclaration de Louis XVIII. Bonaparte, informé de ses démarches, envoya, à la fin de 1805, trois commissaires à Berlin pour le réclamer. Il courut le risque d'être enlevé, même dans cette capitale, mais instruit à temps par la reine, il partit pour Londres, passant par Boitzenbourg, où il eut une conférence avec M. de Fersen, ministre suédois, si dévoué aux Bourbons, et par Lunebourg, où il obtint plusieurs audiences du roi de Suède. Arrivé à Londres dans le mois de janvier 1806, il reçut l'ordre de suivre, sous la surveillance et l'inspection du duc d'Avaray, cette correspondance si étonnante et si funeste que le prétendant entretenait si longtemps avec Perlet, ce traître personnage de l'empire ; et rêvant toujours de nouvelles intrigues, songeant sans cesse à trouver pour la cause royale de nouveaux appuis, il adressa à Louis XVIII un projet tendant à gagner le maréchal Berthier. Il suivait encore dans le même temps une correspondance avec d'Antraigues et Puisaye. En 1813, quelques partisans du roi, trompés par les agents de Bonaparte et surtout par Perlet, avaient été amenés à regarder comme possible

le débarquement du duc de Berri sur les côtes de France. Fauche-Borel fut envoyé à Jersey, pour voir si cette entreprise était praticable. Les renseignements qu'il obtint le convainquirent du contraire, et il fit tous ses efforts pour empêcher ce voyage, qui infailliblement eut été fatal au prince, puisqu'il fût tombé dans un piège tendu par la police de Bonaparte et que dirigeait spécialement le préfet de police de Paris. Peu de mois après, quand Louis XVIII, quittant le séjour d'Hartwell, se rendit à Londres pour rentrer en France, ce prince remarqua Fauche-Borel parmi la foule, dans l'hôtel de Crillon où il était descendu et lui tendit les mains avec bonté en lui disant : « Je suis bien aise de vous revoir, mon cher Louis; nous nous reverrons. » Lorsque le roi arriva à Calais, son épée s'étant engagée dans sa décoration de la Jarretière, Fauche-Borel, n'écoulant que son zèle, se précipita aux pieds du monarque pour le délivrer de cette entrave; mais le comte de Blacas, toujours occupé d'éloigner du prince ceux dont il pouvait redouter le crédit, parut scandalisé de cette liberté. « Soyez tranquille, lui dit le roi, c'est Fauche-Borel qui me rend un nouveau service. »

De si douces paroles et de si heureux souvenirs semblaient promettre au dévoué Neuchâtelois une très-large part dans la restauration de la monarchie, et il se hâta d'accourir dans la capitale à la suite de Louis XVIII. Mais installé aux Tuileries, ce monarque n'y fut plus aussi accessible qu'à Mittau et Hartwell. Fauche-Borel y rencontra encore le comte de Blacas, toujours prêt à l'éloigner; et ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est que son ancien ami, le compagnon de ses intrigues, La Maisonfort, se réunit au comte pour le calomnier et le tenir éloigné. Ce fut en vain qu'il essaya de parler du million, du cordon de Saint-Michel et de la direction de l'imprimerie royale, autrefois promis par le prince de Condé au nom du roi. Il ne put pas même une fois s'approcher d'un trône dont le rétablissement lui avait causé tant de fatigues, l'avait exposé à de si grands périls! Ce qu'il y avait de plus cruel dans sa situation, c'est que ses nombreux créanciers, pensant qu'il était arrivé au comble de la fortune, le harcelaient avec d'autant plus d'acharnement qu'ils le supposaient infidèle à ses engagements. Sa détresse était extrême; la tête du pauvre homme se perdait. Au milieu de ses angoisses il se chargea de divers messages pour le ministre Hardenberg, et l'accompagna

à Londres pendant le séjour que les souverains alliés firent dans cette ville. A leur départ il vint à Neuchâtel, où il arriva le jour même que le roi de Prusse y faisait son entrée; et quand ce monarque en partit, il le suivit jusqu'à Zurich. En revenant en France, le gouvernement de Berne le chargea de deux dépêches pour Louis XVIII, dans lesquelles on faisait connaître les trames qui s'ourdissaient dans le pays de Vaud, et la correspondance que Joseph Bonaparte entretenait avec l'île d'Elbe et l'intérieur de la France.

Cependant les événements devançaient toujours les diplomates. Déjà Napoléon, guidé par son étoile, était rentré aux Tuileries. Louis XVIII tenait sa petite cour à Gand. Le roi de Prusse, alors à Vienne, chargea Fauche-Borel d'une lettre pour ce monarque; mais le temps de sa faveur était passé: soupçonné d'intelligence avec l'ennemi, il fut arrêté et jeté en prison. Ce fut en vain qu'il fit pendant trois jours les démarches les plus actives auprès de plusieurs personnages importants et qu'il s'efforça de parvenir jusqu'au roi: il fallut l'intervention de la Prusse pour le faire délivrer. Le ministre de Prusse à Bruxelles lui donna un passeport et des dépêches pour le prince de Hardenberg. Arrivé, le 7 mai à Vienne, il n'eut pas de peine à se laver, aux yeux du roi de Prusse et de son ministre, de l'accusation ridicule d'avoir servi Bonaparte au détriment de la Prusse, accusation qui avait été le prétexte de son arrestation. Il établit également sa justification dans un mémoire adressé au roi de France. Enfin, après le retour de ce prince à Paris, le comte de Goltz fit des diligences auprès du gouvernement français pour prendre dans les registres de la police tous les renseignements possibles sur la conduite de Fauche-Borel; et il résulta de ces recherches la justification la plus complète. Mais dans cet intervalle, son zèle avait trouvé de nouvelles occasions de se signaler. Etant revenu à Neuchâtel, il y reçut la nouvelle de la bataille de Waterloo, et se mit aussitôt en devoir de concourir au rétablissement de la monarchie. Ce fut par ses démarches que le commandant du fort de Joux arbora le drapeau blanc, sans attendre les ordres du maréchal Jourdan, et rendit plusieurs services en Franche-Comté.

Dès que le sort de l'empire fut décidé, Fauche-Borel revint à

Paris pour solliciter, se flattant d'obtenir enfin des récompenses qui lui étaient dues à tant de titres; mais cette fois encore il fut éconduit par les entourages du roi. L'ingratitude aigrit son cœur; il résolut de mettre le public dans la confidence de ses griefs; et fit paraître un volume in-8° sans nom d'imprimeur ni de libraire, sous ce titre: *Précis historique des différentes missions dans lesquelles M. L. Fauche-Borel a été employé pour la cause de la monarchie, suivi de pièces justificatives*, avec cette épigraphe: *Pœnam pro munere*. Paris 1815, aux dépens de l'auteur. Loin de le servir, cette publication ne fit que lui attirer des tracasseries et des procès. Plusieurs personnages en faveur y étant traités avec peu d'égards, l'édition fut saisie par la police; aussi ce volume est devenu très-rare: quelques exemplaires ont des feuillets cartonnés. On y remarqua surtout une accusation très-grave contre Perlet, avec qui Fauche-Borel avait eu si longtemps des relations dans les intérêts du roi. Eclairé depuis peu par des pièces irrécusables, il s'était assuré que cet homme avait abusé de sa crédulité et de celle du roi lui-même, de la manière la plus horrible; qu'il avait attiré perfidement à Paris son neveu Vitel, pour le livrer à la police; enfin qu'il avait causé la mort de ce malheureux jeune homme (voyez la notice *Vitel*). Perlet lui répondit en lui renvoyant l'accusation: de là un procès en diffamation. De part et d'autre de curieux mémoires furent publiés. Fauche-Borel, qui était peu lettré, se servit pour les siens de la plume de Lombard de Langres. Son triomphe fut complet. Par jugement du 14 mai 1816, le tribunal de police correctionnelle établit que Perlet était un escroc et un infâme calomniateur, et que Fauche-Borel n'avait point manqué à l'honneur. Après un tel éclat, on devait croire que par politique autant que par reconnaissance, le gouvernement de Louis XVIII eût acquitté la dette du monarque; mais il n'en fut rien. Ce ne fut que plus tard que Monsieur, frère du roi, lui fit une pension de cinq mille francs sur sa cassette. Le gouvernement britannique se montra plus généreux et le gratifia d'une pension qu'il lui continua jusqu'à sa mort. Quant à la Prusse, elle le récompensa par des lettres de noblesse et le titre de conseiller d'ambassade. Il fit encore plusieurs voyages en Prusse, en Suisse, puis alla de nouveau à Paris frapper à toutes les portes. De plus en plus désespéré de ne rien obtenir, et pressé par ses

inexorables créanciers, il usa d'un dernier moyen, ce fut de publier ses *Mémoires*, qui parurent en 4 volumes in-8°, en 1829, avec portraits et fac-simile, rédigés par Beauchamps. Mais il en fut pour ses frais, le public resta indifférent: Fauche-Borel vendit à peine quelques centaines d'exemplaires de son livre. Il contient cependant des détails utiles pour l'histoire, mais le style est d'une prolixité excessive. Accablé de tant de revers, le malheureux Fauche-Borel perdit la tête. En juillet 1829, il se retira à Neuchâtel, et dès les premiers jours de septembre les journaux annoncèrent que dans un moment de désespoir il s'était jeté par la fenêtre et qu'il avait expiré sur-le-champ. On trouva dans ses poches un écrit par lequel il recommandait au roi de Prusse et au gouvernement anglais sa fille, mère de six enfants, et suppliait Charles x de reporter sur elle la pension qu'il devait à sa munificence. Un des journaux de l'opposition (*le Figaro*), rendit compte de ce malheureux événement d'une manière assez piquante:

« Le pauvre homme, dit-il, il s'était tant donné de tourments et de peines pour le bien et profit de la légitimité!... Qui n'avait ouï parler de son dévouement et de ses *Mémoires*, de sa bouillante fidélité et de ses trente-six ans d'intrigues? Eh bien, tout cela a fini par la misère, l'abandon et le suicide. Servez donc avec l'ardeur de l'amour la cause des grands et des puissants, si vous n'êtes grand vous-même! Mourir de faim et sauter par la fenêtre, voilà la fin de Fauche-Borel, de lui qui disait naïvement avoir fait pour la chute de Napoléon autant et plus que les huit cent mille baïonnettes étrangères dont nous avons vu la France un moment hérissée... Voyez-le, au premier retentissement de la révolution, quitter son atelier d'imprimerie, et, don Quichotte de la politique, s'enrôler dans la chevalerie errante des conspirations. De Neuchâtel il court à Paris, de Paris à Berlin, à Vienne, à Mittau, à Londres; partout où il faut un agent dévoué, il est là. Il va, infatigable, ourdissant çà et là force complots, ayant en maintes cours de royales audiences, recevant de secrètes et importantes missions, conspirant avec des généraux de la république et des chefs de la coalition; enfant perdu de la diplomatie, se jetant tantôt dans les camps, tantôt dans les villes et plus d'une fois dans les prisons. Enfin, après avoir bien agi, bien couru, il vit luire, arriver et s'accomplir cette

restauration pour laquelle il avait tant travaillé. Alors, pour le coup, le pauvre Fauche-Borel rêva le bonheur; alors il crut qu'on allait le récompenser avec de l'or, le récompenser avec des honneurs, qu'on allait payer tous ses services d'une main généreuse et libérale, et pourtant on ne songea pas à lui; bien d'autres étaient là à convoiter et à prendre. Alors il demanda hautement son salaire; mais comme il n'était ni grand seigneur, ni valet de cour, on le laissa se morfondre à toutes les portes: il frappa par-ci et par-là, et on ne lui répondit nulle part; puis, comme il entra en colère et qu'il se plaignait amèrement de l'ingratitude des grands, on lui rit au visage.... Alors désespéré, Fauche jeta un douloureux regard sur les longs jours consumés au service d'une cause qui ne le touchait en rien, et il regretta ses agitations, ses travaux, ses dangers. Puis, après une longue méditation sur l'ingratitude des grands, il ouvrit sa fenêtre, et sauta du quatrième étage dans la rue. Et ceux qu'il avait servis pendant trente ans ne s'en émurent pas plus que s'il se fut agi de votre mort ou de la mienne... »

Outre les publications de Fauche que nous avons indiquées, il a publié, en 1807, deux *Notices sur les généraux Pichegru et Moreau*.

Sources. *Précis historique des différentes missions de Fauche-Borel*, Paris 1815, in-8°. — *Mémoires de Fauche-Borel*, Paris 1829, 4 vol. in-8°. — *Le Drapeau blanc*, Paris 1825, n° 144. — Balthazard, *Helvetia*, Zurich 1823, t. I, p. 511. — *Biographie nouvelle des contemporains*, t. VII, p. 55-57. — Haag, *La France protestante*, art. *Fauche-Borel*. — *Schweizerische Jahrbücher*, Aarau 1825, p. 67. — *Allgem. preuss. Staats-Zeitung*, 1821, p. 81, 151. — *Biographie de Michaud*, suppl., t. LXIV, p. 1-10. — Quérard, *La France littéraire*, etc.

FRANÇOIS-AUGUSTE FAVARGER.

Parmi les pertes que le canton de Neuchâtel a faites ces dernières années, une des plus grandes est celle de François-Auguste Favarger, chancelier de Neuchâtel et chevalier de l'ordre de l'Aigle-rouge, enlevé le 16 décembre 1850, à ses parents, à ses amis, à sa patrie, dans la fleur de son âge, (M. Favarger était né le 16 mai 1799). Ses dons éminents, ses qualités captivantes, son patriotisme éclairé faisaient l'admiration de tous ceux qui le connaissaient. Il

avait une figure remarquablement belle et agréable, un front noble, un regard vif et pénétrant, une physionomie pleine d'expression, une allure qui respirait en quelque sorte l'intelligence. Homme d'action, il était en même temps homme d'étude et déployait les plus grandes capacités dans le maniement des affaires. Quand elles étaient difficiles, il mettait le doigt sur la difficulté principale et trouvait avec une rare habileté le moyen d'en délier le nœud. Des études bien faites au collège de Neuchâtel, et poussées aussi loin qu'elles pouvaient l'être à l'époque où il recevait son éducation dans sa ville natale, avaient préparé ses succès dans les hautes fonctions qui furent confiées à son âge mûr.

Destiné d'abord au commerce, M. Favarger avait fait un bon apprentissage dans une maison respectable de Bâle : de là en partie son extrême habileté à démêler les affaires commerciales les plus compliquées, dont il eut à s'occuper quand il devint avocat. Au sortir de son apprentissage, il prit un goût décidé pour le barreau ; ce goût était une vocation réelle. Il fit son stage d'avocat dans l'étude d'un de nos juristes les plus distingués, le châtelain Favre, avocat-général. A la mort de son patron, il se chargea des causes de l'avocat décédé, ayant à peine 24 ans. Son premier plaidoyer annonça ce que seraient ceux de son âge mûr, dans lesquels on ne savait ce qu'on devait le plus admirer du fond ou de la forme, du style ou du débit. Des talents aussi remarquables ne pouvaient manquer d'attirer l'attention de l'autorité supérieure, qui devait chercher à les employer utilement au service du prince et de l'Etat.

La place de maire de Travers venant à vaquer en 1831, M. Favarger y fut nommé à l'âge de 32 ans ; mais ne l'occupa que bien peu de temps. Quelques mois après son installation, l'orage révolutionnaire commença à gronder dans la principauté. Après une des séances où il avait présidé la justice de Travers (12 septembre), il eut mille peines à regagner Neuchâtel. Il ne réussit à échapper aux insurgés qu'en suivant des sentiers détournés et à la faveur des ombres de la nuit.

A cette époque la carrière de M. Favarger fut complètement changée : d'avocat il devint homme d'Etat ; mais ce qui ne changeait point chez lui, c'était son aptitude, qui le rendait propre à tous les emplois qui lui étaient confiés. Jouissant de toute la fa-

veur et de toute la confiance du commissaire nommé par le roi, pour prendre connaissance des vœux du peuple, il eut une grande part à divers changements apportés alors à l'administration et au régime du pays. Dès ce moment il fut en butte aux attaques violentes des partisans du régime républicain, qui lui pardonnaient d'autant moins son royalisme prononcé, qu'ils s'étaient flattés un moment de pouvoir le compter au nombre de leurs adhérents. Ils se trompaient bien; seulement on doit convenir que quelques actes et quelques propos de sa première jeunesse, dans les tirs fédéraux, dans les sociétés de chant suisses, permirent un moment de le ranger parmi les hommes d'un libéralisme avancé. Nous disons *un moment*, car il s'aperçut que le libéralisme suivait une voie directement opposée à ses convictions les plus intimes et il se sépara de la cause des républicains. Or, n'est-il pas toujours moralement beau, quand on s'est trompé de savoir le reconnaître franchement? Et quel homme politique a jamais fait une aussi complète rétractation de ce qu'il était bien vite arrivé à considérer comme ses erreurs, que M. Favarger? Loin de les atténuer, il les a avouées avec franchise et même avec quelque exagération.

Dans la séance du Corps législatif du 11 octobre 1831, l'ordre du jour était la proposition de l'avocat Bille: « Que le Corps législatif demandât au Conseil d'Etat de convoquer incessamment, dans chaque commune ou arrondissement, les assemblées populaires, afin de voter sur la question politique qui divisait le pays. » Voici comment M. Favarger s'exprima sur cette question :

« Le changement convient-il à notre pays? Cette révolution est-elle utile à son bonheur? Telle est, ce me semble, la seule question qu'il y ait à examiner. Tel est le terrain sur lequel nous devons combattre. Quant à moi, messieurs, je me prononce à l'avance pour la monarchie. Je la crois utile à mon pays et nécessaire à son bonheur. Cette opinion ne s'est pas formée chez moi spontanément; elle est la suite de réflexions et d'études sur notre système actuel. Je ne dissimulerai pas que j'aie été moi-même un moment partisan de cette séparation; entraîné par ces mêmes discours qui égarent aujourd'hui notre jeunesse exaltée par l'aspect des fêtes républicaines, j'ai pu croire un instant que sans la république il n'est pas de liberté. Mais combien j'ai été promptement désabusé: l'examen

a dissipé mes doutes , et de même qu'en matière religieuse, le sceptique qui arrive à la croyance croit plus fermement qu'un autre , parce que sa foi est basée sur l'examen, de même maintenant mon opinion est plus fortement arrêtée. Je me suis convaincu sans peine que la forme de gouvernement qu'on appelle monarchique-constitutionnelle , comporte autant de liberté qu'aucune autre , et qu'elle a sur toutes les autres l'immense avantage de la stabilité, que jamais une république , fondée sur la souveraineté du peuple, ne pourra obtenir. »

Quand un homme , sans être retenu par un sentiment de fausse honte, a fait dans une semblable circonstance et en termes pareils, une aussi formelle rétractation , personne n'a le droit de l'accuser d'inconséquence et de lui faire à cet égard des reproches.

Depuis ce temps M. Favarger a eu la plus grande unité dans sa vie politique; tous ses actes subséquents ont été autant de preuves de la sincérité de ceux de 1831. Qu'on lise sa *Relation du séjour de LL. MM. le roi et la reine de Prusse dans le pays de Neuchâtel, en 1842* , et l'on verra quel patriotisme animait cet homme d'élite et quel amour les institutions de sa patrie avaient fait naître dans son cœur loyal pour la longue lignée des princes qui en furent les gardiens et les protecteurs. A tous ses talents M. Favarger joignait une capacité de travail qui en augmentait le prix et la portée à un degré éminent. Il avait sans doute reçu de la nature une facilité extraordinaire; mais elle avait été singulièrement augmentée par un travail opiniâtre. Il remplissait plusieurs emplois , dont un seul aurait en quelque sorte suffi pour occuper un homme moins actif. Conseiller d'Etat, chancelier à l'âge de 32 ans, directeur du département militaire, secrétaire du Corps législatif, journaliste, il faisait marcher de front les travaux qu'exigeaient ces divers emplois. De combien de commissions n'était-il pas membre? Combien de consultations, soit verbales, soit écrites, ne donnait-il pas à des personnes qui ne voulaient voir que par ses yeux , agir que d'après ses conseils? Il prenait en mains les affaires des personnes les moins considérables , les plus pauvres , qui avaient recours à ses bons offices, et leur rendait tous les services possibles.

Plusieurs de ses travaux resteront comme monuments à la fois de sa science et de son activité. Son *Cours de procédure civile* , les

10 volumes des *Bulletins du Corps législatif*, qui sont entièrement son ouvrage, ayant été écrits et dictés par lui; le *Constitutionnel neuchâtelois*, fondé en 1831, dont il fut dès l'origine le rédacteur en chef et qu'il n'abandonna qu'en quittant le pays. Nous ne parlons pas des nombreuses brochures politiques, inspirées par les temps et les lieux, qu'il a publiées depuis 1831, et qui nous donnent une grande idée de ses talents comme publiciste et comme diplomate.

S'il suffisait à tant de travaux, ce n'était pas sans compromettre sa santé, qui recevait des atteintes d'autant plus graves et fréquentes que chez lui le moral exerçait une grande influence sur le physique. Pendant le temps qui précéda immédiatement la révolution de 1848, ses occupations, et surtout ses préoccupations augmentèrent considérablement, et avec elles les fatigues de corps et d'esprit. C'est dans cet état physique et moral que, le 29 février 1848, il fut chargé par M. de Sydow, ambassadeur de Prusse à Berne, de porter des dépêches à Berlin.

La manière dont le reçut le roi, qui lui témoigna tout de suite combien il appréciait ses services et son dévouement, fut un baume sur sa plaie; mais arriva le 18 mars qui la rouvrit: il s'associa de cœur aux douleurs de son auguste maître. S'il ne lui fut plus donné de le servir à Neuchâtel, il voulut au moins vouer à son service à Berlin, tout ce qu'il avait de forces et de capacités. L'occasion lui en fut offerte par la place que le roi lui donna au département des affaires étrangères. Il fit preuve dans ses nouvelles fonctions du même zèle, du même dévouement, de la même activité que lui connaissaient ses compatriotes. Il était homme à se distinguer sur un plus grand théâtre que celui où il avait exercé ses forces jusqu'en 1848. Malheureusement il en dépensait plus qu'il n'en avait. Sa santé, déjà fort compromise à Neuchâtel, se minait toujours davantage par le travail et la douleur tout ensemble. Son médecin, qui savait que la principale cause de son mal était une affection morale, aurait voulu qu'il pût oublier son pays. Les eaux de Marienbad, où il fut envoyé, ne diminuèrent point l'angoisse de cœur dont il souffrait. Le 14 décembre 1850, il dut se mettre au lit pour ne point se relever. Grâce à Dieu, il était entouré de tous les membres de sa famille, si unie et si tendrement attachée à son

chef : il en était aimé comme il méritait de l'être. Celui qui ne l'a pas vu dans son intérieur et d'une manière un peu suivie, n'a pas connu tout ce qu'il valait. Les épreuves de ses dernières années avaient développé sa foi ; aussi disait-il à un ami quelques semaines avant sa mort : « Ma maladie m'a fait beaucoup de bien moralement et religieusement. »

Couché sur son lit de mort, il a vu autour de lui, non-seulement sa famille, mais encore des amis qu'il pouvait envisager comme des parents, tant ils lui étaient attachés. Ses amis de Neuchâtel ont envié le triste bonheur de ceux de Berlin, qui ont eu la consolation de lui rendre les derniers devoirs. Rien n'honore plus sa mémoire que ce que le roi a dit, écrit et fait à l'occasion de sa mort.

M. Favarger disait souvent qu'il n'y avait pour lui qu'*un moyen de guérison*. En parlant ainsi il ne pensait qu'à la patrie terrestre. Dieu a jugé à propos de le lui faire trouver plus efficace dans la céleste patrie.

Sources. Journaux politiques de décembre 1850, entre autres la *Gazette de Berlin* et le *Neuchâtelois*. — *Messenger boiteux de Neuchâtel*, 1851, etc. etc.

DAVID FAVARGIER.

Né vers la fin du xvi^e siècle, David Favargier commença par être chapelier ; les habitants de la ville se rendaient dans sa boutique pour l'entendre causer, tant il charmait par son imagination vive et l'originalité de son esprit. Introduit plus tard dans le Conseil de ville, il s'y fit remarquer par une éloquence naturelle et forte, et beaucoup de hardiesse à résister au prince. Cependant à sa prière, Henri II de Longueville résolut de se l'attacher ; il le manda à Paris en 1628, et deux jours après son arrivée le fit procureur-général à la place d'un Tribolet, qui venait de mourir. Aussitôt Favargier se livra jour et nuit à l'étude, et ayant acquis en peu de temps une capacité supérieure, non-seulement il se mit au-dessus de sa charge, mais il la porta plus haut qu'elle n'avait jamais été. S'il s'était fait craindre comme champion des Quatre-

Ministreaux , il fit trembler comme officier du prince. Génie vigoureux, caractère d'une trempe forte, homme violent, vindicatif, méchant , il fut le plus acharné des ennemis du chancelier Hory , et acheva sa ruine. Pendant une absence de Hory , il accusa de sorcellerie sa femme , Madelaine Fornachon , la fit saisir, et, comme les bourgeois de Neuchâtel ne pouvaient pas être mis à la torture dans la ville, elle fut conduite au château de Thielle où, après avoir subi la question , elle avoua tout ce qu'on voulait lui faire dire. Elle fut décapitée le 3 juillet 1639, avec deux de ses parents.

A peine entré dans les affaires, Favargier s'était emparé du contrôle de toute l'administration. Le prince voulait qu'il fit sa charge comme on la fait en France , c'est-à-dire qu'il s'opposât à tout ce qui pouvait porter préjudice à ses intérêts et à ceux du public. Envisageant Favargier comme sa créature , il faisait taire pour lui les règles administratives , et même le sentiment ombrageux que lui causait le cumul des offices. Il lui donna la charge de maire du Locle, puis celle de maire de Neuchâtel, quand il voulut mettre aux prises avec les Quatre-Ministreaux un adversaire digne d'eux. Favargier obtint encore le commandement du château de Joux , et pendant l'hiver de 1635, il fut le chef des troupes qui gardaient les passages des montagnes.

Lorsqu'il se démit de sa charge de procureur-général , il sut écarter celui qu'il craignait d'avoir pour successeur. Tandis que le Conseil de ville ployait sous lui, un seul homme osait lui tenir tête. Samuel Pury , gendre de Hory , ne pouvait lui pardonner la ruine de son beau-père, et son ressentiment, joint à un caractère droit et ferme , l'animait à une résistance haute et continuelle. Dans le dessein de la faire cesser, le prince offrit à Pury la place de procureur-général; mais celui-ci ne l'accepta qu'à condition d'être conseiller d'Etat , afin de devenir l'égal de Favargier, aimant mieux, disait-il, le combattre à l'hôtel de ville que d'être son serviteur au château. Favargier l'emporta, et jusqu'au bout ses ennemis furent impuissants et ses fautes furent couvertes. On l'accusait entre autres d'avoir tiré beaucoup d'argent de la poursuite des receveurs reliquataires qu'il pressait ou suspendait à son gré. Mais le prince répondit: « Favargier m'a bien servi, et je lui suis affectionné; je ne veux pas qu'il se fasse rien qui puisse donner avantage à ses

envieux ; et quand même il y aurait quelque faute, je désire qu'on la couvre en apaisant l'affaire. » En 1648, il lui donna en fief, pour lui et les siens nés et à naître, six muids de froment et six muids d'avoine à percevoir annuellement au grenier et recette de Valangin, se réservant de pouvoir racheter ce fief en tous temps pour la somme de 5000 livres faibles. Favargier mourut en 1649; voici ce qu'en dit un de ses contemporains :

« Le mercredi 24 janvier 1649, mourut noble David Favargier, cy-devant procureur-général, puis maire de Neuchâtel, conseiller d'Etat et intendant de la place et forteresse de Joux. L'un des plus rigides, des plus redoutables et fortunés officiers de son temps. Il s'est retiré de la crasse au présidial et de la roture au rang de noble, par sa politique extraordinaire et sans pareille. »

Sources. Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, p. 410 à 416. — *Annales de Boyve*, t. IV. — *Chronique de Merveilleux*, ms.

FRÉDÉRIC-LOUIS FAVRE-BULLE.

S'il est des vies que l'on fait connaître au dehors à cause de l'importance qu'elles ont eue pour l'histoire d'un peuple ou d'un pays, il en est d'autres dont on aimerait mieux garder le souvenir en soi-même, parce qu'elles se sont passées dans l'humilité et la retraite et qu'elles appartiennent avant tout à Dieu à qui elles étaient consacrées. C'est l'impression que nous éprouvons en parlant d'un homme qui vécut humble et modeste pour son Dieu et pour son pays, et dont le premier désir dans ce monde fut de faire ce qui était juste et droit. Mais le public n'a-t-il pas droit de connaître des hommes aussi remarquables que celui dont le nom est placé en tête de cette notice, et qui peuvent servir d'exemples, de leçons, de mobiles d'émulation, en même temps qu'ils ont honoré leur pays?

Il y avait à la Sagne, au siècle passé, une famille Favre-Bulle, dont l'un des membres devait un jour se distinguer de la manière la plus honorable. Frédéric-Louis Favre, né aux Cœudres de la Sagne le 21 janvier 1770, se fit remarquer de bonne heure par une vivacité peu commune. Son père, qui s'occupait à faire des

ébauches de montres pendant les loisirs que lui laissait l'agriculture, remarqua bien vite le goût dominant qu'avait son fils pour l'art de l'horlogerie. A l'âge de sept ans, Frédéric-Louis Favre s'essayait à façonner en bois des pièces semblables à celles qu'il voyait faire à son père, et cela avec un tel succès que le père, qui n'avait d'abord considéré les travaux de l'enfant que comme un amusement, songea bientôt à lui donner du métal et à faire usage de ses pièces. La facilité et les succès du jeune homme dans ce travail décidèrent le père à faire quelques sacrifices pour le pousser plus loin qu'il n'était parvenu lui-même, et il le plaça en essai d'apprentissage chez un finisseur. L'essai devait durer trois semaines. Au bout de ce temps le père vint chez le maître pour conclure l'engagement définitif; mais quel ne fut pas son étonnement lorsque le jeune homme lui dit qu'il en savait assez de la partie du finissage pour n'avoir plus besoin de maîtres, et s'en revint avec lui à la maison! Il avait appris en trois semaines toute la partie, en consacrant au travail les jours et la moitié des nuits. Ce fut là tout l'apprentissage de M. Favre, qui pratiqua dès lors successivement tous les genres d'horlogerie sans autre secours que son génie et les conseils des personnes avec lesquelles il était en relations d'affaires.

Un jour qu'il venait offrir ses finissages à un chef d'atelier du Locle, celui-ci, frappé de son air intelligent et touché des bons sentiments qu'il manifeste, consent après un premier refus à l'occuper; seulement il exige des travaux plus difficiles et plus soignés et lui donne un modèle et des directions. L'élève horloger retourne chez lui tout joyeux, ne se laisse point rebuter par les mécomptes, fait et refait son ouvrage, puis, revenant à son maître, il l'étonne par les succès qu'il avait obtenus. Bientôt le patron à qui M. Favre s'était adressé en fait son ami et lui conseille de quitter les branches inférieures de l'art qu'ils cultivent l'un et l'autre avec succès, et le jeune Sagnard commence les échappements. Avec des têtes de cette trempe les progrès sont rapides et sûrs, et désormais F.-L. Favre n'a plus besoin des leçons de personne; il peut au contraire en donner à d'autres. Au mois d'avril 1808, il s'établit au Locle et marcha à pas de géant dans les découvertes et les perfectionnements de la mécanique. Un moment il veut essayer des affaires commerciales, et retient la maison de l'ami qui pendant un temps

lui servit de guide et qu'une dure épreuve condamnait à la retraite; mais ce n'était pas à de telles fonctions qu'il était destiné; il se hâta de les abandonner et ne s'occupe plus que de cette haute horlogerie à laquelle il consacra le reste de sa vie.

On peut définir F.-L. Favre-Bulle en trois mots: Foi — Loyauté — Génie. La piété de cet homme de bien était simple et vraie comme son caractère. C'était à Dieu qu'il faisait hommage des beaux talents que l'on admirait en lui; et jamais on ne l'entendit répondre autrement que par ce passage de l'apôtre St-Paul à des éloges bien mérités: *qu'as-tu que tu ne l'aies reçu?* C'est ainsi que se formaient les anciens artistes neuchâtelois: ils vivaient dans la retraite de la famille et dans l'accomplissement de leurs devoirs; là naissaient dans leur cœur les grandes pensées et l'énergie nécessaire pour les réaliser. La crainte de Dieu et l'ardeur de leur foi intime nourrissaient l'élan de leur génie et les préservaient du contact de ces petits intérêts et de ces petites passions qui l'eussent altéré; le sentiment du devoir leur inspirait la conscience dans le travail, qui les amenait à cette persévérance inébranlable sans laquelle il est impossible à l'homme de rien faire sur cette terre. Ils cherchaient à être fidèles en toutes choses, à leur Dieu, à leur famille, à leur patrie. C'est par là qu'ils se faisaient des âmes fortes et énergiques, et à leur tour la vigueur, l'énergie et la pureté de leurs âmes animaient les facultés qu'ils avaient reçues du Créateur et les dirigeaient dans le soin qu'ils prenaient de la culture de leurs talents.

M. Favre-Bulle était un de ces vieux Neuchâtelois qui ne connaissent qu'un chemin, celui de l'honneur. Il chérissait sa patrie et assistait à toutes les assemblées générales de la bourgeoisie de Valangin, qui étaient ses fêtes préférées. S'il attachait un haut prix aux marques de distinction dont l'avait honoré son souverain, c'était plus encore comme citoyen que comme artiste; et serait-ce trop dire que d'affirmer qu'un pays serait toujours calme, prospère et heureux, alors que tous ses habitants professeraient hautement avec le neuchâtelois dont nous parlons, que la justice seule élève les nations?

M. Favre-Bulle avait toute la spontanéité du génie. Dans les commencements de sa carrière, un marchand horloger pour lequel

il travaillait, lui fait voir une montre marchante, qui était pourvue d'un échappement d'un genre nouveau, l'échappement à virgule. On lui refuse de l'arrêter pour ne pas en divulguer le secret. De retour à la maison, il essaie aussitôt de faire un échappement du genre de celui qu'il avait vu; il réussit à le faire marcher, et le fait voir à son tour au marchand horloger, qui lui en confie le secret et l'engage à en confectionner d'autres pour lui. Il voit un télescope, il demande la permission de le démonter et de l'examiner; puis il en fait un lui-même. On lui montre une machine électrique: « Qu'est-ce que cela? » demande-t-il. On le lui explique; après quoi il retourne chez lui, se met à l'œuvre, en fabrique une et se met à électriser ses voisins.

Il y avait dans sa parole quelque chose de l'intelligence qui brillait dans ses yeux; des choses les plus ordinaires de la vie, il passait sans effort, dans la conversation, aux sphères les plus élevées; ses intimes amis l'ont entendu plus d'une fois discourir des plus profonds mystères du christianisme avec une clarté et une simplicité remarquables. Il savait sans étude ce que souvent l'étude n'apprend qu'à grand'peine à d'autres; ainsi, quoiqu'il n'eût jamais étudié les mathématiques, aucun des problèmes de cette science, qui avaient trait à l'horlogerie, ne l'embarrassait jamais.

L'un des ouvrages les plus remarquables qu'ait faits M. F.-L. Favre-Bulle, celui qu'il se plaisait surtout à montrer à ceux des nombreux visiteurs, doués de quelque connaissance en mécanique, qui allaient voir son atelier, c'était une balance placée sous un bocal de verre, qu'il mettait en mouvement au moyen d'un ressort placé à l'extérieur, et avec laquelle il pesait la 4,800^e partie d'un grain, représentée par une petite parcelle de cheveu. Le fléau de la balance, dès qu'il la déposait sur l'un des plateaux, fléchissait sensiblement sous ce poids si léger. Il avait fait cet instrument pour peser les spiraux sphériques qu'il appliquait, pour en bien régler la marche, aux montres marines ou chronomètres qu'il fabriquait avec une rare exactitude, et dont plusieurs qui fonctionnent encore, font l'admiration des connaisseurs en fine horlogerie. Il estimait ces spiraux, extrêmement légers, à trois louis la pièce, et prouvait qu'une livre d'acier fin, employée tout entière à faire de pareils spiraux, si l'on trouvait à les placer à ce taux, ferait monter la main-

d'œuvre, de soixante centimes que vaut la matière première d'une livre d'acier sortant de la mine, à 1,800,000 francs, ce qui est la dernière limite qu'ait atteinte jusqu'ici l'industrie humaine.

Ses amis furent toujours des hommes honorables et distingués, parmi lesquels il faut compter P. L. Guinand, le pasteur Reynier, des Planchettes, et plusieurs des horlogers de mérite de ce pays et de l'étranger. Il a eu pour neveux et pour élèves deux des meilleurs horlogers de notre temps, M. M. Sylvain Mairet et Louis Richard, celui-ci descendant de l'introducteur de l'horlogerie dans nos Montagnes.

M. Favre-Bulle conserva toutes ses facultés jusque dans un âge très-avancé. En 1842, âgé de 72 ans, il fit pour S. M. la reine de Prusse, une montre de cinq lignes de diamètre. Il a travaillé jusqu'à sa fin, qui arriva d'une manière inopinée, le 5 février 1849; et il est mort humble et fidèle comme il avait vécu.

Sources. *Almanach de Neuchâtel*, 1851. — *Etrennes neuchâteloises*, 1^{re} année 1862. — Le journal le *Neuchâtelois*, février 1849. — *Revue chronométrique*, etc. — *Précis de la Société d'émulation patriotique*, du 5 juillet 1828, p. 1.

LOUIS FAVRE.

M. Louis Favre, né en 1784, mort en 1860, fit essentiellement son éducation par lui-même, et étudia presque sans maîtres. Il réunissait le goût des arts et celui des sciences. Il avait assez bien étudié l'architecture (toujours par lui-même) pour que M. Frœlicher, architecte de Paris, qui avait fait les plans du Gymnase de Neuchâtel, s'en remit à lui pour l'exécution. La ville lui doit de plus l'établissement de deux promenades, la suppression des arcades, la transformation d'une rue étroite et peu agréable en une belle et large rue, l'idée et l'exécution d'abreuver la ville d'une provision d'eau suffisante, surtout l'idée et l'exécution du tunnel¹, au moyen duquel le Seyon a été détourné de son lit, et les inondations de ce torrent rendues à l'avenir à peu près impossibles.

¹ Les plans, faits en grande partie par la commission des travaux publics, furent approuvés par MM. Négrelli et Lacordaire.

Nommé président de la Commission des bâtiments, en 1824, il le fut 18 ans.

Entré dans le Grand-conseil de la ville en 1815, et dans le Petit-conseil en 1818, il s'y faisait principalement remarquer par la clarté de ses idées et sa facilité à les exprimer. Mais ce qui nous paraît l'avoir surtout distingué, c'était un grand courage, un grand sang-froid dans les circonstances difficiles, et une grande force de volonté, que peut-être même il porta quelquefois un peu trop loin.

Nous ne savons pas si nous nous trompons; mais il nous semble que des caractères fermes et énergiques de la trempe de celui de M. Louis Favre, deviennent de plus en plus rares; motif de plus de les apprécier, et de payer un juste tribut de regret à leur mémoire.

ABRAHAM GAGNEBIN.

Abraham Gagnebin naquit à Renan le 20 août 1707 et mourut à la Ferrière, en avril 1800, âgé de 92 ans.

Ce fut un de ces modestes savants, un de ces pionniers solitaires de la science, qui travaillent par amour pour elle et non pour la renommée, et dont les ouvrages sont comme les échelons qui aident leurs successeurs à gravir plus facilement la pente ardue des connaissances humaines.

Son père était médecin; son grand-père l'avait aussi été; ce qui influa sans doute sur le choix de sa carrière, car il se voua de même à l'étude de la médecine et des sciences naturelles.

La famille Gagnebin était nombreuse; elle se composait de douze enfants, dont Abraham était l'aîné. Ils furent élevés dans la maison paternelle et eurent pour précepteur de latin De Rivaz, de Ville-neuve. A l'âge de quinze ans, Gagnebin se rendit à Bâle pour y faire ses premiers cours de physique et de médecine; études qu'il continua, à son retour chez lui, sous la direction de son père. A Bâle, les leçons et la société de Théodore Zwinger et de son fils Jean-Rodolphe, dirigèrent ses goûts du côté de l'histoire naturelle et surtout de la botanique. Ce fut à cette époque qu'il commença ses

herborisations en faisant de nombreuses courses dans le Jura bâlois.

En rentrant chez ses parents, en 1725, son premier soin fut de parcourir son district natal et les contrées environnantes. Il profita aussi d'un voyage à Berne pour visiter Fribourg, ainsi qu'une partie des Alpes vaudoises et valaisannes. Il fut accompagné dans ses excursions par son ancien précepteur De Rivaz.

La fortune de son père n'étant pas considérable, Gagnebin dut penser de bonne heure à se rendre indépendant de sa famille et à ne pas en augmenter plus longtemps les dépenses. En 1728, âgé de 21 ans, il entra comme chirurgien dans un régiment suisse, stationné à Strasbourg. Il résida deux ans dans cette ville et y fit la connaissance du professeur Lindern, auteur de la première *Flore d'Alsace*, sous la direction duquel il herborisait dans tous ses moments de loisir. En 1730, il changea de régiment et pendant les cinq années suivantes, allant de garnison en garnison, il visita une grande partie de la France. Ces années passées au service militaire, loin de nuire à ses études, contribuèrent puissamment à les avancer. Partout il observait, collectait plantes et fossiles et tenait un journal suivi de ses observations. Il se lia en outre dans ses voyages avec plusieurs hommes de mérite, et conserva ces relations après son retour dans sa patrie.

En 1735, il quitta le service et s'établit comme médecin et chirurgien à la Ferrière, où il habita jusqu'à sa mort. Il se maria l'année même de son retour, avec M^{lle} Esther Marchand, de Sonvilliers, dont il eut trois fils et trois filles; il eut le malheur de la perdre en 1754 et lui survécut 46 ans.

Une fois établi à la Ferrière, les relations de Gagnebin avec les naturalistes suisses et étrangers commencèrent d'une manière suivie. Il était surtout lié avec les savants de Neuchâtel: d'Ivernois, Bourguet et Garcin, avec le pasteur Cartier de la Chaux-du-milieu et le botaniste Scholl de Bienne. Avec Bourguet et Cartier il s'occupait plus particulièrement de paléontologie, et avec d'Ivernois et Scholl de botanique.

En 1739, Haller passant à Neuchâtel rencontra Gagnebin chez d'Ivernois; ils firent ensemble une excursion au Creux-du-vent et dans diverses parties du Jura. La précieuse connaissance qu'il fit

de l'illustre Haller dans cette herborisation, redoubla son activité pour la botanique. Elle lui fit voir mieux encore les moyens d'être utile à la science, et fut l'origine d'un commerce épistolaire qui ne devait pas durer moins de trente-deux ans, dans lequel allaient successivement se débattre les points difficiles de la détermination. Au fond de sa retraite, dans un village de montagne, entouré de la végétation de nos rochers, de nos pelouses subalpines, de nos tourbières, Gagnebin se trouvait en position favorable pour étudier les éléments de la flore jurassique. Il avait déjà recueilli beaucoup de matériaux qu'il mit à la disposition de Haller pour être utilisés dans le premier volume de l'*Enumeratio methodica stirpium Helvetiæ indigenarum*, ouvrage qui parut trois ans après, en 1742. Mais ce n'était là que le commencement d'une longue série d'observations qui devaient en outre s'étendre à diverses parties des Alpes, et enrichir vingt-cinq ans plus tard l'*Historia plantarum indigenarum Helvetiæ*, avec ses nombreux *Emendationes et Auctaria*, enfin, quant au Jura, donner naissance à un catalogue spécial pour Neuchâtel et l'évêché de Bâle.

Gagnebin était continuellement en courses; il fit plusieurs voyages dans les Alpes sardes, valaisannes, bernoises, lucernoises; dans la vallée du Rhin et dans les Vosges. Quelques-uns de ces voyages se firent en partie aux frais de Haller, d'autres proposés par ce dernier ne purent être exécutés à cause des dépenses qu'ils auraient entraînées. Il fit aussi, en 1761-62-63, pour lord Coventry, par ordre de M. de Collenbrock, envoyé d'Angleterre en Suisse, trois longs voyages dans les Alpes. Il paraît que Gagnebin fut honorablement rétribué, car dans une de ses lettres il parle de ces messieurs comme « ne craignant pas la dépense. » Ses courses à travers le Jura furent très-nombreuses et c'est par lui qu'une foule d'indications locales sont devenues, en quelque sorte, classiques dans les flores suisses.

Ces excursions eurent pour résultat, non-seulement la découverte de beaucoup d'espèces, nouvelles alors pour la Suisse, et c'est notamment le cas pour un bon nombre de celles de nos hautes tourbières, mais encore le perfectionnement rapide de la statistique végétale dans nos Montagnes, branche d'étude alors à son berceau.

Par l'entremise de Dupeyrou, avec qui il était en relation, Ga-

gnebin fit la connaissance de Rousseau pendant le séjour de celui-ci à Môtiers. Jean-Jacques avait pris goût à la botanique et dirigeait dans ce but des excursions jusqu'à la Ferrière, où il se plaisait à faire de petits séjours ; mais Gagnebin ne fut pas son premier maître comme l'affirme M. Thurmann. Ce fut, ainsi que le dit M. Ch. Godet dans la préface de *l'Énumération des plantes vasculaires du canton de Neuchâtel*, le docteur d'Ivernois, qui le premier avait initié le philosophe à la science végétale. Au reste, Rousseau nous le dit lui-même dans ses *Réveries du promeneur solitaire*, cinquième promenade. « J'emplissais ma chambre de fleurs et de foin ; car j'étais alors dans ma première ferveur de botanique, pour laquelle le docteur d'Ivernois m'avait inspiré un goût qui bientôt devint passion. Ne voulant plus d'œuvre de travail, il m'en fallait une d'amusement, qui me plût et qui ne me donnât de peine que celle qu'aime à prendre un paresseux. » Après le départ du philosophe, le savant de la Ferrière resta en rapport avec lui ; il lui envoyait les plantes qu'il supposait lui être inconnues, et Rousseau, dans ses lettres à Dupeyrou, en témoigne plusieurs fois sa reconnaissance.

Gagnebin n'était pas un botaniste à la légère : c'était un observateur sérieux qui apportait à ses travaux des soins et une exactitude extrêmes, mais son véritable titre scientifique c'est sa longue collaboration avec Haller, auquel il communiqua de nombreuses données qui ont enrichi la flore suisse par l'intermédiaire de l'illustre Bernois. Nous avons vu qu'en ce qui concerne le Jura, ses découvertes étaient consignées dans un catalogue spécial, qui se trouvait manuscrit entre les mains de Haller. Il est à regretter qu'il n'ait pas publié ce travail, car il aurait contribué à étendre plus rapidement les connaissances des après-venants.

La botanique n'était pas la seule occupation de Gagnebin : la géologie et la météorologie faisaient aussi partie de ses études. Pendant ses voyages il recueillait indifféremment plantes, minéraux et fossiles ; aussi à l'époque de sa liaison avec Haller il était déjà possesseur d'une collection remarquable. En 1740, parut le *Traité des pétrifications*, publié par Bourguet ; il fut un des principaux collaborateurs de cet ouvrage, qui fit époque dans les pays français, encore peu initiés aux sciences géologiques. Indépendamment de

ses travaux pour cette publication, il communiqua des fossiles à divers savants: à Bruckner et surtout à Hofer, qui le cite fréquemment dans son travail sur les Encrines. Il avait précédemment publié dans les *Acta helvetica* la description d'une étoile de mer qui fut reproduite par Bourguet.

Les observations météorologiques que Gagnebin fit à la Ferrière, furent probablement les premières faites à cette altitude. D'Annone, le physicien, observait de son côté à Bâle et leurs travaux furent insérés l'un en regard de l'autre dans les vol. III et IV des *Acta helvetica*.

Voici la liste des écrits connus de Gagnebin, tant inédits que publiés :

Correspondance avec Haller, de 1759 à 1772; 114 lettres. Mss. (Biblioth. de Berne).

Catalogus plantarum comitatuum Neocomensis et Vallanginensis, Urbis Bienne et Episcopatus basiliensis, 1760 à 1770. Mss. utilisé par Haller et qui paraît perdu.

Liste de quelques plantes trouvées en Alsace. Dans: Buchoz, Dictionn. des plantes. Paris 1770.

Description du bouleau nain. Acta helv., t. I.

Observations sur les systèmes des auteurs en botanique et sur l'Ophrys minima. Acta helv., t. II.

Description de la grande campanule à feuilles larges, Acta helv., t. IV.

Journal des observations botaniques faites dans le midi de la France. Mss. Paraît perdu.

Collaboration avec Bourguet. Traité des pétrifications, plusieurs éditions.

Collaboration avec Hofer. Tentamen lithologicum de polyporitis, etc. Acta helv., t. IV.

Description du cabinet de MM. Gagnebin, etc. Journal des savants, octobre 1768.

Catalogue très-abrégé des curiosités naturelles qui composent le cabinet de^s frères Gagnebin. Mss.

Description de l'étoile de mer et de quelques pétrifications. Acta helv., t. VII.

Observations météorologiques faites à la Ferrière en 1756-57-58. Acta helv., t. III et IV.

Observations du thermomètre, faites en Sibérie, par Delisle. Acta helv., t. IV.

Lettre à M. d'Ivernois sur l'épidémie, etc. Mercure Suisse, avril 1745.

Plusieurs manuscrits sur des sujets botaniques et géologiques dont une partie sont perdus.

DANIEL GAGNEBIN.

Frère cadet du précédent, Daniel Gagnebin naquit à Renan en 1709 et mourut à la Chaux-de-fonds en 1784. Il fut médecin comme son aîné et servit aussi en France quelques années. Il était capitaine dans le régiment de Sonnenberg et décoré du Mérite militaire, équivalent pour les officiers protestants à la croix de St-Louis.

A son retour du service militaire, il fonda à la Ferrière un espèce d'hospice pour le traitement des aliénés, établissement qui ne paraît pas avoir eu une longue durée. Il était membre correspondant de l'académie de Göttingue et s'occupait avec succès de physique, de chimie et de mécanique: à ce dernier égard il passe pour avoir rendu des services à la population qui l'entourait, dans un moment où toutes les idées se portaient vers les applications industrielles. Le banneret Osterwald, dans sa *Description des montagnes*, en parle ainsi: « Il a inventé une machine propre à piquer, avec la plus grande justesse, des cylindres ou rouleaux nécessaires pour les pendules à carillon. Il fait des aimants artificiels, connaît par ses expériences les phénomènes de l'électricité, et s'est principalement attaché à l'optique, ayant construit des télescopes, des microscopes et divers miroirs de toutes formes, cylindriques, coniques, pyramidaux, etc. »

On a de lui une lettre à Garcin *sur les œufs philosophiques*, insérée dans le *Mercure suisse*, mars 1745, et une *Relation succincte de la tournée de S. A. le prince-évêque de Bâle dans ses états*. Neuchâtel 1766.

Sources. Thurmann, Abraham Gagnebin. — Morel, *Abrégé de l'histoire, etc., de l'Evêché de Bâle*. — Wolf, *Biographien zur Kulturgeschichte der Schweiz*, t. III.

GALLOT.

Cette famille, une des plus anciennes de notre pays, était déjà bourgeoise de Neuchâtel au xvi^e siècle; et depuis deux cents ans

ses membres ont constamment rempli chez nous de hautes fonctions, soit comme pasteurs, soit comme magistrats.

En 1709, un **Abram Gallot** était maître-bourgeois à Neuchâtel. En 1714 fut consacré au saint ministère un autre **Abram Gallot**, qui fut d'abord diacre de Valangin et ensuite ministre du vendredi et diacre à Neuchâtel, où il mourut en 1750. Il paraît qu'il était doué de talents oratoires assez remarquables, car ce fut lui qui fut chargé de prononcer l'oraison funèbre du grand Osterwald. Les rédacteurs du *Mercure suisse*, ayant, sans son autorisation, reproduit la plus grande partie de son discours dans un article intitulé : *Particularités sur la vie et la mort de J.-F. Osterwald*, M. Gallot leur adressa une assez sévère réprimande, qui se trouve insérée dans le numéro de mai 1747 du *Mercure suisse*; c'est, croyons-nous, les seules productions que nous ayons de lui.

Jacques-Ferdinand Gallot, fut comme le précédent ministre du Saint-Evangile. Né en 1743, il fut consacré en 1765, devint suffragant à Neuchâtel et ensuite diacre de Valangin. Nommé en 1773 pasteur aux Brenets, il quitta ce poste au bout de cinq ans, pour celui de Travers; enfin, en 1788, nous le trouvons pasteur à Neuchâtel, où, pendant 42 ans, il remplit fidèlement les fonctions de son ministère sacré. Véritable enfant de l'Évangile, simple dans ses goûts, indifférent pour les affaires du monde, ardent amateur de la lecture et surtout des auteurs anciens, il fit de leur étude et de la composition des sermons la grande affaire de sa vie. Semblable à quelques égards au bon Lafontaine, il joignait à une grande bonhomie de caractère, un esprit enjoué, spirituel et quelque peu malin. Plusieurs de ses plaisants bons-mots sont encore cités de nos jours.

Nous avons de lui un volume de sermons, publié à Lausanne en 1781, sous ce titre : *Sermons composés par un pasteur de la campagne*. Ces sermons ont été imprimés à l'insu de leur auteur, qui, par conséquent, n'y a point mis la dernière main et n'en a pas lui-même fait le choix. Toutefois, quoique ne donnant qu'une idée imparfaite de la prédication de M. Gallot, ces sermons ont été assez appréciés pour être traduits en anglais. « Ils sont loin d'être sans mérite, remarque M. de Bellefontaine, dans un cours sur l'histoire de la prédication; les idées en sont justes, les sujets utiles, les rai-

sonnements concluants, et l'on est surpris de la chaleur qui y règne et qu'on n'attendrait pas d'un homme si paisible. Plusieurs morceaux et en particulier l'admirable conclusion du sermon sur l'*immortalité de l'âme*, ne sont point d'un homme ordinaire. »

Deux autres sermons furent publiés séparément, l'un à l'occasion de la dédicace de l'Hôtel-de-ville de Neuchâtel, l'autre sur Luc XII, 48. A sa mort, arrivée le 2 mai 1830, il laissa deux fils dont les noms suivent :

Ferdinand Gallot, né en 1774, mort à Bâle en 1854, docteur en médecine, lithographe et musicien distingué, auteur des ouvrages suivants :

I. *Nouvelle bibliothèque germanique de médecine*. Paris 1808-1809, 4 vol. in-8°.

II. *Journal de santé et d'économie, pour les gens de la ville et de la campagne*. Payerne 1815-14, in-8°.

III. *Précis sur le typhus ou la fièvre nerveuse contagieuse*. Neuchâtel 1812, in-8°.

IV. *L'Antidote*, feuille hebdomadaire. Lausanne 1829, in-8°.

V. *Catéchisme de santé, à l'usage des écoles et pour servir à l'instruction domestique*, traduit de l'allemand du docteur Faust, avec quelques changements. Neuchâtel 1818, in-8°.

VI. *Un mot au public sur la petite vérole et la vaccine*. Neuchâtel, 1815, in-8°.

VII. *Avis aux mères sur les points les plus essentiels de l'éducation physique des enfants en bas-âge*, traduit de l'allemand du docteur Hufeland.

VIII. *Premier et deuxième recueil de douze cantiques à trois parties*. Neuchâtel 1824.

IX. *Les Psaumes de David, corrigés sur le texte sacré, dans les paroles et la versification et mis en musique*. Neuchâtel 1851.

X. *Le voyage de Brunswick*, roman comique, traduit de l'allemand du baron de Knigge. Neuchâtel 1797, in-12°.

Son fils, nommé aussi **Ferdinand**, et également docteur en médecine, mais mort à la fleur de l'âge, après de laborieuses études, a laissé une dissertation intitulée : *Dissertatio de frigoris usu therapeutica*. Berolini 1838, in-8°.

George-Frédéric Gallot, né à Travers le 8 août 1782, fit ses premières études à Neuchâtel et de là se rendit à Berlin pour y faire ses cours de droit. A son retour, en 1804, il fut reçu avocat au souverain tribunal, et peu d'années après, nommé membre du Con-

seil de ville. Ecrire dès lors la vie de M. Gallot, ce serait faire l'histoire de notre pays jusqu'en 1848. Successivement procureur et secrétaire de ville de 1813 à 1831, maître-bourgeois, membre des anciennes Audiences, puis député au Corps-législatif et depuis 1833 membre du Tribunal souverain dont il fut président de 1838 à 1848, il fut acteur dans tous les événements importants qui eurent lieu chez nous pendant les cinquante dernières années.

Par sa fermeté et sa rare intelligence il eut l'honneur d'être choisi, en 1815, pour aller représenter la bourgeoisie de Neuchâtel au congrès de Vienne, où il réclama entre autres choses dans la composition des Audiences, une représentation plus populaire.

Le choix était judicieux et toute sa vie l'a prouvé, car peu d'hommes ont été autant que lui attachés aux prérogatives et aux institutions communales de notre pays; leur défense a toujours été sa principale affaire et il a lutté pour elles jusqu'à sa fin. Il lutta en effet, en faveur de ces institutions, sous le nouveau régime introduit en 1848, avec non moins d'ardeur que précédemment, du temps où Neuchâtel était principauté, il l'avait fait contre les tendances centralisantes du pouvoir. Dans les anciennes Audiences, entre autres mesures auxquelles il s'opposa vivement, sous le gouvernement de M. de Zastrow, l'on doit faire mention de l'établissement d'un impôt militaire. La création d'un impôt quelconque, prétendait M. Gallot, était un dangereux précédent dans un pays où jusqu'alors toutes redevances de ce genre étaient heureusement inconnues; et d'ailleurs la manière dont cet impôt était réparti lui paraissait peu équitable. L'impôt fut néanmoins voté, mais tout en faisant sentir à M. Gallot combien son opposition avait déplu, on ne tarda pas cependant à lui donner raison, en ce sens que, la votation du dit impôt ayant produit dans le peuple un effet des plus fâcheux, le gouvernement du prince n'osa jamais le prélever.

Plus tard, c'est également avec le feu dont il se sentait embrasé dès qu'il s'agissait d'empêcher quelque atteinte portée à des droits acquis ou à la liberté individuelle, qu'il réclama, avec une persistance qui fut enfin couronnée d'un plein succès, contre l'extradition à la France d'un citoyen Neuchâtelois que les antiques privilèges du pays n'autorisaient point à laisser juger par un tribunal étranger au canton.

Pendant les longues années qu'il passa dans l'administration de la ville de Neuchâtel, il fut toujours un zélé promoteur de tous les travaux publics qui pouvaient être utiles ou agréables à la population, et il fut pour beaucoup dans la transformation presque complète qu'a subie notre ville pendant les trente dernières années.

Comme il ne dédaignait rien de ce qui peut développer l'intelligence et le goût, malgré les travaux nombreux et les préoccupations de toute espèce que lui occasionnait la multiplicité des affaires publiques, il sut encore trouver du temps pour entretenir ou réveiller dans sa patrie, autant que cela dépendait de lui, l'amour des beaux-arts et en particulier de la musique. Aussi fut-il, dans sa ville natale, un zélé promoteur, soit des concerts d'amateurs, soit des sociétés de chant sacré. Puis, en 1828, aidé de quelques membres de la *Société helvétique de musique*, dont il fut pour cette année le président, il prépara aux confédérés, à Neuchâtel, une réception pleine de bienveillance et de cordialité. Et ce n'est pas la seule circonstance où il prouva combien il désirait que les liens qui nous unissaient à la Confédération fussent maintenus et respectés. En 1833 en particulier, lorsque le Corps-législatif décida d'envoyer à Berlin une députation pour demander au roi d'user de toute son influence afin de détacher, si possible, Neuchâtel de la Suisse, il désapprouva hautement une semblable démarche, qui était à son avis non-seulement intempestive mais même répréhensible, politiquement et moralement parlant.

Ayant été, pendant une assez longue période de temps, président de la Commission d'éducation, il eut une part notable à toutes les améliorations qui furent introduites successivement dans les établissements d'éducation du chef-lieu.

Chargé de la tenue des livres de la bourgeoisie, il trouva moyen de mettre le plus grand ordre dans une comptabilité très-compiquée et d'en rendre toutes les opérations parfaitement claires; puis, par l'influence qu'il exerça comme financier, dont on appréciait la sagacité et les sages conseils, il contribua pour beaucoup à l'accroissement de la fortune de la ville. Mais quelque prospères que fussent les finances confiées à sa gestion, il ne réclama jamais la moindre augmentation dans les appointements très-modiques dont il savait se contenter. Et néanmoins, cet homme qui avait avec le

plus entier dévouement consacré toute sa vie aux intérêts de la bourgeoisie, fut, en 1848 et 1849, menacé d'être complètement dépouillé du peu qu'il possédait, parce qu'il se refusait à accréditer par sa signature, auprès des banquiers étrangers, les nouveaux Conseils de Bourgeoisie, après que ceux dont il faisait partie eurent été violemment dissous. Or la signature qu'on réclamait ne lui appartenant pas personnellement, il ne se sentait pas libre d'en faire usage sans une décision positive de l'administration dont il avait reçu son mandat. Il tint ferme; un procès devait lui être intenté. Mais comment l'attaquer juridiquement avec quelque apparence de justice? Aussi nul avocat ne se souciait d'être son accusateur dans une semblable cause.

Comme homme politique, M. Gallot présentait au plus haut degré ce trait distinctif de l'ancien caractère neuchâtelois: dévouement absolu au prince, s'associant à un amour non moins vif des franchises et libertés publiques. Doué d'une vigueur et d'une indépendance de caractère peu communes, il ne craignait jamais d'exposer ses opinions au grand jour, et dans la polémique qu'il eut plusieurs fois à soutenir avec ses adversaires politiques il signa toujours les répliques qu'il leur adressa. Dans tous ses écrits il fit preuve d'une verve remarquable et plus d'une de ses pages n'eut pas été dédaignée par P.-L. Courier, le publiciste par excellence.

Ce fut surtout en 1831 et après la révolution de 1848, que M. Gallot prit la plume pour défendre ses idées ou ses actes. Dans ces époques de troubles, et principalement après 1848, il fallait être doué d'une fermeté semblable à la sienne pour rester, comme il le fut, à peu près seul en lice contre des adversaires nombreux. Mais si la plume de M. Gallot était acérée, son langage était toujours convenable, et ses amis comme ses ennemis étaient convaincus de la sincérité et du désintéressement de ses intentions.

L'on peut citer comme preuve de la haute opinion que même ses plus ardents adversaires politiques avaient de l'intégrité de son caractère, ce fait à peu près unique dans les fastes de l'histoire, savoir, qu'au moment où les partis étaient le plus échauffés et où régnait en particulier contre lui, à cause des mesures qu'il avait provoquées, une grande irritation de la part de ceux qui avaient pris, en 1831, les armes à la main pour renverser le gouverne-

ment, dès que ce parti fut vaincu, il fut choisi pour défenseur par quelques-uns des hommes influents contre les idées desquels il avait le plus fortement lutté. C'est ainsi qu'il chercha à soustraire M. l'avocat Bille au jugement d'un tribunal militaire dont la création ne lui paraissait pas légale, et qu'il envisageait, en tous cas, comme incompétent pour apprécier, avec des garanties suffisantes de savoir et d'impartialité, les actes d'un homme qui n'avait pas été pris les armes à la main et qu'on avait arrêté à cause de ses tendances bien connues, plutôt que pour des faits positifs qu'on pût mettre à sa charge. Il défendit en outre, comme parlier, M. Vouga, député de Cortaillod, qui se trouvait dans le même cas que M. Bille et qu'il parvint à faire mettre immédiatement en liberté. Écoutons, pour ce qui concerne cette époque, comment M. l'avocat Bille s'exprime dans un mémoire où il relate sa comparution devant le tribunal militaire :

« Plein de confiance dans la droiture et les nobles sentiments de mon ci-devant confrère, G.-F. Gallot, je réclamai son assistance dans cette cause. Cette marque d'estime envers un homme dont l'opinion politique est diamétralement opposée à la mienne, fut comprise par ce noble cœur. Il n'hésita pas un instant, et se consacra à cette tâche avec un zèle digne d'un meilleur succès. La discussion de l'incompétence du tribunal, l'illégalité de l'arrestation, l'inconstitutionnalité de tout ce qui avait été fait contre moi, tout cela fut démontré avec une admirable force de logique et de saine jurisprudence par mon loyal et généreux défenseur. »

D'autres encore, dont la manière de voir était en politique l'antipode de la sienne, eurent également recours, dans diverses circonstances, aux services désintéressés d'un homme toujours prêt à défendre quiconque lui paraissait mis en accusation sans motifs suffisants. Et tandis que nous en sommes à parler de M. Gallot, comme défenseur soit des intérêts des autres soit de ses propres opinions, il est une observation qu'il importe de faire, parce que le fait qu'elle constate met, plus que toute autre chose, dans un plein jour combien le caractère de cet homme de loi était foncièrement intègre. Dans ses plaidoiries, non plus que dans ses autres discours et dans ses écrits, il ne se permit jamais de recourir à des réticences calculées ou à des artifices de langage donnant le change sur la na-

ture des faits qu'il fallait juger, ou sur le point en question qui devait être décidé. Aussi eut-il été tout à fait inhabile à défendre une cause qu'il regardait comme mauvaise, car sa conscience lui faisait un devoir sacré de rejeter toute argumentation qui ne se présentait pas à lui comme fondée sur des raisons solides. De là vient que peu d'hommes ont fait connaître comme lui, avec une franchise complète et au risque souvent de compromettre sa position et ses intérêts, sa pensée tout entière. Dans la chaleur de la discussion, ses paroles ont pu être parfois trop accentuées et trop vives, mais jamais on n'a pu leur reprocher d'être entachées du plus léger subterfuge ou de la moindre feinte.

Et c'est cette rectitude d'esprit et de cœur qui explique comment pendant la longue carrière qu'il a fournie et durant laquelle il a presque continuellement lutté contre des principes qui, soit trop absolus soit trop relâchés, tendaient à rompre l'équilibre entre les libertés du peuple et l'autorité constitutionnelle du gouvernement, il a pu ne dévier en rien de la ligne de conduite qu'il s'était tracée. Toujours concordant avec lui-même, il s'est montré dans toute la force de l'expression, un homme conséquent, ami du peuple sans jamais chercher à se rendre populaire, honorant l'autorité sans ambitionner sa faveur, détestant l'intrigue, dédaignant les finesses de la diplomatie et désavouant les mesures qui n'étaient que des expédients. Il blâmait toute opposition systématique et se gardait avec soin de l'esprit de parti; car, homme de parti, quoique sa manière de voir fût bien arrêtée, il ne voulut point l'être et effectivement ne le fut jamais. Et voilà pourquoi, agissant toujours sans dissimulation aucune et sans courber jamais le front devant l'idole du jour, il n'a pu se soustraire aux attaques fondant sur lui, tantôt d'une part, tantôt de l'autre. Mais quelles qu'aient été ces attaques, quelques reproches qu'on lui ait adressés, quelque pression qu'on ait cherché à exercer sur lui pour en obtenir ce qu'on désirait, il ne s'est point départi de cette conviction, savoir: que les institutions qui avaient contribué à la prospérité du pays et dont il admirait l'harmonie, devaient être maintenues; que sans doute il pouvait et devait y avoir développement et progrès; mais que si tout progrès régulier et bien entendu méritait d'être favorisé, d'autre part les droits des corporations et des personnes ne devaient ja-

mais être lésés, ni même restreints sans le consentement volontaire des intéressés; rien ne devant être obtenu par la violence ou par la ruse.

« Il ne jugeait de rien, lisons-nous dans une lettre qui le concerne, que par principes fermes et clairs; il gardait en tout la conscience du juge, et cela d'autant plus qu'en cherchant à apprécier toutes choses à leur juste valeur, il laissait son cœur s'intéresser aux personnes, car il aimait les hommes, lui fussent-ils contraires; mais il n'aimait pas moins la vérité qui souvent l'obligeait à les condamner ou à s'opposer à eux. Il ne lui échappait jamais de dire ou de faire quoique ce soit où l'on ne retrouvât l'homme droit. Droit, il l'était tellement que personne n'était plus simple, plus aisé, plus abordable dans les affaires communes. L'ordre qu'il avait dans le cœur et la conscience, comme dans l'esprit, lui permettait d'être naturel partout: il l'était en soignant les fleurs de son jardin aussi bien qu'à la tête de la bourgeoisie. Il ne croyait pas s'abaisser en parlant familièrement avec des personnes beaucoup plus jeunes que lui ou en plaisantant dans l'intimité. » C'est que, malgré toute la rigidité de ses principes et parfois son apparente sévérité, il avait grandement hérité de la débonnairété qui distingua essentiellement son père; aussi a-t-on pu dire de lui que « même en grondant son regard était tendre. »

Voici au reste, du vivant même de M. Gallot, le jugement que porte de lui un homme dont les vues politiques n'étaient nullement les siennes. Dans ses *Fragments neuchâtelois*, imprimés en 1833, M. Ulysse Guinand s'exprime ainsi :

« M. G.-F. Gallot, secrétaire de ville, est un de ces hommes précieux et nécessaires qui, à eux seuls, valent une administration. Actif, instruit, laborieux et d'une probité à l'épreuve, il avait par-dessus tout une énergie opiniâtre. » Puis dans un autre endroit, il l'appelle « Un royaliste austère et consciencieux, qui l'était par l'effet d'une profonde conviction et qui, exempt d'ambition, était resté étranger à toutes les faveurs dont le zèle de quelques autres avait été récompensé. » — « Plusieurs captifs, ajoute M. Guinand, se souvinrent dans leur cachot que Gallot avait un grand caractère; ils confièrent à son talent la défense de leur vie. Gallot ré-

pondit à leur appel avec un dévouement absolu à leur infortune. »
(*Fragm. neuch.* pages 269 et 407.)

Après une assez longue maladie, G.-F. Gallot mourut d'un ramollissement du cerveau, le 28 août 1855, âgé de 73 ans.

Plusieurs journaux suisses et étrangers : la *Gazette de Bâle*, la *Gazette fédérale* de Zurich, la *Nouvelle Gazette de Prusse*, le *Nord*, ont consacré à sa mémoire des articles honorables.

« Aussi respectable par son caractère, dit *le Neuchâtelois*, que marquant par les services qu'il a rendus à l'Etat et à sa ville natale, M. Gallot emporte dans la tombe de vifs et nombreux regrets, nous pourrions dire des regrets universels, car la vivacité des luttes politiques dans lesquelles il fut engagé, n'a jamais altéré la considération et la confiance qu'inspirait à tous ses concitoyens sa droiture incorruptible. Pendant de longues années secrétaire de ville et membre des Conseils de la Bourgeoisie, il fut en quelque sorte l'âme de l'administration municipale, qu'il n'abandonna point même lorsque d'autres fonctions vinrent réclamer une portion considérable de son temps et de ses travaux. Sa profonde connaissance de notre droit coutumier, l'indépendance de son caractère, un amour de la justice, une impartialité qui écartaient de lui jusqu'au soupçon de la moindre acception de personnes, ces hautes qualités réunies l'avaient désigné au choix du roi pour la place éminente de président du tribunal souverain. »

Ajoutons à cette appréciation quelques phrases tirées du *Messenger boiteux de Neuchâtel* de 1856 et de la *Feuille d'avis* de l'année 1855 : « M. G.-F. Gallot avait longtemps joui d'une santé à toute épreuve. Pour entamer cette santé de fer, il a fallu de grandes douleurs morales. Sous une certaine apparence de sévérité, il cachait une sensibilité profonde. Il fut toujours, partout et à tous égards, fidèle. *A chacun le sien*, c'était sa devise. Une des tendances de l'époque est de placer trop bas la justice ; cette tendance n'était pas celle de M. Gallot pour qui le droit était sacré. Il avait une énergie de caractère rare dans tous les temps et surtout dans le nôtre, une de ces empreintes mâles, de ces fortes trempes qui semblent appartenir à une autre époque. Ses dernières publications montrèrent que l'âge et les infirmités ne lui avaient rien fait perdre. Il a vu

s'approcher la mort avec la sérénité du chrétien. » (*Messenger boiteux de 1856.*)

« Dans les divers et importants emplois auxquels il fut porté par la confiance de ses compatriotes ou celle de son souverain, il se montra toujours à la hauteur de ses fonctions, maniant également bien la plume et la parole, homme de bon conseil et de haute raison, défenseur courageux et désintéressé du droit, esclave du devoir et de la foi jurée, en tout modèle de fidélité. » (*Feuille d'avis de Neuchâtel 1855.*)

Un ami qui l'a plus d'une fois visité dans la dernière période de sa vie, aimait à répéter qu'il se disait toujours en le quittant : « Voilà un homme résigné. »

Et quand vint sa dernière maladie, elle le trouva prêt à quitter ce monde en s'appuyant avec une foi humble et ferme sur les promesses de l'Évangile. Aussi, comme l'écrivait un autre de ses amis : « Sur son tombeau sera bien placé ce passage des Psaumes : *la fin de l'homme droit c'est la paix.* » Et ce sont effectivement les paroles qui furent gravées sur le monument funèbre que de nombreux amis ont tenu à consacrer à sa mémoire.

La liste des écrits de M. Gallot est assez longue. En 1831, il publia un journal, intitulé *Le Neuchâtelois*, qui paraissait à des époques indéterminées sous la forme de feuilles in-8°. Nous indiquons ce qu'il a publié depuis en suivant l'ordre de date :

I. *Relation de la séance des bourgeois de Neuchâtel, habitant la ville et sa banlieue.* Neuchâtel 1851, in-4°.

II. *Impartialité et modération du Constitutionnel neuchâtelois, mises dans tout leur jour.* Neuchâtel 1852, in-8°.

III. *Réflexions d'un prétendu républicain sur un article du soi-disant Patriote suisse.* Neuchâtel 1853, in-8°.

IV. *Lettre sur le refus du Conseil de ville d'admettre une troupe de spectacle à Neuchâtel.* Neuchâtel 1853, in-8°.

V. *Seconde lettre sur le refus du Conseil de ville d'admettre un spectacle à Neuchâtel, servant de réplique à un article sur le même sujet, inséré dans le Patriote suisse.* Neuchâtel 1853, in-8°.

VI. *Quelques mots à messieurs les libéraux neuchâtelois.* Neuchâtel 1847, in-8°.

VII. *Lettre au sujet d'une allocution touchante de la Compagnie des pasteurs prenant congé, au moment de sa suppression, des églises de notre patrie.* Neuchâtel 15 janvier 1849.

VIII. *Pétition à M. le président et à MM. les membres du Grand-Conseil au sujet d'enquêtes extra-légales.* Neuchâtel 29 janvier 1849.

IX. *Réflexions au sujet d'un procès que doit intenter la Bourgeoisie de Neuchâtel à trois membres de l'ancienne administration de la ville et Bourgeoisie de Neuchâtel.* Neuchâtel 1849, in-8°.

X. *Réplique à la courte réponse de M. Ch. Petitpierre.* Neuchâtel 1849, in-8°.

XI. *Observations sur le règlement de la Bourgeoisie de Neuchâtel, sanctionné le 19 juillet 1850.* Neuchâtel 1850, in-8°.

XII. *Petite chronique neuchâteloise, en deux parties.* Neuchâtel 1850-1855, in-8°.

Sources. Cette notice a été composée au moyen de documents que la famille Gallot, a bien voulu nous communiquer. — Voyez aussi *Mercure suisse*, mai 1747. — *Fragments neuchâtelois* par M. Ulysse Guinand 1855. — *Le Neuchâtelois*, septembre 1855. — *Feuille d'avis de Neuchâtel*, 1855. — *Messenger boiteux de Neuchâtel* de 1856, etc.

LAURENT GARCIN.

Laurent Garcin naquit en 1683 à Grenoble, d'une famille qui existe encore; son père Jean Garcin y exerçait la médecine; comme il était réformé, il quitta la France à la révocation de l'édit de Nantes, en 1685. Il se retira en Suisse avec son fils âgé de deux ans, et s'établit d'abord à Vevey, où se trouvaient déjà un grand nombre de réfugiés français; mais cette ville ne lui offrant pas des ressources suffisantes, il vint bientôt se fixer à Neuchâtel, où il resta jusqu'à sa mort, ayant obtenu des lettres de naturalisation et la bourgeoisie de Neuchâtel. Dès que son fils Laurent fut en âge, il l'envoya en Hollande pour faire des études de chirurgie et de médecine; quand ses cours furent achevés, il entra à vingt-quatre ans comme chirurgien dans un régiment hollandais. « J'ai eu, dit-il lui-même, occasion de voyager commodément pendant seize années, en Espagne, en Portugal et en Flandres, étant au service des Etats-Généraux des Provinces-Unies, et j'y ai continuellement exercé dans les troupes, avant et après la paix d'Utrecht, la médecine et la chirurgie avec agrément, en y occupant les principaux postes de ma profession. »

De retour en Hollande, Laurent Garcin s'embarqua à Middelbourg, en qualité de premier chirurgien sur un vaisseau de la Com-

pagnie, qui partait pour les Indes-orientales, dans lesquelles il fit trois voyages successifs, de 1720 à 1729. L'illustre Boerhaave, qui avait distingué ses talents pour les observations et pour les découvertes, et qui lui a rendu le plus beau témoignage dans le *Journal littéraire de Hollande* de 1730, lui donna des directions, lui indiqua les objets dont il devait principalement s'occuper, et le munit de lettres de recommandation pour le Gouverneur-général de Batavia, pour le commandant de Ceylan et de Maduré, et pour les principaux directeurs et agents, tant militaires que civils de la Compagnie Hollandaise. Ces recommandations lui furent de la plus grande utilité durant ses divers séjours au Bengale, sur la côte de Coromandel, à Surate, à Malacca, en Perse, en Arabie et dans les grandes îles de Java, de Sumatra et de Ceylan : elles lui facilitèrent tout ce qu'il apprit pour avancer, soit ses propres connaissances, soit les progrès de l'histoire naturelle, dans ces régions éloignées, bien plus connues à cette époque sous les rapports commerciaux que sous les rapports scientifiques.

La botanique étant une des études de prédilection de Garcin, il explora avec soin les richesses végétales des terres qu'il parcourut ; il signala un grand nombre de plantes nouvelles, les décrivit, les classa et en envoya des échantillons aux herbiers des académies d'Europe et des graines à leurs jardins. Linnée a été si content des services que Garcin a rendus, que pour en immortaliser le souvenir, il a donné le nom de *Garcinia* à un bel arbre de la famille des Mangostans, originaire des Molluques et acclimaté à Java. C'est certainement là un beau titre d'illustration, que j'appellerais volontiers les lettres de noblesse de la science. Le grand naturaliste dit dans sa *Philosophie botanique* : « Il faut garder avec respect les noms des genres destinés à conserver la mémoire des botanistes qui ont bien mérité de la science : c'est la plus belle ou plutôt l'unique récompense de leurs travaux ; mais il faut décerner sobrement ces honneurs botaniques. »

Entre autres instructions que Boerhaave avait données au voyageur Garcin, il l'avait spécialement chargé de s'informer de la médecine indienne et de fréquenter les hommes qui l'exerçaient pour apprendre leur méthode clinique ; ce fut le sujet d'une savante correspondance avec son protecteur. « J'ai observé, dit-il dans une

lettre aux éditeurs du *Journal helvétique* (septembre 1744), j'ai observé leur pratique et la nature de leurs remèdes, quoiqu'ils eussent bien de la peine à me les communiquer; mais j'en ai l'obligation aux égards dus à l'autorité des gouverneurs et des directeurs de la Compagnie. Ceux que j'ai trouvés les plus versés dans l'art de guérir, sont les Brahmines du Bengale et les médecins chinois de Malacca, de Sumatra et de Java: les Européens s'en servent souvent et rendent témoignage aux belles cures qu'ils opèrent tant parmi les naturels du pays que parmi les étrangers. Ces médecins indiens seraient les meilleurs du monde avec leurs bons remèdes, s'ils avaient autant de connaissance en anatomie et en physique que ceux d'Europe; mais c'est ce qui leur manque essentiellement. Je tiens d'eux des remèdes restaurants pour l'estomac, dont par la suite je ferai connaître l'usage et les propriétés. » Dans une autre lettre du même journal (octobre 1744), Garcin nous apprend qu'il a donné le nom de *madurines* à des pillules dont il avait appris la composition d'un Brahmine de Maduré, qu'il rencontra à la fin de l'an 1722 dans l'île de Ceylan, lequel mit à la communication de son secret, qui lui fut bien payé, la condition expresse qu'il ne serait ni révélé, ni employé dans ces pays-là, mais seulement en Europe après le retour de Garcin.

Ce fut en 1730 que Garcin revint de son dernier voyage aux Indes; il séjourna encore un an à Leyde, pour perfectionner ses études de médecine sous la direction de Bœrhaave; il se fit ensuite graduer docteur à Rheims et, venu à Genève où il s'arrêta quelques mois, il épousa une demoiselle Maystre, d'une famille de français réfugiés qui y exerçait le commerce; puis il se rendit à Neuchâtel pour revoir et soigner son père, alors très-âgé et infirme. Ayant acheté la bourgeoisie de cette ville, il y pratiqua la médecine avec succès; il fit cependant encore quelques voyages en France et en Hollande, et passa deux ans à Hulst comme médecin. C'est de là qu'il alla, en 1737, faire sa dernière visite à son grand patron Bœrhaave, auquel il communiqua son système de météorologie, et dont il reçut des encouragements et des directions. L'air de la Flandre ne convenant point à sa santé, il la quitta pour revenir à Neuchâtel. A son passage à Paris, en août 1739, il lut dans une séance de l'académie royale des sciences, un mémoire sur ses obser-

vations météorologiques faites soit à Neuchâtel, soit à Hulst, et dont il avait tracé des tables raisonnées. Ce travail fut bien accueilli et lui valut des éloges honorables sur ses découvertes et ses progrès dans une science encore peu connue et peu cultivée : il profita des remarques qui lui furent faites, et répondit à quelques objections contre le système qu'il mettait en avant. Déjà en 1735, il avait répondu par une lettre à un savant physicien de Rome, qui avait publié une critique de ses doctrines atmosphériques.

Garcin était un observateur infatigable ; ses concitoyens n'ont pas rendu peut-être toute la justice due à ses travaux scientifiques et à la philanthropie qui caractérisait ses recherches ; mais du moins les étrangers ont apprécié à Leyde, à Paris, à Londres, à Vienne ses connaissances, ses découvertes et sa sagacité, et lui en ont donné d'honorables preuves.

Le docteur Garcin paraît être le premier en Suisse qui ait eu l'idée de l'*hydrothérapie*, ou de la guérison des maladies par l'eau pure. Il écrivait, en 1750 : « Je reconnais l'eau pour le meilleur remède qui soit au monde ; mais il n'appartient pas aux ignorants de la vraie médecine de savoir guérir avec de l'eau. On va aux sources minérales pour se guérir et plusieurs y guérissent. On a beau dire, l'eau commune fait les mêmes effets. Je puis le démontrer aux incrédules en cherchant des malades abandonnés d'un certain ordre, que je guérirai véritablement avec l'eau pure. Il est vrai qu'il faut que je l'accompagne d'un régime convenable, mais qui n'est guère connu des médecins, car sans ce régime l'eau n'y ferait rien. Je dis plus : je veux guérir avec l'eau commune plus de sortes de maladies et en plus grand nombre que ne font toutes les sources d'eaux minérales de la France. Il y a une raison mécanique des effets de l'eau quand on en use avec art, que personne n'a connue, mais que je connais et que je veux tenir secrète. Si on la savait, on aurait un flambeau qui ferait voir l'utilité de l'eau plus grande qu'on ne la connaît en médecine. On dit que l'eau commence à perdre tout crédit depuis le docteur *Sangrado*. C'est un bonheur pour les médecins qui en savent faire usage qu'une telle perte soit faite dans le public. Si le quina avait perdu le sien, il ferait la fortune de celui-là seul qui en saurait user. »

L'Académie des sciences de Paris nomma Garcin son correspon-

dant en 1731 ; à peu près dans le même temps la Société royale de Londres lui donna le titre de membre honoraire, ainsi que la Société impériale des curieux de la nature. L'institut de Bologne lui envoya aussi un diplôme d'associé. Il soutenait une correspondance active avec Boerhaave, le chevalier Hoane, Bernard de Jussieu, Réaumur, Giraldi, Jallabert, Bernoulli, Bourguet, Haller et d'autres naturalistes, dont les lettres originales étaient entre les mains de son fils. Celui-ci se disposait à les publier, ainsi que les voyages de son père et divers mémoires météorologiques inédits, lorsqu'une mort prématurée l'en empêcha. Le docteur Garcin avait apporté un riche herbier, composé de plantes sèches des Indes, du cap de Bonne-Espérance, des îles de la Sonde, etc. ; et cette rare collection, visitée de son vivant par plusieurs savants, a péri, comme il arrive souvent, par la négligence des héritiers, ou sous la main destructive du temps.

Garcin donnait à Neuchâtel, en 1747, des leçons de botanique, en suivant une méthode claire et aisée. Il parcourut plusieurs fois avec ses élèves les vallées et les montagnes du Jura Neuchâtelois, pour leur faire connaître toutes les plantes de leur pays. Lui-même fit des études sur les fossiles ; il a puissamment aidé son ami Bourguet dans la rédaction du *Traité des pétrifications*. Gagnebin de la Ferrière, par reconnaissance pour les travaux géologiques de Laurent Garcin, a donné le nom de *Phasianalla Garcini* à un genre rare de coquillages fossiles, que le docteur de Neuchâtel avait le premier découvert et étudié.

Garcin mourut à Neuchâtel en 1752, à l'âge de 69 ans. Depuis quelque temps des attaques d'apoplexie avaient paralysé les doigts de ses pieds et de ses mains : ces dernières étaient devenues tellement insensibles que faisant une expérience de chimie, il se brûla une main jusqu'aux os ; et cette brûlure, à laquelle la gangrène se mit, avança la mort de ce savant Neuchâtelois.

Les ouvrages de Garcin sont disséminés dans un grand nombre de recueils des sociétés savantes ; nous allons en donner une liste complète :

I. *Lettre écrite à M. de Jussieu*, contenant l'examen de quelques endroits de la lettre de M. G. M., insérée dans la Bibliothèque franç, t. XV, part. II, art. VI,

p. 512, et en particulier de l'extrait qu'il donne du système manuscrit de botanique de M. de Pingré.

Inserée dans la Bibliothèque italique, XI, p. 192—259. — Haller, dans sa *Bibliotheca botanica*, t. II, p. 253, et L-F. Gronovius, *Biblioth. botan.*, part. I, p. 71, parlent de cette lettre avec éloges.

II. *Lettre contre le système de M. Pingré*, insérée dans les *Lettres sérieuses et badines*, t. IV, p. 443.

III. *Lettre insérée dans la Bibliothèque Française*, t. XV, p. 144.

IV. *Description d'une sangsue de mer (Hirundinella marina), trouvée dans l'estomac d'une Bonite*. Mémoires de l'Académie des sciences de Paris, 1750. Hist., p. 45.

Cette description a été traduite en anglais par John Martyn, et se trouve imprimée dans les Transactions philosophiques, 1750, p. 587, sous ce titre : *Description of the Hirundinella marina or sea leach, translated from the French, etc.*

V. *Description du Mangoustan*. Mémoires de l'Acad. des sciences de Paris, 1750. — C'est de ce Mangoustan que Linné a fait un genre particulier nommé *Garcinia*.

VI. *Description d'une espèce de Mimose, nommée par les Malabares Todda-Vaddi*. Mém. de l'Acad. des sciences de Paris, 1750. Hist., p. 67.

VII. *Observation de deux plantes, l'une le Mangoustan des Moluques et l'autre le Todda-Vaddi, qui est une espèce de sensitive*. Mémoires de l'Acad. des sciences de Paris, 1750, p. 65.

VIII. *Remarks on the family of plants called Musa*. Transactions philosophiques, 1750, p. 584.

IX. *Description of a new family of plants called Oxyoides; some remarks on the family of plants called Musa and a description of the Hirundinella marina or sea leach*. Trans. philosoph., 1750, p. 577.

X. *The settling of a new genus of plants, called aster the Malayans, Mangostans*. Transact. philos., 1754, p. 582.

XI. *Remarques météorologiques sur les tables dont l'auteur a orné les cahiers mensuels du Mercure suisse pendant plusieurs années*. Journal helvétique 1754—1758.

XII. *Lettres écrites à Madame P.*, contenant diverses particularités sur les bains chauds, spécialement sur ceux d'Aix en Savoie; et par occasion sur les causes et la guérison du rhumatisme, qui cède toujours aux effets de ces bains. Mercure suisse, 1756.

XIII. *Lettre servant de réponse à la lettre d'un savant anonyme de Rome, insérée dans le Mercure suisse de septembre*. (Ibid. 1756, novembre.)

XIV. *Observations sur la scintillation des étoiles fixes*. Mém. de l'Acad. des sciences de Paris. 1745, p. 28.

XV. *Pierres ponces vues sur la mer, entre le cap de Bonne-Espérance et les îles de St-Paul et d'Amsterdam*. Mém. de l'Acad. des sciences de Paris, 1745, p. 52.

XVI. *Lettre aux éditeurs du Journal helvétique*, à l'occasion de quelques remèdes nouveaux et expérimentés, que M. Garcin a découverts dans ses voyages dans les Indes. Journal helv., 1744, sept., p. 257—279.

XVII. *Lettre contenant des réflexions générales sur les remèdes en général et en particulier sur les vertus et usages des pilules que l'auteur a promises au public.* Journal helv., octobre, p. 535—548.

XVIII. *Pilules madurines*, s. l. et a., une feuille d'impression.

XIX. *Lettre sur les œufs philosophiques.* Journal helv., 1744, novembre.

XX. *Lettre sur le phénomène des grains trouvés dans le canton de Berne et que l'on prétend être tombés du ciel.* Journal helv., 1746, juillet.

Voici à quelle occasion Garcin composa cette lettre citée avec éloge par Haller dans sa *Bibliothèque botanique*. Des charlatans se mirent à vendre aux paysans crédules des grains qu'ils assuraient être tombés du ciel comme une pluie de blé; le docteur Garcin, grand ennemi des superstitions populaires et des fourbes qui les faisaient naître et les accréditaient à leur profit, prouva que ces grains miraculeux n'étaient autre chose que les semences de *Chelidonium minus* et de *Pangelica eratica*, qui ne ressemblent pas mal aux grains de froment, et qui, dans les années sèches, sont assez communes sur les terrains où croît cette plante. Réaumur et l'abbé Nollet sont du même avis sur ces chimériques pluies de blé. Le premier en écrivit au docteur Neuchâtelois pour appuyer de son suffrage sa lettre sur la cause naturelle de ce prétendu phénomène, et le chanoine Gessner de Zurich publia dans le même sens une brochure allemande pour détromper le commun peuple.

XXI. *A Letter concerning the Cyprus of the ancients.* Transact. philosoph., 1748.

XXII. *The establishment of a new genus of plants, called Salvadora, with his description.* Transact. philosoph., 1749, p. 47.

XXIII. *Remarques sur la lettre d'un anonyme, contenant quelques observations du système de Tellamed.* Journal helv., février 1751.

Le *Grand Dictionnaire de commerce* (Genève, 4 vol. in-folio, 1740—42) compte parmi ses meilleurs morceaux ceux que Garcin a fournis sur les plantes médicales et usuelles de l'Inde. Ses observations sur l'usage du quinquina ont redressé plusieurs erreurs capitales qui se trouvaient dans la première édition de ce livre; il en a corrigé également toutes les fautes géographiques, principalement sur les Indes orientales; et c'est lui qui en a composé la préface historique. Le *Journal de Trévoux* de 1742 a tiré de notre botaniste des notices très-bien faites sur l'arbre à toile (*lagetto*) et sur le cocotier.

Sources. Bernoulli, l. c., p. 462. — *Journal helvétique*, 1752—50. — Haller, *Bibliothèque botanique*, II, p. 185, 255. — *Le Conservateur suisse*, t. XIII. — *Lettres sérieuses et badines sur les ouvrages des savants*, 1750, I, p. 446-447. — *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris*, 1750—42. — L-F. Gronovii, *bibliotheca botan.*, 1760, I, p. 71. — *Bibliothèque française*, t. XV, part. 2, art. VI, p. 512. — Haag, *la France protestante*, art. Garcin. — Thurmann, *Abraham Gagnebin, de la Ferrière, notice biographique*, etc.

JEAN-LAURENT GARCIN.

Jean-Laurent Garcin, fils du précédent, naquit à Neuchâtel en 1733. Ses premières années n'annoncèrent ni talents ni goût pour l'étude; son père affligé de sa médiocrité renonça au dessein de lui faire fournir la carrière des sciences, et l'envoya à Mulhouse pour apprendre l'allemand et le préparer au travail du comptoir. De Mulhouse le jeune Garcin se rendit à Genève chez les parents de sa mère. Son oncle Maystre, qui depuis fut pasteur de Cartigny, se fit un devoir d'étudier les facultés intellectuelles de son neveu, et ne tarda pas à découvrir qu'on l'avait mal jugé et que loin d'être dénué de talents il ne s'agissait que de les développer. Profitant des nombreux moyens d'instruction qu'offraient le collège et l'académie de Genève, M. Maystre fit suivre à son neveu les leçons des classes et les cours des professeurs. Sachant à peine lire à son arrivée, il atteignit au bout de trois ans ses contemporains les plus avancés; son application lui fit regagner le temps perdu, et bientôt il fut du nombre des étudiants les plus distingués.

Garcin avait dix-neuf ans quand il perdit son père, dont l'intention était de le vouer à la médecine: alors, par les conseils de son oncle et les instantes sollicitations de sa mère, il se tourna du côté de l'église, étudia la théologie et l'art de prêcher, reçut l'imposition des mains à Genève et revint à Neuchâtel. Son père, plus curieux de s'instruire que de s'enrichir, ne lui avait laissé qu'une chétive succession, et il ne lui restait d'autre parti à prendre que de suivre la carrière ecclésiastique, dans laquelle il était entré plus par déférence pour sa mère que par une vocation bien décidée. Il devint suffragant du pasteur de Fleurier, dans le Val-de-Travers, et desservit ce poste environ deux ans, pendant lesquels ses éloquents prédications lui attirèrent beaucoup d'auditeurs, et son amabilité lui valut beaucoup d'amis; mais ce théâtre était trop étroit pour lui, et à la première occasion favorable il le quitta, au milieu des regrets d'une paroisse qui avait su l'apprécier. Pendant son séjour à Fleurier Garcin composa sa charmante épître de la Ruilière. Ce poëme, d'environ 650 vers, offre un tableau bien animé de la belle vallée qu'il habite, de l'aimable société qu'il fréquente,

des promenades montueuses qu'il fait avec elle. Les vers en sont coulants, les descriptions pittoresques, les images aussi fraîches que variées; on croirait lire Gresset, dont il a le ton et la manière. Quand cette épître parut à Paris en 1760, plusieurs littérateurs y furent trompés; on ne pouvait croire que son auteur fut un Suisse, vicaire d'un village obscur du mont Jura. On nous permettra d'en citer un fragment :

Mille campagnes riantes,
Mille coteaux fortunés,
Offrent aux yeux étonnés
Des peintures ravissantes.
Dans la longueur du vallon,
Au milieu coule la Reuse,
Que le plus rare poisson
La truite a rendu fameuse.
Dans un bout du val charmant
Son onde se plaît à naître;
On la voit sortir, paraître,
Et se jouer lentement,
Sur ce théâtre champêtre.
Mais lorsque de ces climats
Sa propre course l'arrache,
Nulle contrée ici-bas
N'offre plus rien qui l'attache;
Son eau commence à blanchir,
Puis, d'une vitesse extrême,
Vous la voyez d'elle-même
Dans un grand lac s'engloutir:
Il ne reste qu'à mourir,
Quand on quitte ce qu'on aime.

On découvre cent hameaux
Dispersés sur cette plaine;
Tout le val n'est qu'une chaîne
Des villages les plus beaux.
Avec éclat se présente
Couvet, séjour opulent,
Où maint artiste excellent,
Sur une toile parlante,
Nous retrace avec entente
Le jardin le plus brillant,
Bel art dont l'Inde se vante,

Et qu'adopte utilement
Une nation puissante.
Dans un coin plus humblement,
Fleurier, avec fondement,
Craint fort que je ne le chante.
C'est là que pendant six mois,
D'un exil involontaire,
J'ai subi les dures lois
Et que plaintif, solitaire,
Comme Ovide j'ai chanté
La perte non de Julie,
Mais de cette liberté
Qui vaut mille fois la vie.
Si ce bien ne m'eut quitté
Pour moi *Fleurier* eût été
Une retraite chérie.
Môtiers, lieu présidial
Et village d'importance,
Où *Thémis* tient la balance
Sur un double tribunal.
Maint noble, juge ou fiscal,
Y forme sa résidence;
Séjour des plus gracieux,
Si l'on n'y suivait le code
Des compliments ennuyeux,
Du ton cérémonieux
Et du jargon de la mode
.....
.....
Au-dessus d'une campagne,
D'un vallon délicieux,
S'élève d'une montagne
Le sommet audacieux;
Si j'ai fidèle mémoire
Les *Rulhières* c'est son nom.

.....	Et la mousse est notre chaise ;
.....	Puis notre main tout auprès
C'est dans ce bois enchanté	S'amuse à cueillir la fraise.
Que notre chaleur s'apaise ;	Reine de tout le canton,
Du chêne le plus épais	La pourpre est son diadème ;
L'ombre n'a rien qui ne plaise.	Toutes les fleurs du gazon
Assis au lieu le plus frais,	Lui rendent l'honneur suprême ;
Nous respirons plus à l'aise.	Tout veut croître à l'environ, etc. ¹
Un feuillage est notre dais,	

Ces vers faciles rappellent les lettres de Jean-Jacques Rousseau au maréchal de Luxembourg sur la Suisse et le Val-de-Travers en particulier.

De Fleurier, Garcin alla en Hollande et devint l'instituteur de MM. Calkœn et Munter, qu'il ne quitta qu'à la fin de leur éducation. Chéri de ses élèves, qui firent honneur à ses soins et à ses leçons, il fut pour eux moins un pédagogue qu'un ami, et depuis qu'il en fut séparé ils lui conservèrent souvenir et reconnaissance.

Pendant son séjour en Hollande, il prêcha souvent à une grande affluence d'auditeurs dans les églises Wallonnes d'Amsterdam et de La Haye ; mais il refusa également d'accepter une place de pasteur et de faire imprimer ses sermons. Cependant la poésie le délassait d'occupations plus sérieuses, et son heureux début dans l'épître de la Ruillère l'engagea à prendre un vol plus élevé et à s'essayer sur la harpe de David. Une partie des psaumes avait déjà été mise en odes par Rousseau, Racine, le Franc, Bologne, Malherbe, La Motte, Sainte Palaye, etc. Garcin forma le projet de les réunir pour en faire un psautier complet ; mais sur cent cinquante, un quart environ n'avaient pas été traités, ou l'avaient été par de mauvais poètes : il se chargea donc de remplir la lacune, et quoique plusieurs de ces psaumes parussent peu propres à la muse lyrique, Garcin mit en odes tous ceux qu'on avait négligés et ceux qu'il ne trouvait pas rendus à sa convenance. La manière dont il en a traité quelques-uns dénote un vrai talent, et certainement personne ne niera que le xc^e ne soit un chef-d'œuvre. Ce fut en 1764 que son recueil parut sous le titre d'*Odes sacrées*, imprimé d'abord en Hol-

¹ Ce poème dont Bernoulli cite en entier la description du Val-de-Travers, est aussi inséré dans le choix littéraire. Le *Journal encyclopédique* de Bouillon, 1760, II, p. 145, en fait le plus grand éloge.

lande, puis à Berne.¹ On doit citer le discours préliminaire placé à la tête de sa collection, comme un des meilleurs morceaux qui aient jamais paru en français sur la poésie sacrée. Écoutons-le parler lui-même :

« Je ne crains point de le dire, quoique dans le siècle le moins favorable aux vérités de ce genre, il n'est point de poésie profane ou licencieuse d'où puisse résulter un aussi grand nombre de sensations agréables dans l'âme d'un libertin, que la poésie sacrée est capable d'en produire dans celle de l'homme sage et vertueux. Je suis loin de regretter le temps que j'ai employé à ce travail, mais je déclare avec toute la sincérité et la candeur possibles que je n'ai pas trouvé dans le commerce des muses profanes, des plaisirs comparables à ceux que m'a offert le fonds sur lequel j'ai travaillé. J'avouerai même que j'aurais désiré substituer, s'il était possible, un tel ouvrage à la version des psaumes qui se chantent dans nos églises, version dont la médiocrité ne laisse percer qu'avec peine les sublimes beautés de l'original. Mais ne me cachant point les difficultés d'un tel projet, j'ai pensé au moins qu'un tel livre pourrait être d'un usage général parmi les chrétiens, et servir très-utilement à la dévotion domestique dans les familles. Il me reste à désirer qu'il produise les effets auxquels j'attache le vœu de le rendre propre, et qu'il puisse servir de contrepoison à tant d'écrits dont la religion et les mœurs sont justement alarmées. »

A la fin de ce discours il fait espérer un second volume, qui contiendrait les cantiques et autres morceaux lyriques de la Bible, afin de former un corps complet de poésies sacrées tirées des Livres-saints. Nous ignorons si ce plan a été exécuté en tout ou en partie; mais cette suite n'a jamais paru. Son goût pour la poésie sacrée ne l'empêcha pas de coopérer à divers journaux, entre autres au *Journal étranger* de 1761 à 1771, dont tous les articles insérés sans nom d'auteur, à la fin des volumes, sont de lui. On peut lire sa charmante chanson du *Guet de Nyon*, dans le *Conservateur suisse*, tome VII^e.

Après un séjour académique de quelques années avec ses élèves

¹ Amsterdam 1764, in-8°. Garcin a mis en ordre les psaumes 9, 16, 17, 21, 24, 26, 27, 28, 51, 54, 56, 40, 41, 48, 59, 60, 61, 62, 64, 77, 78, 81, 88, 90, 99, 100, 105, 106, 116, 118, 125, 133, 134, 136, 141, 145, 150.

à Leyde, Garcin dut les conduire à Paris, où il prêcha encore quelquefois à la chapelle de Hollande. M. de Berkenrode, alors ambassadeur de LL. HH. PP. fut si charmé de son éloquence chrétienne, qu'il le sollicita d'accepter la place vacante de chapelain de l'ambassade; mais Garcin la refusa, et dès ce moment, dégoûté de la chaire, il renonça à l'état ecclésiastique, comme ne convenant point à un homme qui ne l'avait pas librement embrassé, et il s'en alla faire le tour de la France avec ses jeunes amis, avant que d'en prendre congé. Déjà à Leyde, il s'était occupé de musique; à Paris il s'y livra avec passion. Une voix superbe, également juste et étendue, l'invitait naturellement à cultiver l'harmonie du chant. Il se lia avec les plus habiles musiciens et profita de leurs conseils et de leurs leçons; il suivit tous les spectacles lyriques et fit imprimer à Paris, en 1772, son *Traité du mélodrame, ou réflexions sur la musique dramatique*, par lequel il prouva qu'il avait au moins autant de talent pour la musique que pour la poésie. Cet ouvrage lui valut comme de coutume des critiques et des éloges; cependant il fut généralement bien accueilli et lui assigna une place distinguée parmi les philharmoniques de cette époque. Grimm lui donne des éloges dans sa Correspondance¹, et Garcin mandait de Cottens à un de ses amis: « Madame Necker m'écrit que mon livre a fait une telle sensation que tous les esprits sont tournés du côté de la musique. Les auteurs parlent et écrivent là-dessus, entre autres l'abbé Morellet, qui a fait un morceau sur l'expression, qu'elle dit charmant. On m'assure aussi que les journaux s'escriment. N'est-il pas triste de n'être au fait de rien? Apollon ne perce point dans ces déserts; mais l'amour les habite et me console. Les chrétiens d'aujourd'hui sont un peu plus difficiles en fait de dieux; ils n'en ont qu'un, et encore le confinent-ils si loin qu'il est comme relégué dans les espaces imaginaires. Que ne se font-ils païens? Ils en auraient toujours une demi-douzaine à leur service et à celui du poëte. Depuis deux mois que je vis comme le rat de La Fontaine, je suis affamé de littérature. Je n'ai rien ouï, je n'ai rien lu; il faudra me remettre à la palette. Voyez-vous quelque facilité à me faire venir le *Mercur de France* et les *Petites affiches de province*? Je vous les

¹ Année 1786, 5^e partie.

communiquera et vous me ferez part de la *Gazette littéraire* et du *Journal encyclopédique*. Votre frère nous communiquera son *Journal des savants*, et nous trouverons notre pitance dans ces échanges. ¹ »

Nous voulons croire que le bon Garcin s'exagérait un peu la sensation produite par son *Traité du mélodrame*, où l'on trouve cependant d'excellentes choses ; mais sa lettre donne bien l'idée de ce qu'était la vie littéraire dans la Suisse française à cette époque.

On doit encore à Garcin un poème sur le pouvoir de l'*Eloquence*, inséré dans l'*Année littéraire* de Fréron, année 1757, et divers morceaux en vers et en prose qui ont paru dans le *Choix littéraire*, publié à Genève par Vernes, et dans le *Mercure de France*. Il est l'auteur d'un excellent *Discours sur le choix des amis*, traduit du latin du père Porée, savant jésuite.

Dès son arrivée à Paris il fut admis et accueilli chez M^{me} Necker, dont le salon réunissait une foule de savants, de littérateurs et d'artistes : il n'y était point déplacé, et la bonne société qu'il y vit ne contribua pas peu à le rendre un des hommes du meilleur ton ; toujours Neuchâtelois par le cœur, il devint parisien pour l'élégance des manières, la pureté du langage et les goûts dramatiques.

La piété filiale le ramena enfin vers sa mère, qui avait quitté Neuchâtel pour s'établir à Nyon, plus près de ses parents de Genève. Il ne tarda pas à épouser, en décembre 1771, une dame bernoise de la famille Sturler ; celle-ci lui apporta en dot un charmant domaine au pied du beau village de Begnins, formant un petit fief du nom de Cottens : dès lors, selon une coutume féodale du Pays de Vaud, il ne fut plus connu sous son véritable nom de famille, et on ne l'appela que M. de Cottens.

De retour en Suisse, une troisième passion scientifique succéda à celles de la poésie et de la musique : Flore supplanta Apollon et les Muses, et la botanique devint son étude exclusive. La réputation de son père, les manuscrits qu'il en hérita, le besoin d'occuper l'activité d'un esprit qui ne voulait rien connaître à demi, firent naître ce nouveau goût, et il ne tarda pas à devenir pour les plantes suisses un botaniste de première force, que ni DeCandolle ni Gaudin ne

¹ Lettre du 24 décembre 1774.

désavoueraient. Cette science ne l'isola pas cependant du grand monde ; soit à Nyon, soit à Genève, on le vit souvent encore faire les délices d'une société choisie, comme lecteur, comme musicien, comme poète, comme acteur sur des théâtres d'amateurs : peu d'hommes lisaient et déclamaient prose et vers aussi bien que lui ; peu d'hommes étaient pour les jeunes gens studieux plus communicatifs. Il était lié avec la plupart des savants de Genève, à commencer par le Platon des philosophes chrétiens, l'illustre Bonnet. Il voyait habituellement à Nyon plusieurs hommes distingués, qui vivaient dans cette petite ville, et tous les gens de lettres qui visitaient les bords du Léman allaient le voir dans sa campagne de Cottens et en étaient hospitalièrement reçus. Dans les dernières années de sa vie, très-peu à l'intérêt et tout à la science, Garcin passait l'été à faire des excursions botaniques, et l'hiver à mettre en ordre son herbier, à entretenir des correspondances, à recueillir les matériaux d'un grand travail sur les plantes suisses, et à rédiger le plan d'une Flore Helvétique. « M. de Haller n'a pas tout fait, écrivait-il à un de ses amis ; il promet dans sa préface un peu plus qu'il ne tient dans son livre ; mais il entrait dans une carrière vaste, qu'une vie d'homme ne peut mesurer. Plus j'étudie nos plantes, plus je vois combien il laisse de vides à remplir, d'erreurs à corriger, d'obscurités à dissiper, de découvertes à faire. C'est à la génération actuelle à acquitter les engagements de la précédente, et c'est en payant les dettes de Haller, que nous nous montrerons dignes de lui succéder. Vous me rendrez service en répandant parmi vos connaissances mon désir d'avoir des plantes graminées : ce n'est qu'en ramassant beaucoup d'individus que l'on parvient à assurer les espèces ; en tout ce qui dépendra de moi, je contribuerai volontiers aux progrès des amateurs ou à leurs plaisirs. Je regarde cela comme un devoir, et je suis un peu choqué que notre maître l'ait si mal rempli. Haller fait de la botanique une espèce de science égyptienne, dont il écarte le vulgaire des aspirants : il relègue ses coopérateurs dans la classe des élèves et garde pour lui les secrets du cabinet. Quand on scrute la nature, il y a de la gloire pour tout le monde, et quoique les rangs se multiplient, ils ne se confondent pas. »

Garcin écrivait peu sur cette science, parce que, selon son ex-

pression, il n'était pas encore *mûr*. Cependant l'*Encyclopédie* d'Yverdon lui est redevable de plusieurs bons articles faits ou retouchés par lui. Pour obliger son ami Moultoù, qui soignait une édition complète des œuvres de J.-J. Rousseau, il en refit la partie botanique, ou plutôt il mit en ordre un chaos de notes incohérentes du Timon genevois, qui furent publiées sous le nom pompeux et trompeur de *Dictionnaire botanique*: « *Rudis et indigesta moles*, disait un jour Garcin, qui ne m'a valu ni gloire, ni plaisir. »

Ses fréquentes excursions, dans lesquelles il déployait plus de courage que de force, altérèrent sensiblement sa santé assez délicate: comme le père était mort victime de la chimie, le fils fut martyr de la botanique. En 1781, il revint très-échauffé d'une course dans les Alpes du Valais et de la vallée de Chamouny: une fièvre bilieuse ne tarda pas à se déclarer, et malgré tous les secours de l'art il y succomba, le 9 novembre 1781, à l'âge de 48 ans. Après sa mort, son magnifique herbier de plantes indigènes, ainsi que ses propres manuscrits et ceux de son père qu'il avait conservés, furent malheureusement enlevés à la Suisse, et passèrent en Angleterre, dans les immenses collections de lord comte de Butes, qui s'était hâté d'en faire l'acquisition. Le doyen Bridel, dont Garcin fut l'ami, lui a consacré une notice étendue dans le *Conservateur suisse*: c'est notre compatriote qui l'initia à la poésie et corrigea ses premiers essais; il développa et dirigea en lui l'instinct de la botanique et lui donna des règles et un modèle de déclamation en lui lisant des morceaux choisis en prose et en vers. Aussi le bon doyen aime à raconter tout ce qu'il doit à Garcin, qu'il appelle son génie tutélaire. « J'aurais voulu, dit-il, ériger à son souvenir un monument en marbre de Paros, mais je n'ai pu marquer sa tombe que par un grossier granit des Alpes helvétiques. »

Il est assez vraisemblable que Jacques Garcin, qui ne nous est connu d'ailleurs que par son *Oratio inauguralis de utilitate linguæ gallicæ habita Frane queræ* (1757 in-4°) appartient à la même famille, dont trois frères marchands du nom de Garcin, Philippe, Etienne et Pierre, vinrent s'établir en Suisse après la révocation de l'édit de Nantes.

Sources. *Conservateur suisse*, t. XIII. — *Correspondance de Grimm*, suppl-Paris 1814, p. 593, année 1786. — *Année littéraire*, 1757. — *Etudes sur l'his.*

toire littéraire de la Suisse française par Gaullieur. — Journal encyclopédique de Bouillon 1760, t. II, p. 145. — Bernoulli, l. c. p. 45-47. — Choix littéraire de Vernes, t. III, V et XXII. — Haag, La France protestante, article Garcin. — Barbier, Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, n° 4166, etc., etc.

GAUDOT.

Famille bourgeoise de Neuchâtel, où Jean Gaudot, citoyen de Besançon, se retira pour cause de religion en 1584. Samuel Gaudot qui en descendait, fut anobli par le duc de Bourbon, curateur de l'abbé d'Orléans, en 1684; il était conseiller d'Etat. Le fils de Samuel, *François-Louis Gaudot*, prit du service en Hollande, où il acquit le grade de colonel; son frère, Josué Gaudot, était capitaine au même service. Ce dernier obtint, en 1711, une lettre de noblesse du roi Frédéric 1^{er}, qui confirmait celle qu'avait donnée l'empereur Charles-Quint à ses ancêtres.

Le plus célèbre des membres de cette famille est le malheureux avocat-général Gaudot, lieutenant du gouverneur de Neuchâtel, massacré par la populace de cette ville en 1768. Son crime, aux yeux de la multitude, était d'avoir voulu soutenir les intérêts de son prince, qui l'avait élevé au poste important de lieutenant-gouverneur. On lui reprochait l'animosité avec laquelle il plaidait à Berne, au nom du roi, contre la ville de Neuchâtel, au sujet de la ferme et de l'abri; on se rappelait qu'à l'époque des premières remontrances de la bourgeoisie, concernant la ferme des recettes, il s'était annoncé patriote zélé, prêt à défendre sa bourgeoisie; on l'accusait de duplicité; le moment où il allait être revêtu officiellement d'une autorité supérieure était redouté. Déjà le 24 avril, à son arrivée à Neuchâtel avec le plénipotentiaire Derschau, pour prendre possession de son poste, il essuya quelques huées en entrant dans sa maison, où il ne tarda pas à être insulté. Sur les plaintes qu'il fit parvenir à l'autorité, des gens à livrée furent envoyés pour éloigner la populace; mais cette mesure n'ayant pas été suffisante, le maire de Neuchâtel et les Quatre-Ministres s'employèrent personnellement à dissiper les attroupements; ils ordonnèrent une garde bourgeoise pour la nuit. Le lendemain matin, le peu-

ple provoqué par les menaces du capitaine Gaudot , frère de l'avocat-général, s'ameuta avec une nouvelle violence ; la compagnie des grenadiers fut mise sur pied ; les Quatre-Ministres s'occupèrent pendant la matinée des moyens de faire sortir l'avocat-général de chez lui, ainsi qu'ils en étaient vivement requis par le ministre plénipotentiaire du roi et le vice-gouverneur , et ce ne fut qu'après bien des sollicitations, des menaces et une garantie de tous dommages , que vers cinq heures du soir ils purent procurer une voiture pour emmener Gaudot. On fit parader les soldats près de la promenade du lac , afin d'attirer la foule et faire arriver plus facilement la voiture au lieu de sa destination. Mais à peine prenait-elle cette route qu'elle fut renversée et mise en pièces , malgré les livrées de la seigneurie et de la ville qui l'entouraient. Un habitant, nommé Jean-Pierre Droz, maître menuisier , s'étant introduit pendant ces entrefaites dans la maison de Gaudot, y fut tué d'un coup de feu. On fit avancer la compagnie des grenadiers qui éloigna la foule et prit poste aux deux extrémités de la rue ; mais assaillie elle-même depuis la maison qu'il s'agissait de défendre, dont l'avocat-général et son neveu, Josué Favarger, tiraient à tout hasard, elle chercha à éviter le danger en s'accolant au pied de la façade. Dès ce moment la populace se fit jour , pénétra dans la maison , et l'on entendit bientôt des cris de mort, mêlés au cri de « *Vive le roi !* » Le cadavre de Gaudot fut en effet trouvé sur le plancher, et atteint de cinq plaies faites avec des instruments tranchants et de trois coups de feu. Tel est, d'après les rapports officiels du maire de Neuchâtel et des Quatre-Ministres, le récit abrégé de ce déplorable événement. Ce fut après ces tristes scènes que quatorze cents Bernois, commandés par le général de Lentulus , nommé gouverneur de la principauté , furent mis sur pied ; mais six cents hommes seulement firent leur entrée dans la ville, sous les ordres du colonel de Watteville, avec un appareil imposant et la mèche allumée. Plusieurs canons furent conduits sur la haute terrasse du château et braqués contre la ville, jusqu'à ce que l'ordre fût rétabli, et les meneurs qui avaient fomenté ces troubles, punis comme ils le méritaient.

Sources. *Hist. abrégée des troubles du pays*, etc. Neuchâtel 1852. — *Mercur de Hollande*, année 1768. — *Registres des arrêts et correspondance*. — *Histoire de Neuchâtel*, depuis 1707 à 1806, par M. de Tribolet, p. 202-204. — On

peut aussi lire sur ce sujet les *Lettres au cousin David*. L'auteur de ces lettres poursuit Gaudot des sarcasmes les plus mordants : « Nous avons un gouverneur ; pour celui-là nous le pleurerons longtemps ; puis un vice-gouverneur ; puis un vice-vice-gouverneur. Cousin David voilà bien du vice chez nous. Comment feront les ministres pour mettre ce nouveau vice dans leurs prières ? Le brave lieutenant que cet avocat. Il ne faudrait plus que le maire P. pour sous-lieutenant et nous serions bien commandés. Cousin David dans quel bois sommes-nous ? »

EUSÈBE-HENRI GAULLIEUR.

Eusèbe-Henri Gaullieur, originaire de Corcelles et Cormondrèche, naquit à Auvernier le 21 janvier 1808. Il était fils de Louis-Eusèbe Gaullieur et de Henriette L'Hardy. L'amour des lettres était héréditaire dans cette famille. M^{me} de Charrière comptait les dames L'Hardy parmi les personnes qui fréquentaient le plus sa petite cour de Colombier et en faisaient le charme, à côté toutefois de la reine du lieu. Louis Gaullieur, mort deux ans avant son fils, aimait l'histoire avec passion ; il a laissé une *Histoire du protestantisme à Bordeaux et dans la province de Guyenne*, en 4 vol. in-folio ; œuvre gigantesque, puisée dans les archives de la ville de Bordeaux. Le frère d'Eusèbe-Henri cultivait aussi les lettres et a publié quelques ouvrages.

Eusèbe-Henri Gaullieur fit ses études au collège de Neuchâtel, où il se distingua par son amour pour le travail, sa facilité rare et son intelligence. Il y commença sa philosophie qu'il acheva au collège de Bordeaux. En 1825, il se rendit à Paris, suivit les cours de la faculté de droit, et passa, en 1828, à l'école des Chartes, qu'il quitta en 1830. Le jeune Gaullieur fit ensuite un voyage en Allemagne, puis en Italie, attaché à la famille Mourawief, visitant les monuments, parcourant les bibliothèques, étudiant les archives. C'est durant cette excursion que se décèla son goût prononcé pour la bibliographie.

Nourri d'idées libérales, bouillant de jeunesse, E.-H. Gaullieur revint à Neuchâtel en 1830. La révolution de juillet avait éclaté, et la commotion s'en était fait sentir en Suisse plus que partout ailleurs. Neuchâtel ne pouvait manquer de subir quelques-unes des épreuves qui accompagnent toujours les révolutions politiques.

Gaullieur se mit résolument au service du parti libéral qui voulait affranchir Neuchâtel de la domination prussienne: il paya de sa personne et fut une des colonnes de ce parti. Bornons-nous à quelques faits de notoriété publique à Neuchâtel, partant du domaine de tous. En septembre 1831, l'agitation allait croissante; elle avait pris un corps et se préparait à fondre en armes sur le château pour y arborer les couleurs rouge et blanche: le 12 septembre était le jour marqué pour l'exécution du complot. La veille, les libéraux organisaient dans tout le canton des banquets patriotiques pour célébrer la réunion de Neuchâtel à la Suisse. Celui de la capitale fut magnifique, il y régna de l'entrain, de la gaieté. Les feux de la fête n'étaient pas éteints que Bourquin et sa troupe arrivaient au milieu de la nuit pour s'emparer du château. Or les banquets concordaient avec l'insurrection, Gaullieur était un de ceux qui avaient le plus contribué à les organiser; on ne pouvait manquer plus tard de lui adresser le reproche de pactiser avec l'émeute. Il le comprit, et le 13 septembre, trois amis (Olivier, F-Etienne et Gonzalve Petitpierre) et lui, publiaient dans le *Journal de Neuchâtel* une déclaration portant que pour avoir organisé le banquet, ils n'en étaient pas moins étrangers au mouvement qui venait d'éclater. Dix jours après la restauration prussienne avait lieu, et les jeunes gens, auteurs de la déclaration, étaient attaqués comme affiliés au complot. Dès le 19 septembre ils avaient communication d'une brochure où ce grief était nettement formulé. La réponse ne se fit pas attendre; elle paraissait le lendemain.¹ Les quatre jeunes Neuchâtelois relevaient le gant qui leur était jeté et exposaient nettement leur conduite du 12 et leurs principes politiques. Comme toutes les feuilles volantes écloses à cette époque, ces six pages appartiennent à l'histoire neuchâteloise; nous en extrayons seulement quelques passages. Voici d'abord l'historique du banquet:

« Nous crûmes qu'il était bon de chercher à réaliser dans la commune de Neuchâtel le projet d'un banquet patriotique pareil à celui qui devait être célébré dans certaines localités en l'honneur de notre réunion à la Suisse. Tous les préparatifs du banquet étaient déjà faits lorsque le public apprit qu'un parti révolutionnaire vien-

¹ Réponse à la brochure de M. C*** relative à un article inséré dans le *Journal de Neuchâtel*, broch. in-8° de 6 pages.

drait le lendemain de la fête envahir à main armée le château de Neuchâtel. *Complètement étrangers au complot*, et doutant qu'on le mît jamais à exécution, nous persistâmes dans notre intention de faire réussir la fête : la fête eut donc lieu, et le lendemain l'ordre légal était violemment renversé et foulé aux pieds. Dans ces circonstances, il était naturel de supposer que des âmes charitables chercheraient à répandre le soupçon que si nous avions mis tant de zèle à organiser le banquet, c'était dans le but de couvrir d'un voile de roses un avenir désastreux. Nos prévisions furent justifiées ; de bonnes âmes nous accusèrent et le soupçon plana sur nous. On conçoit qu'il y avait pour nous urgence à exposer à nos concitoyens nos actes et nos opinions. »

Après avoir démontré la nécessité de la déclaration du 14 septembre, les quatre jeunes gens déclaraient sur l'honneur n'avoir pris part ni directement ni indirectement à cette entreprise et refusaient de s'associer aux insurgés. Leur brochure se terminait par le résumé suivant :

« Nous n'avons point participé au mouvement du château : nous ne favorisons point l'illégalité de nos vœux secrets ; nous n'aurions point obéi au gouvernement provisoire, s'il nous eût dicté des ordres avant que le gouvernement légitime eût été légalement déchargé de ses pouvoirs ; nous ne voterons point sous la bouche du canon ou sous l'influence des baïonnettes ; nous désirons que les chefs de l'insurrection se soumettent sans délai aux injonctions de la diète helvétique ; mais nous resterons fidèles aux convictions de notre cœur, aux sentiments de notre conscience, nous voterons pour la réunion pure et simple à la Suisse, et pour tout cela nous n'en persisterons pas moins à nous croire aussi bons citoyens que M. C*** et tous ceux dont il cherche à propager les opinions. »

Peu de semaines après, Gaullieur publia dans le *Journal de Neuchâtel* un article qui fit grande sensation ; il était intitulé : *Quatre questions neuchâteloises*. Cet article violent dans sa forme fut déféré aux tribunaux. Gonzalve Petitpierre, rédacteur du journal, et Gaullieur parurent devant la cour de Neuchâtel. Gaullieur se défendit lui-même et fit imprimer son plaidoyer, mais il ne put échapper à l'amende et à la prison. Un pamphlet qu'il publia à la même époque contre un des premiers chefs de l'Etat, ainsi que la réaction qui

s'opéra dans les esprits le firent quitter le pays. Le jeune patriote se retira d'abord à Lausanne, puis à Porrentruy, où avec le secours des libéraux Jurassiens, il fonda l'*Helvétie*.

Ce journal parut le 1^{er} juillet 1832. M. Stockmar, préfet de Porrentruy, en avait écrit le programme, signé du nom du rédacteur, E.-H. Gaullieur. L'*Helvétie* se publiait deux fois la semaine. Gaullieur fut d'abord chargé seul de la rédaction. Le dépouillement des journaux, les nouvelles suisses et étrangères absorbaient la majeure partie de son temps; s'il ne pouvait rédiger beaucoup d'articles de fond, il avait pour le seconder puissamment M. Stockmar, qui écrivait dans presque toutes les feuilles. M. Marchand, actuellement professeur à Zurich, se chargeait bénévolement des traductions. Une collaboration nombreuse et choisie, ajouta, dès les premiers jours, de la valeur à ce nouveau journal: les cantons allemands eux-mêmes fournissaient souvent leur contingent. Citons parmi ses correspondants pour le canton de Vaud: Druey, Monnard, Pellis, Leresche, Sambuc; pour Genève: James Fazy, Fazy-Pasteur, et même Petit-Senn, dont les vers charmants illustraient le feuilleton; pour Fribourg: Schaller, Bussard, Kuenlin; pour le Valais: Barman; pour le Jura bernois et Berne: le doyen Morel, Vautrety, Aubry, et exceptionnellement, quoique s'intéressant au journal, l'avoyer Neuhaus. Les correspondants neuchâtelois abondaient surtout. L'*Helvétie* était pour eux une tribune, d'où leur voix se faisait entendre facilement jusqu'aux extrémités de la principauté. L'auteur des *Fragments neuchâtelois*, Ulysse Guinand, se distinguait parmi ces courageux publicistes. Les attaques de l'*Helvétie* contre le gouvernement de Neuchâtel, ne tardèrent pas à encourir les rigueurs de la justice. Le 23 août, le journal publiait un article violent contre la maison de Brandebourg, où il niait ses droits sur Neuchâtel et lui reprochait d'opprimer son pays. L'effet de cet article ne se fit pas attendre: le conseil d'Etat de Neuchâtel décréta de prise de corps Guinand et Gaullieur, comme prévenus du crime de haute trahison.

C'est ici le cas de parler de Gaullieur comme journaliste. Dans les premiers temps son style n'était pas formé; il écrivait peu d'articles saillants; sa manière était rude, saccadée: point de phrases insignifiantes, de remplissage; il n'était pas élégant, mais souvent

frappait fort, et l'on disait : « Gaullieur a donné aujourd'hui un de ses coups de boutoir. » Peu à peu son style se forma, ses phrases se polirent, s'enchaînèrent mieux. Bref, d'après un juge compétent, il est devenu écrivain à l'école de l'*Helvétie*. Sans travailler beaucoup en dehors de son journal, il se distinguait déjà par son penchant pour les études historiques, son amour pour la bibliographie, et faisait preuve d'érudition et de connaissances variées. Il y avait en lui l'étoffe de l'homme de lettres, qui plus tard devait doter la Suisse de travaux justement estimés.

De 1832 à 1836 se firent à Porrentruy des créations importantes, notamment la première réorganisation du collège, la création du cabinet de minéralogie. Gaullieur applaudissait aux progrès de l'instruction publique dans ces contrées; il aimait à traiter les questions pédagogiques. Son jugement en pareille matière était judicieux. Homme essentiellement littéraire, il voulait cependant l'introduction sérieuse de l'enseignement scientifique au collège; on n'en était pas encore au réalisme.

M. Stockmar fut appelé en 1836 à entrer au Conseil exécutif de Berne. Gaullieur désirait vivement le suivre dans cette capitale et y transférer le siège de l'*Helvétie*; il était appuyé par l'avocat Bille, par les libéraux neuchâtelois et par ceux des autres cantons. Le fondateur du journal s'y opposa énergiquement, ne voulant pas priver le Jura d'un organe qui lui donnait du relief en Suisse, qui contribuait puissamment au soutien du libéralisme dans la contrée. Cette opinion prévalut dans le comité, et Gaullieur mécontent donna sa démission, quitta Porrentruy et se rendit à Lausanne, où il succéda au professeur Rodieux dans la rédaction du *Nouvelliste vaudois*; il y demeura de 1837 à 1845.

Druey était l'âme du *Nouvelliste*, comme Stockmar l'était de l'*Helvétie*. La meilleure harmonie régna de longues années entre le rédacteur neuchâtelois et l'homme d'état vaudois. Il s'entendaient, quoique de caractère différent; le même contraste se faisait remarquer dans la part que chacun apportait au journal: le second, formé à l'école germanique, souvent nuageux, théorique surtout; le premier, formé à l'école française, toujours clair et essentiellement pratique. En arrivant à Lausanne, Gaullieur placé sur un plus grand théâtre, dans un milieu littéraire, avait cédé instinctivement

à ses goûts de bibliophile et d'érudit ; il s'était mis à la culture des lettres, et à côté du journalisme s'était livré à l'enseignement. Ainsi, en 1838, il avait été nommé professeur d'histoire au collège cantonal, à l'école moyenne, aux écoles normales et à l'école secondaire des jeunes filles de Lausanne. C'est pour ses cours qu'il publia, en 1841, le premier volume de son *Précis d'histoire générale*, comprenant l'*Histoire ancienne* et l'*Histoire romaine*, excellent manuel, renfermant dans un cadre restreint et dans de justes proportions les notions essentielles, tenant compte des travaux historiques modernes qui ont jeté un si grand jour sur les temps anciens. En 1842 encore, Gaullieur avait été chargé d'enseigner le droit romain dans la faculté de Lausanne. Il fallait toute l'activité fiévreuse dont était doué le journaliste-professeur pour qu'il pût suffire à cette tâche multiple.

L'année 1845 s'ouvrit grosse d'orages dans le canton de Vaud ; on était à la veille de la journée de Montbenon. M. Druey, chef du radicalisme, voulait donner au *Nouvelliste* une couleur plus tranchée et en faire l'organe de l'opposition au gouvernement. Il y eut dissidence entre Gaullieur et lui ; une polémique très-vive s'engagea entre eux. Le rédacteur quitta le journal et rentra dans la vie privée.

Les trois années que Gaullieur passa encore à Lausanne ne furent pas perdues pour les lettres. Il continua son enseignement, en partie du moins, et consacra ses loisirs à ses études de prédilection. La Société d'histoire de la Suisse romande le comptait parmi ses travailleurs les plus zélés. Nulle des deux séances annuelles ne se passait sans qu'il y apportât son tribut : une page d'histoire littéraire de la Suisse, quelques correspondances de M^{me} de Charrière, de Benjamin Constant, la discussion d'un point historique contesté, la biographie de quelque personnage célèbre, etc. Gaullieur habitait alors une délicieuse maison à Beauséjour. C'est là que ses nombreux visiteurs le trouvaient dans une chambre d'étude littéralement tapissée de livres, et quels livres ! c'était à faire le désespoir d'un bibliophile : éditions rares et splendides, curiosités bibliographiques, collection unique d'autographes, de manuscrits, etc. Une porte vitrée, s'ouvrant sur un balcon, donnait sur le Léman, et ajoutait le spectacle grandiose de la nature à ces joies de l'esprit.

Un accueil cordial attendait toujours ses amis et tout homme voué aux lettres, aux sciences et aux arts. Durant cet intervalle, Gaullieur publia de nombreux articles dans la *Revue Suisse*, la *Bibliothèque de Genève* et une étude sur M^{me} de Charrière dans la *Revue des Deux Mondes*. En 1845, il avait donné le premier volume des *Etrennes nationales*, qu'il continua quelques années plus tard. Dans ces mélanges helvétiques, dont la Suisse romande faisait les frais, Neuchâtel ne fut pas oublié: ce volume renferme en effet un fragment des *Annales Neuchâteloises*, du maître-bourgeois Larsche (1700—1770).

Henri Gaullieur se rendit à Genève pour ne plus le quitter, à la fin de 1847. Le 7 août, il avait été nommé maître de géographie et d'histoire à l'école secondaire des filles, et le 26 octobre, il fut appelé à enseigner provisoirement le droit romain à l'académie. L'année suivante (5 novembre), il fut nommé définitivement professeur ordinaire d'histoire à l'académie, et fut également appelé à donner, plusieurs années durant, le même enseignement au gymnase. Le professeur comme le littérateur, avait enfin trouvé un champ digne de son activité, aussi refusa-t-il plus tard la chaire d'histoire qui lui fut offerte à l'Ecole polytechnique de Zurich. Ici Gaullieur se présente à nous sous son véritable point de vue, littérateur et bibliophile, comme il était connu et apprécié en Suisse et à l'étranger. Il s'occupe peu de politique, il n'est pas *radical*, mais toujours *libéral*. Il écrit rarement dans les journaux, et fait quelquefois exception en faveur de la *Gazette de Lausanne*, qui accueillit ses articles quand il quitta le *Nouvelliste*. Lorsque le vétéran de la presse suisse, le fondateur de la *Gazette*, mourut, Gaullieur consacra à Miéville une notice biographique, qui révèle dans son auteur un homme de cœur autant qu'un homme d'esprit.

Une création nouvelle, due à l'inspiration de M. James Fazy, fournit bientôt à Gaullieur l'occasion de déployer son talent et sa prodigieuse activité. Dans la pensée de son fondateur, l'*Institut national* (1853) devait couronner l'édifice intellectuel de Genève, l'Athènes de la Suisse française. Cet Institut, avec ses cinq sections des sciences physiques et naturelles, des sciences morales et politiques, d'archéologie et d'histoire, de littérature, des beaux-arts, d'industrie et d'agriculture, allait tout à la fois combler une lacune

importante dans la cité de Rousseau, activer le progrès des branches du savoir humain, en leur donnant un centre commun, une direction, réunir sous une même bannière les intelligences de la patrie romande; œuvre grande et belle qui a déjà porté d'heureux fruits. Gaullieur fut nommé d'abord membre effectif de la première et de la seconde section, puis choisi pour secrétaire-général de l'Institut. On ne pouvait faire un meilleur choix, et le professeur justifia la confiance qu'on avait mise en lui. Non-seulement il entra en rapport avec les sociétés suisses et étrangères, soigna les publications, mais il enrichit encore le *Bulletin* annuel et les *Mémoires* de travaux importants. Citons ici l'*Etude sur l'histoire littéraire de la Suisse française au XVIII^e siècle* (1855), ouvrage original, couronné par l'Institut, où Neuchâtel occupe une place d'élite, témoin les pages sur M^{me} de Charrière et son école, et où le mouvement intellectuel dans le Jura est indiqué pour la première fois dans un ouvrage de ce genre; les *Etudes sur la typographie genevoise du XV^e au XIX^e siècle* (1855), piquante revue où trouvent à glaner le bibliophile et le littérateur, charmés de se rencontrer et de se compléter en champ si fécond; la *Notice sur l'origine, l'accroissement de la ville de Carouge et ses rapports avec Genève* (1857), dette de cœur payée à son canton adoptif, pages qu'on dirait écrites par un enfant des bords de l'Arve, tant l'auteur possède bien les secrets de la localité; le mémoire sur les *Livres carolins de la Suisse* (1854), renfermant notamment une description de la fameuse Bible de Moutiers-Grandval et un jugement définitif sur la matière; enfin le mémoire sur les *Chroniques de Savoie dans leurs rapports avec l'histoire de la Suisse romande* et la *Correspondance du pape Félix V avec son fils Louis, duc de Savoie*, qui valurent au savant historien, entre autres marques de distinction, la croix de chevalier de l'ordre de St-Maurice et Lazare.

On le voit, Henri Gaullieur n'envisageait point sa place de secrétaire de l'Institut comme une sinécure; il payait noblement de sa personne. Fidèle à ses amitiés et aux cantons où il avait successivement planté sa tente avant de se fixer sur les rives du Léman, l'ancien journaliste n'eut garde d'oublier Neuchâtel et le Jura, lorsque l'Institut choisit ses membres correspondants dans la Suisse romande; aussi, pour ne parler que de Porrentruy, MM. Stockmar,

Thurmann, Trouillat et Kohler devinrent ses collègues. Lorsque la mort frappa Jules Thurmann, il était en relations suivies avec le secrétaire de l'Institut pour la publication dans les *Mémoires* de ce corps, de son *Essai d'orographie jurassique*, dont la première partie seulement a paru dans ce recueil en 1858.

Lors du congrès de Bruxelles sur la propriété artistique et littéraire, l'Institut genevois chargea son secrétaire-général de le représenter. Il y avait là des esprits élevés, des intelligences d'élite : le député genevois se fit remarquer et les journaux parlèrent de son discours avec éloge. « Quoique homme de lettres, publiant beaucoup d'ouvrages et intéressé à soutenir les privilèges des écrivains, notre envoyé, dit M. Viridet, fit preuve d'un jugement exquis en soutenant, dans ce concours international, des opinions où il veut, tout en prenant en considération les droits légitimes des auteurs, n'en point exagérer la portée au préjudice des intérêts généraux du public et de la science. »

A côté de son enseignement, H. Gaullieur donnait encore à Genève des cours publics. On aura encore une idée de sa fécondité comme écrivain, si l'on pense aux nombreuses publications sorties de sa plume, outre celles que nous avons indiquées, ces dix dernières années. Il serait trop long de citer tous les articles littéraires parus dans les *Revue*s françaises et suisses, notamment dans la *Revue Suisse*, notons seulement quelques ouvrages : *La Suisse en 1847*, histoire de la guerre du Sonderbund, qui n'a pas échappé à la critique de Créteineau-Joly. L'auteur, en l'écrivant, n'oublia pas de consulter les pages que consacrait aux événements du jour dans l'*Helvétie* l'homme supérieur qui avait fondé et patronait encore ce journal ; la *Suisse historique* et en collaboration avec M. Staub, la *Suisse pittoresque*, qui eurent un grand succès ; l'*Histoire et la description de la bibliothèque de Genève* (1851), qui se distingue par les mêmes qualités que l'*Histoire de l'imprimerie* dans cette ville : la sécheresse d'une nomenclature bibliographique disparaît entièrement pour offrir au littérateur, à l'historien de précieuses données ; c'est un fil conducteur sûr pour se reconnaître au sein des richesses de tout genre qu'étale cette belle collection ; le *Guide sur le chemin de fer de l'Ouest-Suisse*, itinéraire d'un touriste fait par un des hommes qui connaissaient le mieux le pays et excel-

laient à le bien décrire; les *Etrennes nationales*, tom. II et III, dignes de leur aînée; l'*Histoire de la ville de Genève depuis la Réformation*, l'*Etude sur M^{me} de Charrière*, sur *Léopold Robert*, *Dubois de Montperreux*, etc.

Si l'on se demande avec étonnement où Gaullieur prenait le temps d'écrire tous ces livres, tous ces articles de bon aloi, à plus forte raison l'on se dit: où prenait-il la trame si riche, si variée dont il tissait son œuvre? Il faut avoir connu Gaullieur pour le comprendre, avoir jugé par soi-même de l'étendue et de la vivacité de son esprit, avoir visité sa bibliothèque unique de Beauséjour, puis des Pâquis. « C'est dans cette riche collection, dit M. Martignier, que Gaullieur avait puisé ce fonds d'érudition qui étonnait dans un homme encore si jeune et dont la vie avait été si occupée. Son heureuse mémoire le faisait ressembler à une bibliothèque vivante, il connaissait admirablement les livres et l'histoire littéraire; on ne pouvait aborder avec lui un sujet ou littéraire ou historique, qu'il n'apportât dans la discussion des faits ou des éléments nouveaux. » M. Viridet confirme ce jugement: « L'érudition de Gaullieur était telle que, dans chaque occasion importante, il avait pour ainsi dire un ouvrage tout prêt à faire paraître pour élucider les questions ou les intérêts du moment. » Enumérer les sociétés savantes dont il faisait partie, les relations qu'il avait dans le monde littéraire, est impossible: la liste en serait trop longue. Quelques jours avant sa mort, il recevait le diplôme de membre de l'Académie royale des sciences de Lisbonne.

C'est au milieu de cette vie active, de ce travail incessant, que la maladie surprit Gaullieur, en mars 1859. Il avait jusqu'alors joui d'une santé excellente, et rien ne semblait présager sa fin prochaine. Cependant son heure était venue. Le mal faisait des progrès rapides; ni les soins empressés de sa femme et de ses enfants, ni les secours de l'art ne purent le conjurer. On espéra que l'air de la campagne lui rendrait des forces; aux premiers jours de mai, sa famille comptait se rendre avec lui à sa maison de Mornex; la Providence en disposa autrement; il expirait le 29 avril à une heure du matin, pleuré des siens et des nombreux amis qu'il s'était faits dans tous les rangs de la société.

En quittant le monde, H. Gaullieur emportait une consolation;

ses enfants n'étaient pas abandonnés. Il leur restait pour les guider dans leur carrière une mère dévouée. M^{me} Gaullieur née Humbert, de Genève, avait épousé en 1833 le rédacteur de l'*Helvétie*; femme d'un esprit supérieur, elle était à la hauteur de son mari et jouissait de ses succès. Un des fils de M. Gaullieur, par ses heureuses dispositions, son goût prononcé pour les études historiques et littéraires, promet à ses concitoyens de porter dignement le nom de son père.

En terminant disons un mot de M. Gaullieur comme homme de lettres. Nous ne pouvons mieux faire que de transcrire les réflexions de M. X. Kohler sur cet écrivain: « Des travaux de Gaullieur, une part, et la plus grande restera, celle où il est vraiment original, où il ne relève que de lui-même, où il traite en main un sujet, le premier exploré par lui; de ce nombre sont la plupart de ses études sur l'histoire littéraire et la bibliographie de la Suisse romande; une autre sera sujette aux fluctuations du temps et aura une vie plus ou moins longue, suivant les circonstances; ainsi plusieurs de ses travaux historiques, écrits au courant de sa plume, œuvres d'actualité où l'aisance du style, un arrangement habile de matériaux, suffisaient et tenaient lieu de patientes recherches, d'investigations longues et pénibles. On a reproché à cet écrivain d'être parfois un *faiseur* en littérature, ceci à l'adresse des ouvrages dont nous parlions en dernier lieu; mais, nous disait à cet égard un ami commun, s'il était *faiseur*, du moins il *faisait* et il *faisait bien*. Sans doute Gaullieur aurait pu mieux soigner quelques-unes de ses productions; mais n'est-ce rien que de populariser la science, de la répandre à flots dans les masses, d'extraire de nos annales, de nos histoires, l'or le plus pur, de le fondre, pour le jeter en billon au peuple. Cette tâche est belle, elle est honorable et à elle seule on pourrait en être fier. Nous l'avons vu, notre compatriote a mieux que cela, il est à la fois écrivain sérieux et auteur populaire: son front ceint une double couronne. »

Sources. *Eusèbe-Henri Gaullieur, notice biographique*, par X. Kohler, dans l'Almanach de la république et canton de Neuchâtel, 1860, p. 55-64. — *Notice sur E-H. Gaullieur*, lue à la Société d'histoire de la Suisse romande à Genève le 25 août 1859, par D. Martignier. — Voyez aussi une notice par M. Viridet, chancelier de la république de Genève, et les journaux suisses de 1859, qui ont tous consacré un article nécrologique à M. Gaullieur.

JONAS DE GÉLIEU.

Jonas de Géliu, surnommé le père des abeilles, membre de la Société économique de Berne, de la Société d'émulation du canton de Vaud, de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève et de la Société helvétique des sciences naturelles, né aux Bayards le 21 août 1740, mort pasteur à Colombier le 17 octobre 1827, était issu d'une famille d'origine française, réfugiée à Neuchâtel à la fin du seizième siècle, et qui depuis sept générations donne des pasteurs aux paroisses de ce pays. En 1736, le roi Frédéric-Guillaume 1^{er}, pour récompenser les services de Jonas, Bernard, Jacques et Frédéric de Géliu, leur donna des lettres patentes de noblesse. Nous trouvons dans la famille de Géliu deux officiers au service de France, *Samuel-Henri de Géliu*, officier dans les troupes suisses capitulées, qui fut tué au siège de Philisbourg, en mai 1734; et *Charles-Frédéric de Géliu*, né en 1706, capitaine, mort en 1777 chez son neveu, M. Jonas de Géliu, pasteur à Lignières.

Le père de Jonas de Géliu, M. Jacques de Géliu, fut pasteur aux Bayards, puis aux Verrières. C'est lui qui inculqua à son fils ce goût passionné pour la culture des abeilles, qui distingua la carrière du vénérable pasteur de Colombier. Lui-même a rendu ce témoignage à la mémoire de son père dans la préface du *Conservateur des abeilles*: « Dès ma tendre enfance, j'ai passionnément aimé ces admirables insectes; à l'âge de dix ans, je les observais déjà sous la direction de mon père, Jacques de Géliu, pasteur de l'église des Bayards, ensuite de celle des Verrières. Il me donna les principes de cette intéressante étude; il m'apprit à les aimer et à les admirer, en me faisant lire les Mémoires de l'immortel Réaumur, avec lequel il avait l'honneur d'être en correspondance. Excellent observateur, il avait préparé dès l'année 1746, un ouvrage en deux volumes qu'il avait intitulé: *Nouvelle méthode économique, tendante à la conservation et à la multiplication des abeilles, et à procurer une récolte plus abondante et plus facile du miel et de la cire*. Prêt à livrer son travail à l'impression, il perdit dans un jour, par un accident funeste, toutes ses ruches,

excepté une seule, dont il me fit présent et que je soignai sous sa direction. Jeté dès lors dans un cercle d'occupations très-suivies, il perdit tout à fait de vue l'impression de son ouvrage, que je possède encore en manuscrit. Il contient la description et l'usage des ruches à hausses ou à étages, dont il fut l'inventeur, dont il eut la première idée et qui ont été diversifiées en tant de manières.⁴ On ne les a connues que par sa correspondance avec M. de Réaumur et d'autres savants. »

Jonas de Géliou se voua de bonne heure à l'état ecclésiastique et devint pasteur à Lignièrès en 1763. C'est là que, pendant vingt-sept années, il déploya cette vigueur et cette activité étonnantes qui lui permettaient d'embrasser à la fois plusieurs objets divers, sans négliger jamais aucune de ses fonctions pastorales. Il établit dans le presbytère de Lignièrès et ensuite dans celui de Colombier une pension qui a été la première école d'un grand nombre de pasteurs et de ministres. L'agriculture avait été pour lui une étude favorite dès son enfance : elle était à Lignièrès, sinon négligée, du moins assujettie à une routine aveugle, qui s'opposait à tout perfectionnement. Un terrain considérable, marécageux et rempli de buissons, restait en friche par la négligence des propriétaires, qui auraient pu, à peu de frais, faire écouler les eaux et transformer cette plaine inculte en champs fertiles. M. de Géliou se mit à défricher lui-même une portion de ce terrain, qui dépendait du domaine de la cure, et réussit si bien, qu'au bout de deux ans il fut plus que dédommagé de ses peines et de ses frais. Son exemple eut l'effet que n'avaient pu produire ses paroles : ses paroissiens s'empressèrent de l'imiter, et cette plaine autrefois inculte est aujourd'hui l'une des plus productives et des plus belles de la contrée.

L'étude de l'histoire naturelle avait pour M. de Géliou les plus grands charmes : celle des abeilles surtout, comme nous l'avons déjà dit, était chez lui une véritable passion ; aussi s'empressa-t-il, à son arrivée à Lignièrès, de se pourvoir de ruches sur lesquelles

⁴ M. Jonas de Géliou a publié dans les *Mémoires de la Société économique de Berne*, 1770, II, p. 4, un extrait du livre de son père, sous ce titre : *Instruction pour les habitants de la campagne, contenant en abrégé la manière la plus simple et la plus utile de gouverner les abeilles*. Ce petit opuscule a été traduit pour l'édition allemande du même recueil. 1770, p. 53—144.

il fit diverses expériences, consignées dans les *Mémoires de la Société économique de Berne*. Il quitta Lignières en 1790, pour venir se placer à la tête de l'importante paroisse de Colombier, où il continua et multiplia ses expériences.

Les soins d'une nouvelle et nombreuse paroisse, ceux que réclamait sa famille, l'obligèrent pourtant à interrompre l'étude de plusieurs branches d'histoire naturelle qu'il avait commencée; mais il resta toujours fidèlement attaché à ses chères abeilles, comme il aimait à les appeler. Le résultat de ses travaux a été recueilli dans son *Conservateur des abeilles*, publié en 1816. Il exerça les pénibles fonctions de son ministère jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. C'est à cet âge avancé qu'il se rendit à Genève, en 1820, dans le double but d'assister à l'assemblée de la Société helvétique des sciences naturelles, et de faire la connaissance personnelle du célèbre Huber, avec lequel il entretenait une correspondance depuis longtemps. Cet aveugle clairvoyant, qui a fait des observations si fines et des recherches si ingénieuses sur les abeilles, disait du *Conservateur des abeilles*: « Sous le rapport pratique de l'économie et de l'art de les conduire, qu'on brûle tout ce qui a été écrit jusqu'à présent, et qu'on ne garde que le livre remarquable de M. de Géliou. »

Frappé six ans avant sa mort d'une apoplexie qui le priva de l'usage du côté droit, M. de Géliou se trouva réduit à une oisiveté forcée. Son dernier voyage avait été une course alpestre dans nos montagnes, qu'il acheva le 22 avril 1821. Mais c'est ici l'époque la plus intéressante et la plus instructive de sa longue vie. Dans sa triste position, M. de Géliou a montré ce que peut une grande force de volonté jointe à une pieuse résignation aux dispensations de la Providence. Pour se préserver de l'ennui qu'aurait pu lui causer son genre de vie trop uniforme, il résolut d'apprendre à écrire de la main gauche, s'y exerça avec une courageuse persévérance, et y réussit tellement qu'au bout de quelques mois il fut en état de reprendre sa correspondance avec plusieurs de ses amis, entre autres avec M. Huber, et d'écrire en caractères nets et parfaitement lisibles, plusieurs nouveaux ouvrages dont sa famille conserve soigneusement les manuscrits. Ce sont: une *suite au Conservateur des abeilles*, contenant divers procédés et quelques idées nouvelles sur

les faux bourdons ; une *Nouvelle théorie des comètes* , dans laquelle il combat l'opinion généralement admise du retour périodique de ces astres, qu'il croyait destinés à augmenter le feu du soleil ; des conjectures sur les taches du soleil, qu'il croyait n'être autre chose que les noyaux des comètes. Ces deux derniers ouvrages , écrits d'un style clair et précis, prouvent, il est vrai, que ses nombreuses occupations ne lui avaient pas permis de se tenir au courant des nouvelles découvertes ; mais aussi ils sont un beau témoignage du désir qu'il avait d'employer à des travaux utiles son temps, ses facultés , et comme on l'a dit sur sa tombe , les restes de lui-même que la maladie avait épargnés.

Quoiqu'il ne fût pas étranger à cette curiosité ardente , sans laquelle les sciences ne feraient jamais de progrès, il ne donna point dans les rêveries du scepticisme , ni en aucun genre dans les recherches oiseuses. Son esprit juste et ferme avait reconnu de bonne heure les bornes imposées à l'esprit humain ; il prenait la raison précisément pour ce qu'elle vaut. Bien que son caractère fut ardent , il portait dans le travail un esprit patient et méthodique ; il lisait beaucoup , mais n'oubliait jamais ce qu'il avait lu ; s'il attachait une grande valeur à la science , il appréciait avec beaucoup de modestie la portion qu'il en avait lui-même acquise. « Ne méprisons personne , disait-il à ses enfants ; je ne puis rencontrer un homme de si chétive apparence , qui ne sache quelque chose que j'ignore , ou qui ne s'entende à faire quelque chose d'utile dont je serais incapable. » Cette sage modestie, jointe à l'absence de toute ambition inquiète , le rendit constamment content de son sort. Il aima le bien et s'efforça de le faire partout où pouvait s'étendre son influence. Patriote dans le vrai sens du mot , la découverte d'un objet d'utilité publique à remplir, lui faisait l'effet d'un devoir qui lui aurait été imposé. Sa famille se rappelle avec attendrissement la devise qu'il avait choisie à la fin de ses jours , et qu'il a si bien remplie : « Bientôt je ne serai plus , mais ma vie a été quelque chose. »

M. de Géliou avait épousé Marguerite-Isabelle de Frêne, fille du pasteur Frêne de Tavannes, qui lui donna trois enfants : deux fils, messieurs *Bernard de Géliou* , ancien pasteur à Fontaines , et M.

Jacques de Géliou, ancien pasteur à St-Sulpice;⁴ ainsi qu'une fille, *Isabelle de Géliou*, mariée à M. Morel, doyen et pasteur de Corgé-mont, une des femmes les plus remarquables de notre pays, dont nous donnons la biographie plus loin.

Cet homme de mœurs et de simplicité antiques, doué d'une fermeté et d'une volonté rares, remplit avec un zèle soutenu sa charge et ses fonctions de pasteur pendant cinquante-huit ans. Il a laissé un grand nombre d'écrits dont voici le catalogue détaillé :

I. *Essais pour former des essaims artificiels selon la méthode de Lusace*, insérés dans les Mémoires de la Société académique de Berne, année 1770.

— Le même en allemand, publié dans le même recueil, édition allemande, 1770, p. 145-169.

II. *Nouvelle méthode pour former des essaims artificiels par le partage des ruches*. Mémoires de la Société économique de Berne, 1772, t. II, p. 141.

— Le même en allemand, t. I, p. 165.

— Traduit en italien sous ce titre: « *Storia naturale della regina delle api coll' arte di formare gli sciami del signor. A. G. Schirach, etc. E. ora dalla francese reso in lingua italiana, coll' aggiunta di due opuscoli sullo stesso argomento, l'uno della sig. Vicat, l'autre del signor Géliou, tradotti della lingua francese*. Ornata di rami in Brescia, per Giammaria Rizzordi, 1774, in-8°, 312 p.

III. *Réflexions d'un homme de bon sens sur les comètes et sur leur retour, ou préservatif contre la peur*, s. l. 1775, in-8°, publié à l'occasion de la fameuse comète annoncée pour le 2 octobre 1774.

IV. *Description des ruches cylindriques de paille et des ruches de bois*, construites sur les mêmes principes, avec quelques observations sur leurs avantages. Mémoires de la Société des sciences physiques de Lausanne, 1788, t. III, p. 188-203.

— 2^e édition, Neuchâtel 1795, in-8°, 48 p. Traduit en allemand, Bâle 1796, in-8°, 48 p.

V. *Exposé de quelques inconvénients graves qui peuvent résulter de la plantation de l'arbre de la liberté dans les comtés de Neuchâtel et Valangin, et du moyen d'y remédier, par un bourgeois de Valangin*, s. l. 1792, in-8°. Publié à l'occasion des troubles politiques suscités dans le pays à l'époque de la révolution française.

VI. *Tableau de la constitution de la principauté de Neuchâtel et Valangin*, par un bourgeois de Neuchâtel, 1793, in-8°, avec cette devise: *O felices nimium sua si bona norint*.

VII. *Le Conservateur des abeilles*, ou moyens éprouvés pour conserver les

⁴ M. Jacques de Géliou, né en 1794 et consacré en 1814, est auteur d'un mémoire intitulé: *Essai sur la composition des livres destinés à l'usage du peuple*, inséré dans les *Verhandlungen der schweizerischen Gemeinnützigen Gesellschaft*. Zurich 1827, p. 80-107.

ruches et les renouveler, avec gravures. Paris et Strasbourg 1816, in-8°, xx et 176 p.

— 2^e édition, Mulhouse 1843. Cette prétendue édition n'est que la première rafraîchie d'un nouveau titre et d'une introduction. Traduit en allemand, Mulhouse 1817, in-8°.

VIII. Mémoire sur cette question : *Quelle est la cause de l'ascension de la sève dans les plantes, ou quelle est la force qui la fait monter jusqu'au sommet des plus grands arbres ?* Bibliothèque universelle. Sciences et arts. Genève 1817. t. XI, p. 257.

IX. *Remarques sur la durée de la vie de la mère abeille, et jusqu'à quel âge elle est fécondée.* Même recueil, t. XII, p. 159.

X. *Description d'un instrument de métal, trouvé en 1753 dans une carrière de roc, à six pieds de profondeur, près de Neuchâtel en Suisse.* Bibliothèque universelle, t. XIV, p. 148.

XI. Quelques poésies insérées dans le *Journal helvétique*, de 1765 à 1784. Elles sont signées *Lignières*.

Sources. *Biographie de Michaud*, suppl., art. *Gélieu*. — *Messenger boiteux de Neuchâtel*, 1859. — Ersch, *Allgemeines Repertorium der Litteratur für die Jahre 1791, 1795*, t. VIII, n° 1995. — J.-S. Ersch, *La France littéraire*, contenant les auteurs français de 1771 à 1796. Hambourg 1797-1806, 5 vol. in-8°. — Barbier, *Dictionnaire des anonymes*, etc., n° 17476. — *Neue allgem. deutsche Bibliothek*, XL, t. 220. — *Allgemeine Litteratur-Zeitung*, Jena et Halle 1820. Mai, p. 408. — Meisner's *Naturwissenschaftlicher Anzeiger*, t. III, p. 44. — *Bibliothèque universelle*. Genève, t. XI, p. 257; XII, p. 159; XIV, p. 148. — Documents fournis par la famille de M. de Gélieu, etc. etc.

DAVID GIRARD.

David Girard, pasteur à Neuchâtel, d'une famille originaire de Savagnier, fut député par la vénérable Classe vers la duchesse Anne-Geneviève de Bourbon, en 1672; il en obtint quelques faveurs pour son corps et des lettres de noblesse en 1673. Il était fils d'Isaac Girard, pasteur à Travers et de Jeanne Bariller, arrière-petite-fille de Jean Bariller, conseiller d'Etat et commissaire-général en 1550, et avait épousé Judith Pury, veuve de Jean-Jacques Osterwald. David Girard n'eut de son mariage que deux filles: l'aînée, Marie Girard, fut mariée à noble Simon Brun, châtelain de Thielle et capitaine en France; la seconde, Isabeau Girard, épousa noble David Gaudot, morte sans enfants.

C'est ce même pasteur Girard qui s'est rendu célèbre par la hau-

teur avec laquelle Louis XIV le soutint dans la cause du prince de Conti, et voulut y faire prendre part les cantons alliés du prince de Neuchâtel. Tout ce bruit-là venait d'un parti à la cour : le prince de Conti était très-favorisé du monarque et de ses ministres ; la duchesse de Némours, femme âgée, sans descendance, et traitée peu favorablement, ne pouvait balancer l'ascendant d'un jeune prince rempli de qualités brillantes, que Louis XIV aimait, et auquel il voulait procurer la principauté de Neuchâtel, comme il avait cherché, en 1693, à lui procurer la couronne de Pologne. Le prince de Conti, par son argent et sa présence à Neuchâtel, s'était fait dans le pays des partisans très-ardents. Le ministre Girard, entre autres, homme savant et éloquent, qui, jouissant d'une grande influence, soutenait ouvertement les prétentions du prince. Déjà en 1695, un arrêt de la Classe l'avait suspendu pour six semaines à cause d'un sermon dans lequel il attaquait violemment madame de Némours, l'accusant d'avoir voulu détrôner son frère et d'avoir jeté la disunion dans les familles pendant qu'elle séjournait à la Neuveville. Cette princesse avait cherché à le faire destituer, mais soutenu par le Conseil de ville, il résista. Les princes ne sont pas exempts de faiblesse, madame de Némours pardonnait difficilement à ses ennemis ; en 1699, elle fit reprendre la suite de ses poursuites contre ce ministre : *manet in alta mente repostum judicium*. Il fallait à cette princesse quelque victime, sans quoi elle ne croyait pas être comtesse souveraine. Par ordre du roi elle avait été obligée de rétablir malgré elle tous les employés qu'elle avait destitués ; elle crut qu'elle pourrait plus facilement sévir contre un ministre, se flattant que le roi, qui faisait pendre les prédicants dans le royaume de France, ne le soutiendrait pas comme il avait soutenu les maires et les officiers qu'elle avait été obligée de rétablir. C'est pourquoi on attaqua ce pasteur, qui desservait l'église de Neuchâtel depuis trente-huit ans. Il est vrai qu'il avait renouvelé les plaies qu'il avait faites à la duchesse, lorsqu'il soutenait les intérêts de l'abbé d'Orléans contre elle en 1673, car il était un de ceux qui avaient signé l'acte en faveur du prince de Conti.

La Compagnie des pasteurs avait défendu, quelques années auparavant, à tous les ministres de porter des choses politiques en chaire. M. Girard oublia de nouveau la défense et mit une véhémence opi-

niâtre à attaquer madame de Némours. Le Conseil de ville, qui avait changé de sentiment, demanda son changement à la Compagnie qui s'empressa de l'accorder. Mais il était dangereux de procéder trop hautement à son égard, par la connaissance qu'on avait des dispositions du monarque et de ses ministres pour le prince de Conti. Il arriva dans ce temps-là un incident qui donna un prétexte pour le déplacer. Une certaine Madeleine Loup, du bailliage d'Avenches, servante du pasteur Girard, accusa son maître d'avoir eu sa compagnie et assura qu'elle était enceinte de ses œuvres. C'était une infâme calomnie qu'il fut facile à M. Girard de repousser, car cette fille était hors de chez lui depuis dix-huit mois, qu'il l'avait chassée comme une voleuse, et que messieurs les Quatre-Ministres l'avaient expulsée de la ville à cause de son impudicité. Cependant la vénérable Classe, ayant appris cette accusation portée contre le pasteur, sans attendre le succès de sa défense, lui envoya dire par le diacre de Valangin, qu'elle lui conseillait de ne plus exercer les fonctions de son ministère jusqu'à ce qu'il se fût justifié; ce que M. Girard regarda comme une interdiction, et ce qu'il observa aussi exactement jusqu'à ce qu'on eût levé ce conseil. La Classe défendit en outre à tous les ministres de le laisser prêcher.

M. Girard était alors presque septuagénaire, et exerçait son ministère depuis quarante-deux ans. On peut bien juger qu'à cet âge cet ecclésiastique, qui avait toujours vécu d'une manière exemplaire, était plus digne de foi que la femme éhontée qui l'accusait, laquelle fut couverte de confusion quelques semaines après, car M. Girard ayant appris qu'elle était à Pontarlier, il obtint qu'elle fut mise en arrêt, interrogée par le magistrat et visitée par un médecin. Forcée d'avouer, elle déclara qu'elle n'était pas grosse, qu'elle avait fait tort à M. Girard, et découvrit tout le complot qui avait été tramé à Neuchâtel contre lui. Mais la Compagnie, bien loin de lui rendre son église et d'accepter sa justification, lui défendit expressément de monter en chaire. Ce fut alors que Louis XIV, sur les plaintes du prince de Conti, ordonna à madame de Némours de le rétablir immédiatement. M. de Puyseulx, ambassadeur de France, ayant reçu ordre du roi d'agir vigoureusement à Neuchâtel dans ce but, écrivit une lettre violente et hautaine au Conseil de ville, le menaçant de l'indignation de son maître s'il ne rendait le pas-

teur Girard à son église. Le Conseil de ville n'ayant pas donné à l'ambassadeur la satisfaction qu'il désirait, il revint à la charge le 23 août, annonçant que si la duchesse n'était pas assez autorisée dans la ville pour faire rétablir immédiatement le ministre, S. M. lui donnerait des troupes pour se faire obéir, et que S. M. lui nommerait un gouverneur qui sache faire exécuter les ordres de cette princesse, si M. de Montet ne suffit pas pour cela. Le Conseil ayant communiqué cette lettre au canton de Berne, LL. EE. envoyèrent des députés à Neuchâtel pour y prendre des informations sur cette affaire. Ils en écrivirent aussi aux cantons protestants, qui s'assemblèrent à Aarau pour délibérer à ce sujet. Quelques députés vinrent à Neuchâtel prendre une connaissance des motifs particuliers de cette destitution du pasteur; ils cherchèrent à calmer le roi en l'assurant qu'elle était une forme à la discipline ecclésiastique, qu'elle n'avait d'autre motif que le déportement de Girard et qu'elle était étrangère aux factions politiques.

Mais leur intervention fut si vaine, qu'aussitôt après et sans souffrir que Girard consentît à ces accommodements, le roi ordonna à la duchesse de destituer M. d'Estavayé-Montet, son gouverneur. Elle obéit, et le lieutenant au gouvernement, M. d'Estavayé-Mollondin, aussi zélé et aussi ferme que son parent, fut nommé pour prendre sa place, et le jeune de Montet pour remplir celle de Mollondin. C'était récompenser cette famille en paraissant punir son chef; aussi, tandis que la Classe, la ville et les communes protestaient contre une destitution arrachée à leur souveraine, Louis XIV, blessé du choix des deux Stavay, demandait leur révocation. Mais soutenue par l'exaltation des Neuchâtelois qui appelaient avec instances leur maîtresse dans son pays de Suisse, où elle serait libre et entourée de son peuple, prêt à tout sacrifier pour elle, la duchesse, cette fois, résista au roi lui-même.

« Après les protestations des corps de mon Etat, je vois, lui répondit-elle, une perte certaine dans la destitution de mon gouverneur; et je dois dire avec le dernier déplaisir, mais avec une détermination invariable, que mes nominations ne sauraient être changées, puisque mon honneur, ma gloire, ma conscience, et un intérêt pressant, m'obligent à me maintenir par des voies légitimes dans une souveraineté que Dieu et les lois m'ont déférée. »

A ce langage, qu'aucun de ses sujets ne lui avait jamais tenu, le roi fut dans une irritation extrême, et selon le maréchal de Villeroi, ce fut la seule occasion où l'on ait vu le roi véritablement en colère. Dès le lendemain, 7 janvier 1770, la duchesse reçut une lettre de cachet, qui l'exilait pendant deux ans dans sa terre de Coulomiers.

Avec son caractère fier et indépendant, la duchesse trouva sans doute un secret plaisir à subir un exil qui était un triomphe; aux yeux de ses sujets elle parut s'être sacrifiée pour leurs libertés, et ils lui prodiguèrent le témoignage de leur enthousiasme et du plus vif intérêt. La victoire était à eux, Girard ne fut point rétabli, et Louis XIV garda le silence. Quelque fût son ressentiment contre Neuchâtel, la fin prochaine du roi d'Espagne l'obligeait à ménager un état protégé par le roi d'Angleterre, qu'il ne voulait pas indisposer par un sujet si frivole.

Au reste l'histoire tragique du pasteur Girard, quoique tragi-comique, n'est pas extraordinaire dans les républiques. On ne doit pas même imputer aux magistrats, ni à la Compagnie, ni à ceux qui étaient en place, l'abominable projet de susciter une fausse accusation contre Girard, quoiqu'on eût déjà des sujets de plainte à l'occasion de ses sermons, dans lesquels il faisait entrer ses sentiments en faveur du prince de Conti. Il était avant tout un chef de parti; il avait signé l'acte d'association en faveur de ce prince, et par là il sortait de son caractère de pasteur, ce qui ne pouvait être toléré par le magistrat, car ce qui n'était pas permis à un laïque, ne l'était pas à plus forte raison à un ecclésiastique; si bien que quand Madeleine Loup eut informé le consistoire de la faute de Girard, vraie ou fausse, on ne put se dispenser de le citer pour être entendu contradictoirement avec son accusatrice. On doit croire que si le consistoire avait su la trame des ennemis particuliers de M. Girard, celui-ci n'aurait pas été exposé à paraître en contradictoire avec cette malheureuse. Mais, dira-t-on, pourquoi ne l'a-t-on pas d'abord rétabli dans sa charge après sa justification? A cela il est aisé de répondre que cette accusation n'était qu'un incident qui ne détruisait pas les plaintes élevées contre Girard, ni la haine publique de ses paroissiens, tant à cause de ses prédications que pour s'être fait chef de parti contre une sentence souveraine et contre l'ordonnance du magistrat. Son ministère et ses prédications ne

pouvant produire aucun bon fruit, c'était pour des raisons religieuses qu'il se trouvait suspendu. Au commencement de l'année 1708, M. Girard fit demander, par ses parents, à la Compagnie, d'être rétabli dans son ministère, ce qui lui fut accordé le 7 mars sous trois conditions: 1^o qu'il n'aurait pas voix en Compagnie; 2^o qu'il ne pourrait prétendre à aucun poste; 3^o que s'il prêchait dans quelque paroisse de ce pays, il s'abstiendrait de parler de quoi que ce soit qui pût donner sujet à la moindre plainte contre lui. Il fit, le dimanche suivant, un sermon à Cornaux sur ces paroles: *Nous avons souhaité plus d'une fois de venir vers vous, mais satan y a mis des obstacles*, Thess., II, 18. Il mourut le 2 mai de la même année.

Sources. *Hist. de Neuchâtel et Valangin*, par F. de Chambrier, p. 492-495. — *Annales de Boyve*, années 1670, 1695, 1699, et divers Mémoires du temps.

DAVID-LOUIS GIRARD.

David-Louis Girard, ministre du St-Evangile, consacré à Neuchâtel le 19 novembre 1777, mort pasteur de l'église française de Hanau, ne nous est connu que par un livre intitulé: *Le chemin du bonheur, tracé aux jeunes gens par un de leurs meilleurs amis*. Hambourg chez J.-F. Fauche 1791, in-8^o, XII et 277 p. Dédié à MM. les pasteurs de la vénérable Classe des églises de la principauté de Neuchâtel et Valangin.

Mensel se trompe en disant que l'auteur de cet ouvrage est de Fribourg. Il le confond avec le célèbre père Girard, cordelier. Le pasteur Girard était bourgeois de Neuchâtel. Il fut pasteur à la Sagne et aux Planchettes, où il eut quelques démêlés avec la Compagnie des pasteurs, qui le fit sortir du pays.

Sources. Mensel, *Das gelehrte Deutschland*, 1804. — Rintel, *Annales*, 1792, t. I, p. 154. — *Journal encyclopédique*, 1791, t. III, p. 10-16. — *Journal für Prediger*. Halle 1792, t. XXV, p. 245-248.

FRÉDÉRIC-CHRISTLIEB GIRARDET.

Frédéric-Christlieb Girardet, d'une famille originaire du Locle émigrée en Prusse, né à Stettin le 14 février 1789, fut nommé en

1808, professeur au séminaire théologique de Berlin, et appelé, en 1811, à Dresde comme pasteur de l'église réformée. L'année de sa mort nous est inconnue. On a de lui :

- I. *Predigten über das Gebet des Herrn und andere freye Texte.* Leipzig 1817.
- II. *Das Brautgeschenk oder Briefe einer Mutter an ihre Tochter über die Bestimmung des Weibes, als Hausfrau, Gattin und Mutter.* Leipzig 1819, in-8°.
- III. *J.-P. Hebel's alleman. Gedichte in's Hochdeutsche übertragen.* Leipzig 1821, in-8°.
- IV. *Andachtsstunden für betrübte und frohe Herzen. XII Predigten.* Dresde 1825-25, 2 vol. in-8°.
- V. *Die drei Scheidewege des Jugendlebens.* Dresde 1826, in-8°.

Sources. *La France protestante*, t. V, p. 278.— Petitpierre, *Notices biographiques*, manuscrit écrit à Bâle en 1796.

GIRARDET.

Famille du Locle, qui a fourni plusieurs artistes distingués dans la gravure et la peinture. Vers le milieu du siècle dernier, un Neuchâtelois nommé **Samuel Girardet**, né à Danzig où son père s'était établi, revenait dans sa patrie après avoir voyagé comme ouvrier relieur; il travailla quelque temps à Neuchâtel, puis vint s'établir au Locle, où il fonda, au Verger, dans une maison en bois qui existe encore, un magasin de librairie.⁴ Mort à un âge avancé, il est encore connu de la génération qui s'en va comme éditeur d'une Histoire de la Bible, et par la touchante et naïve popularité des gravures qui l'accompagnaient.

Pour subvenir à l'entretien de sa nombreuse famille, le père Girardet éditait aussi des gravures sur bois qu'il allait vendre dans les diverses villes de la Suisse française. Les futurs artistes qui illustrèrent leur nom firent, dès leur entrée dans la vie, connaissance avec la pauvreté, cette dure nourrice dont les étreintes ont, depuis que le monde est monde, étouffé dans leur germe tant d'organisations nées pour la gloire, mais trop faibles pour la lutte. Cependant le goût des beaux-arts se manifesta de bonne heure dans cette fa-

⁴ Dans la maison du Gros-moulin à la commune du Locle.

mille privilégiée. On raconte qu'étant enfants, Abram Girardet et ses frères s'amusaient à crayonner avec du charbon ou de la craie les parois de l'appartement qu'occupaient leurs parents, et passaient leur temps à dessiner, au grand désespoir du père qui destinait ses fils au commerce. Abram, à l'âge de 15 ans, avait rempli plusieurs albums de dessins qui révélaient déjà ses talents, et les avait soigneusement cachés pour les soustraire à l'œil de son père. Un jour Samuel Girardet, visitant la chambre de ses fils, dénicha les albums, s'assied, orne son nez de besicles et se met en devoir d'examiner les œuvres de son paresseux Abram. Il se saisit des esquisses, va trouver le pasteur Sandoz et le conjure d'admonester ses fils et de les faire rentrer dans leur devoir, en leur défendant de gaspiller leur temps à de pareilles frivolités. Le pasteur, homme de goût, ayant parcouru les dessins, bien loin d'encourager le père Girardet, lui dit avec une conviction prophétique : « Laissez vos enfants à leurs goûts et à leurs travaux qui seront un jour admirés du monde entier. » Dès ce moment la carrière des arts s'ouvrit pour nos artistes, d'abord au milieu des plus rudes privations, puis bientôt, encouragés par le public, ils se firent une réputation justement méritée. L'humble échoppe de leur père, où ils tenaient école de dessin, résumait en eux un petit monde d'art : livres et almanachs illustrés, gravures, portraits, sortirent en foule de ce modeste atelier.

Abram Girardet fut le plus célèbre des fils de Samuel Girardet. Né au Locle en 1764, élevé dans la maison paternelle, et sans autre guide que son génie précoce, il a manié le burin presque au sortir de l'enfance, et privé de secours, de leçons et de modèles, après avoir entrepris et achevé un ouvrage qui aurait paru bien au-dessus des forces d'un aussi jeune artiste (nous voulons parler des gravures de l'*Histoire de la Bible*), ¹ il alla à Paris pour se mettre

¹ Les Girardet ont gravé les planches de deux Histoires de la Bible. La première intitulée : *Histoire du vieux et du nouveau Testament, représentée en 466 figures en taille-douce avec deux cartes*. Locle, chez Samuel Girardet MDCCLXXXI, a été gravée par Abram Girardet, de 1778 à 1781, comme il l'indique lui-même au frontispice. La seconde est intitulée : *Histoires de la Bible, extraites du vieux et du nouveau Testament pour l'instruction de la jeunesse, par Jean Hubner*. Locle, chez Samuel Girardet MDCCLXXXIV, et renferme 104 gravures en taille-douce, gravées par Alexandre Girardet, frère d'Abram, mais dont le talent était fort inférieur à celui de ses autres frères.

sous la direction de Benjamin-Alphonse Nicolet, son compatriote. C'est avec cet habile maître qu'il a acquis cette finesse exquise de burin, cette pureté de traits et cette précision qui caractérisent son talent. Il fut choisi parmi les artistes chargés par le gouvernement français de graver les chefs-d'œuvre de peinture qui ornaient le musée. Sa belle gravure de la Transfiguration de Raphaël, devenue extrêmement rare et recherchée des connaisseurs, lui a fait donner le surnom honorable de *Girardet la Transfiguration*, sous lequel il est encore connu dans le monde artistique. ¹ Cette gravure obtint, en 1806, l'accessit au grand concours des prix décennaux. Abram Girardet revint à Neuchâtel où il fut maître de dessin au collège de cette ville; il alla ensuite à Rome, puis revint à Neuchâtel reprendre sa place de professeur de dessin. Ses ouvrages lui ayant fait une réputation honorable, il retourna à Paris où il s'illustra.

Il fut longtemps professeur de dessin des élèves tapissiers de la manufacture des Gobelins, mais n'y logeait pas, les logements d'artistes ayant été supprimés là comme au Louvre. C'est aux Gobelins que jadis le roi Louis XIV avait donné une retraite au chevalier Edelinck et à Gérard Audran. Le Louvre était réservé aux peintres et aux gens de lettres. Les peintres LeBrun et Mignard logèrent cependant aux Gobelins, mais comme directeurs. Abram Girardet s'était, à la fin de sa vie, affermé à un boiteux nommé Véron, ouvrier aux Gobelins, qui le nourrissait et lui donnait tant par jour. Tout le profit de ses travaux revenait à ce Véron. L'artiste qui, par sa réputation, aurait pu acquérir une honnête aisance, avait la malheureuse habitude de s'enivrer. L'une des premières conditions de son engagement, c'est qu'une bouteille d'eau-de-vie serait chaque matin sur la table de Girardet. Celui-ci dessinait d'une manière très-fine le portrait à la mine de plomb; mais ses modèles devaient être en séance à l'aube du jour: plus tard, le moderne Lantara était inabordable, mais n'en gravait pas moins. Il demandait généralement pour ses portraits une petite somme et un dîner à discrétion. En sortant des Gobelins, l'empereur Alexandre fut conduit un jour à l'atelier d'Abram Girardet: l'artiste ne se dérangea

¹ M. Charles Girardet a fait présent de cette gravure célèbre de son frère au musée de tableaux de la ville de Neuchâtel.

pas, faute de comprendre l'honneur qu'il recevait. Le célèbre Etienne Ficquet, le Gérard Dow de la gravure, a fini à peu près comme Girardet.

Les principales gravures d'Abram Girardet, celles qui ont fait sa réputation, sont, outre la Transfiguration, gravée pour le musée Napoléon, l'*Enlèvement des Sabines*, d'après Nicolas le Poussin; le *Triomphe de Titus et de Vespasien*, d'après Jules Romain; une *Cène*, d'après Philippe de Champagne; un *Christ mort*, d'après André del Sarto; le fameux *Camée*, dit de la Ste-Chapelle; la *Mort du duc de Berry*, sa dernière gravure, que les amateurs ont payée à un prix très-élevé dès le moment où elle a paru.

Parmi les portraits gravés par Abram Girardet, nous remarquons ceux de David Purry, de Frédéric II, roi de Prusse, en 1778 et 1781, de Louis-Théophile de Béville, gouverneur de Neuchâtel, en 1786, de la duchesse de Némours, en 1779, etc. Girardet a gravé en outre un nombre infini de vignettes, parmi lesquelles nous citerons celles de l'*Anacréon* de M. de St-Victor, Paris, Nicole 1813 et 1818, in-12° et in-8°; celles de l'*Horace* de Didot, des *Fables de La Fontaine* du même éditeur. N'oublions pas non plus les estampes dont il a orné l'*Abrégé de l'histoire de Genève*, imprimé à Neuchâtel en 1798, in-8°. On lui doit aussi les nombreuses gravures qui illustrent les petits almanachs édités par les Girardet, si rares et si précieux aujourd'hui, qui parurent à Neuchâtel de 1790 à 1815, sous le nom d'*Etrennes historiques et morales*. La *mort d'Arnold de Winkelried*, qui forme le frontispice de l'*Histoire militaire des Suisses* par May de Romainmôtiers, est due à son burin.

Les gravures d'Abram Girardet sur Neuchâtel sont très-nombreuses; il nous serait impossible de les indiquer toutes; mentionnons seulement les suivantes:

I. *Vue de la Chaux-de-fonds dans le comté de Valangin*, dessinée du côté du midi et gravée par A. Girardet.

II. *Vue de la ville de Neuchâtel prise du Crêt*.

III. *Vue du bourg de Valangin*.

IV. *La fête des Armourins dans la cour du château de Neuchâtel*.

V. *La prestation des serments dans le pays de Neuchâtel en 1786*, 7 feuilles gravées.

VI. *Vue des Brenets*, gravée par A. Girardet.

VII. *Vue de la fente et des moulins du Col-des-Roches, du côté du S. E.*

VIII. *Arrivée de Mgr. de Bévillle au Locle le 24 septembre 1786, etc.*

On avait à Paris une si grande idée du talent de cet artiste que Renouard, dans son *Catalogue de la Bibliothèque d'un amateur*. Paris 1819, 4 vol. in-8°, dit à la page 336 du tome I^r, en parlant des portraits gravés par Ficquet, entre autres de son Boileau non terminé : « La planche existe encore, mais qui oserait y porter la main ? Girardet l'aurait seul pu tenter ! »

Abram Girardet est mort à Paris le 2 janvier 1823, à un âge qui laissait espérer de voir encore sortir de son atelier bien des ouvrages dignes de son nom, et au moment où il mettait la dernière main à la *Mort du duc de Berry*. Cette dernière planche a été achevée par Pigeot. Girardet a beaucoup travaillé, mais la passion du vin le réduisait presque toujours dans un état de détresse et nuisait à la fois à son aisance, à sa réputation et à son talent.

Un autre fils de Samuel Girardet, M. **Charles Girardet**, encore vivant, s'est fait dans les arts une réputation qui, pour être moins brillante que celle de son frère, n'en est pas moins sûre et honorable. Comme son frère, il alla à Paris pour se perfectionner dans l'art de la gravure. Revenu au Locle en 1810, pour se marier, il se préparait à retourner dans la capitale, lorsqu'il proposa d'emmener Léopold Robert et de le former à sa profession. Le père de Robert y consentit, et ce fut chez cet honnête artiste que l'enfant passa les premières années de son séjour à Paris. M. Ch. Girardet enseigna à son élève les rudiments de la gravure, le poussa à sa manière dans l'étude du dessin, l'envoya travailler d'après nature à l'académie des beaux-arts, et le laissa en même temps fréquenter l'atelier de David, où il avait demandé à étudier. Les progrès du jeune graveur furent si rapides que lorsque M. Ch. Girardet le laissa à lui-même, il fut en mesure de concourir, dans l'année 1814, pour le grand prix de gravure en taille-douce. Il obtint le second grand prix ; le premier fut remporté par son compatriote et son camarade Charles Forster, du Locle, plus âgé que lui, et qui, l'année précédente, avait obtenu le second.

M. Ch. Girardet mérite d'être signalé dans l'histoire de l'art, comme l'inventeur de deux genres particuliers : la gravure en relief sur

Pierre, et la gravure en relief sur cuivre. Il y a environ trente ans que la Société d'encouragement de Paris avait proposé un prix de deux mille francs pour la gravure en relief sur pierre : ce prix fut remporté en 1835 par M. Ch. Girardet, et l'année suivante, lorsque cet habile artiste eut développé une explication basée sur ses procédés, la même société lui accorda la médaille de première classe. Si la nature même de la gravure en relief sur pierre ne permet pas de donner à ce genre le moëlleux d'exécution de la lithographie, il est facile de voir cependant dans quelques gravures de M. Girardet, entre autres dans les gravures d'*Alexandre et Porus* d'après Lebrun, à quelle énergie de dessin et à quel fini de détail ce genre peut parvenir. L'invention de la gravure en relief sur métal, offre cet avantage particulier qu'elle remplace tout à fait la gravure sur bois, et se prête facilement à l'impression rapide de la typographie. Les vignettes de *la Mosaïque*, qui sont dues au talent de M. Ch. Girardet, sont remarquables par la vérité des effets et le moëlleux des contours ; il a reproduit par les mêmes procédés, une excellente copie de la gravure de *la Transfiguration* de son frère Abram.

Comme son frère, M. Ch. Girardet a travaillé à illustrer les livres et les almanachs publiés par son père. Outre plusieurs gravures historiques et pittoresques sur le canton de Neuchâtel, on remarque parmi ses gravures le *Monument sépulcral de Nicolas de Flue à Sachslen*, exécutée en 1821 ; le *Plan de la ville et des environs de Berne*, dessiné d'après les esquisses de la Chancellerie de la ville, par Rollin ; l'*Isola Bella*, dessinée par Lory, joli médaillon ornant le titre de *Ma promenade au delà des Alpes*, Berne 1819 ; le *Pont de Serrières* ; la *Chute du Rossberg*, en quatre planches supérieurement exécutées ; l'*Ermitage de Nicolas de Flue*, dans le canton d'Unterwalden, frontispice des *Etrennes helvétiennes* pour l'année 1809. Parmi ses portraits gravés, les plus beaux sont ceux de *M. Favre*, pasteur au Locle, et d'*Abram-Louis Perrelet*.

Il faudrait un volume pour parler en détail de toutes les œuvres exécutées depuis près d'un siècle par les divers membres de la famille Girardet, pendant trois générations. Les talents du dessin, de la gravure, de la peinture sont héréditaires dans cette famille. Celle de M. Ch. Girardet, dont nous parlons, compte autant d'artistes distingués que de membres. MM. *Karl* et *Edouard Girardet* sont ar-

rivés à une réputation universelle. Leur sœur *Pauline* est douée d'un talent rare pour le dessin de la figure et la finesse des ressemblances. *Paul Girardet* enfin rappelle à un degré remarquable la délicatesse du suave burin de son oncle Abram. Qui ne s'est arrêté avec charme devant sa gravure du tableau de la *Bénédiction paternelle*? qui n'a pas apprécié l'effet aussi vrai que spirituel des paysages gravés d'après son frère Karl, entre autres la *Vue du mont Righi*, où l'on devine sous le burin du graveur, la couleur du tableau et le dessin habile du peintre? Le musée de Neuchâtel possède le magnifique tableau des *Protestants* de Karl Girardet. L'intérêt dramatique, le mouvement de cette scène, la richesse des idées, la vérité des poses, l'exécution savante et l'éclat de la couleur sont des mérites incontestables de cet ouvrage auquel tout le monde a rendu justice. Les deux tableaux de son frère Edouard, au même musée, la *Bénédiction paternelle* et la *Prière avant le repas*, révèlent la réalité d'un noble et beau talent. L'artiste, qui a trouvé dans son âme le secret d'ennoblir ainsi les scènes d'une existence obscure et pauvre, a trouvé en même temps le véritable secret de l'art. Il a rencontré ce filon d'or pur qui circule au sein de la réalité et se dérobe à tous ceux qui ne possèdent pas la baguette divinatoire, c'est-à-dire la foi en un monde plus pur, plus vrai, plus beau que celui-ci, mais dont celui-ci présente partout les traces et fait partout pressentir l'existence à quiconque a les yeux ouverts. Dans les tableaux d'Edouard Girardet, cet idéal revêt sa forme la plus élevée, celle de la pensée religieuse, qui agrandit les proportions d'une vie laborieuse et souffrante, et répand sur la couche mortelle d'un pauvre vieillard chrétien plus de grandeur que le stoïcisme n'en a jamais répandu sur celle d'un sage de l'antiquité. Cet artiste, comme son frère Karl, a suivi une voie où l'attendaient les succès véritables, ceux que décerne une âme émue, un cœur religieusement agité: il a en lui toutes les ressources qui peuvent assurer sa marche, le sentiment de l'idéal dans l'expression des figures, l'habileté dans l'ordonnance des scènes, une couleur brillante, quoique sobre et ménagée, par-dessus tout enfin, cette vie de l'âme qui ne se laisse pas définir, mais qui seule donne tout leur prix aux productions de l'art, et établit entre la pensée de l'artiste et celle du spectateur, cette communion mystérieuse, cette frater-

nelle sympathie au moyen de laquelle on se trouve réunis, pour quelques instants du moins, dans le sanctuaire de la beauté et de la vérité éternelles.

Quoique les artistes dont nous parlons soient vivants, nous n'avons pu nous empêcher de rendre à leur talent l'hommage légitime qui lui est dû. Ils ont contribué comme leur père et leurs oncles à relever le nom qu'ils portent, et qui passera à la postérité comme celui de dessinateurs, de graveurs et de peintres pleins de finesse, d'observation et de goût.

Sources. Masson, *Les Helvétiens*. Paris, an VIII, p. 504. — *Archives littéraires de l'Europe*. Paris et Tubingen 1806, t. XII, p. 254. — *Catalogue des estampes gravées d'après Raphaël*, par Tauricus Eubœus, membre des académies de Berlin et de Rome. Francfort 1819, p. 104. — *Recueil des ouvrages de peinture, etc., cités dans le Rapport du jury sur les prix décennaux exposés le 25 août 1810, contenant avec l'explication des sujets, 45 planches gravées au trait*, par C. P. Landon. Paris 1810. — Renouard, *Catalogue de la Bibliothèque d'un amateur*, t. 1, p. 336. — *Allg. Litter. Zeitung* 1810, octobre, p. 332. — *Allgem. preuss. Staats-Zeitung* 1822, p. 698. — *Schweizer Monats-Chronik* 1820. — Meisner et Kleine, *Reisen in der Schweiz*. Berne 1822. — *Léopold Robert, sa vie et ses œuvres*, par Feuillet de Conches, p. 13. — *Messenger boiteux de Neuchâtel*, 1823, 1824, 1835. — *Constitutionnel Neuchâtelois*, 1842. — *Dictionnaire des hommes illustres*, par l'abbé de Feller, article *Girardet*, etc.

GIRARDIER.

Pierre Girardier, originaire de Môtiers-Travers, brigadier au service de France, chevalier de St-Louis, et lieutenant-colonel du régiment de Vigier, entra au service comme cadet en avril 1705, fut enseigne en 1715, sous-lieutenant le 4 mars 1719, lieutenant le 10 avril 1720, capitaine-lieutenant le 31 juillet 1722, et capitaine dans le régiment de Heny en 1724. Il reçut le brevet de lieutenant-colonel effectif du régiment de Vigier, le 19 octobre 1749, et celui de brigadier en 1758. Comme il avait embrassé la religion catholique, il reçut la croix de St-Louis, à laquelle les catholiques seuls pouvaient prétendre. Il mourut à Toul en 1779, âgé de 83 ans.

François-Joseph Girardier, fils aîné du précédent, né à Toul en 1721, fut chevalier de l'ordre de St-Louis et lieutenant-colonel du régiment de Castella au service de France.

Sources. Zurlauben, l. c. III, p. 76. — Girard, *Hist. des officiers suisses*, t. I, p. 287. — May, *Hist. militaire des Suisses*, t. VI, p. 456.

DE GRANGES.

Très-ancienne famille ministérielle de la maison de Neuchâtel. On trouve dans l'acte de partage, fait vers l'an 1218, entre Berthold, évêque de Lausanne, le comte Ulrich de Neuchâtel, son frère, et Berthold, seigneur de Neuchâtel, leur neveu, des ministériaux de leur maison, que *Henri de Granges*, sa femme et ses enfants tombèrent dans le lot de Berthold, évêque de Lausanne. On ignore la descendance de cette famille; mais il y en a plusieurs autres du même nom, entre autres celle des barons de Granges, dans le canton de Soleure, en allemand *Grenchen*, et qui s'éteignit à cette époque dans la personne de Berthe de Granges, épouse de Rodolphe de Neuchâtel, seigneur de Nidau, avec lequel elle vivait encore en 1225. Peut-être que ce lieu de Granges a donné son nom à une famille ministérielle. Peut-être aussi cette famille était-elle de celle de *Granges*, d'ancienne chevalerie, qui tirait son nom du village de Granges, situé entre Payerne et Moudon.

On trouve au xiv^e siècle, au Val-de-Ruz, une famille noble du nom de *La Grange*. Guillaume et Jacques de La Grange, cousins, Jean, fils de feu Girard de La Grange leur neveu, Jacques, fils de Guillaume Seviau de Savagnier, Rolet-dit-Buitin de Coffrane, par acte du 20 janvier 1354, déclarent qu'ils avaient retenu certaines possessions en fief du prieuré du Vaux-Travers, comme les tenaient anciennement Aubert et Jacques de La Grange de Fontaines, et conviennent d'en prêter hommage à religieux seigneur Guillaume de Griez, prieur de ce monastère. Il est parlé dans cet acte de quatre chéseaux situés à Fontaines, dans l'un desquels était l'ancienne maison du fief de La Grange, et dans un autre la maison de Guillaume de La Grange.

Thomasset de La Grange, bourgeois de Neuchâtel, donzel, prêta hommage au baron de La Sarraz en 1308, pour des fiefs situés rière La Sarraz, de même que Nicolle, fille de feu Othon de La Grange, donzel, et femme de Jean de Chabie, donzel.

Sources. *Collections diplomatiques* de Chambrier et de Mulinen. — *Notices généalogiques*, t. XI, p. 176.

DAVID-HENRI GRANDJEAN.

David-Henri Grandjean, fils d'Isaac, communier du Locle et bourgeois de Valangin, né à Entre-deux-Monts, commune de la Sagne, en 1774, où il a vécu avec son père jusqu'à l'âge de 20 ans, travaillant à fabriquer des ébauches de montres et employant ses loisirs à la gravure de la lettre et des ornements. Il quitta la maison paternelle pour aller habiter à la Chaux-de-fonds, où il s'occupa de la gravure et de la fabrication des verges. Il se maria dans ce lieu et vint s'établir au Locle pour se vouer plus spécialement à l'horlogerie. A cette époque ce bel art subissait une grande transformation : les découvertes de Ferdinand Berthoud avaient fixé les principes de l'horlogerie, et dans nos Montagnes l'on s'occupait beaucoup à orner les montres et les pendules de pièces automates. David-Henri Grandjean s'occupa avec une ardeur infatigable à ce genre de montres automates, alors très-recherchées dans les pays étrangers. Il fit des automates représentant des oiseaux, des danseurs de corde, des magiciens, etc. Nous avons vu nous-même, chez son fils, M. Henri Grandjean, un des meilleurs horlogers de notre pays, une montre à automate faite par son père, supérieurement exécutée sous tous les rapports : un magicien, à un moment donné, sort d'une jolie maison, et répond, après avoir jeté les yeux sur un livre où il semble avoir cherché sa réponse, à diverses questions gravées sur une plaque d'acier, qui lui sont adressées par le spectateur. Aussitôt que la question est placée dans une coulisse, le magicien sort, lève sa baguette ; un bouton s'ouvre et la réponse apparaît à la place du bouton. Lorsqu'on oublie de faire une des sept questions, le magicien, après avoir jeté les yeux sur son livre, secoue la tête pour indiquer qu'il n'y a rien à répondre. M. Grandjean a fabriqué plusieurs pièces remarquables dans ce genre. Il est le premier qui ait exécuté chez nous des montres à répétition avec un mécanisme jouant un air de musique dont les sons sont produits par des lames. Il a fait un grand nombre de montres de poche et de répétitions fort compliquées, des pièces à guichet, indiquant les

heures, les minutes et les secondes sans aiguilles. Ce dernier genre est de son invention. Il construisait ces différents genres de montres lui-même, d'un bout à l'autre, jusqu'aux cadrans et aux boîtes.

Lorsque les montres Lépine sont venues à la mode, M. D.-H. Grandjean fit un calibre pour les pièces à ancre, levées visibles, l'ancre et la fourchette d'une seule pièce, toute la montre, y compris la boîte, était de l'épaisseur d'une pièce de cinq francs. Une de ces montres a été vendue à S. M. Don Pédro 1^{er}, empereur du Brésil. Après avoir travaillé pendant plusieurs années à la fabrication des montres à cylindre, à ancre et duplex, dont il traçait lui-même les calibres, il monta un atelier pour la fabrication des assortiments et des échappements à ancre. Il faisait lui-même les outils à découper et garnissait les ancres par des procédés nouveaux de son invention, pour travailler l'acier et les pierres.

Un de ses fils, qui habitait alors le Brésil, lui ayant envoyé des chrysolithes brutes, en 1826, les premières qui sont venues en Suisse, il les essaya pour l'emploi des trous et des levées d'ancres. Chaque jour il faisait de nouveaux essais et s'occupait avec une patience et une persévérance dignes d'éloges de l'amélioration des parties de l'horlogerie, mais surtout des dentures, alors fort défectueuses, faute de bons outils. Il construisit d'abord des fraises à burin, qui taillaient et arrondissaient en même temps: ce système ne l'ayant pas satisfait, il entendit parler d'un nouveau système d'arrondissement, employé à Genève, mais qui était un secret que les horlogers de cette ville gardaient pour eux. En examinant les dentures faites d'après ce système, M. Grandjean se rendit compte des moyens employés, et à force de travail et de persévérance, il réussit à faire des fraises doubles qui donnent un très-bon résultat. C'est lui qui a introduit le premier ce genre de machine perfectionnée et qui l'a fait connaître aux différents mécaniciens du Val-de-Travers, en leur enseignant le moyen d'en fabriquer. M. Grandjean travaillait surtout pour son art; aussi, bien loin de faire une œuvre de spéculation de ses découvertes si utiles, son plaisir était de les communiquer aux autres horlogers, pour que ceux-ci pussent à leur tour en profiter. Jamais il ne refusait ses conseils et ses directions à ceux qui le consultaient.

Après s'être occupé pendant plusieurs années à la fabrication des fraises à arrondir et des pignons, les dernières années de sa vie ont été employées à la construction de deux pièces remarquables : l'une est ce magicien dont nous avons parlé plus haut, et l'autre un danseur de corde. Cette dernière pièce, qui était restée inachevée au moment de sa mort, a été terminée par son fils. Cet horloger, dont nos Montagnes peuvent être fières, est mort en 1845, à l'âge de 71 ans. Il est un exemple de tout ce que peut produire le génie, uni au travail et à la persévérance.

Sources. Cette notice a été écrite d'après des documents fournis par la famille de M. Grandjean. On peut aussi consulter un mémoire manuscrit aux archives de la Société d'émulation patriotique, où l'on fait mention de ses travaux.

HUGUES GRAVIER.

Hugues Gravier, premier pasteur de Cortaillod, était originaire du Maine. De Genève il vint à Neuchâtel, où la Classe le nomma régent de l'école de Boudry, et ensuite pasteur de Cortaillod; mais avant d'entrer en fonctions, il voulut revoir ses parents et son pays natal. A son retour il fut arrêté à Mâcon et conduit à Bourg en Bresse, pour y être jugé.

L'official épiscopal de Bourg ne voulut pas le condamner, ne trouvant en lui rien de répréhensible; mais les juges le condamnèrent à être brûlé vif, ce qui fut exécuté sur la place de Bourg. Le principal grief qu'on avait contre lui, c'est qu'il avait sollicité plusieurs personnes à embrasser la réforme et qu'il les faisait sortir du royaume pour les conduire à Genève, contre la défense du roi. Le fait est raconté dans l'*Histoire des martyrs de Crespin*; nous le transcrivons ici en conservant l'orthographe et le style du temps.

« Ceux du comté de Neufchâstel avoyent choisi ce personnage pour y estre ministre; mais le grand Père de famille, qui a ses temps et ses saisons, et des ouvriers tant et plus pour les envoyer où bon lui semble, s'en est servi pour édifier à Bourg en Bresse.

» En janvier de l'an 1552, M. Hugues Gravier, maistre d'école

de Courtaillou au comté de Neufchastel , receut couronne de martyr en la ville de Bourg en Bresse , distante de Lyon dix lieuës ou une journée de chemin. Il estoit du pays du Maine, d'un lieu nommé Viré, et dès sa première jeunesse adonné aux études des bonnes lettres , par la conduite desquelles le Seigneur l'amena à sa connoissance , et le fit venir à Genève pour estre plus amplement informé et instruit en icelle. De Genève il se retira au comté de Neufchastel , et se dédia totalement au service de l'église du Seigneur. Il fut ordonné maistre d'eschole premièrement à Boudri, et puis à Courtaillou , auquel lieu il fut esleu ministre par ceux de la Classe de Neufchastel; mais avant qu'accepter la charge, il déclara qu'il avoit un voyage à faire en son pays , pour quelques affaires domestiques. Or le Seigneur , qui ne laisse les siens où qu'ils soyent , sans consolation et aide , fit servir le voyage de ce sien serviteur pour appeler des ténèbres d'idolâtrie quelques pauvres personnages, et les amener ès lieux où son saint Nom est invoqué en sincérité de doctrine. Le retour d'icelui fut par la ville de Mâcon, pour visiter les parens de sa femme , desquels il fut gracieusement accueilli avec toute sa compagnie.

» Au départir du logis du père de sa femme , il fut pris à l'issue du pont de la dite ville avec toute sa compagnie , non-seulement celle qu'il conduisoit , mais aussi ceux qui par devoir d'amitié les accompagnoient pour les conduire , et furent tous amenez prisonniers à Baugé.

» Lui se doutant de l'infirmité des femmes qu'il amenoit, les admonesta premièrement se bien garder de renoncer aucunement la verité, et nonobstant n'entrer trop avant en matière, pour ce qu'elles n'estoyent encore assez résolues ni édifiées en la religion. « Je suis bien assuré (disoit-il) qu'il me faut mourir, car je ne suis délibéré de fleschir ou renoncer la vérité. J'espère aussi que ma mort vous sera en exemple et édification; mais pour autant que vous n'estes encore assez instruites , et que vous pourriez pis faire et tomber en plus grand inconvénient , je vous conseille de remettre toute la faute de vostre voyage sur moi , comme sur celui qui vous a sollicitées de venir. »

» Par son conseil donc et avis, il demeura tellement chargé, que quelque diligence que seussent faire les seigneurs de Berne, de sou-

vent envoyer hérauts vers le gouverneur de Bresse, il n'y eut moyen de le pouvoir faire délivrer ; car combien que l'official mesme du lieu ne le voulust condamner, confessant qu'il le treuvait homme de bien, ne disant rien qu'il ne prouvast par autorité et l'Escriture, si fut-il sentié et adjugé au feu, où il alla joyusement, peu se troublant de ce que les Prestres et Moines lui jettoient de la fange et d'autres ordures, s'escrians après lui comme forcenez. Sa patience et modestie fut cause d'édifier plusieurs personnes, et est bien à présuposer que son sang espandu là ait servi de semence pour produire une pépinière de fidèles. »

LOUIS-GUSTAVE GRISEL.

Né à Auvernier, le 8 janvier 1822, Louis-Gustave Grisel ne reçut d'autre éducation que celle d'une bonne école de village. Très-heureusement doué, il cultiva ses dons naturels par un travail persévérant, et à l'âge de seize ans devint précepteur dans une famille de Prague. Peu de temps après il alla étudier la chimie à Vienne et y obtint un diplôme qui lui ouvrait la carrière de l'enseignement public ; mais des études très-différentes de celles de la chimie avaient plus d'attrait pour lui. Il eut le bonheur de deviner son talent, et les deux ouvrages qu'il publia prouvent qu'il eût pu devenir un publiciste ou un historien de premier ordre.

Il était rentré à Neuchâtel depuis quelques années, lorsqu'en 1853 parut son premier ouvrage : *La monarchie et les préjugés politiques*. Ce livre eut un grand succès, chose d'autant plus remarquable que son auteur était parfaitement inconnu ; l'éditeur, M. Meline de Bruxelles, en apprécia de suite le mérite et répondit à M. Grisel, qui, en lui envoyant son manuscrit, lui avait demandé à quels frais se monterait l'impression, qu'un tel travail ne devait rien coûter à son auteur et qu'il prenait les dépenses à sa charge. Plusieurs journaux étrangers en parlèrent avec éloge. « Cet ouvrage, dit la *Gazette de Lyon*, écrit sous la forme de lettres, est une réhabilitation de l'autorité. Nous n'avons pas besoin, pour faire l'éloge de ce livre, de dire qu'il a été l'objet de hautes adhésions, que la

presse étrangère l'a signalé, dès le début, comme l'une des œuvres politiques les plus importantes et les plus sérieuses qui aient été écrites en faveur du principe monarchique. » « L'auteur qui a écrit le livre que nous signalons et dont le pays de Neuchâtel peut à juste titre se glorifier, dit le *Journal de Francfort*, a su trouver un langage éloquent et une logique puissante pour rétablir à nos yeux dans toute sa splendeur, le principe de la monarchie. »

Nous citerons ici une partie de la préface, dans laquelle les principes de l'auteur sont exposés et qui peut être considérée comme un résumé de l'ouvrage.

« Quand un homme de cœur nourrit la conviction que la cause qu'il a embrassée et la tâche qu'il s'est imposée sont nobles et saintes, il ne doit pas balancer à employer toutes ses forces et toute son énergie à défendre cette cause et à accomplir cette tâche. Cette considération m'a déterminé à écrire les pages que renferme cet ouvrage. Les *vieux principes* sont les principes éternels ; ils procèdent d'une loi immuable, car ils sont aussi anciens que le monde et ils se sont constamment révélés comme les conditions de l'existence normale des nations. C'est parce qu'on a méconnu la valeur et le caractère véritables de ces principes, que l'Europe a subi, depuis un certain nombre d'années, tant de commotions violentes. La révolution française, tout en proclamant, comme la plupart des révolutions, de magnifiques doctrines, s'est attaquée avec une grande violence à ces principes éternels et a jeté dans les esprits une foule d'erreurs et de préjugés politiques. On sait quelles conséquences ces erreurs ont produites partout où elles ont pénétré.

» Humble soldat dans l'armée de la cause de l'ordre, je me suis attaché plus particulièrement à défendre une institution contre laquelle l'esprit révolutionnaire s'est acharné depuis longtemps, et j'ai cherché à la dégager des erreurs et des préjugés dont ses ennemis se sont efforcés de l'entourer. Si je me suis constitué le défenseur énergique de cette antique institution, c'est parce que j'ai l'intime conviction qu'elle seule, dans le domaine politique, possède la puissance de rendre d'une manière durable les nations grandes, fortes et prospères. Parmi les erreurs que j'ai combattues, il en est quelques-unes qui sont particulières à un grand nombre d'hommes, appartenant au parti de l'ordre et de la monarchie. J'aurais cru ne

remplir que bien incomplètement ma tâche, si je ne m'étais attaqué à ce genre d'erreurs, car j'estime qu'elles sont de nature à exercer l'influence la plus dangereuse dans notre époque. Cependant, tout en poursuivant l'erreur jusque dans le camp des partisans de la monarchie, je ne me suis pas fait le champion de l'absolutisme, je suis demeuré fidèle aux principes d'un sage libéralisme. »

Au commencement de la guerre d'Orient, M. Grisel publia *La Russie et ses accusateurs*, sous le pseudonyme de M. d'*Estramberg*. Ce petit ouvrage, quoique publié à Neuchâtel et dans un moment où des travaux de ce genre pullulaient, n'en fit pas moins le tour de l'Europe et fut immédiatement traduit en allemand et en russe. Cette brochure fut encore plus remarquée que son premier ouvrage et les journalistes se sont beaucoup occupés, dans le moment, de la question de savoir qui en était l'auteur.

Ces deux ouvrages montrent de grandes connaissances, un esprit mûr, un sens droit et une rare modération. Le style se distingue par cette noble simplicité qui sied surtout aux ouvrages essentiellement historiques.

M. Grisel allait recevoir la récompense due à ses talents et à ses travaux quand la maladie dont il était atteint fit les plus rapides progrès. Un des principaux souverains de l'Europe lui avait fait offrir, *par un message exprès*, une place très-avantageuse, mais c'était trop tard.... *La source est tarie!* dit-il, quand on lui montra la traduction allemande de son second ouvrage. Il mourut le 14 octobre 1854, âgé seulement de 32 ans.

Il a laissé de nombreux matériaux manuscrits, dont ses deux ouvrages publiés ne sont que des extraits.

Sources. *Gazette de Lyon*, septembre 1853. — *Journal de Francfort*, octobre 1854. — *Messenger boiteux de Neuchâtel*, 1856. — *Le Neuchâtelois* 1854.

GROSOURDY.

Le nom de Guillaume Grosourdy ne serait point parvenu jusqu'à nous sans un malheureux acte de faux auquel il eut la faiblesse de

consentir et qui eut pour lui les suites les plus désastreuses. Le seigneur de Valangin, René de Challant, voulant régler sa succession, fit en 1546, un testament par lequel il donnait à sa fille Philiberte, l'aînée, les seigneuries de Valangin et de Baufremont, et réduisait son autre fille Isabelle, femme de Jean-Frédéric de Mardruz, comte d'Avy et marquis de Surianne, à une dot de trente mille écus, outre la baronie Vivieux-le-Grand. Mais Philiberte s'étant liée avec un homme de basse extraction, le suivit, emportant avec elle pour trois mille écus de bijoux qu'elle enlevait à son père. Celui-ci, indigné contre sa fille, cassa son premier testament, et par un nouvel acte, signé à Milan en 1557, il exhéreda Philiberte en lui léguant un ducat, et institua Isabelle pour son héritière universelle. Philiberte était alors à Venise où elle venait de perdre celui qui l'avait séduite. Un jour, ayant rencontré son père dans cette ville, elle sut par ses larmes fléchir le cœur du vieillard, et René, par un troisième testament, révoqua celui de Milan et réhabilita sa fille aînée dans ses premiers droits. Tel était l'état des choses, lorsque René mourut en 1565.

Dès que son père eut fermé les yeux, Isabelle se rendit à Berne, y produisit le testament de Milan qui était en sa faveur, demanda d'être reconnue dame de Valangin, et de pouvoir renouveler en cette qualité la combourgeoisie perpétuelle. Après avoir obtenu tout ce qu'elle désirait, elle revint à Valangin, s'établit au château, se fit prêter le serment de fidélité, nomma Gilles de Brion son lieutenant-général, et commanda en souveraine. Pour attirer les cœurs et se fortifier dans son usurpation, elle et son mari, qui était venu la joindre, accordèrent une foule de grâces et d'exemptions; ils créèrent des bourgeois, accensèrent des terres, des moulins et des forêts aux communes et aux particuliers.

Philiberte était à Issogne, quand son père mourut. Dès qu'elle fut informée des manœuvres de sa sœur à Valangin, elle courut en Lorraine pour s'emparer de Baufremont, et elle eut encore l'adresse de se donner un protecteur en épousant Joseph, comte de Tourniel. Munis des deux testaments de 1546 et de 1557, Philiberte et son nouveau mari allèrent aussi à Berne pour faire valoir leurs droits sur Valangin et prouver par l'acte de réhabilitation que la comtesse

d'Avy était une usurpatrice. Mais l'alliance déjà jurée avec celle-ci suspendit quelque temps la décision du sénat de Berne.

Que peut-on attendre de deux sœurs qui commencent par le pillage des biens paternels ? Isabelle , alarmée de voir sa sœur produire deux titres en sa faveur , dont le dernier et le seul valable détruisait celui qu'elle avait produit à Berne , prit le criminel parti d'en fabriquer un qui anéantirait ceux de Philiberte.

Le comte et la comtesse d'Avy mandent au château de Valangin le greffier du lieu , Guillaume Grosourdy ; là ils lui proposent de stipuler un testament , que René serait supposé avoir dicté peu de jours avant sa mort, et par lequel il aurait de nouveau institué Isabelle pour son héritière. Le notaire , révolté d'une aussi indigne proposition, refuse sa plume ; les promesses étant inutiles, il est menacé , et les domestiques l'ont déjà saisi pour le précipiter par les fenêtres qui donnent sur le Seyon, lorsque la peur lui fait faire tout ce qu'on exige de lui.

A la faveur de cet acte faux , Isabelle parvint à susciter à sa sœur de nouvelles difficultés , à Berne , à Chambéry , en Lorraine, partout où René avait laissé quelques biens.

On ne reconnut pas d'abord la fausseté de ce testament ; mais en l'examinant attentivement, on s'aperçut que les feuilles sur lesquelles il était écrit , sortaient de la papeterie de Serrières , dont l'établissement était postérieur à la date de l'acte. Le procureur du comte de Tourniel, Guillaume Richard, qui avait découvert cette iniquité , accusa Grosourdy. Le notaire se défendit mal et en homme coupable. Interrogée par lettres rogatoires en Italie , où elle était alors , Isabelle ne répondit pas et laissa ainsi peser sur le malheureux greffier un acte criminel dont elle était le premier auteur. Grosourdy paya sa faute par la perte de la vie , condamné à mort, il fut exécuté à Neuchâtel en 1582. Sa famille s'éteignit à Valangin en 1762.

Sources. Huguenin, *Les Châteaux neuchâtelois*, pages 63, 64.— Matile, *Histoire de la seigneurie de Valangin*.

GRUÈRES.

Ancienne famille noble , bourgeoise du Landeron. On trouve *Pierre Gruères* , bourgeois et commissaire général du Landeron, vivant en 1460, qui contracta deux alliances. La première avec *Isabeau de Berne* , de Neuchâtel, la seconde avec *Catherine de Vieilmarché*, veuve de *Jean Gaudot* du conseil de bourgeoisie à Neuchâtel, et fille de *Pierre Quemin de Vieilmarché* et de *Guillerma Clerc*, dont il eut :

1° *Othenin Gruères* , lieutenant et receveur du Landeron , qui épousa : 1° *Marguerite de Fère*, veuve de *N. de Rosière*, dont était venu *Marguerite de Rosière* , première femme de *Jean Gruères*, maire de Neuchâtel, frère d'Othenin dont nous parlons ; 2° *Jeanne Rossel de la Neuveville* , qui testa en 1485. Dans ce testament, *Jeanne Rossel* se dit veuve d'Othenin Gruères , appelé dans quelques actes lieutenant du Landeron et dans la suite châtelain. Après avoir fait beaucoup de legs pieux à l'église et à divers particuliers, dont elle remit l'exécution à *Jean L'Ecureux*, elle nomme pour son héritier universel son neveu *N. Rossel*.

2° *Marguerite Gruères*, mariée le 18 mai 1496 à noble *Jacques du Terraux*, bourgeois du Landeron.

3° *Jean Gruères*, dont nous parlerons bientôt.

Othenin laissa de sa première femme un fils nommé *François*, qui fut châtelain du Landeron, et qui épousa *Marguerite de Cressier*, veuve de *Jaquemin d'Aigné*, écuyer, qui prit le nom de *Vieilmarché* , fille de *Petremand de Cressier*, banneret du Landeron, et d'*Isabelle de Cressier* de la même famille, dont il eut *Pierre*, qui suit.

Pierre Gruères, conseiller du Landeron , contracta alliance avec *Annely Pointz* , fille de *N. Pointz de Cerlier*, et de *Coletta Peter de Hauterive* près de Neuchâtel, dont il n'eut qu'une fille, *Elsi Gruères*, mariée à *Hans-Rodolphe de Graffenried*, banneret de Berne.

SECONDE BRANCHE.

Jean Gruères, second fils de *Pierre*, commissaire-général du Lan-

deron et de Catherine de Vieilmarché, fut maire de Neuchâtel, et comme tel, il présida la justice de ce lieu en 1458. Il fit un traité avec Othenin son frère, passé le 10 août 1473, par devant Jean Doyens, notaire, portant que le dit Othenin devait lui rendre compte à sa première réquisition, en présence de leurs parents, messire Jacques de Fère, curé de Morteau et chanoine de Neuchâtel, Jean de Bariscourt, écuyer, René Gaudot et Nicolet Warnod, bourgeois de Neuchâtel. Jean Gruères contracta deux alliances : la première avec Marguerite de Rozières, d'une famille bourgeoise du Landeron, où elle paraît quelquefois comme noble ; la seconde, par la faveur de Marie de Savoie, comtesse de Neuchâtel, avec Louise de Livron, fille de N. de Livron, écuyer, du consentement des nobles seigneurs Philibert de Cholex, protonotaire apostolique, Jean de Livron, chanoine de Neuchâtel, Antoine de Livron, maître d'hôtel de la princesse, et Pierre de Livron, sœur de Louise, à laquelle Marie de Savoie assigna 500 livres pour ses bons et agréables services. On ne voit pas que Jean Gruères ait eu d'enfants de son second mariage. Il acquit un fief qui donna rang à son fils Léonard aux Audiences-générales, où il siégea lui-même ; mais on ignore d'où et comment il tirait sa noblesse. Son fief garda le nom de Gruères jusqu'à la fin du siècle passé ; il acquit aussi celui de Savagnier, dans la seigneurie de Valangin. Jean de Gruères laissa de Marguerite de Rosière, sa première femme, un fils et trois filles.

1° *Jeanne Gruères*, femme de Jean Brement, fils de Jean Brement, bourgeois et châtelain du Landeron.

2° *Jaqua Gruères*, épouse de Pierre Guyvet, bourgeois de Neuchâtel.

3° *Léonard Gruères*, chanoine et official de l'église métropolitaine de Besançon, ambassadeur de l'empereur Charles v auprès des Ligues-Suisses, comme on le voit par deux lettres de ce monarque aux cantons, datées de Madrid le 20 février et le 7 mai 1535. Il était aussi protonotaire apostolique, comme le prouvent les armoiries qu'on voit au grand poêle de la maison de ville du Landeron. Léonard Gruères, qu'on voit siéger aux Audiences-générales de l'an 1532, soit par lui-même, soit par représentant, avait des neveux à Besançon, tels que Nicolas Lulié, seigneur de Roïcourt, les seigneurs d'Orchamps et les Lovets.

Léonard de Gruères vendit, en 1537, le fief de Gruères à Benoît de Chambrier son cousin, avec tous ses autres biens dans la mairie de la Côte, à Cernier et à Savagnier. Dunod rapporte que Léonard de Gruères, atteint d'une maladie que les médecins estimaient incurable, pria qu'on lui apportât le Saint-Suaire et qu'il fut guéri par l'attouchement de cette relique. Ce fait, dit-il, est prouvé par le tableau, qu'il offrit après sa guérison et qui fut mis dans la chapelle du St-Suaire.

4^o *Jeanne Gruères*, mariée à Besançon à noble Antoine d'Orchamps, citoyen de Besançon, dont elle eut Marguerite d'Orchamps, alliée par contrat du 4 février 1536, à noble Etienne Bancenel de Salins.

Sources. Titres de la collection diplomatique de J.-F. de Chambrier. — Montmollin, *Traité des fiefs*, mss. p. 62. — Dunod, *Histoire de l'église de Besançon*, t. I., p. 421. — Boyve, *Annales*, etc., années 1535, 1532, etc. — *Histoire des Inst. judiciaires de Neuchâtel*, par G.-A. Matile, p. 98. — *Notices général.* du baron d'Estavayer, t. XI., p. 170-175.

ALEXANDRE GUIBERT DE SISSAC.

Alexandre Guibert de Sissac, lieutenant-général au service de la maison de Savoie, colonel du régiment suisse de son nom, naquit en 1677 en Guyenne. Elevé dans la religion protestante, proscrite dans le royaume de France par la révocation de l'Edit de Nantes, il se vit obligé, en 1696, d'abandonner sa patrie et de chercher un asile en Suisse, où un grand nombre de ses corréligionnaires avaient trouvé une généreuse hospitalité. Il fut reçu à Neuchâtel, et gratifié la même année de lettres de naturalisation et du droit de bourgeoisie dans cette ville. En 1697, il entra au service de Guillaume III, roi d'Angleterre; mais avec la permission de la reine Anne, il accepta, en 1704, une compagnie dans le régiment de Portes, au service de la maison de Savoie, dont il fut nommé major en 1716, et lieutenant-colonel en 1722. Il quitta le service en 1726; mais en 1733, il leva un régiment Suisse de 1200 hommes sur l'invitation du roi Charles-Emmanuel, qui eut toujours pour lui une estime particulière, et qui, en récompense de la valeur qu'il avait montrée

dans les différentes expéditions de la guerre de 1734, le créa brigadier en 1737. M. Guibert de Sissac, pénétré de reconnaissance envers ce grand prince, profita de la paix pour augmenter ses connaissances, et se prépara à de nouvelles guerres par une étude assidue et un travail continuel. Il mit son régiment sur un très-bon pied, et se donna bien des peines, en 1742, pour discipliner les quatre nouvelles compagnies qui furent jointes à son régiment. La même année il le commanda avec distinction au siège de Modène et de la Mirandole. Envoyé, en 1743, pour défendre l'entrée du Piémont contre l'armée française et espagnole, il fut attaqué, le 6 octobre, sur les hauteurs de Belin par la brigade d'Anjou et un détachement espagnol. Le colonel de Guibert les reçut si vertement, que ce corps qui se promettait déjà une victoire assurée, fut contraint de se retirer, quoique toute l'armée fut à portée de le soutenir.

En janvier 1744, le roi de Sardaigne créa le colonel de Guibert général-major. Cette campagne fournit à ce brave officier de nouvelles occasions de se distinguer; et si la victoire ne couronna pas toujours sa valeur, on doit lui rendre la justice de croire qu'il fit toujours son devoir avec la plus scrupuleuse exactitude. Attaqué le 19 juillet par les ennemis dans les retranchements de Château-Dauphin, il fit une très-belle défense, qui fut louée de toute l'armée et qui causa de grandes pertes aux assaillants. Ce ne fut qu'après avoir perdu la plupart de ses gens qu'il quitta la partie et se rendit. Nommé lieutenant-général en janvier 1745, il conduisit son régiment au camp de Monte-Castello, et se trouva à la bataille du 27 septembre, où le roi de Sardaigne, surpris par l'ennemi, fut en danger d'être fait prisonnier. M. Guibert, qui avait eu un cheval tué sous lui, commanda l'arrière-garde de l'armée qui se retirait; mais il fut atteint par un soldat français qui le blessa mortellement, et tomba entre les mains des ennemis. Ayant obtenu sur sa parole la permission de se rendre à Turin, il y mourut de ses blessures, au mois de janvier 1746.

Sources. Girard, *Histoire des officiers suisses*, etc., t. I, p. 520. — May, *Histoire militaire des Suisses*, t. II, etc.

SAINT-GUILLAUME.

L'on ignore à quelle époque Guillaume, ¹ plus tard béatifié, vint s'établir à Neuchâtel; mais il est probable que c'est de lui qu'il est parlé dans un acte de 1196, où il est qualifié de *Magister*, titre qu'il devait sans doute à sa science. Le nécrologe de l'abbaye de Fontaine-André dit aussi, qu'Othon, abbé de Fontaine-André, de 1195 à 1220 environ, était le compagnon de St-Guillaume. Celui-ci, désirant s'instruire dans les sciences et principalement dans la théologie, se rendit à Paris et s'appliqua à l'étude avec tant de succès qu'il put se vouer à l'instruction des autres. Au nombre de ses élèves se trouvaient deux fils d'un comte de Neuchâtel, alors à Paris pour y suivre leur éducation; ils furent si satisfaits des soins que Guillaume prenait d'eux, de sa douceur, de ses mœurs et de sa conduite, qu'ils désirèrent se l'attacher et l'emmener avec eux à Neuchâtel; désir que partagea leur père. Il céda à leurs vives instances et fut accueilli avec joie et empressement par le comte Ulrich, qui lui conféra une place de chanoine et l'attacha à sa personne comme clerc et comme chapelain, probablement de la chapelle du château. Il était commensal du comte, s'il voulait vivre à la cour; sinon, on le nourrissait de sa table, excepté le pain et le vin, dont il lui était délivré chaque année deux muids de l'un et un de l'autre.

Le lieu retiré où était située l'église lui avait sans doute plu et détermina son séjour à Neuchâtel. Ce fut lui qui fit construire le cloître au nord de l'église. Cet édifice, bâti en bois, devint la proie des flammes en 1450, et fut ensuite réédifié plus solidement. Il s'était également fait bâtir une maison qui devait occuper la place sur laquelle est actuellement le Conclave.

St-Guillaume figure dans plusieurs actes, mais ses actions sont peu connues. Le *Chanoine anonyme* parle d'une légende de Saint-Guillaume; mais elle n'existe malheureusement plus, ce qui est fort à regretter, car nous y aurions probablement trouvé, sur la vie de

¹ La tradition et l'inscription placée au bas de son portrait, le font anglais d'origine.

ce saint, une multitude de données intéressantes et curieuses. La volumineuse collection des Bollandistes, les *Acta sanctorum*, ne parle pas de lui comme paraît le croire M. Matile. Dans les actes où il est cité, il porte souvent différents titres : magister, confessor, beatus, sanctus. Il était chanoine honoraire du chapitre de Lausanne.

Les uns font mourir St-Guillaume en 1221, d'autres en 1233, 1234 et 1240 ; d'après un très-ancien psautier manuscrit appartenant à la bibliothèque de Neuchâtel, et ayant évidemment été à l'usage de la collégiale ou du collège des chanoines, il serait mort le 29 mars 1231. Nous croyons cette date exacte, car c'est la seule qui indique positivement le jour de son décès; d'autres inscriptions indiquent aussi que l'on célébrait sa fête le 29 mars. Le temps de sa canonisation est ignoré : il est possible que, sans s'attacher aux formes papales, le vœu seul du peuple ait suffi pour lui donner le mérite de saint, pour déterminer son invocation, et pour l'envisager comme le patron de la ville.

Cependant l'on ne peut douter de sa science, de la pureté de ses mœurs et de ses vertus, quand on voit que dans le siècle même de sa mort il lui fut érigé une chapelle et un autel dans l'église collégiale. Toutefois il ne paraît pas que la ferveur ait été bien grande pour lui dès le XIII^{me} siècle jusqu'au XV^{me} : les actes connus n'indiquent rien de plus remarquable en sa faveur que pour les autres saints.

Jean de Fribourg et sa femme Marie de Châlons le tirèrent de ce long oubli en 1446. Ils trouvèrent ce saint, pour lequel ils avaient une grande vénération, logé trop à l'étroit dans son ancienne chapelle, qui paraît avoir été placée à gauche de la porte du cloître, par laquelle sans doute St-Guillaume entrait ordinairement dans l'église. Ils résolurent donc de lui faire construire une chapelle plus vaste, pour laquelle ils ne virent pas de place plus convenable que le jardin du prévôt, et ainsi cet édifice se trouva adjoinct à l'église dont il fit en quelque sorte partie, par la suppression de la porte d'entrée de la nef, qu'il masqua et à laquelle on n'arriva plus que par la petite porte extérieure de la chapelle, qu'il fallut traverser. Les fondateurs y attachèrent trois chapelains bien dotés et logés : « ils devaient estre honnestes de vie et mœurs et non concubinaires. » La construction fut terminée en 1456.

Un témoignage aussi éclatant de la dévotion du comte envers St-Guillaume, ranima celle du peuple qui était fort languissante. Peu d'années après, les magistrats de la ville lui consacrèrent une fontaine au milieu de la rue du Château ; une autre située au vignoble des Parcs portait son nom depuis longtemps.

On avait attribué des miracles à St-Guillaume pendant sa vie, mais depuis sa mort il n'en est plus fait mention, jusqu'en 1472. A cette époque, la ferveur redoublée l'envisage comme ayant rendu la santé à un enfant morveux ; il guérit encore un autre enfant à peu de temps de là : ces miracles firent le texte du prédicateur, qui monta en chaire, et une sonnerie générale de toutes les cloches les célébra. En 1496, les Quatre-Ministres s'adressent solennellement à St-Guillaume et à Notre-Dame de pitié pour obtenir par leur intercession l'assistance de Dieu dans leur bon droit. Le chanoine Bourckard célébra, en 1498, deux messes solennelles sur l'autel de St-Guillaume, pour amener la protection de Dieu sur le contingent neuchâtelois envoyé à l'armée de Berne.

Les vieux missels de la Bibliothèque de Neuchâtel contiennent les formules suivantes des prières que l'on adressait à Dieu par l'intercession de ce saint.

« *Deus qui sanctis tuis gloriam tuam semper renovas miraculis gloriosis, da nobis gratiam tuam meritis, et precibus beati Willermi confessoris tui propicius adspici, ut ejus pio presidio circumfulti, beatam sine fine letitiam prosequamur.* »

« *Suscipiat clementia tua, domine, de manibus nostris munus oblatum, ut per hujus sanctam confessoris tui Willermi præsentiam et orationes, ab omnibus mundet peccatis divina libantes misteria, domine, quæ in honore hujus sancti confessoris tui Willermi, cujus præsentiam veneramus, tuæ obtulimus majestati: præsta nos ut per ea veniam mereamur peccatorum et celestis gratiæ donis reficiamur.* »

« *Oremus per intercessionem beatissime virginis Marie et per merita apostolorum tuorum Petri et Pauli et beati Willermi, et omnium sanctorum et sanctarum dei descendat pax et benedictio domini super nos, super villam nostram, super vineas et omnes fines et fructus terre et maneat semper. In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen.* »

Voici la traduction libre de ces trois prières :

« O Dieu, qui renouvelles sans cesse ta gloire à tes saints par de glorieux miracles, donne-nous ta grâce et nous regarde plus favorablement par les mérites et les prières de ton confesseur, le bienheureux Guillaume, afin que, entourés de son pieux secours, nous passions une vie heureuse et sans fin. »

« Que ta clémence, Seigneur, reçoive le service que nos mains t'ont offert, afin que par la sainte présence et les prières de ton confesseur Guillaume, il nous purifie de tous les péchés. Nous qui célébrons les divins mystères, ô Seigneur, que nous avons offert à ta majesté en honorant ton saint confesseur Guillaume, dont nous révèrons la présence, fais que par eux nous obtenions le pardon de nos péchés et que nous soyons restaurés des dons de la grâce céleste. »

« Nous prions par l'intercession de la bienheureuse vierge Marie, par les mérites de tes apôtres Pierre et Paul, du bienheureux Guillaume et de tous les saints et saintes, que la paix et la bénédiction du Seigneur descendent et demeurent à toujours sur nous, sur notre ville, sur les vignes et sur tous les champs et les fruits de la terre. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen. »

Il semble qu'un homme aussi vénéré aurait dû obtenir un monument funèbre plus remarquable que les autres; mais, peut-être par l'effet de son humilité, l'on ignore où il fut enseveli. La tradition lui donnait pour tombe une pierre taillée, ornée d'une seule croix, devant la porte à l'occident de celle du chœur; et à peu de distance sur la même ligne, plus rapprochée du chœur, une autre pierre brute au second Guillaume, qui trois cents ans après lui changea la règle que le premier avait établie dans l'église de Neuchâtel. Quelqu'ait été le lieu de sa tombe, il fut exhumé à une époque inconnue, car en 1419, Etienne, évêque de Marseille, commissaire délégué par Georges de Saluces, évêque et comte de Lausanne, fait placer sur un autel de la chapelle du château de Neuchâtel des ossements de St-Guillaume et des onze mille vierges, et accorde des indulgences à tous ceux qui visiteront le dit autel à certains jours fixés. En 1472, à la demande du prévôt et des chanoines du chapitre de Neuchâtel, les syndics de la sainte église de Lausanne, (le siège épiscopal étant vacant) en considération des miracles opérés

par le corps de St-Guillaume, accordèrent quarante jours d'indulgences dans l'année, à tous ceux qui par dévotion pour le dit saint, assisteraient au service fait pour sa fête, aux processions en son honneur, aux sermons, etc.

La réformation fit cesser le culte de St-Guillaume, et en 1543 ses reliques furent déposées dans le trésor du château. Dès lors sa mémoire ne s'était plus conservée que dans la tête de quelques érudits, lorsqu'en 1841, M. le professeur Matile le remit au jour d'une manière assez singulière. Se trouvant à Sion, il fit une visite au château de Tourbillon, édifice ruiné en 1788 par un incendie, et découvrit dans une chapelle une fresque, dont l'état de bonne conservation le frappa d'autant plus que toutes les autres étaient plus ou moins endommagées, soit par les intempéries de l'air, soit plus encore par la main de l'homme et le séjour des moutons et des chèvres, seuls animaux qui puissent arriver sur ce cône de rochers élevés. Cette fresque était à huit pieds au-dessus du sol dans l'angle S. E. et placée entre une fenêtre et l'arceau gothique de la voûte. On ne voyait de ce saint que la partie supérieure jusqu'aux genoux. M. Matile enleva de la muraille les pierres adossées contre elle et qui empêchaient de voir la totalité du dessin, et quelle ne fut pas sa surprise de lire dans un cartouche en volute, placé aux pieds du saint, cette légende: *Sanctus Wilhermus de Anglia, prepositus ecclesie Novi Castri.*

La présence du portrait de St-Guillaume dans une chapelle du Valais était une espèce de mystère, qu'un document découvert récemment est venu éclaircir. La chapelle du château de Tourbillon, ayant été réparée en 1447, l'évêque de Sion, Guillaume VI de Rarogne, par un acte de consécration, la dédie à St-Georges, martyr, à St-Gras évêque et à St-Guillaume, confesseur et prévôt de Neuchâtel, et ordonne que chaque année, le 3 octobre, on fasse l'anniversaire de cette dédicace.

Lors de sa première visite, M. Matile avait fait un croquis de la fresque de Sion, qu'il rapporta à Neuchâtel. En 1844, s'étant de nouveau rendu en Valais, il eut la chance de retrouver le portrait de St-Guillaume encore en bon état; il se hâta d'en faire prendre le calque, sur lequel la Société d'émulation patriotique fit faire, en 1857, le tableau qui se trouve dans la bibliothèque de Neuchâtel.

Depuis lors ce tableau a été reproduit sur un vitrail de l'église du Cerneux-Péquignot.

Sources. *Mémoire sur l'église collégiale et le chapitre de Neuchâtel*, par J.-F. de Chambrier. — Matile, *Musée historique*, t. III. — *Description de la mairie de Neuchâtel*, par S. de Chambrier. — Manuscrits de la bibliothèque de Neuchâtel. — Renseignements fournis par M. l'abbé Jeunet, curé du Cerneux-Péquignot.

ALPHONSE GUILLEBERT.

Le 8 mai 1861, la population de Neuchâtel rendait les honneurs funèbres à M. Alphonse Guillebert, ancien pasteur de la ville, ancien doyen de la Compagnie des pasteurs, ancien professeur au collège et à l'académie, qui a succombé à l'âge de près de 69 ans à une maladie longue et pénible. Nous disons : la population de Neuchâtel, car si elle n'était pas là tout entière, elle était représentée dans tous ses éléments, et Neuchâtel voit rarement un convoi aussi nombreux. Il y aurait un long et intéressant travail à faire pour raconter la carrière de cet homme distingué ; mais les limites que nous imposent les courtes pages de ce livre, nous forcent à regret à ne donner que les parties les plus saillantes de sa vie publique.

Né à St-Blaise, en 1792, d'une famille de protestants réfugiés, originaire de la Champagne, ¹ M. Alphonse Guillebert eut une jeunesse très-laborieuse ; et au milieu de circonstances particulièrement difficiles, il dut déployer de bonne heure cette énergie de volonté et cette active persévérance qui plus tard le firent nommer, à juste titre, l'homme du devoir. Tout en poursuivant avec succès ses études, il était le soutien de sa famille, autant par ses travaux que par son affectueux dévouement. Ses études de théologie qu'il fit à l'académie de Genève, où il se concilia l'estime générale et contracta des amitiés durables, ne furent cependant pas longues, car vu le pressant besoin de jeunes ministres où se trouvait alors l'église de Neuchâtel, M. Guillebert dut être consacré en 1813, à

¹ Descendant de Gédéon Guillebert, de Roussy en Champagne, reçu bourgeois de Neuchâtel en 1710. Cette famille s'est éteinte avec celui auquel nous consacrons ces lignes.

l'âge de vingt et un ans ; et le jour même de sa consécration, il fut nommé suffragant de M. Dardel, pasteur à Neuchâtel.

Il se fit bientôt remarquer par une prédication saine, claire et vigoureuse, dont l'effet était encore augmenté par de beaux dons naturels, cultivés avec soin. Car, loin de mépriser les moyens extérieurs, il ne croyait pas qu'il fut permis au chrétien de laisser enfoui aucun talent reçu du Seigneur. Du reste aucun moment ne pouvait être plus favorable pour le déploiement des talents et de l'activité de M. Guillebert. Deux des pasteurs de Neuchâtel étaient arrivés si non au terme de leur carrière terrestre, du moins à celui de leur activité pastorale ; et l'époque où il en serait de même du troisième ne pouvait être très-éloignée. Aussi vit-on le jeune suffragant devenir peu à peu l'âme de tout, et dans l'église et dans l'éducation publique.

Cette activité fut tout à coup interrompue pendant deux ans, par une grave maladie, causée peut-être, du moins fort envenimée par une cruelle perte dans sa famille. Pendant une année entière l'usage même de la parole fut interdit au malade. Mais après sa guérison, plus cette maladie l'avait séparé et isolé de la société des hommes, plus aussi sa communion avec Dieu en devint habituelle et intime. On fut frappé de voir tout ce qui s'était amassé et mûri dans cette âme sérieuse et réfléchie, d'instruction, d'expérience, de connaissance du cœur humain et de zèle pour la gloire de Dieu.

L'impulsion donnée alors à l'instruction publique à Neuchâtel fit décider la création d'une chaire de philosophie dans cette ville. M. Guillebert y fut appelé en 1818, avec l'autorisation de passer quelques mois à Paris, pour se préparer à cette nouvelle tâche. Ce séjour à Paris, pendant lequel le nouveau professeur entra en relations assez intimes avec plusieurs personnages distingués dans la science, et en particulier avec le célèbre Cousin, resta pour lui comme un précieux souvenir, et ce qu'il en rapporta montra à quel point la clarté de son esprit et la simplicité de sa méthode lui permettaient de s'assimiler utilement l'instruction des autres et de classer avec fruit les faits innombrables qu'il recueillait dans ses infatigables investigations. Nous n'avons pas besoin de rappeler à ceux qui ont suivi les leçons de M. Guillebert, combien son enseignement était approprié au développement intellectuel de ses élèves,

combien ses idées claires et simples facilitaient l'étude et préparaient à l'enseignement universitaire; quel intérêt affectueux tous ses étudiants trouvaient en lui; comment il était toujours disposé à les aider de ses conseils, à les encourager; combien il leur donnait de son temps, si précieux pourtant, et si bien rempli!

Dès lors on vit M. Guillebert prendre une part toujours plus dévouée aux développements de l'instruction publique. Nul membre de la Commission d'éducation n'était plus que lui assidu aux séances, surtout pendant les semaines si laborieuses des examens. La création de l'académie vint donner un but plus élevé encore à son activité. Il aima cette institution nouvelle de toute l'affection qu'il portait à son pays, et l'on remarqua chez lui un redoublement d'intérêt pour les sciences et un désir bien légitime de voir sa petite patrie devenir un centre de lumière que les Agassiz, les Dubois de Montperreux, les Matile, les Guyot, etc., faisaient déjà connaître à l'Europe d'une manière si honorable. Sa dissertation sur l'*Unité en philosophie*, publiée par l'académie en 1842, frappa d'étonnement les juges les plus experts et les plus compétents en cette matière.

Enfin, au milieu des travaux de son ministère, si fidèlement et si consciencieusement accomplis, M. Guillebert sut trouver encore du temps pour s'intéresser utilement et avec succès à beaucoup de branches de la science. Aucun domaine ne lui resta étranger: histoire, annales nationales, géographie, langues, voyages, publications populaires, histoire naturelle, il s'occupa de tout, et sut recueillir tant d'observations et de faits divers, de manière à les employer toujours utilement et en les subordonnant toujours au premier but de son activité, la gloire de Dieu. Personne mieux que lui ne connaissait la vie intime des Neuchâtelois et ne s'intéressa plus à leur gloire. C'est lui qui a écrit la plupart des biographies qui ont paru dans le *Messenger boiteux* de Neuchâtel; l'article *Osterwald*, dans la biographie de Michaud, sort de sa plume exercée. Son *Glossaire neuchâtelois* est un des monuments les plus curieux en ce genre de publication, et témoigne hautement de la profonde connaissance qu'il avait de la langue française. On se rappelle les séances qu'il donna, en 1847, sur un sujet spécial d'histoire naturelle, et comment il intéressa ses auditeurs en leur racontant les

faits curieux qu'il avait observés lui-même, et en les faisant toujours remonter, de ses détails admirables à celui qui est l'éternel géomètre. Son *Histoire du refuge dans le pays de Neuchâtel*, du xvi^e au xviii^e siècle, publiée dans le bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, est une patiente étude sur l'histoire des familles, aujourd'hui neuchâteloises, que la persécution chassa de leur patrie, et montre les vastes connaissances historiques et biographiques de M. Guillebert. Il y aurait bien des chapitres à faire sur toutes ses publications, car on n'épuise pas en quelques lignes rapidement écrites, une carrière si riche et qui offre tant de faces à considérer.

Nommé en 1827, quatrième pasteur adjoint, à cause de l'état où se trouvait alors l'église de Neuchâtel, M. Guillebert succéda, en 1830, à M. le pasteur Gallot. Nous ne parlerons pas longuement de son activité comme prédicateur et comme pasteur, car nous ne ferions que répéter ce qu'on dit à Neuchâtel depuis quarante ans, ce que chacun disait dans l'immense cortège qui l'accompagnait à sa dernière demeure. Il nous suffira d'en appeler à ces auditeurs affectionnés qui le virent pendant son ministère, toujours prêt, toujours à son poste, accomplissant fidèlement son œuvre; il nous suffira d'en appeler à ceux de ses paroissiens qui eurent des malades à visiter, de cruelles épreuves à adoucir, des enfants à diriger et à placer, des conseils à recevoir, des secours à demander. Et quand les circonstances l'eurent contraint à abandonner ces fonctions officielles, il ne cessa point d'être le pasteur de ceux qui réclamaient ses soins; son activité fut à peine diminuée, et ses anciens collègues aimaient à sentir, à côté de la leur, cette action douce et salutaire et à fortifier le lien fraternel qui les unissait encore, dans la vie pastorale, à celui pour lequel ils avaient une si affectueuse estime.

Lorsqu'après la révolution de 1848, la Compagnie des pasteurs fut dissoute et remplacée par le synode actuel, et les pasteurs soumis à une réélection, la très-grande majorité des ministres ayant en vue l'intérêt de leur paroisse, résolurent de se soumettre à la loi, et la Classe se sépara le 6 décembre 1849, en adressant ses adieux et ses dernières recommandations aux troupeaux jusqu'alors confiés à ses soins. Un arrêt du Conseil d'état avait fixé les dimanches

21 et 28 janvier 1849 pour la confirmation des pasteurs dans tout le pays. Deux pasteurs, anciens doyens de la Classe, avaient refusé de se soumettre à une réélection, n'acceptant pas la loi ecclésiastique. Après bien des luttes intérieures, M. Guillebert s'était décidé à ne pas accepter sa réélection, se réservant de faire connaître par écrit à sa paroisse les motifs de sa décision. Néanmoins ses paroissiens persistèrent à vouloir le réélire, et pendant qu'on dépouillait un des scrutins, une partie d'entre eux se rendirent d'un mouvement spontané à son domicile. M. de Meuron, ancien banneret de la bourgeoisie de Neuchâtel, fut leur organe auprès de lui. M. Guillebert les remercia avec émotion de cette preuve d'attachement; mais sa conscience ne lui permettait pas de se rendre à leurs vœux. Dans une *Adresse à sa paroisse*, imprimée en janvier 1849, il faisait connaître les motifs de sa détermination.

« Accorder le droit de me réélire, c'eût été, dit-il, reconnaître qu'on ait eu celui de me déposséder d'un poste qui était légitimement le mien, et dont j'avais été mis en possession pour tout le temps que je ne m'en montrerais pas indigne; c'était là ce que je ne voulais, ne pouvais ni ne devais faire. Si j'eusse été confirmé dans mon poste, en outre de votations qui auraient privé d'autres pasteurs de leurs prébendes, j'aurais joui avec peine et quelque scrupule de la mienne. Mon refus de me laisser réélire est une protestation contre la suppression du corps auquel j'avais le bonheur d'appartenir. Ministre de Jésus-Christ, le seul chef de l'église qu'il a rachetée, et serviteur de l'église, j'ai toujours repoussé de toutes mes forces et selon la qualité que j'en pouvais avoir, une loi que j'envisage comme faisant de nous des fonctionnaires de l'État, et ne me sens pas libre de prêter le serment qu'on impose en cette qualité aux pasteurs élus ou confirmés. La loi ecclésiastique froisse mes convictions et blesse ma conscience dans plusieurs points. »

Nous ne parlerons pas davantage des événements qui firent à M. Guillebert un devoir de quitter les places qu'il occupait à Neuchâtel, soit dans l'église, soit dans l'éducation publique. Mais ce qu'il faut dire, ce qu'il ne serait pas même permis de passer sous silence, c'est que quand un homme fait à ses convictions le sacrifice de tous ses avantages temporels; quand pour obéir à sa conscience, il abandonne position, influence, intérêts, affections, objets

d'activité, l'on ne tardera pas à s'apercevoir que cet homme-là s'est acquis l'estime même de ses adversaires.

M. Guillebert s'intéressa à toutes les œuvres de son ancienne paroisse, même à celles auxquelles il ne pouvait vouer immédiatement son activité. A la fin de sa vie, il reporta sur quelques-unes les soins que sa vie officielle ne réclamait plus; et dans ses dernières volontés, après avoir recommandé à sa veuve, chez laquelle il avait trouvé dans ses travaux et dans ses épreuves une compagne digne de lui; après lui avoir recommandé les pauvres et les œuvres pies en général, il nomme spécialement celle des missions, et il lui demande de lui donner de sa part une preuve particulière de son vif intérêt.

Mais si tous les paroissiens de M. Guillebert ont pu connaître et apprécier en lui le pasteur dévoué, l'homme public, l'écrivain consciencieux, ses intimes amis seuls ont pu apprécier en lui l'homme intérieur: eux seuls ont été à portée de découvrir le trésor de simplicité, d'humilité, de vraie débonnairété que ses beaux talents voilaient aux yeux du public. Les intimes amis de M. Guillebert, dis-je encore une fois, peuvent seuls se faire une juste idée de cette sensibilité exquise et profonde que refoulait souvent, il est vrai, et que contenait toujours un caractère pratique et fort, et qui, si elle fut quelquefois voilée par sa vie officielle, n'en était pas moins la base de ses autres sentiments. C'est cette sensibilité qui, sanctifiée par sa piété, lui inspirait pour les siens, pour son église, pour sa patrie, un amour en faveur duquel aucun sacrifice n'était même discutable. C'est elle qui fit de sa longue carrière pastorale une vie de travail, d'abnégation, de désintéressement, de devoir de toutes les œuvres dans lesquelles se manifeste la fin du chrétien. C'est elle qui lui donna des forces pour tous les travaux, du courage pour toutes les luttes, des consolations dans tous les sacrifices. C'est ce même sentiment qui, dans les dernières années d'une carrière brisée, en rattachait les liens plus haut que cette terre, dans la véritable patrie, bien au-dessus des découragements qui paralysent l'homme terrestre, tandis qu'ils ne peuvent atteindre l'homme qui veut faire l'œuvre de Dieu et non la sienne propre.

Mais si, pour découvrir dans cette âme noble et simple les trésors de pieuse sensibilité qu'elle renfermait, il fallait être du nom-

bre de ses intimes amis, d'un autre côté, rien n'était plus facile, et à ses paroissiens et à quiconque avait occasion de l'aborder, que de connaître de prime abord ses intentions, ses motifs, ce que chacun pouvait attendre et espérer de lui. Car jamais caractère d'un homme public n'a été plus étranger à tout mystère, à toute dissimulation. L'homme extérieur était chez lui si parfaitement d'accord avec l'homme intérieur; penser, parler, agir étaient si bien pour lui une seule et même chose, qu'on peut dire qu'il n'y avait pas de *coins réservés*, de découvertes à faire dans son caractère. Il se faisait connaître de prime abord, comme après une longue fréquentation. De là les regrets universels qu'a causés sa mort: chacun le connaissait, chacun sentait et savait ce qu'on perdait en lui.

Ce fut le 15 avril 1860 que M. Guillebert prêcha à Neuchâtel une dernière fois, depuis le commencement de l'année 1849. Cette prédication, qui avait pour sujet l'amour fraternel chrétien, produisit une douce impression. Jamais paroles plus émouvantes et plus douces ne tombèrent sur des cœurs plus touchés.

Enfin l'âge, les longs travaux, les fatigues perpétuelles allaient rendre nécessaire le ralentissement de l'activité de M. Guillebert; et l'on espérait que cette belle carrière serait suivie, comme les jours de l'été, d'un long et paisible crépuscule, pendant lequel cet homme d'élite aimerait à se reposer et à se recueillir. Mais une maladie cruelle, qui le surprit brusquement dans un voyage en France, vint se joindre aux premières infirmités de la vieillesse, pour couvrir ses derniers jours du sombre voile et de la douleur et de l'angoisse. Une amélioration momentanée dans l'état de son corps affaibli, lui permit de réaliser un de ses vœux les plus ardens, celui de rentrer dans sa patrie et de finir ses jours dans sa paroisse, entouré de ceux qui lui furent chers. Rien de plus touchant que la sollicitude avec laquelle, au milieu de ses membres, il s'occupait encore de ses paroissiens, et surtout de ceux qu'il savait être aussi dans la souffrance. Il savait que l'un d'eux, qui l'a suivi de près dans la tombe, était atteint du même mal que lui et était aussi en proie à de terribles angoisses. Il partagea plusieurs fois avec lui certains aliments qu'on lui avait envoyés à lui-même pour le soulager, et il y joignait, écrits de sa propre main, quelques passages de l'Évangile, qui, disait-il, lui ayant fait beaucoup

de bien , en feraient sans doute aussi à son compagnon de souffrance. Rien de plus touchant et de plus empreint de l'esprit du christianisme que les sentiments qu'il exprime par écrit dans ses dernières volontés , et qu'il répéta de bouche aux parents et aux amis qui s'approchaient de son lit de douleur. Ses deux derniers jours furent plus calmes et sans angoisses , et le 5 mai 1861 , le bon pasteur remettait en paix son âme entre les mains de Dieu.

La mort de M. Guillebert fut annoncée avec deuil par tous les journaux de la Suisse et de l'étranger. La *Presse* même lui a consacré quelques lignes nécrologiques en rendant hommage à ses talents et à ses ouvrages. Parmi les diverses appréciations que le public a porté de sa carrière honorable , nous aimons à citer les lignes qu'un ami de M. Guillebert, établi à l'étranger, écrivait quelques semaines avant sa mort : « Je n'ai pas besoin de vous dire quelles impressions cause en moi la perspective du départ plus ou moins prochain d'un homme si grand par l'âme, si bon et si tendre par le cœur ; dont toute la vie a été un acte de dévouement continu et de naturel héroïsme , stoïcien du devoir , chrétien par la charité et la tendresse, humble et noble, sans peur et sans reproche, franc et loyal entre tous , et si fidèle dans la bienveillance comme dans l'amitié et le respect ! Quel vide il laissera parmi nous lorsqu'il ne sera plus pour les pauvres et pour nous qu'un grand souvenir ! »

Le souvenir que M. Guillebert a laissé chez tous ceux qui l'ont connu, sera d'autant plus durable qu'il est appuyé sur de précieux monuments. Il a pris une part active à des recueils périodiques dans lesquels il faisait paraître d'intéressants articles que l'on peut y retrouver. Parmi ces recueils , il faut citer le *Messenger boiteux de Neuchâtel*, dont M. Guillebert a été fort longtemps le principal, le plus zélé et le plus laborieux rédacteur. C'est lui qui a fourni à ce modeste recueil ses articles les plus importants ; c'est lui qui était toujours prêt à se charger de ceux dont la rédaction offrait le plus de difficultés. C'est à lui enfin que notre almanach a dû , pendant plus de vingt ans , ce caractère, cette couleur, cette empreinte nationale et vraiment neuchâteloise, qui en fait le principal mérite aux yeux de la plupart des lecteurs. Il a laissé plusieurs opuscles im-

primés à part, une douzaine de sermons, ou écrits et traités religieux, plusieurs brochures sur divers sujets, que malgré ses innombrables occupations il trouva moyen de faire imprimer à différentes époques. Tous ces écrits, rédigés dans le meilleur esprit, toujours dictés par le désir de se rendre utile à son pays et à sa paroisse; subsistent encore, et il est peu de familles où l'on n'en trouve quelques-uns. Ils portent tous son cachet, et sont tous empreints des qualités du cœur et de l'esprit qui distinguaient leur auteur; en sorte que ceux qui l'ont aimé peuvent y retrouver son image.

Voici le catalogue des publications de M. Guillebert :

I. *Dialecte neuchâtelois*, ou dialogue entre M. Patet et M^{lle} Raveur, sa cousine. Neuchâtel 1825, in-4°, 98 p.

Réimprimé sous ce titre :

Fautes de langage corrigées, ou dialogue entre M. P. et Mlle R., précédé d'un dialogue entre le critique et l'auteur. Répertoire: 1° des fautes de langage communes à tous les pays où l'on parle le français; 2° de celles qui sont particulières à la Suisse française; 3° de celles qui sont particulières au canton de Neuchâtel. Neuchâtel 1829-1852, in-8°, 550 p.

II. *Trois sermons sur les plaisirs*. Neuchâtel 1826, in-8°, 78 p.

III. *Deux sermons sur la mort*. Neuchâtel 1828, in-8°.

IV. *Sermon sur les devoirs envers Dieu et envers le roi*, prêché à Neuchâtel le 5 août 1854, jour anniversaire de la naissance du roi. Neuchâtel 1854, in-8°, 39 p.

V. *Sermon de Jubilé*, prêché à Neuchâtel le 31 octobre 1850. Neuchâtel 1850, in-8°, 46 p. et 2 notes.

VI. *Discours* prononcé au château, le 1^r janvier 1851. Neuchâtel 1851, in-8°.

VII. *Sermons*, prêchés à Berlin dans le temple de la Frederichsstadt. Neuchâtel 1855, in-8°.

VIII. *Discours*, prononcé dans le Temple-neuf de Neuchâtel le lundi 17 août 1855, à l'occasion de l'inauguration du Gymnase. Neuchâtel 1855, in-8°.

IX. *De l'Unité en philosophie*, dissertation lue le 5 novembre 1842, à la séance d'ouverture des cours de l'académie de Neuchâtel. Neuchâtel, in-8°, 41 p.

X. *Récit du séjour du roi et de la reine de Prusse dans leur principauté de Neuchâtel et Valangin*. Neuchâtel 1842, in-4°, 28 p.

Inséré également dans l'*Almanach de Neuchâtel* de 1842.

XI. *Vers pour l'arrivée du roi*, en 1842, avec la musique. Neuchâtel 1842, une feuille in-4°

XII. *Discours pour l'inauguration du cimetière de Neuchâtel*, en 1844. Neuchâtel, août 1844, in-8°.

XIII. *Quelques mots sur la loi ecclésiastique*. Neuchâtel 1849, in-8°.

XIV. *Adresse de M. le pasteur Guillebert à sa paroisse.* Neuchâtel, 24 janvier 1849, in-8°, 7 p.

XV. *Réflexions sur la communion donnée aux malades à domicile.* Neuchâtel 1853, in-8°, 20 p.

XVI. *Simple récit du naufrage arrivé sur le lac de Neuchâtel, en 1853, par un témoin oculaire.* Neuchâtel 1853, in-8°, 16 p.

XVII. *Neuchâtel-Principauté et Neuchâtel-République.* Neuchâtel 1852 — 1854, 1 vol. in-8°, 298 p.

Savante et consciencieuse étude sur l'état du canton de Neuchâtel avant et après la révolution de 1848. On lira toujours avec intérêt ce volume, dans lequel les principes fondamentaux du bonheur des peuples sont exposés et discutés avec une rare impartialité.

XVIII. *L'araignée et sa chasse.* Trois articles intéressants publiés dans les tomes IX et X de la *Revue suisse*.

XIX. *Le refuge dans le pays de Neuchâtel*, imprimé dans le bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français; III, 620; IV, 153; IX, 463.

XX. L'article *Osterwald* dans la Biographie universelle de Michaud, et un grand nombre de petits opuscules dans le *Messenger boiteux*, et autres recueils.

XXI. *Biographie de J.-F. Osterwald*, insérée dans le *Disciple de Jésus-Christ*, 1846, t. VII.

Sources. Nous avons rédigé cette notice d'après la *Biographie de M. Guillebert*, qui a paru dans le *Messenger boiteux de Neuchâtel*; — Le *Journal religieux du canton de Neuchâtel*, 18 juin 1861, p. 219-223; — Le *Neuchâtelois* du 9 mai 1861, n° 56; — *La Presse*, 4 janvier 1862; — et le *Recueil de bibliographie neuchâteloise*, mss. par F.-A.-M. Jeanneret.

Pierre

PAUL-LOUIS GUINAND.

On peut dire en toute vérité, que l'artiste distingué qui va faire l'objet de cette biographie, n'a dû qu'à lui-même tout son développement; et personne ne peut mieux rappeler que lui ce qu'un auteur a jadis remarqué à l'occasion du célèbre astronome Herschell, que les faits sont favorables à l'opinion qui admet que chaque individu naît investi de certaines dispositions naturelles à une vocation déterminée; car il ne paraît pas que les circonstances dans lesquelles P.-L. Guinand s'est trouvé, eussent dû l'engager à entrer dans la carrière qu'il a parcourue avec tant de succès, s'il n'y eût d'ailleurs été entraîné par une disposition particulière.

Il y a près d'un siècle que cet homme de génie, mort octogénaire aux Brenets, le 15 février 1824, habitait un hameau reculé dans les Montagnes du canton de Neuchâtel, nommé la Corbatière,

né en 1748

où il naquit en 1748. Appelé bien jeune par la nécessité à aider son père dans la profession de menuisier, il reçut à peine les premiers éléments de l'instruction la plus élémentaire. A l'âge de quatorze ans, il se fit ébéniste et s'occupa principalement à fabriquer des cabinets de pendule. Le jeune Guinand s'était lié à cette époque avec un fabricant de boucles, qui demeurait dans le voisinage de son habitation, et il apprit de lui à fondre et à travailler divers métaux; cette connaissance le mit en état, à l'âge de vingt ans, et après avoir vu faire une seule boîte de montre, d'essayer d'en fabriquer: il y réussit et embrassa la profession, alors fructueuse, de monteur de boîtes; il l'abandonna dans la suite pour prendre celle plus lucrative encore de fabricant de timbres pour les montres à répétition.

Faisant des cabinets de pendule pour Jaquet-Droz, il eut l'occasion de voir chez ce célèbre mécanicien un très-beau télescope anglais et à miroir, qui excita vivement sa curiosité et son intérêt. Ces instruments étaient alors fort rares dans notre pays et surtout dans les Montagnes. Guinand était âgé à cette époque de vingt à vingt-deux ans; et on ne peut douter que ce ne soit cette circonstance, assez indifférente en elle-même, qui l'ait engagé à faire ses premiers essais dans un genre de travail auquel, encouragé par la réussite, il s'est livré ensuite avec persévérance.

Quoiqu'il en soit, Guinand ayant manifesté le désir de pouvoir démonter le télescope de Jaquet-Droz, afin de l'examiner en détail, celui-ci, qui avait sans doute remarqué l'adresse du jeune homme, eut la complaisance d'accéder à son désir, le rassura sur la crainte qu'il lui manifesta de ne pouvoir peut-être le remonter, se chargeant lui-même d'y pourvoir, au cas qu'il n'en vînt pas à bout. Guinand démonte l'instrument, en prend exactement les dimensions, ainsi que les courbures des miroirs et des verres, et enfin le remonte facilement; puis, mettant à profit ses petites connaissances métallurgiques et l'expérience qu'il avait acquise en fondant des ornements pour les pendules, il essaie d'en construire un semblable. Le second essai qu'il fit lui réussit si bien, que dans une étude comparative de son instrument avec celui qui lui avait servi de modèle, faite par un grand nombre de personnes, on ne put décider auquel on devait donner la préférence.

Jaquet-Droz, surpris de ce succès, demanda au jeune homme quel traité d'optique l'avait dirigé dans son travail; mais il fut plus étonné encore lorsque l'artiste lui répondit qu'il n'en connaissait aucun: il lui en remit un entre les mains, et ce fut alors que Guinand étudia ou plutôt déchiffra, car il lisait à peine, les principes de cette science.

A la même époque il sut mettre à profit une autre circonstance, aussi indifférente en elle-même que la première. Sa vue étant mauvaise, lorsqu'il embrassa la profession de monteur de boîtes, qui exigeait des soins minutieux, il ne fut plus satisfait des bésicles dont il s'était servi jusqu'alors; ne pouvant en trouver qui le contentassent, il essaya d'en fabriquer lui-même et réussit si bien que plusieurs personnes lui en demandèrent et les trouvèrent excellentes. Cette connaissance lui fut très-utile pour construire les lentilles de ses télescopes, ainsi que pour faire des lunettes à longue vue, dans la construction desquelles il excella; il s'amusa à en fabriquer un grand nombre qu'il montait lui-même, ordinairement en carton. Il étudia d'ailleurs le petit nombre d'ouvrages traitant d'objets relatifs à l'optique qu'il put se procurer.

Cependant l'ingénieuse et importante découverte des lunettes achromatiques commençait alors à se répandre, ayant pénétré jusqu'ici, elle dut naturellement beaucoup intéresser Guinand, qui écoutait avec avidité tout ce qu'il entendait sur ce sujet. Jaquet-Droz s'étant procuré une de ces nouvelles lunettes, permit encore au jeune industriel de la démonter et de dériver les verres de l'objectif, se chargeant du soin de la faire reconstruire dans le cas où il ne le pourrait pas. Le but de Guinand était, comme on le comprend, d'essayer de construire lui-même une pareille lunette; mais ici il fut arrêté par la difficulté de se procurer des verres de différentes réfractions. Ce ne fut que quelques années plus tard, qu'une de ses connaissances, M. Recordon, ayant passé en Angleterre, où il a obtenu un brevet d'invention pour la fabrication des montres à secousses, lui rapporta de ce pays du flint-glass; et quoique ce verre fut, comme on sait qu'il l'est d'ordinaire, extrêmement filandré, il parvint cependant en l'employant, à faire d'assez bonnes lunettes achromatiques. Ayant obtenu à diverses reprises des morceaux de ce verre, et ayant vu d'autres lunettes que celle de Ja-

quet-Droz, il remarqua facilement que le flint-glass qui n'est pas très-défectueux est extraordinairement rare. Convaincu de l'impossibilité de s'en procurer tel qu'il désirait vivement d'en avoir pour la construction de ses lunettes, et d'ailleurs assez familiarisé par ses divers genres de travaux avec l'art de fondre, il fonda dans son fourneau à vent les rebuts de son flint-glass. Il n'en obtint rien de satisfaisant; toutefois il découvrit par quelques particules de plomb, qui reparurent dans la fusion, que ce métal entra dans la composition de cette espèce de verre. Guinand pouvait avoir trente-cinq ans lorsqu'il fit cette première épreuve. L'ardent désir qu'il avait d'avoir du flint-glass, l'engagea alors à étudier dans les divers ouvrages qu'il put se procurer, les notions de chimie qui pouvaient lui être utiles dans ses essais de vitrification; et pendant six à sept ans (de 1784 à 1790), il employa une partie de ses soirées à faire des essais variés, en fondant chaque fois dans son fourneau à vent trois ou quatre livres de verre. Il avait soin, à chaque épreuve, de noter les doses et les matières de ses compositions, le temps de leur fusion et autant que possible le degré de chaleur auquel il les avait soumises; puis examinant attentivement le résultat de ses expériences, il cherchait à trouver la cause de la défectuosité de ses produits, afin d'y obvier dans un essai suivant.

Pendant que Guinand s'occupait de ces recherches, il fut fortement encouragé à les poursuivre par les prix qu'on lui dit avoir été proposés à ce sujet par diverses académies et spécialement par celle de Londres, dont on lui procura le programme. Plus tard il apprit aussi d'une manière plus positive la presque impossibilité où l'on était de se procurer du flint-glass exempt de stries: tout cela lui fit sentir l'importance de la découverte qu'il cherchait, et l'excita à la poursuivre. Mais, disait-il, tous ces essais faits trop en petit furent infructueux.

A l'âge de quarante ans, ayant quitté son état de monteur de boîtes pour prendre celui de fabricant de timbres, très-lucratif alors, puisqu'il parvenait à gagner jusqu'à deux louis par jour, il résolut de faire ses essais plus en grand. En conséquence, ayant acheté un terrain dans un lieu retiré sur les bords du Doubs, près des Brenets, il y construisit de ses propres mains un fourneau, dans lequel on pouvait fondre à la fois environ deux quintaux de verre;

et, vivant lui et sa famille avec la plus grande économie, il consacra tout son gain et tout son loisir à de nouveaux et dispendieux essais.

Avant de réussir à obtenir seulement du verre, la persévérance de Guinand eut à surmonter des contre-temps, qui auraient probablement dégoûté de cette recherche la plupart de ceux qui l'auraient tentée. Tantôt son fourneau, qu'il n'a pas su construire avec toutes les précautions convenables, menace de s'écrouler en s'échauffant, et il est obligé de le reconstruire avec des matériaux qu'il fait venir de l'étranger à grands frais; tantôt ce n'est qu'après avoir passé plusieurs jours à le chauffer et y avoir consacré beaucoup de bois et de temps, qu'il remarque un défaut essentiel dans sa construction, qui l'oblige à suspendre sa fonte; tantôt encore ses creusets, qu'il a fait venir de l'Allemagne ou qu'il a construits lui-même, se fendent sans qu'il puisse en deviner la cause, et sa matière vitreuse coule dans les cendres et se perd. Entre ses essais, il est toujours obligé de mettre un intervalle plus ou moins long, afin de gagner pour s'entretenir, acheter du bois et les matériaux nécessaires pour son fourneau, ses creusets et son verre. Ces tentatives infructueuses le décourageaient par moments; mais dans d'autres aussi elles l'excitaient tellement qu'il en perdait le repos et méditait jour et nuit sur les causes probables des accidents qu'il avait éprouvés, et sur les moyens d'y obvier. Enfin cependant il obtint un culot ou masse de verre d'environ deux quintaux. Ayant scié ce culot verticalement, il polit l'une de ses sections, afin d'examiner ce qui avait lieu pendant la fusion, et voici ce qu'il observa: Il y avait à la surface supérieure de la matière vitreuse, beaucoup de petites demi-sphères, qui avaient l'apparence de gouttes d'eau et qui se terminaient par un fil ou un petit cylindre plus ou moins long, à l'extrémité duquel était encore un petit renflement sphérique. Cette apparence provenait de ce que ces gouttes et ces fils étaient formés d'un verre plus dense que le reste de la masse. D'un autre côté, il s'élevait au fond du creuset d'autres cylindres ou tuyaux, aussi terminés à leur extrémité par une espèce de tête ou renflement; ils avaient une apparence creuse, parce qu'ils étaient formés d'une matière moins dense que le reste du verre; enfin, on voyait çà et là des grains, suivis d'une petite traînée de verre aussi moins dense

que le reste de la masse, dans laquelle ils flottaient et qu'il a nommés, à cause de leur apparence, des comètes.

Guinand expliquait ce fait de la manière suivante: Ayant vu souvent avec le microscope, sur la surface de son verre, de petits globules de plomb, il suppose que par une cause quelconque quelques particules du plomb qui compose sa matière vitreuse, s'en séparent et paraissent à la surface dans leur état métallique; que là, s'oxidant de nouveau par le contact de l'air, ou se récalcinant après être ressuscitées, pour employer ses expressions, elles se combinent avec la matière vitreuse sur laquelle elles reposent, et forment ainsi, à la place où elles se trouvent, ce verre d'une densité plus grande, qui paraît à la surface sous la forme de gouttes. La pesanteur spécifique de ce verre l'entraîne au fond du creuset; mais en descendant plus ou moins lentement, selon la température du fourneau, il laisse en passant une traînée qui donne lieu à ces fils de verre d'une réfraction plus forte. Arrivée au fond, cette matière vitreuse, en quelque sorte saturée de minium, étant un puissant fondant, elle attaque la matière du creuset et forme avec elle une pâte vitreuse, d'une densité moindre que la masse, qui d'ailleurs attaque aussi elle-même, quoique faiblement, les parois du creuset. Cette nouvelle pâte s'élevant en conséquence de sa légèreté spécifique, donne lieu à ces tuyaux ou cylindres, formés d'un verre d'une réfraction plus faible que celle du reste de la masse. Enfin, lorsque ce fondant, en dissolvant la matière du creuset et surtout celle du fond, en a isolé un grain de sable ou de terre cuite, ce grain, à moitié fondu, s'élève et nage dans la masse d'une manière oblique, parce que, agglutiné à une partie de la matière vitreuse qu'il a produite, il n'est pas sollicité sous tous ses points à s'élever avec une force égale.

Quoi qu'on pense de cette explication, le fait qui cause originellement la non-homogénéité du verre de forte réfraction une fois reconnu, il s'agissait d'y remédier, et c'est surtout ici que P-L. Guinand eut de grands obstacles à surmonter; tellement, dit-il, que les sacrifices et les travaux qu'il fit antérieurement à cette épreuve sont très-peu considérables, comparativement à ceux qu'il fit ensuite pour faire disparaître ces divers défauts et rendre son verre homogène.

Après des lutttes et des épreuves de tout genre, cet homme infatigable eut enfin le bonheur d'obtenir du verre qui avait des parties parfaitement homogènes et complètement exemptes de ces stries ou filandres qu'il est si rare de ne pas rencontrer dans le flint-glass. Il réfléchit profondément sur les diverses circonstances qui dans cet essai avaient pu lui procurer un aussi heureux résultat. Dans des essais subséquents, il obtint des masses de verre qui avaient des parties plus considérables de matière homogène; et il en vint au point d'être sûr, dans des fontes de verre de deux à quatre quintaux, d'obtenir au moins la moitié de ce verre parfaitement pur et par conséquent propre à l'optique.

Un très-habile artiste qui visita Guinand, en 1822, s'exprime de la manière suivante sur la perfection des derniers travaux de cet homme de génie: « Dans ma dernière visite à cet artiste distingué, j'ai tenu un disque de verre de la plus grande homogénéité, de l'épaisseur de quinze à seize lignes et du diamètre de douze pouces et six lignes; j'ai pu lire au travers de tout ce diamètre une fine écriture, sans que le papier parut sensiblement moins blanc, dans la partie que couvrait cette épaisseur de verre de plus d'un pied, tant cette matière est pure et transparente! Ce beau disque est maintenant en route, destiné à M. Cauchoix à Paris, pour le prix de 7000 francs. On parle d'en fabriquer un de deux pieds de diamètre: son prix s'élèverait de 24 à 25,000 francs. »

Dans la visite que S. M. le roi de France fit, en 1823, à l'exposition des produits de l'industrie, il s'arrêta devant la lunette à grande ouverture, présentée par M. Cauchoix; et après avoir fait compliment à l'artiste sur la beauté de cet instrument, le roi lui demanda qui lui avait fourni le verre pour le grand objectif achromatique? Le fils de Guinand, qui était présent, prit la parole: — « Sire, c'est mon père, qui est Neuchâtelois. — Hé bien! qu'il vienne à Paris. — Il est malheureusement incommodé. — Qu'il fasse de petites journées et qu'il vienne à mes frais », répondit le roi avec une bonté touchante.

Lorsque Guinand eut obtenu ses premiers culots renfermant quelques parties de bon verre, il le retira d'abord en sciant les culots en branches horizontales ou perpendiculaires à leur axe; puis polissant ses branches, il choisissait les parties qui pouvaient lui

servir, et refondit les autres; mais indépendamment de la longueur de ce travail et de la perte de la matière enlevée par l'opération de la scie, ce procédé avait le grand inconvénient de ne pas couper les plus belles parties de son verre de la manière la plus propre à obtenir des disques aussi grands que possible: souvent les parties les plus homogènes se trouvaient ainsi coupées en plusieurs branches; un heureux accident dont il sut profiter avec son adresse ordinaire, le mit sur la voie d'un procédé plus simple et plus propre à atteindre son but.

Faisant un jour transporter sur un brancard l'une de ces masses de verre jusqu'à une petite scie à eau qu'il avait établie au Saut-du-Doubs, à une demi-lieue de son habitation, cette masse échappa à ceux qui la portaient et, roulant au bas d'une pente raide et rocailleuse, elle se brisa en plusieurs morceaux. Guinand fut d'abord affligé de ce contre-temps; mais ayant encore enlevé à ces morceaux tout le verre qui ne lui paraissait pas parfaitement homogène, il essaya de les ramollir dans des moules circulaires qui, en se refroidissant, lui donnèrent des disques qu'on pouvait de suite mettre en travail. Dès lors Guinand s'en est tenu à ce procédé; il a trouvé le moyen de fendre son verre à mesure qu'il se refroidissait, et ordinairement les cassures suivaient les parties les plus défectueuses. On a vu souvent dans son atelier des morceaux de verre brut, du poids de quarante à cinquante livres, d'une transparence et d'une homogénéité parfaites; lorsqu'ils avaient des défauts, il les enlevait encore en les fendant avec des coins; puis il les ramollissait dans des moules, qui leur donnaient la forme de disques; ayant ordinairement le soin de laisser dépasser un peu de verre sur l'un des points du bord, afin que les opticiens qui les travaillaient pussent employer ce verre à faire un prisme qui leur donnât la mesure de la force réfractive de celui du disque, sans qu'il fût nécessaire de l'entamer, car la réfraction du verre de Guinand variait à chaque fonte; comme aussi celui d'une même fonte était tellement homogène, que la force réfractive de deux morceaux pris indifféremment, l'un au haut, l'autre au bas du creuset, était absolument la même. Cette manière de fabriquer le verre, d'abord en morceaux bruts et informes, et ensuite de les ramollir en disques, rendait le procédé

de Guinand absolument différent de celui des autres opticiens, qui coulent ou soufflent leurs matières.

Lorsque les disques ainsi obtenus par un premier ramollissage avaient encore des défauts, ce qui arrivait assez ordinairement, surtout dans les pièces de grande dimension, Guinand enlevait ces défauts à la roulette; puis les ramollissant de nouveau, la matière vitreuse s'étendait et remplissait les creux qu'il leur avait faits. Après les avoir polis, s'il remarquait d'autres défauts, il recommençait le même procédé, jusqu'à ce que ces disques fussent aussi parfaits qu'il le désirait. Il est même parvenu par ce moyen à souder des morceaux de verre qui n'ont laissé aucune trace de leur séparation: d'abord ces morceaux n'étaient que collés, souvent même il y avait de l'air ou du sable entre les surfaces agglomérées; il creusait alors le long de la ligne du contact une petite raie demi-cylindrique, peu profonde, afin que la matière vitreuse, en se ramollissant, remplît cette raie, non en roulant de ses bords dans le fond, mais en soulevant ce même fond, ce qui rapprochait de l'extérieur du verre les matières étrangères des surfaces agglomérées, tandis qu'une matière vitreuse homogène s'étendait à leur place. En répétant cette opération un nombre de fois suffisant, il assure être parvenu à faire disparaître absolument toute trace de jonction.

En 1798, Guinand fit un voyage à Paris et présenta à plusieurs savants, entre autres à Lalande, plusieurs disques de quatre à six pouces, du verre qu'il obtenait de ses culots en les sciant, n'ayant pas encore imaginé à cette époque de les ramollir. Le célèbre astronome les trouva très-précieux, et ayant demandé à Guinand ce qu'il comptait en faire, celui-ci lui témoigna le désir de les faire travailler en objectifs, afin de s'assurer si le verre qu'il obtenait par le moyen de ses procédés était tel qu'on souhaitait depuis longtemps d'en obtenir. Mais Lalande lui répondit qu'il ne connaissait point d'opticien en état d'entreprendre ce travail; et apprenant qu'il s'était occupé d'optique, il lui conseilla de les travailler lui-même et d'en faire des lunettes qui prouvassent la bonté de son verre. Guinand suivit ce conseil, et tout en faisant des timbres, il mena de front, pendant plusieurs années, la fabrication du verre et le travail des objectifs; il fit des lunettes achromatiques, dont quelques-unes avaient des objectifs de quatre à cinq pouces, parfaitement exempts

de filandres, et il acheta aux Brenets, une petite place de moulin, dont il employa le cours d'eau au polissage de son verre. Malgré ses découvertes, il ne voulut jamais concourir pour les prix proposés, parce que le programme exigeait que tout le détail des procédés par lesquels on obtenait le flint-glass pur, fut dévoilé à diverses commissions, avant que de rien prononcer. Il craignait que quelque difficulté ne le privât non-seulement du prix, mais encore du fruit qu'il pouvait légitimement retirer de ses sacrifices, en exerçant une industrie pour laquelle il était sans concurrence.

Quoique le succès obtenu par Guinand n'ait point été publié, cet artiste avait cependant acquis par ses divers travaux, et spécialement par ses lunettes achromatiques, assez de réputation pour être visité par les savants et les amateurs qui voyageaient en Suisse. Ayant fait la connaissance du capitaine Grouner de Berne, employé dans les mines, celui-ci eut l'occasion de parler en Bavière des travaux de Guinand, et peu de temps après, en 1804, il lui demanda, de la part du chef du célèbre établissement de Bénédictbeurn, dans une lettre qui exprimait à la fois toute l'estime qu'il avait conçue pour Guinand, et le vif désir qu'il avait de voir sa découverte utilisée, il lui demanda, dis-je, des échantillons de son verre. Bientôt après il quitta sa patrie pour aller travailler dans cette maison, à laquelle il enseigna son art; et ce fut à lui et aux ouvrages qu'il y confectionna qu'elle acquit la réputation qu'elle a conservée jusqu'à ce jour. Il y passa neuf années de sa vie, puis s'en revint aux Brenets avec une chétive pension annuelle qu'on lui avait donnée, à condition qu'il renoncerait à ce genre de travail, dans le but de prévenir la concurrence qui aurait pu en résulter. Au bout de quelques années, il renonça à sa pension, afin de se livrer avec une nouvelle ardeur à ses premiers travaux; il fabriqua alors du flint-glass et du crown-glass. En 1823, il put enfin monter un disque de plus d'un pied de diamètre et de deux pouces d'épaisseur. On doit le regarder comme le premier qui ait réussi sur le continent à faire du verre non-seulement égal à celui des anglais, mais supérieur par la qualité et par le volume.

Parmi les lunettes que Guinand a faites depuis son retour en Suisse, il en est plusieurs qui sont d'une grandeur et d'un effet remarquables; et en général la plupart soutiennent la comparaison

avec les travaux les plus parfaits dans ce genre, ce qu'elles doivent surtout à la qualité du verre. Mais ce qu'elles présentent surtout d'unique, c'est d'avoir été construites par un vieillard plus que septuagénaire, qui fabrique lui-même le flint-glass et le crown-glass qu'il emploie à leur construction, après avoir fait de ses propres mains son fourneau à vitrifier et ses creusets; qui, sans aucune connaissance mathématique et sans l'avoir appris de personne, trouve par un procédé graphique le rapport des courbures qu'il doit donner aux diverses surfaces de ses verres; qui ensuite les travaille et les polit par des moyens qui lui sont propres, et enfin fait lui-même toutes les parties des diverses montures, à tirage ou à pied, fond et tourne les pièces de laiton, soude les tuyaux, travaille le bois et compose les vernis.

Quelques semaines avant la mort de Guinand, le gouvernement français lui avait fait des propositions avantageuses pour obtenir le secret de ses procédés. Quinze mille francs devaient lui être remis immédiatement en échange de ses communications qui seraient livrées à des commissaires, dont le rapport devait être cacheté pendant quinze ans. Guinand aurait également obtenu toutes les facilités désirables pour la translation de son établissement en France. Mais la mort le surprit avant que les négociations fussent terminées.

En parlant de cet homme vraiment extraordinaire, il est impossible de ne pas dire un mot d'un pasteur neuchâtelois qui s'honorait d'être son ami, et qui, pendant de longues années, lui rendit toute espèce de services. Nous voulons parler de feu M. Reynier, pasteur aux Planchettes. Cet excellent ecclésiastique était grand amateur d'astronomie et, dans la solitude où le retenaient ses fonctions pastorales, il s'était créé les plus douces jouissances. Savant modeste, aux goûts simples, l'étude du ciel et de la nature était sa seule jouissance. On raconte qu'il était lié avec un prêtre catholique du voisinage, sur la rive gauche du Doubs, qui avait les mêmes goûts que lui: chaque jour les deux amis communiquaient ensemble par des signaux et se parlaient par les yeux au moyen du télescope. Guinand trouva dans M. Reynier un ami précieux, qui se dévoua à la réussite de ses travaux, lui communiquait les découvertes des savants étrangers, passait des heures entières à lui

expliquer des traités d'optique, le dirigeait de ses conseils, et souvent l'aidait de sa bourse. C'est M. Reynier qui a publié dans la *Bibliothèque de Genève*, en 1824, la notice consacrée à Guinand et à ses travaux. Il est donc bien juste que son nom soit associé dans l'estime des Neuchâtelois à celui de l'artiste.

L'un des fils de Guinand, établi en France, utilisant les procédés de son père, a fait des disques d'une dimension plus considérable que ceux de Guinand. Ce dernier ne doutait pas qu'en travaillant sur une plus grande échelle, il ne put facilement en faire d'un diamètre du double et du triple de ceux qu'il avait faits précédemment, ce qu'il eût mis à exécution si la mort ne l'eût enlevé à ses travaux. Le *Journal des Débats*, du 20 novembre 1844, qui signalait cette découverte comme *toute française*, ignorait probablement que dans un coin obscur du Jura s'étaient accomplis les travaux surprenants dont nous venons de donner une idée. Ajoutons que les beaux disques exposés par M. Daguet à diverses expositions, où ils ont remporté plusieurs médailles, ont été faits d'après les procédés de Guinand, dont le nom mérite d'être transmis à la postérité comme celui d'un inventeur de premier ordre, d'un artiste distingué, d'un honnête homme et d'un vrai Neuchâtelois.

Sources. *Notices sur la vie et les travaux de Guinand.* Biblioth. univers, t. XXV, série: *Sciences et arts.* — *Some account of the late M. Guinand and the important discovery made by him, etc.* London 1825. La première de ces notices est de M. Reynier, l'autre de M. le colonel C-P. de Bosset. — *Philosophical magazine*, mai 1826. — *Messenger boiteux de Neuchâtel*, 1825, 1829. — *Bibliothèque universelle*, t. XXXII, p. 244-251. — Les *Chants Valanginois* contiennent aussi quelques pages sur Guinand, etc. etc.

GUY.

Famille bourgeoise de Neuchâtel, originaire du Val-de-Ruz. On serait tenté de croire qu'il y a eu deux familles de ce nom, car on trouve dans le xv^e siècle et au commencement du xvi^e, les individus de cette famille, portant le nom de *Guy* dit *Haudanger*, et à la fin du xvi^e siècle, ils prennent souvent le nom de *Clerc* dit *Guy*. Cette singularité est difficile à expliquer. Un acte allemand de l'an 1553, contracté à Bâle par Claude Schuller dit Guy, porte les ar-

mes de la famille Guy, et ce qui est aussi bizarre, c'est que dans le testament de Jacques de Guy-Haudanger, officier-général au service de France, il ordonne que Jean-Henri, son petit-neveu et son héritier, portera son surnom avec ses armes.

I. **Pierre Guy dit Haudanger**, le premier de cette famille que l'on connaisse, était membre du petit-conseil de la ville de Neuchâtel, suivant un acte de l'an 1470, où il se trouve avec son surnom. De son épouse, dont on ignore le nom, il eut pour fille Jaquette, femme de Guillaume Merveilleux, banneret de Neuchâtel en 1520, et pour fils :

1° *Claude Guy*, qui suit;

2° *François Clerc dit Guy*, conseiller d'Etat et procureur-général de Neuchâtel en 1565, qui épousa Jeanne Barillier, fille de Jean, conseiller d'Etat et commissaire-général du comté de Neuchâtel, dont les enfants sont inconnus;

3° *Emard Guy*, capitaine d'une compagnie de 400 hommes au service de France, tué en 1576, à l'armée du prince de Condé, au siège de St-Véin-des-Bois, sans avoir été marié.

II. **Claude Clerc dit Guy**, maire de Neuchâtel, était mort en 1584, ayant épousé Freni Paris, de laquelle il laissa deux fils:

1° *Pierre Clerc dit Guy*, qui suit;

2° *Jean Clerc dit Guy*, chef de la seconde branche.

III. **Pierre Clerc dit Guy**, du conseil de ville à Neuchâtel en 1585, fut colonel au service de France en 1590, et tué au siège d'Autun en 1594. Il avait épousé Françoise, fille de N. Wuillemier, capitaine au service de France, qui se remaria en secondes noces avec Jacques de Chambrier, gentilhomme de la Chambre de Henri II de Longueville. Pierre Guy eut pour enfants :

1° *Abram LeClerc dit Guy*, qui suit;

2° *Jean Guy*, capitaine dans le régiment de Diesbach, au service de France en 1626, puis conseiller d'Etat et maire de Valangin.

3° *Pierre Guy*, capitaine dans le régiment d'Estavayé-Mollondin, au service de France en 1639, et ensuite conseiller d'Etat et procureur-général de Neuchâtel. Il avait été anobli par Louis XIV, en récompense de sa bravoure et de ses services. On ignore s'il a été marié.

IV. **Abraham LeClerc dit Guy**, capitaine au service de France,

fut anobli par le roi Henri IV, en 1603. Ce monarque rappelle dans ses lettres patentes la valeur et les bons services à lui rendus par son père Pierre. Lors des guerres de la Fronde, il fut envoyé en Suisse par les princes ligués, afin d'empêcher la levée de troupes que la reine-régente, Marie de Médicis, voulait demander aux cantons; mais l'ambassadeur du roi le fit arrêter à Soleure et s'assura de sa personne jusqu'à ce que la levée fut faite. Abraham fut aussi maître d'hôtel du prince Henri II de Longueville, conseiller d'Etat et châtelain du Landeron. Il avait épousé, en 1603, Marie, fille de Onophorio Muntziger, colonel suisse, et de Marie Osterley, de Salestadt, dont il eut :

1° *Philippe Guy*, qui suit;

2° *Pierre Guy*, capitaine au service de France, conseiller d'Etat et procureur-général en 1642, mort sans postérité;

3° *Anne-Marie Guy*, femme de David Sandoz, en 1625;

4° *Salomé Guy*, épouse de noble Isaac Merveilleux.

V. **Philippe de Guy**, maire des Verrières, épousa Marguerite Tribolet, fille de Abram Tribolet, conseiller d'Etat et maire de Rochefort, et d'Elisabeth Rougemont, dont il eut :

VI. **Philippe de Guy**, à qui le magistrat de Neuchâtel délivra, en 1701, une déclaration sur son origine, et une copie vidimée de la lettre de noblesse du roi Henri IV, ajoutant que le dit Philippe était fils de feu noble Philippe de Guy et de demoiselle Marguerite de Tribolet. La descendance de Philippe de Guy est ignorée.

SECONDE BRANCHE.

III. **Jean Clerc dit Guy**, second fils de Claude, maire de Neuchâtel et de Freni Paris, fut capitaine au service de France et banneret de Neuchâtel. Il commanda, en 1624, une compagnie de 200 hommes, envoyés en Valteline au secours des Grisons, dépouillés par l'Espagne. Il fut anobli le 20 décembre 1595, par Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, comtesse de Neuchâtel, épousa Susanne Bourgeois dit de Brement, et mourut en 1605, laissant pour enfants :

1° *Pierre de Guy*, qui suit;

2° *Jean de Guy*, qui acquit, en 1628, le fief de Sorgereux de Mau-

rice Costable , fils de Claude Costable , auquel la comtesse de Neuchâtel , Catherine de Gonzague, l'avait inféodé en 1610. Après la mort de Jean Guy , ce fief passa à Pierre son frère , et ensuite à Louis et Frédéric ses fils , lesquels l'ont possédé quelque temps ensemble. Jacques Guy dit Haudanger, acquit la part de Frédéric, laquelle fut rachetée des héritiers de Jacques Guy par Louis Guy.

IV. **Pierre de Guy**, fut conseiller d'Etat en 1628, et contracta alliance avec Rose Baillods , fille de Balthazard Baillods , conseiller d'Etat et maire de Neuchâtel, et de Marie de Vy, dont il eut :

1° *Louis de Guy*, qui suit ;

2° *Frédéric de Guy* , capitaine au service de Hollande , père de *Henri-Guillaume de Guy* dit *Haudanger*, lieutenant-général au même service. Ce dernier entra, en 1684, dans le régiment de Malprade, comme officier , obtint une compagnie en 1709 , fut nommé major en 1716, lieutenant-colonel en 1723 , et fut enfin gratifié de ce régiment, qui porta son nom, en 1733. Créé brigadier en 1738, général-major en 1742, lieutenant-général en 1747, il mourut à Bois-le-Duc en 1759. Il avait été fait commandant de cette place, et servit avec distinction les Etats-généraux, dont il fut regretté à cause de ses talents militaires et de ses longs et glorieux services.

V. **Louis de Guy**, capitaine au service de France, conseiller d'Etat et maire de Rochefort, épousa, en 1658, Marguerite Bergeon, fille de Jean Bergeon, capitaine en France, qui lui donna plusieurs enfants dont un seul nous est connu , sous le nom de *Jean de Guy*, châtelain de Boudry en 1690, marié à Elisabeth Tissot, dont il eut *Louis de Guy*, pasteur à Valangin, époux de Susanne-Marie Girard de Savagnier , et *Marguerite de Guy* , femme de Jean-Samuel de Treytorrens, officier au service d'Espagne en 1720, et ensuite châtelain de Cudrefin.

C'est à cette dernière branche qu'appartenait **Jacques de Guy** dit **Haudanger**. On ne voit pas de qui il était fils, mais il est désigné comme petit-fils de Jean de Guy, banneret de Neuchâtel. Jacques entra en 1638 , comme capitaine dans le régiment de Mollondin ; mais ayant quitté ce régiment , il passa dans celui des Gardes-suissees en 1640 , comme lieutenant de la compagnie d'Erlach , et fut blessé le 30 août de cette année au siège d'Arras. Le roi, dans le dessein de favoriser l'état de Neuchâtel, et en même temps de re-

connaître ses services, lui fit expédier, le 27 décembre 1643, une commission pour retirer les compagnies neuchâtelaises des régiments suisses et en former un régiment sous son nom. Le roi de France écrivit à ce sujet, le 4 janvier 1644, une lettre à M. de Caumartin, son ambassadeur auprès des cantons, où se trouvent entre autres les paroles suivantes, fort honorables pour le capitaine Gúy et pour les Neuchâtelais : « Ayant mis en considération les bons et fidèles services que ceux du comté de Neuchâtel en Suisse, sujets de mon cousin le duc de Longueville, ont rendus aux rois mes prédécesseurs et à moi, dans les occasions des guerres, j'ai résolu de composer un régiment de dix compagnies et gens du dit comté. Et parce qu'il y a présentement dans les régiments suisses que j'entretiens, six compagnies et demie, dont les capitaines, officiers et soldats sont de Neuchâtel, je veux pour cet effet faire joindre ensemble les dites compagnies qui sont sur pied, dont l'une était sous le commandement du sieur Guy, capitaine au régiment de Mollondin, et lieutenant d'une compagnie au régiment de nos Gardes, homme d'expérience et de bonne conduite, je l'ai choisi pour lui donner la charge de colonel du dit régiment; et pour le rendre complet de dix compagnies, j'ai trouvé bon d'en faire lever encore deux et demie dans le dit comté, en conséquence de la permission et des ordres que mon cousin, le duc de Longueville, a donnés à ses officiers sur ce sujet, lesquelles compagnies devront se rendre à Nantua, le 15 du mois prochain. »

Le colonel de Guy commanda ce régiment avec beaucoup de distinction jusqu'au 2 octobre 1648, qu'il fut reformé. Parmi les capitaines de ces dix compagnies, nous remarquons plusieurs Neuchâtelais: Pierre Meuron, Henri Hory, Abraham Pury, Adalbert Pury, J. Rollin, N. Bergeon, qui se distinguèrent et acquirent beaucoup de gloire et de renommée dans plusieurs sièges et batailles.

Lorsque son régiment fut supprimé, le colonel Guy fut fait capitaine aux Gardes et ne négligea point le service de sa patrie. Il commanda le corps des Neuchâtelais envoyés au secours de Berne en 1656, dans le temps de la guerre des paysans; il fut un des officiers protestants qui firent le mieux leur devoir à la bataille de Vilmergen en 1656. Jacques de Guy avait épousé Madelaine de Proissy, veuve de François de Bohan, seigneur de Chéry. On dit

qu'étant en Champagne avec son régiment , il le faisait travailler à son château de Sorcy , et qu'il n'interrompit son travail que pour garantir la province des excursions de l'ennemi. Il mourut dans ce château en 1676, étant maréchal de camp depuis 1657.

En 1648, Louis XIV accorda des lettres de noblesse dans tout son royaume à Jacques de Guy et à Henri et Pierre , ses frères , capitaines au service de France, comme aussi à Guillaume de Guy, son neveu. Ces lettres sont datées de Paris le 25 octobre 1648, et furent confirmées au camp de Compiègne en 1649. Un arrêt du 29 novembre 1667, signé LeTeillier, confirme cette noblesse de Jacques Guy. Il y est appelé capitaine , seigneur de Sorcy et autres lieux, maréchal de camp des armées du roi , ci-devant colonel d'un régiment neuchâtelois pour son service , capitaine au régiment des Gardes-suisse. Son neveu Guillaume est qualifié seigneur de ville, écuyer, capitaine et major au service du roi.

Le testament de Jacques Guy nous fait connaître un rameau de cette famille qui n'était point connu. Dans cet acte, « Messire Jacques de Haudanger de Guy , chevalier , lieutenant-général des armées de sa majesté, seigneur de Sorcy, Bollemont, Outre et autres lieux, en France, de Biolley, Oppens et Gossens, en Suisse, » rappelle Louis, Frédéric, Susanne et Esther de Guy, Louis de Guy, conseiller d'Etat à Neuchâtel et son fils aîné. Il nomme son épouse son héritière, et Jean-Henri de Guy , son petit-neveu , écuyer, fils de Claude de Guy, son neveu , capitaine d'infanterie au régiment de Bourgogne , en substitution de mâle en mâle, et ses neveux de Suisse successivement, sous la condition que le dit Jean-Henri de Guy épousera Mlle Gabrielle d'Aurons, fille de messire Jean d'Aurons , chevalier , seigneur de Gincourt et de dame Magdeleine de Broham , sa femme , et qu'il portera le nom et les armes du testateur. Il fait héritier de tous ses biens en Suisse , par substitution aux mâles, Jean d'Osterwald son neveu, fils de Louis d'Osterwald et d'Isabeau de Guy , à la charge également de porter son nom et ses armes et de faire un legs de 2000 livres à Susanne d'Osterwald, sa sœur. Il donne aussi divers legs à ses autres parents de Neuchâtel. Ce testament est daté du 30 mai 1675.

Jean-Henri de Guy, son héritier , se fixa au château de Sorcy et embrassa la religion catholique. Il y a à peine un demi siècle que

ses descendants possédaient encore cette terre. C'est d'un autre neveu de Jacques, Louis de Guy, conseiller d'Etat à Neuchâtel que descendent :

I. **Charles de Guy**, avocat-général à Neuchâtel, auteur de quelques opuscules, entre autres des suivants :

I. *Traité abrégé de la culture des arbres fruitiers, traduit de l'anglais*. Neuchâtel 1784, in-12°.

II. *Discours adressé à monseigneur de Bévillie, gouverneur de la principauté de Neuchâtel, à l'occasion de la mort du roi de Prusse*. Neuchâtel 1786, in-8°.

L'avocat-général, Ch. de Guy, composa aussi, en collaboration avec S. Pury, ces *Six lettres au cousin David*, devenues rares, où il persiffle avec esprit et ironie les abus qui s'étaient introduits dans l'administration de l'Etat. Ces lettres ont fait grand bruit dans le temps où elles furent publiées et attirèrent des contrariétés à leurs auteurs. Elles rappellent les pamphlets si spirituels de Paul-Louis Courier.

II. **Louis de Guy**, négociant, marié en Angleterre, mort en 178..., n'ayant laissé de son mariage qu'un fils unique, qui vivait à Neuchâtel en 1796, sans être marié, et trois filles : l'aînée, *Sophie*, fut mariée en 1795 au comte Louis de Pourtalès ; les deux cadettes s'allièrent à la famille de Pierre et à celle de Merveilleux.

Les armes de la famille de Guy sont : *de gueules à la croix d'argent et deux molettes de même en chef*.

Sources. Cette notice a été faite d'après un ancien *fragment généalogique*, et les documents qui se trouvent dans la collection diplomatique du baron de Chambrier. — Voyez aussi : *Notices généalogiques* du baron d'Estavayer, t. XI, p. 178-185. — Zurlauben, *Histoire militaire des Suisses au service de France*, t. I, p. 170, 185, 262 ; t. II, p. 125, 126, 184 ; t. V, p. 27-44 ; t. VI, p. 3, 4, 26, 462, 558. — Girard, *Histoire des officiers suisses*, etc., t. I, p. 522. — May, *Histoire militaire des Suisses*, t. VIII, p. 186, etc. — Boyve, *Recherches sur l'Indigénat helvétique de Neuchâtel*, p. 120. — Jonas Boyve, *Annales historiques de Neuchâtel et Valangin*, années 1595, 1605, 1644, 1648, 1649, 1667, etc. etc.

LEO HENCKEL DE DONNERSMARCK.

Nous nous reprocherions d'oublier dans cette galerie neuchâteloise un homme distingué qui, s'il n'était pas Neuchâtelois de naissance, ni d'origine, l'était tellement par le cœur que ce serait une

grande ingratitude de ne pas lui donner une place dans la liste des bons et dignes Neuchâtelois. Nous voulons parler du comte Leo Henckel de Donnersmark, mort subitement à Mersebourg, en Allemagne, le 10 juillet 1864, à l'âge de 77 ans. Elevé dans notre pays, il envisageait Neuchâtel comme sa seconde patrie; ¹ il connaissait plus et mieux que personne nos antiquités, notre histoire, nos institutions; il avait le catalogue exact de tous les écrits, de tous les ouvrages d'art et d'industrie de nos compatriotes. Il savait les noms de tous les Neuchâtelois qui, sous un rapport quelconque, avaient acquis quelque célébrité, ou qui se trouvaient cités dans un livre ou dans un journal.

Il habitait Neuchâtel lorsque la Société d'émulation patriotique proposa (en 1829) un prix au meilleur catalogue d'ouvrages neuchâtelois. Ce catalogue devait embrasser deux séries: tous les ouvrages et mémoires écrits sur Neuchâtel, son histoire, ses institutions, son commerce, etc.; et la liste des ouvrages qui ont des Neuchâtelois pour auteurs. M. Henckel dépassa le but, et en moins de deux ans eut terminé ce catalogue. Quoique fort incomplet, il mérite l'attention des Neuchâtelois par les pénibles recherches qu'il a coûté à son auteur, et par les renvois aux ouvrages qui ont fait la critique des écrits neuchâtelois. Non-seulement il cite tous les livres consacrés exclusivement au pays, mais même les ouvrages suisses, prussiens, français, où il n'est fait mention qu'accidentellement de Neuchâtel. Rien ne lui échappait, les chroniques les plus obscures, les mémoires les plus introuvables, les feuilles volantes imprimées aujourd'hui et détruites demain, les proclamations éphémères des temps de troubles; il enregistre tout avec une conscience scrupuleuse. Il est regrettable que la Société d'émulation patriotique ait reculé devant les frais qu'aurait occasionné la publication des trois volumes in-folio de ce catalogue; mais au moins peut-on le consulter à la bibliothèque de Neuchâtel, où il est déposé. ²

¹ M. le comte Henckel avait acquis la commune de Fleurier, et le roi lui avait donné la bourgeoisie de Valangin; en sorte que s'il n'était pas Neuchâtelois de naissance, il est cependant mort *Neuchâtelois*.

² *Catalogue des ouvrages imprimés concernant le pays de Neuchâtel et Valangin, ou ayant des Neuchâtelois pour auteurs.* 1° Géographie et statistique; 2° Hydrographie; 3° Histoire naturelle; 4° Habitants; 5° Industrie; 6° Histoire littéraire et des arts; 7° Antiquités; 8° Histoire; 9° Hist. généalogique, militaire et nobiliaire; 10° Biographie; 11° Droit et administration.

La collection de livres neuchâtelois de M. Henckel est une des plus belles que l'on connaisse. Il a pris la peine de copier la plupart des manuscrits curieux que l'on conserve à la bibliothèque de Neuchâtel ou dans les familles du pays. Depuis son retour en Allemagne il travaillait à deux ouvrages intéressants pour nous, un *Biographisches Lexikon von Neuenburg*, et un *Lexicon littéraire neuchâtelois*. La mort l'a empêché de mettre la dernière main à ce travail écrit en allemand, qui est conservé par sa famille. Il savait la plupart des langues de l'Europe et les connaissait si bien qu'il pouvait écrire des ouvrages dans ces langues. En effet, dans le nombre des livres qu'il a écrit on en trouve en allemand, en italien, en français, en latin, etc. Il fut un des bienfaiteurs de la bibliothèque de Neuchâtel, qu'il a enrichi de livres rares et précieux, surtout pour l'histoire naturelle. Cet établissement a de lui une immense collection de dissertations botaniques, contenant en vingt volumes in-4°, cinq cent vingt mémoires sur cette science, écrits et imprimés dans tous les pays de l'Europe par des savants; une autre collection de mémoires pharmacologiques, formée par lui, embrasse en treize énormes volumes in-4°, toutes les dissertations publiées en Europe sur la pharmacie et ses parties. Son amour pour Neuchâtel le portait constamment à faire tous les sacrifices possibles, soit pour avancer le bien de ce pays, soit pour le faire connaître au dehors.

Que le lecteur ne s'imagine pas qu'il en était peut-être de M. Henckel comme de certains philosophes auxquels Rousseau reprochait d'aimer les Tartares pour se dispenser d'aimer leurs voisins. Non, la singulière prédilection du comte Henckel pour le petit et lointain pays de Neuchâtel ne l'empêcha nullement d'aimer ses voisins, ni surtout de s'en faire aimer à un point tout à fait remarquable. Habitant Mersebourg, où il était conseiller intime de régence, cet homme, plus éminent encore par ses vertus et par sa piété que par ses vastes connaissances, y était universellement estimé et chéri. Un étranger passant dans cette ville, demanda à plusieurs personnes: « Connaissez-vous M. le comte Henckel de Donnersmarck? — Qui ne connaît cet homme de bien par excellence, » lui répondit-on. L'étranger ne fut nullement étonné d'un éloge que méritait son ami. Il a été accompagné dans la tombe par les

vifs et sincères regrets de tous ceux qui l'avaient connu. Il a laissé deux fils, dont l'un, chambellan à la cour de Saxe-Weimar, est officier dans l'armée prussienne, et l'autre référendaire en Prusse.

Pour terminer cette courte notice, trop incomplète pour faire connaître comme il le mérite M. le comte Henckel, nous allons donner le catalogue des ouvrages imprimés qu'il a publiés.

I. *Meine erste botanische excursion auf den Cul-du-Van in der Grafschaft Neuchâtel*, s. l. et a, in-4^o.

II. *Adumbrationes plantarum horti Halensis*. Halæ 1806, in-4^o.

III. *Lettera sul nettario dei fiori*. Milano 1816.

IV. *Nomenclator botanicus sistens plantas omnes in C. a Linné speciebus plantarum ab illustri C.-L. Willdenow*. Curavit comes L.-F.-V Henckel von Donnersmarck. Halæ-Magdeb. 1805, in-8^o.

V. *Zur Neuenburger-Frage*. Jena 1856, in-8^o.

Sources. *Neuchâtelois* du 27 juillet 1861. — *Catalogue des livres de la bibliothèque de Neuchâtel*. Neuchâtel 1861, n^o 2080, 1981, 1982, 1940, 7081, 7585. — *Messager boiteux* 1862. — *Catalogue des livres neuchâtelois du comte Henckel de Donnersmarck*, etc.

HENRIOD.

Le justicier Henriod, de Couvet, qui ne nous est connu du reste que par ses ouvrages, a publié à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci quelques écrits, qui ont été couronnés par la Société d'émulation patriotique, et qui témoignent autant du sens judicieux de leur auteur que de ses connaissances. Ce sont :

I. *Mémoire sur les causes de la disette et du renchérissement des bois dans la Suisse et particulièrement dans le canton de Neuchâtel*; couronné par la Société d'émulation patriotique, en 1794. Neuchâtel 1795, in-8^o, 96 p.

II. *Mémoire sur les débordements de la Reuse au Val-de-Travers*, couronné en 1795. Neuchâtel 1796, in-8^o, 80 p.

III. *Mémoire sur les arts et le commerce*, couronné en 1798. Neuchâtel 1799, in-8^o, 74 p.

IV. *Mémoire sur cette question: Quels sont les avantages et les inconvénients de la vaine pâture, et quel est le meilleur parti à prendre à cet égard?* couronné en 1806. Neuchâtel 1807, in-8^o, 75 p. et 4 tableaux.

JEAN ET PAUL-EMILE HENRY.

Si nous sommes bien informé, cette famille aurait la même origine que celle qui existe dans notre pays et serait allée s'établir en Prusse au siècle passé.

Jean Henry, sur la jeunesse et les études duquel nous n'avons pas de renseignements, fut d'abord pasteur à Brandebourg et à Potsdam, puis à Berlin, premièrement dans la paroisse alors dite du Cloître, ensuite dans celle de la Dorotheestadt; il était en même temps bibliothécaire royal et directeur du cabinet des antiques et objets d'art du roi.

Jean Henry a été un des plus zélés défenseurs des droits de la colonie française des réfugiés protestants, et ils les a soutenus avec énergie et talent contre ceux qui voulaient y porter atteinte. Il attachait une haute importance à la prédication. « Ses sermons, dit M. Andrié, étaient toujours composés avec le plus grand soin. Il y en a un entre autres sur l'Infini et sur l'idée que l'homme a de cet infini, preuve de la grandeur et de la divinité de notre nature. Ce sermon est un véritable chef-d'œuvre d'éloquence et de philosophie chrétiennes. » Plusieurs de ses écrits et de ses sermons, qui ne se trouvent plus dans les librairies, mériteraient d'être réimprimés. On a de lui les ouvrages suivants :

- I. *Recueil de psaumes, d'hymnes et de cantiques.* Berlin 1791, in-8°.
- II. *Catéchisme en passages*, traduit de l'allemand. Berlin 1811, in-8°.
- III. *Adresse aux églises françaises des Etats prussiens*, en réponse à l'écrit qui leur a été adressé en allemand cette année, sous ce titre: *Adresse aux communes françaises de la monarchie prussienne, par un de leurs plus anciens pasteurs.* Berlin 1814, in-8°.
- IV. *Sermon sur la nécessité et l'importance des vérités religieuses.* Paris 1814, in-8°.
- V. *Sermon sur la fête séculaire de la réformation et sur la fête annuelle du refuge*, prononcé le 31 octobre. Berlin 1818, in-8°.
- VI. *Entretiens d'un père sur l'histoire du refuge.* Berlin 1818.
- VII. *L'Eglise réfugiée en 1818 et Dialogues des morts.* Berlin 1818.
- VIII. *Considérations sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat, et sur la meilleure forme du gouvernement ecclésiastique*, suivies d'un Sermon pour l'ouver-

ture du Synode provincial, prononcé à Berlin dans le temple de Frédéricstadt, le 17 août 1819. Paris 1820, in-8°.

IX. *Journal de Jean Migault*, réfugié protestant du XVII^e siècle, écrit à Amsterdam en 1689. Berlin 1827.

X. *Die Ueberschwemmung in Ost- und West-Preussen im Frühling 1829, eine Predigt*. Berlin 1829, in-8°.

XI. *Geist und Leben der Kirche am 23 juni 1550, 1650, 1750 und 1850*. Berlin 1850, in-8°.

Plusieurs autres sermons de Jean Henry ont été publiés; mais leurs titres nous sont inconnus. Son ouvrage, *Entretiens d'un père sur l'histoire du refuge*, a été traduit en allemand, par C.-D. Roquette, sous ce titre: *Germon, oder Unterhaltungen eines Vaters mit seinen Kindern über die Geschichte der Reformation und der Einwanderung der in Frankreich verfolgten Reformirten in die preussisch-brandenburgischen Staaten*. Berlin 1826, in-16°.

Jean Henry avait épousé Susanne, fille du célèbre graveur Chodowiecki. A sa mort, arrivée le 3 octobre 1831, il laissait un fils dont nous allons parler et une fille, mariée à notre célèbre compatriote M. DuBois-Reymond.

Paul-Emile Henry, fils du précédent, né à Potsdam, le 22 mars 1792, fit ses études au collège français de Berlin, qui était alors dirigé avec talent par Erman, et s'appliqua de préférence à l'étude de la langue hébraïque, professée par Ancillon. Après avoir achevé sa philosophie, il partit pour Genève avec l'intention d'y étudier la théologie; mais la guerre qui éclata au printemps de 1813 le rappela chez lui. Plein d'enthousiasme pour la cause de l'indépendance de l'Allemagne, qui depuis trop longtemps gémissait sous un joug intolérable et qui épiait le moment de le briser, il se jeta avec ardeur dans le parti patriote et n'aurait pas hésité à suivre ses amis politiques jusque sur le champ de bataille, si la volonté paternelle n'y avait mis obstacle. Il céda, non sans résistance, aux remontrances de son père et vint terminer ses études à Neuchâtel, où il fut consacré au saint-ministère le 4 août 1813. L'année suivante il se rendit à Paris où son père, en sa qualité de conservateur du cabinet de curiosités, avait été appelé par Frédéric-Guillaume pour reconnaître et reprendre les objets d'art enlevés à la Prusse par Napoléon. A son retour à Berlin, Henry fut nommé catéchiste de la maison des orphelins. En 1826, il fut appelé à remplacer Hauchecorne comme pasteur de l'église de la Frédéricstadt, et, en même temps, il obtint la place de directeur du séminaire théologique fran-

çais. Depuis la création de l'université de Berlin, ce séminaire avait beaucoup perdu de son importance, en sorte que les fonctions du directeur se réduisaient à peu près à celles d'un répétiteur et d'un surveillant; cependant, dans cette étroite sphère, Henry trouva le moyen de rendre de grands services, par le zèle et l'application qu'il apporta dans l'accomplissement de ses devoirs.

A cette époque il ne s'était encore fait connaître dans la littérature que par quelques sermons et autres écrits sur diverses matières. Ce fut en 1835 seulement qu'il publia la première partie de l'ouvrage qui lui a conquis une place honorable parmi les meilleurs biographes; nous voulons parler de sa *Vie de Calvin*, dont les deux dernières parties ont vu le jour en 1844. Dans ce beau travail, fruit de plusieurs années d'études et de recherches, il se montre à la fois admirateur enthousiaste du caractère de Calvin et sectateur zélé de sa doctrine. Toutefois sa sévère orthodoxie ne le rend pas exclusif, et son admiration pour le grand réformateur ne va pas jusqu'à l'adoration aveugle de ses défauts. Pour lui témoigner sa reconnaissance des services qu'il avait rendus aux églises protestantes par cette publication remarquable, l'université de Copenhague lui conféra le grade de docteur en théologie. En 1845, Henry traduisit en allemand la *Confession de foi des églises réformées de France*, et la fit imprimer en y ajoutant une belle préface. L'année suivante il donna un *Abrégé de la vie de Calvin*, en un volume in-8°, et il se préparait à la traduire en français quand une mort subite l'enleva, le 24 novembre 1853, à sa famille et à ses amis.

Henry avait l'esprit vif, prompt, un peu caustique, beaucoup d'imagination et le goût des arts. Ses œuvres étaient remarquables par une profonde teinte de poésie religieuse, qui rappelait souvent l'auteur du *Génie du christianisme*. Il tenait du pays où il était né un abord grave et froid, sous lequel se cachaient une grande bienveillance naturelle et une inépuisable charité. Rien n'égalait le zèle avec lequel il s'acquittait de ses fonctions pastorales, si ce n'est la sollicitude paternelle qu'il témoignait aux jeunes étudiants placés sous sa direction. Exempt d'ambition, il n'aspira jamais qu'à remplir consciencieusement ses devoirs. Il avait épousé, le 16 octobre 1826, Louise Claude, demoiselle douée d'autant d'esprit que de talent; elle était membre de l'académie des beaux-arts de Ber-

lin. Il vécut avec elle dans une parfaite union pendant treize ans et la perdit, en 1839, sans en avoir eu d'enfants.

Sources. *La France protestante*, t. V. — Extrait des notes du sermon prononcé à la réouverture du temple de la Frédérichstadt, le 22 décembre 1861, par M. J-F-D. Andrié, l'un des pasteurs de l'église du refuge à Berlin. Berlin 1862, in-8°.

HORY.

Famille d'ancienne bourgeoisie de Neuchâtel, qui a occupé une des premières places dans notre petit Etat. Elle a bien mérité de la patrie à qui elle a donné un chroniqueur, deux poètes, plusieurs hommes d'Etat, de braves officiers, des chanoines et des pasteurs. Elle était originaire du Dauphiné; mais on ignore l'époque de son établissement à Neuchâtel. Le premier membre de cette famille dont l'histoire fasse mention, est *Richard Hory*, bourgeois de Neuchâtel, qui vivait en 1440. *Perrenet Hory*, son fils, vivait en 1460. *Jacques Hourry* et Roulf Usdervald, gens de bien, dit la chronique des chanoines, commandaient, en 1465, une compagnie formée de volontaires, tant bourgeois que gens du comté, qui allaient combattre, avec plusieurs autres enseignes suisses, sous Charles-le-Téméraire, contre le roi de France Louis XI.

En 1468 vivait un *Vuillemin Hurry*, qui tenait de l'abbaye de Fontaine-André une maison à la Coudre et plusieurs vignes à moitresse. En 1470, maître *Amé Hory* était chanoine de Neuchâtel, et en 1489, un *Horry* était chapelain de Notre-Dame de Neuchâtel. Est-ce Amé ou Jacques le chroniqueur? Nous l'ignorons.¹

I. En 1495, **Blaise Hory**, fils de Perrenet Hory, passa les Alpes à la tête d'une compagnie de Neuchâtelois, pour aller combattre en Italie sous le roi de France Charles VIII, qui avait fait en Suisse de grandes levées. Plus tard, il suivit en Italie son prince, Louis d'Orléans, qui servait dans l'armée de Louis XII, et que les Suisses, en guerre avec la France, voyaient partout à la tête de leurs enne-

¹ Une ancienne généalogie de la famille Hory, que nous possédons, dit que *Nicolas Hory*, archevêque de Rheims en 1505, appartenait à cette famille neuchâteloise.

mis. Hory qu'avait anobli Jeanne de Hochberg, femme de Louis d'Orléans, était écuyer du prince et seigneur de Bellevaux; et en 1511, les cantons irrités de la conduite de Louis d'Orléans, envoyèrent des députés à Neuchâtel pour proposer au Conseil de ville de prendre les rênes de l'Etat, et pour le requérir de sévir contre les bourgeois qui, à l'instigation de leur comte, l'avaient accompagné en Italie, entre autres contre ses deux fidèles écuyers, Blaise Hory et Nicolas Jaquemet. Mais l'assemblée générale de la bourgeoisie refusa de s'emparer de la souveraineté, et quant à la seconde requisition, elle se borna à prononcer la prescription à futur des bourgeois qui portaient les armes en faveur des Français contre les Suisses, et qui ne paraîtraient pas en personne dans le terme de six semaines pour solliciter leur réintégration. Cependant les cantons avaient dépossédé (1512) Louis d'Orléans de son comté de Neuchâtel; et nous voyons Blaise Hory conduire son enseigne avec celle des Suisses dans les plaines de Marignan et devant les murs de Dijon.

A la même époque, il y avait parmi les chanoines du chapitre de Neuchâtel un **Jacques Hory**, frère de Blaise, qui continuait (de 1503 à 1516) les *Annales Neuchâteloises* commencées par ses prédécesseurs. « Il était, dit Samuel de Pury, un très-bon écrivain, quelquefois un peu long et trop minutieux chronologiste. Il jugeait avec sagesse et avec un vrai patriotisme les événements qu'il racontait, et ses réflexions prouvaient autant de justice et d'honnêteté dans ses sentiments que de rectitude et de fermeté dans l'esprit. » Un frère du chanoine, *Pierre Hory*, périt à la bataille de Novarre, en 1513.

Cependant Blaise Hory paraît avoir promptement oublié Louis d'Orléans dont il avait été le fidèle écuyer; déjà en 1516, il était dans les bonnes grâces des ambassadeurs des Ligues à Neuchâtel. Jeanne de Hochberg étant rentrée, en 1529, en possession du comté, Hory est de nouveau cité parmi les personnages influents. Il était, en 1501, membre du Conseil de la ville de Neuchâtel; en 1512, il exerçait une charge de notaire, qui lui avait été accordée déjà en 1485 par Rodolphe de Hochberg, par lettre du 12 décembre. Il fut élu banneret de sa bourgeoisie en 1521. Il demeurait dans la rue des Moulins, qui était alors habitée par les familles les

plus considérables de Neuchâtel. Il eut de sa femme Jeanne, fille de Guillaume Hardy, bourgeois de Neuchâtel :

1° *Guillaume*, qui suit.

2° *Claude*, dont on ignore la postérité. Peut-être est-il la souche de la branche qui ne s'est éteinte que dans notre siècle.

3° *Pierre*, mort en 1544, laissant un fils mineur nommé Blaise, dont le tuteur était son oncle, le commissaire-général Guillaume.

Ce **Blaise Hory** se trouve mentionné dans les poésies de son cousin, le pasteur de Gleresse, qui le nomme son aîné, *major*. Il était né en 1527. Il fut commissaire du Vauxtravers et secrétaire d'Etat, fit trois expéditions en France et mourut dans la dernière, en 1576. Lors de sa première expédition en France, en 1567, le pasteur de Gleresse avait composé le distique suivant, pour être écrit en lettres d'or sur son drapeau :

Summe Deus, fer opem, nostræ succurre cohorti,
Quae freta auxilio suscipit arma tuo.

L'année 1562 fut celle où les protestants de France persécutés, prirent les armes pour leur défense. La guerre civile avait commencé et les deux partis demandaient des troupes auxiliaires à leurs corréligionnaires de la Suisse. Les cantons protestants avaient refusé et s'engageaient à une stricte neutralité; mais les cantons catholiques promirent quinze compagnies. Cependant le prince de Condé réitérait ses instances auprès des protestants suisses; le gouvernement de Berne fit entendre qu'il n'empêcherait pas ce qu'il ne voulait pas accorder ouvertement, et plusieurs mille Bernois, Neuchâtelois et Valaisans franchirent la frontière et se dirigèrent sur Lyon, dont les protestants s'étaient emparés. Les Bernois reçurent l'ordre de leur gouvernement de revenir dans leurs foyers, et ils durent obéir. Mais les compagnies Valaisannes, dont les Neuchâtelois faisaient partie, n'écoutèrent pas les députés qu'on avait envoyés après eux, ils poursuivirent leur route et se réunirent aux troupes que commandaient le baron des Adrets et Montbrun. Les Neuchâtelois eurent la première part au péril et à l'honneur du combat, qui se livra à Vaulréas, dans le comté d'Avignon, où les catholiques, commandés par le comte de Suze, perdirent 2500 hommes. Mais dans

le nord-ouest de la France, où était le centre de la guerre, les protestants avaient le dessous; ils avaient perdu Rouen, et le prince de Condé fut fait prisonnier à la bataille de Dreux, dont la victoire fut due aux Suisses catholiques. Tous les Suisses au service de ce prince furent rappelés; mais il y eut six drapeaux de Neuchâtelois qui y restèrent, par zèle pour la religion.

Blaise Hory a-t-il été du nombre de ces Neuchâtelois qui ont quitté les derniers le sol français? Nous l'ignorons. Mais en 1568, il était commissaire du Vauxtravers et fit une campagne de deux mois à Genève. En 1569, étant à Berne, il s'emporta contre l'ambassadeur Maniquet et fut disgracié par son prince Léonor, qui le suspendit de la place de secrétaire d'Etat qu'il occupait depuis quinze ans. On exigeait de lui une réparation formelle; mais plutôt que de s'humilier devant celui qu'il avait offensé, il s'enfuit, leva une compagnie et la conduisit en France, où les protestants étaient dans la situation la plus critique par la défaite de Jarnac et la mort du prince de Condé.

L'avènement de Henri III au trône de France, en 1574, n'avait pas suspendu les guerres de religion qui déchiraient ce malheureux royaume. Vers la fin de 1574, le prince de Condé et le comte palatin Jean Casimir, avaient envoyé un négociateur très-habile en Suisse, dans le dessein de lever des troupes pour le parti protestant. On tint à Neuchâtel une conférence très-secrète, où l'on convint de la manière de lever les troupes à l'insu des magistrats, des officiers qui les commanderaient, du moment de leur départ et de la route à suivre. On leva seize compagnies, dont trois furent formées dans le comté de Neuchâtel, et quatre dans la seigneurie de Valangin, dans le val de St-Imier et à la Neuveville. Ces sept compagnies furent commandées par autant de Neuchâtelois, parmi lesquels était Blaise Hory. Toutes les protestations de l'ambassadeur français et les mesures énergiques que prit le sénat de Berne contre ses ressortissants ne purent empêcher le départ de ces seize compagnies. En janvier 1576, Condé et le prince-palatin pénétrèrent de Lorraine en France, à l'instigation du duc d'Alençon, frère du roi, qui avait pris parti pour les protestants et qui se mit à la tête de l'armée. Leurs forces étaient très-supérieures à celles de leurs ennemis qui se hâtèrent de faire la paix. Plusieurs soldats de Neuchâ-

tel regagnèrent leurs foyers; mais Blaise Hory ne fut pas de leur nombre; il avait trouvé la mort au mois de mai dans les plaines de Champagne, enlevé par la maladie ou tué dans quelque combat obscur dont l'histoire n'a pas gardé le souvenir. Le pasteur de Gleresse nous a conservé la mémoire de sa mort en ces termes :

In effigiem Blasii Horicæi majoris, duarum expeditionum Gallicarum ducis, defuncti mense maio, anno 1576. Ætatis suæ 49^e.

*Qui fuerim quæris, terras peregrinus oberrans,
Andromedos sacræ Perseus alter eram,
Ejus dum tueor partes, armatus in oris,
Campanis atro funere contumolor.*

II. **Guillaume Hory** s'éleva aux premières dignités de sa patrie et éclipsa ses deux frères. Dans la première partie de sa carrière politique, il fut, comme son père, conseiller de ville, et on le voit dès 1547, et depuis lors en 1553 et 1557, siéger aux audiences sur le banc du tiers-état. Déjà en juin 1553, Jacqueline de Rohan avait accordé à Guillaume Hory « des lettres de provision et institution de l'office de commissaire-général au comté de Neuchâtel »; mais il n'avait pas pu vaquer à l'exercice de cet office pour plusieurs causes. Il ne fut mis en possession que le 22 avril 1557. Par lettres patentes datées de Château-Regnault, le 13 août 1565, Léonor de Longueville, « considérant les services multipliés que cette ancienne famille avait rendus en tout temps aux comtes de Neuchâtel, et les lettres de noblesse que son aïeule, dame Jeanne de Hochberg, avait précédemment données à Blaise Hory, son père, confirme et renouvelle l'anoblissement du dit Guillaume et de tous ses descendants mâles et femelles, etc. »

Guillaume Hory siégea, en 1566, aux audiences en qualité de commissaire parmi les officiers du prince. En 1576, il fut nommé lieutenant substitué du gouverneur; et en 1588, qui fut probablement l'année de sa mort, il fut remplacé dans cette haute charge par Claude de Neuchâtel, baron de Gorgier.

C'est à lui que son fils Blaise, pasteur à Gleresse, fait allusion quand il dit dans sa chanson sur la guérison de son fils Guillaume, encore enfant :

*Quand pour luy je t'ai requesté (ô Dieu),
De tout mon cœur ay souhaité,*

Qu'estant soigneusement nourry,
Fust un second Guillaume Hory
En rondeur, en foy, en sagesse,
Jusqu'à sa dernière vieillesse.

Il est qualifié dans son testament: « Lieutenant du gouverneur de Neuchâtel, du Conseil privé de nos souverains princes et seigneurs, commissaire-général, ancien châtelain de Boudry, clerc et bourgeois de Neuchâtel. » Il avait épousé Claua Marquis, qui lui donna quatre fils et deux filles:

1° *Jean Hory*, qui suit;

2° *Isaïe Hory*, qui succéda, en 1581, à Blaise Varnod dans la charge de procureur-général et qui joue un rôle assez considérable. En 1590, il demanda à son prince Henri de recevoir de lui en fief le revenu de l'ancienne abbaye de Fontaine-André, et en 1591, le gouverneur lui amodia ce lieu pour six ans. Il reçut avant 1593 la charge de châtelain de Boudry. Il ajouta à ses deux autres places celle de receveur du Vauxtravers, qu'en 1603 il possédait déjà depuis quelques années. Un acte nous apprend qu'il vivait encore en 1624.

3° *Daniel Hory* fut avec Isaïe le successeur de Guillaume dans les charges publiques. Notaire en 1569, il était, en 1574, intendant des bâtiments de Marie de Bourbon, duchesse de Longueville. En 1576, il fut nommé secrétaire du Conseil privé de cette princesse, et en 1588, conseiller d'Etat. On le voit, en 1592, assister comme conseiller d'Etat et secrétaire de Marie de Bourbon, à la conférence qui termina les différents survenus entre cette princesse et le comte de Montbéliard au sujet de la seigneurie de Valangin. Il avait épousé, le 12 mai 1572, Estienne N., « de père et mère de réputation », est-il dit, qui lui donna quatre fils, Jean, Jonas, Pierre et David Hory, dont on parlera.

4° *Blaise Hory*, pasteur à Gleresse, dont nous donnerons plus loin une biographie détaillée, un des personnages les plus remarquables de la famille Hory.

5° *Isabelle Hory* épousa, le 16 décembre 1555, Nicolas Verdonnet, d'abord châtelain de Boudry, puis capitaine et châtelain du Val-de-Travers. Elle vivait encore en 1574.

6° *Verène Hory*, mariée à Pierre Junod, châtelain de Boudry.

III. **Jean Hory** naquit en septembre 1534. Il fut établi notaire le 25 février 1553, à l'âge de dix-neuf ans. Il épousa, le 3 novembre 1566, Judith, fille du procureur-général Guillaume Hardy. Jean Hory fut interprète du roi de France auprès des Ligues; nous le trouvons occupant cette place en 1560 et 1569. Il passa sans doute la plus grande partie de sa vie loin de Neuchâtel. Il mourut en mars 1587, après vingt ans de mariage, ne laissant aucune postérité.

Avec le xvii^e siècle paraît dans l'État et dans l'église une nouvelle génération de Hory, dont Blaise nous fait connaître trois membres, ses deux fils Guillaume et Samuel, et Jean, fils de Daniel, chancelier de Neuchâtel, célèbre par ses malheurs.

IV. **Jean Hory** faisait, en 1592, ses études à Lausanne. Il avait envoyé pour le premier jour de l'an, à son oncle Blaise, des vers latins qui étaient assez bons pour que celui-ci les crut copiés de quelque auteur, ainsi qu'il le dit très-clairement dans une douzaine de vers qu'il lui adressa, le 12 janvier, et dont voici les derniers :

O utinam deinaps generis sis gloria nostri;
Tota tuo niteat nostra decore domus.

Ce jeune homme à qui son vieil oncle souhaitait un si brillant avenir, arriva au faite des honneurs; mais sa chute fut encore plus remarquable que son élévation. Il est le seul de sa famille dont le nom se soit conservé dans le souvenir des Neuchâtelois. Voici ce que la tradition rapporte de lui :

Hory était devenu tout puissant dans notre pays, et il disposait à son gré des grâces et de la faveur du prince Henri II. Mais il avait de nombreux ennemis qui cherchaient à le perdre. Il fut employé dans plusieurs négociations pour défendre à l'étranger les intérêts de son souverain et de sa patrie; et pendant son absence, son ennemi personnel, le maire Favargier, accusa sa femme de sorcellerie, parce qu'elle avait le malheur d'avoir les yeux rouges, la fit saisir dans sa maison, conduire en prison, juger prévôtalement et exécuter le jour même ou le lendemain, dans la cour du château de Neuchâtel, où l'on montrait encore récemment et avec un respect mystérieux les traces ineffaçables de son sang sur le pavé.

Soit que personne n'eût eu le courage d'écrire à Hory cette ter-

rible nouvelle, soit que ce meurtre juridique eût eu lieu au moment où il était déjà en route pour retourner dans son pays, il arriva jusqu'à une distance peu considérable de sa ville natale, ignorant encore ce qui s'était passé; et là ayant rencontré un paysan qui faisait la même route que lui et qui ne le connaissait pas, il se mit à causer avec lui et apprit accidentellement de lui la mort de sa femme. Il veut partir aussitôt et se rendre auprès de son prince pour lui demander justice, et il reçoit de lui sa lettre de disgrâce. Ses ennemis l'avaient noirci auprès de Henri, qui avait, on ne sait comment, ouvert l'oreille à leurs calomnies. Hory se retira sur les montagnes de la Tourne, à Combe-Varin, qui lui appartenait et où il finit misérablement ses jours dans une mauvaise cabane. Il y mourut de langueur, n'ayant pu se venger de ses ennemis.

Cette tradition vaut ce que valent les traditions: elles attestent la réalité de faits importants qui ont frappé vivement l'imagination du peuple; mais tous les détails sont sinon inventés, au moins dénaturés et déplacés. L'histoire authentique de Jean Hory, connue de tous nos lecteurs, se trouve racontée en grands détails dans l'*Histoire de Neuchâtel* de M. F. de Chambrier, p. 404-413.

Hory s'était formé de bonne heure aux affaires, en assistant au conseil plusieurs années avant de succéder à son père, et le prince lui avait fait don du fief de Mirecourt, en récompense des services de trois générations. Financier, jurisconsulte, administrateur, homme politique, il avait amélioré les revenus de l'Etat, rédigé la coutume, dressé plusieurs règlements de police et montré beaucoup de capacité dans diverses commissions en France et en Allemagne. Nommé lieutenant du gouverneur du pays, en 1623, après la mort de Wallier, il gagna la confiance du prince en entrant avec chaleur dans un projet qu'il lui suggéra peut-être, ou que le dépit avait inspiré à Henri II.

C'était la construction d'une ville nouvelle destinée à devenir la rivale de Neuchâtel. Tandis que les habitants de cette vieille cité étaient obligés de porter de la terre sur des rochers et de repousser les eaux du lac pour planter de nouvelles vignes et bâtir de nouvelles demeures au pied de leurs deux collines, la future Henripolis s'élèverait sur le sol fertile de la plaine de Thielle, et on se flattait d'y introduire les manufactures qui fleurissaient alors au Pays-bas,

et d'en faire , comme Augsbourg l'était alors, l'entrepôt du commerce de la France et de l'Italie, grâce à une communication par eau non interrompue du lac de Neuchâtel avec la Hollande , à une liberté de commerce illimitée , de belles franchises , et à la profession ouverte de toutes les religions.

Hory arriva de Paris au mois d'avril 1625 , avec la patente de cette fondation , à laquelle Montigny , ambassadeur du prince en Suisse, et lui, devaient présider ; et pour mettre la main à l'œuvre, on n'attendait plus que la remise d'une somme de 50,000 écus, que Gaspard Scherer, de St-Gall, et Boniface Iselin, de Bâle, agissant au nom d'une société des Pays-bas , devaient fournir incessamment, pour acheter, entre St-Blaise et Marin , le sol de cette colonie , où dans un an leur négoce allait commencer , et dont le prince les avait nommés chefs leur vie durant. En attendant, on fit des publications jusques dans les lieux les plus éloignés pour attirer les habitants. ¹ Tout ce qui était projet marcha avec la plus grande activité ; mais tandis qu'il se manifestait dans la ville de Neuchâtel une forte opposition , les habitants de la chàtellenie de Thielle refusèrent de vendre leurs terres. Insensiblement l'ardeur se ralentit, les correspondances cessèrent. Hory lui-même envisagea l'affaire comme manquée ; on ne parla plus de Henripolis, et tout ce qui en a passé à la postérité, c'est le projet, le plan et le nom.

Hory fut plus heureux dans sa négociation pour réunir à l'Etat toute la mairie de Lignièrès , dont l'évêque de Bâle céda sa moitié avec le territoire d'Entre-deux-Ruz, près de Landeron, en échange du fief de Mirecourt, auquel Hory renonça pour devenir seigneur de Lignièrès. Il continuait à diriger l'administration , conjointement avec les ambassadeurs Montigni , Bauvais , Saint-Romain et Maréchal, qui se succédaient fréquemment à Neuchâtel. Comme la place de gouverneur restait vacante , Hory conçut l'espérance de l'obtenir, et il commit la faute de la faire demander pour lui par quelques communautés et par les bourgeois renoncés. Le prince

¹ Hory est probablement l'auteur de la brochure très-rare intitulée : *Description et représentation du plan et assiette de la nouvelle ville nommée Henripolis qui se bastit proche de Neufchastel, en Suisse, avec une ample déclaration des privilèges, libertés, franchises et commodités dont jouiront ceux qui feront leur retraicte en la dicte ville, etc.* A Lyon chez Claude Savary et Barth. Gauthier, 1626, avec permission des supérieurs, in-12°, 16 p.

s'en trouva blessé, et ce fut une première atteinte à la faveur dont il jouissait. Alors ses envieux commencèrent à l'attaquer sourdement, et on toucha une corde fort sensible, en l'accusant de soutenir la résistance des gens de Cornaux à un arrêt rendu contre eux par le prince lui-même, en 1618.

Hory était ambitieux et intéressé. Déjà en 1613, il était receveur des quatre mairies, et on le voit quelques années après demander à son prince une somme assez considérable avec laquelle il achèterait près de la ville quelques terres, qu'il recevrait en fief, et qui pourraient un jour retourner au domaine. Henri II, qui vivait constamment près de Louis XIV, à la cour ou dans les camps, faisait de grandes dépenses et n'était pas un créancier facile. Le receveur des quatre mairies, qui devait payer chaque année une somme assez considérable, ne le faisait jamais complètement. En 1627, il redevait plus de cent quarante mille livres, et ses frères, Pierre, receveur de Valangin, et Jonas, maire de Neuchâtel, une somme encore plus forte (316,000 livres). Après bien des ennuis ils furent condamnés à payer ces sommes énormes. Hory fut destitué de toutes ses charges et tomba dans la disgrâce du prince. Il était alors occupé auprès de la cour impériale à défendre les droits de son prince contre la maison de Baden, quand il reçut la nouvelle de sa destitution. Il revint en toute hâte à Neuchâtel, et fit son possible pour rentrer en faveur, mais inutilement. Sentant qu'il est perdu si on lui fait rendre compte à la rigueur, il demande pardon au prince, et le prie que le patrimoine qu'il a reçu de ses pères puisse passer à ses enfants. La somme dont il était débiteur était trop considérable pour qu'il fût possible de la payer comptant, et le prince lui avait refusé d'accepter un contrat de 7000 écus sur le roi de France, et de lui accorder le rabais énorme qu'il demandait. Hory lui avait remis, en 1629, la seigneurie de Lignièrès, ses terres au Landeron et sa dime de Montezillon, que Henri avait acceptées à la plus haute évaluation possible. Mais la dette était loin d'être acquittée en entier, et le procureur-général Favargier, ennemi implacable du pauvre Hory, reçut l'ordre de faire subhaster les biens-fonds de Hory, qui perdit ainsi successivement toutes ses terres. La vente de ses biens dura plusieurs années: en 1639, il n'avait point encore liquidé sa fortune, et le procureur-général saisit

ses terres à Auvernier et Colombier. On voit même qu'en 1649, on subhastait encore de ses propriétés.

Dépouillé de sa fortune, le malheureux chancelier est encore en butte aux injures et à la haine de Favargier; et quand il lui demande réparation d'honneur, le conseil prend fait et cause pour Favargier, comme ayant agi par le devoir de sa charge. En le défendant devant les tribunaux, son fils Félix s'était plaint avec véhémence de ce qu'on violait à son égard les franchises. Là-dessus, Favargier poursuit criminellement le père et le fils, comme ayant cherché à émouvoir le peuple contre les officiers de son Altesse. « Le prince le sait, le prince le veut; il n'a résolu, dit-il, de perdre cette famille comme étant venue avant le déluge, mais il veut la traiter avec rigueur, et après il verra à trouver les moyens de ne la perdre pas. » Il pardonne enfin, Hory présente au Conseil ses lettres de grâce, et c'est encore par grâce qu'on ne lui fait pas fléchir le genou devant ce corps qu'il avait présidé. Bientôt ses mœurs sont attaquées, on fait paraître le vieillard devant le consistoire, on en vient jusqu'à l'accuser d'avoir altéré des écritures de sa main. Alors, soit pour se soustraire à une nouvelle humiliation, soit pour aller se défendre auprès du prince, il quitte le pays, et pendant son absence, sa femme, Madeleine Fornachon, périt victime d'une accusation pleine d'horreur et de mystère.

Saisie à Neuchâtel et conduite en prison, elle y est tenue vingt jours, puis elle est mise dans un bateau et transférée au château de Thielle, où, le troisième jour, elle fait l'aveu d'un parricide, confession franche et libre, dit l'acte du procès, qui constate cependant qu'elle avait été torturée avant comme après son aveu. Il y avait un grand nombre d'années, dit-elle, que le bruit s'étant répandu que sa mère était accusée du crime de sorcellerie, son mari, J. Hory et ses parents, émus à l'ouïe d'une telle accusation, qui devait entraîner le supplice de sa mère et la diffamation de leur famille, formèrent le complot d'étouffer le crime en empoisonnant la coupable, ce qui fut malheureusement exécuté. Aujourd'hui, Dieu permettait qu'elle-même fut accusée de sorcellerie, afin de manifester ce parricide, de lui en faire subir la peine, et endurer, comme il était juste, celle à laquelle ils avaient soustrait sa mère. D'après cet aveu, les jurés de Thielle la condamnèrent au supplice de la

roue , que le conseil d'Etat modéra en ordonnant qu'elle aurait la tête coupée, et la sentence fut exécutée le 3 juillet 1649.

Mais d'accord avec la tradition, un témoignage grave, sorti d'une plume contemporaine, celui du chancelier de Montmollin , est parvenu jusqu'à nous pour déclarer son innocence. Il dit que le seul crime de Madeleine Hory était d'avoir blessé les autres femmes par ses hauteurs , pendant que son mari était chef de l'Etat , et qu'accusée de sorcellerie par une machination des ennemis assez connus de Hory , elle fut tant torturée qu'elle avoua tout ce qu'on voulut d'elle. C'est parce que la justice de Neuchâtel refusait alors de soumettre ses bourgeois à la torture , que Favargier livra cette malheureuse au châtelain de Thielle , juge impitoyable des délits de sorcellerie. C'est Favargier, qui le premier est instruit par un messager exprès, qu'elle a fait une confession et déclaré des complices. On les arrête; ils sont enfermés dans le château de Colombier et interrogés par le maire. Alors , sous prétexte que leurs réponses sont captieuses et la matière importante , le procureur-général se fait donner par le conseil d'Etat l'ordre de les examiner et d'instruire la procédure. Dix jours après , les Fornachon sont suppliciés.

A deux siècles de distance, dit M. de Chambrier, on peut à peine soulever quelques coins du voile qui couvre cette sanglante scène, et qui dérobe à nos regards les actions secrètes de ces deux hommes fameux, entre lesquels il ne s'agit de rien moins que de juger si l'un a été coupable d'un parricide ou l'autre d'un triple meurtre.

Tel fut le terme et le comble des malheurs éclatants de Hory. Ceux-là il les avait épuisés. Inculpé par les aveux de sa femme, il dut à son absence de n'en pas partager le sort; mais douze années d'humiliation et d'amertume furent encore suivies de douze années de proscription et de malheur, et c'est après l'âge de quatre-vingts ans que ce vieillard , secouru par la pitié du prince , comme jadis élevé par sa fâveur , obtint pour dernière grâce de rentrer dans sa patrie et de finir ses jours loin de la ville , dans sa métairie de Combe-Varin. Il y mourut en 1656, ayant conservé jusqu'à la fin de sa vie une tête pleine de feu et dans laquelle il roulait sans cesse quelque nouveau dessein. La devise latine tirée d'Horace qu'il

avait adoptée dans sa jeunesse, était celle des athlètes rappelée par Saint-Paul :

Qui studet optatum cursu contingere metam,
Multa tulit, fecitque puer, sudavit et alsit.

La vie du chancelier Hory offre un exemple unique parmi nous des vicissitudes de la fortune, et lui-même le premier exemple d'un homme éminent par la culture de son esprit. Le temps et le feu ont détruit ses recherches sur les antiquités de Neuchâtel et ses travaux historiques; mais il suffit pour son éloge qu'un homme tel que Montmollin se plaise à le reconnaître pour son guide et son maître.

Jean Hory avait laissé un fils, nommé Félix. **Félix Hory** était né en 1606. Il servit en France; en 1631, il était lieutenant et fut fait prisonnier par la garnison de Dijon; mais il fut plus tard mis en liberté. A sa mort le domaine de Combe-Varin, dont la seigneurie lui avait laissé la jouissance, fut réuni au domaine et vendu au gouverneur de Mollondin pour la somme de L. 6000, dont L. 1000 furent données à Anne-Marie, fille de Jean Hory. Une autre sœur de Félix, Béatrix, épousa, en 1640, Samuel Purry.

Jean Hory avait trois frères, avons-nous vu. **David Hory**, né en 1592, épousa Isabeau Marval. **Jonas Hory**, siégeait aux audiences de 1618 pour le fief Grandjacques. Il fut nommé maire de Neuchâtel le 14 mars 1621. En 1622 il reçut la recette du prieuré de Vauxtravers, à charge d'en payer 6000 livres par an. Il fut à plus d'une reprise député auprès du prince en France. Il ne fut pas disgracié avec son frère Jean; au contraire il reçut, en 1628, pour cinq ans, la charge et intendance de toutes les vignes du domaine, vacante par la mort d'Abraham Tribolet, procureur-général. Il fit une expédition en France en 1630, à la tête d'une compagnie, et l'on nomma pour le remplacer dans ses fonctions de maire G. de Montmollin. Il mourut en 1641.

Pierre Hory était receveur de Valangin depuis cinq ou six ans lors de la disgrâce de son frère Jean. En 1627 on le voit demander comme une grande grâce de garder encore un an sa recette, espérant pouvoir pendant ce délai mettre ordre à ses affaires et s'acquit-

ter de ce qu'il devait au prince. Il mourut en 1631, laissant une dette de 96,372 livres 9 gros.

Jonas, maire de Neuchâtel, eut deux fils, *Josué* et *Henri Hory*. En 1641, ce Jonas était capitaine d'une compagnie de 200 hommes à pied au régiment suisse de Watteville; menacé depuis quelques mois de perdre entièrement la vue, il ne pouvait plus continuer le service militaire, et il pria le marquis de Coislin, colonel-général des Suisses et Grisons, de bien vouloir pourvoir de sa compagnie ses deux fils, Josué et Henri, dont l'aîné était déjà lieutenant. « Désirant les obliger tous trois à continuer la bonne volonté qu'ils ont toujours eue pour la couronne de France. » Coislin donna à ces deux jeunes gens la charge de capitaines en chef de cette compagnie.

Le 24 juillet 1647, **Henry Hory** signe à Soleure un contrat par lequel il s'engage à lever « une compagnie de 200 bons hommes de guerre de sa nation et non d'autre, propres à rendre service, sur peine d'être cassée; qu'il l'amènera en France et la rendra aux portes de la ville d'Amiens, le 20 du mois d'août au plus tard. » On voit que l'année suivante le roi lui devait 15,110 livres pour avances faites aux soldats de cette compagnie. En 1649, Henri de Longueville donna au même Henri Hory, capitaine d'une compagnie de gens de pied suisses au régiment des gardes du roi, la charge de maire de Valangin, à condition que Hory établisse sa résidence à Valangin ou dans quelque autre lieu voisin. En 1653, le même prince étant à Rouen et voulant le récompenser de ses services, le nomma conseiller d'Etat. Deux ans plus tard, il reçut la charge de chancelier, vacante par la démission de Stenglin, qui l'occupait depuis 1648.

Henri mourut jeune encore, le 6 décembre 1660. Il avait épousé Ursule de Treytorrens, de laquelle il eut un fils, *Jonas*, le dernier de la branche noble des Hory, et une fille mariée à J.-J. Sandoz, commissaire-général et receveur de la baronnie du Vauxtravers. C'est au chancelier Hory que Haller attribue, je ne sais sur quelle autorité, les *Monuments parlans du pays et souveraineté de Neufchâtel et Vallengin*. Ces monuments appartiennent plutôt à Barillier.

Josué Hory, fils du maire de Neuchâtel, Jonas, et frère de Henri, chancelier, eut une carrière toute militaire. Il entra en 1639 dans

la compagnie de son père. En 1640, il servit au siège d'Arras. Ce fut lui qui signa, en 1644, ce pacte par lequel les capitaines du régiment neuchâtelois d'Haudanger s'engageaient par serment à ne pas suivre les armées françaises en Allemagne, avec laquelle les Liges avaient des alliances qui ne permettaient pas aux Suisses d'y faire la guerre. En 1647, il leva une compagnie qu'il conduisit à Piombino, en Italie. Là, elle fut divisée et il en reçut une moitié; il continua à faire la guerre en Italie et prit part à plusieurs batailles. En 1653, il quitta le service français, et son prince, Henri de Longueville, lui donna l'intendance du château de Joux, dont avait été chargé auparavant le chancelier Stenglin.

Jonas Hory fut le dernier de la branche de Guillaume. En 1666, il est qualifié de docteur en droit. En 1670, il devint membre du Petit-Conseil de la ville de Neuchâtel, et l'année suivante, Charles de Longueville, « sur le bon rapport qui lui a été fait de sa personne, de sa bonne vie et mœurs, sens, suffisance et expérience, et en considération des services que feu son père a rendus en la charge de chancelier, » le nomma châtelain de Boudry. Nous le voyons conseiller d'Etat en 1678. En 1680, 1694 et 1699, il fit les fonctions d'interprète auprès de la duchesse de Némours pendant les séjours qu'elle fit à Neuchâtel.

En 1707, il fut confirmé dans ses charges par le roi de Prusse, pour la cause duquel il s'était employé avec zèle et succès. Ce fut lui qui porta au comte de Metternich la sentence des Etats. Il avait épousé Isabeau Purry, fille de Samuel Purry et de Béatrix Hory, et son unique enfant, Barbe, entra par son mariage dans la noble famille bernoise de Bondely. Les partisans du prince de Conti le représentent sous un jour peu avantageux; ils font de lui un homme intrigant, rusé, tracassier, versatile. Il paraît que dans la longue période de troubles que l'incertitude de la succession occasionna chez nous à cette époque, il se conduisit avec beaucoup d'habileté et sut toujours prévoir le parti qui aurait le dessus. Ses relations de famille avec Berne lui donnaient en outre une certaine importance; car cette république exerçait une puissante influence dans toutes nos affaires, et chaque parti cherchait à la gagner à sa cause. Jonas Hory mourut en 1726 à l'âge de 88 ans.

On trouve dès le xvii^e siècle un très-grand nombre de membres

de cette famille, non reconnus pour nobles et occupant des emplois dans la bourgeoisie et dans l'Eglise. Ils descendaient probablement des fils du pasteur de Gleresse. Comme ils n'ont joué qu'un rôle très-secondaire dans le pays nous n'en parlerons pas ici.

En 1745, on voit un *Abram Hory* qui vivait à Vevey où son père s'était établi. Il y épousa Isabeau Dutour, fille de Bertrand Dutour de Saillans en Dauphiné. Hory mourut dans cette ville en 1757, âgé de 66 ans.

Guillaume Hory, fils d'Abraham, né en 1745 à Vevey, retourna dans sa patrie où le rappelaient ses parents. Il était alors le seul membre mâle de toute la famille Hory. Plusieurs membres du conseil d'Etat voyaient en lui le descendant, non de Guillaume Hory, anobli en 1565, mais de son père Blaise, qui avait aussi été anobli, et ils l'engagèrent à revendiquer ses droits à la noblesse; mais il n'en fit rien. On raconte même que le tribunal des Trois-Etats, ayant un jour à juger une cause dans laquelle la presque totalité des nobles inscrits sur la matricule, étaient intéressés et avaient dû se retirer; le président fit appeler Guillaume Hory pour occuper au banc de la noblesse une des places vacantes; le sautier le trouva dans sa cave, surveillant un *transvasage* qu'il ne voulut pas quitter pour les fonctions, toutes nouvelles pour lui, auxquelles il était inopinément appelé.

Son fils, **Guillaume Henri**, naquit en 1793. Il se voua au ministère évangélique et fut consacré en 1814. En 1815, il fut nommé diacre du Val-de-Travers, et en 1817, il fut appelé à la charge de pasteur dans l'église française de Bâle. Il s'y rendit avec sa jeune épouse et y mourut peu d'années après, laissant une fille unique. Avec lui s'est éteinte, jusque dans ses derniers rameaux, l'antique et belle famille des Hory, sur laquelle il aurait jeté un nouvel et brillant éclat, si sa carrière n'eut pas été si promptement terminée. Comme son aïeul Blaise de Gleresse, il était à la fois pasteur et poète. Nous aimerions voir réunies dans un même volume le Hory du siècle de la réforme et le Hory du XIX^e siècle. Mais les poésies de ce dernier se sont perdues; sa veuve qui les gardait comme un cher et précieux dépôt qu'elle voulait transmettre à sa fille, consentit avec regret à remettre, pour un temps, ce manuscrit unique

à un étranger , entre les mains duquel il s'est égaré , et toutes les recherches faites pour le retrouver ont été jusqu'ici infructueuses.

Sources. *La famille Hory* , notice de M. F. de Rougemont en tête de sa publication des poésies de Blaise Hory, p. 6-32. — F. de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 325, 327, 364, 366, 398, 404-413, 496, etc. — *Annales historiques de Jonas Boyve*, années 1529, 1562, 1565, 1575, 1576, 1595, 1625, 1628, 1707, etc. — *Extraits des chroniques ou annales du chapitre de Neuchâtel*, par Samuel Pury. Neuchâtel 1840, in-8° — *Généalogie manuscrite de la famille Hory*. — Tiller, *Gesch. des Freystaates Bern*, t. III, p. 459 et suiv. — Boyve, *Recherches sur l'Indigénat helvétique de Neuchâtel*, p. 49, 51, 125. — Zurlauben, *Histoire militaire des Suisses au service de France*, t. II, p. 123, 180, 185; t. V, p. 27. — *Notices généalogiques du baron d'Estavayer*, t. XI, p. 190-194. — *Mémoires sur le comté de Neuchâtel*, par le chancelier de Montmollin, t. II, p. 23, 24, 27, 30, 62. — *Traité des fiefs*, manuscrit du même chancelier. — Matile, *Histoire des institutions judiciaires de Neuchâtel*, p. 98, 99. — *Archives de Neuchâtel, comptes des parties casuelles de 1640*. — *Manuels du Conseil d'Etat*, etc.

BLAISE HORY.

Blaise Hory, pasteur à Gleresse au xvi^e siècle, était fils de Guillaume Hory, lieutenant au gouvernement de Neuchâtel. La date précise de sa naissance nous est inconnue, mais on peut la placer à l'une des deux années 1528 ou 1529. Hory ne nous a rien appris de son enfance. Il a sans doute été un des élèves de ce Mathurin Cordier, qui fut pendant sept ans régent d'école à Neuchâtel, et qui, à l'âge de 85 ans, écrivait dans la préface de ses *Colloquia* ces belles paroles: « Il y a pour le moins cinquante ans qu'ayant pris la charge d'enseigner les enfants, j'ay tousiours eu désir de faire tant que j'ay peu, qu'ils joignissent la piété et les bonnes mœurs avec l'étude des lettres.... Or que j'aye constamment persévéré en cette entreprise, plusieurs petits livres par moy mis en lumière à diverses foys, en rendront suffisant tesmoignage: en la composition desquels mon but a tousiours esté de façonner les enfans à ces deux choses à la fois. Le mesme aussi pourront tesmoigner mes disciples, d'entre lesquels il y en a plusieurs vivans, mêmes des gens de renom. Et ces miens Colloques sont tels que (si je ne me trompe) ils pourront beaucoup aider aux bons enfans pour parvenir à ce que j'ay tousiours principalement désiré.... »

Quelques vers de Blaise Hory sur la mort de Louis Pfyffer, nous

apprennent qu'ils avaient fait leurs études ensemble à l'université toute récente de Strasbourg, qui était alors en grande célébrité. Louis Pfyffer était de Lucerne, et l'on est surpris de voir un catholique achever son éducation dans une école et dans une ville protestante. Il fut un des hommes les plus puissants de son siècle parmi les catholiques suisses.

Hory ne nous a transmis aucun détail sur son éducation. Mais les nombreuses allusions qu'il fait à celle de ses parents, de ses amis, de ses enfants, et tout ce que nous savons de lui et de son temps, nous donne une idée assez exacte de la discipline sous laquelle il a passé son enfance et des études de sa jeunesse. Ses parents avaient abandonné le catholicisme, en même temps sans doute que les autres bourgeois de Neuchâtel, et il est facile de juger de leur zèle pour la nouvelle foi, quand on voit un de leurs fils prendre place parmi les ministres nouveaux. Hory naquit pour ainsi dire sur un champ de bataille; il grandit au milieu des combats, et l'on voit aux sentiments qui l'ont animé pendant toute sa vie qu'il aurait été, si l'occasion s'en fût offerte, un vigoureux champion des églises évangéliques. Le caractère de l'esprit religieux à cette époque, était chez nous une très-grande sévérité morale; la discipline était même quelquefois outrée, au point d'occasionner des troubles. A Neuchâtel, le Conseil de ville émit, en 1540, une ordonnance pour interdire les danses qu'on faisait communément aux noces, et en 1542 parurent des constitutions faites en commun par le gouvernement et les Quatre-Ministres, qui déterminent les peines qu'encourent ceux « qui ne célèbrent pas les sacrements selon la manière ordinaire, qui prennent le nom de Dieu en vain, qui usent de paroles, ordes et détestables, qui boivent trop, qui jouent aux cartes, dés, et autres jeux semblables et illicites, qui se trouveront oiseux dans les rues le jour du dimanche, tandis qu'on prêche le Saint-Evangile, qui rompent le saint dimanche par œuvres mécaniques, qui parlent contre les prédicants, qui portent des habits découpés, qui assistent à la messe, etc., etc.» Cette sévérité morale se retrouve également dans toute l'histoire du clergé neuchâtelois au xvi^e siècle; elle était un des éléments dont se composait l'atmosphère spirituelle de ces temps, et on la retrouve imprimant son sceau à la presque totalité des poésies que nous a laissées Blaise Hory.

Mais que peuvent être des poésies nées chez un peuple qui est tout occupé des vérités de la religion qu'il saisit par l'intelligence plutôt que par le cœur, et qui se prive de toutes les joies de la terre sans goûter en plein les joies du ciel? Ces poésies sont pauvres, chétives; elles ont cru sur un sol mauvais. Mais tout mauvais qu'il fût, il a pu cependant les produire, et il ne l'aurait pas pu sans la Bible et les classiques grecs et latins. L'ancien Testament et plus particulièrement les Psaumes, Job et les Prophètes, sont une source inépuisable de pensées, de sentiments et d'images poétiques. Un peuple qui possède la Bible, qui l'aime, qui s'en nourrit, peut difficilement tomber dans un tel état de barbarie littéraire, qu'il n'ait plus de sens pour les beaux-arts. La Bible lui inspirera le goût des cantiques et lui fera un besoin d'une musique sacrée. Elle peut même lui révéler des beautés inconnues dans la nature et dans l'histoire, le maintenir à une certaine élévation morale et lui parler des choses les plus sérieuses en un langage qui frappe fortement l'imagination. Cette influence de l'Écriture-sainte sur des hommes qui n'ont ni grands talents poétiques, ni une piété profonde, est très-sensible chez Blaise Hory, dont les fréquentes allusions à des passages de la Bible prouvent combien ce livre lui était familier et qui se plait à composer ses chansons sur le chant de tel ou tel psaume de la traduction de Marot.

L'étude des belles-lettres grecques et latines, remises en honneur dans le xiv^e et le xv^e siècles entretenaient le goût des beaux-arts et de la poésie dans la société; et à l'époque de la Réformation, le grec et le latin formèrent avec la religion les deux branches principales de l'instruction inférieure et supérieure. On écrivait en latin tout ouvrage qui n'était pas destiné pour le peuple; tous les savants maniaient cette langue avec la même facilité que leur langue maternelle, à laquelle même plusieurs la préféraient, et rien n'était plus commun que le talent de composer des vers latins. Hory emploie indifféremment l'une ou l'autre langue; il chante en français tous les sujets familiers et historiques, mais c'est en latin qu'il célèbre ou déchire les théologiens, et qu'il écrit aux doctes poètes de son temps. Et l'on trouve dans plusieurs de ses pièces des preuves irrécusables que les bons auteurs latins lui étaient aussi bien connus que la Bible. On peut même assurer que le grec ne lui était pas étranger.

Le talent poétique de Hory a dû se former aussi par la lecture des auteurs français contemporains. Les seules strophes dont il fait usage, sont celles que Marot a choisies pour la traduction de ses psaumes, qui avait, en dépit de l'immoralité de son auteur, acquis très-promptement une grande réputation chez les protestants. Et par diverses poésies de l'âge mûr et de la vieillesse de Hory, on voit que Ronsard et les autres poètes étaient fort bien connus des Neuchâtelois.

La culture littéraire, en effet, était au xvi^e siècle, beaucoup plus grande dans notre pays et dans les contrées voisines que nous ne le supposons d'ordinaire.

Notre siècle produit un million d'esprits,
Subtiles, qui se riront de nous et de nos esprits.

a dit Blaise à son ami Jaquet. Nous apprenons à connaître par ses poésies plusieurs rythmeurs bons ou mauvais : son ami Jaquet, pasteur à Dombresson ; un régent d'Auvernier qui avait entrepris une satire contre Catherine de Médicis ; un « rithmeur présomptueux, » qui avait chanté un des bannerets de Neuchâtel ; Vinsler, pasteur à Bienne, dont on a encore des poésies latines imprimées et manuscrites ; Christophe Luthard, plus connu par sa science théologique que par ses talents littéraires ; Jacomot, pasteur à Neuchâtel, dont les œuvres sont aussi en latin. Les *Musæ Neocomensis* de ce dernier nous apprennent que Hory était traité de *poëta elegantissimus*, et nous révèlent l'existence entièrement inconnue d'un poète de nos Montagnes, Daniel Perret-Gentil, maire du Locle, à qui Jacomot envoie les éloges les plus flatteurs (voyez *Jacomot*). Nous voyons enfin le banneret Tribolet Hardy adresser à Jehan Hory une épître française « en beaux vers écrits », et le diacre de Neuchâtel, A. Royet, en adresser une semblable à son oncle G. Hardy.

Un fait assez curieux à observer ici, c'est que la langue française, en se développant chez nous, était toujours en arrière de la France d'un siècle ou d'un demi-siècle. C'est ainsi que le langage de nos chroniqueurs, Hugues de Pierre et Purry au xv^e siècle, est celui de Froissard qui vivait au xvi^e. C'est ainsi que le chancelier de Montmollin, contemporain de Racine, de Boileau et de Fénelon, semble par ses écrits appartenir au règne de Louis XIII. Ce n'est

qu'à la fin du xviii^e siècle que cette espèce d'anachronisme de langage s'est effacé et qu'on trouve les auteurs Neuchâtelois parlant la langue de leurs contemporains de France.

Nous ignorons en quelle année Hory quitta Strasbourg. Le silence des registres de la Classe prouve qu'il n'a pas été consacré à Neuchâtel et nous ne savons où il a vécu jusqu'en 1564. Nous apprenons seulement de lui-même, qu'en 1554 il épousa Louise Grandjean.

Dix ans plus tard, en 1564, il devint pasteur de Gleresse, et s'établit pour le reste de ses jours loin de sa patrie, dans une paroisse bernoise. Ce poste était difficile à pourvoir : Gleresse est un joli village situé sur les limites du français et de l'allemand, et la prédication devait s'y faire alors alternativement dans les deux langues. Au xvi^e siècle, le village était plus français qu'allemand, et l'on recherchait des pasteurs français. De nos jours la population est complètement germanisée, et le pasteur ne prêche en français que quatre fois par an. Hory avait fait ses études à Strasbourg, il savait l'allemand, dont la connaissance a de tout temps été rare chez les français, et c'est peut-être à cause de cela qu'il fut appelé à Gleresse par la Classe de Nidau.

Hory passa des jours heureux dans sa cure modeste et ignorée. Nul orage ne vint y troubler sa vie paisible, et de sa douce retraite il entendit les rumeurs lointaines des disputes théologiques auxquelles il ne prit jamais part, et le bruit sinistre des guerres civiles qui n'approchèrent pas de sa demeure. Il tempéra le sérieux de ses fonctions pastorales par les lettres et la poésie, à la culture desquelles il apporta un cœur pur, un esprit religieux. Mais son âme peu profonde ne fut jamais excitée à chanter par une impulsion spontanée, et ses poésies ne nous parlent que des événements, grands et petits, qui se sont passés dans sa famille, chez ses amis, dans sa patrie, dans le monde politique, dans l'église, et qui l'ont assez fortement frappé pour lui arracher quelques accents poétiques.

L'époque où Blaise Hory fut appelé à la cure de Gleresse, fut aussi celle de ses premières poésies. Les premiers vers que nous ayons de lui sont de 1554. Ils sont en latin et au nombre de vingt environ. Ils parlent de deux pêcheurs, *in duos piscatores*, que Hory,

caché par des buissons, entend discuter sur les poissons auxquels ils tendront leurs amorces. Cette pièce a perdu tout son sel pour nous, si tant est qu'elle en ait jamais eu, et qu'elle soit autre chose qu'un simple exercice de versification latine. Nous en dirons autant de trois distiques latins de 1556 et 1557 : *Super Lodicem* ; *In horto sertum* ; *In Gualtherum Ennium*. En 1560, il composa quelques vers latins sur l'ossuaire de Morat.

En 1558, Hory essaya pour la première fois de composer des vers en sa langue maternelle, encore ne le fit-il pas de son propre mouvement, ce fut son ami Jaquet qui lui demanda de *réparer* une *chanson mal bastie sur les saints de boys de Cressier*. En 1563, il revint pour la seconde fois au français ; mais il ne fit encore que corriger et s'approprier une pièce de vers composée par une autre personne. Ce n'est qu'en 1567 qu'il composa en français une poésie entièrement originale, l'*Épître à Royet*, et depuis cette époque il ne fit plus que rarement usage du latin. Ces années 1554-1563 ont donc été presque stériles.

De 1563 à 1572, les poésies sont encore très-peu nombreuses, mais elles ont un tout autre prix que les précédentes. Ce sont : *De obitu Musculi* ; *sur la mort de Henri II* ; *response à Royet* ; *pour entrée d'ung an nouveau* ; et *Christ Luthardo*. La pièce sur la mort de Muslin, qui est de 1563, est sans contredit la plus remarquable de toutes les poésies latines de Hory et elle est même de tout son livre la seule dans laquelle l'auteur donne par une heureuse fiction une forme originale aux sentiments et aux pensées qu'éveillaient en lui les événements contemporains. L'épître à Royet est sans doute inférieure pour la versification aux dernières poésies françaises de notre auteur ; mais elle ne l'est à aucune pour l'élévation morale des idées.

Sa vie à Gleresse était celle d'un pasteur protestant dans un village de campagne. Il avait établi un culte domestique du matin et du soir ; une prière commençait le repas, que terminait une action de grâces. Hory faisait ses visites pastorales, inspectait l'école, composait ses sermons, et les dimanches, d'un pas grave et en robe noire, il montait au milieu de son troupeau les nombreux degrés qui conduisaient au temple.

Sa table était très-frugale. Un de ses amis lui avait envoyé du

porc, avec un distique qui exprimait ses regrets de n'avoir pas à lui envoyer plutôt des faisans. Hory lui répondit :

Attagen et pictus pavo, vel Phasidis ales,
 Perdix et turdus, Sangelinusque capus,
 Montigenæque feræ, quæ épulis servantur optimis,
 Raro sunt mensæ fercula nota meæ.
 Omne olus ex modica comêdo plerumque patella
 Et si quid precio venditur exiguo.
 Non tamen aspeinor tantæ convivia cœnæ,
 Mellea munifico liba parante Deo.
 Attulit, acceptus porcorum ex corte tuorum
 Delicus, adjuncto carmine, delicias.
 Utque mihi gratum munus fuit, impleat opto
 Prægnans porcò tuas, fætaque semper haras.

L'uniformité de cette vie paisible et réglée était suspendue de temps en temps par des assemblées où se réunissaient les pasteurs du voisinage. Avaient-elles lieu à des époques fixes, comme celles du clergé neuchâtelois? Se tenaient-elles à Nidau? Le manuscrit de Hory ne le dit pas; il nous apprend seulement « qu'on s'assemblait pour traiter de la sainte parole de Dieu » et que ces assemblées commençaient par une prière, que sans doute chacun des membres faisait à son tour. Hory nous a laissé celle qu'il avait composée.

Le talent poétique qui avait germé dans l'âme de Blaise, en 1554, et qui en 1563 était déjà une forte plante, ne commença qu'en 1572 à produire des fruits en abondance et ne fut jamais stérile. Sa réputation commençait à se répandre dans la contrée, et les catholiques eux-mêmes rendaient justice à son talent. A quelques lieues du lac de Bienné était un couvent dont les antiques bâtimens s'élevaient à l'extrémité occidentale du mont Moron, qui sépare le val de Môùtiers en deux vallées d'inégale grandeur. Il était entouré de bois de sapins et de pâturages, dont l'uniformité n'est interrompue par aucun village voisin, par aucune vue lointaine. Dans cette solitude vivaient des membres de cet illustre ordre de Bénédictins, qui fut dans le moyen-âge l'un des principaux dépositaires des sciences et des lettres. Bellelaie soutenait dignement la réputation de son ordre, et lors de la révolution française, ce couvent comprenait une école célèbre où soixante élèves recevaient à un prix modique une excellente éducation, et

un institut de bienfaisance où étaient élevées seize jeunes orphelines. Mais ce bel usage que les moines faisaient de leurs grandes richesses, ne sauva pas de la sécularisation leur couvent, qui devint d'abord une fabrique d'horlogerie, puis une brasserie, et dont l'église a été changée en écurie. A l'époque de notre histoire, Jean-Simon de Buren était abbé de Bellelaie depuis 1574. Il désira faire la connaissance du poète de Gleresse, et l'amour commune des lettres et de la vertu surmonta les préjugés d'église, sans toutefois les faire oublier. Simon, en 1576, invita Hory à venir le voir dans son couvent. Le pasteur protestant partit le 12 octobre, et annonça son arrivée à l'abbé par les vers suivants :

Quem, reverende, coram voluisti cernere, præsul,
 Credulus ex simplex ecce vocatus adest.
 Hoc desiderium quid, quæso, accendit? Inanis
 Fama mei (nam sic suspicor) ingenii.
 Sic licet id nullum, tamen hoc laudabile, doctos
 Integer et rectus quod tuus ardet amor.
 Nempe ergo ignotos studium conjungit honesti;
 Optarim simus religione pares.

Au couvent, on fit voir à Hory un livre curieux, *le rentier de la congrégation*, dont l'original très-ancien était tout rongé des mites et des vers et dont l'abbé Simon avait achevé, non sans grande peine, la copie commencée par ses prédécesseurs. De retour à Gleresse, Hory célébra dans trois langues, en latin, en français et en allemand, cet exploit de l'abbé, à qui sans doute il envoya ses vers. Les voici dans notre langue :

**Jean-Simon de Buren, abbé de Bellelaie, à son livre,
 27 Novembre.**

Sans moy tu t'en iras : heureux soit ton voyage,
 Beau et ample rentier, jusques au dernier âge.
 Si lors quelqu'ung s'enquiert de tøy : qui fut ton père ?
 Qui furent tes auteurs ? Et qui te fut prospère ?
 En brefs propos (de peur que se faschant ne fronce),
 Tu seras averti faire telle responce :
 Déjà et tigne et vers mon géniteur paissait,
 La putrefaction mesme le menaçait,
 En misérable estat son beau teint estait mis,
 Et presquez mescognu estait de ses amis,

Lorsque l'abbé Fotel m'extraire s'hazarda
 Du ventre du mourant ; mais la mort l'en garda.
 Tost après Melchior, lors assis sur le siège
 Episcopal, de mort fut aussi prins au piège.
 Mais moy, du père mien au ventre encore pendu,
 Secouru par Simon, sain et sauf fus rendu.
 Pourtant en ce prélat ie ne me puis bien complaire,
 En l'evesque Blaurer, en Huggé commissaire.
 Aussi pour ung tel bien Dieu qui au ciel præsiede,
 Ne laisse esclairer jour qui de biens leur soit vuyde.

Les poésies de Blaise Hory sont divisées en deux classes, les *Chansons* et les *Epîtres*. Sous le nom de chansons, on entendait des poésies de plusieurs sortes sur divers tons et divers rithmes, mais dont le caractère distinctif était d'être partagées en stances ou couplets. En général c'est le ton sérieux et religieux qui domine dans notre poète. Lorsqu'un événement heureux vient réjouir sa famille, la reconnaissance délie les lèvres du poète, qui remercie Dieu pour les grâces qu'il lui accorde. Ce sont les événements qui surviennent dans sa famille ou dans celle de ses amis qui font le sujet du plus grand nombre de ces chansons, des décès, des veuves, des guérisons, des baptêmes, des mariages et poésies dans lesquelles domine le même sentiment religieux, mais différent beaucoup entre elles par le mérite. Quelques-unes sont fort médiocres, tandis que d'autres dénotent un vrai talent, soit pour le fonds, soit pour la forme.

Les années 1589—1594 sont avec celles de 1575—1578 les plus riches en poésies de tout genre. Elles se distinguent par le vif intérêt que Blaise Hory prit aux disputes théologiques de Huber avec Théodose de Bèze et Abraham Muslin, et des Luthériens avec les Calvinistes sur l'ubiquité. C'est pendant ces mêmes années, que Hory fit la connaissance de Jaquemot, français d'origine, pasteur à Neuchâtel, poète latin, homme célèbre de l'époque, et qu'il se brouilla avec son ancien ami Jaquet, dont il n'avait pu louer les poésies et qu'il lui renvoya avec un épître où le pauvre poète de Dombresson était assez persifflé :

Couve donc en ton sein, honteux, je te supplie,
 Ton nourrisson non mûr et pas ne le publie.
 Croy-moy, celui qui plus s'est escarté du monde,

Vit en plus grand repos et plus en paix abonde.
 Je te rends ton livret qu'ay gardé longuement;
 Il n'a reçu chez moi que tout bon traitement;
 Tel que me le donnas, tel je te le renvoye;
 Je n'y ai pris ny mis, de fait je ne scauroye.
 Qui sur ung habit vieux et frippé pour remplage
 A mis du drap escru, a empiré l'ouvrage;
 Le vieil est emporté par le neuf en bandeaux,
 Tout autour on n'y voit que gailles et lambeaux.

Vers la fin de 1594, Hory vit sa femme subitement atteinte d'une grave maladie; le 12 décembre, son cœur fut brisé par la douleur la plus vive et la plus profonde qu'il eût éprouvée en sa vie; sa femme « qui avait comme été faicte selon son dessein » et qu'il aimait de l'amour le plus tendre, sa douce et fidèle compagne pendant seize années de bonheur, la mère de ses quatre enfants, lui fut enlevée. Cette mort lui inspira une complainte pleine de poésie, parce qu'elle est pleine de cœur, où se mêlent et se succèdent de la manière la plus vraie et la plus touchante, le tendre souvenir de celle qu'il vient de perdre, l'expression de sa grande douleur, la vue de la vanité des choses terrestres, la soumission à la volonté de Dieu et la confiance en sa miséricorde. Cette poésie est la dernière que Hory composa: elle fut le chant du cygne. Nous en citerons quelques strophes :

En ma tristesse dolente
 Je lamente;
 Tu me vois, Dieu tout-puissant,
 Privé de ma tourterelle;
 Je l'appelle
 Incessamment gémissant.

Lorsque moins m'y attendoye,
 Fut ma joye
 Tournée en plainte et pleurs;
 Et tant mon malheur me fasche,
 Que relasche
 Je ne trouve en mes douleurs.

Tant elle m'estoit fidèle,
 Qu'autre qu'elle
 Ne contentoit mon désir;

N'affectant une seule heure
 Ma demeure
 Sans elle au monde choisir.

De mortelle et rude attainte
 L'as estreinte,
 Seigneur estant irrité;
 Plustost me devois occire
 Et destruire
 Moy qui l'avois mérité.

Certes la vie de l'homme
 S'en va comme
 La belle fleur qui fleurit,
 Puy estant du chauld haslée,
 Ou gelée
 De froidure, tost périt.

Hory cherchait une troisième femme « selon son cœur », lorsque Dieu lui envoya la mort. En 1594, son ami Le Comte vint prendre sa place à Gleresse, dont il fut le cinquième pasteur. Sa première femme, Louise Grandjean, lui avait donné huit enfants dont sept filles et un fils. S'étant remarié avec Jeanne Perregaux, il en eut en 1580, Guillaume; en 1581, Marthe; en 1583, Blaise; en 1584, Samuel, et trois autres filles dans les années suivantes.⁴

En lisant les poésies de Blaise Hory, nous nous sentons dans le monde réel, au sein d'une famille vertueuse, dont les membres sont unis par le lien d'une solide affection, auprès d'un homme de bien, qui possédait une bonne culture littéraire. Dans la cure de Gleresse la vie est sérieuse sans avoir rien de sombre, et il y règne plutôt un certain enjouement qui donne aux pensées une tournure élégante et aimable. Parfois on s'y égare à la vue des ridicules d'autrui, et on les attaque avec l'arme innocente d'une satire indirecte ou d'une ironie sans méchanceté. Les poésies de Hory sont pures, mais elles n'ont pas une grande élévation de pensées. Elles sont vraies, mais elles n'ont rien d'idéal. Elles sont sages, mais l'invention y est nulle. Et les sentiments qui les ont dictées n'ont que bien peu de force et de profondeur. « Elles ont, dit M. de Rougemont, un fonds religieux, mais on y sent une piété peu développée. L'amour de Dieu est bien plus riche de poésie que l'amour terrestre: il a ses inquiétudes, ses angoisses, ses joies célestes, qui saisissent l'âme avec une bien autre force que ne peut le faire même la plus intime et la plus ardente de toutes les passions mortelles. L'amour de l'âme pour son Sauveur est infini dans son objet; et le but auquel il tend, est non pas un bonheur imparfait pendant les quelques années que l'homme passe ici-bas, mais une félicité com-

⁴ Les registres de la Compagnie des pasteurs nous font connaître, dans le XVII^e siècle, cinq pasteurs descendants de Blaise. Le premier est *Guillaume*, consacré en 1605; pasteur à Serrières en 1609 et à Boudry en 1651, où il mourut en 1656. Il était doyen en 1615 et 1624. *Samuel*, autre fils de Blaise, consacré en 1610, fut pasteur à Valangin en 1612, et mourut pasteur de St-Aubin en 1652. Son fils *Samuel* était pasteur à Travers en 1642, aux Brenets en 1654, aux Verrières en 1655, où il mourut dix ans après, en 1665. Deux autres petits-fils de Blaise furent aussi pasteurs: *Isaac*, reçu ministre à Genève, était pasteur aux Ponts en 1652, à Valangin en 1655, à Colombier en 1657 et à Boudry en 1675, où il mourut en 1699. Son frère *Blaise*, consacré en 1637, fut pasteur aux Brenets en 1640, à Cortaillod en 1646, à St-Martin en 1651, à St-Blaise en 1662 et à Boudry en 1671, où il mourut en 1675.

plète pendant l'éternité. Il naît dans les larmes de la repentance; l'âme pécheresse descend dans les abîmes de l'enfer et de la condamnation et en revient à la lumière pour s'élever vers les cieux; elle y voit son Dieu, dont le nom est amour, elle lui parle, elle le perd, elle le recherche avec soupir, elle le retrouve avec ravissement, et elle vit dans sa société intime et habituelle, sur des hauteurs célestes où brille le soleil le plus pur, dans de ravissantes vallées où l'air est embaumé du parfum de mille fleurs inconnues au monde. Mais Hory semble n'avoir jamais eu connaissance de cette région mystérieuse de la vraie piété chrétienne; et aussi mérite-t-il moins le nom de poète chrétien que de poète moral. Il ne nous a parlé nulle part, ni des angoisses de l'âme qui dans sa pauvreté pleure sur son éloignement de Dieu et ses péchés, ni des vicissitudes de la vie spirituelle. Il était pasteur, et il ne nous a parlé nulle part, ni de ses prières pour les âmes qui lui étaient confiées, ni de ses douleurs à la mort d'un impénitent, ni de ses joies à la conversion d'un pécheur. Il était poète et chrétien, et ce qui fait à la fois l'essence et la beauté du christianisme, est resté pour lui couvert d'un voile épais. »

Le style des poésies de Hory est non pas celui de ses contemporains Ronsard et DuBartas, mais celui de Marot; il lui emprunte la forme de la plupart de ses stances. Comme Marot, il finit le vers dans un sens coupé qu'il termine par enjambement au vers qui suit. Chez l'un et l'autre les hiatus sont très-fréquents; l'*e* muet à la fin des mots n'est pas toujours élidé et compte pour une syllabe, et les mots sont parfois abrégés, allongés, chargés pour trouver plus aisément la mesure ou la rime. Enfin Hory, comme Marot, emploie les rimes suivies dans les pièces qui sont d'une mesure égale et non par stances; et il ne s'est point astreint non plus à faire succéder régulièrement deux rimes masculines à deux rimes féminines.

Sources. Cette notice n'est qu'un abrégé de la belle monographie de M. de Rougemont sur la famille Hory, écrite avec autant de talent que de sentiment. Il nous aurait été impossible de découvrir tous les matériaux que cet écrivain a recueilli avec la plus laborieuse patience, et son travail nous a singulièrement facilité notre tâche pour la famille Hory.

JACQUES-FRÉDÉRIC HOURIET.

Jacques-Frédéric Houriet, célèbre horloger neuchâtelois, naquit à la Chaux-d'Abel dans l'Erguel, le 25 février 1743. Son père, *Jacob Houriet*,¹ cultivateur estimé et considéré, était capitaine de milice; sa mère, Marie-Magdeleine Gagnebin, était fille d'Abraham Gagnebin, chirurgien de la maîtrise de Berne et sœur de l'illustre Abraham Gagnebin, un des plus fameux naturalistes de la Suisse au siècle dernier.²

Les parents de notre savant artiste firent donner à leur nombreuse famille une éducation aussi soignée que les temps et les circonstances le permettaient alors dans les montagnes du Jura. A l'âge de neuf ans, Frédéric Houriet fut envoyé à Mulhouse pour y apprendre l'allemand. A son retour au bout de deux ans, un événement fortuit décida de son goût pour l'horlogerie: il eut occasion de trouver une montre perdue par le docteur Mestrezat, dans le voisinage de la demeure de son père. Une montre était alors un objet rare; le jeune homme l'ouvrit, l'examina, et ne pouvant se rendre raison de la cause du mouvement de cette petite mécanique, il témoigna à son père un vif désir de s'en instruire. Celui-ci y

¹ Les enfants et petits enfants de *Jacob Houriet* se sont distingués, les uns dans l'industrie en portant au loin le nom Neuchâtelois, les autres dans des positions sociales notables. L'un de ses fils, *Jacques-Frédéric Houriet*, dont nous donnons la biographie, membre de plusieurs sociétés savantes suisses et étrangères, a été l'introducteur des chronomètres en Suisse et l'inventeur des thermomètres métalliques. Son gendre, M. Urbain Jurgensen, de Copenhague, est l'auteur des *Principes généraux de la mesure du temps*, des *Mémoires sur l'horlogerie exacte*, etc. Le fils de ce dernier, M. Jules Jurgensen, est aussi mathématicien et membre de sociétés scientifiques. Une fille de Jacob, Lydie Courvoisier-Houriet, a eu pour gendre, M. Gauthier, auteur de plusieurs ouvrages religieux, dont MM. L. et Ch. Vuillemin, ses neveux, ont écrit la biographie. Une petite-fille de Lydie a épousé M. d'Otto, secrétaire de la duchesse de Weymar. Une autre fille de Jacob, épouse du maître-bourgeois J.-J.-H. Calame, a eu pour fille M^{lle} Marie-Anne Calame, fondatrice de l'institut des Billodes, et pour petit-fils M. H.-F. Calame, ancien conseiller d'Etat, député à la Diète, publiciste distingué. Un autre petit-fils de Jacob a été le lieutenant Houriet, biographe de son aïeul et oncle de M. Frédéric Courvoisier de la Chaux-de-fonds, dont le nom est si honorablement connu dans notre pays.

² En 1766, Alexandre Houriet, demeurant au Locle et père de M. le lieutenant Houriet, s'est fait la plus grande réputation dans la gravure par son goût et la délicatesse de son burin.

consentit et prit chez lui un maître horloger, pour enseigner à deux de ses fils les premiers principes de cet art.

A l'âge de treize ou quatorze ans, Jacques-Frédéric Houriet fut placé en apprentissage chez un maître habile, l'ancien d'église Abram-Louis Perrelet, un des meilleurs horlogers que nos Montagnes aient produits. Il y resta jusqu'en 1759, où il fit sa première communion; puis il partit ensuite pour Paris avec son frère aîné, habile graveur en or de couleurs, qui habitait Genève. A son arrivée de Paris, il entra dans l'atelier de Julien LeRoy, horloger du roi, où il avait été demandé. Après un premier essai, il se découragea presque quand il vit combien ce qu'il avait appris était loin de répondre à ce qu'on exigeait de lui; il fut même sur le point de quitter Paris, mais encouragé par son frère, il redoubla tellement de zèle et d'aptitude qu'au bout de quelques semaines il parvint non-seulement à contenter son patron, mais à l'étonner par la perfection et la célérité qu'il mettait dans ses ouvrages. Ce fut dans cette ville qu'il se lia d'une étroite amitié avec Frédéric Berthoud et Louis Berthoud, ses compatriotes, et qu'il connut intimement Breguet et Janvier. Lorsqu'il se mit à travailler pour son compte particulier, les conseils et les leçons qu'il avait reçus de ces princes de la science de l'horlogerie lui furent d'une grande utilité et lui permirent de s'élever au niveau des hommes qui furent ses maîtres.

Pendant son séjour à Paris, Houriet dirigea et surveilla la construction d'une pendule à régler, avec équation et compensation. Cette pièce d'une exécution difficile, était encore dans son atelier au Locle il y a peu d'années; il en vérifiait la marche chaque année, au moyen d'une lunette des passages, et jamais, dans le cours d'une année elle n'a varié d'une minute entière. Il en faisait le plus grand cas et s'en servait pour régler ses chronomètres.

Après neuf ans de séjour à Paris, Jacques-Frédéric Houriet revint au Locle, où son frère aîné et trois de ses sœurs étaient fixés. Il y fonda un établissement avec son beau-frère, David Courvoisier, dont plus tard il épousa la fille issue d'un premier mariage: il était par conséquent beau-frère et gendre de son associé. Dès lors et pendant quarante ans il dirigea toujours dans les diverses sociétés de commerce qu'il fonda avec ses parents, la fabrication de l'horlogerie soignée que ces maisons établissaient, et que l'on peut

supputer au chiffre de cinq à dix mille montres par année. Pendant tout ce temps, il fut de la plus grande utilité à la fabrique d'horlogerie de ce lieu, par les perfectionnements qu'il chercha toujours à provoquer, tant pour les plans de construction que pour l'exécution. A cette époque les savants ouvrages sur l'horlogerie de Ferdinand Berthoud étaient à peine connus de nom dans nos vallées reculées. Jacques-Frédéric Houriet tira les principes de cet auteur célèbre d'un oubli non mérité, et peu après la mort de l'illustre inventeur, inventa lui-même plusieurs choses, entre autres les spiraux isochrones qui lui valurent un brevet d'invention de l'Institut national à Paris. L'entreprise de M. Houriet était grande, même avec le secours des découvertes de Berthoud. Il fallait avoir comme lui pour réussir, du loisir, des fonds à sa disposition, une patience laborieuse, un grand talent d'horloger, et ce talent plus rare encore de savoir choisir et guider les ouvriers collaborateurs.

En 1806, après de grands revers de fortune qu'il surmonta avec courage et persévérance, il recommença une nouvelle maison de commerce avec son fils cadet, et fit plusieurs voyages en France, qui lui donnèrent occasion de voir et de se lier avec un grand nombre d'artistes distingués. C'est à cette époque qu'il eut l'idée pour sortir de l'ornière, de s'occuper exclusivement de la haute horlogerie, ou de la fabrication des chronomètres ou des montres marines. Il sentit que pour cela il fallait essentiellement travailler au perfectionnement des ressorts spiraux, alors encore très-défectueux. A l'exposition de la Société des amis des arts de Genève, dont il faisait partie, il présenta, en 1828, deux chronomètres exécutés par lui. Le premier était un chronomètre sans acier, hormis le ressort moteur et les axes de mobiles: tout le reste était en laiton, or ou platine. Le but de ce choix de métaux était de rendre cet appareil moins sensible aux influences magnétiques. On l'a placé en contact avec un aimant qui peut soutenir vingt-cinq à trente livres, sans que sa marche ait été dérangée. Cet instrument lui fut suggéré à l'occasion du dérangement et de la perturbation qu'éprouvèrent les horloges marines du capitaine Parry, lors de son expédition au pôle-nord. La seconde montre présentée par M. Houriet, était un chronomètre régulateur à tourbillon, dans lequel le système ordinaire était comme renversé: tout ce qui constitue l'échappement était

renfermé dans une cage mobile très-légère; la roue des secondes était immobile et celle de l'échappement tournait autour d'elle; le balancier oscillait comme à l'ordinaire et de plus tournait sur son axe par un mouvement de rotation qui se répétait et se renouvelait à chaque minute. De ces dispositions, il résultait que si le balancier perdait son équilibre il devait se corriger de lui-même, en regagnant en vitesse d'un côté ce qu'il aurait perdu de l'autre; de plus ce balancier aurait la même régularité dans toutes les positions du chronomètre.

La Société des arts de Genève possède une notice sur les diverses inventions de Jacques-Frédéric Houriet, consignées dans un mémoire qu'il fut engagé à lui présenter quelques années avant sa mort, et à la suite duquel cette société lui fit l'honneur de le recevoir au nombre de ses membres honoraires.

En 1818, M. Houriet se retira tout à fait du commerce pour s'adonner exclusivement à son art, et depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée le 12 janvier 1830 à la suite d'un catarrhe qui l'enleva au bout de huit jours, il a confectionné au-delà de cent chronomètres qui se font remarquer autant par la justesse et la perfection du mouvement que par l'élégance et le luxe de la main d'œuvre. Presque nonagénaire, il avait conservé la jeunesse de son talent; il venait encore de faire des découvertes en horlogerie, il les suivait avec zèle; il exécutait les ouvrages les plus délicats et les plus soignés, et les travaux de sa verte vieillesse servirent longtemps de modèles aux meilleurs ouvriers, comme ils feront toujours honneur à son pays. On a su apprécier ses recherches sur l'isochronisme, ses spiraux sphériques, lesquels le conduisirent à inventer l'instrument qu'il a nommé *levier élastique*, et qui, présenté en 1818 à l'académie des sciences de Paris, lui valut l'honneur d'être admis dans cet illustre corps; ses chronomètres à compensation, ses mouvements de montres en or écroui, exempts de toute influence magnétique, ses thermomètres métalliques en forme de montres, dont l'idée lui vint à la suite de ses expériences sur la dilatation des métaux dans les diverses températures. Il a laissé une collection de mémoires et d'instruments précieux qui resteront au pays, puisque la ville de Neuchâtel en a fait l'acquisition vraiment patriotique.

Nous venons de parler des thermomètres métalliques en forme de montres de J.-F. Houriet ; il en a fabriqué un très-grand nombre. Cette branche d'industrie l'intéressait infiniment , et dans les dernières années de sa vie, il a exécuté un thermomètre métallique à suspension de très-grande dimension , dont le mouvement , produit par la contraction et la dilatation de deux lames, du poids de 49 livres, suffit pour remonter continuellement une horloge qui s'y adapte et à la faire cheminer sans autre force motrice. Il a aussi fait un baromètre à deux aiguilles , remarquable par sa construction , la délicatesse du travail , et par sa sensibilité aux moindres influences atmosphériques.

En 1829 , la Société d'émulation patriotique de Neuchâtel fit à M. Houriet l'honneur de le recevoir dans son sein en qualité de membre honoraire.

Cet homme a été remarquable, autant par la vivacité de son génie , qui le portait pour ainsi dire chaque jour à de nouvelles découvertes , dans un âge qui est ordinairement celui de la décrépitude pour ceux qui y parviennent, que par la délicatesse extraordinaire de ses travaux. Par exemple , dans ses chronomètres, c'était toujours lui-même qui faisait le balancier avec ses masses compensatrices, le spiral, le réglage dans les diverses positions et températures, avec un soin et une exactitude dont son journal fait foi. Il a également dessiné tous les plans des instruments qu'il a inventés ou exécutés. Ces dessins sont admirés des connaisseurs. Il poussait si loin la délicatesse dans ce travail qu'il sertissait au papier de petites rivures en or pour éviter l'altération des points de centre que pouvait produire l'application de la pointe du compas. Il trouvait encore le loisir de s'occuper d'objets de récréation , tel que d'écrire en caractères excessivement fins. A l'âge de 85 ans, il écrivit sur une ligne spirale du diamètre de cinq lignes de France, une sentence de Confucius, contenant seize lettres de plus que l'Oraison dominicale : cette écriture, lue à la loupe, est parfaitement correcte.

Jacques-Frédéric Houriet reçut au commencement de notre siècle une médaille d'or de la Société d'émulation patriotique , pour la confection de la montre la plus parfaite qui fût sortie jusqu'alors de notre pays. Nous aimons à transcrire ici le témoignage honorable que lui rendaient ses collègues de la Société des arts de Ge-

nève en 1828 : « M. Houriet, vieillard aussi respectable qu'artiste distingué , conserve , à l'âge de passé quatre-vingts ans, toute la force de sa tête et toute la légèreté de sa main, et consacre tout son temps à des recherches et des travaux qui ne tendent qu'à perfectionner l'art auquel il s'est voué dès sa jeunesse. »

M. Houriet était remarquable aussi par l'amabilité de son caractère et la régularité de sa vie. Toujours d'une humeur égale , enjouée et agréable, il se mettait tous les jours à l'ouvrage à la même heure et finissait également à la même heure, travaillant en hiver pendant quelques moments à la lumière de sa lampe. Il est inutile de dire qu'il fut toujours d'une sobriété exemplaire , l'âge avancé auquel il est parvenu et la conservation de toutes ses facultés en sont la meilleure preuve.

Disons aussi pour les personnes qui attachent du prix aux distinctions royales, que le toit de M. Jacques-Frédéric Houriet a reçu au Locle , en 1810 , l'impératrice Joséphine; en 1814 , Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse; en 1819, le prince royal, depuis Frédéric-Guillaume IV, et le prince Frédéric d'Orange, second fils du roi des Pays-Bas. De même, en 1842, M. le lieutenant Henri Houriet a reçu LL. MM. le roi et la reine de Prusse , Frédéric-Guillaume IV et Elisabeth-Louise.

M. **Henri Houriet**, ancien lieutenant-civil au Locle , neveu de Jacques-Frédéric Houriet, mérite aussi quelques lignes dans ce livre. Il est mort le 14 février 1857 à l'âge de 80 ans. Il fut membre des Audiences-Générales pendant toute leur durée, puis du Corps-législatif jusqu'en 1848. Il était aussi membre du Tribunal souverain de Valangin. Ses capacités bien connues avaient marqué sa place dans ces diverses corporations; mais c'est au Locle naturellement qu'il a été le plus apprécié. Il fut pendant de longues années chef en second de cette grande et importante juridiction. Grâce en partie à son heureux caractère , sa vie a été remarquablement favorisée. Vénérable vieillard , ses cheveux blancs étaient pour lui comme une couronne d'honneur. Il avait le même amour, le même dévouement et la même solidité de principes que son oncle.

Un fils de M. le lieutenant Houriet et petit-neveu du célèbre horloger, M. Jacques-Frédéric Houriet , promettait de marcher sur les traces de son aïeul si la mort ne l'eût enlevé prématurément à l'af-

fection de sa famille et de ses amis. — M. **Alexandre Houriet**, après avoir suivi avec application les écoles du Locle, le collège et les auditoires de Neuchâtel, étudia toutes les branches de l'horlogerie sous les meilleurs maîtres du Locle et de Copenhague et sous la direction de son parent, M. Jurgensen, horloger de la cour, et auteur de plusieurs ouvrages sur l'horlogerie, fort estimés. De retour dans sa patrie, il forma un établissement au Locle; mais quelque temps après avoir épousé M^{lle} Dubied de Couvet, il alla se fixer dans ce village, où il exerçait l'art de l'horlogerie avec distinction. Il égalait ses meilleurs ouvriers, les surpassait même et il en occupait près de 200; il était leur ami et leur soutien. Il ne produisait guère que de l'horlogerie fine et cultivait l'art pour l'art et non pas seulement pour le gain. Lors de la fondation de la Société d'émulation du Val-de-Travers, il en fut nommé président et prononça le discours d'inauguration. Atteint d'une maladie de poitrine, que tous les soins, les ménagements et les remèdes ne purent guérir, la mort vint le ravir à son pays le 4^{er} mai 1859, à l'âge de 34 ans, regretté de tous ceux qui le connaissaient. Il a laissé inachevée une pendule astronomique, qui devait être un chef-d'œuvre de précision et figurer au concours pour l'Observatoire de Neuchâtel.

Sources. *Rapport présenté sur l'exposition des produits de l'industrie à Genève en 1828.* — *Notice manuscrite sur Jacques-Frédéric Houriet*, appartenant à M. Jules Jurgensen fils, au Locle. — *Messenger boiteux de Neuchâtel*, années 1829, 1834, 1860. — *Etrennes neuchâteloises*, par F.-A.-M. Jeanneret, Locle 1862, p. 52-56. — *Abram Gagnebin, de la Ferrière*, monographie de M. Thurmann, p. 99. — *Comptes rendus des séances de la Société d'émulation patriotique de Neuchâtel*, etc., etc.

DAVID HUGUENIN.

Il arrive quelquefois à des hommes marquants d'être peu connus de leurs compatriotes, celui qui fera le sujet de cette notice paraît avoir été complètement ignoré chez nous, quoique de son vivant il ait joui d'une certaine renommée à l'étranger.

David Huguenin, né à Neuchâtel vers le milieu du xvii^e siècle, fut d'abord aumônier d'un régiment suisse au service de Hollande et bientôt après ministre de l'église française de Wesel. Quelques

années ensuite il fut reçu docteur en théologie, et nommé professeur de langues orientales à l'université de Duisburg. Le savant théologien Hermann-Alexandre Rœll ayant, dans des leçons et dans des thèses soutenues publiquement, émis sur la divinité de Jésus-Christ et la mort des fidèles des opinions qui n'étaient pas en harmonie avec les doctrines de l'église, fut vivement attaqué par plusieurs de ses collègues. Huguenin fut au nombre des adversaires de Rœll, il publia contre lui, en 1690, un traité intitulé : *Christianus ratiocinans*, etc. Ce petit ouvrage paraît avoir fait assez de bruit, car nous en trouvons une analyse, relativement longue, dans les *Acta eruditorum*, 1692, supplément t. 1, section VII, p. 377—382. Cette dispute théologique ne fut terminée que par une défense faite par les Etats de Frise, à Rœll et à ses adversaires, de s'occuper des deux points en question.

En 1699, Huguenin devint pasteur de l'église française de Duisburg et prédicateur latin; en prenant possession de ce dernier emploi, il prêcha d'une manière très-remarquable sur Esaïe XLIX, 13. Il obtint la même année une chaire de professeur de théologie. Cependant en 1702, nous ne savons pour quels motifs, Huguenin se fit catholique romain et semble avoir mis beaucoup de ferveur dans sa nouvelle croyance, car prêchant sur ce texte : « L'Eternel ton Dieu te suscitera un prophète comme moi, d'entre tes frères, vous l'écouteriez. » (Deuter. XVIII, 15); et voulant augmenter la considération des papes, il chercha à démontrer cette étrange proposition, que le pape était le prophète promis. Le docteur Théodore Hase publia contre ce sermon un écrit ayant pour titre : *Dissertatio de magno Propheta ad Deut. XVIII, 15*. En 1703, un an après sa conversion au catholicisme, Huguenin, pour défendre ses nouvelles convictions, fit paraître son livre : *Catholicæ religionis veritas*, mais son collègue Hulsius l'ayant vigoureusement réfuté par son travail : *Pseudo-catholicæ religionis inanitas*, ses raisons le convainquirent de ses erreurs et il prit la résolution de rentrer dans la religion réformée. Il fit part de son projet aux théologiens d'Heidelberg, qui s'efforcèrent de lui procurer une nouvelle chaire où il pût continuer ses travaux; mais peu de temps après il mourut avant d'avoir pu exécuter son dessein de revenir à son ancienne foi.

Les écrits de Huguenin ne nous sont connus que par leurs titres

et par l'article critique contenu dans les *Acta eruditorum*; cependant ces titres seuls témoignent d'une assez vaste érudition chez leur auteur, ainsi qu'on peut en juger par la liste suivante :

I. *Dissertatio de Dei primæ causæ concursu cum secundis, istarum libertate salva*. Duisbourg 1689, in-4°.

II. *Christianus ratiocinans ; quo H.-A. Rællii dissertationem theologiam de generatione Filii et morte fidelium temporali refellit, ecclesiæque orthodoxiam vindicat*. Lugduni Batavorum, Jordanus Luthmans 1690, in-8°.

III. *Elementa linguæ hebraicæ*. Lugd. Batav. 1702, in-4°.

IV. *Sermo inauguralis in Es. XLIX, 45*. Duisburg 1699, in-4°.

V. *Dissertatio de logo universali*. Duisburg 1702, in-4°.

VI. *Hebdomades ad Collegii Braunani exercitium disputatorium*. Miscell. Duisb., t. I, p. 553.

VII. *Catholicæ religionis veritas*. Coloniae Agrippinæ, 1705, in-8°.

Sources. Ersch und Gruber, *Allgemeine Encyclopädie der Wissenschaften und Künste*. — Chauffepié, *Dictionnaire historique*. — Manuscrits du comte Henckel de Donnersmarck.

DAVID-GUILLAUME HUGUENIN.

David-Guillaume Huguenin, conseiller d'Etat, chevalier de l'Aigle-rouge et maire de la Brévine, naquit à la Brévine le 26 juin 1765. Il était fils du capitaine David Huguenin. Sa famille jouissait d'une honnête aisance. Comme il en était le seul rejeton mâle, ses parents le traitèrent constamment avec faveur, sans éveiller toutefois la jalousie de ses trois sœurs, avec lesquelles il a toujours vécu dans la plus douce harmonie, et dont il a été tendrement aimé. David-Guillaume Huguenin n'a reçu d'autre instruction publique que celle qui est donnée dans nos écoles de villages; seulement il quitta pendant quelques mois celle de la Brévine pour entrer dans celle des Verrières, alors dirigée par un instituteur qui s'était acquis quelque réputation d'habileté. Pendant son enfance, comme il avait peu de goûts pour les amusements bruyants et que déjà il montrait un esprit sérieux, il était regardé par ses camarades comme un être singulier, un original. Au sortir de l'enfance, il fut mis en apprentissage d'horlogerie, et c'est là ce qui a fait durant sa vie son occupation principale et la ressource de sa famille;

le reste n'a été qu'un accessoire et comme son amusement, ce qui montre jusqu'où il serait allé s'il avait pu se livrer tout entier à l'étude.

La vie d'homme public de M. Huguenin a été remarquable. A l'âge de vingt ans, il fut nommé directeur du fonds des pauvres, et à l'âge de vingt-deux ans conseiller de commune. On lui proposa bientôt après la place de justicier, mais il avait d'autres vues; il refusa et se rendit à Fenin, où il acquit quelque connaissance de notre droit public, en étudiant le notariat, auquel il renonça plus tard après avoir subi un premier examen. De retour à la Brévine, il fut élu justicier, en 1794, puis lieutenant de la Cour de justice, en 1797, chargé *ad interim* des fonctions de maire, en 1800, enfin définitivement maire de la Brévine, le 25 décembre 1803, par brevet du roi. En 1831, le roi, pour témoigner le cas qu'il faisait des services de M. Huguenin, le nomma conseiller d'Etat et le décora de la croix de l'ordre de l'Aigle-rouge.

M. Huguenin se tenait pour fort honoré par sa charge, et l'honorait à son tour par la manière dont il en remplissait les fonctions. Il fut constamment un excellent magistrat, vigilant, actif, régulier, ferme, loyal, mais en même temps simple, accessible à tous, affectueux, cordial, comme on l'est dans nos Montagnes et spécialement à la Brévine. Quoiqu'il fût au milieu des siens, dans le lieu qui l'avait vu naître et parmi les compagnons de son enfance, ce qui lui rendit souvent ses fonctions pénibles, aucun désordre public n'était ni dissimulé, ni toléré, aucun scandale ne demeurait impuni. Sa commune lui doit beaucoup de reconnaissance : il en a toujours bien dirigé l'administration; il a établi et maintenu le meilleur ordre dans la comptabilité, soit des fonds communaux, soit du fonds des pauvres, qui ont prospéré par ses soins. Le 18 janvier 1816, sous son inspiration et par ses soins se forma le fonds dit *de la Paix*, parce que le retour de la paix générale en fit naître la première idée, par lequel on fournit à ceux des catéchumènes de la Brévine qui sont pauvres et domiciliés dans les quartiers éloignés, le couvert et le vivre dans le chef-lieu, pendant les sept ou huit semaines d'hiver que dure leur instruction religieuse, pour les préparer à la première communion. Pour former

ce fonds, on a vu M. Huguenin heurter à toutes les portes et solliciter du secours, même de la Société biblique d'Angleterre.

En 1831, lorsque le village de la Brévine fut en grande partie incendié, que de peines ne se donna pas M. Huguenin pour aider à le reconstruire, et pour faire face aux dépenses considérables que dut faire alors la commune ! Il siégeait au Corps-législatif, dont il venait d'être nommé membre par ses concitoyens : on y traitait une question de la plus haute importance pour tout l'Etat, quand cet incendie éclata. Le vote de M. Huguenin pouvait exercer une influence décisive ; aussi ne fût-ce qu'à force de sollicitations et en lui représentant qu'il pouvait laisser son vote par écrit que ses collègues l'engagèrent à voler au secours de sa famille et de ses concitoyens. Sa présence, disait-il en résistant à ses nombreux amis, pouvait être plus utile dans ce moment de crise, au milieu du Conseil de la nation délibérant sur le sort de la patrie, qu'elle ne le serait à la Brévine où l'on ne devait pas manquer de secours.

M. Huguenin s'était marié, en 1794, avec Julie Matthey-Doret, petite-fille de M. Matthey-Doret, son prédécesseur dans la charge de maire de la Brévine, dont il eut deux fils et deux filles, et avec laquelle il a passé sa vie dans le petit domaine Déplan, à dix minutes de la Brévine. C'était la demeure de son père, et il partageait son temps entre l'agriculture, l'industrie et ses études favorites.

L'agriculture l'a beaucoup occupé ; il rêvait des perfectionnements auxquels le climat âpre de la Brévine, ses marais et son atmosphère humide l'ont forcé de renoncer, du moins en partie, sur la fin de ses jours. L'industrie était, comme nous l'avons dit, sa principale affaire ; elle embrassait tout. Il ne s'est pas borné à l'horlogerie, dans laquelle il se distinguait ; son esprit inventif l'a porté à s'occuper de plusieurs branches de la physique, dans lesquelles il ne réussissait pas moins. Un ouvrage n'attendait pas l'autre ; pendant qu'il en terminait un, l'autre était en projet. Associé à David-Louis Yersin, l'un de nos plus habiles artistes, il a fait avec lui, pour la ville de Neuchâtel, une pendule à compensateur, d'après un nouveau procédé, et sous la direction de M. Frédéric Houriet ; puis deux télescopes, deux machines électriques, des microscopes, des étuis de mathématiques et des compas de proportions : tous ces ouvrages remarquables par leur exactitude et la beauté de la main-

d'œuvre, l'étaient d'autant plus qu'ils avaient moins de ressources pour les exécuter. Il s'appliqua aussi au dessin et parvint par lui-même et à force de persévérance, à rendre sur le papier d'une manière très-fidèle la figure des principales plantes de nos Montagnes.

Mais ce que M. David-Guillaume Huguenin affectionnait par dessus tout, c'était l'étude de l'histoire et de notre histoire en particulier. En relation intime avec plusieurs des familles de l'Etat, qui avaient pour lui une singulière estime, il a obtenu d'elles des trésors enfouis dans leurs archives, et il a tout copié avec une patience et une persévérance extraordinaires. Voilà ce qui l'a mis en état de composer ce grand nombre de mémoires et de notices qu'il a laissés en mourant, et très-particulièrement cette galerie des anciens châteaux de notre pays, qui a d'abord été publiée en allemand, puis en français, et qui lui a voulu d'être adjoint, en 1824, à la Société historique suisse.

C'est encore à ses immenses matériaux historiques que M. Huguenin a dû de pouvoir écrire les deux *Descriptions topographiques de la mairie de la Brévine*, couronnées, l'une en 1795, l'autre en 1839, par la Société d'émulation patriotique, dont il a été membre de 1825 jusqu'en 1837. Parmi ses manuscrits qui sont très-nombreux et remplissent plusieurs volumes in-folio, nous citerons les *Essais historiques sur les anciennes audiences de Neuchâtel et Valangin*, in-folio. Cet ouvrage important a beaucoup servi à M. le professeur Matile pour la publication de ses ouvrages sur le droit public de Neuchâtel; — des *Actes divers sur l'histoire de Neuchâtel*, en deux volumes in-folio; — une *description du canton de Neuchâtel*, qu'il a achevée peu de temps avant sa mort; des *Lettres manuscrites sur la Brévine et ses environs*, censées écrites par un buveur d'eau, etc. ⁴

Sans doute tous les écrits historiques de M. Huguenin ne sont pas parfaits. Il écrivait dans un temps où les sciences historiques étaient passablement arriérées dans notre pays, et où les auteurs suivaient l'ornière tracée par les historiens du xvii^e siècle. Mais si le sort des auteurs, qui les premiers commencent une pénible série d'investigations, est de ne pas satisfaire complètement leurs après-

⁴ Plusieurs des manuscrits de M. Huguenin sont à la bibliothèque de Neuchâtel; les autres sont précieusement conservés par ses enfants.

venants, du moins ont-ils le mérite de leur faciliter la voie dans laquelle ils entrent ; aussi , quoique ces derniers découvrent de nouveaux matériaux et de nouveaux rapports de liaison entre eux, ne doivent-ils jamais manquer de reconnaissance envers leurs devanciers. M. Junod, conseiller d'Etat, directeur des ponts et chaussées , et député au Corps-législatif, appréciant le mérite du travail de M. Huguenin sur les anciennes audiences et voulant le mettre plus qu'il ne l'était par son volume à la portée de ses compatriotes, en a fait un extrait que l'on estime à juste titre. De nombreuses copies en ont été prises et se sont répandues dans le pays.

Peu d'hommes ont mieux que lui pratiqué ces vertus domestiques qui préparent à toutes les autres. Il a été chéri des siens comme fils, frère, époux et père ; et les souvenirs de ceux de ses parents qui lui survivent sont là pour en rendre témoignage. Il faisait tout pour se rendre agréable à ceux qui l'entouraient et leur alléger le poids de leurs travaux. Quoique souvent occupé d'affaires graves et de travaux scientifiques , il ne dédaignait pas les simples détails du ménage , et dans sa petite sphère se montrait animé de l'esprit des Philopémen et des Cincinnatus.

On se demande comment M. Huguenin a pu faire tant de choses et les faire en général si bien. Son secret était dans sa grande et continuelle activité, dans la bonne distribution de son temps, dans l'ordre et l'infatigable persévérance qu'il savait mettre dans ses occupations. Il ne perdait pas un moment et souvent il a prolongé son travail jusques bien avant dans la nuit , ce qui plus d'une fois a altéré sa santé. Voilà comment il a pu , outre tout ce dont nous avons parlé , faire bien d'autres choses , entretenir de nombreuses correspondances , observer divers phénomènes naturels , entre autres l'accroissement graduel des tourbes , ressource si importante dans nos Montagnes, et l'état de l'athmosphère auquel l'air si froid qu'il respirait et qui est venu jusqu'à glacer le mercure dans ses thermomètres, donnait un intérêt particulier.

Il résultait de tout cela que M. Huguenin était un homme singulièrement aimable, dans le meilleur sens de ce mot , parce que son commerce était doux et sa conversation animée et remplie de choses intéressantes et utiles. Si dans la petite sphère où il vivait il a été un homme vraiment extraordinaire, comme ces météores lumi-

neux qui ne paraissent que de loin en loin dans la voûte céleste, qu'eût-il été si sa première éducation avait été en rapport avec ses facultés naturelles, pour en procurer le plein développement, et si un commerce intime et habituel avec des hommes distingués l'avait aidé à polir et à perfectionner ce qu'il devait à ses propres et seuls efforts?

M. Huguenin est mort, en 1842, après une courte maladie, pleuré de ses parents et de ses nombreux amis. « Attaché de cœur à sa patrie, dit M. le pasteur Chatelain dans son oraison funèbre, bénissant la Providence de l'avoir fait naître dans un pays qu'il se plaisait à regarder comme le plus heureux et le plus favorisé de tous, il la servit avec dévouement dans les temps ordinaires, et il a pris la défense de ses institutions avec courage et fermeté aux jours de la tempête. Plein d'intégrité et de droiture, d'impartialité et d'amour pour la paix, c'est avec ces sentiments qu'il a exercé plus de quarante ans les hautes fonctions auxquelles il avait été appelé, applanissant un grand nombre de difficultés, rapprochant des personnes divisées et réconciliant des personnes désunies. Ce sont ces mêmes sentiments, joints à ses connaissances supérieures et aux nombreux services qu'il a rendus au pays qui lui ont mérité la faveur de son prince et acquis le respect, la confiance et l'affection dont ses concitoyens l'ont entouré jusqu'à ses derniers moments. »

Paix donc à la mémoire de ce citoyen vertueux, et bénédiction sur son sépulcre! Il est du nombre des Neuchâtelois qui ont bien mérité de la patrie!

Voici le court catalogue des ouvrages imprimés de M. le maire Huguenin :

I. *Description topographique et économique de la juridiction de la Brévine.* Mémoire qui a remporté le prix de la Société d'émulation patriotique de Neuchâtel en 1795, s. l. 1796, in-8°, 102 p.

II. *Mémoire sur les défauts les plus essentiels qu'on observe dans la culture des terres de nos Montagnes, de leurs causes et de la manière d'y remédier.* Couronné par la Société d'émulation patriotique en 1799. Neuchâtel 1799, in-8°, 65 p.

III. *Notice sur le château de Valangin,* dans l'ouvrage intitulé : *Die Schweiz in ihren Ritterburgen und Bergschlössern historisch dargestellt*, t. II°.

IV. *Les châteaux neuchâtelois anciens et modernes.* Neuchâtel 1843, in-8°, 295 p. avec carte et gravures.

Cette publication posthume de M. Huguenin n'est que l'abrégé de son manuscrit trop considérable pour être publié en entier. Les éditeurs ont élagué un grand nombre de faits et de détails, surtout dans la description du château de Neuchâtel, qui ne comprenait pas moins de 40 p. in-folio du manuscrit. Ils y ont joint des notes explicatives.

V. *Description de la juridiction de la Brévine*. Neuchâtel 1845, in-8°, 122 pages.

C'est celle de 1796, complètement refondue, corrigée et augmentée de tout le territoire que le traité de 1815 a joint au canton de Neuchâtel du côté du Cerneux-Péquignot.

Sources. *Messenger boiteux de Neuchâtel*, 1845. — *Histoire des institutions judiciaires et législatives de Neuchâtel et Valangin*, par G.-A. Matile, préface, p. IX et X. — *Die Schweiz in ihren Ritterburgen und Bergschlössern historisch dargestellt*, t. II. — *Préface des éditeurs des Châteaux neuchâtelois*, p. III et IV. — *Recueil bibliographique*, manuscrit par F.-A.-M. Jeanneret, etc., etc.

JEAN-JACQUES HUGUENIN.

Jean-Jacques Huguenin naquit au Locle le 3 février 1777, de Jean-Jacques Huguenin, officier dans les milices, et de Marguerite née Robert, son épouse.

Ayant eu le malheur de perdre son père lorsqu'il était encore très-jeune, sa mère, dont l'amour maternel était éclairé par une raison solide et fut secondé par ses parents et des amis bienveillants, soigna son éducation avec sollicitude et le plaça à Bâle où il existait d'immenses ressources pour l'éducation de la jeunesse, ressources qui, à cette époque, étaient réduites chez nous aux premiers éléments. Doué d'un heureux naturel, d'un esprit vif et pénétrant, il acquit en peu de temps des connaissances qui lui valurent un rang distingué parmi les jeunes gens de son âge. Le développement de sa taille, beaucoup au-dessus de l'ordinaire, et sa force musculaire qui lui rendait faciles tous les exercices corporels, vinrent seconder son goût pour l'agriculture dont il se plaisait à partager les travaux sur les domaines que possédait sa mère.

Ce genre de vie, par fois pénible, qui l'assujétissait souvent à une nourriture frugale, endurcissait son corps et lui procurait l'avantage de supporter facilement des fatigues que bien d'autres auraient trouvées au-dessus de leurs forces; ce qui, plus tard, lui fut

très-avantageux quand il entreprit un voyage de long cours. Ces occupations n'absorbaient pourtant pas son temps au point de lui faire négliger l'acquisition de connaissances variées dont il aimait à orner son esprit. L'étude des mathématiques fut celle qui domina essentiellement toutes les autres; le goût qu'il avait pour cette branche des sciences, et l'application qu'il y apporta, le rendirent bientôt capable de s'occuper avec succès de travaux trigonométriques, ce qui lui valut, quoique très-jeune encore, d'être admis dans le corps des officiers d'artillerie et d'être appelé à assister en cette qualité aux divers camps fédéraux qui étaient formés chaque année et où il se fit remarquer par ses connaissances.

Son oncle, le lieutenant Abram-Louis Huguenin, qui était marchand tanneur, se proposait d'en faire son associé et de lui céder un jour son établissement; mais son jeune neveu ne se sentant aucune vocation pour un commerce de cette nature, ne s'en occupait qu'avec répugnance.

Ce fut en 1801 qu'il épousa M^{lle} Perret, fille du justicier et ancien maître-bourgeois de Valangin, Abram-David Perret. Ce mariage, des mieux assortis, reçut les applaudissements de tout le public qui voyait dans cette union le gage du bonheur futur d'un homme entouré de l'estime et de l'amitié de ses concitoyens.

A la mort de son oncle, en 1803, il hérita une grande portion de sa fortune et fut mis en possession de sa place de lieutenant.

Ces nouvelles fonctions, qu'il remplit pendant une dizaine d'années honorablement, et surtout avec cette probité scrupuleuse qui caractérisait toutes ses actions, lui laissaient encore le loisir d'exercer son génie, toujours actif, toujours occupé du bien public et rêvant avec un zèle infatigable à tout ce qui pouvait contribuer à la prospérité de son pays et plus spécialement encore à celle de sa commune.

Une idée, entre autres, s'élevait dans son imagination au-dessus de toutes ses pensées: Le ruisseau appelé le Bied, qui traverse le vallon du Locle dans toute sa longueur, arrivait au Col-des-Roches par un canal sinueux, creusé sans doute par la nature, et se précipitait au pied de la montagne dans un gouffre où, avec une inconcevable hardiesse deux des fils Vuillemin des Combes établirent un moulin en 1549; plus tard, en 1660, Jonas Sandoz, receveur

des Montagnes, y fit placer ceux qui par leur ingénieuse construction et leur situation abrupte s'étaient acquis une sorte de célébrité. Cette issue suffisait à l'écoulement des eaux en temps ordinaire, mais sa capacité était loin d'absorber la quantité de celles qui résultaient de la fonte des neiges et même assez souvent en été des pluies abondantes qui, à défaut d'un dégorgeoir, inondaient toute la prairie, détruisaient la récolte dont elle était couverte et formaient un lac que l'on a vu s'étendre jusqu'au village et sur lequel se hasardaient quelquefois, dans de frêles embarcations improvisées, de courageux navigateurs. Il existait à la vérité dans la partie la plus basse du marais, des conduits souterrains au moyen desquels l'eau s'en allait petit à petit, mais ils n'agissaient qu'avec lenteur; il se formait des mares d'eau stagnante que la seule évaporation faisait disparaître, et avant que la dessication fut complète, le sol restait imprégné à sa surface d'une humidité délétère de laquelle s'échappaient des miasmes affectant désagréablement l'odorat et mettant en péril la santé de la population.

A ces graves inconvénients venait s'associer une crainte bien légitime dont se préoccupaient sérieusement un grand nombre de personnes: une cause imprévue pouvait un jour obstruer ces conduits souterrains, supprimer l'écoulement et rendre l'inondation permanente.

Ce fut sous l'impression de toutes ces pensées pénibles que Jean-Jacques Huguenin conçut le hardi projet de percer le rocher à la base de la montagne qui, au Col-des-Roches, termine le vallon du Locle, et de faciliter par là la fuite des eaux surabondantes. Onze particuliers du Locle, entraînés par le plus pur patriotisme, formèrent avec lui une société de douze personnes décidées à ne pas reculer devant les difficultés d'une entreprise qui paraissait alors un projet gigantesque. Les noms de ces onze particuliers, quoiqu'ils soient restés gravés dans la mémoire de leurs contemporains, ne peuvent être déplacés dans cette biographie. Ce sont :

Abram-Louis Mathey — Alexandre Houriet — Jacques-Frédéric Houriet — Daniel-Henri Richard — Jean-Charles Ducrot — David-Frédéric Jeannot — Abram Savoye — Simon Faure — Philippe-Henri DuBois — Daniel Mathey — Henri Courvoisier.

Une souscription générale fut ouverte au Locle, et les propriétai-

res de marais consentirent volontairement à payer une taxe proportionnée à la valeur de leur terrain ; mais ces douze estimables entrepreneurs prirent l'engagement de ne recevoir aucune contribution que lorsque le plan qu'ils présentaient au public serait couronné d'un succès complet , entreprenant tous les travaux à leurs risques et périls. On commença par conclure un marché avec un entrepreneur bernois , au moyen duquel il devait diriger tout l'ouvrage ; il le fit en effet cheminer pendant une année et plus , après quoi il se vit , faute d'ouvriers , empêché de remplir ses engagements. Profitant de cette circonstance , il voulut imposer à l'association des conditions qui auraient rendu les souscriptions insuffisantes pour couvrir les dépenses et auraient indubitablement fait échouer l'entreprise.

La circonstance était difficile , embarrassante ; ce fut alors que Jean-Jacques Huguenin, se confiant en son dévouement, offrit à ses co-associés de prendre à lui seul la place du précédent entrepreneur et de diriger l'ouvrage au même prix et aux mêmes conditions qui avaient été souscrits par son devancier. Cette offre ayant été acceptée , il se mit à l'œuvre et obtint un succès tel, qu'après deux ans de travaux les ouvriers conduits et dirigés par lui seul , et travaillant à la fois des deux côtés de la montagne dans une galerie de neuf cents pieds d'étendue , se rencontrèrent un beau jour face à face , sans autre déviation que celle de quelques pouces dans la ligne perpendiculaire , tant il y avait eu de précision dans les calculs pendant ces deux années. L'attention et l'intérêt des habitants suivaient les travailleurs pas à pas ; on s'informait presque chaque jour de leurs progrès ; ce fut un cri général d'approbation quand on apprit que les mineurs entendaient réciproquement les coups de marteau de leurs camarades dans la partie de la galerie qui leur était opposée, puis, qu'ils distinguaient les sons de la voix ; et enfin, lorsqu'un matin on vint dire que la portion de roc qui les séparait encore avait été franchie pendant la nuit, la joie n'eut plus de bornes. De trop grands avantages embellissaient l'avenir de ce vallon pour qu'on se bornât aux sensations du moment ; il fut décidé que cet événement serait célébré par une fête qui fut fixée au 16 août 1805.

Dès le matin de ce jour, qu'éclairait un soleil radieux, un nom-

breux cortège en tête duquel étaient placés les douze bienfaiteurs, ornés de bouquets et de rubans dont les avait décorés une société de demoiselles, et où figuraient des membres du conseil d'Etat, s'achemina musique en tête et escorté d'un grand nombre de militaires, par la Rançonnière, traversa la galerie et déboucha au Col-des-Roches au bruit des boîtes et des décharges que faisaient entendre des pelotons de soldats placés sur toutes les saillies du rocher. Continuant leur route, tous les acteurs de la fête vinrent dîner sous des tentes dressées dans un pré au pont de la Foule; la plus grande gaieté présida au reste de la journée. Le lendemain on rompit solennellement une petite digue en terre qu'on avait laissée pour contenir l'eau du marais, et aussitôt cette eau entrant dans la galerie en ressortit comme un torrent et se précipita avec violence en bas la Rançonnière, aux joyeuses acclamations d'une nombreuse population, accourue pour être témoin de cet intéressant spectacle.

Ce ne fut qu'après avoir laissé écouler plusieurs années, qu'une juste reconnaissance suggéra l'idée de faire incruster dans le rocher la pierre commémorative qu'on y voit aujourd'hui et qui rappelle les noms vénérés des douze citoyens qui ont doté le Locle de ce bienfait.

En 1807, le désir d'étendre ses connaissances, accompagné peut-être de quelques autres motifs, décida Jean-Jacques Huguenin à s'arracher des bras de sa belle famille pour faire un voyage en Amérique, en compagnie de plusieurs de nos concitoyens qui changeaient aussi d'hémisphère. Partis pendant le mois de mars ils s'embarquèrent tous ensemble à Bordeaux le 6 avril, sur un bâtiment américain. A la suite d'une traversée souvent pénible, par fois périlleuse mais entremêlée aussi de jours agréables, ils débarquèrent à New-York le 30 mai, après une traversée de 55 jours.

Mais il n'avait pas atteint les dernières limites de ses pérégrinations: l'intérieur des Etats-Unis ou au moins d'une partie piquait vivement sa curiosité, et ce fut pour la satisfaire qu'il partit de New-York le 19 juillet avec un seul compagnon de voyage, se dirigeant au nord et poussant sa course jusqu'aux grands lacs. Après avoir exploré ces contrées, admiré la fameuse cataracte du Niagara, s'être enfoncé dans les forêts vierges du nouveau monde, avoir bravé plus d'un péril et supporté maintes privations; après avoir

vécu familièrement avec les sauvages , éprouvé souvent la bienveillance des colons , visité les provinces de l'ouest et s'être dirigé au sud jusqu'à Philadelphie , il arriva à New-York le 3 du mois de décembre à la suite d'une absence de cinq mois moins quelques jours. Il avait parcouru 3355 milles anglais (4785 lieues) et avait fait à pied 1625 milles (541 lieues), dont la plus grande partie par des chemins affreux et toujours son sac et son fusil sur le dos ; ses excursions , à droite et à gauche de la route ne sont pas comprises dans ce chiffre. Le journal de son voyage , dont sa famille est en possession , décèle un esprit observateur et fourmille de descriptions curieuses, de situations originales et de données certaines sur les chances de la colonisation.

Son retour dans sa patrie , impatientement attendu , fut bientôt suivi de sa demande en démission de lieutenant de la cour de justice ; ses goûts en matière d'administration n'étant point en rapport avec son aptitude ; et peu de temps après, il se décida à transporter son domicile à Neuchâtel, certain d'y trouver les ressources que réclamait l'éducation de sa famille. Il n'y était pas arrivé depuis longtemps lorsqu'il perdit sa respectable mère.

Son existence pendant qu'il était au Locle était remplie par les soins qu'exigeaient ses domaines , par ses fonctions judiciaires et par une infinité d'autres occupations ; il n'en fut pas de même à Neuchâtel , et cependant la nécessité de s'occuper et surtout de fournir un aliment à son génie ardent et infatigable était pour lui un besoin impérieux ; c'est ce qui fit naître en lui la pensée d'établir une raffinerie de sucre qu'il parvint à mettre sur un pied tel qu'elle pouvait soutenir une concurrence avantageuse avec les raffineries de France et d'Allemagne , et qu'elle était à Neuchâtel une ressource pour les pauvres qui y trouvaient toujours du travail et du pain. Un malheur qu'il eût été difficile de prévoir s'attacha à cet établissement dès sa création : fondé à la suite du déplorable système continental qui avait fait monter les sucres des colonies à des prix exorbitants, il fut constamment victime d'une baisse progressive de la matière brute , occasionnée par l'abondance des récoltes et plus encore par la culture de la betterave , de sorte que malgré ses soins laborieux et des peines de tout genre il vit sa for-

tune s'évanouir petit à petit et ses capitaux absorbés par le malheur.

Accablé sous le poids de ces désastres, il conçut et exécuta le projet de quitter sa patrie et de se transporter avec sa famille aux Antilles, pour y chercher des ressources sur lesquelles il ne comptait plus en Europe; mais les chagrins, les soucis et les regrets ne tardèrent pas à miner sa forte constitution et le firent descendre au tombeau en 1833.

Honneur à la mémoire de cet estimable citoyen, de ce philanthrope ami de sa patrie, dont le nom est profondément gravé dans le cœur de ceux de ses contemporains qui ont pu apprécier la loyauté de son caractère; le Locle lui assignera toujours une place distinguée parmi les hommes qui l'ont honoré et qui l'honoreront encore par leur patriotisme, par leurs talents et par leurs vertus.

Honneur aussi à la mémoire de ces onze patriotes qui ne craignirent pas de courir avec lui les chances d'une entreprise qui a en quelque sorte changé les destinées du Locle, puisqu'en effet sans le succès d'un ouvrage dont ils lui confièrent la direction, nous verrions encore le fond de notre vallon envahi presque toutes les années par les eaux, et un terrain productif effacé peut-être à jamais par leur ambitieuse domination. Le génie entreprenant de François Bournot serait demeuré stationnaire et ne nous aurait jamais dotés d'un quartier qui, à juste titre, porte son nom, et a servi de base au nouveau plan sur lequel notre village a été reconstruit après l'incendie de 1833. La route qui de là conduit au Verger et celle qui, partant du village aboutit en ligne droite au Col-des-Roches, de même que le canal qui lui est parallèle et a remplacé les replis tortueux de l'ancien Bied, ne seraient pas même à l'état de projet.

Puisse leur bel exemple être un heureux stimulant pour nous et pour les générations futures.

Sources. Cette notice est la reproduction presque textuelle de celle qui a été publiée en 1847 par la Société d'utilité publique du Locle.

ABRAHAM HUMBERT.

Abraham Humbert, bourgeois de Neuchâtel, issu d'une famille Neuchâteloise émigrée en Prusse, né en 1698, major-ingénieur au service de S. M. prussienne, conseiller privé au Directoire français à Berlin, membre de l'académie royale des sciences de Berlin, mort en 176... Il est auteur des ouvrages suivants :

I. *Lettres d'un officier-ingénieur sur quelques sujets de fortifications et de géométrie pratique.* 1754, in-4°.

II. *Réflexions sur un écrit de M. Glaser.* 1757, in-4°.

III. *De l'attaque et de la défense des places*, par M. de Vauban, traduit en allemand. 1745, 2 vol. in-4°.

IV. *Traité des sièges*, pour servir de supplément au précédent. 1747, in-8°.

V. *Mélanges sur les belles-lettres, l'architecture civile et militaire, la mécanique et la géométrie.* 1747, in-8°.

VI. *Abrégé historique de l'origine et des progrès de la gravure.* 1750, in-8°.

VII. *L'art du génie pour l'instruction des gens de guerre.* 1755, 2 vol. in-8°.

VIII. Plusieurs pièces fugitives dans les journaux.

Sources. *La France littéraire*, par Formey, article *Humbert*. — Note envoyée à l'auteur par M. le comte Henckel von Donnersmark.

JOSEPH HUMBERT.

Joseph Humbert, célèbre horloger du XVIII^e siècle, originaire du Locle, qui travailla longtemps pour la cour de France. Pendant la régence du duc d'Orléans, Enderlin¹, célèbre horloger-mécanicien à Paris, fut chargé de construire un tour pour graver les boîtes de montres. Cette machine était destinée au régent, qui se délassait en s'occupant d'horlogerie. Joseph Humbert, que son père avait placé à Paris pour s'y perfectionner dans son art, travailla

1 « Enderlin peut être mis au nombre de nos savants compatriotes, dit Ferdinand Berthoud dans une lettre à Jaquet-Droz; il a donné plusieurs pièces de son invention; il était bon géomètre; il a démontré des formes propres à faire de bons engrenages et a traité de quelques échappements. L'horlogerie a fait une perte réelle à sa mort. Si l'on doit juger par ce qu'il a fait de ce qu'il eût pu faire, il aurait été unique dans son genre. » (*Journal helvétique*, mai 1753, p. 498.)

longtemps chez Enderlin à la confection de ce tour, qui est encore au Conservatoire des arts et métiers de Paris et qui mérite l'attention des connaisseurs par le fini remarquable du travail et un luxe de main-d'œuvre digne du royal propriétaire de la machine. Cet instrument ingénieux n'était pas encore achevé que Joseph Humbert, désirant revenir au pays et n'en pouvant obtenir la permission de son patron, voulut prendre congé de sa tête seule. Bien surpris de se trouver arrêté par des archers aux portes de la ville de Paris et au nom du roi, il consentit à achever ce long travail de bonne grâce, car Enderlin avait obtenu son arrestation uniquement parce que le jeune homme était doué d'un talent remarquable et qu'il en avait un besoin pressant. Le régent le récompensa généreusement et le fit construire d'autres machines et des outils de son invention. De retour au Locle, Joseph Humbert y fut très-utile à ses compatriotes par les connaissances en horlogerie et en mécanique qu'il avait recueillies à Paris, et l'on conçoit la part qu'il put avoir à la construction des premiers tours à guillocher, qui datent de cette époque, ainsi qu'à celle d'autres outils alors inconnus dans nos vallées. Il établit un *divisoir*, qui était encore au Locle il y a quelque quarante ans et qui y est peut-être encore, lequel a rendu des services précieux aux horlogers, malgré la justesse médiocre de cet instrument, qui n'est plus en usage depuis longtemps et qui a été perfectionné ou remplacé par de meilleurs; d'abord par des plate-formes divisées par Hulot à Paris, et dans les premières années de ce siècle par un *divisoir* inventé par M. J-J. Jeanneret-Gris du Locle, qui à son tour, par un grand degré de supériorité, a rendu un service très-marqué à nos fabriques d'horlogerie.

Sources. *Etrennes Neuchâteloises*, par F-A-M. Jeanneret, 1^{re} année, 1862, p. 22—25. — Manuscrit du siècle passé.

CHARLES ICARD.

Charles Icard, fils de David Icard, marchand de St-Hippolyte, et d'Anne Lefour, naquit à St-Hippolyte en 1636. Il commença ses études au collège d'Anduze et les continua à Orange, puis à Ni-

mes, où il fit sa philosophie et suivit même quelques cours de théologie. En 1655, il fut envoyé à Genève pour y terminer ses études; puis en 1659, le synode d'Ay l'admit au saint-ministère. Après avoir desservi quelques églises en France, il se réfugia à Genève, puis à Neuchâtel où il fut nommé pasteur. Le prince lui donna des lettres de naturalisation et il fut reçu bourgeois de Neuchâtel. Les dernières années de sa vie se passèrent à Brême, où il mourut le 8 juin 1715. Il est l'auteur d'un *Avis salutaire aux églises réformées de France*, Amsterdam 1685, in-12°. Il a publié aussi une imitation des *Entretiens d'un père avec son fils sur le changement de religion*, et une édition de l'*Institution chrétienne de Calvin*.

Sources. *La France protestante*, de Haag, article Icard. — Divers mémoires neuchâtelois, manuscrits.

CYPRIEN ISNARD.

Cyprien Isnard était diacre à Neuchâtel en 1576. Le 2 juillet 1580, il fut nommé pasteur aux Verrières, d'où il passa, en août 1584, à la cure de Boudry, puis à celle de Neuchâtel, en 1589. Il était doyen de la Classe en 1585. Le 22 avril 1588, le synode de Berne avait condamné comme contraire aux dogmes de la religion évangélique le livre d'un certain Alberius: *De fide catholicâ apostolicâ romanâ*. En 1591, la vénérable Classe de Neuchâtel avait donné sa pleine et entière adhésion à cette sentence; un seul de ses membres s'y était refusé, Cyprien Isnard, pasteur à Neuchâtel, qui partageait les opinions d'Alberius et qui avait introduit secrètement dans le pays un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage. Rien n'avait pu le faire revenir de son avis, et par son opiniâtreté il avait jeté dans le trouble toute l'église de Neuchâtel, qui le suspendit de ses fonctions et qui donna avis de ce qui se passait dans son sein, soit par lettres, soit par députés aux églises de Genève et de Bâle. Jacomot avait remplacé Isnard dans sa charge de pasteur à Neuchâtel, et en 1593, l'agitation subsistait encore. Enfin, sur la proposition du gouverneur du comté, Pierre Wallier, et sous sa présidence, il se tint au château de Neuchâtel un tribu-

nal arbitraire, à la sentence duquel Isnard avait promis de se soumettre. Il était composé de cinq ministres « doctes et craignant Dieu » choisis par la Classe, de trois conseillers d'Etat et de plusieurs bourgeois de Neuchâtel. Les cinq ministres étaient: Blaise Hory, ministre de Gleresse, doyen de la Classe de Nidau; Nicolas Séguier, ministre de Payerne; François Paulmier, ministre de Tramelan; Grégoire Michaud, ministre de la Neuveville; et Guillaume Perrot, ministre de Saint-Imier. Cyprien Isnard fut condamné ainsi que le livre d'Albérius, mais il ne fut pas cassé. Il reçut son congé et dut s'engager à quitter l'église et le pays de Neuchâtel, mais avec bon témoignage et après réconciliation de bonne foi. Ce fut lui aussi qui paya les journées des cinq ministres.

La copie de l'acte dressé à la suite de ce jugement existe dans les archives de la Classe des pasteurs de Neuchâtel, dont les registres contiennent le récit très-détaillé et très-intéressant de toute cette affaire d'Isnard; on y trouve aussi la rétractation d'Isnard et sa soumission à la sentence, écrite de sa propre main et signée par lui.

Sources. *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, par F. de Chambrier, p. 584. — *Poésies neuchâteloises de Blaise Hory*, publiées par M. de Rougemont, p. 65-66. — *Le livre des cures*, manuscrit. — Archives de Neuchâtel, mss. X 59, n° 10, 1550, S 10 n° 24, F 20 n° 13, etc.

JEAN-ANTOINE D'IVERNOIS.

Au commencement du siècle dernier, un négociant du Val-de-Travers, nommé Abraham Dyvernois, fit une fortune considérable à Paris au moment des folles entreprises de Law. Il obtint, en 1722, des lettres de noblesse du roi Frédéric-Guillaume 1^{er}, dans lesquelles il fit déclarer nobles son père, et quoique décédés, ses aïeul, bisaïeul et trisaïeul. Il obtint du même prince les charges de conseiller d'Etat et de châtelain du Landeron, avec la croix de l'ordre de la Générosité. Il avait épousé Marie-Anne Tribolet, fille de Jean-Frédéric Tribolet, capitaine au régiment des Gardes-suissees au service des Etats-Généraux, et de N. de Marconay. Il mourut sans enfants; mais il laissa plusieurs frères qui furent compris dans les lettres d'anoblissement qu'il avait obtenues; ce sont:

1° *Guillaume-Pierre d'Ivernois*, conseiller d'Etat et procureur-général en 1749, qui mourut vers 1770, laissant de N. Baillods de Bellevaux, sa femme, un fils, N. d'Ivernois, colonel d'infanterie au service du roi de Prusse et chevalier de l'ordre du Mérite, allié par son mariage à une famille de Silésie. Il eut un fils qui fut d'abord page de la princesse Amélie, sœur de Frédéric II, puis officier de cavalerie.

2° *N. d'Ivernois*, négociant à Lyon, père de M. César d'Ivernois, avocat et maire de Colombier, dont on trouvera la biographie plus loin, et de deux autres fils.

3° *Charles-Guillaume d'Ivernois*, négociant à Lyon, obtint la charge de conseiller d'Etat et de trésorier-général, en 1763. Il épousa Marie-Anne de Montmollin, fille de M. de Montmollin, professeur et pasteur de Môtiers, dont il eut un fils et une fille mariée, en 1794, à J-F. d'Osterwald, commissaire-général.

4° *Jean-Antoine d'Ivernois*, le plus célèbre de la famille, né à Môtiers en 1703, mort à Neuchâtel en 1764. Après avoir fait d'excellentes études et passé quelques années en Russie, il prit ses grades à la faculté de médecine de Montpellier, en 1728, et, à son retour à Neuchâtel, en 1733, fut nommé médecin du roi.

Nommé membre de l'académie impériale de St-Pétersbourg, le docteur d'Ivernois fournit plusieurs mémoires intéressants sur la botanique et la médecine aux *Commentaires* de cette illustre société. Botaniste de premier ordre, il étudia avec passion la flore du Jura Neuchâtelois : il a laissé un catalogue manuscrit de toutes les plantes qu'il avait étudiées, qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque de Neuchâtel. Ce volume précieux, amplement utilisé par Haller, fut le point de départ de tous les ouvrages spéciaux publiés depuis sur les plantes du canton de Neuchâtel et du Jura. M. d'Ivernois jouissait d'une grande considération comme médecin et comme naturaliste; ses écrits révèlent chez lui à la fois l'homme de science et l'ami de son pays. Dans une lettre à Cartier, publiée dans le *Journal helvétique*, il combat en faveur de la réputation des savants suisses, trop rabaissée par Tollat de Genève, et établit les services rendus par eux à la botanique dans la personne des Gessner, des Bauhin, des Zwinger, des Thurneisen, des König, des Muralt, des Scheuchzer, des Wagner, des Haller, des Garcin, des Lang, des

Gagnebin, etc. Si la même question venait à être soulevée aujourd'hui, il serait aisé de compléter cette défense. Combien de pays pourraient produire une liste commençant par les Gessner et se terminant aux De Candolle et aux Agassiz?

Le docteur d'Ivernois, Scholl de Bienne, Gagnebin de la Ferrière et Garcin de Neuchâtel formaient un petit comité botanique, dont les investigations s'étendaient jusque dans les coins les plus reculés du Jura Neuchâtelois et sur la partie du Jura bernois. Tous quatre virent leurs recherches vivifiées par le patronage du grand Haller. Ils l'accompagnèrent dans la course qu'il fit au Creux-du-vent, à la sollicitation de d'Ivernois. En 1739, Haller consultait notre docteur sur son projet de visiter les Montagnes de Neuchâtel. D'Ivernois lui répondit: « Il n'y a à proprement parler dans ce pays que le Creux-du-vent qui soit digne de votre curiosité, *experto crede Roberto*. Mais là vous trouverez, Monsieur, en abrégé, tout et même plus que vous ne trouveriez dans toute l'étendue du pays. » Haller partit de Berne, prit en passant le pasteur Scholl de Bienne et arriva chez d'Ivernois, qui lui fit présent d'un grand nombre de belles espèces de plantes dont il ignorait même l'existence en Suisse. Chez d'Ivernois se trouva Gagnebin, et les quatre botanistes entreprirent ce fameux voyage botanique dont Haller nous a conservé le souvenir dans sa *Bibliothèque botanique*; ils recueillirent une riche moisson de plantes sur les belles montagnes du Val-de-Travers.

M. d'Ivernois, comme tant d'autres Neuchâtelois, était de l'école du modeste J. Gessner, cette noble personnification du désintéressement scientifique et de l'amitié qui, en livrant sans réserve à Haller ses nombreuses observations botaniques, lui écrivit: *Mihi sat gloriosum erit si vel exiguam aliquam particulam operi tuo attulero*. Il cherchait son bonheur dans l'étude de la nature, sans se préoccuper de la considération qui pourrait lui en revenir. Cependant son nom n'a pas été perdu: s'il existe dans la mémoire des Neuchâtelois, il vit aussi dans les annales de la science. Un fossile végétal, trouvé dans les marnes oxfordiennes du Jura bernois a reçu le nom de *Carpolithes Ivernoisi*, et se trouve décrit dans la belle monographie de Gagnebin de la Ferrière, par M. Thurmann.

Voué entièrement à l'exercice de sa profession, et consacrant à

l'étude les courts moments que lui laissaient une pratique très-étendue, et les soins qu'il donnait sans distinction aux pauvres et aux riches qui avaient recours à lui, d'Ivernois fut du plus grand secours pendant les maladies épidémiques qui régnèrent à cette époque dans le pays. Ses profondes connaissances en botanique l'avaient mis en relation avec les plus célèbres savants de la Suisse et de l'étranger. Il enrichissait notre ancien *Mercur suisse* d'observations sur les sciences qu'il cultivait. Il a publié dans ce recueil les opuscules suivants :

I. *Lettre d'un médecin à M. le C****, écrite à l'occasion de celle qui se trouve insérée dans le *Mercur suisse* du mois de novembre, adressée à Messieurs de l'académie royale des sciences de Berlin, sur la possibilité de redonner la vie aux noyés. Décembre 1753 et Mars 1754.

II. *Considérations générales sur l'abus des médicaments étrangers*, où l'on s'attache principalement à faire voir que la souveraineté de Neuchâtel et Valangin renferme dans son enceinte les remèdes nécessaires à ses habitants. Mai 1755.

III. *Examen si l'on peut connaître la nature et les causes des maladies par l'inspection des urines*. Août 1756.

IV. *Considérations sur les bains doux, spécialement ceux du lac de Neuchâtel*, où l'on parle par occasion de la nature de ce climat et des maladies les plus fréquentes de ses habitants. Mai 1759.

V. *Extraits raisonnés du voyage botanique de Haller*. 1740.

VI. *Réponse à la lettre de M. Normand, insérée dans le Journal helvétique* de Décembre 1742, sur la petite vérole. 1745.

VII. *Lettre servant d'apologie aux médecins botanistes suisses*, contre ce qu'on a avancé dans le journal de décembre 1741, sur l'état de la botanique en Suisse. Janvier 1742.

C'est une réponse à un sot article de J-B. Tollot de Genève, contre les savants suisses. Ce dernier répliqua dans le journal de Mai 1742, p. 65—85.

Sources. *Etrennes historiques et morales* pour l'année 1765, p. 59. — Haller, *Enumeratio stirpium Helvetiæ*, 1740, prefatio, p. 10. — Haller, *Hist. stirpium indigenarum Helvetiæ*, 1768, XVII. — *Catalogue raisonné des auteurs sur l'hist. naturelle*. — Bernouilli, *Lettres sur divers sujets*, t. I, p. 265. — Haller, *Bibliotheca botanica*, II, p. 522. — Haller, *Schweizer Bibliothek*, t. I, n° 1551, 1558. — Thurmann, *Abraham Gagnebin*, etc.

CÉSAR D'IVERNOIS.

César d'Ivernois, conseiller d'Etat et maire de Colombier, mort le 28 mai 1842, âgé de 71 ans. Il est peut-être le premier poète

de notre pays dont les œuvres souvent relues et appréciées par tous ceux qui les connaissent, soient vraiment dignes de l'impression. Ses poésies annoncent toutes de l'esprit, de la verve, un goût fin et délicat, et sont remarquables par la pureté de la forme et par la facilité de l'expression, qui a cependant un tour gracieux et original.

Envoyé à Bâle à l'âge de 15 ans, pour y faire ses études en droit, avec son ami d'enfance, M. de Sandoz-Travers, qui devint plus tard son beau-frère, M. d'Ivernois y composait déjà un petit poème sur le *Jeu de boston*, dans lequel il assignait un rôle à chacun de ses compagnons d'études; et si cette première œuvre, qu'il n'a pas retouchée dès lors, n'est pas exempte de fautes, elle décèle déjà ce talent qu'il devait développer plus tard, et un génie précoce à une époque surtout où les jeunes gens s'occupaient peu de littérature dans les collèges. Revenu dans son pays, les charges qu'il remplit dans la magistrature ne l'empêchèrent pas de se livrer de temps à autre à son goût favori, et jusqu'à la fin de sa vie, il a cultivé les muses, qui naturellement furent plutôt pour lui un délassement et un sujet de récréation qu'une occupation réelle. On voit dans l'*Épître des jeux de société*, le soin qu'il mettait à polir ses vers et à les amener à leur perfection. Les habitudes, les tics, les travers de la bonne compagnie de Neuchâtel, à la fin du siècle dernier, sont décrits dans ce petit poème avec une gaieté et une vérité remarquable :

Déjà novembre a prolongé les nuits;
 Chaumont blanchit et l'hiver nous assiége;
 Bientôt nos ceps, dépouillés de leurs fruits,
 Vont se courber sous des amas de neige.
 Sortant enfin de son obscur cellier,
 De vendangeur devenu petit-maitre,
 Chacun de nous au grand jour va paraître.
 De six à neuf on nous verra briller
 Dans ces grands thés que nous nommons soirées:
 Cercles nombreux, rassemblés par devoir,
 Où se rendront cent femmes bien parées,
 Pour se montrer bien plus que pour se voir, etc.

Le *Mari consolé*, autre poème de M. d'Ivernois, est écrit avec plus de légèreté et d'abandon, et quoiqu'il soit un chef-d'œuvre de

style, il témoigne de la verve et de la facilité du châtelain de Colombier. Son portefeuille contient un grand nombre de poésies, des contes, des épîtres, des idylles et plusieurs pièces de circonstance adressées à des parents ou à des amis intimes, et qui, pour cette raison, ne souffriraient pas l'impression. Quoi qu'il en soit, il est certain que le petit nombre de pièces imprimées sous le nom de M. d'Ivernois feraient honneur à leur auteur, si elles étaient signées Andrieux ou Gresset.

Peu partisan de la nouvelle école romantique qu'il appelait la littérature nébuleuse, M. d'Ivernois, parmi les poètes de nos jours, ne goûtait guère que Lamartine. Ses auteurs de prédilection étaient Boileau, Frenilly, La Fontaine, etc., et peut-être y a-t-il dans sa manière plus d'un rapport avec ce dernier. En tous cas personne, même dans ce siècle prosaïque, ne sera tenté de dire de lui ce qu'il écrivait quelques années avant sa mort, sur un Boileau destiné à un de ses jeunes amis :

Des Boileaux les dieux sont avarés,
Mais nos regrets sont superflus ;
Hélas ! si les bons vers sont rares ,
Les lecteurs le sont encore plus !

Nous croyons au contraire, que M. d'Ivernois trouvera plus de lecteurs encore qu'il n'a composé de bons vers.

Le *Mari consolé* et l'*Epître sur les jeux de société* ont paru pour la première fois dans le *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, par M. le professeur Matile; mais on a fait un tirage particulier de ces deux charmantes pièces. On doit aussi au châtelain d'Ivernois des *Couplets chantés à Neuchâtel pour l'anniversaire de cinquante ans de service de son Excellence Monsieur le gouverneur de Bévillie, le 21 décembre 1799*, s. l. in-8° pp. 4. Il a traduit de l'allemand le *Voyage de Napoléon, de Fontainebleau à Fréjus, en avril 1814*, par le comte de Truchsès-Waldbourg. Neuchâtel 1815.

M. d'Ivernois appartenait à l'école de M^{me} de Charrière dont il fut l'ami pendant le séjour de cette femme distinguée à Colombier. Un grand nombre de magistrats doués de talent et d'instruction, mais qui sans elle n'auraient pas cultivé les muses aussi assidûment, profitèrent de ses conversations. Outre M. d'Ivernois, nous

citerons parmi ses amis M. de Chambrier d'Oleyres, ministre de Prusse à Turin et plus tard gouverneur de Neuchâtel, et M. de Sandoz-Rollin, conseiller d'Etat, auteur de l'*Essai statistique sur Neuchâtel*.

Sources. *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, par G-A. Matile, t. II, p. 530—531. — *Etudes sur l'histoire littéraire de la Suisse française dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, par E-H. Gaullieur. Genève 1856, in-8°, p. 177, etc.

JEAN JACOMOT.

Dans le siècle qui suivit la réformation, la Classe des pasteurs du comté de Neuchâtel, souvent au dépourvu d'hommes propres à prêcher la doctrine évangélique, se vit plusieurs fois dans la nécessité d'appeler, pour remplir les fonctions pastorales, des ecclésiastiques étrangers. Parmi eux se trouva Jean Jaquemot ou Jacomot, originaire de Bar-le-Duc en Lorraine, qui fut pasteur à Neuchâtel de 1592 à 1596. Il avait sans doute émigré pour cause de religion. En 1576, nous le voyons pasteur à Genève, qui l'avait admis, déjà en 1569, au nombre de ses bourgeois. Il fut recteur de l'académie de cette ville en 1586. Sa réputation le fit désirer par l'église de Neuchâtel, alors violemment agitée par un de ses membres, le ministre Cyprien Isnard, qui avait refusé sa désapprobation à l'ouvrage d'Albérius intitulé: *De fide catholicâ, apostolicâ romanâ*, dans lequel le synode de Berne avait trouvé des hérésies. Isnard avait été suspendu, et pour le remplacer dans sa charge de pasteur à Neuchâtel, la Classe demanda Jacomot. « Mais messieurs de la ville de Genève s'y refusèrent en raison de la nécessité grande; toutefois, pour gratifier aucunement à ceux de la ville de Neuchâtel, ils octroyèrent pour le terme de trois mois M. Jacomot, que la Classe accepta pour le temps préfixé, espérant l'avoir davantage. » Ceci se passait en juillet 1591. Jacomot était à Neuchâtel en automne; mais nous ne savons ce qu'il fit, et rien ne prouve qu'il ait été nommé doyen à cette époque, comme semblerait l'indiquer le titre de *superintendens ecclesiæ Neocomensis*, que lui donne Blaise Hory. La nomination d'un étranger à cette haute charge, et pour un temps aussi court, aurait été en effet quelque chose d'ir-

régulier et d'extraordinaire; et ce titre de superintendant pourrait n'indiquer que la confiance illimitée que la Classe avait en Jacomot, à qui elle aurait peut-être demandé son avis et ses conseils sur toutes les institutions ecclésiastiques du pays. C'est ce que semble confirmer cette ligne qui se trouve dans les registres de la Classe, sous la date de novembre: « Remontrances de propositions de M. Jacomot. » Mais rien ne fait connaître sur quels objets elles portaient et comment elles ont été reçues. Les trois mois écoulés, Jacomot retourna à Genève, mais ce ne fut pas pour longtemps; car, le 16 novembre 1592, il est proposé comme pasteur de Neuchâtel, par la Classe, aux autorités séculières chargées de faire cette nomination. Après quelques différends qui portaient sur le nombre des pasteurs présentés pour cette charge, il fut accepté de la seigneurie et de la ville. On l'avait demandé à la ville de Genève qui l'avait accordé. En janvier 1593, « il se présenta devant la Compagnie avec témoignage et déclaration de son bon zèle et affection, et, disent les registres, il a été reçu en joie de tous et incorporé avec nous par la main d'association qui lui a été donnée. »

Ce fut pendant son séjour à Neuchâtel que Jacomot publia un volume de poésies latines de 238 pages, intitulé: *Joannis Jacomoti Barrensis Musæ Neocomenses*. Excudebat Matthæus Berjon civ. 15. xcvii, in-8°. Ces poésies qui dénotent un auteur doué d'une muse facile, correcte et savante, sont adressées à diverses personnes éminentes et à des savants distingués de l'Europe, à des parents et à des amis. Ce recueil renferme en outre des prières et des odes composées pour certaines circonstances de la vie, quelques chapitres des Proverbes de Salomon, reproduits en vers lyriques, un chant de deuil, peut-être la perle du recueil, sur un tout jeune enfant que la mort avait enlevé au poète. Il traduisit également en vers latin la tragédie intitulée: *Le sacrifice d'Abraham*, qui avait pour auteur Théodore de Bèze, dont Jacomot était l'ami. ¹

Jacomot s'était lié d'amitié, en 1591, avec le poète neuchâtelois, Blaise Hory, pasteur à Gleresse, qui lui adressa plusieurs épîtres

¹ Senebier, dans l'*Histoire littéraire de Genève*, t. II, p. 23, cite outre les *Musæ Neocomenses*, d'autres ouvrages de Jacomot: *Agrippa ecclesiomatix*, Genève 1597; *Varia poemata*, Genève 1601; *Ob liberatam Genevæ poema eucharisticum*, 1605; plusieurs pièces latines sur la mort de Théodore de Bèze. Moréri parle d'une *Tragédie d'Ehud*, attribuée à Jacomot.

en vers latins où il prodigue les plus magnifiques louanges; ces épîtres ont été imprimées dans la très-précieuse monographie sur la famille Hory, que nous devons au talent et à l'érudition de M. F. de Rougemont. Jacomot ne s'enorgueillit pas des éloges que Hory faisait de ses vers. Il lui répondit peu de jours après par une courte épître qui est imprimée dans les *Musæ Neocomenses* (p. 114). Jacomot reproche à son ami ses flatteries peu méritées et ne traite ses poésies que de légères bagatelles. Cependant il a la pensée de les publier un jour, mais il veut les garder longtemps encore auprès de lui, à l'exemple de l'ourse qui cache ses petits dans les rochers et qui donne, en les léchant avec patience, une tournure moins laide à leurs membres informes.

En 1594, Jacomot envoya à son ami sa paraphrase des Proverbes. Hory semble avoir compris que ses éloges précédents étaient exagérés, et il se borne à dire au poète que sa réputation, quelque grande qu'elle puisse être, n'est nullement égale à ses œuvres :

Laudas quæ vitæ præcepta dedere Theognis
 Phocilides ne ? Illis hic potiora legas,
 Ejus cui sanctæ commisit sceptræ sionis
 Et facili optatis annuit aure Deus,
 Æternat cujus nomen sapientia, quasque
 Attalicas dextra divite junxit opes,
 Cui Solyam adventans Meroes regina remotæ
 « Est, aït, expertis nuntia fama minor ; »
 At quas hic patrio Gnomas sermone notavit
 Ausonia pulsas has Jacomote lyra.
 Tu veterum dulces exæquas arte Camœnas,
 Ad fersque obscuris lumina pura locis.
 Consona nemo tuo referet præconia plectro,
 Par nulla est Musis laus, licet ampla tuis.

Qui connaît Jacomot hors de Genève et de Neuchâtel? et dans ces deux villes, qui a lu ses ouvrages? Cependant Scaliger lui a donné le nom de grand poète. Les vers qui suivent sont adressés à un magistrat de notre pays, Daniel Perret-Gentil, maire du Locle, avec lequel Jacomot soutenait des relations d'amitié, et auquel il reproche de ne pas vouer à la poésie un culte plus exclusif. Il a chanté ailleurs un autre poète neuchâtelois, Blaise Hory: le recueil des poésies de ce dernier, et parmi lesquelles il en est de charmantes,

nous font regretter celles que nous n'avons plus de Perret-Gentil; car à en juger par la manière dont Jacomot parle de l'un et de l'autre, ces deux poètes pouvaient être placés au même rang.

AD DANIELEM PERRETUM GENTILIUM,

LOCLENSIS AGRI IN COMITATU NEOCOMENSI
PRÆFECTUM.

Quis te morantem per rigidas, bone
Perrete, cautes et nive turgidos
Algente montes atque saltus
Piniferos, putet esse Phoebos

Musisque gratum? Jurgia quis foro
Clamosa rauco dixerit, et malas
Lites serenantem placere
Dulcisonis Charitum choræis?

O, te beatum divitis ingeni
Turgente vena! pollice quid times
Pulsare foecundo canoram
Ausoniæ cytharam Camoenæ?

Te Musa magnis vatibus asserit,
Et rupe carptos Aonia jubet
Monstrare ramos, et nitentes
Fronde comas redimire sacra.

Si quem sonoris fontibus admovent
Pindi benignæ Castalides, sua
Non dona, non lauros repelli
Pierias patiuntur æquæ.

Tranquilla vatem Delius ocia,
Turpemque non vult mollitiem sequi:
Vitæ nec obscurum latentis
Carpere iter, nec inertis ævi.

Sic, quum moveret fortibus Ilii
Duella muris, non tulit abditum
Achiva Pelidem juvenus
Virgineos simulare vultus.

Illum coegit Dulichii ducis
Astu repertum, militiam et feros
Perferre bellorum labores,
Atque decus sibi Marte longum:

Cæsoque laudes Hectore nobiles
Parare fortem: quas venientia
Non sæcla Saturnusve posset
Falce furens resecares dira.

Obliviosi nonne silentii
Virtus latebras excutit, et suos
Ostentat ignes, et decore
Purpureo nitet usque clara?

Traduction.

A DANIEL PERRET-GENTIL,
MAIRE DU LOCLE.

Au milieu d'âpres rochers, de montagnes couvertes de neige et de sombres forêts de sapins, comment pourrais-tu, mon cher Perret, plaire à Phœbus et aux Muses! Auditeur de procès fâcheux au sein de ton plaid bruyant, et juge de méchantes causes, comment prétendrais-tu te rendre agréable aux chœurs mélodieux des Grâces? Oh! toi, riche du trésor inépuisable d'une ardente imagination, pourquoi redoutes-tu de faire courir tes doigts habiles sur la lyre sonore de la muse d'Ausonie? Le Dieu des vers t'appelle, ô Perret, à prendre place parmi les grands poètes; il veut te voir en main des rameaux cueillis sur la roche d'Aëonie et les cheveux ondoyans ceints du feuillage sacré; et, si quelquefois les déesses de Castalie donnent aux mortels l'accès aux sources de l'harmonie, elles ne voient pas d'un œil indifférent qu'ils repoussent leurs dons célestes et les lauriers du Pinde. Le Dieu protecteur de Délos ne tolère pas que dans l'oisiveté le poète coule des jours tranquilles, qu'il s'abandonne à une honteuse mollesse, qu'il suive le chemin obscur d'une vie cachée et d'une existence inactive. Ainsi la jeunesse grecque appelée à combattre sous les murs de la redoutable Ilion, ne voulut pas que le fils de Pélée restât plus longtemps caché sous une tunique de fille, et l'obligea, découvert enfin par la ruse du chef de Dulichium, à prendre les armes, à supporter les travaux pénibles d'une longue guerre, à s'illustrer dans les combats, et pour prix de la défaite d'Hector, à se voir chanté dans des vers que les âges futurs, ni la faux toujours brandissante de l'impitoyable Saturne ne pourront jamais détruire. La Vertu ne va-t-elle pas secouer dans sa retraite le Silence, père de l'Oubli? ne veut-elle pas montrer sa bouillante ardeur et s'entourer d'un pompeux éclat? Et l'Envie l'a-t-elle jamais arrêtée, non plus que

Non livor illam territat impius:
Nec sæva dictis lingua procacibus.
Pergit per obstantes procellas
Tuta, suis simul aucta damnis.

Ceu palma crescit, pondere quæ gravi
Non pressa cedit: sed caput altius
Tollit reluctans, atque lætis
Celsa comis petit astra victrix.

les propos impudens d'une langue téméraire? Non, mais toujours sûre d'elle-même, elle poursuit sa route en bravant les tempêtes et va s'agrandissant par les obstacles qu'on lui oppose. Tel croît le sarment: le poids qu'il supporte, couché, ne l'écrase pas; victorieux, au contraire, il relève sa tête altière et pousse des rameaux plus vigoureux.

Jacomot avait été doyen de la Compagnie des pasteurs de Neuchâtel en 1593 et 1594. Il doit être retourné à Genève en 1597, puisque dans cette même année il publia à Genève son *Agrippa*. En 1603, il fit un voyage en Valais; le conseil de Genève l'employa auprès des villes de Zurich et de Berne, afin de solliciter leur intervention auprès de la France, pour obtenir des ducs de Savoie la liberté de conscience dans les baillages de Ternier, de Gaillard et de Thonon. Il mourut à Genève en 1609 ou 1615.

« Nous ignorons, dit M. de Rougemont, les causes qui ont engagé Jacomot à quitter, en 1597, Neuchâtel, où il avait été reçu de la manière la plus honorable. Une note sur une feuille volante dans le registre de la Compagnie, dit qu'en 1605 « M. Jacomot ayant été présenté et offert par MM. de Genève, il a été élu et nommé ministre à Neuchâtel. » Est-ce ce même Jacomot? cela nous semble peu probable. Il est possible que des recherches dans les archives de la Compagnie, plus attentives et plus longues que celles qu'il m'a été possible de faire, amèneraient à des résultats plus précis sur le rôle et les divers séjours de Jacomot à Neuchâtel. L'article de Senebier sur Jacomot est inexact et incomplet. »

Sources. *Poésies de Blaise Hory*, publiées et annotées par F. de Rougemont. Neuchâtel 1841, in-8°. — Senebier, *Histoire littéraire de Genève*, t. II, p. 25. — Matile, *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, t. I, p. 66-69. — *Etrennes helvétiennes*, année 1796. — *Dictionnaire de Moreri*, article *Jacomot*, etc.

DAVID JACOT-DESCOMBES.

David Jacot-DesCombes, communier du Locle, fils de David Jacot, avocat, entra comme soldat au service du Piémont. Il parvint successivement au grade de lieutenant, de capitaine et de major;

puis en 1730, il passa en qualité de colonel au service d'Espagne. Excellent officier, il rendit de grands services à la couronne d'Espagne par ses travaux de fortifications dans plusieurs places. Il est mort vers 1750. Son oncle, Jean-Henri Jacot, avocat, était maire de Rochefort, en 1751.

Sources. Mémoires manuscrits du siècle dernier.

JEAN JACQUEMET.

Jean Jacquemet, chevalier, bourgeois de Neuchâtel, commandait, en 1503, une compagnie de 200 Neuchâtelois au service de Louis XII en Italie, où il perdit la vie ainsi que son lieutenant Léonard Baillodz, et 153 hommes de sa compagnie; il n'en revint que 47 dans le pays. Berne, informé que Jean Jacquemet levait publiquement sa compagnie à Neuchâtel, avait envoyé Louis d'Erlach pour représenter à la ville de Neuchâtel que ces expéditions ultramontaines étaient tellement ruineuses pour la Suisse, que les cantons avaient résolu de modérer ou d'arrêter même la sortie de tant d'hommes qui, la plupart, périssaient en delà des monts, ou en rapportaient des maladies *diaboliques*. Ces sages représentations furent inutiles. Le chanoine Jean Purry de Rive assure que la seule expédition de Louis XII coûta 7000 hommes à la Suisse, tous jeunes gens qui partirent pour l'Italie sans autorisation publique des cantons, par des levées secrètes que le comte Philippe de Hochberg fomenta de toutes ses forces. Il ajoutait que les expéditions d'Italie avaient déjà coûté la vie à plus de 40,000 suisses.

Sources. *Chronique des chanoines*, p. 64.

GEORGES-FRÉDÉRIC JAQUEMOT.

Georges-Frédéric Jacquemot, ministre du Saint-Evangile, né en 1776, consacré au ministère en 1789, est mort pasteur à Neuchâtel en 1841, où il avait commencé ses fonctions pastorales comme

ministre du vendredi. De ce poste il passa, en 1804, à l'un des plus pénibles du pays, à celui de pasteur de Valangin: il fut dix ans dans cette église à annexe, qu'il quitta en 1814 pour les fonctions bien plus laborieuses encore de pasteur à la Chaux-de-fonds. On est étonné qu'avec une constitution faible, un corps chétif et contrefait, M. Jaquemot ait pu porter seul le fardeau du ministère dans une paroisse de sept ou huit mille âmes, et de plus, pendant trois de ces dix-huit années, être doyen de la Classe de Neuchâtel. Dans ces divers postes, il s'était fait de nombreux amis, par l'agrément de son commerce, les ressources de son esprit et les qualités de son cœur. Homme d'étude et de cabinet, il avait une instruction solide et variée et un style d'une élégance et d'une correction peu communes dans notre pays.

Un seul des sermons de M. Jaquemot a été imprimé de son vivant, quoique plusieurs méritassent de l'être: c'est celui qu'il prêcha à la Chaux-de-fonds, en 1830, pour le Jubilé de la réformation. Le *Sermon sur le support mutuel*, qu'on a imprimé après sa mort, a entre autres mérites celui de le peindre si bien qu'à chacune des phrases qu'on en lit, on croit l'entendre lui-même. C'est comme un souvenir qu'il a laissé à ses amis; aussi se sont-ils empressés d'en faire l'acquisition: « La justice, la religion, notre propre intérêt nous disent à la fois: supportez-vous charitablement les uns les autres. » Ce sont là les trois principales idées développées dans ce discours qui, dans un petit nombre de pages, contient un grand nombre d'idées utiles et édifiantes. Les sujets de charité chrétienne étaient ceux qu'il traitait avec le plus de succès, ce dont on avait facilement l'explication dans son cœur si bon, si humain et si charitable; mais il en a traité d'autres avec une vraie supériorité. Les dernières années de sa vie, ses discours perdaient un peu par la récitation. Les personnes qui ne l'ont connu que depuis sa nomination à la cure de Neuchâtel, n'ont guère pu apprécier tout son mérite, car il avait apporté de la Chaux-de-fonds, où ses forces avaient déjà souvent trahi son courage, une fatigue invétérée qu'il n'a jamais pu complètement surmonter. Ses amis intimes pouvaient seuls se faire une juste idée de tout ce qu'il était, de tout ce qu'il savait, et de tout ce dont il était capable. Dans ses *Promenades autour de Valangin*, M. Georges Quinche parle beaucoup de M. Ja-

quemot et cite de lui un grand nombre d'anecdotes qui prouvent la bonté de son âme.

Voici la liste des écrits de M. Jaquemot :

I. *Deux lettres sur une accusation d'hérésie faite au clergé de Genève*, écrites par un habitant du Jura ; 1818, in-8°.

II. *Cours de religion chrétienne*. Paris et Chaux-de-fonds 1829, in-8°.

III. *Sermon prêché à la Chaux-de-fonds pour le Jubilé de la réformation de Neuchâtel*. Lausanne 1830, in-8°.

IV. *Sermon sur le support mutuel*. Neuchâtel 1841, in-8°.

Sources. *Promenades autour de Valangin*, manuscrit par G. Quinche. — *Messenger boiteux de Neuchâtel*, 1841. — *Recueil bibliographique*, par l'auteur de ce livre.

PIERRE JACQUET.

Famille du Val-de-Travers. Pierre Jacquet sortit de Couvet pour aller s'établir en Lorraine, où il s'acquit de la réputation et de la fortune comme architecte. Rentré dans sa patrie, il obtint la charge d'intendant des bâtiments et de conseiller d'Etat; il fut anobli en 1695 par la princesse Marie d'Orléans, duchesse de Nemours. Il épousa Isabelle, fille de noble Jean-Jacques Sandoz, conseiller d'Etat et commissaire-général, et de Marguerite Tribolet, dont il eut un fils, noble Jean Jacquet, qui passait pour avoir une des fortunes les plus considérables pour le temps et le pays. Il est mort sans postérité, et sa sœur, Esther Jacquet, qui avait épousé Henri de Chambrier, banneret de Neuchâtel, mort en 1761, fut son héritier. Les armes de cette famille éteinte sont : *d'azur à l'aigle éployé d'or et deux étoiles de même en chef*.

Sources. Diverses notices manuscrites du XVIII^e siècle.

GUILLAUME JAQUET.

Maître Guillaume Jaquet, quoique poète, a laissé peu de traces de souvenir dans notre pays. A part quelques érudits, qui possèdent ses poésies dans leur portefeuille, le plus grand nombre des Neuchâtelois n'a même jamais entendu prononcer son nom. Dans

sa jeunesse il avait été maître d'école au Val-de-Travers, d'où il envoya à Blaise Hory une chanson à corriger sur les *Saints de boys de Cressier, esgarez*. C'était un temps où, dans le pays de Neuchâtel, il y avait grande disette de pasteurs, et ici comme ailleurs l'école conduisait à l'église. Guillaume Jaquet fut nommé pasteur aux Brenets en 1556, d'où il passa à Dombresson en 1561, et à la cure de Cornaux en 1597, où il mourut en 1599.

Aux archives de Neuchâtel se trouve l'acte d'affranchissement de Guillaume Jaquet, alors à Dombresson; il était sujet taillable et mainmortable. Son affranchissement eut lieu sans entrage en considération de son ministère et moyennant six deniers de cens par an.

Nous savons aussi qu'en 1588, la vénérable Classe l'avait nommé pasteur à St-Aubin; mais la paroisse le refusa, nous ignorons pour quel motif, et il se désista volontairement de son élection. Les registres de la Classe qui fournissent ces détails, ajoutent qu'il eut dix-huit enfants.

Maître Jaquet était poète ou plutôt il faisait des vers et se croyait poète. Son intention était même de publier ses œuvres, qu'il avait soumises dans ce but au jugement de son ami Blaise Hory. Celui-ci les lui renvoya avec une épître, dont nous avons déjà cité quelques fragments dans la biographie de Blaise, et qui commence par ces vers :

Désia Phœbé posant le voile de son deuil,
Vingt foyz nous a montré son visage vermeil,
Dès que toy me cuydant estre ung autre Petrarque,
Voulois que de tes vers je fusse l'Aristarque.

N'en es-tu pas recors, ancien ami Jaquet?
Tu me vins présenter de ta rithme ung paquet,
Me priant de la voir et en faire lecture,
Rapportant ton labeur à l'inepte censure
D'ung jugement tel quel qui m'est donné des muses;
Tu les croyais m'avoir quelques grâces infuses.

Nostre siècle produit ung million d'esprits
Subtils, qui se riront de nous, de nos escrits:
« Les mulets, diront-ils, frognans s'enbrechatouillent;
» En plaisans perroquets leur vil jargon gazouillent. »
D'abondant ils diront: « Fautheur vieillard radotte,

Et puy son præsumé correcteur n'y scaît note. »
 Tout sera exploré et le tien et le mien,
 Le refrain de leur chant sera : « Tout n'y vault rien. »

L'ancien ami Jaquet, dont la charité et l'humilité n'étaient pas les premières vertus, fut blessé au vif de cette critique tant bénigne et de ces bons et sages conseils, et il composa des rimes injurieuses contre son ami. Hory lui répondit sous le voile transparent de l'anonyme, et se comparant sans trop de modestie à Hercule endormi, il lui conseilla de ne pas le réveiller ni le piquer encore de son aiguillon :

Holà ! tout beau, tout beau ! Quel œstre, quelle mouche
 A piqué mon baudet qui si fort s'escarmouche ?
 Es-tu impatient et tendre à l'esperon,
 Estant ja sur le bord de la nef de Charon ?
 Est-ce fait sagement, ingrat, de rendre injure
 A l'amy qui t'a faict une honneste censure ?
 Tu l'en avais requis ; pourquoy te fasche-tu
 S'il n'a prisé tes vers guère plus qu'un festu ?
 Est-il pourtant mordant ? La parole est certaine,
 Que vérité engendre inimitié et haine,
 Ung ami non farder ne sait gnatoniser : ⁴
 Quiers ung autre que lui qui te veuille priser,
 Et die que tu es digne qu'une belle couronne
 De quelque verd laurier ton front docte environne.

Blaise Hory n'avait pas tort : les vers de Jaquet qui nous restent sont très-mauvais et sont plutôt de la prose rimée que des vers. Nous n'en voulons pour preuve que cette courte citation empruntée à une espèce de poème descriptif qu'il composa à Dombresson :

Or je veux te dire la cause
 Qu'on nomma ainsi Dombresson ;
 Assurément dire te l'ose,
 Car Saint-Bris lui donna son nom.
 Or le dit Bris était saint homme,
 (J'en parle d'après nos villageois)
 Nouvellement venu de Rome,
 Fut reçu comme franc-bourgeois,
 Et fut patron de cette église
 Et compagnon de Saint-Imier.

⁴ Ce mot rare chez les écrivains français vient du latin *gnatonare*, *flatter*, *écornifler*, du parasite *Gnaton* dans *Terence*.

Ces rimes sont des meilleures : elles font partie d'une requête en langage rimé que Jaquet adressa au gouverneur Vallier pour lui demander une augmentation de traitement ; il profita de cette occasion pour lui faire l'histoire de sa paroisse et surtout celle de sa prébende. Jaquet, chargé de dix-huit enfants, parle en ces termes de sa pauvre chevance :

Las ! doulent le pauvre curé
Demoura comme une pauvre oie,
Tout décimé et épuré
Premièrement de toutes censes....
Plus lui osta tout le chenève,
Déplumé comme un oiselet,
N'y demoura que du senève
Pour nourrir un chardinolet.

La plupart des vers de Jaquet ont péri sous l'injure du temps ; personne n'a songé à les recueillir. La postérité n'a pas perdu grand'chose, car il fut un de ces infiniments petits poètes qui se font plutôt illustrer par leurs travaux que par leurs talents. Laissons-le dormir avec sa muse éclopée. Nous ne l'aurions pas réveillé si nous n'avions voulu raconter ses démêlés avec Blaise Hory. Les vers que ce dernier adresse à *ung rithmeur presomptueux* conviennent assez à l'ami Jaquet.

Ung rithmeur ignorant est entre les poètes
Comme entre les oyseaux, les hiboux et chouettes,
Ou comme entre poissons la langue de grenouille,
Laquelle son *coax* en son estang barbouille.

Sources. *Poésies de Blaise Hory*, publiées par F. de Rougemont. - *Histoire de la seigneurie de Valangin*, par G-A. Matile. - Le livre des Cures, manuscrit. - *Poésies de G. Jaquet*, mss., etc.

PIERRE ET HENRI-LOUIS JAQUET-DROZ.

Les Jaquet-Droz sont avec Osterwald, Breguet, Berthoud et Vattel, les Neuchâtelois les plus connus à l'étranger. Dans son *Dictionnaire universel de la langue française* en deux volumes, Bescherelle consacre un article de quinze lignes à Jaquet-Droz et à son

filis, exactement autant qu'à Pierre et à Thomas Corneille. Vattel n'y a que sept lignes et Osterwald ne s'y trouve pas. La plupart des Neuchâtelois ignorent le degré de célébrité de leur compatriote Jaquet-Droz et trouveront dans cette biographie plusieurs détails curieux sur cet artiste célèbre.

Pierre Jaquet-Droz naquit à la Chaux-de-fonds de parents cultivateurs ; sa première éducation fut plus soignée que ne l'était communément celle des autres enfants des villages de nos Montagnes. Ses parents voyant son goût pour l'étude le vouèrent à l'état ecclésiastique, et dans ce but ils l'envoyèrent à Bâle pour y faire les études préparatoires convenables : il subit même ses examens de proposant à Neuchâtel. Mais rentré dans sa famille et trouvant sa sœur occupée d'un genre d'industrie qui venait de poindre à la Chaux-de-fonds, nous voulons parler de l'horlogerie, il se mit à travailler avec elle, d'abord par passe-temps, puis avec assiduité et un goût prononcé, qui décida de sa vocation. Plusieurs perfectionnements de détails dans l'art furent dus à ses premiers essais. Bientôt il imagina de joindre aux horloges simples un carillon, un jeu de flûte ou de serinette, et à ce jeu une cage décorée avec goût, dans laquelle un oiseau, par ses divers mouvements, semblait indiquer qu'il était le petit musicien dont on entendait les sons. Ces ouvrages n'étaient que le prélude de ceux qui, d'une exécution et d'une imitation bien plus difficiles firent sa renommée et celle de son fils. Il fit une pendule qui pour marcher n'avait pas besoin d'être remontée au moins de longtemps ; une pendule qui sonnait à volonté sans qu'on y mît la main ; un nègre répondait, en frappant sur un timbre, à toutes les questions numériques qu'on lui adressait, un petit chien, gardien d'une corbeille de fruits, aboyait à quiconque s'en approchait et cela d'une manière si naturelle que, s'il se trouvait là d'autres chiens, ils ne manquaient pas d'aboyer aussi.

Voici, au sujet des ouvrages de Jaquet-Droz, une anecdote bien connue que nous racontons telle que nous l'avons lue. Jaquet-Droz, le père, s'étant rendu vers le milieu du siècle passé à Madrid, présenta au roi d'Espagne, Ferdinand VI, une pendule qui était un chef-d'œuvre de mécanique et dont le prince fut si enchanté, qu'il la paya cinq cents louis, outre les frais de voyage de l'inventeur.

Le lendemain il rassembla dans son cabinet quelques seigneurs de la cour, pour la leur montrer. Lorsque l'heure sonna, on vit paraître un berger qui joua six airs différents sur sa flûte, pendant que son chien s'approchait de lui pour le caresser. « Cet animal, dit Jaquet-Droz, est aussi fidèle qu'il est gentil. Que Votre Majesté daigne prendre une pomme dans le panier placé à côté du berger. » Le roi prit une pomme et le chien s'élança contre sa main en jappant si naturellement qu'un épagneul, qui était dans la chambre, se mit à lui répondre. Les courtisans s'imaginèrent qu'il y avait là de la sorcellerie et s'enfuirent en faisant des signes de croix : il ne resta que le roi et le ministre de la marine. Celui-ci ayant demandé au berger quelle heure il était, Jaquet-Droz fit observer qu'il ne savait pas encore assez d'espagnol pour répondre dans cette langue. Le ministre fit donc la même demande en français; mais voyant le berger y répondre, il fut saisi d'effroi comme les autres et se retira précipitamment. ¹ Cependant l'artiste neuchâtelois avait à craindre de passer pour sorcier, ce qui pouvait le faire tomber entre les mains de l'inquisition, qui connaissait des crimes de sorcellerie. En conséquence il pria le roi de mander auprès de lui le grand inquisiteur, et lorsque ce dernier fut arrivé, Jaquet-Droz démontra les parties de sa pendule, en fit remarquer les différents ressorts et en expliqua le jeu et les effets. Sans doute le grand inquisiteur n'y comprenait rien, mais cette marque de confiance le gagna tellement qu'il déclara publiquement qu'il n'y avait point de magie dans cette mécanique, qu'elle était mue par des moyens tout naturels, et qu'on pouvait s'en rapporter à lui puisqu'il l'avait examinée. De cette manière il apaisa le public qui commençait déjà à murmurer hautement contre l'ingénieux artiste. C'est Milord Maréchal, gouverneur de Neuchâtel, qui, ayant admiré les automates de Jaquet-Droz, l'avait engagé à faire ce voyage d'Espagne, pour lequel il lui procura toutes les facilités possibles.

¹ On sait que le même degré de chaleur ne produit pas le même degré de dilatation dans tous les métaux : c'était là l'explication de l'espèce de mouvement perpétuel d'une des pendules de Jaquet-Droz. Combinant ensemble des métaux inégalement dilatables, il en fit des espèces de fourchettes dont les branches se resserrant ou s'ouvrant au moindre changement de température produisaient une force qu'il employa tout entière à bander le ressort de sa pendule. Quant à la pendule qui sonnait à volonté, on croit que c'est au moyen du souffle que l'artiste, articulant à haute voix l'heure demandée, opérait cette merveille.

Quand on dit les automates de Jaquet-Droz , on croit généralement qu'il n'y a eu qu'un mécanicien distingué de ce nom : c'est une erreur ; car le fils de Pierre Jaquet-Droz mérite bien que son nom soit associé à celui de son père , qui a eu le bonheur d'avoir un fils héritier de son génie, lequel l'a même surpassé dans la mécanique et l'art de l'horlogerie.

Jaquet-Droz fils s'appelait Henri-Louis ; il naquit à la Chaux-de-fonds en 1752. Senebier, dans une *Notice historique sur Henri-Louis Jaquet-Droz*, lue à la Société des arts de Genève, l'appelle un mécanicien consommé. Il manifesta de bonne heure les goûts de son père qui, dès que sa première éducation fut terminée, l'envoya à Nancy, pour s'y perfectionner dans la physique, les mathématiques, la musique et le dessin ; la connaissance de ces diverses branches d'études étant nécessaires à son art. Il se lia à Nancy avec l'abbé de Servan, célèbre géomètre et mathématicien : cette liaison dura autant que leur vie dont elle fit le bonheur.

A son retour à la Chaux-de-fonds , le père et le fils travaillèrent ensemble aux trois chefs-d'œuvre qui sont connus et renommés dans toute l'Europe, l'*écrivain*, le *dessinateur* et la *musicienne*, que plusieurs de nos compatriotes ont pu voir à Paris en 1825 , et à Neuchâtel , il y a quelques années. Mais avant d'entrer dans des détails sur ces trois automates , mentionnons-en deux autres , qui auraient plus de célébrité , s'ils eussent été les seuls ouvrages des Jaquet-Droz , et si la comparaison avec les trois chefs-d'œuvre ci-dessus ne leur eût été désavantageuse. Le premier de ces ouvrages est une pendule qui indique les heures, les minutes et les secondes, sonne les heures et les quarts. Au centre du cadran on voit l'équation , un quantième annuel du jour qui s'accorde avec la durée de chaque mois , un quantième de la lune , les signes du zodiaque qui paraissent au moment où le soleil va les parcourir, les quatre saisons de l'année , un cadran solaire artificiel, par une ombre apparente qui marque les heures selon les mêmes irrégularités que les autres cadrans de cette espèce. Au-dessous de ce centre commun, on voit une voûte céleste où les étoiles paraissent et disparaissent au même instant que dans le ciel. Le soleil et la lune y ont leur cours suivant le système de Ptolémée. Le soleil décline selon les saisons , la lune a ses phases , et malgré ses diverses positions elle

paraît toujours éclairée du côté opposé au soleil. Ce même ciel se couvre, en temps de pluie, de nuages artificiels qui disparaissent au moment où le ciel redevient serein. Après l'heure sonnée, on entend un carillon de neuf airs dont une partie est jouée en écho. Une dame assise et placée sur un balcon, tenant un livre à la main, accompagne par ses mouvements la mesure de l'air qu'on joue; elle approche le livre de ses yeux, qui suivent la musique; elle prend irrégulièrement et à plusieurs fois une prise de tabac, et elle fait une révérence avec grâce à celui qui ouvre la glace de la pendule. Après le carillon, un serin artificiel siffle huit airs avec les mouvements naturels du bec, du jabot et du corps entier. Il est perché sur le poing d'un amour, qui par ses gestes semble admirer son oiseau. Le jeu de ce dernier fini, un berger automate organisé, joue plusieurs airs de flûte exprimant les coups de langue et les cadences. Pendant ce temps-là, deux amours se balancent selon la mesure de l'air que joue le berger; quoique leur mouvement se fasse circulairement, leur attitude est toujours perpendiculaire, et pour finir leur jeu, l'un d'eux se renverse pour emporter l'équilibre, et se tournant du côté des spectateurs, il montre son ami du doigt, comme pour se moquer de sa légèreté. A côté du berger est un mouton paissant, qui a le bêlement naturel, et tout auprès un chien qui flatte son maître par divers mouvements. Il garde un panier plein de fruits. Si quelqu'un en emporte une pomme, aussitôt le chien aboie et ne cesse point qu'on ne l'ait remise en place. Tous les effets de cette pièce ont leur nom sonné, et toutes ses parties peuvent se développer sans peine séparément. Telle est cette fameuse pendule qui a exigé un mécanisme d'une prodigieuse complication et une habileté vraiment extraordinaire: *l'Encyclopédie* a donné la description de ce tableau.

Une autre pendule représente une scène champêtre: un paysage dans lequel on voit une paysanne allant au marché avec son âne et revenant à sa chaumière avec une charge de farine; une vache et son veau; des chèvres broutant l'herbe sur des rochers; un berger et des bergères se tenant à l'entrée d'une grotte; sur le devant du paysage un jardin décoré dans le goût français, avec une volière remplie d'oiseaux, etc. Les troupeaux bêlent, les oiseaux gazouillent, le berger joue de la flûte et les bergères dansent.

L'habileté dans les arts de pur agrément a toujours une utilité indirecte, car tout ce qui développe l'esprit humain est utile; mais elle finit toujours, du moins si l'artiste le veut, par avoir aussi une utilité directe. L'ouvrage de Jaquet-Droz, dont nous allons dire un mot, en est un exemple frappant. C'étaient deux mains que le fermier général de la Reynière avait demandées à nos artistes à l'usage de son fils. A l'aide de ces deux mains artificielles, le jeune homme parvint à exécuter la plupart des mouvements que lui avait refusés la nature. Elles attirèrent l'attention du premier mécanicien de la France, le célèbre Vaucanson, qui dit alors à Henri-Louis Jaquet-Droz: « Jeune homme, vous débutez par où je voudrais finir. »⁴ Ce n'est pas la seule occasion où Jaquet-Droz fit des bras et des mains pour des malheureux qui en manquaient.

Mais revenons aux trois automates que nous n'avons fait que nommer. Jaquet-Droz, le fils, âgé de vingt-deux ans, les transporta à Paris, après qu'ils eurent fait l'admiration des Neuchâtois, accourus de toutes les parties du pays pour les voir. Ils furent offerts pendant un an à la curiosité du public à Paris. La jeunesse de l'artiste ajoutait à l'étonnement causé par ses ouvrages. *L'écrivain* et *le dessinateur* avaient la taille d'enfants de trois ans et la petite *musicienne* celle d'une enfant de neuf ans. Le dessinateur, assis sur un tabouret, exécutait au crayon plusieurs jolis dessins. D'abord il en esquissait les contours; puis il en marquait les ombres et les lumières, relevant souvent la main, comme pour voir plus commodément les traits déjà faits: il y corrigeait de temps en temps quelque chose, et il soufflait de côté la poussière de son crayon. Tous les mouvements des yeux, des bras et de la main étaient imités de manière à produire l'illusion la plus complète. Il exécuta à la cour de Versailles le portrait du roi et de la reine de France, un chien, un amour traîné par des papillons, etc. La jeune musicienne, assise et jouant sur un clavecin à queue plusieurs pièces de musique, était aussi remarquable par la grâce de ses mouvements que par l'habileté avec laquelle elle jouait. Mais la palme du succès fut pour l'écrivain. Une figure représentant un

⁴ Nous avons dit que Henri-Louis Jaquet-Droz avait étudié avec soin la musique. Il avait fait une pièce concertante dont le jeu ressemblait parfaitement à un concert de plusieurs instruments. Cette pièce, achetée par le roi d'Espagne, est au palais de l'Escurial, ainsi que plusieurs autres.

enfant assis devant un pupitre, sans que personne le touchât, plongeait lui-même sa plume dans l'encrier, écrivait tout ce qu'on lui dictait, en ayant soin d'observer les distances des mots et des lignes, et observant de faire sans affectation tous les mouvements exigés pour une écriture soignée. Il interrompait même un mot commencé, sitôt qu'on le désirait, et en écrivait un autre. Pendant qu'il écrivait, ses yeux étaient fixés sur les traits qu'il formait, et dès qu'une lettre ou un mot était achevé, il les tournait vers son modèle.

Les plus habiles se perdaient en conjectures sur le moyen employé par l'artiste pour diriger, lui demeurant à distance, les mouvements de la main de l'automate. En vain de forts aimants furent-ils disposés de manière à déranger son jeu, cachés par les seigneurs de la cour dans leurs manchons; en vain pour l'isoler mieux le plaça-t-on au-dessus d'un brasier, il continua toujours à écrire docilement et correctement. Le moyen employé par Jaquet-Droz ne put être découvert: il est demeuré jusqu'ici un secret. Pourtant il est infiniment probable que c'est à l'usage de l'aimant que Jaquet-Droz dut ce succès qui tenait du prodige.

Voici ce que l'on raconte sur la cause accidentelle de sa découverte. Etant descendu à Neuchâtel à l'époque de l'une des foires, il était allé avec son ami, le major Benoit des Ponts, voir un de ces amusements qui n'attirent guère que des enfants: c'étaient de petits canards en métal qui, placés sur un seau rempli d'eau, suivaient la main qui leur présentait à manger. Ce spectacle de foire l'intéressa singulièrement. Remontant à la Chaux-de-fonds, il en était très-préoccupé, et dans un endroit de la route il s'écria: « Mon affaire est faite! » Cela ne rappelle-t-il pas le fameux *je l'ai trouvé* d'Archimède? Lui, il avait *trouvé* le moyen de faire écrire un automate comme écrivait une personne. Il s'agissait de mettre en mouvement une roue qui eût autant de dents qu'il y a de lettres à l'alphabet, de l'arrêter à la dent correspondante à la lettre qu'il fallait écrire, et lorsque la roue s'arrêtait, de mettre en mouvement la main de l'écrivain. Quand les lettres du mot étaient de celles qui sont très-rapprochées dans l'alphabet, l'automate les écrivait assez vite, par exemple *abcès*; mais lorsqu'elles étaient éloignées, comme dans le mot *pour*, il les écrivait beaucoup plus lentement. Mais

comment arrêter la roue à volonté, à tel ou tel endroit? Au moyen d'une tringle mobile qui venait accrocher tantôt une dent, tantôt une autre de la roue et l'arrêtait à la place voulue. Mais comment faire mouvoir la tringle sans porter la main à la machine? Nous avons déjà dit qu'il est infiniment probable que c'est au moyen de l'aimant, d'un aimant assez fort pour agir à une certaine distance. On croit que Henri-Louis Jaquet-Droz avait cet aimant sous ses souliers. Il se promenait dans la chambre, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon qu'il lui convenait d'arrêter la roue, en en approchant la tringle, ou de lui rendre son mouvement en l'en éloignant.

L'écrivain existe encore; il fonctionne toujours avec une grande régularité, écrivant tout ce qu'on lui dicte; mais le démonstrateur actuel doit mettre la main à la machine à chaque opération. C'est toujours une œuvre mécanique admirable; car il faut une étonnante complication de courbes et de leviers pour transmettre du corps de l'enfant, où est placé le mécanisme, à l'extrémité des doigts, les mouvements réguliers qu'exige une écriture correcte; mais le merveilleux a disparu: l'inventeur l'a emporté avec lui dans la tombe.¹ Si nous ne nous trompons, l'écrivain est à la cour de Russie; il n'y a plus à la Chaux-de-fonds aucun des automates des deux plus fameux mécaniciens des Montagnes. On y chercherait en vain quelques-uns de ces jolis oiseaux automates qui volaient en chantant par la chambre, et dont ils firent une quantité, presque tous destinés à charmer les ennuis du sérail de Constantinople.

Les succès obtenus à Paris par les trois automates furent plus grands encore à la cour de Londres. Le roi d'Angleterre favorisa Jaquet-Droz de sa protection toute particulière; il paya en considération le plaisir que lui avait procuré l'artiste Neuchâtelois. La première fois que le dessinateur lui fut présenté, au lieu d'exécuter le portrait du roi de France, comme on s'y attendait, on vit l'habile courtisan tracer celui du monarque anglais. L'accueil que Henri-Louis Jaquet-Droz reçut à Londres, l'engagea à y former un

¹ Maillardet de Fontaines, qui avait été ouvrier de Jaquet-Droz, avait fait à Londres un écrivain automate, qui avait quelque ressemblance avec celui de son maître, mais qui lui était bien inférieur.

établissement; mais il n'y demeura pas longtemps, le climat de la Grande-Bretagne ne convenait pas plus à sa santé que celui de la Chaux-de-fonds. Aussi prit-il la résolution de se fixer dans un climat plus doux.

Un savant allemand, Carl Meiners, professeur à l'université de Göttingue, qui visita la Chaux-de-fonds à cette époque, a écrit quelques lignes sur les Jaquet-Droz, qui prouvent combien leur réputation était étendue.¹ « Dans toute la Suisse, dit-il, je ne désirais faire connaissance d'un homme avec autant de passion que de Jaquet-Droz, qui dans ce pays même est appelé *le célèbre, le grand*. A notre arrivée à la Chaux-de-fonds, notre premier soin fut de lui rendre visite; mais nous le trouvâmes aussi peu au logis que son fils. Celui-ci travaille à Londres et le père était à Bienne. Je ne fus pas peu fâché de me voir enlever l'espérance dont je m'étais flatté, d'apprendre de l'une des têtes les plus fortes et les plus ingénieuses de l'Europe, l'histoire de sa famille, digne d'admiration, et du lieu de sa naissance, si remarquable. S'il ne se fut agi que de voir cet homme extraordinaire, je n'aurais eu aucune raison de regretter son absence, puisque je le vis le lendemain à son retour; j'aurais eu grande envie de lui parler, mais la crainte de la chaleur importune m'empêcha de le retenir dans un lieu sans ombre. Il me parut un homme fort de membres et d'une moyenne grandeur, d'un visage plein et large, de sourcils épais et de grands yeux noirs. Sa physionomie annonce le génie à tout le monde; mais je n'aurais pas jugé, d'après son regard et ses traits, qu'il fût un homme de si grand génie. Nous manquâmes aussi, non-seulement les créateurs, mais aussi les ouvrages célèbres auxquels le père et le fils ont travaillé en commun, lesquels ouvrages sont dans ce moment à Paris, où quelque préposé à cela les fait voir pour de l'argent. Ces ouvrages surpassent tout ce que l'on connaît de plus parfait en automates, et presque aussi supérieurement que les travaux du plus grand artiste ne surpassent les grossiers essais d'un apprenti. Mais quoique nous n'ayons pas vu les chefs-d'œuvre de génie des Jaquet-Droz, il y avait cependant encore assez de provision de leurs ouvrages pour rendre témoignage au génie surpre-

¹ Carl Meiners, *Briefe über die Schweiz. Zweite durchaus verbesserte und vermehrte Auflage*. Berlin 1784, in-8. 2 volumes.

nant du père et du fils, et qui nous furent montrés avec complaisance par un de ses ouvriers. Pour juger d'après ce que nous avons vu, MM. Jaquet-Droz se distinguent surtout des autres mécaniciens-automates, en ce qu'avec le même art et la même invention de l'essentiel, il y a en eux plus de goût et de luxe; et c'est pourquoi leurs ouvrages frappent davantage. De tout ce que nous avons vu, ce qui fait le plus illusion est une pendule à flûte, parfaite dans ses petites parties, laquelle a la figure d'une cage magnifique, dans le fond de laquelle sont placés les rouages. Un canari, perché sur un bâton, est si parfaitement imité, et tous ses mouvements sont si vifs et si naturels, lorsque l'heure vient à sonner, qu'on ne peut le prendre que pour un canari vivant. Il n'y a en effet à la Chaux-de-fonds aucun artiste semblable à M. Jaquet-Droz pour l'invention et la célébrité, mais plusieurs émules qui dépassent les plus célèbres artistes de Paris et de Londres. Il est presque incroyable que dans un coin du Jura, écarté et stérile, où, il y a quelques générations on ne trouvait ni montres, ni horlogers, et où les artistes qui les premiers ont fabriqué des montres aient inventé et construit eux-mêmes les instruments dont ils avaient besoin, et que dans ce même coin, les outils les plus délicats et les plus ingénieux soient maintenant fabriqués pour toutes les grandes villes de la France et de l'Angleterre. Les Jaquet-Droz et tous les artistes qui leur ressemblent par le génie, dans ces âpres Montagnes, sont des génies créateurs et originaux, et leurs travaux et leurs talents ne sont pas moins dignes d'être admirés que les ouvrages de la nature en Suisse les plus sublimes. Ils ont tout tiré de leur propre fonds et ils le tirent encore, sans secours d'autrui et sans modèles. Je blâme et je ne pardonne pas à chaque étranger qui vient en Suisse et ne visite pas ces contrées où les artistes de tous les temps, non pas un seul mais en grande quantité, sont rassemblés. »

En 1784, Henri-Louis Jaquet-Droz alla se fixer à Genève avec son compatriote et ami Leschot, qui ne l'avait pas quitté et auquel il devait en bonne partie l'exécution de ses conceptions hardies.⁴

⁴ « Ces artistes distingués, dit Senebier, se connurent dès leur enfance pour s'aimer; ils vécurent toujours ensemble pour travailler à leur gloire réciproque en s'aimant, et ils ne furent rivaux que dans les marques d'estime, d'amitié et de prévenance qu'ils ne cessèrent jamais de se donner. » En pensant à Buffon, on oublie presque toujours son collaborateur Daubenton. Ne nous rendons pas

Il introduisit à Genève le genre d'horlogerie dont il s'était spécialement occupé, c'est-à-dire cette horlogerie compliquée qui unit aux combinaisons d'une montre ou d'une pendule toutes celles que la musique ou le jeu des différentes scènes de la nature et de l'art peuvent y associer, et ouvrit par là à l'horlogerie de Genève le commerce de la Chine. En reconnaissance de ses services et pour fixer au milieu d'elle un homme aussi distingué et aussi utile, la ville de Genève lui fit don de la bourgeoisie. A la restauration de la Société des arts, il en fut un des premiers membres et l'un des plus consultés. On le trouvait toujours prêt à favoriser de son zèle et de sa bourse les projets utiles. Le comité d'industrie, frappé des pertes des émailleurs, lorsqu'ils passent au feu leurs peintures, chargea une commission de faire des recherches sur cette matière; mais comme il y avait d'assez grands frais à faire, l'amour du bien public engagea H-L. Jaquet-Droz à s'en charger: il fit émailler pour son compte toutes les pièces destinées aux premières expériences.

Malheureusement il ne fournit pas une carrière aussi longue que belle. Sans doute ses travaux et ses veilles contribuèrent à l'abrégger. Atteint d'une maladie de poitrine, il alla faire un séjour dans la Provence, puis à Naples, dans l'espérance d'y rétablir sa santé, mais ce fut en vain: il mourut dans cette ville à la fleur de son âge, étant à peine âgé de 39 ans. Qui sait ce qu'il eût fait encore s'il eût vécu plus longtemps! Son père l'avait précédé d'un an dans le tombeau: il mourut à Bienne et non à Brienne, comme le dit Bescherelle, où des raisons de santé l'avaient engagé à se fixer. Pierre Jaquet-Droz, outre son illustre fils, laissa une fille. Elle épousa un négociant de Neuchâtel, M. Perrot, établi à la Chaux-de-fonds, où sa mémoire se lie à la fondation de plusieurs établissements utiles, en particulier à celle de la Chambre d'Education. En entrant dans la famille Jaquet-Droz, M. Perrot hérita de leur bienfaisance, dont nous pourrions citer bien des traits. Nous nous bornerons à celui-ci: Au retour de ses automates qui avaient voyagé en France et en Hollande, et avant de les envoyer en Espagne et au Mexique, H-L. Jaquet-Droz les fit voir au public de Genève au profit des pauvres de l'hôpital.

coupable d'un oubli semblable envers notre compatriote Leschot, qui a été comme le Daubenton de Jaquet-Droz,

Le fils unique de M. Perrot avait épousé la fille unique de son oncle Henri-Louis. Elle mourut en 1815. C'est la dernière personne qui ait porté le nom de Jaquet-Droz; mais ce nom parviendra à la postérité la plus reculée, particulièrement parmi les Neuchâtelois et plus particulièrement encore à la Chaux-de-fonds, qui doit en partie les merveilleux progrès de son industrie à ses communiens Jaquet-Droz, père et fils.

Les mots qui terminent la notice de Senebier termineront aussi la nôtre: « M. Jaquet-Droz laissa aux artistes un exemple de modestie, à sa patrie de zèle, à ses amis d'amitié et à nous de dévouement pour le bien public. »

Sources. *Description des montagnes et vallées de la principauté de Neuchâtel*, par le banneret Osterwald. Seconde édition. Neuchâtel 1766, p. 86. — *Reise von Bern nach der Petersinsel und in die Thäler und Gebirge des cantons Neuenburg. Für die Jugend beschrieben von Fr. Meisner.* Berne 1820, in 8°. — Bernouilli, *Beschreibung einer Lustreise in das Fürstenthum Neuenburg.* Berlin 1781. — Carl Meiners, *Briefe über die Schweiz.* Berlin 1788, in-8°. — *Bemerkungen auf einer Reise durch das südliche Deutschland, den Elsass und die Schweiz in den Jahren 1798*, von C-U-D. Eggers. 1805-1806, in-8°. — Senebier, *Notice sur Jaquet-Droz, lue à la Société des Arts à Genève. - Essai statistique sur Neuchâtel*, par M. de Sandoz-Rollin. — *Messenger boiteux de Neuchâtel*, 1852. — *Etrennes Neuchâteloises*, 1^{re} année, 1862, p. 61-71, 100-105. — Bernouilli, *Beschreibung des Fürstenthums Neuenburg und Valangin*, 1783, etc.

SAMUEL JEANNERET.

Jonas Jeanneret, originaire de Travers, anobli en 1695 par la duchesse de Némours, comtesse de Neuchâtel, n'eut qu'un fils qui était lieutenant-baillival de Grandson, et qui laissa quatre fils de son mariage avec N. Rognon de St-Aubin, savoir: 1^o **N. Jeanneret**, colonel d'un régiment de hussards au service du roi de Prusse, en 1759, mort sans postérité; 2^o **N. Jeanneret**, vivant à Vaumarcus, marié à une demoiselle de Montmollin, qui lui donna un fils; 3^o **David Jeanneret**, seigneur d'Essert, vivant à Champagne, près de Grandson, qui mourut sans postérité; 4^o **Samuel Jeanneret**, lieutenant-baillival à Besançon, homme instruit dans les sciences mathématiques et l'astronomie. L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon partagea son prix de mathématiques, le 25 août 1760, entre un mémoire composé par MM. Ber-

nouilli et Samuel Jeanneret et un autre mémoire. Le sujet proposé était de trouver *la figure des pales des rames*. Le mémoire de Samuel Jeanneret fut publié sous le titre de: *Recherches sur les moyens de perfectionner les rames des galères, question proposée par l'Académie des sciences de Lyon, par MM. J. B. et S. J.* Il est imprimé dans les *Acta helvetica*, t. v, 1762. Samuel Jeanneret était membre de l'académie royale des sciences de Berlin; il a publié dans l'*Encyclopédie* d'Yverdon un grand nombre d'articles sur l'astronomie, la mécanique et les mathématiques. Il vivait encore en 1795.

C'est à une autre branche de la même famille qu'appartenait **Pierre Jeanneret**, capitaine dans le régiment de Vieux-Stuppa, en 1693, tué cette même année au siège de Charleroy, après un combat meurtrier. Il assista au siège de Huy et à la bataille de Nerwinde en Flandre. Sa compagnie fit des prodiges de valeur et les historiens lui attribuent l'honneur d'avoir extrêmement contribué à fixer la victoire de cette journée.

Sources. *Notices généalogiques* du baron d'Estavayer, t. XI, p. 196. — *Journal helvétique*, novembre 1700, p. 226. — *Acta helvetica*, t. V, 1762. — *Histoire littéraire de Neuchâtel*, manuscrit du 18^e siècle par M. Petitpierre, pasteur à Bâle. — Zurlauben, *Histoire militaire des Suisses au service de France*, t. III, p. 152, etc.

JEANNERET-GRIS.

Famille du Locle qui a apporté de grands perfectionnements à l'art de l'horlogerie dans nos Montagnes par ses inventions et ses travaux. Trois frères surtout, MM. Jean-Jacques, Frédéric-Louis et David-Louis Jeanneret se firent un nom à la fin du dix-huitième siècle et au commencement de celui-ci.

L'aîné, **Jean-Jacques Jeanneret**, était un guillocheur très-distingué; il forma le projet de perfectionner les ébauches des montres de poche par le moyen des outils: ses idées fécondes en mécanique et sa fortune lui fournirent les moyens de réussir complètement. Mais dégoûté par les difficultés que lui occasionnèrent les ouvriers conducteurs des machines, il fit la vente des outils qu'il avait inventés et fabriqués à M. Frédéric Japy, fondateur de la fa-

brique de Beaucourt, pour la somme de six cents louis d'or neufs (fr. 13,903»50).

Frédéric Japy était fils d'un maréchal ferrant du village de Beaucourt dans le Haut-Rhin; après avoir fait un apprentissage de deux ans chez Abram-Louis Perrelet, il entra comme ouvrier dans l'atelier de M. J.-J. Jeanneret-Gris, qui fit sa fortune en lui cédant ses machines et ses inventions. Les succès de la maison qu'il fonda à Beaucourt furent tels que le czar Paul, qui eut occasion de visiter les ateliers du célèbre promoteur, lui proposa de l'anoblir et de lui donner un vaste domaine dans ses Etats, s'il voulait y transporter son industrie. Japy refusa, et la France ne fut pas privée d'une abondante source de produits devenus pour ainsi dire indispensables à l'art et au commerce de l'horlogerie. En 1806, le fondateur de Beaucourt se retira des affaires, laissant à ses trois fils, Frédéric, Louis et Pierre Japy, le soin de continuer l'œuvre qu'il avait si bien commencée. Ce fut vers cette époque qu'ils firent usage d'une découverte nouvelle de J.-J. Jeanneret-Gris, pour la fabrication des *blancs-roulants*, destinés aux pendules de cheminées; et cette nouvelle création fut comme la première couronnée d'un plein succès. Grâce à notre compatriote, les frères Japy avaient donc de nouveau rendu un important service à la mécanique horlogère; mais l'année 1815 arriva, et avec elle les désastres qui suivent toujours une invasion armée. La manufacture de Beaucourt fut réduite en cendres: les outils, les matières premières et les produits manufacturés furent anéantis. Ce sinistre n'ébranla pas le courage de la famille Japy. Beaucourt fut reconstruit sur une échelle encore plus large; les machines inventées par J.-J. Jeanneret furent perfectionnées et prirent place là où les premières avaient fonctionné pendant si longtemps.

Le nombre des ouvriers employés dans ces usines est de 6000, dont 2000 à peu près travaillent à l'horlogerie, 2800 à la quincaillerie et 1200 aux ustensiles de fer battu. Cette variété de fabrication est très-favorable aux ouvriers; elle rend tout chômage impossible, car lorsque les commandes se relentissent dans une des usines, les autres peuvent toujours recevoir les bras inoccupés. Le matériel employé dans cette maison pour l'horlogerie, comprend la fonderie de cuivre, les laminoirs, les martinets, les tréfileries, les

balanciers, les tours à burin-fixe, les machines à fraiser, à tailler les dentures, à tarauder, à polir, etc. On aura d'ailleurs une idée générale de l'importance commerciale de cette maison, quand on saura qu'avec ses puissantes machines elle fabrique annuellement 500,000 ébauches de montres, 60,000 blancs-roulants de pendules, et 9,000,000 de vis pour l'horlogerie. Le chiffre total des affaires dans les trois industries réunies à Beaucourt, est un minimum de *cinq millions* de francs.

Cette digression paraîtra peut-être un peu longue; mais nous avons voulu montrer que c'est un modeste ouvrier du Locle, plein de génie et de talent, qui a commencé la fortune de cette puissante maison par ses inventions et ses découvertes. Peut-être le Locle jouirait-il de tous les avantages de Beaucourt, si J.-J. Jeanneret, mieux avisé, avait cédé ses machines à quelque artiste national qui aurait fondé un établissement dans nos Montagnes, pour occuper les milliers de bras qui se sont jetés dans l'horlogerie proprement dite, dans le seul but de gagner beaucoup d'argent et qui ont trop souvent livré au commerce des montres fort mauvaises.

Au commencement du siècle, J.-J. Jeanneret inventa un divisoir, qui, par un grand degré de supériorité, a rendu un service très-marqué à nos fabriques d'horlogerie. Cette machine intéressante, au moyen d'une vis qui engrène au bord de la roue, peut diviser le cercle en plus de cent mille parties; elle fut exécutée par David-Louis Matthey-Doret, du Locle, un des meilleurs ouvriers mécaniciens qu'aient produits nos Montagnes. Quelques années plus tard l'on établit à la Chaux-de-fonds une machine pareille, exécutée selon les procédés de Ramsden, mécanicien anglais, sous la direction de F. Ducommun, l'auteur du planisphère. Ces deux instruments, d'une perfection égale, sans être parfaits, étaient assez bien faits pour que l'on pût faire des engrenages aussi justes que peuvent l'être les ouvrages des hommes.

David-Louis Jeanneret et son frère **Louis-Frédéric**, furent d'abord associés pour la fabrication des boîtes d'or; mais cette partie ne leur offrant plus assez de ressources, ils se séparèrent pour se livrer comme leur frère aîné à l'horlogerie mécanique. David-Louis fabriqua des piliers pour les ébauches; plus tard il construisit pour un fabricant de Paris la première machine à graver les

rouleaux qui ait existé chez nous ; mais cet individu n'ayant pu la payer , l'auteur la vendit à la fabrique d'indiennes à Boudry, qui chargea M. Jeanneret de graver ses rouleaux pendant plusieurs années. Cette machine était très-volumineuse ; elle mesurait trois pieds en longueur, deux pieds en largeur et deux pieds et demi de hauteur ; les rouleaux seuls pesaient trois quintaux. Il imagina et construisit lui-même un tour à guillocher, qu'il adapta à cette machine afin d'obtenir une plus grande variété de dessins , ce qui réussit parfaitement. Il fabriquait aussi des électrophores qu'il vendait dans le pays , et employait ses loisirs à confectionner des ballons, selon le système de Montgolfier. Son frère, Frédéric-Louis, a inventé un instrument pour faire les pignons de montres de poche. Ses machines furent copiées assez servilement par d'autres fabricants de petits pignons , malgré leur construction d'une exécution difficile. Ces outils ont apporté une grande perfection dans les engrenages de la petite horlogerie, par la justesse et la régularité de la forme des pignons.

Les frères Jeanneret étaient instruits et se tenaient au courant des progrès de la science en achetant la plupart des ouvrages qui paraissaient sur les sciences mécaniques et mathématiques. Ainsi ils furent des premiers souscripteurs à l'*Encyclopédie méthodique* de Panckouke , cet ouvrage colossal qui forme environ 350 volumes in-4°, d'un prix alors très-élevé. Nous ignorons l'époque de la mort des deux aînés ; le cadet, David-Louis, est mort vers 1833.

Sources. *La Patrie* n° 499 , Paris 18 juillet 1855 , article sur l'horlogerie par Pierre Dubois. — *Etrennes neuchâteloises* par F.-A.-M. Jeanneret , p. 25, 54, 56-59. — Documents fournis en 1820 à la Société d'émulation patriotique. — Notes recueillies par M.-H.-E. Sandoz du Locle, etc.

FRÉDÉRIC-ALEXANDRE JEANNERET.

Originaire de Travers , mais né aux Verrières le 4 juillet 1834, Frédéric-Alexandre Jeanneret, auteur d'une partie de cet ouvrage, reçut ses premières leçons dans l'école de Boudry où son père était domicilié ; assidu au travail, il se distingua par une facilité remarquable à saisir tout ce qu'on lui enseignait. Son école primaire

achevée, il fut placé dans un atelier d'horlogerie à la Chaux-de-fonds; mais cette carrière ne convenait pas à ses goûts. Rentré chez ses parents, il se remit à l'étude avec énergie et en peu de temps il fut à même de remplir une place de régent sur les Monts du Locle. Peu après il accepta un emploi de colporteur de livres religieux et se rendit à Chambéry, en Savoie, où il devint suffragant du ministre de cette ville. Ses rapports avec les catholiques, peut-être la lecture de quelques-uns de leurs ouvrages, mais surtout des conférences nocturnes avec l'archevêque de Chambéry, le décidèrent à entrer dans l'église romaine. La cérémonie de son abjuration eut lieu dans la cathédrale de Chambéry, au milieu d'un grand concours de peuple et d'ecclésiastiques; deux familles illustres de la Savoie voulurent lui servir de parrain et de marraine. Peu de jours après il entra au séminaire où il prit la soutane et la tonsure cléricales.

La vie austère et réglée d'un séminaire ne pouvait convenir à la santé et à l'activité de Jeanneret; il se rendit à Turin, où pendant quelque temps il fut employé par le gouvernement à des recherches historiques. Plus tard il devint rédacteur d'un journal d'Anecy, le *Bons sens*, feuille ultramontaine, très-hostile au comte de Cavour et à son parti. Les articles de Jeanneret contre la politique d'alors le firent exiler de la Savoie.

Il se retira à Carouge d'où il publia à Genève, en 1860, la *Vie de Louise de Savoie*. Peu après il revint habiter le canton de Neuchâtel et résida d'abord au Cerneux-Péquignot et ensuite au Locle. En 1861, il donna ses *Etrennes neuchâteloises*, qui furent très-bien reçues et le firent connaître avantageusement de notre public. Ce fut à cette époque qu'il mit la main à l'œuvre pour l'exécution de la *Biographie neuchâteloise*, ouvrage qui était le but de ses recherches depuis plusieurs années; malheureusement la mort l'emporta avant qu'il eut terminé son travail; après huit jours de maladie il mourut avec une touchante résignation, le 1^{er} septembre 1862.

Lorsqu'à l'âge de 28 ans un homme a déjà produit cinq ou six ouvrages relativement remarquables, on peut se demander ce qu'il aurait pu devenir si Dieu lui avait accordé de plus longs jours. Jeanneret avait tout ce qu'il fallait pour réussir, sauf la fortune: doué d'une grande tenacité au travail, il avait appris le latin sans

maître, n'étant resté que fort peu de temps au séminaire de Chambéry, et il possédait au plus haut degré cette perspicacité des érudits, qui fait découvrir au premier regard dans de vieux et poudreux bouquins une foule de choses intéressantes et curieuses qui échappent au commun des lecteurs. Son amour pour l'histoire de Neuchâtel était sans égal; toujours à la recherche de nouveaux documents sur notre patrie, il avait l'intention, une fois la *Biographie neuchâteloise* terminée, de faire l'histoire de nos Communes, travail pour lequel il aurait été éminemment propre, et l'on ne peut que regretter la non exécution de cet ouvrage qui maintenant ne se fera peut-être jamais. Ses livres avaient grand succès, mais quant à lui toujours aux prises avec la mauvaise fortune, il passa ses dernières années fort tristement; nous avons trouvé dans ses papiers une feuille volante contenant des plaintes vraiment déchirantes, les voici :

« Pas un sol dans la bourse, pas un pain dans la huche, pas une bûche au foyer; je tremble de froid, je bâille de faim, mon pauvre mobilier ne m'appartient plus; depuis la ruine de Troie il n'y en a pas eu une plus complète que la mienne et je puis dire avec Rutebœuf, ce poète famélique du XIII^e siècle :

« Je ne suis pas ouvrier des mains. On ne saura où je demeure à cause de ma pauvreté. Ma porte ne sera plus ouverte, car ma maison est trop vide, nue et délabrée. »

» Que sont devenus mes amis qui dans des temps plus heureux me témoignaient tant d'amitié? L'adversité les a fait fuir, l'amitié est morte. C'étaient de ces amis que le vent emporte et il vente à ma porte. »

La rare intelligence de Jeanneret lui avait donné des envieux, sa politique en Savoie des ennemis; aussi n'est-il sorte d'accusations qu'ils n'aient lancées contre lui. Cependant nous ferons observer que ces attaques se sont surtout produites après sa mort, alors qu'il n'était plus là pour se défendre, et sans vouloir entrer en rien dans ce débat, nous terminerons par cette parole du livre des livres: « Que celui qui est sans péché lui jette le premier la pierre. »

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, Jeanneret fut le rédacteur du journal d'Annecy, le *Bons sens*, pendant les années 1858 et 1859; les écrits qu'il a en outre publiés sont les suivants :

I. *Essai sur le paupérisme en Angleterre*, (série d'articles dans le *Courrier des Alpes de Chambéry*, 1856.)

II. *La liturgie de Neuchâtel*, étude critique dans les *Annales catholiques de Genève*, juillet 1858.

III. *Etudes critiques sur le méthodisme*, (*Annales catholiques* 1858).

IV. *Dissertation sur l'irvingisme*. — *Le protestantisme en Savoie*. — *Les missions protestantes au sud de l'Afrique*. — *Coup d'œil sur les couvents de la Suisse*. — *De l'influence du rationalisme dans l'Eglise de Genève*. — *Le spiritualisme et les tables tournantes*. — *Eloge historique de monseigneur Louis Rendu, évêque d'Annecy*. — *De la fraternité politique des souverains*.

Ces articles ont paru de 1857 à 1861 dans l'*Univers* et le *Monde* de Paris.

V. *Dissertatio de divinis ac supernaturalibus revelationibus mosaica et christiana*. Turin 1859, 4°.

VI. *Monumenta historiæ patriæ*. Turin, 14 vol. in-f°. Dans le tome 13 plusieurs chartes et documents fournis par Jeanneret.

VII. *De la propagation du protestantisme en France*. Paris 1859, in-8°.

VIII. *Lettre à Mgr. Luquet, évêque d'Hesbon sur les couvents suisses*. Florence 1859, in-12°.

IX. *Vie de très haute, très puissante et très illustre dame madame Loyse de Savoye, religieuse au couvent de madame St^e-Claire d'Orbe, escripte par une religieuse du dict couvent, précédée d'une notice sur le couvent d'Orbe et suivie de documents historiques*. Genève 1860, in-8°.

X. *Etrennes neuchâteloises*. Locle 1861, in-8°.

XI. *Les sorciers dans le pays de Neuchâtel, recherches curieuses sur les procédures instruites pour faits de sorcellerie du 15^e au 17^e siècle*. Locle 1862, in-8°.

XII. *Biographie neuchâteloise*. 1^{er} volume.

CHARLES-HENRI JUNOD.

Charles-Henri Junod, conseiller d'Etat et directeur des ponts et chaussées, naquit à Auvernier, sa commune, le 16 septembre 1795; il ne reçut d'abord d'autre éducation que celle que l'on donne dans nos villages; mais il eut l'inappréciable bonheur d'avoir une bonne mère, M^{lle} Cosandier, l'un des vingt-trois enfants du châtelain de Vauxmarcus. Après avoir fréquenté pendant ses premières années l'école d'Auvernier, il suivit à Colombier les leçons qu'y donnait alors M. le justicier Claudon à une réunion de jeunes garçons. De 1809 à 1811, il fit partie du pensionnat alors si nombreux que le célèbre Pestalozzi avait formé à Yverdon, et c'est là surtout que se développa son goût pour les mathématiques. Au commencement de

1813, il se rendit à Dijon pour y faire l'application de son talent et de ses connaissances en se joignant aux ingénieurs français qui travaillaient au cadastre. Leurs travaux ayant été interrompus par l'arrivée en France des troupes alliées, M. Junod rentra alors dans sa patrie. Peu de temps après il fut chargé par le gouvernement de Berne de faire le cadastre de Lignièrès pour la rénovation des cens fonciers qu'il prélevait à cette époque dans cette paroisse.

Après le traité de Paris, M. Junod fut chargé, de concert avec M. Nicolet, maire du Locle, par le gouvernement de Neuchâtel, de la délimitation de nos nouvelles frontières avec la France; et il leva, avec ce talent si remarquable qu'il avait pour dresser des plans, la carte de la portion de pays que nous assignait ce traité. Cette opération, qui dura deux ans, l'ayant mis en contact avec le général Guillemet, chargé des intérêts de la France, il reçut de sa part l'offre si flatteuse d'entrer dans le corps des ingénieurs français; mais l'amour de son pays l'engagea à refuser, quoiqu'il vit bien qu'il aurait assuré par là sa fortune. Le gouvernement de Berne, qui se souvenait de ses bons services, l'appela alors à diriger le cadastre de l'ancien évêché de Bâle qu'il venait d'acquérir: ce travail l'occupait pendant sept ans, à la suite duquel on lui offrit le poste d'inspecteur des ponts et chaussées du canton, qu'il refusa par les mêmes raisons qui l'avaient déjà porté à refuser d'entrer dans le corps des ingénieurs français.

C'est à la suite de tous ces travaux et de quelques autres, tant pour l'Etat de Neuchâtel que pour divers particuliers, que notre gouvernement crut devoir s'attacher M. Junod pour la direction des routes du pays. Déjà par une lettre flatteuse, et en le décorant plus tard de la croix de l'Aigle-rouge, le roi lui avait témoigné sa haute satisfaction. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée le 3 août 1843, au milieu de ses occupations, après deux jours de maladie, il n'a cessé de rendre à son pays les plus grands services. C'est à lui que nous devons les plans de toutes les routes qui ont été faites depuis 1830 à 1843 et dont quelques-unes, entre autres celles de St-Sulpice et de Longeaigue, sont si remarquables. Les plans de réédification du Locle, de la Chaux-de-fonds et de Coffrane sont encore son ouvrage. Au milieu de ses graves et nombreux travaux, il ne se refusait à aucune œuvre utile. Son aimable ca-

ractère l'a fait chérir de tous ceux qui l'ont connu. Souvent son incessante activité et les grandes fatigues qu'elle lui faisait éprouver, altérèrent sa santé, et quand ses amis le conjuraient de la soigner davantage, il résistait à leurs instances. « Le devoir avant tout : fais ce que dois, advienne que pourra ; » voilà qu'elle fut sa constante devise.

Malgré les succès continuels de M. Junod et les témoignages multipliés d'estime et d'approbation qu'il recevait de toutes parts, et quoiqu'il ait été l'objet d'une foule de distinctions, que le gouvernement lui ait offert les postes de châtelain de Boudry et de maire de la Chaux-de-fonds, qu'il ait été nommé conseiller d'Etat, député au Corps législatif, membre de la Société d'émulation patriotique, député à la Diète helvétique, etc., il n'en prit aucune vanité, s'entretenant avec le dernier des citoyens comme avec le chef de l'Etat. Sa modestie et sa simplicité donnaient un nouveau relief à tous ses autres mérites : aussi le pays entier a-t-il pleuré sa perte, et dans son convoi funèbre, composé de députés de toutes les communes, on pouvait voir l'expression du deuil général.

Sources. *Messenger boiteux de Neuchâtel* pour l'année 1844. — *Constitutionnel neuchâtelois*, août 1843, etc.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

des Notices contenues dans ce volume.

	Pages.		Pages.
ADAM, André	1	BREGUET, Abram-Louis	103
AIGNÉ	2	BRUN	110
AMÉDROZ	5	DE BRUNES	112
AMIET, Abraham	5	CALAME, M ^{lle} Marie-Anne	id.
ANCILLON, David	6	CARTIER, Pierre.	124
D'ANDRIÉ	10	DE CHAILLET, David	125
ÂNET	14	DE CHAILLET, Henri-David	126
ASSPRUNG, Jean-Michel	16	DE CHAILLET, Jean-Frédéric	140
AVY, Antoine-Sylvain	17	DE CHAILLET, Jean-Théodore	146
BAILLODZ, Antoine	id.	CHALLANDES, Louis	150
BAILLODZ	20	CHAMBRIER	152
BALLANCHE, Simon	21	CHEVALIER	185
BARBIER, Abraham	id.	CHOLEX	186
BARILLIER	22	CHOUPARD, Jean-Louis	187
DES BARRES	25	Les CHRONIQUEURS	188
BEDAULX	id.	CLÉRON	204
BELLENOT	24	COLOMB, Louis	206
BENOIT	25	COMTESSE, Jean-Pierre	208
BERGEON	29	CORDIER, Mathurin	211
BERGEON, Jacob	51	CORNOT	214
BERNE	id.	DE COTTENS	215
BERTHOUD, Ferdinand	52	COULON, Paul-Louis.	218
BERTRAND	45	COURANT, Antoine	229
BESANCENET, Etienne	49	COURTELARY	250
BLAYER	55	COURVOISIER, Charles	255
BONGARS, Jacques	56	COURVOISIER, Charles-Henri	id.
BOSSET, Jean-Georges	id.	COURVOISIER, Frédéric-Alexand ^{re}	255
DE BOSSET, Charles-Philippe	57	COURVOISIER-CLÉMENT	242
BOURGUET, Louis	59	CRESSIER	243
BOURGOIS, Jean-Jacques	80	DELACHAUX, Auguste	251
BOURQUIER, François	85	DELACHAUX, François	id.
BOURQUIN	89	DELACOMBE, Jean-Pierre	252
BOYVE	91	DESSOULAVY, Pierre	253
BRANDT, Henri-François	97	DELUZE	id.

	Pages.		Pages.
DE DIESSE	254	GIRARDET, frères	412
DE PIERRE	258	GIRARDIER	419
DEBELLEFONTAINE	260	DE GRANGES	420
DAL DONJON	261	GRANDJEAN, David-Henri	421
DROZ, Jean-Pierre	265	GRAVIER, Hugues	425
DUBLÉ, Ch ^s -L ^s de la Gacherie	269	GRISEL, Louis-Gustave	425
DUBOIS DE MONTPERREUX, Fréd.	270	GROSOURDY	427
DUBOIS, Jean-Pierre-Jsaac	293	GRUÈRES	450
DUCOMMUN, François	294	GUIBERT DE SISSAC	452
DUCOMMUN-DIT-VERRON, J.-P.-N.	295	SAINT-GUILLAUME	454
DUCOMMUN-DIT-BOUDRY	296	GUILLEBERT, Alphonse	459
DUPASQUIER, Jean-Jacques	297	GUINAND, Paul-Louis	448
DUPASQUIER, Jacques-Louis.	298	GUY	459
DUPEYROU, Pierre-Alexandre	299	HENCKEL DE DONNERSMARCK	465
DUPUY	302	HENRIOD	468
DURAND, David	305	HENRY, Jean et Paul-Emile	469
DUVERNOIS	309	HORY	472
ECKARD, Jean-Philippe	311	HORY, Blaise	488
D'ENGOLLON	id.	HOURIET, Jacques-Frédéric	500
D'EYRINIS	312	HUGUENIN, David	506
D'ESCHERNY	314	HUGUENIN, David-Guillaume	508
FABRI, Christophe	320	HUGUENIN, Jean-Jacques	514
FALLET, David	323	HUMBERT, Abraham	521
FAREL	326	HUMBERT, Joseph	id.
FAUCHE-BOREL	356	ICARD, Charles	522
FAVARGER, François-Auguste	345	ISNARD, Cyprien	525
FAVARGIER, David	350	D'IVERNOIS, Jean-Antoine	524
FAVRE-BULLE, Frédéric-Louis	352	D'IVERNOIS, César	527
FAVRE, Louis	356	JACOMOT, Jean	530
GAGNEBIN, Abraham	357	JACOT-DESCOMBES, David	534
GAGNEBIN, Daniel	362	JACQUEMET, Jean	555
GALLOT	id.	JAQUEMOT, Charles-Frédéric	id.
GARCIN, Laurent	375	JACQUET, Pierre	537
GARCIN, Jean-Laurent	380	JAQUET, Guillaume	id.
GAUDOT	388	JAQUET-DROZ, Pierre et Henri-L ^s	540
GAULLIEUR, Eusèbe-Henri	390	JEANNERET, Samuel	551
DE GÉLIEU, Jonas	401	JEANNERET-GRIS, frères	552
GIRARD, David	406	JEANNERET, Frédéric-Alexandre	555
GIRARD, David-Louis	411	JUNOD, Charles-Henri	558
GIRARDET, Frédéric-Gottlieb	id.		

